[illegible] Charan Mukerji —
1 College Row Calcutta

# JOURNAL ASIATIQUE

(Jan: Feb: 1914 + May June 1914).

ONZIÈME SÉRIE

TOME III

# JOURNAL ASIATIQUE

## RECUEIL DE MÉMOIRES

### ET DE NOTICES

### RELATIFS AUX ÉTUDES ORIENTALES

PUBLIÉ PAR LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE

(11) ONZIÈME SÉRIE

TOME III

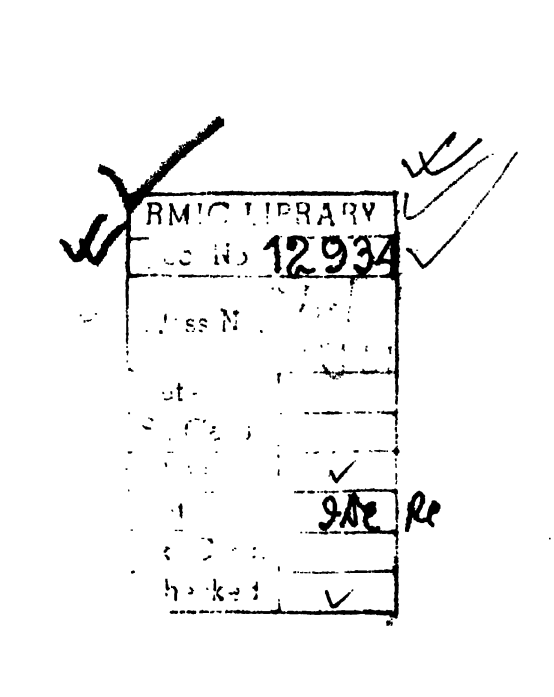


PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

ERNEST LEROUX, ÉDITEUR, RUE BONAPARTE, 28

MDCCCCXIV


RMIC LIBRARY
12934

JOURNAL ASIATIQUE.

JANVIER-FÉVRIER 1914.

DOCUMENTS DE L'ASIE CENTRALE.

(MISSION PELLIOT.)

# LE CONTE BOUDDHIQUE DES DEUX FRÈRES,

## EN LANGUE TURQUE ET EN CARACTÈRES OUÏGOURS.

PAR

M. CL. HUART.

Parmi les manuscrits rapportés de l'Asie centrale par la Mission Pelliot et conservés à la Bibliothèque nationale, il s'en trouve un, coté 3,509, qui est tracé en caractères ouïgours et renferme un texte en langue turque. Il est de taille exiguë; il a l'apparence d'un cahier dont les feuilles oblongues sont grossièrement rattachées par un lien. Le papier, brunâtre, est épais et de fabrication fort médiocre; les marges sont usées, les premiers et les derniers feuillets, passés à l'état de feuilles de garde, sont plus ou moins recroquevillés. Le format en est petit, 9 centimètres de hauteur sur 13 de largeur. Il n'est pas paginé; il se compose de quarante feuillets, formant quatre-vingts pages, comprenant tantôt sept lignes par page, tantôt huit. Il est incomplet du commencement et de la fin.

L'écriture est un peu lâche, assez irrégulière, mais elle a encore conservé un certain nombre de traits qui disparaîtront

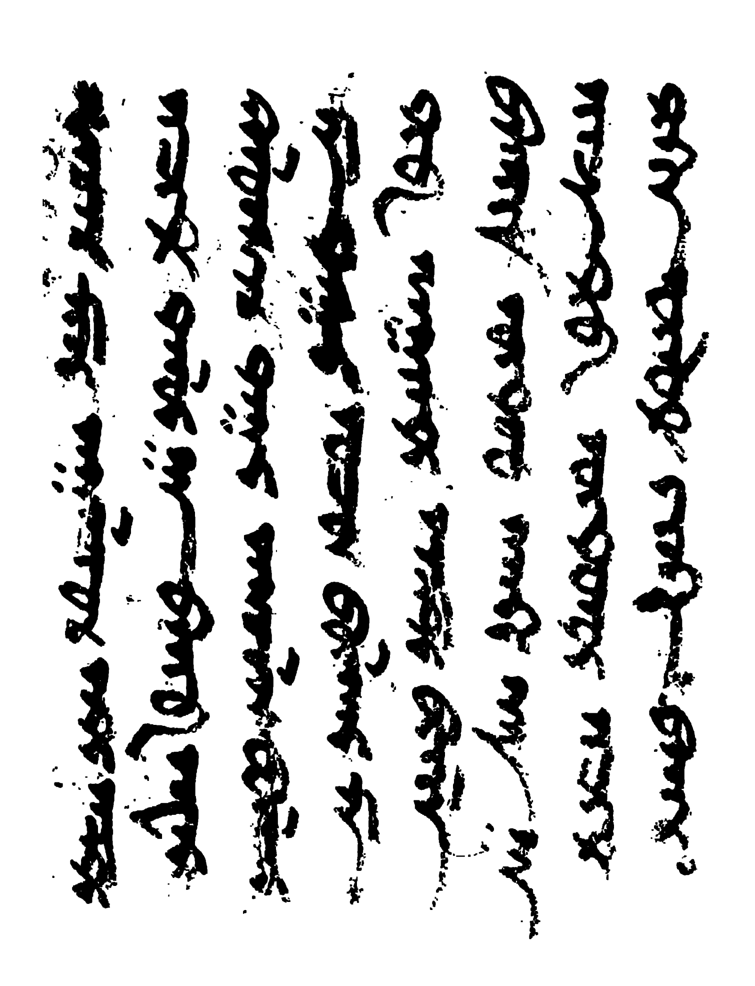
plus tard, grâce à la négligence des copistes. C'est ainsi que l's est, en général, nettement différenciée du *q* en ce que cette lettre se termine, à gauche, par un appendice rond servant de ligature pour rejoindre le caractère suivant, tandis que le *q* est à arêtes vives. L'*a* est incliné à droite, l'*i* est renversé sur la gauche, l'*n*, en général, est droit. Le *r*, par malheur, est fréquemment indistinct, et l'apex inférieur de *l* est parfois négligé.

La langue est exactement au même étage que celle des documents publiés et étudiés par MM. Radloff, von Le Coq et F. W. K. Müller; aussi les travaux antérieurs au nôtre ont-ils été largement mis à contribution.

Le contenu est tiré de l'immense littérature bouddhique. Le Bodhisattva est nommé en toutes lettres dès les premières pages; la scène se passe dans l'Inde, appelée Cimbudvipa; le personnage principal, qui est le Buddha dans une existence antérieure, est le fils du roi de Bénarès. Les traits principaux du récit lui sont communs avec trois textes tibétains que MM. Sylvain Lévi et Paul Pelliot ont eu l'amabilité de me signaler; ce dernier a même eu l'extrême obligeance de mettre ces textes, dans leur traduction allemande et anglaise, à ma disposition. Les deux premiers font partie de la traduction du *Dsanglun* par I. J. Schmidt[1]; les passages qui nous intéressent s'étendent de la page 231 à la page 242 et de la page 264 à la page 274. Le second est renfermé dans le recueil de contes tibétains traduit par F. Anton von Schiefner[2] et est compris entre les pages 280 et 282 (*Conte des deux frères*). En combinant ensemble les éléments fournis par ces deux

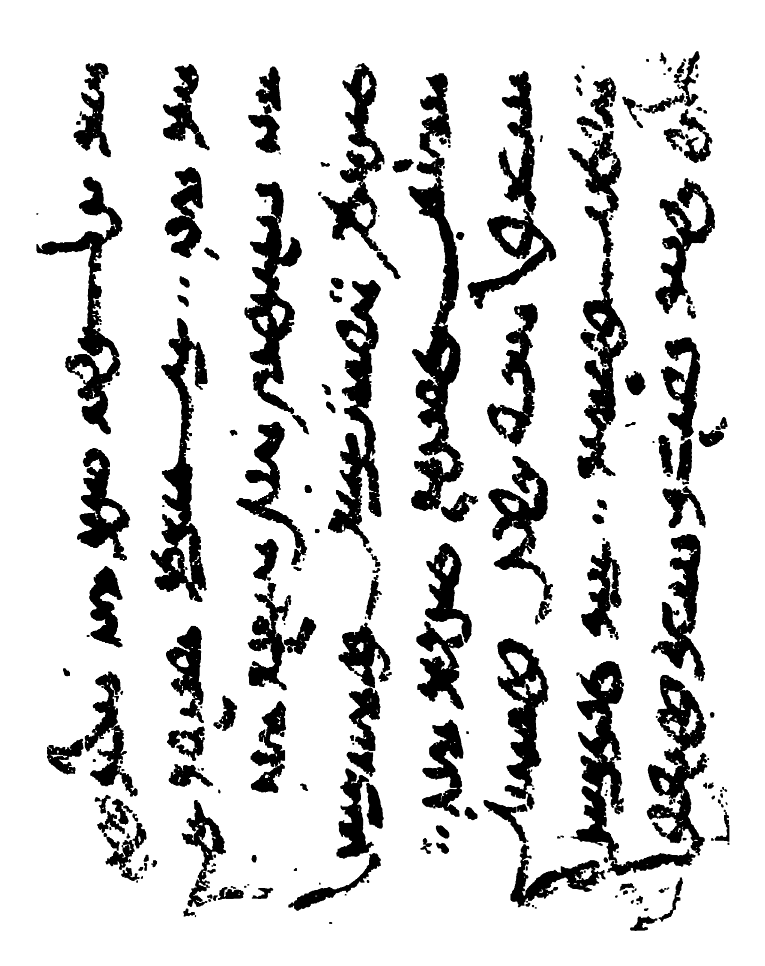
[1] *Dsanglun* [en caractères tibétains] *oder der Weise und der Thor*, aus dem Tibetischen übersetzt und mit dem Originaltexte herausgegeben von I. J. Schmidt, Saint-Pétersbourg, 1843.

[2] *Tibetan tales* derived from Indian sources; translated from the Tibetan of the Kah-Gyur by F. A. von Schiefner, done into English... by W. R. S. Ralston, Londres, 1906.



Le Conte bouddhique des Deux Frères

Collection Pelliot. Ms. Ouigour, p. [illegible]



Le Conte bouddhique des Deux Frères.

Collection Pelliot Ms ouigour, page 40

textes, on arrive à dresser l'argument suivant, où les principaux épisodes sont numérotés séparément :

1. Le Bodhisattva fait une promenade en dehors de la ville, rencontre des mendiants, des bouchers, des chasseurs, des pêcheurs, constate la misère et le mal (Schmidt, p. 231-233 et aussi 264).

2. Il demande à son père de lui ouvrir le trésor, qu'il dissipe en aumônes; le trésorier sauve le dernier tiers des richesses royales (Schmidt, p. 234 et 267).

3. Le prince cherche le moyen de devenir riche, et se résout à entreprendre un voyage sur mer (Schmidt, p. 234 et 268).

4. Ses parents ayant refusé l'autorisation de partir (énumération des dangers de la mer), il se couche à plat ventre et refuse toute nourriture; la permission sollicitée lui est alors accordée (Schmidt, p. 236 et 268-269).

5. Le mauvais frère veut l'accompagner avec le désir de le faire disparaître au cours du voyage (Schiefner, p. 280).

6. Le Bodhisattva emmène cinq cents compagnons (Schiefner, p. 281; Schmidt, p. 269); départ, et arrivée au pays des bijoux (Schmidt, p. 239; Schiefner, p. 281). Quand la récolte des perles est terminée, le prince annonce qu'il ne s'en retournera pas avant d'avoir obtenu le bijou Cintâmani qui est dans le palais du roi des dragons (Schmidt, p. 239).

7. Il entre dans la mer jusqu'aux genoux, jusqu'à la ceinture, jusqu'à l'épaule, puis il se met à nager. Il arrive à la montagne et trouve les plantes dont les racines sont entourées de serpents venimeux (Schmidt, p. 240).

8. Il arrive au palais du roi des dragons, entouré de sept fossés; le roi lui donne le bijou Cintâmani (Schmidt, p. 241-242).

9. Au retour, le navire est rendu inutilisable par l'attaque d'un monstre marin; le mauvais frère est sauvé à la nage par le bon prince qui, épuisé de fatigue, s'endort; pendant son sommeil, son frère lui vole le bijou conservé dans sa ceinture, et lui arrache les deux yeux avec une épine (Schmidt, p. 273; Schiefner, p. 282).

10. Des bouviers rencontrent le prince aveugle, le conduisent chez leur chef, où le prince se met à jouer du luth. Il refuse d'entendre les propositions de la femme du chef et s'en va, gagnant sa vie en faisant de la musique (Schiefner, p. 282; cf. Schmidt, p. 274).

11. Le mauvais frère est devenu roi à la mort de son père, et arrive à la capitale du roi voisin qui voulait donner sa fille en mariage au Bodhisattva (Schiefner, p. 282).

Telle est l'affabulation des deux contes tibétains réunis qui ont servi de base à notre conte ouïgour; les différences de détail que celui-ci présente n'ont pas été notées ici. La lecture de la traduction que nous donnons ci-dessous permettra de se rendre compte de ce que le rédacteur turc (ou plutôt le rédacteur du texte traduit en turc, car il semble bien qu'il y ait eu un prototype chinois) a ajouté au conte dont nous avons les équivalents tibétains.

Je saisis cette occasion de remercier M. P. Pelliot de l'obligeance qu'il a mise à me communiquer ce texte, non encore catalogué alors dans les collections de la Bibliothèque nationale, et des remarques qu'il a eu l'occasion de faire, soit au début du déchiffrement, lorsque j'ai consacré à l'étude de ce manuscrit un semestre de ma conférence à l'École pratique des hautes études (section des sciences religieuses), soit plus tard.

## TEXTE.

1. *tašqaru ilinčü-kä atlanturdi ärti. Baliq taš-tin tariq-či-lar-iγ körür ärti; quruq yir-ig suvayu, öl yir-ig tariyu, quš quzγun soqar yoriyor; san-siz tümän öz-lük ölürür. Tariq tari-k[ä] amraq tinliq-lar-iγ quš..... baliq-či av-či tur.............*

2. *bolup ayiγ qilinč qilur; tinliq-lar-iγ ölürür; ämräk tinliq-lar č[i]qri ärgirär, yung ärgirär,*

## TRADUCTION.

1. Il l'avait fait monter à cheval pour la récréation[1] extérieure. En dehors de la ville, il voyait les cultivateurs; quand ils arrosent la terre sèche, quand ils labourent la terre humide, le corbeau marche en piquant [de son bec]; il fait mourir des existences sans nombre, des dizaines de mille............ les êtres vivants, l'oiseau..... pêcheur, chasseur........

2. Il fait un méchant[2] acte; il tue les êtres vivants. [Au contraire] les chers êtres vivants filent[3] au rouet, filent la

[1] M. F. W. K. Müller, *Uigurica*, II, p. 26, n. 1, a fait remarquer les rapports étroits de *oina-* et de *ilinčü-lä-* attestés ensemble dans son texte; il traduit le second par «se délecter» (*sich ergötzend*). — Dans les contes tibétains traduits par Schmidt, c'est sur un éléphant que le prince est monté (p. 231 et 264).

[2] Le sens de «méchant, mauvais» pour *ayig* a été établi définitivement par M. F. W. K. Müller, *Uigurica* [I], p. 55.

[3] J'avais considéré d'abord *är-gir-* comme le causatif de *är* «faire être», c'est-à-dire «créer»; mais j'y ai reconnu ensuite une mauvaise graphie de *ägir-*.

*kintir ärgirür. Boz b[i]rtantp, qar[i]š*
*toγiyor. Taqi ymä adruq uz-lar*
*...... kätü uz iš-in išläyor*
*....uq adruq ämgäk ämgü ämgäyor*
*...... kü... di ämrük tïnlïq-lar...*

3. *yunt ud čoqar, qoï-*
*lar (?)-iz-in ulati tïnlïq-lar-iγ*
*ölürür, tariγ-in sorar,*
*qan ögüz aqïtar, atin qa[riš (?)]*
*satar är..... öz ärgidür. Imä*
*Bodisvt tigin bu ulus*
*budun ayïγ qïl[ïnč-lar (?)] qïlmiš-in*
*körüp ärtünki bošuš-luq q(r)daš*

4. *bolup, yïγlayu balïq-qa kirdi.*
*Ol ödün Maχait ilik ädg[ü]*
*ögli tigin-ig bošuš-luq körüp,*

---

laine, filent le chanvre. Quand la ruine mécontente, la malédiction naît. Aussi [il fait] de telles différentes bonnes choses[1]....... car il travaille à l'excellente œuvre.... il souffre différentes peines............. les chers êtres vivants......

3. L'homme qui assomme la jument et le bœuf, fait mourir les moutons et le reste des êtres vivants; qui épuise les champs; qui fait couler des ruisseaux de sang, qui vend son cheval, son...... se fait du mal à lui-même. Donc, le prince Bodhisattva, ayant vu que ce peuple faisait des actes méchants, devint extrêmement triste, et

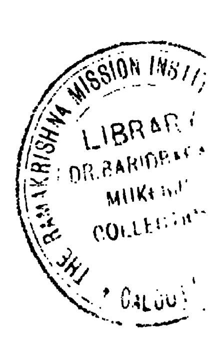
4. [r]entra dans la ville en pleurant. Alors le roi des Makhaïtes, ayant vu triste le bon prince, parla ainsi : « Mon cher

(1) Cf. Müller, *Uig.*, p. 27, 29.

*inčä tip yirliq-qadi : Amraq*
*oγlum, nä üčün bošuš-luq*
*körüng-iz? Tigin qangi χan-qa*
*inčä tip ötünti, yiγlayu : Bu*
*. . . . . ng-lik yir ärmiš; näg[ü]lük*

5. *toγdum mu? Qangi χan inčä*
*tip ayiti : Nä-kä iγlayu bošuš-luq*
*kälting? Tigin inčä tip ötünti :*
*taš-tin ilinčü-kä önmiš*
*ärdim; öküš yoq-čiqai äsgänlik*
*tin-liq-lar-qa körüp iγladim. Qangi*
*χan inčä tip irliq-qadi : a[m]raq*
*ögögüm, yir tangri toz ärmiš-tä*

6. *bilgü bai imä bar, yoq-čiqai imä*
*bar; qayu sin-kä ämgäk-tä öz qoγar-*
*-san? Tigin inčä tip*
*ötü[n]ti : Qangim quti m[ä]ni sävär-*
*mi-siz? Qangi ilig inčä tip*




---

fils, pourquoi paraissez-vous triste?» Le prince répondit à son père, le roi, en pleurant : «Cet . . . était une terre . . . . . . .; pourquoi

5. suis-je né?» Le roi, son père, parla ainsi : «Pourquoi pleurez-vous et devenez-vous triste?» Le prince répondit en ces mots : «J'étais sorti pour la récréation à l'extérieur; ayant vu beaucoup d'êtres vivants pauvres et souffrants, j'ai pleuré.» Le roi, son père, parla ainsi : «Mon cher enfant, lorsque la terre et le ciel étaient poussière,

6. il y avait ainsi des sages-riches, il y avait ainsi des pauvres; à quel tombeau, dans la peine, te pousses-tu toi-même?» Le prince dit : «Majesté de mon père, m'aimez-vous?» Son père, le roi, répondit : «Mon cher fils, voici

*irliq-qadi : Amraq ögögüm,*
*s[äni] inčä sävär mn. Aradiyi*
*yinču-i munčuq-täg köz-dä-ki*

7. *köngül-čä birdi; ol ädgü-kü at*
*tört bulung-dä yädinti; küninkä*
*qolyuji-lar üz-ülmädi; taqi adin*
*ayiliq qolti; imä birdi; künin-kä*
*ayin-kä munčulayu birip, ay(i)liq-*
*taqi ayi barim azyina qalti.*
*Ol ödün ayiji uluy i χan-qa inčä*
*ötünti : Tangrim, ay[i]liq quruq bur...-*
*ig ayi barim arqin.....s.....*

8. *yaz-u[y]qa tüšä tägimmäkäi ärtim[i]z,*
*tangrim. Imä qangi χan inčä*
*tip irliqadi : Qang qaz-yansar,*

---

comment je t'aime.» La perle qu'il avait cherchée, dans l'œil semblable à un joyau......

7. il la lui donna de tout cœur; cette bonne renommée fut conduite aux quatre points cardinaux; les mendiants ne terminèrent pas avec le jour; aussi il demanda un autre trésor; [son père] le lui donna; il le distribua de la même façon par jour et par mois, il ne resta que bien peu de ses trésors. Alors le grand trésorier parla ainsi au roi : «Monseigneur[1] [nous avons trouvé?] le trésor à sec.......... le trésor, les richesses..........

8. nous n'aurions pas entrepris de tomber dans le péché, monseigneur!» Le roi, son père, parla ainsi : «Si le père

[1] *Tangrim* est réellement une titulature établie définitivement par F. W. K. Müller par comparaison avec les fresques rapportées par la seconde expédition allemande (*Uig.*, II, p. 93).

*oγli üčün tïmaz-mu? Köngül-üg boγ-un; köngl-in birtmang-lar. Öttrü küninkä tïdïγ-siz birdi. Ol ödün irinč-lari bošuš-lari i ädgü χan-qa inčä tip*

9. *ötünti-lär : Tangrim, ilig törüg ayï barim tutar; ayï barim alqïnsar, il törü näčüg tutar-biz, tangrim? Ol ödün qangi χan inčä irlïq[-qadï] : Amraq ögögüm, könglin näčüg birtayin mu? Aγïjï ba .....uqi ayïjï-lar birär ödün, ü..........*

10. *barz-un, kätü bilinkäi irinč*(1), *tip irl[i]qadï. Anta ötürü kiä qolγuji-[l]ar kälsär*

(1) La première ligne de cette page porte les mots *kün toγmiš kät toγlïq*, qui n'appartiennent pas au texte et semblent surajoutés.

---

gagne, ne [le] refusera-t-il pas à son fils? Étouffez votre cœur, [mais] ne mécontentez pas le sien.» Ensuite il le donna avec insouciance jour par jour. Alors ils exposèrent ainsi leur misère et leur tristesse au bon roi :

9. «Monseigneur, le trésor, les richesses retiennent le peuple et la loi; si le trésor et les richesses se perdent, comment protégerions-nous le peuple et la loi?» Alors le roi, son père, parla ainsi : «Mon cher fils, pourquoi mécontenterais-je ton cœur? Le trésorier... ....... au moment où les trésoriers donneront......

10. qu'il aille, et que l'on connaisse la misère!» Telles furent ses paroles. Là ensuite, les mendiants vinrent, et ne

*ayïjï-lar-ïn bulmadi*[1], *birkü bulsar, qoltyuji-lar*[2] *ïylayu barsar, tigin ịmä ïylayu* ..... *ärti. Ötürü tigin inčä tip saqïnti : Ayïjï ärsär*

11. *mäning ol qangim χan budu[n] tilin-kä qorqup, inčä irliq-qadi; ärinč köz-ünür at burχ-an ög qang titir. Qayu kiši ög qang könglin b(ï)rt-sar, ol tïnlïq tamuluq bolur; oγul qiz-qa sanmaz. Män ämti ög qang könglin*

12. *b(ï)rtmayin. Qang-im ilik til-kä kirmäz-ün; öz qaz-γanjim öz-ï ädgü qïlïnč qïlayin, tip saqïnti. Anta ötrü*

(1) Dans l'interligne, *bulmaz ärti* et *bulmati.*
(2) Écrit, par inadvertance du copiste, *qortγuji-lar.*

---

trouvèrent pas les trésoriers, et virent que tout était donné; les mendiants s'en allèrent en pleurant, le prince aussi se mit à pleurer........ Ensuite le prince pensa ainsi : «Si c'est le trésorier,

11. mon père, ce roi, ayant craint la langue du peuple, a ordonné ainsi. Le nom qui paraît de pitié, Buddha, s'appelle la mère et le père. Quiconque mécontente le cœur du père et de la mère, cet être vivant est infernal; on ne le considère pas comme fils et fille. Donc je ne mécontenterai pas le cœur

12. de la mère et du père. Que mon père, le roi, n'entre pas sur la langue; je ferai moi-même de bonnes actions, avec mon gain», pensa-t-il. Ensuite là il dit à l'être célèbre et ho-

*at-l(ï)q yüz-lük-kä inčä*
*tip ärti : Ant[ï]gin ayï*
*barim qaz-yan-sar, öküš bolur*
*ärti. . . . . . lar inčä tip ötün-*

13. *ti : Öngi öngi qaz-yanč qilmaq*
*ayu*[1] *birdi-lar, biri ärür; qaz-yanč*
*näng tariq tarimaq-da ädgü yoq; kint*[ir]
*bir tarisar, ming tümän bolur;*
*biri ärür. Qoï yilqi igidsär,*
*yilin-kä aš-ilur, baï buši biri*
*ärür; öngtün kidin satï(γ)-qa*

14. *yulu(q)-qa bar-sar, bai bolur.*
*Imä bir bilgä nom*
*bilir är incä tip tidi : Tavar*
*qaz-yanmaq-ning tului* (sic) *ögüz-*

(1) *Sic*, pour *ayï*.

---

noré : « Si le prince gagne des richesses et des trésors, ce serait beaucoup. » Les . . . . . . . dirent :

13. « Faire des gains divers donne des trésors; c'est un des gains; ce n'est pas qu'il n'y ait pas de bien à cultiver la terre; si l'on sème du chanvre, un devient mille (fois) dix mille[1]; un autre moyen, c'est que, quand on soigne les moutons et le bétail, par chaque année, ils augmentent, [ils peuvent donner] de riches aumônes; s'il part pour la vente et

14. l'achat (le commerce) à l'Orient et à l'Occident, il devient riche. » Donc l'homme qui connaît une sage loi parla ainsi : « Pour gagner la fortune, il faut, en entrant sur l'Océan,

(1) *ming tümän*; sur cette expression, voir Annette S. Beveridge, *The Memoirs of Bâbur*, I, p. 93, n. 2.

*kä kirip, köngül-tä-ki köš-*
*üš-in qanturqalî saq-in-sar,*
*bulunǰusuz či[n]tamani ärdini*
*bul-sar, qamaγ yirtünčü-dä-ki*

15. *tînlîq-lar-ning kösüš-in inčip.*
*Tigin, alqu-ni taplamadi täg,*
*talui ögüz-kä kirmiš-ig*
*tapladî. Ötürü ičgärü qangi ili[k]-kä*
*ötüg birdi : Talu[i] ögüz-kä*
*kiräin, tip. Ol ödün qangi*
*näng bu ötüg sav išidip,*
*χan kikinč biru umadi; ärtinkü*

16. *bošušluq bolti. Ötrü qi*[1]
*oγli tigin-kä inčä*
*tip îrlîq-qadî : Amraq ögök-*
*üm, mäning il-tä qaz-γanǰim*
*siz-ing ärmäz-mu? Ämti köngül-*

[1] Probablement erreur du copiste, ou abréviation pour *qangi*.

---

qu'il pense à satisfaire le souhait de son cœur, qu'il trouve le bijou Cintâmani introuvable, et il donnera la satisfaction aux souhaits de toutes les créatures

15. qui sont dans le monde. » Le prince, comme s'il n'avait pas accepté tout, accepta d'entrer dans l'Océan. Ensuite, il adressa cette prière au roi, son père : « J'irai sur l'Océan », dit-il. Le roi, son père, ayant entendu cette prière, ne put pas donner d'explication;

16. il fut extrêmement triste. Ensuite il dit au prince, son fils : « Mon cher enfant, ce que j'ai gagné dans le pays n'est-il

*čä taling; barča busi*
*biring; nä üčün ölüm-*
*ünkä barir-siz? Biš tuyulup*

17. *ada bar : bir ada ol ärür : tilim*
*baliq uduq ärkän, saqlanmadin*
*tüšär, alquni kämi birlä sin-*
*kürür. Ikinti, suv-da suv önglü*[*g*]
*tay-lar bar; kämi susup, sinur;*
*kiši alqu ölür. Üčünj, suv-da*
*yäk-lär urup, kämi suv-qa*
*čumurur. Törtünj, uluq täz....uk....*

18. *-kä kikürür; suv ikiks*[*ä*]*lür-yor*[1]
*soqušur. Bišinj, tängri topirar,*

[1] *yor* a été ajouté après coup.

pas à vous? Donc pillez selon votre cœur; donnez tout en aumônes; pourquoi iriez-vous à la mort? Il y a cinq

17. dangers[1] appréciables; le premier est celui-ci : Quand de nombreux poissons sont endormis, (le navire) tombe (sur eux) sans qu'on y fasse attention; ils engloutissent tout avec le navire. Le second, c'est qu'il y a dans l'eau des montagnes couleur d'eau; le navire fait eau et s'enfonce; tout le monde périt. Le troisième, c'est que les démons le frappent dans l'eau et l'y font plonger. Le quatrième, c'est

18. que de grands ...... font entrer....; l'eau se partage en deux et s'affaisse. Le cinquième, c'est que le ciel se

[1] Ce mot a été déterminé pour la première fois par Radlof; toutefois il le traduit par «dommage» dans l'expression *ada tuda* «Schaden und Beeinträchtigung» (*Tišastvustik*, p. 66). Cf. F. W. K. Müller, *Uigurica*, II, p. 51, à la ligne 5 du texte, et p. 91 *adasi* «unversehrt, unbeschädigt».

*qorqïnj-ïγ yil turur; kämi aq-*
*tarilur ölür. Bu munjä*
*qorqïnj-ïγ ada-qa kirip, ölgäi-*
*siz, biz-ni irinč qïlγai-siz,*
*tip tidi. Ol ödün bodisvt tigin*
*. . . . . i qan-ta bu ïrl[ï]q išidip,*

19. *ïrl[ï]q bolz-un; tïdmaz-un; barayin!*
*tip ötünti. Ötrü qangi χan*
*ïrlïq-qamadi : barmaqaï-sin, tip*
*tidi. Ötrü tigin bašin tünkitip,*
*ïγlayu, yir-dä yat[u]p, yoqaru turqlayu,*
*aš ašlaqiyu, önämädi. Anta, tip tidi :*
*Irlïγ bolmaz ärsär, bu yir-dä yataq-či*
*yoqaru turmaz mn, aš ašamaz mn, üšü*

20. *mn, tip tidi. Qaltï altï kün*
*ärtip bardi, ögi qangi*

---

ramasse, il reste un vent effroyable; le navire se renverse et périt. Si vous entrez au milieu de tant de dangers effroyables et que vous mouriez, vous nous feriez de la peine», dit-il. Alors le prince Bodhisattva, quand il eut entendu cet ordre, s'écria :

19. «Que ce soit l'ordre! Que cela ne m'empêche pas! J'irai!» Mais alors son père, le roi, ne donna pas d'ordres : «Tu n'iras pas!», s'écria-t-il. Puis le prince, ayant baissé[1] la tête et s'étant couché à terre en pleurant, sans se lever en haut, sans prendre de nourriture, il ne sortit pas. Puis il dit : «S'il n'y a pas d'ordre, couché sur cette terre, je ne me lèverai pas, je ne prendrai pas de nourriture, j'aurai froid»,

20. dit-il. Quand six jours furent passés, sa mère et son père, pleurant de tout leur corps, s'attristèrent; il ne pensait

[1] Cf. تونكارمك.

*artlîγi yüzlüki îγlayu,*
*bošanu, turq[ur]up, näng ögmä-*
*ädi. Ol ödün ögi qangi*
*anta tip tidi : Biz k(ä)ntü-kä*
*ädäš-kä ötläyor-biz; uqmasar,*

21. *qi tususi nä bar? Tigin inčä*
*tip ötünti : Luu χanlîγînta*
*čintamani ärdini [bolsar]* [1] *bar kim*
*ölüglük qutluq kiši ol ärd[i]ni*
*bulsar, qamaγ ti[n]l[i]q-lar-γa as[i]γ*
*tusu qi-lur. Ani üčün talui-*
*γa kiriksäyor mu, tip ötünti.*
*Ol ödün qangi χan îrl[î]q îrl[îqa-]*

22. *dî : Kim talui-γa barayin*
*tisär kiring-lär, oγlum tigin-*
*-kä iš bolung-lar : nä kärgäk-in,*
*barča birgäi-biz. Kim yirči*

[1] Graphie défectueuse.

pas à se lever(?). Alors sa mère et son père parlèrent ainsi : « Nous parlons à nous-mêmes et à notre ami; s'il ne comprend pas,

21. quel sera son avantage? » Le prince parla ainsi : « Dans le royaume des Dragons il y a le bijou Cintâmani. Si l'homme mortel et fortuné trouve ce bijou, il fera utilité et profit pour tous les êtres vivants. C'est pourquoi je veux aller sur l'Océan », dit-il. Alors le roi, son père, donna l'ordre suivant :

22. « Que ceux qui parlent d'aller sur mer entrent, et soient les compagnons de mon fils, le prince; tout ce qui sera nécessaire, nous le donnerons en entier. Ceux qui sont pilotes

*suvči kämiči bar ärsär, imä*
*kälz-ün, tigin-ig iš-nä*
*tükäl kälürz-ün-lär. Otrü*
*bu irl[i]γ išidip, biš yüz*

23. *satïγ-či ärän-lär tirilip,*
*ičkärü ötüg birdi-lär; qamaγ-in*
*ädgü ögli tigin-kä qu[l]-luq*
*barïr-biz; ölsär, birlä ölür-*
*biz; kälsär, [birlä] kälir-biz, tip*
*ötüg birdilär. Ol ödün*
*Baranas ulus-ta bir ädgü*
*alp yirči suvči bar ärti. Qač*

24. *qanta t[a]lui-γa kirip,*
*bišär yüz-är-in barip,*
*iš-nä tükäl kälmiš ärti.*
*Inčip, säkiz on yašayor*
*qarï ärti; yinä iki köz-i*
*körmäz ärti. Ol biš yüz är*

marins, qu'ils viennent et qu'ils amènent complètement le prince à ses affaires. » Quand on entendit cet ordre, cinq cents braves

23. négociants, s'agitant, firent des prières intérieures. « Tous ensemble nous irons trouver le bon prince en qualité de serviteurs; s'il meurt, nous mourrons avec lui; s'il [re]vient, nous [re]viendrons ensemble », dirent-ils en priant. En ce temps-là, il y avait dans le royaume de Bénarès un bon et brave pilote. Que de fois

24. étant allé sur mer, ayant voyagé cinq cents fois, il était [re]venu après avoir terminé ses affaires. Ainsi, il était vieux, ayant quatre-vingts ans; aussi ses deux yeux ne voyaient plus.

*qamuq-un ol körmäz irinč-kä*
*ötünti-lär. Ol ödün*

25. *tigin öz-i barip, qol-in*
*yitip ičkärü, qangi χan*
*tapa kigürdi. Qangi χan*
*inčä tip irl[i]qadi : Bir kiä amraq*
*oγlum-in siz-inkä tutuz-ur*
*mn; (i)šnä tükäl kälürüng! tip*
*irl[i]qadi. Ötrü ol avičqa*
*iγlayu, χan-qa inčä tip ö(tün)-*

26. *ti : Tangrim, nä mungtaγ*
*bolti kim antaγ tangri täg*
*ärd[i]ni täg ögökünguz-ni ölüm*
*yärin-kä ïdur-siz; ol talui*
*suvi ärtinkü qorqinč-iγ*
*adal[i]q ol öküš tinliq-lar*
*barip ölük-l[ä]r bir bar-sar*
*yaraγai mu? tip ötünti.*

Ces cinq cents braves racontèrent tout à ce pauvre aveugle. Alors

25. le prince, allant lui-même et le tirant par le bras à l'intérieur, l'amena pour se prosterner devant le roi. Son père, le roi, parla ainsi : «Je vous confie mon cher fils; accomplissez son affaire complètement», dit-il. Ensuite, cet aveugle, tout en larmes, parla ainsi au roi :

26. «Seigneur, que de temps il y a qu'ainsi, comme le ciel, comme le bijou, vous envoyez au lieu de la mort vos chers enfants! Convient-il que de si nombreux êtres vivants aillent s'exposer à la mort, l'eau de cet océan [étant] extrêmement effrayante et dangereuse?»

27. *Ulus barčä tigin üčün*
*bošanur. Imä χan inčä*
*tip ir[l][i]q-qadi : Tidu umadam,*
*ärk-im tükämädi; ärk-siz idür*
*mn; ämti siz qataq-lar-ing*
*birlä baring baring yirči*
*bolung, tip ir[l][i]qadi. Avičqa*
*qamaγ taplamiš üčün yi.....*

28. *bolti qang (?). Ol ödün qangi χan*
*tigin-kä sapti; biš yüz ärän-*
*ning aši suvi külüki taqi*
*nä k(ä)rgäk-in alqu tüküti.*
*Birip uz-atip öntürdi.*
*Ol ödün ayiγ ögli tigin*
*ini-si inčä tip saqinti :*
*[il]iküm qangim ičim tigin-kä*

29. *sävär, mini aγlayor ärti; ämti*
*ičim talui-qa barip, ärd(i)ni*
*kälürsär, taqi aγir-liq bolγai,*

---

27. Le peuple tout entier s'attrista pour le prince. Le roi dit : « Je n'ai pas pu l'empêcher, mes forces n'ont pas pu [achever?]; je reste sans force. Donc, vous, allez avec les braves, soyez son guide. » L'aveugle, pour choisir en entier...

28. il fut père. Alors le roi, son père, se tourna vers le prince; la nourriture, l'eau, les bêtes de somme des cinq cents hommes, tout ce qu'il fallait, tout il termina. Ayant donné (ces choses), il les congédia et les fit partir. A ce moment, son frère cadet, le méchant prince, pensa ainsi : « Mon roi, mon père, aime

29. le prince, mon aîné; il me déteste; donc, si, allant sur mer, mon frère aîné rapporte le bijou, il deviendra respecté,

*mn taqi učuz bolγai mn,*
*tip saqïnti; ämti birlä*
*barayin. Ötrü qangi χan-qa*
*inčä tip ötünti : Ičim*
*tigin ölüm yir-kä barir;*

30. *näglük qalir mn, tangrim?*
*mn imä barayin; ädgü yvl(a)q*
*bulsar, birlä bulalïm, tip.*
*Imä qangi oγul qilïnči*
*yvlaq üčün s(ä)vmäz ärti.*
*Ötrü barsar, barγïl, tip*
*ïrl(ï)qadi. Ol ödün qangi*
*(χa)n ulus budun ïγlayu sïγ-*

31. *-tayu, ädgü ögli tigin-ig uz-*
*-ati o(q)turup, talui-qa*
*idti-lar. Qaltï talui ögüz-kä*
*tägip, yiti kün turup,*
*k(ä)mi yarati. Yiti timir sün*

tandis que moi, je serai sans considération », pensa-t-il, « donc, que j'aille avec lui. » Ensuite, il parla ainsi au roi, son père : « Le prince, mon frère aîné, se rend sur le lieu de la mort;

30. comment resterais-je, seigneur? moi j'irai aussi; que ce soit bon ou mauvais, éprouvons-le ensemble », dit-il. Or son père n'aimait pas ce fils parce qu'il était méchant; il lui dit : « S'il part, va (avec lui). » Alors le roi, son père, pendant que le peuple pleurait et sanglotait,

31. embrassa longuement le bon prince, et l'envoya à la mer. Lorsqu'il fut parvenu à l'Océan, il y resta sept jours et équipa le navire. Sept ancres retenaient le navire dans l'eau.

*k(ä)mi sulap, tu . . . . rdi. Yitinǰ*
*kün, tang tanglayor ärkän,*
*ädgü ögli tigin, uluγ kö[vr-]*

32. *-ük toqitip, inčä tip*
*irl(i)qadi : Talui ögüz-kä*
*kirür-siz-lar; kim ölüm*
*ada-qa qorqsar, ašru n[ä]ng*
*yoring-lar; mn siz-lar-ni küj-*
*ap ilitmaz-mn. Otrü*
*irl(i)q-in išidip kim*
*näng unmadi-lar; künin-kä*

33. *munǰulayu kövrük toqip*
*irliq irl(i)qap, kim näng ün-*
*tämäsär. Yitinǰ kün t(ä)mir sün*
*ačti; tämir asiγ yoridi.*
*Tigin quti ülügi üčün*
*ada-siz tud-siz qač kün*
*ičin-ta ärd(i)ni-lig otruq-*
*qa tägdi-lär. Yiti kün anta*

Le septième jour, pendant que le matin se levait, le bon prince, ayant fait battre le grand tambour,

32. parla ainsi : «Vous entrerez dans le grand Océan; ceux qui craignent le danger de la mort, qu'ils ne marchent pas; moi je ne vous y contraindrai pas.» Ensuite, ayant entendu son ordre, personne ne consentit [à l'abandonner]; chaque jour

33. battant ainsi le tambour, donnant des ordres, il n'appela personne. Le septième jour, il ouvrit (détacha) l'ancre de fer; le fer marcha utilement. Pour le bonheur et la fortune du prince, sans danger et sans peine, en quelques jours, ils atteignirent l'île des bijoux.

34. *tintilar. Yitinj kün tang*
*adinčiq ärd[i]ni yinču kämi-kä*
*tökäküčä orup. Tigin*
*inčä tip, irl(i)qadi : ämti mn*
*bu ärd[i]ni birlä barsar-mn,*
*qamaq tinliq-lar-qa artuq*
*as(i)γ tüsü qilu umaγai-mn;*
*siz-lar baring-lar; mn bu muntu-*

35. *du yiging čintamani*
*ärd(i)ni alqali baraγin, kim*
*qayu tinl(i)q-lar-qa töz-ü*
*tükäti as(i)γ tusu qilu u-sar-*
*mn. Ötrü q(a)rdaši ayiγ*[1]
*ögli tigin-ig ötl(ä)p,*
*k(ä)mi tutuz-up, yant(a)ru idti.*
*Tigin yir-či avičqa birlä*

36. *iki-kü qalti-lar. Ol ödün*
*ädgü ögli tigin yirči avič-*
*qa qolin yitip, yiti*

(1) Écrit *aviγ*.

34. Ils s'y arrêtèrent sept jours. Le septième jour, au matin, ils placèrent les différents bijoux et perles dans le navire comme si on les dispersait. Le prince dit : « Donc, si je m'en vais avec ces bijoux, je ne pourrai plus faire utilité et profit à tous les êtres vivants; vous, allez; moi,

35. j'irai prendre le bijou Cintâmani, tellement beau, de sorte que je puisse faire entièrement, complètement, utilité et profit pour les créatures quelles qu'elles soient. » Ensuite ayant prié son frère le mauvais prince, il lui confia le navire et il l'envoya en arrière. Le prince et le pilote aveugle,

36. tous deux restèrent seuls. Alors le bon prince ayant tiré le bras du pilote aveugle, pendant sept jours, il marcha

*kün bil-čä boyuz-ča*
*suv-da yorip, kümüšlük*
*otruq-qa tay-qa tägdi. Yiri*
*qumi alqu kümüš. Ötrü*
*tinturqali saqinti. Inčip*

37. *avinčqa q[a]ruqi yitti;*
*küči äläküdi; täpäniyü yoriyu*
*umadi. Ötrü tigin-kä inčä*
*tip ötünti : Oγlum, muntu-*
*dä inärü öktün yingaq*
*altun tay bar; köz-ünür mü?*
*köring, tip tidi. Avič-*
*qa inčä tip tidi : Ol altun*

38. *tay-qa täg-sär siz, kök*
*linχua-ug körgäi-siz, ol*
*linχua sayu birär ayuluq*
*yilan; bir ayu tini iraq-tin*
*ančulayu köz-ün(ü)r. Qalti*
*linχua sayu tütün tüt[ä]r-*

dans l'eau jusqu'à la ceinture et à la gorge, et atteignit l'île et la montagne d'argent. Son sol, son sable étaient entièrement d'argent. Ensuite, il pensa qu'il fallait se revivifier. Mais

37. la vigueur de l'aveugle disparut; ses forces l'abandonnèrent; il ne put pas marcher ni se mouvoir. Alors il dit au prince : «Mon fils, en bas, dans la direction de l'Est, il y a la montagne d'or; s'aperçoit-elle? Regardez», dit-il. L'aveugle parla ainsi : «Si vous atteignez cette

38. montagne d'or, vous verrez la fleur de lotus bleu; à chaque fleur est (préposé) un serpent venimeux; la nature du poison se voit ainsi de loin. Toutes les fois que chaque fleur

*čä, ol [ärsär]* [1] *ol ärsär,*
*ärtinkü alp ada titir.*

39. *Ol linχua yuluq yuquru*
*usar-siz; ötrü luu χani ärd(i)ni-*
*lik baliq-qa ordu-qa*
*täg-gäi-siz. Ol baliq [ičint]ä*
*imä yiti qat qaram ičintä*
*alqu ayu-luq luu-lar yilan-lar*
*yatur; ani yuquru usar m(n)* [2].
*Ičgärü baliq-qa kirgäi-siz, luu*

40. *χani n(ä)kä köz-üngäi, siz ärd(i)ni bul-*
*γai-siz. Mn ämti ölür-mn;*
*siz yal(a)nguq qin qalir-siz;*
*tangrim, qorqmang, bošanmang:*
*iš-nä tukäl täg-gäi-siz.*
*Inčip qayu kün burχan*

(1) Effacé.
(2) Effacé; erreur pour *siz*.

lance de la fumée, c'est celui-là; on l'appelle le danger extrêmement grand.

39. Vous pourrez acheter cette fleur de lotus; ensuite vous parviendrez à la ville, au palais où se trouve le bijou du roi des dragons. Dans cette ville, à l'intérieur d'un *qaram* à sept étages, sont couchés tous les dragons et serpents venimeux; vous pourrez les acheter. Vous entrerez dans la ville intérieure;

40. dès que le roi apparaîtra, vous trouverez le bijou. Moi, donc, je mourrai; vous, vous resterez un homme (dans la) peine. Seigneur, n'ayez pas peur, ne vous attristez pas; vous parviendrez complètement à (bout de) l'affaire. Donc, à quelque jour que vous trouviez la majesté du Buddha, ne me

*qutin bulsar, mini tïtmang.*
*Ädgü küni yolči yirči bulup*

41. *yr-kä tägdi. Qapaq-da iki*
*ariγ qiz-lar turur; äl(i)gi ärd(i)ni-*
*lig yip ägirär; . . . . . . d.* [1]
*Ötrü tigin : kim siz-lar?*
*tip ayïtï. Ol qiz-lar : qapaq-či*
*biz, tip tidi. Ötrü tigin*
*baliq ičin-kä kirdi, öngtün*

42. *qapaγ-qa tägdi. Ötrü tört*
*körklä qirqin yurung*
*kümüš yip ägirär; bu qapaq*
*köz-ädü turur-lar. Tigin*
*ayït-sar, qapaq-či qirqin*
*biz, tidi-lär. Ötrü taqi*
*ičgärü kirdi; ordu qapaγ-qa*
*tägdi. Ol qapaq-da säkiz körklä*

[1] Mots effacés : peut-être *ol ödün*.

---

repoussez pas.» Le jour favorable, ayant trouvé un guide, il arriva

41. à ce pays. A la porte se tenaient deux filles pures; leurs mains tressaient des bijoux . . . . . . . . . . . . . . . . Puis le prince dit : «Qui êtes-vous?» «Nous sommes les gardiennes de la porte», répondirent ces filles. Alors le prince entra dans la ville;

42. il parvint à la porte de l'Est. Quatre belles négresses filaient de l'argent blanc; elles restaient à garder cette porte. Quand le prince [les] interrogea, elles répondirent : «Nous sommes les négresses, gardiennes de la porte.» Après cela aussi il entra à l'intérieur; il parvint à la porte du palais. A cette porte, huit belles

43. *täng ariγ qiz-lar sariq*
*altun yip ägirär-lär. Tigin*
*körklär-in tängläp : siz-lar luu-*
*lar χani qončui-i mu siz-lar?*
*ayitsar, biz ordu qapaq köz-*
*ät-či biz, tip tidi-lär. Ötrü*
*tigin ičgärü inčä ötün*

44. *birdi : Bu čimbudvip yir-suv-*
*da-qi baranas ulus-ta-qi χan*
*oγli ädgü ögli tigin kälip,*
*qapaq-da turur : ičgärü*
*köz-üng-lär, tip; ol ödün*
*ol qapaq-či qirqin-lar*
*ičgärü kirip, ötünti-lär.*

45. *Luu χani inčä tip saqinč*
*saqinti : Uluγ küjlük qut-*
*luq bodisvt-lar ärmäsär,*
*bu yir-kä näng tägmägäi*
*ärti. Ol bodisvt ärinč*

---

43. filles pures et semblables filaient de l'or jaune. Le prince compara leurs formes; ayant demandé : «Êtes-vous les princesses, femmes du roi des dragons?», elles répondirent : «Nous sommes les sentinelles de la porte du palais.» Alors le prince, parlant ainsi, cria à l'intérieur :

44. «Le fils du roi du peuple de Bénarès qui habite dans cette contrée du Cimbudvipa, le bon prince est venu et reste à la porte. Regardez à l'intérieur», dit-il; alors ces négresses, gardiennes de la porte, étant entrées à l'intérieur, parlèrent.

45. Le roi des dragons réfléchit en ces termes : «Si ce n'avait pas été de grands, robustes, fortunés Bodhisattvas, ils ne seraient pas parvenus jusqu'à ce pays. Que ce Bodhisattva

*kirz-kün*[1], *tip ïrl(ï)qadï. Ol ödün tigin ičgärü kirdi. Luu χani*

46. *ötrü önti; äl(i)kin tuta kigürüp, ärd(i)ni-lik orun-luq öz-ä olqurti*[2]. *Luu χanin-kä tatïq-lïq soγančiq nom nomladi. Uluγ ögrünčü-lük könglin busi birmäk as(ï)γï umladi. Ol luu χani ärtinkü*

47. *sävinti sözülti; inčä tip tidi : nä k[ä]rgäk bolti kim inčä ämgänip, bu yir-kä kältingiz? Bodisvt tigin inčä tip ötün-ti : Bu yirtinču-da qamaq tïnlïq-lar üčün Burχan qutin*

[1] Erreur du copiste, pour *kirz-ün.*
[2] Dans l'interligne, *ärgä-dä.*

12,934

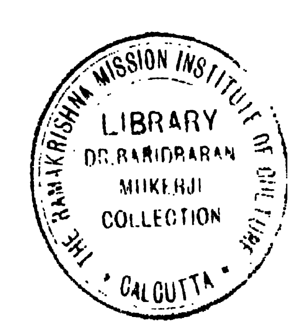
entre amicalement», ordonna-t-il. Alors le prince entra à l'intérieur. Le roi des dragons

46. se leva tout droit; en le tenant par la main, il le fit entrer; il le fit asseoir à une place ornée de bijoux. Celui-ci enseigna au roi des dragons l'excellente et douce doctrine. Dans son cœur plein d'une grande joie, il lui montra (?) l'utilité de donner des aumônes. Ce roi des dragons se réjouit

47. extrêmement; il dit : «Pourquoi fallait-il qu'en vous donnant tant de peine, vous vinssiez dans ce pays?» Le prince Bodhisattva répondit en ces termes : «Dans ce monde, pour tous les êtres animés, quand on recherche la majesté du Buddha,

48. *tiläyü, yoq-čiqai irinč*
*irl(i)q tinliq-lar-qa asiγ*
*tusu qilqali. Čintamani ard(i)ni*
*qolu busi-qa kältim, tip*
*ötünti. Luu luu χani inčä*
*tip irl(i)qadi : Yaraγai örkän,*
*imä bodisvt-lar munjulayu*

49. *ärd(i)ni busi-qa kälmiši*
*bar ärti. Alqu-qa birip*
*idtim; siz-in-kä imä*
*birgäi-biz; yiti kün munta*
*iring; biz-in-kä nom*
*nomlang; tapïnalïm uduna-*
*lïm, biz-in-kä as(i)γ tusu*




50. *qïling; yitinj kün ard(i)ni*
*alïp baring*[1]*, tip tidi.*
*Ol ödün ädgü ögli tigin*
*yiti kün lu(u)-lar tapaγ-in*

[1] Ms. *biring*.

---

48. l'ordre de pitié (pour les) pauvres, (c'est qu')il faut faire utilité et profit pour les êtres vivants. Je suis venu pour demander, à titre d'aumône, le bijou Cintâmani», dit-il. Le roi des dragons répliqua : «Ainsi qu'il convient, des Bodhisattvas sont venus me demander de même

49. le bijou à titre d'aumône, et je les ai renvoyés en le leur donnant à tous; de même nous vous le donnerons aussi; restez sept jours ici; enseignez-nous la loi, adorons et honorons. Faites-nous profit et utilité;

50. le septième jour, vous prendrez le bijou et partirez», dit-il. Alors le bon prince. pendant sept jours, [accomplit] l'adoration et la magnification des dragons. Le septième jour,

*uduγ-in ašadi. Yitinǰ*
*kün luu-lar χani naranta*
*al-l(i)q luu χani qulqaγin-ta-qi*
*Čintamani ärd(i)ni alip sökäp,*

51. *tigin-kä birdi. Inčä tip,*
*qut qolti : mn uluγ*
*kösüš-in bu čintamani*
*ärd(i)ni alip, siz-in-kä busi*
*birür mn; siz qačan burχan*
*qutin bulsar-siz, mini tït-*
*mang; qutqaring; siz-in-kä*
*qutunguz-ta bu sorluq at....-*

52. *-da oz-alim; qurtulmaq*
*yol-γa tägïnälim. Otrü*
*luu χani lar*[1] *qaliti ilti;*
*talui ögüz-kä q(a)rdašin-kä*
*tägürdi. Qalti anta tägdük-*
*tä, ini-si birlä qavišti.*

[1] Lire *luu-lar χani.*

---

le roi des dragons, nommé Naranta, ayant pris et détaché le bijou Cintâmani qui était à son oreille,

51. le donna au prince. Il parla ainsi, et demanda le bonheur : « Moi, pour [votre] grand souhait, ayant pris ce bijou Cintâmani, je vous le donne en aumône; vous, quand vous aurez obtenu la majesté du Buddha, ne me repoussez pas, sauvez-moi ! Grâce à votre Majesté, soyons délivrés au nom de cette demande,

52. entreprenons le chemin de la délivrance. » Alors le roi des dragons lui donna congé et le renvoya; il [le] fit parvenir à l'Océan, à son frère. Lorsqu'il fut arrivé là, il se réunit à son

*Iki qa(r)daš iš-nä tükäl*
*qavišip, öpišti qojušti*

53. *iqlašti. Otrü siqtašti-*
*-lar, yinä ögürdi-lär sävinti-*
*lär. O[t]rü tigin inčä tip,*
*ayiti : Amraq qa[r]daš-im, išing*
*tusung biz-ing biš yüz*
*ärän qanča bardi? Iš-nä*
*tägdi-mu? Ini-si ayiγ ögli tigin*
*inčä tip tidi : Talui ičin-tä*

54. *yoqadti; qut-suz suvi-lar*
*üčün alqu yoqadti, alqu*
*ölti-lar. Otrü tigin ärtinkü*
*bošanti iγladi : Sän näčük*
*oz-tung? tip tisär, bir*
*kämi siuqin tuta öntüm,*
*tip tidi. Otrü iči-si tigin-*
*kä inčä tip ayiti : Ärd[i]ni*

---

frère cadet. Les deux frères s'étant réunis complètement, se baisèrent, s'embrassèrent et

53. folâtrèrent. Ensuite, en poussant des cris de joie, ils se réjouirent et s'amusèrent. Alors le prince dit : «Mon cher frère, ton affaire et ton profit, où sont allés nos cinq cents hommes? Sont-ils parvenus à leurs fins?» Son frère cadet, le méchant prince, parla ainsi : «Dans la mer,

54. ils ont été anéantis; ils ont péri tous dans les eaux infortunées; celles-ci les ont tous fait mourir.» Alors le prince, devenu extrêmement triste, se mit à pleurer : «Comment t'es-tu sauvé?», dit-il; à ces mots : «J'ai pu prendre l'amarre d'un navire et y monter», répondit-il. Ensuite, s'adressant au prince, son frère aîné, il lui parla ainsi : «Avez-vous trouvé


IMPRIMERIE NATIONALE.

55. *bultunguz-mu? tip tidi. Tigin*
*kôni s[a]vl[i]q üčün bultum,*
*ögöküküm, tip tidi. Ötrü*
*inisi inčä tip tidi : siz aruq*
*siz aruq-lang az uding;*
*ärd[i]ni man-ga biring, mu tutayin.*
*Ötrü ädgü ögli tigin baš*
*yataqi ärdänig al(ï)p inisin-kä*

56. *birdi : Bäkrü kiz-läp tut,*
*oγri almaz-un, tip tidi.*
*Ötrü ud(u)udi-(lar[1]). Ol ödün*
*ayïγ ögli tigin könglin-kä*
*yäk saqïnči kirdi; inčä tip*
*tidi, saqïnč saqïnti : Ögüm*
*qangim süi-d(ä)n baru mini siv- (sic)*
*mäz ärti; ič-im tigin-kä sävär*

57. *ärti. Ämti bu ärd[i]ni birlä*
*täg-dük-tä, ič-im kök tangri-kä*

(1) Effacé après coup.

---

55. le bijou?» Le prince répondit : «Je l'ai trouvé pour celui qui a la parole vraie, mon cher frère.» Son frère cadet reprit ainsi : «Vous êtes pur, vous avez pu (faire) peu; donnez-moi le bijou; je le garderai.» Alors le bon prince donna le bijou, sa principale garde (?), à son frère cadet.

56. «Cache-le et garde-le soigneusement pour que le voleur ne le prenne pas», dit-il. Ensuite il s'endormit. Alors une pensée diabolique entra dans le cœur du méchant prince; il [se] dit et pensa : «Ma mère et mon père depuis longtemps ne m'aimaient pas; ils aimaient le prince, mon frère aîné. Donc,

57. puisque nous avons atteint ce bijou ensemble, que mon frère aîné cherche le ciel bleu. Moi-même, dans ma

*yoqlayai. Mn öz-üm yit-ta*
*san-siz yir körü yorimiš; kärgäk*
*ämti muni iki köz täkläip,*
*sančayin; bu qanča barqai,*
*kätü ölgäi, tip saqïnti. Ötrü*
*turup, iki qamiš šiš qilip*[1],

58. *iki köz y[i]r-kä sa[n]čip täz-ti.*
*Ol ödün ädgü ögli tigin*
*ini-sin ini-sin oqiyu*
*tägindi : Inim, qanta sn?*
*oγri kälip, iki közümin*
*täkläyü sančti, tip iγladi*
*sïqtadi, baliq-ča aγaniyu.*

59. *Ötrü ol yir suv irši*
*t(a)ngri bar ärti. Tigin ämgäk-in*
*körü umati-ä; tigin-kä*
*inčä tip tidi : Oγri tip*

[1] Dans l'interligne, *qïïp*.

---

propre âme, j'ai voyagé pour voir d'innombrables terres; il faut que je pique ses deux yeux, je les percerai; où qu'il aille, il périra», pensa-t-il. Donc, s'arrêtant, il fabriqua deux broches en roseau,

58. et lui perça les deux yeux en les enfilant. A ce moment, le bon prince entreprit d'appeler son frère cadet : «Mon frère cadet, où es-tu? Le voleur est venu, il m'a piqué les deux yeux et les a crevés.» En disant ces mots, il pleura et sanglota, en se précipitant vers la ville.

59. Or cette contrée avait un seigneur ṛiši. Il ne put pas voir la peine du prince; il lui dit : «Ce que vous avez appelé

*tidükünguz nägü ol öz ičingiz*[1]
*ärti; siz-ni, ölz-ün! tip,*
*inčä qilti; täz-ip bardi.*

60. *Ämti iqlamang turung,*
*mn yirči-lap iltgäi-mn;*
*siz-ni budun-qa tägürgäi*
*mn, tip tidi. Ötrü*
*ädgü ögli tigin yoqaru*
*turdi. Tangri-si üntäyü, yol-*
*ayu birdi. Budun-qa tägdi.*

61. *Tirik oz-tum kältürum*
*bu, tip ötünti. Ol ödün*
*qangi χan bu sav išidip,*
*kök tangri-bä (tä)*[2] *ulidi siqtadi;*
*yüksäk yidiz orun-luq-tin qodi;*
*öz kämišti, ög s(a)r(i)ndi talti;*
*ölüg-läg qamilu tüšti;*

[1] Lire *iningiz* «votre frère cadet».
[2] Ainsi corrigé dans l'interligne.

---

voleur, c'était votre propre frère cadet; il a agi ainsi pour que vous mouriez; il les a enfilés (les yeux) et s'en est allé.

60. Donc, ne pleurez pas, restez; moi, je vous guiderai et vous emmènerai; je vous ferai parvenir jusqu'à votre peuple.» Ensuite le bon prince resta en haut (debout?). Le seigneur l'appela et se mit à le guider. Il parvint jusqu'à son peuple, et cria :

61. «Vivant je l'ai sauvé et je l'amène», dit-il. A ce moment, le roi, son père, ayant entendu cette parole, gémit et sanglota devant le dieu du ciel; il enleva de sa place le haut. . . . . . . il se jeta lui-même, son intelligence s'entortilla et s'enfonça; il tomba en se lançant comme un mort. A la manière de

62. *ür-kič timin öglänti.*
*Ōtrü ol ödün baranas*
*ulus buduni alqu bošanti*
*iyladi-lar. Ol ödün*
*qangi χan ayiy qilinč-l(i)q-ay*
*oylin inčä tip s(a)qinti :*
*Amraq oylum ölti ärsär,*

63. *munung yüz-kä imä*
*körmäyin; oylum savi*
*ädgü y(a)vlaq bilgürkinčä,*
*qinliq-ta yatz-un, tip*
*irl(i)q bolti. Äl(i)gin adaqin*
*bäkläp, qinliq-ta ordi-lar.*
*Ol ödün ädgü ögli tigin*

64. *k[ä]ntü-ning quti ülügi üčün*
*quti unqsiki uduz-up, öz*
*qadini yirin-kä tägdi kim qangi*
*χan ol ilik χan qiz-in*
*ädgü ögli tigin-kä qolmiš*

---

62. quelqu'un d'effrayé, il reprit connaissance. Ensuite, à ce moment, le peuple de Bénarès devint tout triste et se mit à pleurer. Le roi, père du prince, pensa que c'était son méchant fils; il se dit : «Si mon cher fils est mort,

63. je ne veux plus voir le visage de celui-ci; jusqu'à ce que la parole de mon fils fasse savoir le bien et le mal, qu'il couche en prison.» Ainsi fut donné l'ordre. Serrant fortement ses pieds et ses mains, on le mit en prison. Alors le bon prince,

64. grâce à son bonheur et à sa fortune heureuse, ayant été favorisé de......., ... atteignit le pays de Khadini; or le roi son père avait demandé en mariage, pour le bon prince,

*ärti. Tüngür büsüg bulmiš*
*ärti. Qalti baliq qapaq-da*

65. *olurur ärkän, χan ud-či-si*
*biš yüz ud sürä önti.*
*Buqa-si ašru önüp, tigin-*
*ig kümbürü yatqurup,*
*tört adaq-in ingläyü*
*kölitdi turdi. Sürük ud*
*qamaq öntüktä, tilin alqu*
*iki köz y(i)rtäki šišin ar[i]p*

66. *qudti. Otrü qapiy-či är*
*turγurup, yol-ta öngi*
*olqurti. Ud-či är körüp,*
*inčä tip ayitdi : Siz kiši-*
*dä adruq bäkäng; är köz-*
*ünür; siz näg(ü)lük inčä*
*irinč irl(i)q bultunguz? Tigin*
*inčä tip, sayinč saq-*

---

la fille du roi de cette contrée. Il avait trouvé l'aumône de la fée (?). Pendant qu'il était assis à la porte

65. de la ville, le bouvier du roi monta en conduisant un troupeau de cinq cents bœufs. Son taureau, s'étant avancé, s'étendit en mugissant devant le prince, en courbant et pliant ses quatre pieds; le troupeau de bœufs, étant monté tout entier, posa sa langue sur la broche qui était à la place des deux yeux

66. et la purifia. Puis le portier l'ayant arrêté, sur la route il le fit asseoir à part. Le bouvier, l'ayant vu, lui dit : «Vous, veillez séparément sur la personne; il paraît être un homme; vous, comment avez-vous trouvé un tel ordre de pitié?» Le prince, réfléchissant,

67. *inti : Tüz-ümin oyusum-kä*
*kälkürti söz-läsär, inim*
*ölgäi. Ötrü tigin : tur(u)q*
*yoq-čiqai busi-či mn,*
*tip tidi. Ol ödün*
*ud-či är öz ävin-kä ili(t)-ti;*
*ačinti, ävintä-ki uluy*
*kičik-kä tutuz-ti; artuq*

68. *ädgü äčining-lar! tip, bir ai*
*artuq ačinti. Anta kiä*[1]
*imä ayruq bolti; kirkä-yü*
*aš birür bolti-lar. Qalti*
*tigin uqti, köngli yïrinti.*
*Ötrü ud-či är-kä, barayin,*
*tip tidi. Ud-či är, näg(ü)lük*
*bariy sandingiz, könglüngüz-ni*

69. *kim birtdi? barmang, tip*
*tidi. Tigin inčä tip*

[1] Quelques mots sont ajoutés dans l'interligne et en marge, mais ils sont difficilement lisibles, sauf le début : *tigin tip....*

---

67. se dit : « S'il annonce qu'il a fait venir ma famille à ma race, mon frère cadet mourra. » Ensuite le prince dit : « Je suis le pauvre mendiant abandonné. » A ce moment, le bouvier l'amena à sa propre maison; il le soigna; il le confia aux petits et aux grands qui étaient dans sa maison : « Soignez-le

68. bien! », dit-il; et pendant plus d'un mois il le soigna. Là [le prince] aussi éprouva de la douleur; quand il entra, on se mit à lui donner de la nourriture. Quand le prince comprit, son cœur se déchira, il dit au bouvier : « Je m'en irai. » Celui-ci lui dit : « Comment avez-vous pensé partir? Qui a mécontenté

69. votre cœur? Ne vous en allez pas », dit-il. Le prince répondit en ces termes : « Si le sot reste pendant longtemps.

*tidi : Ködän ür tursar,
yaramaz; siz män-kä q(a)rdaš
boltunguz; män-kä ädgü saqin-
-čingiz bar ärsär, män-kä ämti
bir qungqayu (til[a]p)*[1] *kälürüng*

70. *kälürüng; äl(i)gim artiz-u, ayz-im
yirlayu, öz igidäyin. Ol ud-
či är bir qungqa(y)u tilap, kälür-
di birdi. Anta uduz-up, baliq
ortusin-ta baltin-da qalin
quvraq näng olqurti. Tigin
qopuz-qa ärtingü uz ärti.*

71. *äl(i)gi qopuz artiz-u, ayz-i yirla[yu],
olurdi. Ulus budun alqu
quvradi. Yir-iy tanglayu isirgäyü
iylayu, tigin toli turur-lar*

[1] Dans l'interligne.

cela ne conviendra pas; vous avez été un frère pour moi; si vous avez à mon égard de bonnes intentions, demandez et apportez-moi un plectrum.

70. Grattant avec ma main, chantant avec ma bouche, je prendrai soin de moi-même.» Ce bouvier, ayant demandé un plectrum, l'apporta et le remit. Le conduisant là, il le fit asseoir au milieu de la ville, sur la [place publique], au milieu de l'épaisse foule. Le prince était extrêmement habile sur la guitare à une corde.

71. Sa main grattant la guitare, sa bouche chantant, il se tenait assis. Le peuple tout entier s'assembla. En écoutant le chant, pleins de pitié et en larmes, ils restaient autour du

*ärti. Küningi tang, adračiq*
*tatiq-l(i)q aš ič-kü kälürü-ü,*
*tapinur-lar ärti. Taqi ol ul-*
*us-ta inčä irinč y(i)rliq*

72. *qultquči-lar bar ärsär, alqu*
*anta quvradi. Biš yüz qultqu-*
*či tigin anta igidti; alqu*
*mängi-lig bolti-lar. Ol ödün*
*qadini χan borluq-či-si tigin-*
*ig körüp, inčä tip*
*saqinti : Ičkärü-lük*
*ädgü yimiš-ig quš-lar arta-*

73. *-tir üčün turqaru qin-qa*
*täginür mn; ämti bu är-ig ilita-*
*yin, borluqumin köz-ädz-ün;*
*anta ačinayin, tip. Ötrü*
*tigin-ig ilitik-lär söz-lädi*[1]. *Tigin*

[1] Cette page, sauf la première ligne, est couverte de rayures faites après coup.

prince. Au matin, ils apportaient à boire et à manger, de divers espèces et goûts, et l'adoraient. De plus, autant de mendiants, ordre de pitié, il y avait dans ce peuple,

72. autant il s'en rassembla là. Cinq cents mendiants, le prince les soigna là; tous se trouvèrent bienheureux. Le jardinier du roi de Khadini, ayant vu le prince, réfléchit et se dit : «Comme les oiseaux corrompent le fruit dont l'intérieur est bon,

73. je me donne constamment de la peine; donc j'emmènerai cet homme pour qu'il surveille mon jardin; là je le soignerai.» Ensuite il promit au prince des apports.

74. *täkir üčün bošanip, baliq*
*ulus-ta bilgä-lär-kä ayitip,*
*kim imä ötkürü umadi-lar.*
*Öküš bilgä kiši-lär inčä*
*tidi-lär : Ol köz-süz kiši aiy*
*bilgä titir; an-kä ayit[i]ng.*
*Ol borluq-či är : köz-süz kiši*

75. *n(ä)k-tä il(i)ting; anta al*
*čäviš aru birgäi mn;*
*yimišing-in quš quzyun*
*artat-mayai. Ötrü yimiš-lik*
*lik-či är il(i)täyin, tip tidi.*
*Ötrü tigin ol biš yüz qul-*
*tqu-či-lar-iy ašin suvin*

76. *toni äntüki qopi tukäti qil-*
*ti; barča-qa qumaru sav*
*qudti. Ikilayu silar-ni körüš-*

---

74. S'étant attristé pour le prince[1], parmi le peuple de la ville, il interrogea les sages qui ne purent pas le faire parler. Beaucoup de sages dirent : « Cet aveugle s'appelle le mauvais sage; interroge-le. » Ce jardinier dit : « Amenez

75. cet aveugle; là je purifierai immédiatement l'artifice, la ruse, pour que le corbeau ne corrompe pas ton fruit. Ensuite j'amènerai l'homme qui fait fructifier », dit-il. Après cela, le prince fit préparer, pour ces cinq cents mendiants, des mets, de l'eau,

76. des vêtements, . . . . . . . . . tout entièrement; il leur donna à tous des paroles . . . . . Il dit : « Je ne vous verrai pas

[1] *Täkir* est probablement une graphie défectueuse pour *tigin*, répété de la page précédente.

*-mägäi mn; qačan burχan*
*qutin bulsa mn, silar-*
*ni barča anta qutar-γa[i]*
*mn, tip tidi. Ötrü*

77. *ol ödün ol biš yüz qultqu-*
*-či-lar bu sav-iγ išidip, ul-*
*idi-lar sïqtadi-lar. Qalti buz-ars..(?)*
*-sin ayïturmiš, ingäk täg*
*uliyu, inčä tip ötün-*
*tilär : Ögsüz ögi, qang-siz qangi*
*siz boltunguz; ämti biz-ni irin[č]*

78. *ïrl(ï)q qïlïp, qanča barir-*
*-siz? Ol ödün tigin*
*inčä tip ïrl(ï)qadï : Bu yir-*
*tinču törüsi antaγ ol*
*amraq ymä adrilur, sav-ig*
*ymä saqïlur, tip tidi.*
*Ötrü tigin ol borl-*

une seconde fois; quand je serai devenu la majesté du Buddha, je vous sauverai tous là.»

77. A ce moment, ces cinq cents mendiants, entendant ces mots, s'attristèrent et sanglotèrent. Lorsqu'il eut interrogé son ......., s'attristant comme une vache, ils dirent : «Vous avez été la mère et le père de l'orphelin sans père ni mère; donc vous nous avez

78. fait ordre-de-pitié; où irez-vous?» Le prince, alors, prononça ces mots : «La loi de ce monde (c'est) qu'ainsi le cher être sera séparé; ainsi on conservera la parole», dit-il. Puis le prince alla avec ce jardinier.

79. *uq-či är bilä bardi. Bor-*
*luq-ta ta(ri)maq-ta borǰuq-*
*či är-kä inčä tip*
*tidi : Qač kang-lik yimiš*
*sögüt öz-ä bilärči-lik*
*kätrü (?) ašvlg bir sögüt öz-*
*ä bilär-či käntü a. . . . . ig (?)*

80. *iš-iγ biring qamaq iš-iγ*
*bašin birgärü t(ı)l(a)p, mining*
*älig-da urung; quš quzghun*
*qonaš iš-iγ. . . tart-γaï*
*mn; sögüt täpingäi,*
*quš-lar qonma-γi yimišing-iz*
*artat[m]aγai, tip tidi.*

---

79. Il dit au jardinier qui était occupé à labourer dans le jardin : «Combien d'espèces de fruits. . . . . . l'arbre qui a sa propre poitrine (?). . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

80. donnez toute l'affaire, la tête, frappez dans ma main; le corbeau. . . . moi, j'enverrai. . . .; l'arbre s'agitera. Les oiseaux, en se posant, ne corrompront pas votre fruit», dit-il.

# GLOSSAIRE.

ORDRE DE L'ALPHABET : *a, ä, ï, i, o-u, ö-ü, b, p, č, d, γ, q, χ, k, g, l, m, n, r, s, š, t, v, y, z.*

Le premier chiffre renvoie à la page du manuscrit, le second à la ligne.

*aï*, lune, mois; *ayïn-kä*, par mois, 7, 5; *bir aï artuq*, plus d'un mois, 68, 1.

*ačïn-*, soigner; *ačïn-tï*, 67, 7; 68, 2; *ačïning-lar*, 68, 1; *ačïnayin*, 73, 4.

*ada*, danger, 17, 1; 18, 5; 32, 4; *ada-qa*, 18, 5.

*ada-lïq*, dangereux, 26, 6.

*adaq*, pied, 63, 5; *adaq-in*, 65, 5.

*adïn*, autre, 7, 3. Cf. Müller, *Uig.*, I, 43.

*adïn-čïq*, différent, isolé, 34, 2.

*adračïq*, de diverses espèces, 71, 5.

*adril-*, être séparé; *adril-ur*, 78, 4. Cf. Le Coq, 171.

*adruq*, différent, séparé, 2, 5; 66, 5. Cf. Müller, *Uig.*, I, 54.

*-aγ*, accus. dans *ayïγ qïlïnčlïq-aγ*, 62, 5.

*aγan-*, se précipiter; *aγaniyu*, 58, 8. Cf. Müller, *Uig.*, II, 87, 65; Le Coq, *Christliches Manuskript-fragment* (*S. P. A. W.*, XLVIII, 1909), p. 1209.

*aγï*, trésor, richesses; *ayï barim*, 7, 6; 12, 6. Cf. Klaproth, p. 20; Müller, *Uig.*, I, p. 54; Radloff, *Tišastvustik*, p. 52.

*aγï-čï*, trésorier; *ayïčï uluγ-ï*, le chef des trésoriers, 7, 7.

*aγïlïq*, trésor, 7, 4, 5.

*aγïr-lïq*, de poids, respecté, 29, 3.

*aγla-* (*aqla-*, *aχla-*), détester; *mini aγlayur ärti*, 29, 1.

*aγruq*, douleur, 68, 3. Cf. آغريق.

*aqït-*, faire couler; *aqïtar*, 3, 4.

*aqtar-*, renverser; *aqtarïlur*, 18, 3. Cf. osm. آقتارمق.

*al*, moyen, artifice; *al čäviš*, 75, 1, 2. Cf. Müller, *Uig.*, II, 16, 23; Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 44, n. 75.

*al-*, prendre; *al-ïp*, 50, 8; 55, 8; *al-maz-un*, 56, 2; *al-qalï baray-in*, j'irai prendre, 35, 2.

*alp*, brave, 23, 8; grand, 38, 8.

*alqïn-*, se perdre; *alqïn-sar*, 9, 2. Cf. Thomsen, *Orkhon*, à l'index.

*alqu*, tout; *alqu-ni*, 15, 2; 17, 3.

*altï*, six, 20, 1.

*amraq*, cher, 4, 4, et *passim*.

*ani*, cela; *ani üčün*, 21, 6. Cf. Le Coq, n° 305.

*anta*, là, 10, 1; 12, 4; 72, 2.

*antaγ*, ainsi, de cette manière, 26, 2; 78, 4. Cf. انداغ.

*ar-*, purifier, nettoyer; *ar-u bir-kä(i) mn*, 75, 2; *ar-ï[p] qud-tï*, 65, 8. Cf. Müller, *Uig.*, II, 77, 26.

*ara-*, chercher; *ara-dïγï*, 6, 7; *ara-i üčün*, pour (le) chercher, 21, 6.

*arïγ*, pur, 41, 2. Cf. آريغ.

*art*, derrière; *art-lïγï yüz-lüki*, par devant et par derrière, 20, 3.

*artat-*, corrompre (Le Coq); *artat-ïr*, 72, 8; *artat ärsär*, 75, 4; *artat-[m] aγai*, 80, 7.

*artïz-*, gratter (la guitare), 71, 1. *äl(i)gim artïz-u*, 70, 1. Le Coq, 136, et note 28, p. 303, traduit *artïzïp* par «se fier, avoir confiance en . . .»; peut-être, dans le der-

nier passage, faut-il traduire par «se frotter à...». Cf. aussi RADLOFF, *Chuastuanit*, p. 33.
*artuq*, plus, ne...plus, 34, 6; 67, 8; 68, 2.
*asïγ*, profit, avantage; *asïγ tusu*, 21, 4. Cf. osm. آصى.
*aš*, mets, nourriture, 19, 8; 28, 3; 68, 4; 71, 6; *aš-in*, 75, 7.
*aša-*, faire, accomplir; *ašadi*, 50, 5; prendre (de la nourriture) : *aš ašamaz mn*, 19, 8.
*ašïl-*, augmenter; *yïl-in-kä ašïlur*, 13, 6.
*ašru*, au-delà, 65, 3. Cf. osm. آشرو.
*at*, nom, 7, 1; 11, 3; *at-l(ï)q*, nommé, 50, 7; *at-l(ï)q yüz-lük*, celui qui a un nom et une figure, 12, 5.
*at*, cheval; *at-in*, 3, 4.
*atlantur-*, faire monter à cheval, 1, 1.
*av-či*, chasseur, 1, 8.
*avičqa*, aveugle, 25, 7; 27, 7; 35, 8; 37, 1 (*avinčqa*), 8.
*ayï-*, dire; *ayïti*, 5, 2; 53, 4.
*ayïγ*, mauvais, méchant, 2, 1; 3, 7; *ayïγ ögli*, 35, 5; 56, 4. Cf. MÜLLER, *Uig.*, I, 55.
*az-γïna*, un tout petit peu, 7, 6.

*ädäš*, ami; *ädäš-kä*, 20, 7 (LE COQ, n° 198).
*ädgü*, bon, 4, 2 et *passim*; *ädgü-kü*, 7, 1.
*äläkü-*, empêcher (?); *äläkü-di*, 37, 2.
*älig*, main, 41, 2; *äl(i)g-in*, 46, 1; 63, 5.
*ämgä-*, souffrir, 2, 7.
*ämgäk*, peine, souffrance; *ämgäk-in*, 59, 2. Cf. امكك.
*ämgän-*, se donner de la peine; *ämgänip*, 47, 3.
*ämgü*, peine, 2, 7.
*ämräk*, cher, 2, 3, 8.
*ämti*, donc, 16, 5 et *passim*.
*äntüki* (?), 76, 1.
*är*, homme, 66, 5.
*är-*, être; *är-dim*, 5, 5; *är-miš*, 4, 8; *är-miš-tä*, quand ils étaient, 5, 8; *är-kän*, 31, 7; *är-mäz-mü*, 16, 5.
*ärän*, brave (subst.); *ärän-lär*, 23, 1.
*ärd(i)ni*, bijou; *ärd(i)ni-lik*, couvert de bijoux, 33, 7; 46, 2.
*ärgä-dä* (dans l'interligne), 46, 3.
*ärgid-*, se faire du mal (de *ärk*, fort); *ärgid-ür*, 3, 5.
*är-gir-*, mauvaise graphie pour *ägir-*, filer; *ärgir-är*, 2, 3, 4 et note 3; 41, 3; 42, 3; 43, 2.
*ärinč*, pitié, 11, 3; adv. amicalement, 45, 5. Cf. MÜLLER, *Uig.* II, 22, 4.
*ärk*, force; *ärk-im*, *ärk-siz*, 27, 4.
*ärt-*, passer; *ärtip bardi*, 20, 2; *ärt-mä-rü*, quand ils passaient (gér.?), passé (part.?). Cf. MÜLLER, *Uig.*, II, à l'index.
*ärtinkü*, extrêmement, 15, 8. Cf. MÜLLER, *Uig.*, I, 8.
*ärtünki* (par métathèse des voyelles), comme le précédent, 3, 8.
*äšgän*, souffrance; *äšgän-lik*, souffrant, 5, 5.
*äv*, maison; *ävin-kä*, 67, 6; *ävin-täki*, 67, 7.

*id-*, envoyer, renvoyer; *id-ti*, 35, 7; *id-ti-lar*, 31, 3; *id-tim*, 49, 3; *idur-siz*, 26, 4.
*ïγla-*, pleurer; *ïγla-mang*, 60, 1; *ïγlayu*, 5, 2.
*iqlaš-*, folâtrer; *iqlaš-ti*, 53, 1. Cf. ايقلاق.
*ïraq*, loin; *ïraq-tin*, 38, 4.
*irl(ï)q*, ordre, 18, 8; 19, 1. Voir *y(ï)rliq*.
*ïrliq-qa-*. Voir *yïrliq-qa*.

*ič*, intérieur; *ič-in-tä*, 33, 7; 39, 5.

*iči*, frère aîné; *iči-m*, 28, 8; 29, 2; *iči-si*, 54, 7. Cf. ایكچی, sœur aînée. Attesté dans von Le Coq, *Khuastuanift*, 282, 31 : *inili ič-ili*, et *Festschrift Vilh. Thomsen*, p. 146.

*ičgärü*, à l'intérieur, 15, 4; 23, 2.

*ič-kü*, boisson, 71, 6.

*idür-*, rester; *idür-mn*, 27, 4; *idür-siz*, 26, 4.

*igid-*, soigner; *igid-ti*, 72, 3; *igidäyin*, 70, 2; *igid-sär*, 13, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 76, 5.

*ikiks(ä)l-*, se partager en deux; *ikiks(ä)l-ür-yor* (*sic*), 18, 1.

*iki-kü*, tous deux seuls, 36, 1.

*ikilä-*, faire une seconde fois, répéter; *ikiläyü*, 76, 3. Cf. Radloff, *Kuanši-im Pusar*, p. 50, n. 112.

*ikinti*, second, 17, 4.

*il*, peuple, pays, état, 9, 3; *il-ig*, 9, 1; *il-tä*, 16, 4.

*ilig*, roi, 4, 2; *qang-i ilig*, 6, 5; *qang-im ilig*, 12, 1.

*ilinčü*, récréation, 1, 1 et note 1; *ilinčü-kä*, 5, 4.

*ilit-*, forcer, contraindre; *ilit-maz mn*, 32, 6; porter, emmener, *ilitgäi mn*, 60, 2; *ilitayin*, 73, 2; apporter, *ili(t)-ti*, 52, 3; 67, 6.

*ilitik*, apport; *ilitik-lar*, 73, 5.

*inärü*, en bas, 37, 5. Cf. Müller, *Uig.*, I, 39.

*inč-*, donner satisfaction, satisfaire; *köŋüš-in inčip*, 15, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, 64, 9, «repos».

*inčä*, ainsi, 4, 4 et *passim*.

*inčip*, ainsi, 24, 4. Cf. Müller, *Uig.*, II, 5, 16; Radloff, *Kuanši-im Pusar*, p. 78, n. 15.

*inglä-*, courber; *ingläyü*, 65, 5. Cf. اینكلاشمق.

*ini*, frère cadet; *ini-si*, 28, 7.

*ingäk*, vache, 77, 4. Attesté dans Le Coq, *Christliches Manuskriptfragment* (*S. P. A. W.*, XLVIII, 1909), p. 1206.

*ir*, graphie défectueuse pour *yir*, 49, 7; 51, 7.

*ir-*, rester; *ir-ing*, 49, 5.

*irinč*, misère, pitié, 8, 7; 48, 1; adj. peiné, attristé; *biz-ni irinč qil-sar-siz*, 18, 6; substvmt. *ol kör-mäz irinč-kä*, 24, 7.

*ir-ši*, Rishi, 59, 1; Klaproth, p. 17 (*arsi* ein Unsterblicher).

*isirgä-*, être pris de pitié; *isirgä-yü*, 71, 3. Cf. osm. اسیركامك.

*iš*, affaire, œuvre, 2, 6; *iš-nä kälür-*, faire venir à son affaire, exécuter, accomplir, 22, 6.

*iš*, compagnon, 22, 3; *iš-nä*, 52, 7; *iš bol-*, servir de camarade, 22, 3. Cf. osm. اش *äš*; Müller, *Uig.*, II, 9, 5.

*išid-*, entendre; *išidip*, 15, 7; 22, 8; 61, 3.

*išlä-*, travailler, 2, 6.

*u-*, pouvoir; *qilu u-sar mn*, je pourrai faire, 35, 4; *u-sar-siz*, 39, 2; *qilu u-ma-qai mn*, 34, 7; *u-madam* (*-dim*), 27, 3; *biru u-ma-di*, 15, 8; *u-ma-di-lar*, 74, 3: *körü u-ma-ti-ä*, 59, 3.

*učuz*, de peu de valeur, de peu de considération, 29, 4.

*ud*, bœuf, 31; Klaproth, p. 15 (*ut*).

*ud-či*, bouvier; *ud-či är*, 66, 3; *χan ud-či-si*, 65, 2; 66, 3; 67, 6.

*uduγ*, magnification, honneurs; *uduγ-in*, 50, 5.

*uduq*, endormi, 17, 2.

*udun-*, honorer, adorer; *udunalim*, 49, 6.

*udun-*, s'endormir; *ud(u)ndi*, 56, 3.

*uduz-*, conduire, favoriser; *uduz-up*,

64, 2; 70, 4. Cf. *udustači*, Müller, *Uig.*, II, 33, 9.

*oγri*, voleur, 56, 2. Cf. اوغرى et Klaproth, p. 17.

*oγul*, fils, 11, 6; 30, 4; *oγlum*, 4, 5.

*oγuz*, race, famille; *tüz-ümin oγusum-kä*, 67, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, 35, 30 (*tüz oγuz*).

*uq-*, comprendre; *uq-ti*, 68, 5; *uq-ma-sar*, 20, 8. Cf. Müller, *Uig.*, II, 4, 3; 7, 7.

*oqï-*, appeler: *oqï-yu*, 58, 3. Cf. Müller, *Uig.*, II, 21, 18.

*oqtur-*, embrasser, caresser (d'une racine *oq-*, primitif de *oqša-?* Cf. Radloff, *Wört.*, I, 1002 et suiv.).

*ulati*, et, 32. Cf. Müller, *Uig.*, II, 8, 14; 35, 24, etc.

*uli-*, gémir; *uli-dï*, 61, 4; *uli-yu*, 77, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 30, 25 (*ulïyu sïqdayu*).

*olur-*, être assis; *olur-di*, 71, 2. Cf. Le Coq, à l'index.

*olqur-*, faire asseoir; *olqurti*, 46, 3; 66, 3; 70, 6.

*uluγ*, grand, 17, 8; 31, 8; 67, 7.

*ulus*, peuple, 3, 6 et *passim*. Cf. اولوس.

*umla-*, montrer (?); *umla-di*, 46, 7.

*un-*, suivre, consentir; *unmadi-lar*, 32, 8.

*or-*, placer; *ordi-lar*, 63, 6; *or-up*, 34, 3.

*ur-*, frapper, jeter; *ur-up*, 17, 7.

*ordu*, palais; *ordu-qa*, 39, 3.

*ortu* (= *orta* اورتا ?), milieu; *ortu-sin-ta*, 70, 5.

*orun-luq*, qui est en place, ayant une place (spéciale), 46, 2; 61, 4.

*otruq*, île (?), empire (?), 33, 7. Cf. Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 31, n. 14.

*oz-*, se sauver; *oz-tum*, 61, 1; *oz-tung*, 54, 5; *oz-alïm*, 52, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, *os* et *oz*.

*uz*, bon, excellent, juste, 70, 7; *uz iš-kä*, 2, 6; substantvmt. *uz-lar*, de bonnes choses, 2, 5. Cf. اوز et Müller, *Uig.*, I, 27, 29.

*uzat-*, éloigner, congédier; *uzat-ip*, 28, 5.

*uzati*, longuement, 31, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, ?2 (35), 1.

*üčün*, pour; au milieu de...? 54, 2.

*üčünj*, troisième, 17, 6.

*öd*, temps; loc. *öd-ün*, adverblmt. dans *ol öd-ün*, 4, 1 et *passim*; *bir-är öd-ün*, au moment où ils donneront, 9, 8.

*ög*, mère, 11, 4 et *passim*.

*ög*, intelligence, 61, 6.

*ög-*, penser; *ög-mädi*, il ne pensa pas, 20, 4.

*öglän-*, reprendre connaissance, revenir à soi; *öglän-ti*, 62, 1. Cf. Radloff, *Wörterb.*, I, 1181.

*ögli*, qui a des pensées; *ädgü ögli*, qui a de bonnes pensées, 4, 3 et *passim*; *arïγ ögli*, corrigé en *ayïγ ögli*, 53, 7; *ayïγ ögli*, qui a de mauvaises pensées, 35, 5; 56, 4.

*ögrünč*, joie; *ögrünčü-lük*, 46, 5. Cf. Müller, *Uig.*, I, 18, 18 (*ögrünč*).

*ög-süz*, orphelin de mère, 77, 6.

*öktün*, l'est, l'orient, 37, 5. Cf. Klaproth, 24 (*ündün*).

*ögögüm*, pupille de mes yeux (terme hypocoristique, cf. pers. نور ديده); 5, 8; 6, 6; 9, 6; 16, 3; 26, 3. Cf. Radloff, *Wörterb.*, I, 1194 (*ögök*).

*ögür-*, se réjour; *ögür-di-lär*, 53, 2. Cf. *ögrünč*.

*ögüz*, mer; ruisseau, 3, 4.

*öküš*, beaucoup, 5, 5; 12, 7. Cf. اوكوش.
*öl*, humide, 1, 4. Cf. اول.
*öl-*, mourir; *öl-ür*, 17, 6; *öl-ür mn*, 40, 2; *öl-ti ärsär*, 62, 7; *öl-sär*, *öl-ür-biz*, 23, 4; *öl-gäi-siz*, 18, 5; *öl-zün*, 59, 6.
*ölüg*, la mort, 61, 7.
*ölüg-lük*, mortel, 21, 4.
*ülüg*, bonheur, 64, 1; *qut-i ülüg-i*, 33, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 15, 6 (*qutluγ ülüglüg*).
*ölüm*, la mort, 16, 7; 26, 3.
*ölür-*, faire mourir, tuer, 1, 6; 2, 2; 3, 3.
*ön-*, sortir, monter, s'élever; *ön-ti*, 46, 1; *ön-miš ärdim*, 5, 4. Cf. Müller, *Uig.*, II, 27, 22.
*ongi*, séparé, à part; 66, 2; *öngi öngi*, 13, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, 32, 65; 42, 8.
*önglü(g)*, semblable à..., ayant la couleur de...; *suv önglü(g) taγlar*, des montagnes couleur d'eau.
*öngtün*, l'est, 13, 7; 41, 8. Cf. *öktün*.
*üntä-*, appeler (au secours, à l'aide); *üntä—mä-sär*, 33, 2; *üntä-yü*, 60, 6. Cf. Müller, *Uig.*, II, 26, 13.
*öntür-*, faire sortir, faire partir; *öntür-di*, 28, 5.
*öpiš-*, se baiser; *öpišti*, 52, 8.
*ör-*, monter, s'élever, se produire, avoir lieu; *yaraγai ör-kän*, quand il y a lieu, comme il convient, 48, 6. Cf. Müller, *Uig.*, II, 5, 14.
*ür*, longtemps, 69, 3. Cf. Radloff, *Chuastuanit*, p. 42, n. 102; Le Coq, n° 315, et note 60, p. 307.
*ürkič*, effrayé, 62, 1 (de *ürk-*).
*üšü-*, avoir froid; *üšü-mn*, 19, 8. Cf. osm. اوشومك.
*öt*, voix; *öt-ün birdi*, 43, 7.
*ötkür-*, faire parler; *ötkür-ü*, 74, 3.
*ötlä-*, prier; *ötl(ä)-p*, 35, 6.
*ötrü*, tout droit, en face; *ötrü önti*, 46, 1.
*ötüg*, prière, 15, 5; 23, 2, 6; *ötüg sav*, 15, 7.
*ötün-*, parler; *ötün-ti*, 4, 7 et passim.
*öz*, soi-même, 3, 5; 12, 2; *öz-i*, 12, 3; 25, 1.
*öz-ä*, en soi, à part, 46, 3.
*öz-lük*, existence, 1, 6.
*üzül-*, s'achever, se terminer; *üzül mä-di*, 7, 3. Cf. Müller, *Uig.*, II, 38, 75; 43, 25.

*bai*, riche: *bilgü bai*, 6, 1; *bai busi*, de riches aumônes, 13, 7.
*balïq*, ville, 1, 2; 4, 1; 39, 3.
*balïq*, poisson, 17, 2.
*balïq-či*, pêcheur, 1, 8.
*baltïn*, place publique (?); *baltïn-da*, 70, 5.
*bar*, il y a, 6, 1, 2; 21, 3; *nä bar*, qu'est-ce qu'il y a?, 21, 1; *bar ärti*, 49, 2.
*bar-*, aller; *barïr-biz*, 23, 4; *barïr-siz*, 16, 8; 78, 1; *barayin*, 19, 1; *bar-sar*, 10, 6; *bar-sar-mn*, 34, 5; *bar-ma-qaï-sin*, 19, 3; *bar-γïl*, 30, 6; *bar-zun*, 10, 1; *baring*, 27, 6; *baring-lar*, 34, 8; *bar-ip*, 24, 2; *bariγ*, 68, 8 (cf. Müller, *Uig.*, II, 26, 3).
*barča*, tout, 16, 6; 22, 4.
*barïm*, richesses, trésor, 7, 6 (formé de *bar* «il y a», qui a la force d'un verbe, par l'adjonction du suffixe *ïm*; déclaré incompréhensible par Radloff, *Tïšastvustik*, p. 52).
*baš*, tête: principal (?), 55, 7.
*bäk-*, veiller; cf. osm. *bäk-či*; *bäk-äng*, 66, 5.
*bäklä-*, garder, serrer fortement, *bäklä-p*, 63, 6.

*bäkrü*, soigneusement, 56, 1.

*bil*, reins, ceinture; *bil-čä*, jusqu'à la ceinture, 36, 4.

*bil-*, savoir; *bil-in-gäi*, que soit connu!, 10, 1.

*bilärči-lik* (?), 79, 5, 7.

*bilgü bai*, sage riche, 6, 1.

*bilgür-*, faire savoir; *bilgür-kin-čä*, 63, 3.

*bir-*, donner; *birür*, 68, 4; *birür mn*, 51, 5: *bir-di*, 7, 1, 4; *bir-di-lär*, 23, 2, 6; *bir-gäi biz*, 22, 4; 49, 4; *biring*, 16, 7; *birip*, 7, 5; *birkü* (part.), 10, 4; *biru umadi*, 15, 8. — (Auxil.) faire tout de suite (osm. ويرمك) : *yolayu birdi*, il le guida immédiatement, 60, 7.

*birlä*, postpos. avec, 17, 3.

*biš*, cinq, 16, 8; *biš yüz*, 22, 8; distrib. *biš-är yüz-är-in*, 24, 2.

*bišinj*, cinquième, 18, 2.

*bîrt-*, mécontenter; *bîrtayin mn*, 9, 7; *b(î)rtmayin*, 12, 1; *b(î)rt-sar*, 11, 5. Cf. Le Coq, 329.

*bîrtant-*, mécontenter; *bîrtant(a)p*, 2, 4.

*bu*, ce, 3, 6.

*bodisvt*, Bodhisattva, 3, 6 et *passim*.

*budun*, peuple, 3, 7; 11, 1.

*boγ-*, étouffer; *boγ-un*, 8, 5. Cf. بوغاق.

*boγuz*, gorge; *boγuz-ča*, jusqu'à la gorge, 36, 4. Cf. بوغوز, *boquz*, Müller, *Uig.*, II, 71, 1.

*bol-*, être; *bol-ur*, II, 6; *bol-ur ärti*, 12, 7; *bol-ti*, 16, 1; *bol-γai*, 29, 3; *bol-γai mn*, 29, 4; *bol-zun*, 19, 1; *bol-up*, 2, 1.

*bul-*, trouver; *bul-madi*, *bul-mati*, *bul-maz ärti*, 10, 4; *bul-tunguz*, 66, 7; *bul-sar*, 10, 5; 14, 8; *bul-γai-siz*, 40, 1.

*bulung*, points cardinaux; *tört bulung-dä*, 7, 2.

*bulunju-suz*, introuvable, 14, 7.

*burχan*, Buddha, 11, 3; *burχan qut-in*, 47, 7.

*bor-luq*, jardin (Klaproth, p. 11); *borluq-ta*, 79, 1; *borluq-umin*, 73, 3.

*bor-luq-či*, jardinier, 74, 7; 78, 7; 79, 2; *bor-luq-či-si*, 72, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, *bor* «Wein», 100, 4; *borluγ* «Weinberg», 86, 44.

*bošan-*, s'attrister; *bošanti*, 54, 4; *bošanur*, 27, 2; *bošanu*, 20, 4; *bošan-mang*, 40, 4. Cf. Le Coq, p. 310 (*bošun-*).

*busi*, aumône, 46, 6; 48, 4; *busi-či*, mendiant, 67, 4.

*bošuš*, tristesse, 8, 7; *bošuš-luq*, triste, 4, 3; 5, 2. Cf. Foy, cité par Müller, *Uig.*, I, 57.

*busüg*, aumône (?), 64, 6.

*boz*, ruine, 2, 4. Le Coq, 121.

*čäviš*, moyen, artifice; *al čäviš*, 75, 2. Cf. Müller, *Uig.*, II, 16, 23-24; Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 44, n. 75, 76, et p. 51, n. 121.

*č[î]qri*, rouet, 2, 3. Cf. چيقريق.

*čumur-*, faire plonger; *čumurur*, 17, 8. Cf. چوماق.

*čoq-*, assommer; *čoq-ar*, 3, 1. Cf. چوقار, massue, gourdin, et چوقان, massue.

*qač*, que de...; *qač qanta*, que de fois!, 23, 8.

*qačan*, lorsque, 51, 5.

*qadini*, nom de peuple, 64, 3; 72, 5.

*qal-*, rester, 7, 6; *qal-îr mn*, 30, 1.

*qali-*, donner congé; *qali-ti il(i)ti*, 52, 3. Cf. قاليغمق.

*qalîn*, épais, 70, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 23, 18.

*qalti*, lorsque, 20, 1; 31, 2. Cf. Müller, *Uig.*, I, p. 58.

*qam-*, lancer; *qam-ïl-u tüšti*, 61, 7. Cf. Müller, *Uig.*, II, 27, 25.

*qamaγ*, tout, 14, 8; 21, 5.

*qamïš*, roseau, 57, 8.

*qamuq*, tout; *qamuq-un*, 24, 7.

*qan*, sang, 3, 4.

*qantur-*, satisfaire; *qantur-qalï saqïn-sar*, 14, 6.

*qanča*, où?, 53, 6. Cf. Müller, *Uig.*, II, 25. 21.

*qang*, père, *passim; qang-i χan*, le roi son père, 4, 6. Thomsen, *Orkhon*, p. 145, n. 18 *aqañ;* Le Coq, *S. B. A. W.*, 1909, XLVIII, p. 1210.

*qang-siz*, orphelin de père, 77, 7.

*qanta*, lorsque, 18, 8.

*qapaq*, porte, 41, 4; *qapaq-či*, portier, 41, 5.

*qaram*, palais (?), 39, 5.

*qarï*, vieux; attesté dans Müller, *Uig.*, II.

*qaruq*, force, 37, 1. Cf. Radloff, *Wörterb.*, II, 188.

*q(a)rdaš*, frère, 3, 8; *q(a)rdaš-i*, 35, 5.

*qarš(qariš)*, malédiction, 2, 4. Cf. قارغيش.

*qat*, étage, 39, 5.

*qataq*, ferme, solide, brave; *qataq-lar-ing*, 27, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 88, 75.

*qariš-*, se réunir; *qariš-ti*, 52, 6; *qariš-ip*, 52, 8. Cf. قاووشمق et Müller, *Uig.*, II, 10, 20.

*qayu*, quel?, 6, 2; quiconque : *qayu kiši... bïrt-sar, ol... bol-ur*, 11, 4.

*qazγan-*, gagner; *qazγan-sar*, 8, 3; 12, 7.

*qazγanj*, gain, 12, 2; 16, 14.

*qi*, particule explétive?, 21, 1.

*qïl-*, faire; *qïl-ur*, 2, 1; 21, 5; *qïl-ayïn*, 12, 3; *qïl-ïng*, 50, 1; *qïl-ïp*, 57, 8; 78, 1; *qïl-u u-maqai mn*, 34, 7; *qïl-qalï*, il faut faire, 48, 3; *qïl-miš* (nom d'action), *qïl-miš-ïn*, 3, 7.

*qïlïnč*, acte, fait, action, 2, 1; 3, 7; 12, 3.

*qïn*, peine, 40; 3; *qïn-qa*, 73, 1. Cf. قين et Müller, *Uig.*, II, 20, 1; 26, 14 (*qïn, qïïn*).

*qïn-lïq*, prison, 63, 4, 6.

*qïrqïn*, négresse, 42, 2.

*qïz*, fille, 41, 2.

*qo-*, poser, déposer; *qo-di*, 61, 5.

*qud-*, donner, remettre; *qud-ti*, 66, 1; 76, 3. Cf. *χutmiš* «aufgegeben», Müller, *Uig.*, 43, 21.

*qoγ-*, pousser; *qoγ-ar-san*, 6, 2.

*qoi*, mouton, 13, 5.

*qojuš-*, s'embrasser; *qojuš-ti*, 52, 8.

*qol*, bras; *qol-in*, 25, 1.

*qol-*, demander, 7, 4; *qol-u*, 48, 4, demander en mariage, *qolmiš ärti*, 64, 5. Cf. قولق.

*qulqaγ*, oreille; *qulqaγïnta-qï*, 50, 7.

*qu(l)-luq*, servitude, 23, 3.

*qolγu-či, qoltγu-či*, mendiant, 7, 3; 10, 3; 72, 1-2; 75, 6; 77, 1.

*qumaru* (?), 76, 2.

*qon-*, se poser, en parlant des oiseaux; *qušlar qonmaγï*, 80, 6.

*qončui* (chin.), princesse, 43, 4.

*qunqayu*, plectrum, 69, 7; 70, 3. Cf. قونغارمق, gratter.

*qopuz*, guitare à une corde, 70, 7; 71, 1. Cf. قوپوز.

*qop-i*, tout, entièrement, 76, 1. Cf. von Le Coq, *Khuastuanift*, 282, 28; Müller, *Uig.*, II, 99.

*qorq-*, craindre, 22, 4; *qorq-mang*, 40, 4; *budun til-in-kä qorq-up*, 11, 2.

*qorqïnj-iγ* (= *lïγ*), adj. effrayant, 18, 3, 5.

*qurtul-*, être sauvé, 52, 1.
*quruq*, sec, 1, 3; 7, 8. Cf. قوروق.
*quš*, oiseau, 1, 4, 7; 75, 3; 80, 3, 6.
*qut*, fortune, bonheur, majesté, 6, 4; *quti ülügi*, 33, 5; *qut qulti*, il demanda le bonheur, réclama la vie bienheureuse, 51, 2.
*qutar-* (pour *qutγar-*, *qurtγar-*), sauver; *qutar-i(r) mn*, 76, 6.
*qutγar-*, sauver; *qutγarïng*, 51, 7. Cf. Müller, *Uig.*, II, 17, 29, 33; 18, 1.
*qut-luq*, heureux, fortuné, 21, 4.
*qut-suz*, infortuné, 54, 1.
*quvra-*, s'assembler, 71, 3; *quvradï*, 72, 2.
*quvraq*, foule, 70, 6. Cf. Müller, *Uig.*, II, 23, 18.
*quzγun*, corbeau, 1, 4; 75, 3; 80, 3.

*χan*, roi, *passim*.
*χanlïq*, royaume; *χanlïγïnta*, 21, 2.

*käl-*, venir, devenir; *kälting*, 5, 3; *käl-tingiz*, 47, 4; *käl-sär*, 10, 3; *käl-sär kälir-biz*, 23, 4; *käl-zün*, 22, 6; *käl-miš ärti*, 24, 3.
*kälür-*, faire venir, apporter, amener; *kälür-üng*, 25, 6; *kälür-zün-lär*, 22, 7; *kälür-ü*, 71, 6.
*kältür-*, *id.*; *kältür-üm*, 61, 1.
*kämi*, navire, 17, 3, 5, 7; 18, 3.
*kämi-či*, matelot, 22, 5.
*kämiš-*, jeter, renverser; *kämiš-ti*, 61, 6. Cf. Müller, *Uig.*, II, 77, 28; 86, 45.
*käng*, espèce (?); *käng-lik yimiš*, 79, 4.
*käntü*, soi-même, 64, 1.
*kärgäk*, il faut; *nä kärgäk-in*, tout ce qu'il faut, 22, 3; 28, 4.
*kätü* (conj.), car, 2, 6; 10, 1. Cf. Radloff, *Chuastuanit*, 3, 8. Corrélatif de *qanča*, 57, 7 : *qanča barqai, kätü ölgäi*, où qu'il aille, là (?) il mourra.
*kiä* (explétif), 10, 3; *bir kiä*, 25, 4.
*kičik*, petit, 67, 8.
*kigür-*, amener, faire entrer (pour *kirgür-* ?); *kigür-di*, 25, 3; *kigür-ür*, 18, 1; *kigürüp*, 46, 2.
*kikinč*, explication; *kikinč biru umadi*, 15, 8. Cf. Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 59, n. 125; von Le Coq, *Ein christliches... Manuskriptfragment*, p. 1208.
*kim qayu*, quelles qu'elles soient, 35, 2. Cf. Müller, *Uig.*, II, 15, 3.
*kintir*, chanvre, 2, 4; 13, 3. Cf. كندير et Klaproth, p. 14.
*kir-*, entrer; *kir-di*, 4, 1; 56, 5; *kirür-siz-lar*, 32, 3; *kiräin*, 15, 6; *kir-mä-zün*, 12, 2; *kir-gäi-siz*, 39, 8.
*kiriksä-* (hypocoristique de *kir-*), entrer; *kiriksä-yor mn*, je veux entrer, 21, 7.
*kirkä-* (?), entrer; *kirkäyü* (?), 68, 3.
*kirz-kün*, faute de graphie pour *kirzün*, 45, 6.
*kiši*, personne, 21, 4.
*kiz-lä-*, cacher; *kiz-läp*, 56, 1.
*-kä*, suffixe dans *iki-kä*, tous deux seuls, 36, 1.
*ködän*, sol, 69, 3; cf. osm. كودن et Radloff, *Wörterb.*, II, 1603. Un dérivé de كودمك, surveiller, faire paître, paraît improbable ici.
*küj-*, forcer, contraindre, obliger; *küj-ap ilit-maz mn*, 32, 5.
*kök tängri*, dieu du ciel, 61, 4.
*kölit-*, plier; *kölit-di*, 65, 6.
*külük*, bête de somme, 28, 3. Cf. كولوك.

*kümbürü*, en mugissant, 65, 4. Cf. كومبورمك.

*kün*, jour, 31, 4; *kün-in-kä*, selon le jour, avec le jour, 7, 2; 8, 6; *kün-in-kä ayîn-kä*, par jour et par mois, 7, 4; cf. KLAPROTH, p. 13; *kün-ingi tang*, le matin, 71, 5.

*köngül*, cœur; *köngl-in*, 9, 6; *köngül-čä*, selon son cœur, de tout cœur, 7, 1; 16, 5.

*köni*, vrai, 55, 2. Cf. MÜLLER, *Uig.*, II, 39, 101.

*kör-*, voir, 1, 3; *körmäz ärti*, 24, 6; *yüz-kä körmäyin*, 63, 2; *körup*, 3, 8; 4, 3; 66, 2; paraître, dans *kör-üngiz*, 4, 6.

*körüš-*, se voir; *körüš-mä-gäi mn*, 76, 3.

*körk*, forme; *körk-lär-in*, 43, 3. Cf. MÜLLER, *Uig.*, II, 17, 26 et suivantes; RADLOFF, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 45, n. 78.

*körklä*, beau, 42, 2, 8. Cf. MÜLLER, *Uig.*, II, 15, 5 et 6.

*kösüš*, souhait; *kösüš-in*, 15, 1. Cf. MÜLLER, *Uig.*, I, p. 15.

*koerük*, tambour, 31, 8; 33, 1. Cf. MÜLLER, *Uig.*, I, p. 21.

*köz*, œil; *köz-dä-ki*, 6, 8.

*köz-*, regarder; *köz-üng-lär*, 44, 5.

*közün-*, être vu, paraître; *közün-ür*, 11, 3; *közün-gäi-siz*, 40, 1.

*linχua* (chin.), fleur de lotus; cf. KLAPROTH, p. 15 (*Nymphæa nelumbo*), et MÜLLER, *Uig.*, II, 23, 10.

*luu* (chin.), dragon, 21, 2; *luu χani*, 39, 2 et suivantes.

*män* (ainsi vocalisé), moi; *män-kä*, 69, 4, 5 et 6; *mäning*, 11, 1; 16, 4. Écrit ordinairement *mn*.

*mängi-lig*, bienheureux, 72, 4. Cf. MÜLLER, *Uig.*, II, 34, 4.

*maχait*, nom de peuple, 4, 2.

*mini* (ainsi vocalisé), acc. de *mn*, moi), 51, 6.

*munčuq*, joyau, perle; cf. MÜLLER, *Uig.*, II, 37, 55.

*munčulayu*, ainsi, de la même façon, 7, 5.

*mung-taγ*, tel; *nä mungtaγ bolti*, que de temps il y a que...?, 26, 1.

*munjä*, tant, 18, 4.

*munta*, ici, 49, 4.

*muntuda*, ainsi, 34, 8. Cf. *mïntada*, MÜLLER, *Uig.*, II, 21, 11.

*munung*, de celui-ci; *munung yüz-kä*, 63, 1.

*mn*, moi; *mn-gä*, 55, 6; *mni*, 6, 4.

*nä*, quoi?; *nä kärgäk bolti*, comment faut-il?, 47, 2; *nä üčün*, pourquoi?, 4, 5; 16, 7.

*näčük*, comment?, 9, 3, 6; 54, 4.

*nägü*, quelque chose, 59, 5.

*näg(ü) lük*, de quelle façon, de quelle espèce?, comment?, 4, 8; 30, 1; 66, 6; 68, 7. Cf. MÜLLER, *Uig.*, I, 41.

*nä-kä*, pourquoi?, 5, 2; dès que, 40, 1.

*n(ä)k-tän*, pourquoi?, 75, 1.

*nomla-*, enseigner (la loi), 46, 4 49, 6.

*san-siz*, sans nombre, innombrable 1, 5. Cf. سان.

*san-* considérer, penser: *san-maz mn*, 11, 7; *san-dïngïz*, 68, 8.

*sanč-*, percer; *sančayin*, 57, 6. Cf. سانجمق.

*sap-*, se tourner vers; *sap-ti*, 28, 2.

*saqîl-*, conserver; *saqîl-ur*, 78, 6.

*saqïn-*, penser; *saqïnti*, 12, 4 et *passim*.

*saqlan-*, se garder; *saqlan-ma-din*, sans qu'on se garde, 17, 2.

*sar-*, entortiller; *s(a)r(ï)ndi*, 61, 6.
*sarïq*, jaune, 43, 1.
*sat-*, vendre; *sat-ar*, 3, 5.
*satï(γ)*, vente; *satï(γ)-qa yulu(γ)-qa*, 13, 7; 14, 1. Cf. *satïγ yuluγ* «vente et achat». Müller, *Uig.*, II, 77, 25; 86, 42.
*satïγ-či*, négociant, 23, 1.
*sav*, parole, 55, 2; 61, 3; *sav-lïq*, 55, 2. Cf. Radloff, *Chuastuanit*, 3, 6.
*sayu*, chaque; *sayu birär*, dans chaque, 28, 3. Cf. Müller, *Uig.*, II, 45, 52.
*säkiz on*, quatre-vingts, 24, 4.
*sän*, pron. pers. toi, 54, 4.
*säv-*, aimer; *sävär-mn*, 6, 7; *sävär-mi-siz*, 6, 4; *säv-mäz arti*, 30, 5.
*sävin-*, se réjouir; *sävin-ti*, 47, 1; *sävinti-lär*, 53, 2.
*si*, graphie défective pour *siz* (?); *si-lar-ni*, 76, 3, 5.
*sïqta-*, sangloter; *sïqta-di*, 58, 8; *sïqtayu*, 30, 8. Cf. Müller, *Uig.*, II, 30, 25 : *sïqda-*.
*sïqtaš-*, sangloter réciproquement; *sïqtaš-ti-lar*, 53, 1.
*sin*, tombeau, 6, 2. Cf. سين.
*sïn-*, se briser; *sïn-ur*, 17, 5. Cf. سيماق.
*sinkür-*, engloutir; *sin-kür-ür*, 17, 3. Cf. سينكاك.
*siuq*, partie d'un navire, corde, amarre (?); *siuq-in*, 54, 6.
*siz*, pron. pers. vous; *siz-ing*, 16, 5; *siz-qa*, pour vous, 11, 7; *siz-inkä*, à vous, 25, 5; *siz-lar*, 34, 8.
*soγan-čiq*, excellent (?), 46, 4. Cf. Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 59, n. 123 (mot inconnu), et p. 99, n. 2.
*soq-*, piquer, 1, 5. Cf. سوقق.
*soquš-*, s'affaisser; *soquš-ur*, 18, 2.
*sor-*, épuiser (proprement : sucer); *sor-ar*, 3, 3. Cf. سورماق.
*sor-luq*, demande, chose en question, 51, 8.
*sula-*, être à flot, flotter (en parlant d'un navire); *sula-p*, 31, 6.
*sus-*, faire de l'eau, en parlant d'un navire; *sus-up*, 17, 4.
*suv*, eau; *suv-in*, 75, 7; *suv-da*, 17, 4; *suv-i-lar* (*sic*), 54, 1.
*suva-*, arroser; *suvayu*, 1, 3. Cf. سووارمق.
*sui-d(ä)n baru*, depuis longtemps, 56. 7. Cf. Le Coq, 49.
*söğüt*, arbre en général, 79, 5, 6; 80, 5.
*sök-*, détacher; *sök-üp*, 50, 8.
*sün*, ancre; *timir sün*, 31, 5.
*söz-lä-*, promettre; *sözlä-di*, 73, 5.
*sözül-*, se réjouir, proprement se clarifier; *sözül-ti*, 47, 1. Cf. *süzinlüg*, Le Coq, I, 1, p. 280.

*šiš*, broche, 57, 8.

*taγ*, montagne; *taγ-lar*, 17, 5.
*tal-*, piller: *köngül-čä taling*, 16, 6.
*tal-*, s'enfoncer (dans la mer); *tal-ti*, 61, 6.
*tamu-luq*, infernal, 11, 6. Cf. Le Coq, 126 (*tamu*); Müller, *Uig.*, II, 33, 7 (*tamu-lï*).
*tang*, matin, 31, 7. Cf. تانك.
*tangla-*, paraître, en parlant du matin; *tanglayor ärkän*, 31, 7.
*tangla-*, écouter; *tangla-yu*, 71, 3. Cf. دكلمك.
*tapïn-*, se prosterner, adorer; *tapïn kigürdi*, 25, 3; *tapïniyu*, 37, 2; *tapïnalïm*, 49, 6.
*tapaγ*, adoration; *tapaγ-in*, 50, 4.
*tapla-*, choisir, accepter (Le Coq, Müller); *tapla-di*, 15, 4; *tapla-*

*ma-di täg*, 15, 2; *taplamiš üčün*, 27, 8.

*taqi*, aussi, 2, 5; 7, 3; 29, 3, 4.

*tari-*, labourer, 1, 4.

*tariq-či*, cultivateur, 1, 2. Cf. تاریق, *tariγ*, Müller, *Uig.*, I, 27.

*taš*, extérieur, dehors; *taš-tin*, 5, 4. Cf. تاش.

*tašqaru*, du dehors, extérieur. Cf. تاشقاری.

*tatïq*, goût; *tatïq-l(ï)q*, 71, 6; *tatïq-lïq*, 46, 4; de bon goût, c'est-à-dire doux. Cf. Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 99, n. 8.

*tavar*, trésor, fortune, 14, 3.

*täg*, comme, 6, 8.

*täg-*, parvenir, atteindre; *täg-ip*, 31, 4; *täg-dük-tä*, 52, 5; 57, 2; *täg-gäi-siz*, 39, 4.

*tägin-*, entreprendre; *täginür mn*, 73, 2; *tägin-di*, 58, 4; *tägin-älim*, 52, 2; *täsä tägin-mä-käi ärtim(i)z*, 8, 1. Cf. Müller, *Uig.*, I, p. 9, et les remarques de Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 40, n. 52.

*tägür-*, faire parvenir; *tägür-gäi mn*, 60, 7.

*täkir*, probablement pour *tigin*, 74, 1.

*täklä-*, piquer; *täklä-yip*, 57, 5: *täklä-yü*, 58, 6. Cf. تیکلك.

*täng*, pareil, 43, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II, 48, 13.

*tänglä-*, comparer, *tänglä-p*, 43, 3. Cf. Müller, *Uig.*, II, 48, 13.

*tängri*, le ciel, 18, 2; *yir tängri*, la terre et le ciel, 5, 8; seigneur, maître, 50, 2; *tängrim*, monseigneur, 7, 8 et *passim*.

*täz-*, enfiler; *täz-ti*, 58, 1; *täz-ip*, 59, 7. Cf. تیزمك.

*tïd-*, *tït-*, repousser, empêcher d'entrer; *tït-mang*, 40, 7; 51, 6; *tïd-ma-zun*, 19, 1; *tidu umadam* (pour *-im*), 27, 3. Cf. *ti-*, تیمق.

*tïd-ïγ*, obstacle, empêchement; *tïd-ïγ-sïz*, sans obstacle, c'est-à-dire sans préoccupation, avec insouciance, 8, 6; cf. Müller, *Uig.*, II, 26, 16.

*tïn-* (réfléchi de *ti-*), s'arrêter; *tïn-tï-lar*, 34, 1. Cf. تینمق.

*tïn-lïq*, un être vivant, 1, 7; 2, 1, 2, 8; 3, 2, etc.; *tï(n)-l(ï)q-lar-qa*, 21, 5.

*tïn-tur-*, se revivifier, se ranimer; *tïntur-qalï*, 36, 8; cf. Müller, *Uig.*, II, 46, 64.

*ti-*, dire; *tidükïngüz*, 59, 5; *tip*, 4, 4 et *passim*; *tip ärti*, 12, 6.

*tigin*, prince, *passim*.

*til*, langue; *til-kä kirmä-zün*, 12, 2; *til-in*, 65, 7; *budun til-in-kä qorqup*, 11, 2.

*tilä-*, aimer rechercher; *tiläyü*, 48, 1. Cf. تیلامك.

*tilim*, nombreux, 17, 1. Cf. تلیم, دیلیم et Klaproth, p. 10 et 26.

*timin*, à la mesure de, à la manière de, 62, 1. Cf. Radloff, *Kuan-ši-im Pusar*, p. 51, n. 121.

*timir*, fer; *yiti timir sün*, 31, 5; *t(ä)mir sün*, 33, 4.

*tirik*, vivant, 61, 1

*tiril-*, s'agiter, proprement se montrer vivant; *tirilip*, 23, 1.

*tit-*, appeler, nommer; *tit-ir*, 11, 4.

*tud*, danger (synonyme de *ada-*): *ada-siz tud-siz*, 33, 6. Cf. Radloff, *Tišastvustik*, p. 66.

*toli*, postpos., autour de; *tigin toli*, 71, 4 (Le Coq).

*ton*, vêtement, 76, 1.

*topir-*, se ramasser: *topir-ur*, 11, 2, 8. Cf. توپارلامق.

*toγ-*, naître; *toγ-iyor*, 2, 5; *toγ-dum mn*, 5, 1.

*toq-*, frapper, battre, 2, 5: *toq-ip*, 33, 1. Cf. توقاق, توقوش.

*toqït-*, faire battre; *toqït-ïp*, 32, 1.
*tur-*, rester; *tur-ur*, 18, 3; 41, 2; *tur-sar*, 69, 3; *tur-ung*, 60, 1; *tur-up*, 31, 4; 57, 8.
*turqaru*, constamment, 73, 1. Cf. Müller, *Uig.*, I, p. 59; II, 23, 24; 46, 57; 72, 1.
*turγur*, arrêter; *turγurup*, 66, 2. Cf. تورغوزمق.
*turqla-*, se lever (?); *turqlayu*, 19, 5.
*tur(u)q*, abandonné, 67, 3.
*tusu*, avantage; *tusu-si*, 21, 1.
*tut-*, saisir; *tut-ar*, 9, 2; *tut-ar-biz*, 9, 3; *äl(i)k-in tuta*, 46, 1; *tuta ön-tüm*, 54, 6; *tutayin*, 55, 6; *tut*, 56, 1.
*tutuz-*, confier; *tutuz-ur mu*, 25, 5; *tutuz-ti*, 67, 8; *tutuz-up*, 35, 7.
*tui-*, sentir; *tuyulup* (adj.), sensible, appréciable, 16, 8.
*toz*, poussière, 5, 8.
*tükä-*, achever; *tükä-mä-di*, 27, 4.
*tökäküčä*, comme si on dispersait, 34, 3. Cf. *tök-*, Le Coq, 239.
*tükäl*, adv. en entier, 22, 7.
*tükäti*, complètement, 28, 4; 35, 4. Cf. Müller, *Uig.*, II, 21, 20 (*tükädi*).
*tüngür*, fée, 64, 6. Cf. تونكور.
*tümän*, dix mille, 1, 5. Cf. تومان.
*tünkit-*, baisser (la tête); *tünkitip*, 19, 4.
*tört*, quatre, 7, 2.
*törtünj*, quatrième, 17, 8.
*törü*, loi, 9, 3; *törü-g*, 9, 1; *törü-si*, 78, 4.
*tüš-*, tomber; *tüš-ti*, 61, 7; *tüš-är*, 17, 3; *tüšä täginmäkäi ärtim(i)z*, 8, 1.
*tüz*, race, famille; *tüz-ümin oγus-um-kä*, 67, 4. Cf. Müller, *Uig.*, II, 35, 30 (*tüz oγuz*).
*tözü tükäti*, entièrement, complètement, 35, 3. Cf. Müller; *Uig.*, II, 21, 20 (*tözü tukädi*).
*v(a)ngsiki*, (chin. ?), 64, 2.

*yal(a)nguq* (écrit *yalnguš*), homme, 40, 3.
*yant(a)ru*, en arrière; *yant(a)ru id-ti*, 35, 7. Cf. ياڼمق, retourner.
*yara-*, équiper (un navire); *yarati*, 31, 5. Cf. ياراق.
*yara-*, être convenable, plaire; *yara-maz*, 69, 4. Cf. يارامق.
*yaraγai* (de *yara-*), convenable; *yara-γai örkän*, ainsi qu'il convient; *yaraγai mu*, convient-il?, 26, 8.
*yaša-*, vivre; *yašayur*, 24, 4.
*yat-*, être couché, se coucher; *yat-ur*, 39, 7; *yat-[a]p*, 19, 5; *yat-zun*, 63, 4.
*yataq*, garde; *yataqï*, 55, 8.
*yatqur-*, s'étendre; *yatqur-up*, 65, 4. Cf. ياتغورماق.
*y(a)vlaq*, mauvais, méchant, 30, 2. 5; 63, 3.
*yaz-uγ*, péché; *yaz-u(γ)-qa tüš-*, tomber dans le péché, 8, 1. Cf. Le Coq, I, 35.
*yädin-*, être conduit, mené; *yädin-ti*, 7, 2.
*yäk*, démon, Yakṣa; *yäk-lär*, 17, 7; *yäk saqïnč-i*, pensée du démon, 56, 5.
*yär* (pour *yir*, lieu?); *yärin-kä idür-siz*, 26, 4.
*yïlan*, serpent, 39, 6.
*yïr*, chant; *yïr-ïγ*, 71, 3.
*yïrla-*, chanter; *yïrla-yu*, 70, 1; 71, 1. Cf. ييرلامق.
*yidiz*, haut, élevé (= *idiz*); *yuksäl yidiz*, 61, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 8, 27.
*yïγla-*, pleurer; *yïγlayu*, 4, 1. Cf. *ïγla*.
*yig-ing*, beau, 35, 1. Cf. Müller, *Uig.*, II (*yig*).
*yil*, vent, 18, 3.

*yïl*, année; *yïl-in-kä*, chaque année, 13, 6.
*yïlqï*, bétail; *qoi yïlqï*, les moutons et le bétail, 13, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, à l'index.
*yinä*, aussi, 24, 5.
*yinču*, perle, 6, 8.
*yingaq*, direction, 37, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 4, 2.
*yip*, corde; *yip ägir-*, tresser, 41, 3; 42, 3.
*yïr-ïn-*, être déchiré; *yïrïnti*, 68, 5.
*yir*, terre, 1, 3, 4; 4, 8.
*yir-či*, guide, 27, 6; *yir-či suv-či*, guide, 23, 8; suivi de *kämi-či*, pilote, 22, 5.
*yir-či-la-*, guider; *yirčila-p*, 60, 2.
*yir suv*, île, presqu'île, contrée, 59, 1; *yir suv-da-qï*, 44, 1.
*yirtinču*, monde, 47, 6; *yirtünčü-dä-ki*, 14, 8.
*yïrlïq-qa-*, ordonner; *yïrlïq-qadï*, 4, 4 et *passim*.
*yït*, âme, esprit; *mn öz-üm yït-ta*, 57, 3. «Parfum» ne convient pas ici.
*yit-*, tirer; *qol-in yit-ip*, 25, 2; périr, disparaître: *yit-ti*, 37, 1. Cf. يتمك.
*yiti*, sept, 31, 4.
*yitinj*, septième, 31, 6.
*y(ï)mä*, ainsi, donc, en conséquence, 2, 5; 3, 5; 6, 1 et *passim*.
*yol*, chemin, 52, 2.
*yola-*, guider; *yola-yu birdi*, 60, 7.
*yuluγ*, achat; *yulu(γ)-qa*, 13, 7; 14, 1; *yuluγ yuqur-*, acheter. Cf. Müller, *Uig.*, II, 77, 25; 86, 42 (*yuluγ satïγ*) et p. 82.
*yoqad-*, être anéanti; *yoqad-ti*, 54, 1, 2. Cf. Müller, *Uig.*, II, 59, 3 (*yoqatdurtači*).
*yoqla-*, chercher; *yoqlaγai*, 57, 3.
*yung*, laine, 2, 3. Cf. يونك.
*yunt*, jument, 3, 1. Cf. يونت.
*yoq-čiqai*, pauvre, 6, 1; 48, 1; 67, 4. Cf. Thomsen, *Orkhon*, p. 171, n. 76.
*yuqur-*, acheter; *yuqur-u*, 39, 1; 39, 7.
*yor-*, marcher; *yor-iyor*, 1, 5; *yor-ing-lar*, 33, 5. Cf. Le Coq, 197.
*yurung*, blanc, 42, 2.
*yüksäk*, haut, 61, 5.
*yüz*, face, devant d'une chose; *art-lïγï yüz-lüki*, par devant et par derrière, c'est-à-dire de tout leur corps, 20, 3.
*yüz-lük*, honoré: *at-l(ï)q yüz-lük-kä*, 12, 5. Cf. Müller, *Uig.*, II, 19, 18.

# NOUVELLES
# NOMENCLATURES MILITAIRES
## EN CHINE,

PAR M. A. VISSIÈRE.

Lorsque le gouvernement impérial mantchou décida, en 1905, la réforme générale de l'armée, réforme qui devait être accomplie dans l'espace de cinq années, deux ordres de désignations nouvelles furent mis en vigueur, l'un pour les unités de troupes, l'autre pour les grades des officiers.

Pour la première de ces nomenclatures, on s'inspira manifestement des appellations qui étaient en usage dans l'armée provinciale, dite des Camps du drapeau vert, 綠旗營 *loù k'î yîng*, ou plus simplement des Camps verts, 綠營 *loù yîng*, composée de soldats de race chinoise. On fit appel, au contraire, pour la seconde à des réminiscences, plus ou moins étroites, de titres portés par les officiers dans les Huit bannières.

C'est ainsi que le Camp, 營 *yîng*, ou bataillon, théoriquement composé de cinq cents hommes, unité fondamentale de l'armée provinciale chinoise, fut conservé comme élément primordial, tandis que les formations supérieures, régiment, brigade et division, changeaient de nom, ainsi que les subdivisions numériques, en rappelant toutefois, non les Bannières tartaro-chinoises, mais les Camps verts. On peut considérer que ceux-ci constituaient une « division » par province, l'armée placée sous le commandement du général des forces de terre, ou général de division, 提督 *t'î-toū*, en composant de beaucoup la majorité. Cette division provinciale comprenait un certain nombre de brigades, ou 鎮 *tchén*. En 1905, on constitua des corps

d'armée, qui reçurent le nom nouveau de 師團 *chē t'ouân*, qui traduit exactement notre terme «corps d'armée», et le *tchén* primitif devint notre «division». L'ancien 協 *hiê*, régiment des Camps verts, fut l'objet d'une amplification analogue à celle de l'ancienne brigade et devint la nouvelle brigade. Pour le régiment, le nom de 標 *piāo* fut adopté. Des termes nouveaux servirent aussi à désigner la compagnie (隊 *touéi*, au lieu de 哨 *chāo*) et la section (排 *p'âi*, au lieu de 司 *sseū*).

Quant aux grades des officiers, ils furent exprimés de façon très méthodique en trois catégories formant neuf degrés, 三等九級 *sān tèng kièou kî* : officiers généraux, trois degrés; officiers supérieurs, trois degrés; et officiers subalternes, trois degrés. L'harmonieuse combinaison des mots, mis en jeu par un mécanisme digne de l'esprit bien ordonné d'un lettré, est un modèle du genre. En voici l'économie : à la hiérarchie des Huit bannières, on emprunta le terme 都統 *toū t'òng* «général», qui devint commun à tous les officiers généraux, et on distingua ceux-ci entre eux par les préfixes 正 *tchéng* «principal», 副 *foú* «secondaire» et 協 *hiê* «auxiliaire».

D'où la série :

正都統 *tchéng toū t'òng*, général de corps d'armée.
副 | | *foú toū t'òng*, général de division,
et 協 | | *hiê toū t'òng*, général de brigade.

Les colonels des bannières portaient le titre de 參領 *ts'ān lìng* (de façon plus complète, 驍騎參領 *hiāo k'î ts'ān lìng*). Ce titre devint commun à tous les officiers supérieurs, formant la seconde catégorie, mais ils furent différenciés entre eux par les mêmes préfixes et on eut :

正參領 *tchéng ts'ān lìng*, colonel,
副 | | *foú ts'ān lìng*, lieutenant-colonel,
et 協 | | *hiê ts'ān lìng*, chef de bataillon, commandant.

De même, la qualification de 校 *hiáo* « officier », appartenait aux lieutenants et sous-lieutenants des Bannières, tels que les 驍騎校 *hiāo k'î hiáo* et les 護軍校 *hoú kiūn hiáo*. On adopta le terme 軍校 *kiūn hiáo* pour tous les officiers subalternes, qui furent répartis, sur le même rythme, en :

正軍校 *tchéng kiūn hiáo*, capitaines,
副 | | *foú kiūn hiáo*, lieutenants,
et 協 | | *hiê kiūn hiáo*, sous-lieutenants.

Cette nomenclature, où une régularité scientifique vient discipliner des désignations traditionnelles, offrait des avantages mnémotechniques et permettait de tracer, comme une table de Pythagore, le schéma ci-dessous :

| 協<br>AUXILIAIRES. | 副<br>SECONDAIRES. | 正<br>PRINCIPAUX. | |
|---|---|---|---|
| 協都統<br>général de brigade. | 副都統<br>général de division. | 正都統<br>général de corps d'armée. | OFFICIERS GÉNÉRAUX.<br>都統 |
| 協參領<br>commandant. | 副參領<br>lieutenant-colonel. | 正參領<br>colonel. | OFFICIERS SUPÉRIEURS.<br>參領 |
| 協軍校<br>sous-lieutenant. | 副軍校<br>lieutenant. | 正軍校<br>capitaine. | OFFICIERS SUBALTERNES.<br>軍校 |

L'année 1910 s'écoula sans que la refonte générale de l'armée chinoise, poursuivie avec ardeur par le gouvernement impérial, fût terminée : l'armée des Bannières subsista à côté de l'organisation nouvelle et les Camps verts ne disparurent que partiellement, ainsi que nombre de troupes de volontaires (勇 *yòng*), que les nécessités créées par la guerre ou les révoltes avaient fait se former auprès d'eux. L'annuaire officiel de l'empire continua de publier, quatre fois chaque année, les cadres des Bannières et des Camps verts et ignora tout des deux nouvelles nomenclatures militaires. Il faudrait se garder toutefois d'en conclure que la réforme n'eut pas de suite : l'armée chinoise se transmuait de manière très effective et nous devons même nous tenir en garde, dans la lecture ou la traduction de textes relatifs aux choses militaires de la Chine, datant des huit dernières années, contre des confusions possibles provenant des valeurs différentes données aux mots 鎮 *tchén* et 協 *hiê*, brigade et régiment dans l'ancien ordre de choses, division et brigade dans l'armée de 1905.

Les chances de confusion ne devaient cependant guère s'accroître lorsque le gouvernement provisoire républicain de Chine promulgua, l'année dernière, — peut-être fut-il soucieux, au moins en partie, de faire disparaître les souvenirs qu'évoquaient les grades nouveaux, empruntés à la nomenclature hiérarchique des Bannières — deux nouvelles séries de termes destinés à être substitués aux noms déjà existants des unités militaires et aux titres des officiers. Toutefois, si dans ces nouvelles séries nous ne voyons plus figurer de désignations ayant eu nettement des valeurs différentes, comme c'était le cas en 1905, il faut avouer que le nombre des mots de la langue militaire s'en trouve augmenté d'autant, chargeant notre mémoire d'une façon appréciable. On peut dire qu'un grade d'officier chinois, celui de colonel par exemple, a quatre équi-

valents techniques officiels : dans les Bannières, dans les Camps verts, dans l'armée nouvelle de 1905 et dans celle de 1912. Et, bien entendu, il existe en outre, pour ces noms, des formes indépendantes, de courtoisie ou littéraires; parfois trois ou quatre.

Voici en quoi consistent les nouvelles dispositions édictées par le gouvernement provisoire de la République chinoise, l'an dernier :

Les appellations des unités numériques sont changées, sauf pour le camp ou bataillon, 營 *yîng,* qui décidément demeure l'élément fondamental toujours maintenu par les réformateurs, et pour la section, 排 *p'âi,* inaugurée en 1905. Mais le corps d'armée devient 軍 *kiūn* «armée»; la division, 師 *chē;* la brigade, 旅 *lù;* le régiment, 團 *t'ouân;* et la compagnie, 連 *liên.*

Dans la nomenclature des officiers commandant ces troupes, et même dans celle des sous-officiers, les mêmes combinaisons d'une belle symétrie ont été mises en œuvre. Les préfixes sont désormais : 上 *cháng* «supérieur», 中 *tchōng* «moyen» et 少 *chào* «moindre»(1). Les titres principaux ne comportent plus qu'un seul caractère, comme il arrive dans la terminologie militaire des Japonais; ce sont : 將 *tsiáng,* pour les généraux; 校 *hiáo,* pour les officiers supérieurs; 尉 *wéi* (aussi prononcé *yú*), pour les officiers subalternes; et 士 *ché,* pour les sous-officiers. La série complète est, en y joignant les soldats :

上將 *cháng tsiáng*, général d'armée,

中 | *tchōng tsiáng*, général de division,

(1) Pour les sous-officiers, 少 *chào* est remplacée par 下 *hiá* «inférieur».

少 | *cháo tsiáng*, général de brigade,

上校 *cháng hiáo*, colonel,

中 | *tchōng hiáo*, lieutenant-colonel,

少 | *cháo hiáo*, commandant,

上尉 *cháng wéi*, capitaine,

中 | *tchōng wéi*, lieutenant,

少 | *cháo wéi*, sous-lieutenant,

上士 *cháng ché*
中 | *tchōng ché* } sous-officiers.
下 | *hiá ché*

上等兵 *cháng tèng pīng*, soldat de la classe supérieure.

一 | | *yí tèng pīng*, soldat de 1^re^ classe,

二 | | *eúl tèng pīng*, soldat de 2^e^ classe.

Dans les tableaux qui suivent on trouvera, sous forme synoptique, les équivalences établies entre les armées anciennes et nouvelles de la Chine, dont l'existence simultanée n'a pas encore pris fin. Pour les troupes des Bannières, en particulier, et leurs officiers, ces équivalences avec les autres éléments des tableaux ne peuvent être considérées comme d'une rigoureuse exactitude. Les troupes des Bannières ont été, d'ailleurs, réparties à des époques diverses, depuis le XVII^e^ siècle jusqu'au lendemain de la guerre de 1860, entre des corps particuliers (護軍營 *Hoú kiūn yîng*, 火器營 *Hoùo k'í yîng*, 健銳營 *Kién jouéi yîng*, 神機營 *Chên kī yîng* et autres) stationnés près de Pékin et dans des garnisons spéciales à certaines villes de provinces (駐防 *tchoú fâng*), où elles eurent une organisation parfois différente et des appellations propres. C'est la

formule des Camps verts dont les novateurs de 1905 et de 1912 se sont le plus rapprochés, comme unités et comme structure générale, et c'est par leur entremise qu'apparaît plus sensible la correspondance des termes successivement employés.

Sur le second des tableaux, s'il a été facile d'établir une étroite équivalence entre les trois catégories d'officiers chinois et nos officiers généraux, supérieurs et subalternes, il n'a pas été possible, par contre, d'apporter la même précision dans ce qui concerne les sous-officiers (*ché*). Il semble, en effet, — d'après les indications qui me sont parvenues — que les trois grades de ces derniers et leurs attributions ne correspondent pas à ceux de nos adjudants-chefs, de nos adjudants (pour lesquels les Chinois ont créé la désignation intermédiaire de 准尉 *tchouèn wéi*), de nos sergents-majors et de nos sergents, ni à l'emploi de sergent fourrier. De même, nos caporaux paraissent pouvoir être assimilés indifféremment soit aux *hiá ché* (sous-officiers chinois de la classe inférieure), soit aux *cháng tèng pīng* (soldats de la classe supérieure).



IMPRIMERIE NATIONALE.

TABLEAU COMPARATIF DES UNITÉS DE

| ANCIENNE ARMÉE (EMPIRE, JUSQU'EN 1905). | |
|---|---|
| LES HUIT BANNIÈRES (八旗 *Pā k'i*) [CONTINGENTS MANTCHOUS, MONGOLS ET CHINOIS]. | LES CAMPS VERTS (綠營 *Loû ying*) [TROUPES PERMANENTES DE RACE CHINOISE]. |
| 旗 *k'i*, bannière. | |
| 固山 *kousai*, division (tiers de bannière). | 提標 *t'i piäo*, division (une par province). |
| | 鎮 *tchén*, brigade. |
| 甲喇 *kià-là* (ou *tchala*) [5 ou 2 par *kousai*], régiment. | 協 *hiê*, régiment. |
| | 營 *yîng*, bataillon (500 hommes). |
| 佐領 *tsò ling*, compagnie. | 哨 *chào*, compagnie. |
| | 司 *sséu*, section. |

L'ARMÉE CHINOISE (DE 1900 À 1913).

| NOUVELLE ARMÉE (EMPIRE, DEPUIS 1905). 陸軍 *Loú kiūn*, ARMÉE DE TERRE. | ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE (1912-1913). 陸軍 *Loú kiūn*, ARMÉE DE TERRE. |
|---|---|
| 師團 *chē t'ouân*, corps d'armée. | 軍 *kiūn*, armée. |
| 鎮 *tchén*, division. | 師 *chē*, division. |
| 協 *hiê*, brigade. | 旅 *lù*, brigade. |
| 標 *piao*, régiment. | 團 *t'ouân*, régiment. |
| 營 *yîng*, bataillon. | 營 *yîng*, bataillon. |
| 隊 *touéi*, compagnie. | 連 *lién*, compagnie. |
| 排 *p'âi*, section, peloton. | 排 *p'âi*, section, peloton. |

TABLEAU COMPARATIF DES GRADES DE

| ANCIENNE ARMÉE (EMPIRE, JUSQU'EN 1905). | |
|---|---|
| LES HUIT BANNIÈRES. | LES CAMPS VERTS. |
| 都統 *toū t'òng*, général (commandant un *kousai*). | 提督 *t'i toū*, général de division (un par province). |
| 副都統 *foú toū t'òng*, général adjoint. | 總兵 *tsòng pīng* [3], général de brigade. |
| 驍騎參領 *hiāo k'i ts'ān ling* [1], colonel. | 副將 *foú tsiáng* [4], colonel. |
| 副驍騎參領 *foú hiao k'i ts'ān ling*, lieutenant-colonel. | 參將 *ts'ān tsiáng*, lieutenant-colonel. |
| | 遊擊 *yeôu ki*, commandant. |
| 佐領 *tsò-ling*, capitaine. | 都司 *toū sseū*, capitaine de $1^{re}$ classe. |
| | 守備 *chèou péi*, capitaine de $2^{e}$ classe. |
| 驍騎校 *hiāo k'i hiáo* [2], lieutenant. | 千總 *ts'iēn tsòng*, lieutenant. |
| 委署驍騎校 *wèi choú hiāo k'i hiáo*, sous-lieutenant. | 把總 *pà tsòng*, sous-lieutenant. |
| | 外委千總 *wái wèi ts'ien tsòng*, sergent. |
| 領催 *ling ts'oūei*, caporal. | 外委把總 *wái wèi pà tsòng*, caporal. |
| 馬甲 *mà-kià*, soldat de $1^{re}$ classe. | |
| 敖爾布 *ngáo-eùl-poú*, soldat de $2^{e}$ classe. | |

NOTA. — Voir les notes à la page suivante.

ARMÉE CHINOISE (DE 1900 À 1913).

| NOUVELLE ARMÉE (EMPIRE, DEPUIS 1905.) ARMÉE DE TERRE. | ARMÉE DE LA RÉPUBLIQUE (1912-1913). ARMÉE DE TERRE. | |
|---|---|---|
| 正都統 *tchéng toū t'òng* [5], général de corps d'armée. | 上將 *cháng tsiáng*, général d'armée. | |
| 副都統 *foú toū t'òng* [6], général de division. | 中將 *tchōng tsiáng*, général de division. | (13) |
| 協都統 *hié toū t'òng* [7], général de brigade. | 少將 *cháo tsiáng*, général de brigade. | |
| 正參領 *tchéng ts'ān lìng* [8], colonel. | 上校 *cháng hiáo*, colonel. | |
| 副參領 *foú ts'ān lìng* [9], lieutenant-colonel. | 中校 *tchōng hiáo*, lieutenant-colonel. | (14) |
| 協參領 *hié ts'ān lìng* [10], commandant. | 少校 *cháo hiáo*, commandant. | |
| 正軍校 *tchéng kiūn hiáo* [11], capitaine. | 上尉 *cháng wéi* (ou *cháng yú*), capitaine. | |
| 副軍校 *foú kiūn hiáo* [12], lieutenant. | 中尉 *tchōng wéi*, lieutenant. | (15) |
| 協軍校 *hié kiūn hiáo*, sous-lieutenant. | 少尉 *cháo wéi*, sous-lieutenant. | |
| | 上士 *cháng ché*. | |
| 弁目 *pién moú*, sous-officier. | 中士 *tchōng ché*. | (16) |
| | 下士 *hiá ché*. | |
| | 上等兵 *cháng tèng pīng*, soldat de la classe supérieure. | |
| | 一等兵 *yí tèng pīng*, soldat de 1re classe. | |
| | 二等兵 *eúl tèng pīng*, soldat de 2e classe. | |

## NOTES DU TABLEAU PRÉCÉDENT.

(1) Communément appelé 參領 *ts'ān ling*, colonel.

(2) Comprenant des 護軍校 *hoú kiūn hiáo*, lieutenants de l'armée de protection (de Pékin).

(3) Ou 鎮台 *tchén t'âi*, chef de brigade (*tchén*).

(4) Ou 協台 *hié t'âi*, chef de régiment (*hié*).

(5) Ou 總統 *tsòng t'òng*, général en chef.

(6) Ou 統制 *t'òng tché*, ou 鎮軍 *tchén kiūn*, général (de division).

(7) Ou 協統 *hié t'òng*, chef de brigade (*hié*); ou 統領 *t'òng lìng*.

(8) Ou 標統 *piāo t'òng*, commandant de régiment (*piāo*). ou 統帶 *t'òng tái*.

(9) Ou 幫統 *pāng t'òng*, commandant auxiliaire.

(10) Ou 管帶 *kouàn tái*, commandant.

(11) Ou 督隊官 *toū touéi kouān*, commandant de compagnie (*touéi*).

(12) Ou 排長 *p'âi tchàng*, chef de section (*p'âi*).

(13) Forment la «catégorie supérieure» (上等 *cháng tèng*), celle des officiers généraux (將官 *tsiáng kouān*).

(14) Forment la «catégorie moyenne» (中等 *tchōng tèng*), celle des officiers supérieurs (校官 *hiáo koūan*).

(15) Forment la «catégorie initiale» (初等 *tch'ōu tèng*), celle des officiers subalternes (尉官 *wéi koūan*).

(16) Sous-officiers (軍士 *kiūn ché*).

# MONUMENTS ET HISTOIRE

## DE LA PÉRIODE COMPRISE

# ENTRE LA FIN DE LA XII^e DYNASTIE

# ET LA RESTAURATION THÉBAINE,

PAR

M. R. WEILL.

## INTRODUCTION.

### DE LA MÉTHODE À SUIVRE POUR CLASSER LES FAITS ET LES NOMS ROYAUX.

Une fois rétablie l'histoire des prédécesseurs de la XVIII^e dynastie à Thèbes, en guerre avec les Apopi de la Basse-Égypte d'abord maîtres de la vallée entière, puis refoulés et finalement détruits avec leurs alliés asiatiques, il nous reste la tâche de remonter plus haut pour appliquer la même méthode d'inventaire monumental, de classement et de restitution historique aux documents de la période immédiatement antérieure, depuis la fin de la XII^e dynastie jusqu'à l'époque des Apopi et de Skenenre Tiouâ. Dans ces limites, l'histoire est à élucider tout entière, et comme il y a eu forcément fractionnement du pays à un moment donné, on aura à faire l'histoire de la

Basse-Égypte jusqu'aux Apopi, l'histoire de la Haute-Égypte jusqu'aux rois de la famille de Tiouâ et d'Ahmès. Les noms royaux, comme on sait, sont extrêmement nombreux, et très fréquemment de nouveaux monuments nous en apportent de nouveaux encore. Manéthon, ici, n'est conservé que sous la forme du tableau chronologique d'Africain, sans noms de rois, et dont nous avons vu que les chiffres devaient être réduits dans une proportion très grande pour restituer la tradition véritable de l'époque manéthonienne [1]. Quelques noms royaux des monuments se rencontrent sur la table de Karnak, quelques-uns figurent sur les morceaux conservés du papyrus de Turin : comme nous l'avons expliqué précédemment [2], il faut commencer par perdre de vue complètement ces documents postérieurs, et reconstruire l'histoire, s'il est possible, à l'aide des seuls monuments contemporains; après quoi seulement il nous sera permis de revenir au papyrus, pour l'étudier à la lumière de l'histoire rétablie et voir de quelle information disposaient les scribes de la XX° dynastie.

Les monuments ne sont pas entièrement dénués d'indications historiques positives. On sait, par exemple, que Sekhemre-Khoutaoui fut le successeur immédiat de la XII° dynastie, et que Sekhemkhare lui succéda; on a des indications sur les alliances de famille des Antef avec les Sebekemsaf; on sait que Khasekhemre Nofirhotep et Khanofirre Sebekhotep étaient frères de père et de mère, on est renseigné approximativement sur la distance chronologique qui sépare ces rois de plusieurs de leurs prédécesseurs, notamment du groupe des Sebekemsaf; on sait même, et nous l'avons rappelé précédemment, que toute la famille thébaine dans son ensemble — Antef, Sebekemsaf et Sebekhotep-Nofirhotep — est beaucoup moins

(1) Voir *Hyksôs*, Introduction, § I, et surtout *Études et notes complémentaires*, § IV.

(2) *Hyksôs*, Introduction, § I.

éloignée du début de la XVIII° dynastie qu'on ne l'avait cru longtemps, et l'on a un indice que les Sebekemsaf étaient revendiqués comme ancêtres par les fondateurs du Nouvel Empire. Dans le même sens, nous avons en dernier lieu constaté nous-même, par l'observation des noms royaux que portent les plus anciens des scarabées «hyksôs» et de l'uniformité du type de ces scarabées d'un bout à l'autre de leur période, que l'intervalle entre la XII° dynastie et le Nouvel Empire ne peut être, au total, très considérable[1]. Avec ces divers renseignements, cependant, on n'arriverait à établir ni un tableau historique ni même un classement d'ensemble, si l'on n'avait, pour grouper et mettre en place les rois, des indications d'un autre ordre, très significatives, infiniment précieuses parce qu'elles s'offrent de la manière la plus générale, et qui ressortent simplement de l'examen des titulatures royales.

Précédemment, déjà, nous avons eu recours à plusieurs reprises, pour le classement, aux caractères onomastiques des titulatures. Nous avons observé que les deux principaux des Apopi avaient des noms solaires très analogues, du type *A-[X]-re*, et nous avons rangé à côté d'eux d'autres rois aux noms solaires formés suivant le même type; nous avons inscrit à côté de *S-ken-n-re* Tiouâ plusieurs rois dont les noms solaires sont du même type *S-[X]-n-re*, notamment un *S-ouah-n-re* dont on vérifie, par un monument, qu'il est en relation particulière avec les premiers Ahmès; plus hardiment, nous avons vu une indication de synchronisme dans le fait que le Tanite *S-ousir-n-re* Khian a un nom solaire de ce même type *S-[X]-n-re* qui est celui de la famille de Tiouâ, et à l'appui nous avons relevé, après d'autres auteurs, la singulière analogie des noms solaires de *A-ken-n-re* Apopi et *S-ken-n-re* Tiouâ. Jusqu'à quel point, maintenant, les observations de cet ordre

[1] Voir, pour ceci, *Hyksôs, Études et notes complémentaires*, § III.

donnent-elles lieu à des conclusions légitimes, et la méthode doit-elle être généralisée ?

Un fait, d'abord, d'un bout à l'autre de l'histoire d'Égypte, est la similitude, voulue et très apparente, des noms que portent les membres d'une même famille royale. Le phénomène est manifeste au cours de la XII<sup>e</sup> dynastie, où l'on ne rencontre d'autres noms de que ceux d'*Amenemhat* et de *Senousrit*, et où de nombreuses similitudes se remarquent dans la constitution des autres noms : noter particulièrement les noms de de Senousrit I<sup>er</sup>, Amenemhat II et Senousrit III, du type ☉ [X] , avec , et comme élément variable, et ceux de Senousrit II et Senousrit III, du type ☉ [X], avec ou . Remarquer aussi la similitude de formation des noms d'Horus, de *nibti* et d'Horus d'Or des deux premiers rois de la famille. On fait des observations du même ordre en ce qui concerne la XVIII<sup>e</sup> dynastie, dont presque tous les rois portent comme nom de celui d'*Amenhotep* ou celui de *Thoutmès*, et où les noms de présentent de frappantes analogies entre eux à partir de Thoutmès I<sup>er</sup> : voir surtout ceux de Thoutmès I<sup>er</sup>, Thoutmès II et Amenhotep II, du type ☉ [X]. C'est également à partir de Thoutmès I<sup>er</sup> que s'établit l'usage du nom d'Horus en . . ., qui persistera sans interruption jusqu'à la XXII<sup>e</sup> dynastie, et peut être considéré comme le signe nominal de la grande famille thébaine. A l'époque saïte, à l'époque ptolémaïque surtout, les mêmes faits de relations onomastiques s'observent de la manière la plus frappante.

Remarquons bien que ces analogies sont moins voulues, moins artificielles, si l'on peut dire, et par suite, en fait, moins régulières, en ce qui concerne les noms de ou de deuxième cartouche. D'une manière générale et en principe, le nom de deuxième cartouche est le nom *humain* du roi, son nom personnel, antérieur à l'intronisation, point différent

d'espèce de ceux que pouvaient porter les particuliers de distinction, et cela explique à la fois, et que des noms royaux nombreux soient si évidemment des noms propres ordinaires, et que certains noms royaux reparaissent à plusieurs siècles de distance : il y a des *Antef* et des *Mentouhotep*, comme on sait, avant et après la XII[e] dynastie, il y a des *Ahmès* au début du Nouvel Empire et à l'époque saïte, et nous rencontrerons plusieurs *Amenemhat* et *Senousrit* qui n'ont de commun que le nom avec ceux de la XII[e] dynastie. Il en est tout autrement des noms dont le souverain se pare à son avènement, et qui tous s'appliquent à la personne divine du roi, qu'il s'agisse de son image vivante — à celle-là appartiennent le nom du premier cartouche (nom de 𓇓𓆤, ou nom *solaire*) et sans doute le nom de *nibti* — ou de sa personne éternelle, représentée et nommée deux fois, sous la double figure d'*Horus dans le tombeau* et d'*Horus d'Or*. Cela fait au total quatre noms divins, souvent apparentés entre eux, créés de toutes pièces au moment de l'accession au trône et inscrits en avant du cinquième, le seul préexistant. Il est clair que le choix de ces noms correspond, pour le souverain, à une véritable adhésion d'ordre familial ou historique; le fils exprimera le fait de la continuité dynastique en prenant des noms construits avec les mêmes éléments et dans le même esprit que ceux de son père, et s'il s'agit d'un usurpateur, on pourra chercher dans sa titulature auquel de ses prédécesseurs il entend rattacher son règne[1]. On comprend même que les analogies nominales, qui expriment la légitimité, seront observées plus fidèlement en temps de troubles

[1] Cette manière d'exprimer la légitimité est d'autant plus significative que, dans la conception égyptienne, le prince qui devient roi était désigné par les dieux, pour cet office, depuis sa naissance, qu'il avait été engendré par les dieux eux-mêmes, descendus auprès de la reine pour créer en elle le roi futur, et qu'au cours de la scène de la théogamie la reine extasiée prononçait des paroles, que confirmait le dieu, où paraissaient tous les noms du souverain à naître : sa titulature divine n'était donc pas choisie au moment de l'avène-

et de règnes écourtés, qu'au cours des périodes paisibles où le roi n'a pas de précautions spéciales à prendre pour affirmer son droit au trône.

La réciproque, maintenant, est-elle vraie, et des analogies nominales a-t-on le droit de conclure à la parenté dynastique, tout au moins au voisinage historique? Nous venons de voir qu'appliquée aux noms de deuxième cartouche, ou noms *personnels*, cette manière de faire conduirait fréquemment à des erreurs. Mais il y a plus, et ce sont les autres noms, les noms divins eux-mêmes, qui sont repris et reparaissent dans l'histoire à des moments variés, à intervalles parfois de plusieurs siècles. Voici, par exemple, les noms d'Horus de l'Ancien Empire qu'on emprunte à partir de l'époque saïte, *Ouadj-taoui*, nom d'Horus d'Ounas, pris pour la même fonction par Takelta I^er^, *Ast-ab-taoui*, nom d'Horus de Nousirre, employé comme nom de *nibti* par Osorkon II, *Dad-khaou*, nom d'Horus de Dadkare avant d'être celui de Shabataka; voici *Sam-taoui*, nom d'Horus et de *nibti* de Nibkheroure Mentouhotep, puis nom d'Horus de Khaânkhre Sebekhotep, repris comme nom d'Horus par un Piankhi de la XXV^e^ dynastie et par Cambyse. Voici de même *Khopirkare*, le nom solaire de Senousrit I^er^, qu'on retrouve comme nom solaire de Nectanébo II, et *Menkhopirre*, celui de Thoutmès III, qui reparaît chez plusieurs princes des dynasties saïtes et bubastites. Le phénomène est en somme assez rare; mais, qu'une synonymie de cet ordre soit fortuite ou voulue — qu'un roi reprenant un ancien nom divin ait l'idée d'exprimer ainsi une descendance lointaine, ou que la rencontre résulte simplement de ce que la gamme des *thèmes*, dans lesquels les noms divins sont choisis, est au fond très limitée, — la possibilité n'en est pas moins très dange-

ment, mais assignée par la volonté du dieu à l'heure même de la conception. Voir, pour ceci, MORET, *Du caractère religieux de la royauté pharaonique*, p. 51-52, 83-84.

reuse au point de vue des classifications historiques qui seraient fondées sur les analogies nominales trop exclusivement. Il semble, en réalité, que des classifications ainsi établies ne deviennent légitimes et sûres qu'en y faisant intervenir, à toute occasion possible, les faits historiques certains, en vérifiant, tempérant ou rectifiant la classification onomastique par le fait historique, ou, pour dire autrement, en insérant dans la trame des faits historiques trop rares les indications fournies par les analogies nominales. La définition de cette méthode peut être immédiatement précisée par quelques exemples.

Voici un groupe de rois thébains, caractérisés par leurs noms solaires en ☉ 𓈗 [*X*], et dont les principaux, désignés par leurs noms de cartouches, sont :

*Khasekhemre Nofirhotep*
*Khanofirre Sebekhotep*
*Khaânkhre Sebekhotep*
*Khahotepre Sebekhotep*

On sait par les monuments, comme nous le rappelions tout à l'heure, que les deux premiers de la liste, Khasekhemre et Khanofirre, sont frères. Voici maintenant une autre famille de rois, thébains également pour le plus grand nombre, famille définie par la forme du nom solaire, composé de manière très spéciale avec l'élément ☉ 𓌂 (ou ☉ 𓌂) *Sekhemre*, placé uniformément en tête et suivi d'un deuxième élément variable. Les plus remarquables des rois de ce groupe onomastique sont, désignés par leurs deux noms de cartouches :

*Sekhemre-Khoutaoui* { *Penten* / *Amenemhat-Sebekhotep* }
*Sekhemre-Sankhtaoui*
*Sekhemre-Smentaoui Thouti*
*Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep*
*Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf*
*Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf*

*Sekhemre-Nofirkhaou Oupouaitemsaf*
*Sekhemre-Apmat Antef-â*
*Sekhemre-Harhermat Antef*

Or, parmi ces *Sekhemre*, il en est un, et des plus importants, *Sekhemre-Souaztaoui*, qui porte comme nom de deuxième cartouche celui de *Sebekhotep*, et paraît ainsi occuper la position d'un élément intermédiaire entre la famille des *Sekhemre* et la famille des *Sebekhotep* définie plus haut, comme si les deux groupes, à Thèbes, avaient succédé l'un à l'autre, et que les termes de la titulature eussent évolué, de l'un à l'autre, par degrés. Cette situation supposée admise, on se demande laquelle des deux familles est venue en premier lieu, en d'autres termes, si le *Sekhemre-Souaztaoui* qui fait la transition a été le dernier des *Sekhemre* et le premier des *Sebekhotep*, ou le dernier des *Sebekhotep* et le premier des *Sekhemre*. C'est ici qu'intervient l'*indication historique positive*, sous la forme de détails généalogiques dans quelques tombeaux princiers, d'où il ressort que les trois rois que voici se sont succédé, en Haute-Égypte, à une génération de distance l'un de l'autre :

*Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf*
*Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep*
*Khasekhemre Nofirhotep*

Cette petite liste, ordonnée chronologiquement par le moyen des documents, accuse de manière parfaite la position intermédiaire de Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep entre les *Sekhemre* et les *Kha[X]re*, et suffit à montrer que c'est le groupe des *Sekhemre* qui a précédé l'autre.

Rien de plus tentant, maintenant, que d'admettre que les rois de la famille *Sekhemre* forment un groupe historique véritable, dont les membres se succèdent sans interruption ni mélange dans les limites d'une période déterminée. Si cela est exact, l'histoire va s'ordonner de la manière la plus sédui-

sante, car d'autres documents nous apprennent que *Sekhemre-Khoutaoui* a succédé immédiatement à la XII^e dynastie, et ainsi nous serons conduits à mettre en place, après la XII^e dynastie et sans lacune, un premier groupe royal, celui des *Sekhemre* — rois Antef, Sebekemsaf et autres, le dernier d'entre eux étant le premier en date des Sebekhotep, — puis, immédiatement ensuite, le groupe des *Kha*[*X*]*re* qui sont les rois Sebekhotep. La grande simplicité de ce tableau, malheureusement, ne correspond pas aux circonstances moins symétriques et plus complexes de la réalité historique. Les mêmes documents, par lesquels nous savons que Sekhemre-Khoutaoui fut le successeur immédiat de la XII^e dynastie, nous apprennent aussi qu'il eut pour successeur non un autre Sekhemre, mais un certain roi *Sekhemkare*, d'un type nominal tout différent, comme on voit, et dont la titulature nous introduit, en suivant la chaîne des analogies, dans une troisième famille très éloignée, par ses caractères, des deux autres. On y trouve des noms solaires de deux types, en ⊙ 𓋴 [*X*] 𓂓 et en ⊙ [*X*] 𓄤, et, dans le deuxième cartouche, quantité d'*Amenemhat*, un *Senousrit* aussi, de telle manière que cette famille a l'apparence d'être celle de successeurs légitimes, ou prétendus tels, de la XII^e dynastie. Quant à la position historique de ce groupe, intercalé dans la série des *Sekhemre* ou superposé chronologiquement à cette dernière famille, il est impossible de la reconnaître dès l'abord, et on n'arrive à la définir que par l'analyse des monuments eux-mêmes et l'étude de leurs lieux de provenance.

Ce rapide aperçu de quelques faits suffit à montrer dans quel esprit doit être appliquée la méthode définie plus haut en termes généraux. On peut en préciser les termes en disant que le fait historique positif, partout où on le rencontre, doit servir de base au classement, et que c'est en partant de ce fait historique constaté que doivent rayonner les restitutions et les inductions fondées sur les analogies nominales. En pro-

cédant ainsi, il nous serait possible d'examiner les faits en ne nous éloignant qu'assez peu de l'ordre historique véritable, si l'on y tenait et s'il n'était préférable, souvent, de suivre un chemin différent pour mieux aller du connu à l'inconnu et asseoir les déductions avec plus de certitude. En tout cas, nous tenons dès à présent les deux bouts de la chaîne, à une extrémité les Apopi, maîtres un instant de l'Égypte entière, et dont l'histoire est faite; à l'autre extrémité le roi Sekhemre-Khoutaoui qu'on rencontre immédiatement après la XII[e] dynastie et dont nous allons, en premier lieu, étudier les monuments et déterminer le domaine.

# CHAPITRE PREMIER.

## LES PREMIERS SUCCESSEURS DE LA XII[e] DYNASTIE.

*(Les deux rois Sekhemre-Khoutaoui :*

*Amenemhat-Sebekhotep et Penten, et le roi Re-Khoutaoui Ougaf.)*

## I

### LE NOM DE SEKHEMRE-KHOUTAOUI ET SA LECTURE.

Le nom solaire du roi, d'après les documents que nous allons passer en revue, est (☉ 𓋹 ...). Il fait partie du groupe de ces noms solaires très remarquables dont nous parlions un peu plus haut, formés avec l'élément ☉ 𓋹 (ou ☉ 𓋹) en

tête, et dont nous réunirons immédiatement ici le plus grand nombre :

| NOM DE | NOM DE |
| --- | --- |
| ou | sera vu plus loin |
| | inconnu |
| | *Thouti* |
| | *Sebekhotep* |
| | *Sebekemsaf* |
| | *Sebekemsaf* |
| | *Oupouaitemsaf* |
| | *Antef* |
| ou | *Antef-â* |

La formation si particulière de ces noms de frappait déjà Birch, qui était tenté, en 1859, de restituer Antef-â, le dernier du tableau qui précède, à la «XIII[e] dynastie», et exprimait l'avis que l'un de nos Sebekemsaf, celui dont le nom renferme l'élément *seshedtaoui*, était apparenté avec les Antef ou avec «les Sebekhotep»[1]. Steindorff, en 1895 — il connaissait alors sept des rois en *Sekhemre* ou *Sesheshre*, — n'hésitait plus à les considérer comme apparentés et voisins[2]. Il connaissait également la vraie manière de lire ces noms solaires, avec maintien en tête de l'élément *Sekhemre* — lec-

(1) Birch-Chabas, *Le papyrus Abbott*, dans *Rev. archéologique*, 1[re] série, XVI (1859), p. 269.

(2) Steindorff, dans *Ä.Z.*, XXXIII (1895), p. 94-95 (*Die Könige Mentuhotep und Antef*).



IMPRIMERIE NATIONALE.

ture déjà pratiquée en 1870 par Chabas[1], — au lieu du mode de lecture, longtemps soutenu par ailleurs, qui consiste à faire passer le nom de *Re* à la fin de tout le groupe comme pour les noms solaires du type ordinaire : procédé qui conduit, ici, à des lectures dénuées de sens et par suite impossibles[2]. Steindorff lit, fort bien : *Sekhemre-Khoutaoui*, et s'il traduit : «Fort est Re, qui gouverne les Deux-Terres», il n'y a que peu de chose à changer à cette interprétation pour la rendre correcte. Un nom royal ne peut consister dans l'énoncé de qualités de Re, et il est nécessaire d'y retrouver l'énoncé de qualités du roi lui-même; à quoi l'on arrive sans peine en substituant, à «Fort est Re», le sens «Force de Re», ou, plus matériellement, «Sceptre de Re». On obtient ainsi, pour tous ces noms solaires, les traductions suivantes :

Sceptre de Re, Protecteur des Deux-Terres;
Sceptre de Re, Qui fait vivre les Deux-Terres;
Sceptre de Re, Affermisseur des Deux-Terres; etc.

La deuxième phrase de chaque nom se rapporte, non à *Re*, mais au roi lui-même, comme l'élément qui précède. Que

[1] Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, I, p. 62-64.

[2] Cette transcription *Sekhem-ouaz-taoui-re*, *Sekhem-ouaz-khaou-re*, *Sekhem khou-taoui-re*, etc., est pratiquée, notamment, par Maspero (*Hist.*, I, p. 528-530, *Hist. anc.*, 1904, p. 142-143), et encore en 1907 par Ed. Meyer (*Nachträge zur aeg. Chronologie*, 1908, p. 31-32), qui devait un peu plus tard, cependant, accepter le mode de lecture de Steindorff (Meyer, *Gesch. d. Altertums*, I, II, 1909, p. 279 et suiv.). Quant aux premières formes, leur impossibilité est démontrée par la difficulté qu'il y aurait à traduire les noms ainsi construits. «Force et verdoiement des levers de Re» serait déjà anormal : avec «Force qui protège les Deux-Terres de Re» ou «Force qui fait verdoyer les Deux-Terres de Re», on arrive au non-sens, car l'action royale exprimée par le nom peut bien s'exercer sur *Re*, ou bien sur les *Deux-Terres*, mais non sur les *Deux-Terres de Re*, qui n'existent pas. On connaît, cependant, un petit nombre de noms solaires où cette combinaison en principe impossible, *-taoui-re*, se présente indubitablement; nous aurons l'occasion de les examiner au cours du présent chapitre.

le deuxième élément soit une appellation distincte, indépendante grammaticalement de la première, cela est confirmé par la facilité avec laquelle ce deuxième élément se détache pour entrer, à l'état isolé, dans la composition d'une autre titulature : [hiéroglyphes] du nº 7 de notre tableau est à la fois le nom d'*Horus d'Or* d'un roi Snofirabre Senousrit, le nom de *nibti* d'Aouabre Hor, et figure dans le deuxième cartouche de Thoutmès II dans une de ses formes, *Thoutmès-Nofirkhaou*; [hiéroglyphes] du nº 4 est le nom d'Horus d'un certain Menkhaoure Anab; [hiéroglyphes] du nº 2 sert de nom d'Horus au roi Sekhemkare, et de nom de *nibti* au Snofirabre Senousrit dont on vient de parler; [hiéroglyphes] du nº 6, et [hiéroglyphes] du nº 5, sont respectivement le nom d'Horus et le nom de *nibti* de Tethotepre Tetoumès; [hiéroglyphes] du nº 10 est le nom de *nibti* de Khasekhemre Nofirhotep, enfin [hiéroglyphes] du nº 1 et du nº 8 est le nom d'Horus de Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep (nº 4 de notre tableau) et se rencontre encore, comme nom d'*Horus d'Or*, dans une autre titulature non attribuée.

## II

### MONUMENTS ET HISTOIRE DE SEKHEMRE-KHOUTAOUI.

La question de la lecture et de l'interprétation du nom une fois réglée, nous pouvons passer à l'examen des monuments du roi Sekhemre-Khoutaoui, dont nous avons annoncé qu'il était le successeur immédiat de la XIIᵉ dynastie. Cette situation résulte le plus clairement d'une pièce trouvée parmi les papyrus de Kahun, datée de l'an 1 de [hiéroglyphes] et comportant la liste des personnes de la maison d'un fonctionnaire de la ville *Sekhem-Senousrit*, nommé *Khakaoure-Snofrou*, fils de

*Senousrit-senb*[1]. Le nom de Khakaoure-Snofrou montre que le personnage était né du vivant de Senousrit III, c'est-à-dire plus de 60 ans avant la fin de la XIIe dynastie, et un de ses fils, *Senousrit-senb*, qui était né, dit le même document[2], *en l'an 40* — du règne d'Amenemhat III, forcément, — soit environ 20 ans avant la fin de la dynastie, était encore un jeune homme en cette année première du roi Sekhemre-Khoutaoui, car il n'avait pas pris femme. Il résulte de là que le règne de Sekhemre-Khoutaoui est très proche de l'extinction de la XIIe dynastie, peut-être en contact immédiat avec elle, et l'on ne peut se dispenser de rapprocher de ceci la mention du papyrus de Turin, qui en tête de la période qui suit la XIIe dynastie inscrit un roi : tout se passe comme si le rédacteur du papyrus, mal informé quant à l'écriture exacte du nom, possédait cependant de bons renseignements historiques à cette place. Remarquons immédiatement, à ce sujet, que le roi suivant de la liste, au papyrus, est un certain *Sekhemkare*, , dont un hasard heureux nous apprend qu'il a effectivement été le voisin immédiat de Sekhemre-Khoutaoui.

Dans les papyrus de Kahun dont nous venons de parler on trouve, en effet, outre le nom de Sekhemre-Khoutaoui, un deuxième nom royal, en tête d'une liste de famille analogue à celle qui faisait l'objet de l'autre document; cette pièce, très voisine de la première par ses caractères graphiques et toutes les particularités de sa rédaction, est datée de [3]. La rencontre des deux noms royaux dans le dossier de Kahun, dans

[1] Griffith dans Petrie, *Illahun, Kahun and Gurob*, p. 50, et Griffith, *The Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, pl. X (l. 2 et suiv.) et p. 27.

[2] Même planche, l. 6 *a*.

[3] Griffith, *The Hieratic Papyri from Kahun* etc., pl. IX, p. 19-20, 86-87.

ces deux documents si semblables, confirme, comme on voit, les indications du papyrus de Turin, de telle manière qu'on peut admettre que Sekhemre-Khoutaoui, premier successeur de la XII^e dynastie, a réellement eu pour successeur le roi Sekhemkare. Comme on le verra un peu plus loin, d'ailleurs, il n'y a pas eu un seul roi *Sekhemkare*, mais bien deux de ce nom solaire, qui se différencient par leurs noms d'Horus et par certaines particularités d'écriture.

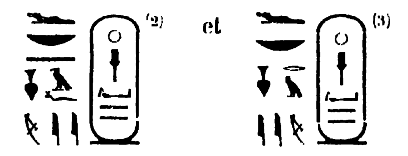
En ce qui concerne particulièrement Sekhemre-Khoutaoui, on a d'autres monuments qui accusent nettement sa position à peu d'années de distance de la XII^e dynastie : ce sont les inscriptions nilométriques des rochers de Semneh et Koummeh, datées des années 1, 2, 3 et 4 de [hiéroglyphes][1]. Leur texte porte, uniformément : «Niveau du Nil en l'an tantième du Roi du Sud et du Nord *Sekhemre-Khoutaoui*», mais la troisième ajoute : [hiéroglyphes] «au temps où le porteur du sceau royal du Nord, le chef de troupes Rausenb, était à commander dans la forteresse *Sceptre de Khakaoure, Voix Juste*». On a là, comme on voit, le nom même de la forteresse de Semneh, bâtie par Khakaoure Senousrit III[2], et l'on rencontre ainsi, notons-le en passant, une preuve directe supplémentaire que Sekhemre-Khoutaoui est postérieur à la XII^e dynastie. Comme il a été souvent remarqué, de plus, la régularité de ces inscriptions

[1] *L.D.*, II, 151, *a* (an 1, Koummeh), *b*, *c* (ans 2 et 3, Semneh), *d* (an 4, Koummeh). Cf., pour l'inscription de l'an 4, *Aeg. Insch. aus den Kön. Museen zu Berlin*, I (4^e fasc., 1913), p. 259, et *Ausf. Verzeichniss*, p. 111.

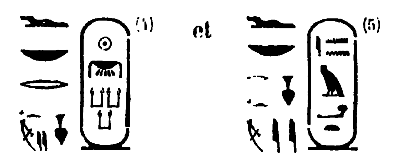
[2] Cette inscription de l'an 3 du roi dans Rougé, *Inscription des rochers de Semné*, dans *Rev. arch.*, 1^re série, V (1848), p. 311-312 (réimprimé dans *Bibl. égyptologique*, XXI [1907], p. 270). Cf. Lepsius, *Ueber einen alten Nilmesser bei Semne in Nubien*, 1844, et Maspero, *Histoire*, I, p. 485, n. 2.

annuelles continue une tradition observée, dans les mêmes localités, sous la domination des derniers Amenemhat, et donne lieu de penser que le roi qui nous occupe les suivit de près sur le trône.

Cette situation historique est encore confirmée par l'examen de plusieurs cylindres qui portent le nom de Sekhemre-Khoutaoui. Une petite plaquette de fondation, en forme de cartouche[1], avec le nom ⊙ [hiéroglyphes], n'est susceptible de rien nous apprendre; mais voici, autour de deux cylindres très remarquables, les inscriptions :



par lesquelles le roi est dit «aimé de Sebek Seigneur de *Ro-Samf*». La lecture du nom de cette place est heureusement assurée par deux cylindres très analogues d'Amenemhat II, sur lesquels on lit :



On ne sait ce qu'est la localité de *Ro-sam-f*, la «Bouche de sa sépulture (?)», mais on voit que c'est un domaine de Sebek.

(1) Newberry, *Scarabs*, X, 1 et p. 122; coll. Murch.

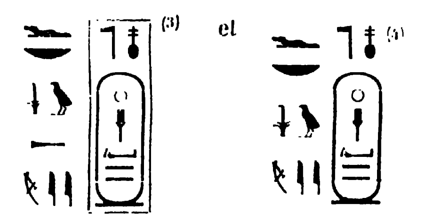
(2) Petrie, *Hist. Scar.*, n° 278 : Newberry, *Scarabs*, VII, 4 et p. 115; cf. Petrie, *History* I (1899), p. 209. L'objet est au British Museum, n° 3663.

(3) Bibliothèque nationale; inédit.

(4) Newberry, *Scarabs*, VI, 2 et p. 111; British Mus., n° 16408.

(5) Newberry, *Scarabs*, VI, 17 et p. 112; coll. Amherst.

et que le roi Sekhemre-Khoutaoui, comme adorateur de Sebek dans cette place favorisée de l'attention d'un roi de la XII^e dynastie, se présente tout à fait dans l'attitude d'un continuateur de la famille royale précédente. Le Sebek de Ro-sam-f n'est d'ailleurs pas le seul dont il ait hérité le culte de ses prédécesseurs. Sekhemre-Khoutaoui est également un fidèle de ce Sebek de *Soumnou* qui nous est connu par une foule de documents du Moyen Empire; le nom de cette dernière localité est le plus souvent, comme on sait, écrit , mais on le rencontre aussi sous des formes telles que , , qui ont tout d'abord conduit Spiegelberg à une lecture inexacte *Sounou*[1], avant que le rapprochement avec les orthographes du type , , lui eût permis de découvrir la lecture véritable[2]. Or, on connaît deux cylindres de Sekhemre-Khoutaoui qui portent, respectivement :



On les rapproche immédiatement de quelques cylindres de la XII^e dynastie sur lesquels Amenemhat II et Senousrit II sont qualifiés, de la même manière, d'« aimé de Sebek, Seigneur

[1] Spiegelberg, *Varia*, XLIII. *Zu der Stadt* *Swnw*, dans *Rec. de travaux*, XXI (1899), p. 49-51.

[2] Spiegelberg, *Varia*, LXXXIV. *Die Stadt* swmnw, dans *Rec. de travaux*, XXVIII (1906), p. 167-169.

[3] Newberry, *The Timins Collection*, 1907, pl. I, 14 et p. 12.

[4] Petrie, *Hist. Scar.*, n° 279; Gauthier, *Livre des Rois*, II, p. 15. Au British Museum, n° 1675».

de *Soumnou*[1] », et l'on voit que la relation qui en résulte entre Sekhemre-Khoutaoui et les rois de la XIIe dynastie est tout à fait celle que nous avaient déjà fait voir les cylindres de Sebek de *Ro-sam-f*.

La situation géographique de *Soumnou* est connue. La place est assez fréquemment citée en même temps qu'une autre localité, [hieroglyphs], sur des monuments en provenance de Gebelein ou de Rizagât[2]; Soumnou est toujours nommé à l'occasion de « Sebek Seigneur de *Soumnou* », tandis que *I-ma-atourou* se présente quelquefois comme une place de Khonsou[3], quelquefois comme une place de Sebek[4], et quelquefois dans des mentions directes[5] d'où il semble résulter, étant donné la provenance des monuments, que *I-ma-atourou* est Rizagât même. Quant à Soumnou, forcément situé dans le voisinage, c'est essentiellement un domaine de Sebek, et l'on s'accorde à reconnaître cette localité dans la *Crocodilopolis* de la Haute-Égypte, située, d'après Strabon[6], entre Hermonthis et Aphroditopolis qui est Gebelein[7]. Cette localisation a un

[1] Newberry, *Scarabs*, VI, 4, 5, 7.

[2] Voir à ce sujet Maspero dans *Ä.Z.*, XX (1882), p. 122-123 (*Notes sur quelques points de grammaire et d'histoire*, § XXII), et cf. Brugsch, *Dict. géographique*, p. 248, 1114, 1169.

[3] Maspero, *loc. cit.*, donne une stèle de Rizagat où « Sebek Seigneur de Soumnou » paraît à côté de « Khonsou dans I-ma-aterou »; la même appellation de Khonsou se rencontre sur une stèle du roi Dadnofirre Doudoumès, provenant de Gebelein, qu'on verra plus loin (Caire, 20533; Daressy dans *Rec. de travaux*, XIV, p. 26; Lange-Schäfer, *Grab- und Denksteine des mittl. Reichs* [*Cat. gén. Caire*], p. 136-138; Fraser dans *P.S.B.A.*, XV, p. 494 et planches, n° 18).

[4] Cylindre. Newberry, *P.S.B.A.*, XXIV (1902), p. 250, et *Scarabs*, XLIII, 3 et p. 195; l'inscription sera citée un peu plus loin.

[5] Le prince Ati, qui avait sans doute son tombeau dans la nécropole de Rizagât, a « fait vivre la ville de *I-ma-atourou* pendant les années de disette » (stèle Caire, n° 20001, Lange-Schäfer, *loc. cit.*, I, p. 1 et pl. I).

[6] Strabon, XVII; éd. C. Müller et Dübner, p. 693.

[7] Daressy dans *Rec. de travaux*, XIV (1892) [*Notes et remarques*, XXVII]; Spiegelberg, *loc. cit.* dans *Rec. de travaux*, XXVIII (1906), p. 167-169.

grand intérêt pour l'histoire de Sekhemre-Khoutaoui, rencontré à Kahun, puis en Nubie, puis maintenant dans l'intervalle, dans la région qui s'étend au-dessus de Thèbes; il régnait sur tout le domaine de ses prédécesseurs de la XIIe dynastie, comme vont achever de nous le montrer plusieurs monuments d'Abydos, de Thèbes et de Bubaste.

Le monument d'Abydos est une stèle trouvée et publiée par Petrie[1]. C'est celle d'un Fils Royal *Thot-â*, et elle porte dans le cintre, grossièrement gravée, la légende  , qui nous apporte le nom *personnel* de Sekhemre-Khoutaoui[2], *P-n-ten*, à ce qu'on croit lire. Ce nom est sans relation avec ceux de la XIIe dynastie; c'est, de toute évidence, un nom de simple particulier, et cela s'accorderait très bien avec l'idée d'une usurpation, d'une sorte de révolution dynastique dont l'adoption d'un nom solaire de nouveau type serait un autre indice. Mais la question est immédiatement compliquée lorsque l'on considère un deuxième monument sur lequel le nom de Sekhemre-Khoutaoui est accompagné d'un nom de deuxième cartouche tout différent, sans relation aucune avec le nom de *Penten*. Cet autre monument est un beau linteau en calcaire blanc, trouvé par Naville, en 1906, à Deir El-Bahri et aujourd'hui au musée du Caire[3]. Sur ce linteau, le disque aux ailes éployées surmonte une légende royale disposée en une ligne, symétriquement vers la droite et vers la

[1] PETRIE, *Abydos* II, pl. XXXI, 2, XXXII, 2; cf. BUDGE, *A Guide* etc., 1909, p. 224, et *A Guide* (*Sculpture*), 1909, p. 82. La stèle est celle de Br. Museum, n° 630.

[2] On a été fort exposé, à une certaine époque, à attribuer à Sekhemre-Khoutaoui le nom royal de *Sebekhotep* : nous verrons, un peu plus loin, par suite de quels malentendus cette croyance a pu se produire.

[3] GRIFFITH dans *Arch. Report... for 1906-1907*, p. 6; NAVILLE, *The XIth Dynasty Temple at Dêr el-Bahri*, II (1910), pl. X, B et p. 11-12.

gauche à partir du du milieu, et : voici un roi *Amenemhat-Sebekhotep* qui a pour nom solaire, lui aussi, *Sekhemre-Khoutaoui*. Pour justifier cette dernière lecture, il est nécessaire que nous procédions sans plus attendre à la discussion de la lecture du groupe , et, plus généralement, de la lecture du signe — le sistre *seshesh*, d'ordinaire — toutes les fois que ce signe paraît dans un cartouche royal de l'époque qui nous intéresse.

Le *seshesh* apparent, disons-nous, n'est autre chose, dans ces cartouches, qu'une forme graphique particulière du *sekhem*, simplement orné de deux appendices ascendants, symétriquement disposés. Déjà, sur certains des cylindres ou plaquettes au nom de Sekhemre-Khoutaoui qu'on citait tout à l'heure, et où l'identité du signe *sekhem* est indubitable, on voit ce signe lancer vers le haut les deux branches ornementales, esquissées seulement et raccourcies, mais très reconnaissables. De manière beaucoup plus caractéristique, le prend la forme du sistre, une fois, sur un monument du roi *Sekhemre-Apmat Antef-â* que nous étudierons au chapitre IV ci-après. Le nom solaire de ce roi, comme nous verrons, est toujours écrit par le *sekhem*, , , etc., tant au papyrus Abbott que sur les monuments contemporains de son règne, son pyramidion de Londres et sa boîte à canopes du Louvre; or, sur cette dernière boîte, la légende royale paraît huit fois avec au début du cartouche, et une neuvième fois avec , le signe *sekhem* pourvu de deux grands appendices ascendants qui lui donnent une forme intermédiaire entre le *sekhem* simple et le sistre véritable. Puisque cette forme singulière, qui d'ailleurs ne reproduit pas intégralement celle du sistre, interchange avec la forme dans le même nom royal et jusque sur le même objet, il peut être considéré comme démontré que le signe sin-

gulier n'est qu'une forme ornementale du *sekhem* lui-même. Mais voici, pour nous en assurer, un fait plus net encore.

On lit, dans une inscription de Noubkhopirre Antef à Koptos (Petrie, *Koptos*, pl. VIII) : « En ce qui concerne tout Roi du Sud, ou tout potentat (*sekhem*) exerçant les fonctions de Roi du Sud... ». Cette curieuse phrase, dont nous verrons ailleurs les conséquences historiques, nous apporte un exemple du mot *sekhem*, indubitable grâce au complément phonétique , et écrit par un signe qui est, graphiquement, un *seshesh* presque parfait. La preuve de l'identité véritable en résulte, et toutes les fois que dans les noms solaires de cette époque nous trouverons un signe intermédiaire entre  et  et plus ou moins voisin de la forme complexe du sistre, nous pourrons le lire *sekhem* en toute certitude. Le cas se rencontre assez souvent, sur la boîte de *Sekhemre*-Apmat que nous venons de citer, puis chez un autre Antef, celui dont le nom solaire est *Sekhemre*-Harhermat, puis dans le nom de , *Khasekhemre* Nofirhotep, puis dans celui d'un , *Sekhemkare*, très probablement différent, comme nous verrons, du *Sekhemkare* des papyrus de Kahun, cité un peu plus haut; ce nouveau Sekhemkare a d'ailleurs pour nom de *nibti* , *Teti-sekhem-f*.

Il ressort très nettement de ce qui précède que le linteau de Deir El-Bahri appartient bien à un roi *Sekhemre-Khoutaoui*[1], de son nom personnel Amenemhat-Sebekhotep. Mais alors, il y a deux rois qui portent le nom solaire de Sekhemre-Khoutaoui, cet Amenemhat-Sebekhotep d'une part, et d'autre part le *Penten* de la stèle précitée d'Abydos? La conclusion est

[1] Sur la pierre de Deir El-Bahri, non plus que sur plusieurs des monuments qui portent le même nom solaire ou le *sekhem* ornementé dans d'autres noms, ce signe n'arrive à la forme intégrale du sistre *seshesh* : on a un  au corps central très massif, flanqué de deux appendices ascendants qui en haut ne ferment point leur boucle.

moins surprenante dès qu'on observe, comme nous le disions un peu plus haut et comme on le verra en détail au chapitre suivant, qu'immédiatement à côté des deux *Sekhemre-Khoutaoui* il y a, de même, deux Pharaons *Sekhemkare*, différenciés avec une absolue certitude par la possession de deux noms d'Horus très distincts. Ce curieux phénomène de répétition semble montrer qu'à l'époque qui suivit immédiatement la XII^e^ dynastie la rigueur des usages qui gouvernaient la titulature pharaonique fléchit brusquement, de telle manière qu'un Pharaon se pensait autorisé à prendre un nom solaire déjà adopté par un prédécesseur ou un voisin, peut-être par un parent proche.

Des deux rois Sekhemre-Khoutaoui, quel est celui que le papyrus de Kahun mentionne et qui fut le premier successeur de la XII^e^ dynastie? L'état des documents connus ne permet pas de le savoir. Les deux souverains, en tout cas, doivent être proches voisins, et l'on est frappé, considérant la position historique de celui qui s'appelait *Amenemhat-Sebekhotep*, de la composition de ce nom de deuxième cartouche, qui rappelle ceux de la grande famille antérieure et semble annoncer en même temps les *Sebekhotep* thébains de la période suivante. On connaît d'autres noms de deuxième cartouche où reparaissent, comme dans le précédent, à l'état simple ou en composition, les noms d'*Amenemhat* et de *Senousrit* : ce sont ceux d'*Amenemhat-Senbef*, qui est précisément un des deux Sekhemkare auxquels on faisait allusion tout à l'heure, de l'*Ameni-Antef-Amenemhat* connu depuis longtemps, d'un certain *Senousrit* et d'un ou deux *Amenemhat* encore; ces rois seront passés en revue au chapitre suivant, où nous verrons qu'ils constituent une sorte de dynastie, rattachée historiquement aux premiers successeurs de la XII^e^ et au sein de laquelle le souvenir des illustres prédécesseurs est rappelé de préférence.

Outre le linteau de Deir El-Bahri, on connaît deux monuments au nom d'Amenemhat-Sebekhotep : un fragment d'in-

scription, de provenance inconnue, sur lequel Newberry a noté le cartouche [1], et un beau cylindre de la collection Th. M. Davis qui porte[2] :

« Sebek Seigneur de *I-atourou* » nous est connu; cette place du dieu est nommée le plus souvent *I-ma-atourou*, comme nous l'avons vu plus haut à propos de quelques cylindres au cartouche de Sekhemre-Khoutaoui où cette localité, et la place voisine de *Soumnou*, sont mentionnées.

Voici un dernier monument de l'un des deux rois Sekhemre-Khoutaoui. C'est un fragment d'architrave de Bubaste, sur lequel on lit[3] : . Quelle place occupait ce nom de *Kha-baou* dans la titulature? Pieper pense[4] que c'est le nom d'Horus d'Or, sans doute parce que ce nom est celui qui précède immédiatement les cartouches dans les titulatures complètes; Gauthier, plus tard, devait adopter cette manière de voir et en faire la base d'un raisonnement pour établir la distinction du roi *Sekhemre-Khoutaoui* et d'un autre

[1] Newberry, *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 135 et planche, fig. 1. On n'a que le cartouche, de grandes dimensions, et qui a été découpé dans les inscriptions de quelque tombeau. Le style de la gravure et surtout la curieuse disposition des signes, dans le cartouche, le rendent très analogue à celui du linteau de Deir El-Bahri.

[2] Newberry, *P.S.B.A.*, XXIV (1902), p. 250, et *Scarabs*, XLIII, 3 et p. 195.

[3] Naville, *Bubastis*, pl. XXXIII, I. Même planche, G, portait une inscription au nom du même roi. Le premier bloc est au British Museum, n° 1100; cf. Budge, *A Guide*, *Sculpture*, 1909, p. 82.

[4] Pieper, *Die Könige zwischen dem Mittleren und dem Neuen Reich*, 1904, p. 9.

roi *Re-Khoutaoui*. Cette distinction, aujourd'hui, n'est plus contestable, indépendamment de toutes considérations antérieures, l'individualité du roi étant démontrée par deux monuments qui nous le présentent avec ses deux cartouches. Mais tout danger de confusion des deux rois n'est pas écarté, comme on va voir, dans les cas où l'on rencontre l'un des deux noms solaires sur un monument; et c'est une des raisons pour lesquelles il importe que nous examinions ici les monuments de ce *Re-Khoutaoui*, dont on ne sait que très peu de chose.

## III

### LE ROI RE-KHOUTAOUI OUGAF.

Le plus anciennement découvert des monuments qui fournissent cette titulature, connu sous le nom de *plaquette Rubensohn*, a été publié et cité plusieurs fois [1] depuis 1906. C'est une «ardoise» en calcaire, quadrillée, qui porte une sorte de brouillon d'inscription, en une ligne horizontale et une ligne verticale, partant du milieu de la première, vers le bas, de manière à dessiner avec elle un T. La branche horizontale du T est écrite en sens symétriques, à partir du milieu qu'occupe le signe ; vers la gauche on lit : , et vers la droite : . Quant à la branche verticale, elle porte : . L'objet provient d'Éléphantine. Sa date récente. et les caractères suspects de

[1] Gauthier, *Notes et remarques historiques*, VI. *Le premier roi de la XIII^e dynastie*, dans *Bull. Inst. français d'arch. orientale*, V (1906), p. 56 et suiv.; Legrain, *Notes d'inspection*, XLIX. *Le roi Ougaf et la plaquette Rubensohn*, dans *Annales du Service*, VIII (1907), p. 250-252.

l'inscription, qui combine le nom d'un *Senousrit* avec la titulature de la ligne supérieure, ont été signalés par Legrain; mais on savait, dès le moment de la découverte, que le roi *Ougaf* du cartouche de droite n'était pas imaginaire, car on le connaissait par un monument trouvé antérieurement à Karnak par Legrain, une base de siège [1] sur laquelle on lit : . Fallait-il conclure de là à l'authenticité de la titulature de la plaquette? On pouvait hésiter, mais on n'en a plus le droit depuis la publication, en 1907, du deuxième monument qui fournit cette titulature, une statuette assise trouvée à Khartoum par Budge et dont le siège porte, en trois colonnes verticales, l'inscription : [2]. Ce texte, dans lequel la mention du roi Ougaf a passé inaperçue jusqu'en 1910 par suite de lecture défectueuse du deuxième cartouche [3], nous permet d'inscrire définitivement dans les listes les deux noms de ce souverain dont il n'est sans doute pas trop imprudent d'admettre, par analogie, que son époque est voisine de celle de Sekhemre-Khoutaoui. Ajoutons tout de suite que la présence de sa statue à Khartoum ne doit pas donner lieu de croire à la pénétration de la puissance égyptienne dans l'extrême

(1) Legrain, *Notes d'inspection*, XVIII. *Le roi Ougaf*, dans *Annales du Service*, VI (1905), p. 130.

(2) Budge, *The Egyptian Sûdân* (1907), I, p. 484-485, avec une photographie. Cf. Budge, *Book of the Kings* (1908), I, p. 65-66, et *A Guide* etc., 1909, p. 293. Budge transcrit très mal le deuxième cartouche, mais la lecture est absolument certaine sur la photographie d'*Egyptian Sûdân*. Legrain, en 1910 (*Sur une statue du roi Ougaf*, dans *Annales du Service*, X, p. 106-107), signale le monument et son appartenance véritable; cf. Gauthier, *Livre des Rois*, II (1910), p. 3.

(3) Voir note précédente.

Sud au temps de ce roi obscur; le petit monument fut transporté dans cette région par quelque roi nubien des siècles suivants, de même que furent transportés, de Soleb au Gebel Barkal, les lions d'Amenhotep III, et au temple d'Argo, la statue connue de Khanofirre Sebekhotep dont nous parlerons au cours d'un des chapitres suivants.

Est-ce à ce *Re-Khoutaoui Ougaf*, maintenant, qu'appartient une stèle de Karnak connue depuis 1905 et qui porte cette titulature [1] :

[2]

La chose, au premier coup d'œil, semble certaine; pourtant, si l'on se reporte à l'inscription de l'architrave de Bubaste au nom de Sekhemre-Khoutaoui que nous citions plus haut, on ne manquera pas d'être frappé de ce que ce dernier roi possède, dans sa titulature, le nom de qui appartient également, comme nom de *nibti*, au roi de la stèle de Karnak; et on se demandera alors si, sur la stèle de Karnak, ne serait pas une faute pour , et si ce dernier monument, par suite, n'appartiendrait pas en réalité à Sekhemre-Khoutaoui. Gauthier a raisonné à ce sujet de manière toute différente [3] ; pour lui, *Kha baou* étant le nom de *nibti* dans la titulature de la stèle, et d'autre part étant le nom d'Horus d'Or — il l'admet avec Pieper — dans la titulature du bloc de Bubaste, il est démontré que les deux titulatures ne sont pas

[1] Legrain, *Notes d'inspection*, XX. *Sur le roi* , dans *Annales du Service*, VI (1905), p. 133, et XLIX. *Le roi Ougaf et la plaquette Rubensohn*, dans *Annales du Service*, VIII (1907), p. 249-250; Gauthier, *loc. cit.* dans *Bull. Inst. français arch. or.*, V (1906), p. 48.

[2] D'après l'étendue de la lacune, le nom d'Horus est court et couvre à peine plus de l'espace d'un groupe carré.

[3] Gauthier, *loc. cit.* dans *Bull. Inst. français arch. or.*, V (1906), p. 48.

identiques, et par suite, que ☉ et ☉ sont deux rois différents. Aujourd'hui, répétons-le, la démonstration de cette différence n'a plus besoin d'être faite, et cela est heureux, car le raisonnement de Gauthier, à lui seul, serait sans force pour l'établir. Il repose tout entier, en effet, sur l'idée que dans l'inscription de Bubaste, *Kha baou* est obligatoirement le nom d'Horus d'Or : mais si la titulature, sur cette pierre, était incomplète, et s'il y manquait précisément le nom d'Horus d'Or? *Kha baou* serait bien alors, forcément, le nom de *nibti*, et les deux titulatures, au lieu d'être démontrées différentes, deviendraient identiques. Cela n'intéresse plus, d'ailleurs, que la question secondaire de l'attribution de la stèle de Karnak; personnellement, nous inclinons à croire que ce monument appartient à Sekhemre-Khoutaoui, avec le nom du roi écrit fautivement par omission du second signe.

La forme ☉, cependant, est très authentiquement celle qui fut adoptée par le roi Ougaf pour son nom solaire. Il est nécessaire de remarquer que ce nom, de construction très anormale, ne peut être lu *Khoutaouire*, car cette appellation de « Protecteur des Deux-Terres de Re » serait un non-sens, les *Deux-Terres* n'étant ni une possession ni un attribut de Re, et par suite les *Deux-Terres de Re* constituant une impossibilité. Il faut prendre le parti exceptionnel, ici, de laisser *Re* en tête et de lire *Re-Khoutaoui*, « Re protecteur des Deux-Terres », nom de formation admissible, quoique extrêmement différente de celle du nom solaire du type habituel, qui est une épithète du roi lui-même et exprime sa participation à une qualité de Re ou l'exercice par lui d'une action sur Re. L'anomalie d'un nom solaire du type *Re-Khoutaoui* n'est d'ailleurs pas sans autre exemple dans l'histoire de l'onomastique pharaonique. On connaît, en effet, le (☉) *Mentouhotep* des inscriptions de Konosso et de Hammamât, dont le nom solaire donne lieu aux


IMPRIMERIE NATIONALE.

mêmes observations exactement que celui de ⊙ [hiéroglyphes], et ne peut être lu autrement que *Re-Nibtaoui;* et l'on voit clairement, en outre, comment ce ⊙ [hiéroglyphes] a pris naissance, lorsqu'on observe que [hiéroglyphes], très correctement, est à la fois le nom d'Horus et le nom de *nibti* du souverain, et que c'est ce même nom dont on s'est également servi pour en faire le nom du premier cartouche, en lui donnant l'apparence d'un *nom solaire* par la préposition du ⊙ en tête du groupe : procédé qui témoigne de peu de souci du sens[1]. Mais cela nous fait comprendre parfaitement, par analogie, l'origine de *Re-Khoutaoui.* [hiéroglyphes], de même que [hiéroglyphes], est une épithète achevée, suffisante en elle-même, qu'on rencontre employée, notamment, comme nom d'Horus chez Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep, comme nom d'Horus d'Or dans une titulature non attribuée[2], et qui constitue l'élément *personnel* dans les noms solaires de notre Sekhemre-Khoutaoui et du Sekhemre-Khoutaoui qui est Amenemhat-Sebekhotep : du nom affecté à ces divers emplois on s'est avisé en outre, à un moment donné, de faire un nom solaire, par le procédé très simple, en quelque sorte *graphique*, de la préfixation du ⊙. Mais ce *Re-Khoutaoui* mal formé est, en réalité, un *Khoutaoui* tout court, et cela semble indiquer que le roi Ougaf qui a utilisé ce nom, et sur la position duquel nous sommes très peu

(1) Singularité analogue chez la reine Sebek-Nofirou, le dernier souverain de la XII^e dynastie, dont on trouve fréquemment le cartouche écrit, avec préfixation du ⊙, *Re-Sebek-Nofirou* ou *Sebek-nofirou-re* (sphinx de Kattaneh, bloc de Haoura, table de Karnak, papyrus de Turin, fr. 72; les documents réunis commodément dans Gauthier, *Rois*, I, p. 342). De la même manière est né le bizarre [cartouche], *Re-Sebekhotep* ou *Sebekhotep-Re*, qu'on trouve sur plusieurs scarabées et sur un bloc du temple de la XI^e dynastie à Deir El-Bahri (voir Gauthier, *Rois*, II, p. 12), et aussi le *Se-Hathor-Re* monstrueux que le papyrus de Turin enregistre au lieu du nom correct du Se-Hathor de la famille des Sebekhotep et Nofirhotep.

(2) Fragment de Karnak publié par Legrain, *Annales du Service*, V (1904), p. 133.

renseignés, est d'époque voisine de celle de l'Horus *Khoutaoui* (Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep) et de Sekhemre-*Khoutaoui*, c'est-à-dire peu éloigné, en somme, de la famille des rois *Sekhemre* et du point où elle entre en contact avec la famille des *Sebekhotep*[1].

## IV

### SEKHEMRE-KHOUTAOUI AU PAPYRUS DE TURIN, ET LE ROI SEKHEMRE-GERGTAOUI SEBEKHOTEP.

Les résultats de l'analyse qui précède peuvent être résumés ainsi qu'il suit. Il y a deux rois qui portent le nom solaire *Sekhemre-Khoutaoui*; leurs noms personnels sont *Penten* et *Amenemhat-Sebekhotep*. Le nom de Penten paraît sur un seul monument, et le roi est beaucoup plus obscur et plus effacé que son homonyme par le cartouche solaire, l'Amenemhat-Sebekhotep aux noms très royaux dont on est tenté de croire que c'est lui qui succéda immédiatement à la XII^e dynastie et que mentionnent la plupart des monuments qui portent seulement le premier cartouche. On ne peut guère éviter d'admettre, d'ailleurs, que les deux rois sont très voisins. Les autres éléments de leurs titulatures ne sont pas encore connus, à part le nom de *Kha-baou*, vraisemblablement un nom de *nibti* (si, comme nous le croyons, c'est bien à un Sekhemre-Khoutaoui, et non à Re-Khoutaoui, que la stèle précitée de Karnak appartient). Le plus important des deux rois construit à Bubaste et à Thèbes, on le rencontre dans l'Égypte Moyenne (papyrus de

(1) Il a déjà été expliqué brièvement, plus haut (*Introduction*), que les *Sekhemre* précèdent immédiatement les *Kha*[*X*]*re* Sebekhotep, et qu'il n'y a pas discontinuité entre un groupe royal et l'autre; nous aurons l'occasion d'y revenir de manière détaillée au cours des chapitres suivants.

Kahun) et dans le Saïd supérieur (cylindres de Sebek de Crocodilopolis, près Gebelein et de *Soumnou*-Rizagât), il a des officiers dans les forteresses de Nubie, de sorte qu'on voit que si la monarchie égyptienne est tombée en dissolution, ce n'est qu'après son règne, au moins après les quatre années certaines dont les inscriptions nilométriques de Semneh et Koummeh nous gardent le témoignage. Cet usurpateur probable, instaurateur d'un ordre nouveau d'après l'ostensible nouveauté de son nom solaire, a par ailleurs toute l'apparence d'un continuateur des Amenemhat et des Senousrit de la période précédente; il est adorateur de Sebek dans toutes ses places traditionnelles, et le nom même d'Amenemhat-Sebekhotep touche encore à la XII^e dynastie.

Existe-t-il des rapports entre les deux rois Sekhemre-Khoutaoui et leur quasi-homonyme, *Re-Khoutaoui* Ougaf? La chose est probable. D'abord, la similitude des noms solaires est remarquable, et il s'en faut de très peu que Ougaf ne soit un troisième Sekhemre-Khoutaoui; on note, ensuite, l'espèce d'analogie qu'ont ensemble les noms personnels d'*Ougaf* et de *Penten*, noms de simples particuliers qui sont comme déplacés dans le cartouche. D'un autre côté, on observe que Ougaf, d'après la plaquette Rubensohn, est dans une certaine relation avec un roi *Senousrit*, dont le nom, ainsi que celui d'Amenemhat-Sebekhotep, évoque ceux des rois de la XII^e dynastie; il est très probable que le Senousrit de la plaquette n'est autre que le roi Snofirabre Senousrit que nous étudierons au chapitre suivant, dans le groupe de tous les « Amenemhat » et « Senousrit » postérieurs à la XII^e dynastie et dont notre Amenemhat-Sebekhotep lui-même fait partie, de telle manière que Ougaf aurait toutes chances d'être apparenté, lui aussi, avec cette famille de proches successeurs de la grande dynastie antérieure. Nous remarquerons, à l'appui, que ces héritiers légitimes, ou prétendus tels, de la XII^e dynastie, ont leur do-

maine en Haute-Égypte, et que les monuments au nom d'Ougaf proviennent de Thèbes, d'Éléphantine et de la Nubie.

Voyons maintenant comment les rois ainsi reconnus paraissent aux listes de l'époque classique. La table de Karnak connaît *Sekhemre-Khoutaoui* et *Re-Khoutaoui* et les inscrit correctement, non loin l'un de l'autre, dans le panneau de droite où l'on trouve et . Au papyrus de Turin, les choses sont au prime abord moins simples. Il y figure, immédiatement après la fin de la XIIe dynastie (fragment 72), un qui paraît bien être notre *Re-Khoutaoui*, et plus loin, à une quinzaine de rangs de distance (fragment 76-78), un roi désigné par ses deux noms de cartouches et dont la mention, mutilée au commencement du deuxième cartouche, a toujours jusqu'à présent été restituée et lue de manière à donner : ; c'est, croit-on, le *Sekhemre-Khoutaoui* des monuments, avec son nom de deuxième cartouche *Sebekhotep*. Pour nous qui savons, d'après les monuments, que le nom de deuxième cartouche d'un Sekhemre-Khoutaoui n'est jamais que *Penten* ou *Amenemhat-Sebekhotep*, il y a là un désaccord grave, et qui nous mettrait dans l'alternative de récuser le papyrus ou d'admettre l'existence d'un troisième roi Sekhemre-Khoutaoui, si la difficulté ne disparaissait immédiatement en remarquant, comme nous le ferons tout à l'heure, que le cartouche solaire, au papyrus, n'appartient pas à Sekhemre-Khoutaoui et n'est considéré comme sien que par suite d'une faute de lecture. Aujourd'hui encore, cependant, on lit *Sekhemre-Khoutaoui* au papyrus; il n'est pas sans intérêt, avant d'aller plus loin, de rappeler les singulières confusions où se sont perdus les historiens, depuis

l'origine, au sujet du *Re-Khoutaoui* certain du fragment 72 et du *Sekhemre-Khoutaoui* supposé des fragments 76-78.

Wilkinson, examinant le papyrus à l'endroit du cartouche *Re-Khoutaoui*, crut remarquer qu'après le signe ☉ il y avait une petite lacune, de l'étendue d'un signe, de sorte que le nom supposé mutilé pouvait être reconstitué en ☉𓌂𓂦𓇾𓇾 et se trouver identique, par suite, à l'autre nom de cette forme qu'on rencontre plus bas. Est-ce pour cela que Lauth se décide[1] à considérer *Ra-Khutaui* comme identique à *Sekhemra Khutaui Sebekhotep?* La restitution de 𓌂 au premier nom, que Maspero devait accepter plus tard[2], avait en tout cas pour résultat de rendre équivalents, en quelque sorte, les deux rois du papyrus, de telle manière que les monuments qui portent le nom de Sekhemre-Khoutaoui devenaient susceptibles d'être attribués au premier aussi bien qu'au deuxième : c'est ainsi que Griffith, plus tard[3], profitera de la faculté qui lui est donnée de reconnaître Sekhemre-Khoutaoui des monuments — très proche de la XII^e dynastie d'après les papyrus de Kahun — dans le [Sekhem]re-Khoutaoui reconstitué qui succède à la XII^e dynastie au papyrus de Turin.

Jusqu'ici, les règles du raisonnement logique sont au moins observées. Mais voilà que l'identité, une fois admise, des deux noms solaires au papyrus, conduit à cette extraordinaire confusion de faits, que le second Sekhemre-Khoutaoui ayant pour nom royal Sebekhotep, ce même nom doit également appartenir au premier. Brugsch, qui paraît être l'auteur responsable de cette erreur[4], en souligne inconsciemment l'absur-

[1] Lauth, *Manetho und der Türiner Königspapyrus*, 1865, p. 236.
[2] Maspero, *Histoire*, I, p. 527, n. 3; p. 789, tableau.
[3] Griffith, *Hieratic Papyri from Kahun and Gurob*, 1898, p. 26, 86.
[4] On la voit déjà poindre, mais à l'état implicite, sous la plume de Rougé, qui dit, en 1848 (*Inscr. des rochers de Semné*, dans *Rev. arch.*, 1re série, V, p. 212, réimpr. dans *Bibl. égyptologique*, XXI [1907], p. 271), que le roi des

dité en conservant au premier nom solaire sa forme originale; sous les nos 110 et 124 de son tableau de 1859, les deux rois en question sont, en effet, *Sebekhotep* et *Sebekhotep*[1]. Mais un malentendu de ce genre a la vie dure. L'imaginaire « Ra Khutaui Sebekhotep I » se maintiendra, en 1877, chez Brugsch[2], s'observera encore en 1887 chez Ed. Meyer[3], et persistera jusqu'au bout chez Maspero, qui connaît tantôt un « Sovkhotpou Khoutoouiri » avant l'autre « Sovkhotpou Sakhemkhoutoouiri[4] », tantôt deux rois complètement homonymes, « Sakhemkhoutoouiri I [Sovkhotpou I] » et « Sakhemkhoutoouiri II Sovkhotpou II[5] ».

Lieblein, cependant, avait signalé l'incompréhensible erreur de Brugsch. Supprimant le nom injustifié de Sebekhotep de la première titulature, il conservait au nom solaire, de plus, sa forme originale, et se trouvait ainsi conduit à différencier ce roi du Sekhemre-Khoutaoui des monuments, lequel se rencontre plus bas au papyrus avec le nom de Sebekhotep[6]. Exactement de la même manière raisonne Wiedemann, qui proteste contre la qualification de *Sebekhotep I* imposée à « Ra-chu-ta-ui »[7]. Griffith, par contre, accepte la restitution du dans le premier nom du papyrus et voit, dans le premier Sekhemre-Khoutaoui ainsi créé, le roi du même nom des monuments, mais il sait bien que d'après le papyrus

inscriptions de Semneh — Sekhemre-Khoutaoui, nous le savons — est *Sebekhotep Ier*. Pourquoi *premier* ?

(1) Brugsch, *Histoire d'Égypte*, 1859, pl. VII.

(2) Brugsch, *Gesch. Aegyptens*, 1877, p. 177.

(3) Ed. Meyer, *Gesch. d. alten Aegyptens*, 1887, p. 200.

(4) Maspero, *Histoire*, I, p. 527, n. 3; *Hist. ancienne* (1906), p. 142-143.

(5) Maspero, *Histoire*, I, p. 789 (tableaux).

(6) Lieblein, *Recherches sur la chronologie égyptienne*, 1873, p. 102-103.

(7) Wiedemann, *Aeg. Geschichte*, 1886, p. 266-267.

ce n'est pas celui-là qui possède le nom de Sebekhotep[1]. Pratiquement, on peut considérer que Lieblein et Wiedemann ont conjuré les fâcheux effets du malentendu dont Brugsch est coupable, et l'on remarque notamment, en 1904, les indications très sages de Pieper sur les rois 1 et 72 de sa classification[2].

Le terrain déblayé de cette manière, il restait à examiner la question du cartouche *Re-Khoutaoui* au papyrus et de la restitution avec [hiéroglyphe]. Cette restitution est-elle légitime, comme le pensent Maspero, Griffith et Pieper, ou inutile et erronée, comme veulent Lieblein et Wiedemann? Et de toute façon, mais particulièrement si on se place dans l'hypothèse de la restitution légitime, existe-t-il réellement deux rois Sekhemre-Khoutaoui ou un seul roi de ce nom, dédoublé par erreur? Pieper, en 1904, pose brièvement la question[3]. Gauthier l'examine en détail en 1906, sur la base de monuments nouvellement découverts où figure, incontestablement, le nom royal ⊙ [hiéroglyphes] sans le [hiéroglyphe], un roi évidemment différent du Sekhemre-Khoutaoui des monuments antérieurement connus; et il conclut, en ce qui concerne le papyrus, que ⊙ [hiéroglyphes] y doit être conservé dans sa forme originale[4]. Legrain, en 1907, revient[5] sur les monuments nouveaux de ⊙ [hiéroglyphes], qui, pour lui aussi, est différent de ⊙ [hiéroglyphes].

On peut regretter que Gauthier, en différenciant de cette manière les deux rois que les monuments nous apportent, ait oublié le document de Kahun et ses indications précises sur la situation de Sekhemre-Khoutaoui à la suite de la XII^e dynastie;

(1) Griffith, *Hieratic Papyri* etc., p. 26, 86.

(2) Pieper, *Die Könige Aegyptens zwischen dem Mittleren und Neuen Reich*, p. 9, 20.

(3) Pieper, *ibid.*, p. 9-10.

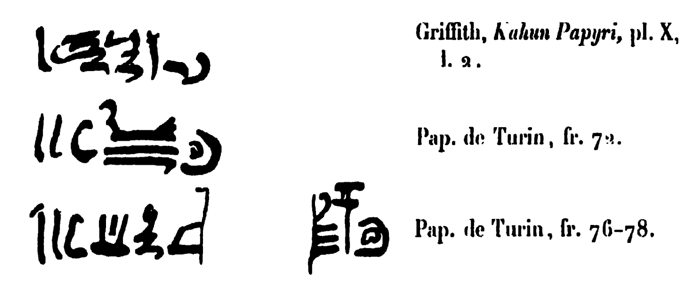
(4) Gauthier, *loc. cit.* dans *Bull. Inst. français arch. or.*, V (1906), p. 45-50; cf. Gauthier, *Livre des Rois*, II (1910), p. 3, n. 1 et p. 14.

(5) Legrain, *loc. cit.* dans *Annales du Service*, VIII (1907), p. 248-252.

ces indications eussent jeté une vive lumière sur l'identité du «premier roi de la XIII[e] dynastie» au papyrus. Il est vrai qu'un *Re-Khoutaoui* des monuments étant connu d'autre part, l'identification du *Sekhemre-Khoutaoui* des monuments avec le *Re-Khoutaoui* du papyrus ne peut sembler qu'absurde, aussi longtemps qu'on est convaincu que plus loin, au papyrus, Sekhemre-Khoutaoui trouve également sa place; et cette conviction est encore celle de Gauthier et de Legrain, très naturellement. Ce qu'il nous reste précisément à montrer, maintenant, c'est que *la mention de Sekhemre-Khoutaoui, aux fragments 76-78 du papyrus, est imaginaire* : la constation du fait, qui nous libérera définitivement de toutes les combinaisons successivement élaborées depuis Wilkinson, aura également pour résultat de grandement simplifier les considérations ultérieures.

On est mis sur la trace de l'erreur, tout d'abord, par l'embarras que cela nous crée de trouver au papyrus un Sekhemre-Khoutaoui *Sebekhotep*, alors que les Sekhemre-Khoutaoui des monuments ont pour nom de deuxième cartouche *Amenemhat-Sebekhotep* ou *Penten*. Le papyrus se trompe-t-il, ou est-ce à tort que nous juxtaposons ses fragments 76-78, ou encore y a-t-il, outre les rois Penten et Amenemhat-Sebekhotep, un troisième souverain, Sebekhotep, qui porte le même nom solaire? Rien de tout cela. Portons simplement notre attention, au fragment 76, sur le signe du premier cartouche dans lequel on reconnaît traditionnellement le signe 𓐍 : nous verrons que le signe du papyrus n'a rien de commun avec ce dernier hiéroglyphe, dont il serait une forme inexplicable et sans un seul analogue dans toute la paléographie hiératique. On s'en rend compte en comparant, au papyrus de Turin même, la forme du signe du fragment 76 à celle du 𓐍 indubitable de *Re-Khoutaoui* du fragment 72, dont il est très intéressant aussi de rapprocher le 𓐍 non moins certain de *Sekhemre-Khoutaoui* au papyrus de Kahun; nous juxtaposons, ci-dessous, ces trois

cartouches hiératiques, où l'on constate une telle dissemblance des signes, du fragment 72 au fragment 76 de Turin, qu'il est impossible que le scribe ait eu une intention unique à une place et à l'autre :



Griffith, *Kahun Papyri*, pl. X, l. 2.

Pap. de Turin, fr. 72.

Pap. de Turin, fr. 76-78.

Il résulte de là qu'au fragment 76 de Turin, on n'a pas le nom de Sekhemre-Khoutaoui, et par suite que *Sekhemre-Khoutaoui Sebekhotep*, inconnu des monuments, disparaît également du papyrus. Avant de nous occuper de déterminer la vraie lecture du nom du fragment 76, voyons comment la situation est modifiée en ce qui concerne les mentions du papyrus, dans leurs rapports avec les rois *Sekhemre-Khoutaoui* et *Re-Khoutaoui* des monuments.

A ces trois rois, bien caractérisés historiquement, ne correspond plus que la seule mention de *Re-Khoutaoui* du fragment 72. Sekhemre-Khoutaoui figurait-il également au document et a-t-il disparu dans les lacunes? On ne peut le savoir, mais on remarque que le premier roi de la «XIII<sup></sup>e dynastie», au papyrus, est précisément Re-Khoutaoui, tandis que d'après les monuments c'est Sekhemre-Khoutaoui, et non Re-Khoutaoui, qui succède immédiatement à la XII<sup></sup>e dynastie. De toute façon il y a donc au papyrus une faute; ou bien le scribe a interverti dans sa liste les rois des monuments, ou bien il a seulement enregistré, en tête de la période qui suit la

XII^e dynastie, Re-Khoutaoui au lieu de Sekhemre-Khoutaoui, soit par suite d'une confusion véritable, soit par simple *lapsus*. L'erreur ne consistant matériellement que dans l'omission du signe [hiéroglyphe], on est tenté de le restituer, sinon au papyrus lui-même, comme le voudraient Maspero, Griffith et Pieper, du moins dans l'esprit de l'écrivain, de manière à remettre sa documentation en accord avec les indications monumentales.

Revenons, maintenant, au fragment 76 et au signe dans lequel on a, si longtemps, cru voir un signe [hiéroglyphe]. Sa véritable nature n'est pas évidente, et courrait grand risque de ne pouvoir être éclaircie[1] sans un petit nombre de monuments avec titulatures royales où se présente le groupe [hiéroglyphe] *Gergtaoui*, reproduit de l'hiératique avec une heureuse maladresse et fournissant pour le signe [hiéroglyphe] des formes identiques à celle du signe problématique du papyrus de Turin. On le voit au tableau ci-dessous, où nous rassemblons quelques éléments de la paléographie hiératique du [hiéroglyphe] sous le Moyen et le Nouvel Empire :

D'intéressants spécimens du nom d'Horus de Khasekhemre Nofirhotep, [hiéroglyphe], tel qu'on le trouve gravé sur les rochers d'Assouan et de Sehel;

Trois exemples d'un nom d'Horus de la XI^e dynastie, récemment découvert dans plusieurs inscriptions rupestres de la Basse-Nubie, et que l'on n'a pas d'hésitation à lire

Une collection de formes du signe [hiéroglyphe] dans les papyrus de la XII^e dynastie et de l'époque immédiatement consécutive à la XII^e dynastie;

Enfin les formes, parfois encore très « Moyen Empire »,

(1) Des formes hiératiques connues, la plus semblable à celle qui nous occupe est celle du signe [hiéroglyphe], dont on ne peut évidemment supposer la présence dans le nom royal que nous avons à expliquer.

mais le plus souvent régularisées et enrichies, qu'on trouve aux papyrus de la période thébaine.

### NOM D'HORUS

### DE KHASEKHEMRE NOFIRHOTEP.

Assouan, *L. D.*, II, 151 *e* (de gauche à droite);

Sehel, *Catalogue des Mon.*, I, p. 84 (de droite à gauche);

Sehel, *ibid.*, p. 85 (de droite à gauche);

Sehel, *ibid.*, p. 85 (de gauche à droite).

### NOM D'HORUS

### D'UN ROI NOUVEAU DE LA XIe DYNASTIE.

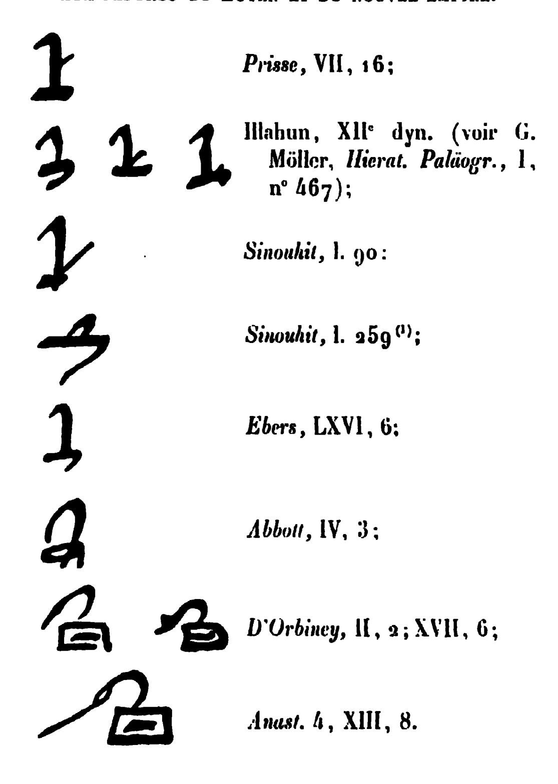
Abou Hôr, Weigall, *Lower Nubia*, pl. 32, 1;

Toskeh, *ibid.*, pl. 65, 1;

Molokab-Medîk, *ibid.*, pl. 49, 1, 50, 1, et Breasted, *Lower Nubia*, p. 57.

### FORMES DU

### AUX PAPYRUS DU MOYEN ET DU NOUVEL EMPIRE.




(1) La lecture du signe, à cette place, est controversée. Maspero, lisant (*Les mémoires de Sinouhit*, 1908, p. 22, l. 1), transcrit et traduit la phrase : «tu ne parles pas» (*Contes populaires*, 3e éd., p. 79), ce qui suppose l'existence et l'emploi d'une particule négative *ger*. Erman, de même, lit , et donne de la phrase la traduction, très difficile à admettre : «Ne te tais pas» (Erman, *Aus den Pap. der Kön. Museum*, 1899, p. 26).

Parmi les formes des papyrus, celles du Moyen Empire, jointes aux formes des inscriptions rupestres, sont extrêmement propres à montrer d'où la forme singulière du papyrus de Turin procède, et il n'est guère possible, après cela, de douter que dans ce dernier document soit mentionné un roi *Sekhemre-Gergtaoui Sebekhotep*. Ce souverain probablement très obscur n'est apparu, jusqu'ici, sur aucun monument de son époque, mais c'est lui, selon toute apparence, qu'on rencontre dans un curieux document du Nouvel Empire, un papyrus de Vienne publié depuis longtemps par Brugsch et dont le texte consiste dans le catalogue, en deux pages, de deux dossiers qui étaient conservés, dit ce catalogue, chacun dans une cruche : le deuxième dossier était un recueil d'actes judiciaires, parmi lesquels un procès-verbal, certainement analogue à ceux que le papyrus Abbott et d'autres nous ont conservés, le procès-verbal de «l'enquête relative au tombeau du roi (*souten*) [hieroglyphs] : ci, 1 pièce[1]». Le signe assez singulier qui surmonte le groupe *taoui* est lu [hieroglyph], depuis longtemps, par Ed. Meyer[2], qui voit ainsi dans ce cartouche le nom bien connu de Sekhemre-Khoutaoui; Wiedemann, différemment, lit [hieroglyph] le signe anormal, ce qui donne naissance à un roi nouveau, *Sekhemre-Aptaoui*; Pieper, en dernier lieu, adopte la lecture de Wiedemann[3]. Mais après ce que nous venons de voir,

G. Möller, en dernier lieu, propose la lecture [hieroglyph], qui donne la phrase [hieroglyphs] «prends la parole», très simple dans la bouche du roi parlant à Sinouhit, et d'autant plus probable que le roi ajoute immédiatement : «Décline ton nom». La solution de Möller semble nous donner le droit de faire figurer le signe de *Sin.* 259 dans l'histoire paléographique du [hieroglyph].

[1] Brugsch, *Hieratischer Papyrus zu Wien*, dans *Ä.Z.*, 1876, p. 1-4 et pl. I.

[2] Ed. Meyer, *Gesch. d. Altertums*, 1re éd., I, p. 128, et 2e éd., I, II (1909), p. 280.

[3] Wiedemann, *Aeg. Gesch.*, p. 277; Pieper, *Die Könige Aegyptens* etc., 1904, p. 30.

et maintenant que nous connaissons le Sekhemre-Gergtaoui du papyrus de Turin, il est infiniment plus probable que le signe 𓎛 et le nom de Sekhemre-Gergtaoui sont également à reconnaître au papyrus de Vienne[1].

Où se place le nouveau roi dont nous venons de découvrir l'existence? Par le choix de ses noms, il est voisin de Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep, car il est, avec lui, le seul de la famille *Sekhemre* qui ait *Sebekhotep* comme nom de deuxième cartouche; comme nous le verrons plus loin et l'avons indiqué brièvement déjà (ci-devant, *Introduction*), le nom de Sebekhotep apparaît seulement à la fin de la série des rois Sekhemre. Remarquons d'autre part que Sekhemre-*Gergtaoui* est avec Khasekhemre Nofirhotep, dont le non d'Horus est *Gergtaoui*, dans la même relation que Sekhemre-*Khoutaoui* avec Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep, Horus *Khoutaoui* : de pareils faits d'emprunts onomastiques, de même système et en quelque sorte parallèles, dénotent que les rois intéressés appartiennent dans l'ensemble à une même période et à un même groupe général, sans qu'on puisse dire encore si nous arriverons à fonder sur ces faits des inductions historiques plus précises.

[1] A l'époque où le nom du papyrus de Vienne fut signalé par Brugsch (page précédente, n. 1), Naville proposa (*A. Z.*, 1876, p. 112) d'identifier avec ce nom celui du papyrus de Turin, en renonçant à la lecture ...*Khoutaoui* dans ce dernier document. Naville, d'ailleurs, pas plus que Brugsch, ne reconnut dans les deux documents la présence de l'élément *Gergtaoui*.

# CHAPITRE II.

## LES SUCCESSEURS DE SEKHEMRE-KHOUTAOUI : UNE FAMILLE D'HÉRITIERS PRÉTENDUS LÉGITIMES DE LA XII$^{e}$ DYNASTIE.

### I

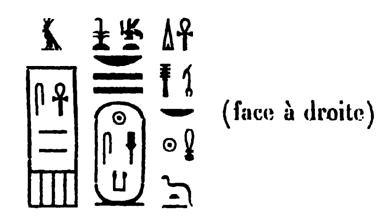
### LES AMENEMHAT ET SENOUSRIT POSTÉRIEURS À LA XII$^{e}$ DYNASTIE.

D'après l'indication concordante des papyrus de Kahun cités plus haut (chap. I, § II) et du papyrus de Turin, *Sekhemre-Khoutaoui* a eu pour successeur *Sekhemkare*. Mais, de même qu'il y a deux rois Sekhemre-Khoutaoui, différenciés par leurs noms de deuxième cartouche, il y a aussi deux rois Sekhemkare, les Horus *Sankhtaoui* et *Mehabtaoui*, impossibles à confondre, comme on voit; le dernier, l'Horus Mehabtaoui, a pour nom de deuxième cartouche *Amenemhat-Senbef*, remarquablement analogue à celui d'Amenemhat-Sebekhotep qui appartient à l'un des deux Sekhemre-Khoutaoui.

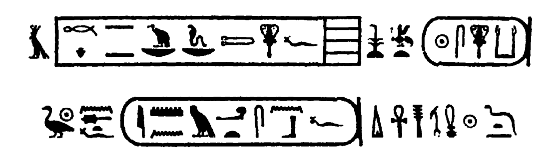
Voici d'abord une belle stèle, trouvée à Athribis[1], appartenant à un Fils Royal et à un autre personnage nommé

[1] Br. Museum, n° 1346. Brugsch, *Thesaurus*, p. 1455; Wiedemann, *Eine Stele des Koenigs Re-sechem-ka*, dans *Études dédiées à Leemans*, 1885, p. 27-28; bonne reproduction dans Budge, *History*, III, p. 86, et *A Guide* etc., 1909, pl. XXVIII, p. 223; cf. *A Guide* (*Sculpture*), 1909, p. 80.

; on y trouve, en un grand tableau qui occupe toute la moitié supérieure de la stèle, la titulature que voici :




Cet Horus *Sankhtaoui* figure encore dans un graffito de Shatt Er-Rigal, [1], et on doit sans doute le reconnaître dans l'inscription des cubes de bronze de Tanis, avec , qui sont au musée du Caire [2]. Quant à l'autre roi Sekhemkhare, il nous est présenté par deux petits monuments très remarquables. L'un est un beau cylindre en stéatite recouvert d'émail bleu, découvert à Mohalla en face de Gebelein [3], et portant l'inscription :



L'autre, un scarabée [4], donne : . On a ainsi, outre les deux noms de cartouches, le nom d'Horus, *Mehabtaoui*, et le nom de *nibti*, *Teti-sekhem-f*; on remarque, dans ce dernier nom comme dans le cartouche solaire, la forme du signe *sekhem*, ornementée et analogue à celle du

(1) Petrie, *Season in Egypt*, pl. XV, n° 466.
(2) Mariette-Maspero, *Mon. divers*, pl. 103 C, 104; p. 29-30.
(3) Coll. Amherst; Newberry, *P.S.B.A.*, XXI (1899), p. 282, et *Scarabs*, VII, 3 et p. 114.
(4) Coll. Percy; Budge, *Book of the Kings*, I, p. LXXXVII.

sistre : cette particularité graphique, qui ne doit point nous induire en erreur, a été étudiée au précédent chapitre (§ II), à propos de certaines manières d'écrire le nom d'Amenemhat-Sebekhotep.

On possède enfin un autre monument au nom de Sekhemkare, dont on ne peut savoir auquel des deux rois de ce nom il appartient, parce qu'il ne mentionne le roi que par son nom solaire; c'est la partie inférieure d'une statue en granite noir[1] appartenant à un [hiéroglyphes], Khenmes né de la dame Set-Khentkhati, qui la reçut en présent du roi, [hiéroglyphes][2]. Le monument porte, en outre, la formule du *souten ta hotep* à [hiéroglyphes], Sebek Seigneur de *Soumnou* : nous avons rappelé plus haut (chap. I, § II), à propos de Sekhemre-Khoutaoui qui était, lui aussi, un fidèle de Sebek de *Soumnou*, ce qu'est cette place de Sebek, la Crocodilopolis de Haute-Égypte entre Erment et Gebelein.

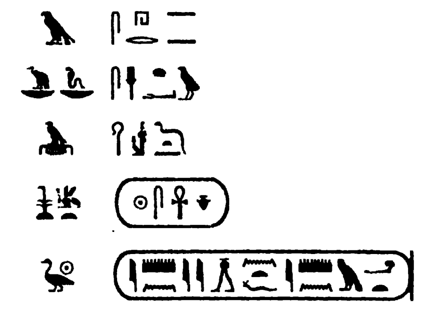
Ainsi que pour les deux Sekhemre-Khoutaoui, il est extrêmement probable que les deux Sekhemkare sont voisins. En joignant à eux le Re-Khoutaoui dont nous avons vu que le voisinage avec les Sekhemre-Khoutaoui est également vraisemblable, on se trouve avoir le groupe des cinq rois dont les noms suivent :

| | |
|---|---|
| Sekhemre-Khoutaoui | Amenemhat-Sebekhotep |
| Sekhemre-Khoutaoui | Penten |
| Re-Khoutaoui | Ougaf |
| Sekhemkare | Amenemhat-Senbef (Horus Mehabtaoui, *nibti* Tetisekhemf) |
| Sekhemkare | X..... (Horus Sankhtaoui) |

(1) NEWBERRY, *Extracts* etc., 26, dans *P. S. B. A.*, 23 (1901), p. 222-223. La statue, achetée au Caire, est de provenance inconnue.

(2) Ajoutons, pour prévenir une erreur, que le *Sekhemkare* supposé d'un papyrus de la VIe dynastie, provenant d'Éléphantine (*Hieratische Papyrus aus*

Les noms de deuxième cartouche sont remarquables. Deux sont des noms de simple particulier, et deux autres, formés avec celui d'*Amenemhat,* nous donnent lieu de penser que ces continuateurs de la XII^e dynastie, en dépit des intentions novatrices que le nom solaire des Sekhemre-Khoutaoui exprime, se rattachaient aussi bien qu'ils pouvaient au souvenir de leurs illustres prédécesseurs. Il ne fait guère de doute qu'à côté de ces deux Amenemhat, il faille donner place à un troisième Amenemhat au nom composé, celui des deux tables d'offrandes bien connues de Karnak [1] dont les inscriptions nous fournissent sa titulature complète :

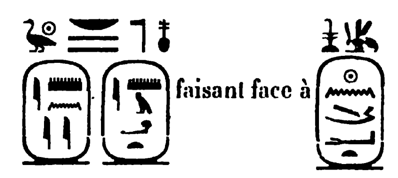


Par son nom d'Horus, ce *S-har-taoui* s'apparente avec l'Horus *S-ankh-taoui* qui est l'un des deux Sekhemkare examinés un peu plus haut. Le nom solaire *Sankhabre* est très intéressant par sa construction, de type *S-*[*X*]*-ab-re,* qui reproduit.

*den Kön. Museen zu Berlin*, III, 1911, pl. V). n'existe probablement pas, le cartouche de ce papyrus devant être lu *Ankhkare*.

(1) L'une des deux tables est publiée complètement par MARIETTE, *Karnak*, pl. 9 et 10 (cf. texte, p. 45-46); il s'abstient de publier l'autre, dont les inscriptions n'apportent que des variantes insignifiantes. Quelques inscriptions de la première dans ROUGÉ, *Étude des monuments du massif de Karnak*, dans *Mélanges d'arch. égyptienne et assyrienne*, I (1872), p. 37-38, et, plus complètement, ROUGÉ, *Inscr. hiérogl.*, pl. 7, où sont également notés les textes de la deuxième table. Voir enfin A. KAMAL, *Tables d'offrandes* (dans *Cat. gén. Caire*), I p. 31-37, et GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 8-9.

comme on voit, celui de *S-hotep-ab-re* Amenemhat Ier, le fondateur de la XIIe dynastie. Une relation avec la XIIe dynastie ressort plus nettement encore de l'examen du deuxième cartouche, *Ameni-Antef-Amenemhat*, où il faut surtout remarquer le groupement des noms *Ameni* et *Amenemhat*, placés côte à côte comme dans les différentes formes des noms de l'*Ameni-Amenemhat* de Beni-Hassan [1], qui vivait sous Senousrit Ier, et comme dans une titulature singulière d'Amenemhat III que nous apporte un cylindre de la collection Mac Gregor [2] :




L'intention de rappeler la XIIe dynastie devient plus évidente encore lorsqu'on rapproche, de la titulature qu'on vient de voir, celle d'un roi indubitablement voisin dont deux monuments, également trouvés à Karnak, nous apportent tous les noms :



[1] Voir *L.D.*, II, 121, et, beaucoup plus complètement, Newberry, *Beni-Hasan*, I, pl. III et suiv., p. 11, pour la collection des variantes des noms du prince.

[2] Newberry, *Scarabs*, VI, 19 et p. 113.

Ce souverain s'appelle *Senousrit* comme les précédents s'appellent *Amenemhat;* il forme son nom solaire, comme Ameni-Antef-Amenemhat, sur le type *S-[X]-ab-re* qui appartient à Amenemhat I^er, et en outre, il se forge un nom d'Horus avec les éléments initiaux des noms d'Horus des deux premiers rois de la XII^e dynastie, qui sont et . On remarque de plus, assez curieusement, que le type des noms d'Horus en *S-[X]-taoui* d'Ameni-Antef-Amenemhat et de l'un de nos Sekhemkare, est adopté par ce Senousrit pour son nom de *nibti, Sankhtaoui,* qui se trouve être précisément identique au nom d'Horus du Sekhemkare précité, et que par une descente parallèle d'un degré dans l'échelle des noms, le type du nom de *nibti*, en [X]-*khaou*, d'Ameni-Antef-Amenemhat, passe chez Senousrit comme nom d'Horus d'Or. Tout cela constitue un faisceau d'analogies très concordantes, qui rapprochent de la XII^e dynastie tous les rois qu'on vient de voir, et paraissent les resserrer en un groupe assez bien défini. On se rappelle, à ce propos, que le cartouche d'un *Senousrit* paraissait, avec les noms de Re-Khoutaoui Ougaf, sur la plaquette d'Éléphantine : il semble qu'on puisse admettre que ce Pharaon en relation avec Ougaf n'est autre que le Snofirabre Senousrit qui nous occupe.

Les deux monuments qui nous le font connaître sont une statue de grandes dimensions et une stèle, toutes deux sorties des fouilles de Karnak au cours des dernières années. La statue [1] portait au dossier, en une colonne, la titulature complète, d'où le nom d'Horus avait disparu : ; le

[1] Caire, n° 42026. Legrain, *Annales du Service*, II (1901), p. 272 (dans *Rapport sur les travaux exécutés à Karnak* etc.), et à la suite, Maspero, *ibid.*, p. 281 (dans *Notes sur le rapport de M. Legrain*); Legrain, *Statues et statuettes* etc. (dans *Cat. gén. Caire*), I (1906), p. 15-16 et pl. XVI.

nom d'Horus fut apporté, plus tard, par la stèle[1], où subsistent ce nom, [hiéroglyphes], le nom de *nibti*, [hiéroglyphes], et un fragment du deuxième cartouche, [hiéroglyphes].

Quelques Pharaons encore paraissent devoir être rattachés à cette famille qui se réclame de la XII$^{e}$ dynastie, et tout d'abord, le *Rahotep* du décret connu découvert par Petrie à Koptos[2], relatif à une remise en état du temple de Min. Ce roi porte un nom de simple particulier, comme Amenemhat-Senbef, Penten, Ougaf. Sa titulature se lit sur la stèle ainsi qu'il suit :

[hiéroglyphes]

Le nom d'Horus est remarquable par son analogie avec celui du Snofirabre Senousrit qu'on vient de voir; notons aussi que *Ouah-ankh* est le propre nom d'Horus de l'Antef-Â de la XI$^{e}$ dynastie, et qu'il reparaît encore, comme nom d'Horus d'Or, chez Amenemhat III. Quant au nom solaire de Rahotep, il est perdu; on croit assez généralement, aujourd'hui encore, que ce nom solaire était [hiéroglyphes], et cela sur la foi d'une titulature mal lue, rencontrée sur un autre monument, et dans laquelle, en réalité, ne se trouvent ni *Sekhemre-Ouahkhaou* ni même *Rahotep*[3]; d'où il résulte que la stèle de Koptos est le seul monu-

(1) Legrain, *Sur une stèle de Senousrit IV*, dans *Rec. de travaux*, XXX (1908), p. 15-16.

(2) Petrie, *Koptos*, pl. XII, 3.

(3) Il s'agit de la stèle de l'officier [hiéroglyphes] au British Museum, non publiée, très mal conservée, et connue seulement par des citations discordantes. Elle est datée par le nom d'un roi dont le cartouche solaire, seul, est conservé; le nom de ce cartouche est lu, tantôt [hiéroglyphes], tantôt [hiéroglyphes]. Le second cartouche est perdu, mais Petrie a cru lire, à la suite du premier, [hiéroglyphes] (sans cartouche), qui est loin d'être certain pour plusieurs raisons et d'où est né le *Sekhemre-Ouakhaou Rahotep*, très probablement imaginaire, que Pieper

ment jusqu'ici rencontré du roi Rahotep, et que son nom solaire nous manque.

Voici ensuite un certain , rencontré sur un débris d'édifice à El-Ataoula en face d'Assiout[1]; il porte un nom de particulier, *Amou* (?), qu'il anoblit, pour le cartouche, en «*Amou* (?) fils de *Hor-nouz-her-tef*», et son nom solaire rappelle fort le nom solaire *Sehotepabre* d'Amenemhat I[er]. Mais à mieux regarder, on voit que le nom de *Hotepabre* est en réalité d'un autre type, et qu'il faut l'enregistrer à côté des noms solaires de *Ouah-ab-re* Ia-ab et de *Aou-ab-re* Hor, deux rois dont on n'a pas parlé encore et que nous rencontrerons seulement plus tard, à l'époque des Sebekhotep de Thèbes dont ils sont, comme nous verrons, les contemporains. Il résulte de là que pour dater le petit roi d'Assiout d'après ses noms, on hésite entre l'époque des «Amenemhat», successeurs proches de la XII[e] dynastie, que nous étudions ici, et l'époque ultérieure des Sebekhotep. Mais la même hésitation, bien probablement, s'imposera à nous dans une foule d'autres cas; en ce qui concerne les Sebekhotep eux-mêmes, nous aurons à constater que la titulature du plus grand d'entre eux, Khanofirre Sebekhotep, est en relation avec celles des «Amenemhat complexes» passés en revue plus haut, notamment par le nom d'Horus *Aukh-ab-taoui*, du même type que le nom d'Horus *Meh-ab-taoui* d'Amenemhat-Senbef, et par le nom de *nibti Ouazkhaou*, du même type que le nom de *nibti Sekhemkhaou* d'Ameni-Antef-Amenemhat; de telle manière que, à juger d'après les seules analogies nominales, on dirait que Khanofirre Sebekhotep est contemporain

et en dernier lieu Gauthier devaient enregistrer : cf. ce qui sera dit à ce sujet, avec plus de détails, à propos des monuments de Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf (ci-après, chap. v, début du paragraphe II, notes).

[1] DARESSY, *Rec. de travaux*, XVI (1894), p. 133; A. KAMAL, *Annales du Service*, III (1902), p. 80.

de ces successeurs presque immédiats de la XII[e] dynastie. Cela est impossible, les Sebekhotep de Thèbes n'étant venus, comme nous verrons aux chapitres suivants, qu'après une famille assez nombreuse de rois Antef et de rois Sebekemsaf. Les analogies nominales que nous venons de signaler n'en sont pas moins à retenir; on les interprétera sans imprudence, à ce qu'il semble, en disant que les Sebekhotep et nos «Amenemhat complexes» appartiennent à une même période d'étendue point très considérable, en d'autres termes, qu'il ne s'est point écoulé un temps très long entre les premiers successeurs de la XII[e] dynastie et l'avènement des Sebekhotep de Thèbes. Nous verrons, par la suite, l'importance historique de cette remarque.

D'autres rois d'époque fort incertaine, mais qu'on ne peut guère éviter de mentionner à cette place pour la forme de leurs noms solaires en [*X*]-*ka-re*, plus exactement *S*-[*X*]-*ka-re*, apparentés, par conséquent, avec le nom des deux *Sekhemkare* vus plus haut, sont deux Pharaons, dont le premier est le *Smenkhkare Mermashaou* des statues bien connues de Tanis, aujourd'hui au musée du Caire. Ces deux statues colossales[1] furent usurpées, comme on sait, par Aknenre Apopi[2], ce qui fournit une précieuse vérification de la situation historique

[1] L'une d'elles, déjà copiée par Burton (*Excerpta hierogl.*, pl. 30, n[os] 1, 7) et par Lepsius, qui est excusable de n'avoir pas bien classé le roi (*L.D.*, III, 259 *c*), fut retrouvée tout d'abord par Mariette (*Lettre à M. le Vicomte de Rougé sur les fouilles de Tanis*, dans *Rev. arch.*, 2[e] série, III, 1861, p. 101-102), qui découvrit la statue jumelle un peu plus tard (*Deuxième lettre*, dans *Rev. arch.*, 2[e] série, V, 1862, p. 298-299). Cf. Mariette, *Fragments et documents relatifs aux fouilles de Sân*, dans *Rec. de travaux*, IX (1887), p. 12, et *Notice des principaux mon.*, 1869, p. 276, n° 6; Rougé, *Inscr. hiérogl.*, pl. 76, et *Album photographique*, n° 114 (d'après quoi le dessin de Maspero, *Histoire*, I, p. 533; cf. *ibid.*, II, p. 59, n. 6). Voir enfin Petrie, *Tanis*, I, pl. III, 17 *b*, XIII, 6, et p. 8-9.

[2] Voir ce que nous avons dit à ce sujet précédemment, *Hyksôs*, Section II, chap. II, *Aknenre Apopi*.

relative des rois intéressés. Quant à l'inscription primitive, gravée au montant vertical du dos en une seule colonne, elle donne uniformément, sur les deux statues : . Ce nom de *Mermashaou*, on le remarque, est un nom de simple particulier, comme ceux d'Amenemhat-Senbef, de Penten, d'Ougaf, de Rahotep, d'Amou; à côté de lui, à Tanis, on pourrait peut-être placer le roi *Nehsi* — encore un nom de simple particulier, — dont les rares monuments ont antérieurement été passés par nous en revue [1].

Le roi Mermashaou figure au papyrus de Turin, qui note (frag. 76-80) ses deux noms de cartouches. Quant à l'autre roi au nom solaire du type *S-[X]-ka-re*, c'est un certain *Sbeka*(?)-*kare*, comme on lit d'ordinaire, connu par quelques cylindres de Sebek de Soumnou qui portent :

[2]

et par un scarabée donnant : [3]; son nom se rencontre encore, à ce qu'il paraît, dans un graffito de la tombe de la reine Khouit à Saqqarah : [4].

Un autre adorateur de Sebek de Soumnou, probablement de la même époque, est un roi dont nous n'avons malheureu-

(1) *Hyksôs*, section II, chap. II, *Nehsi*.

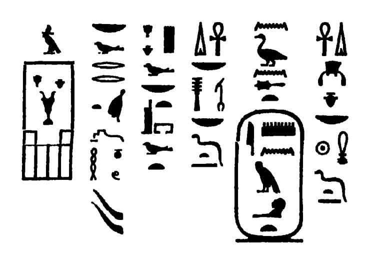
(2) Trois exemplaires connus, un dans la collection Amherst, deux dans la collection Petrie; un au moins provient de Kahun. Publ. : Petrie, *Illahun, Kahun and Gurob*, VIII, 36; Petrie, *History* I (1899), p. 245; Newberry, *Scarabs*, VII, 6 et p. 115 (celui de la collection Amherst).

(3) Musée du Caire; Newberry, *Scarabs*, XLIV, 9 et p. 198.

(4) Gauthier, *Livre des Rois*, II, p. 93, d'après une communication de Loret.

sement que le nom d'Horus, que nous apporte un cylindre[1] : . On se demande si ce nom d'Horus ne serait pas à attribuer à quelqu'un des rois vus plus haut et dont nous ne connaissons que les noms de cartouches, par exemple le Sbeka(?)kare même que nous venons d'enregistrer, ou bien Sekhemre-Khoutaoui Amenemhat-Sebek-hotep, qui possèdent par ailleurs des cylindres de Sebek dans ses places de la Haute-Égypte, Soumnou ou I-ma-atourou.

Dans le même groupe des princes obscurs qui, à l'époque des « Amenemhat complexes », se réclament de la XII^e dynastie, semble devoir être placé un *Amenemhat* encore, signalé depuis 1889 sur une colonne lotiforme de Medinet El-Fayoum qui porte l'inscription suivante :



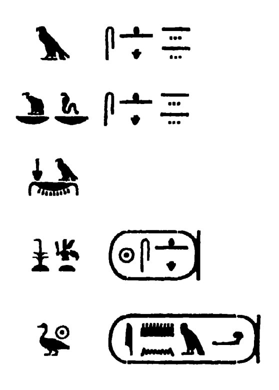
« L'Horus *Herab-Shedit*, Seigneur de la couronne blanche, choisi de *Henou-aboui*, [le dieu] qui est dans le grand temple, le Seigneur du grand trône, qui donne toute vie, toute fermeté et richesse, à jamais, à son fils *Amenemhat*, etc.[2]. » Le nom

[1] Newberry, *Scarabs*, VII, 2, et p. 114 (coll. Murch).

[2] Golenischeff dans *Rec. de travaux*, XI (1889), p. 97-98; Brugsch dans *Ä. Z.*, XXXI (1893), p. 26 (*Der Möris-See*). Golenischeff indique que le monument pourrait appartenir à Amenemhat I^er; Brugsch l'attribue simplement à la XII^e dynastie. Gauthier, en dernier lieu (*Livre des Rois*, I, p. 259, 334) l'attribue affirmativement à Amenemhat I^er, malgré la différence du nom d'Horus.

d'Horus de ce Pharaon le met en relation directe avec Crocodilopolis-Arsinoé, où a été trouvé son monument; c'est sans doute un petit prince du Fayoum.

Il nous faut enfin donner un coup d'œil à la titulature d'un dernier *Amenemhat*, qui n'appartient vraisemblablement pas à la période qui nous intéresse mais qu'on pourrait être tenté d'y attribuer cependant. Il est connu par une table d'offrandes en calcaire provenant de Sebennytos [1], dont les inscriptions nous donnent tous les noms du roi :



Son nom solaire est celui d'Amenemhat I^er, mais ce n'est point lui, car chez le fondateur de la XII^e dynastie, nom d'Horus et nom de *nibti* sont . La construction du nom d'Horus, analogue à ceux d'un Sekhemkare et de Sankhabre Ameni-Antef-Amenemhat vus plus haut (*S-ankh-taoui*, *S-har-taoui*), aussi à celui de Sekhemkare Amenemhat-Senbef (*Meh-ab-taoui*), suggère l'idée que ce nouveau roi pourrait appartenir au même groupe — Daressy et Gauthier, pour des raisons diverses, s'accordent à le placer dans la «XIII^e dynastie [2]», — et l'on

[1] Daressy dans *Annales du Service*, V (1904), p. 124; Gauthier, *Livre des Rois*, II, p. 6-7.
[2] Voir note précédente.

voit alors qu'il se rattacherait de manière particulièrement étroite, par ses deux cartouches, au souvenir d'Amenemhat Ier. Mais à un examen plus attentif on se rend compte que les caractères de cette titulature ne sont pas d'une date postérieure à la XIIe dynastie. Le nom d'Horus le plus voisin de celui de *S-hotep-ab-taoui* est celui de *S-ankh-ab-taoui*, qui appartient à un Mentouhotep de la XIe, et quant au procédé qui consiste à former tous les noms divins avec un même élément — ici l'élément 𓋴𓋹, — il s'observe de la manière la plus frappante dans plusieurs titulatures de la XIe dynastie, notamment chez *Nibtaouire* Mentouhotep, qui est Horus *Nibtaoui* et *nibti Nibtaoui*, et chez *Sankhkare* Mentouhotep, qui a pour noms d'Horus et de *nibti* celui de *Sankhtaouif*. Cette espèce de parcimonie dans le choix des éléments des noms royaux semble très caractéristique de cette période ancienne. Si l'on y replace, comme il convient, notre Amenemhat, il deviendra tout naturel de le voir user d'un même nom pour ses appellations d'Horus et de *nibti* : ces deux noms ne se différencient, comme on sait, qu'à partir de Senousrit II, et il y a très peu d'exceptions à la règle d'un côté comme de l'autre de cette limite [1].

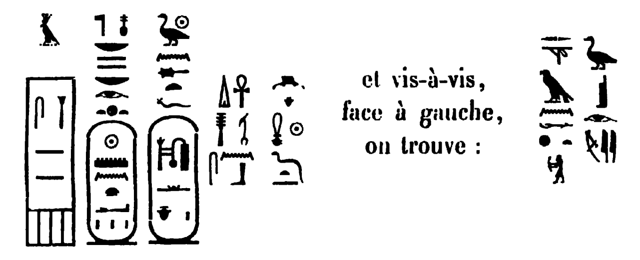
Il est intéressant de constater la présence d'un *Amenemhat*, le plus ancien des rois qui portent ce nom, dans la XIe dynastie; voici qu'il y a des Amenemhat, comme il y a des Antef, avant la XIIe dynastie et après elle. Le fait est peut-être également de nature à éclairer l'histoire des origines de la XIIe dynastie et de ses relations avec la famille antérieure, par la manière dont le fondateur de la XIIe dynastie, celui que nous appelons Amenemhat Ier, reprend le nom solaire d'un prédécesseur et homonyme.

[1] M. Pieper pense que l'Amenemhat qui nous occupe est tout simplement Amenemhat Ier de la XIIe dynastie, qui aurait changé de nom d'Horus et de *nibti* à un certain moment de son règne : Pieper, *Ein Wechsel im Horusnamen Amenemhêts I*, dans *Ä.Z.*, 50 (1912), p. 119-120.

## II

### MENKHAOURE ANAB ET NE-KHA-NEMATRE KHENZER.

Voici deux rois, très peu connus, qui se présentent à nous, une seule fois chacun, sur des monuments de même provenance et dont nous allons voir l'analogie, des stèles d'Abydos dont l'une, celle du roi Anab, a été trouvée par Mariette[1]. De forme rectangulaire, elle se partage, dans la hauteur, en deux registres sensiblement égaux; en haut, sous le disque ailé, toute la place est occupée par les titulatures largement écrites et disposées face à face, du roi et du dieu Min; la partie de gauche, tournée face à droite, donne :



et vis-à-vis, face à gauche, on trouve :

Le registre inférieur est composé d'une inscription centrale, encadrée de personnages; l'inscription comprend quatre colonnes, face à droite, dont le texte exprime l'acte d'adoration à Min : ★ etc., et par-dessus ces quatre colonnes se font face le roi, à gauche, et le dieu, à droite. Or, rapprochons de là une stèle bien connue du

[1] Mariette, *Cat. gén. Abydos*, n° 771, p. 236. et *Abydos*, II, pl. 27 *b*; Rougé, *Inscr. hiérogl.*, pl. 15; Lange-Schäfer, *Grab- und Denksteine* etc. (dans *Cat. gén. Caire*), II, p. 111-112 (Caire, n° 20517).

Louvre, la stèle C. 11, dans le cintre de laquelle s'étale largement une titulature royale dont les éléments, fréquemment discutés, interprétés et lus différemment, seront étudiés tout à l'heure, et que nous appellerons provisoirement la stèle du roi *Khenzer*. Sous la titulature du cintre prend place un texte en lignes horizontales, et au-dessous de ce texte un registre inférieur reproduit identiquement la disposition caractéristique du registre inférieur de l'autre stèle; on y voit l'inscription centrale de quatre colonnes, écrites face à droite, encadrée de deux personnages se faisant face par-dessus l'inscription, le dédicataire à gauche et le dieu à droite; le dieu, ici, est Oupouaitou, et le texte est celui de la prière à lui adressée : «Royal don d'offrande à Oupouaitou, Seigneur du Ta-Zeser, pour qu'il donne les souffles agréables de vie au Double du chef de classe d'Abydos, Amenisenb, Voix Juste, né de la Dame Nibit-atef, Voix Juste. * , de la part du chef de classe d'Abydos, Amenisenb, Voix Juste, fils de Ouamkaou.»

On voit que cet Amenisenb, officier du roi Khenzer, est un fonctionnaire d'Abydos, et cela sera amplement confirmé par les indications du texte supérieur; la stèle de Khenzer et la stèle d'Anab ont donc la même provenance. Ceci constaté, l'analogie de disposition et de rédaction, dans le registre inférieur, est tellement frappante, qu'on croirait que le même atelier d'Abydos a fourni les deux monuments : par où l'on est conduit à reconnaître que les rois Khenzer et Anab ne peuvent être que très voisins. Dater l'un d'eux sera donc en même temps dater l'autre.

Or la stèle d'Anab est immédiatement mise en place, au point de vue historique, par la grande analogie qu'elle présente, d'autre part, avec une stèle étudiée au précédent paragraphe, celle de l'un des deux rois Sekhemkare, celui dont le nom de deuxième cartouche est inconnu, et qui a pour nom

d'Horus Sankhtaoui. Qu'on juxtapose les deux monuments, on verra immédiatement la similitude qui résulte de la division de la pierre, dans l'un et l'autre cas, en deux grands compartiments superposés, le compartiment supérieur entièrement occupé par une titulature royale étalée en manière de tableau, et ces tableaux, sur les deux stèles, disposés de même, orientés de même et composés en majeure partie des mêmes éléments de titulature semblablement placés. L'analogie archéologique et, si l'on peut dire, optique, qui ressort de là, est corroborée, dans ses conséquences, par l'étroite parenté des deux noms d'Horus qu'on remarque à la même place dans les deux inscriptions : Anab a pour nom d'Horus *S-ouaz-taoui*, tandis que celui du Sekhemkare précité est *S-ankh-taoui*. A la même série de noms d'Horus en *S-[X]-taoui* appartient encore, on se le rappelle, celui d'Ameni-Antef-Amenemhat, qui est *S-har-taoui*; on voit que par son nom d'Horus du même type, comme par les analogies de sa stèle, le roi Anab se montre contemporain de la famille étudiée au précédent paragraphe, celle des Amenemhat et Senousrit qui suivent la XIIe dynastie à courte distance.

De même que nombre des Pharaons de cette famille ou rattachés au groupe qu'elle constitue, *Anab* a conservé, dans son deuxième cartouche, un nom de simple particulier. Quant à son nom solaire *Menkhaoure*, il est sans analogues dans l'histoire jusqu'à grande distance en arrière. Pour trouver des noms similaires il faut chercher plus tard, sous le Nouvel Empire — *Menkhopirre* Thoutmès III, *Menkhopiroure* Thoutmès IV, *Menmatre* Seti Ier, etc., — ou remonter jusqu'au *Menkaoure* (Mykerinos) de la IVe dynastie.

Venons maintenant au roi de la stèle C. 11 du Louvre, contemporain, nous l'avons dit, de Menkhaoure Anab d'après les caractères de leurs monuments. La stèle C. 11 ne peut être examinée qu'en même temps que sa voisine la stèle C. 12,

qui la complète inséparablement [1] : les textes des deux inscriptions se juxtaposent exactement, l'un à la suite de l'autre, sans solution de continuité et sans répétition, C. 12 étant à lire d'abord, C. 11 à la suite; le tout est une narration relative à la carrière d'un officier royal du temple d'Abydos, un certain Amenisenb, qui portait le titre de , «chef d'une classe sacerdotale (?) d'Abydos», et exerçait les fonctions de chef de la comptabilité du temple, ayant été promu à cette charge pour s'être bien acquitté de la mission de restaurer, dans ce temple, les édifices dégradés.

Commençons, cependant, par porter notre attention sur la stèle C. 11, dans le cintre de laquelle s'étale largement une titulature royale, dont les deux moitiés, affrontées et divergentes à partir du milieu, donnent respectivement,

vers la gauche :

vers la droite : (sic) (sic)

La lecture des cartouches a été controversée longtemps; les difficultés viennent principalement de ce que dans le premier cartouche, le cartouche solaire évidemment, le dernier signe

[1] Reproduites et étudiées par J. de Horrack, *Sur deux stèles de l'Ancien Empire*, dans Chabas, *Mélanges égyptologiques*, 3e série, II, p. 203-217. pl. XIV (C. 12), XV (C. 11). La stèle C. 11 également dans Prisse, *Monuments*, pl. IX, intégralement, et la titulature royale du cintre dans Lepsius, *Auswahl*, pl. X. Textes dans Erman, *Aeg. Chrestomathie* (1904), p. 79-80. Traduction générale de Breasted, *Records*, I, p. 342-344. Cf. Wiedemann, Maspero, Erman, Petrie, Pieper, Ed. Meyer, renvois donnés aux notes suivantes.

est fait un peu sommairement sur la pierre, et peut, si l'on n'y prend garde, être confondu avec un ⌓, ou même avec d'autres signes, tandis que dans le deuxième, qui ne peut pas renfermer un deuxième nom solaire, le premier signe est dessiné cependant à la manière du cercle du soleil, si bien qu'une transcription irraisonnée y peut voir à volonté un ⊙ ou un ●. En réalité, dans le premier cartouche, le ⌓ est certain : voir, à défaut de l'original, la très exacte copie de Petrie (*History*, I, 1899, p. 226). Quant au deuxième, qu'il faille lire au début ⊙ et non ⊙, cela résulte de l'impossibilité absolue d'un nom solaire à cette place.

Ceci bien posé, rappelons quelques opinions notoires. A l'époque ancienne, antérieurement à 1870, on lit correctement le premier cartouche, et on donne au nom du deuxième la valeur , *Khenzer* (1). Maspero, en 1874, pense (2) que le dernier signe du premier cartouche, au lieu de ⌓, est , ce qui lui donne le nom solaire *Râ-n-mâ An*, et en même temps il lit ⊙ en tête du deuxième cartouche; jusqu'en ses œuvres les plus récentes, Maspero devait persister (3) à lire *Rânmâtan* ou *Râ-ni-mâit-ânou* le premier cartouche, et *Rânouzir* ou *Vozirri* le deuxième. Wiedemann (4) lit comme Maspero, dans le deuxième cartouche, *Ra-en-ter*, mais dans le premier, il voit simplement un ⌓ à la fin, ce qui lui donne le nom *Ra-en-Maā-ent*. En 1895, chez Erman, on trouve le ⌓ restitué à sa place (5), comme dans les lectures anciennes, et il semble

(1) Lepsius, *Königsbuch*, n° 186. Lauth, *Manetho und der Turiner Königspapyrus*, p. 231, où Lauth croit pouvoir induire, du cartouche solaire, qu'il appartient à Amenemhat III.

(2) Maspero, *Notes* etc., § 12, dans *Mélanges d'archéologie égyptienne et assyrienne*, I, p. 140.

(3) Maspero, *Histoire*, I (1895), p. 530, n. 8, et *Hist. ancienne* (1904), p. 144, n. 4.

(4) Wiedemann, *Gesch.* (1884), p. 278, n. 4.

(5) Erman dans *Ä.Z.*, 33 (1895), p. 143.

que, depuis lors, l'identité de ce signe *kha* n'a pas été révoquée en doute, non plus que celle du ● en tête du deuxième cartouche, car Petrie, en 1899, transcrit les deux noms[1] *Ra-en-maa-en-kha Khenzer,* et Pieper, en 1904, transcrit et lit de même[2]. Plus tard enfin, sous l'influence de la lecture *Ne-mat-re* reconnue exacte pour le nom ☉ d'Amenemhat III, Ed. Meyer permute les éléments du nom solaire pour la lecture, et arrive[3] à une titulature *Ne-ma-n-cha-re Chenzer.*

Cette dernière lecture du nom solaire pourrait être admise, si elle fournissait un sens intelligible; mais *Ne-mat-n-kha-re* est difficile à comprendre. Voici une explication différente. Ce qui frappe tout d'abord, dans la composition du nom, c'est la présence, au début, du nom connu de ☉, avec tous ses éléments dans leur ordre ordinaire; ne semble-t-il pas, dans ces conditions, que le nom est composé, en réalité, avec le nom solaire *Nematre,* et doit être lu et analysé en *Ne-kha-Nematre,* absolument comme le nom de Nematre lui-même s'analyse en *Ne-mat-Re*[4]? Si l'on admet cela, on voit que le nom de premier cartouche de Khenzer n'est plus, à proprement parler, un nom solaire, puisque le nom de *Re* y est remplacé par un nom royal tout formé; ce qui revient à dire que Khenzer veut se placer, par rapport à un certain *Nematre* divinisé, qui est sans nul doute Amenemhat III, dans la position où Amenemhat III lui-même, *Ne-mat-Re,* se plaçait par rapport au dieu Soleil. Il est impossible de formuler plus dévote-

[1] Petrie, *History,* I (1899), p. 226.

[2] Pieper, *Die Könige Aegyptens zwischen Mittleren und Neuen Reich* (1904), p. 32; dans ce nom de *Khenzer,* Pieper, très singulièrement, veut retrouver celui du Hyksôs Salitis.

[3] Ed. Meyer, *Gesch.,* I, II (1909), p. 281.

[4] Rappelons l'existence de divers autres noms solaires en *Ne...* : le *Ne-ousir-re* de la V^e dynastie, le *Ne-ka-re* des listes royales d'Abydos et de quelques scarabées, dont le type de composition se retrouve dans divers noms de particuliers tels que *Ne-kaou-re.*

ment un acte d'adoration filiale, et nulle particularité ne serait plus propre à rapprocher ce Khenzer obscur du groupe de ces Senousrit et Amenemhat au nom complexe qui eux aussi, nous l'avons vu, s'efforcent par leurs titulatures de se rattacher au souvenir de la XIIe dynastie.

Mettons-nous en garde, immédiatement, contre l'erreur qui consisterait à croire que le souvenir de la XIIe dynastie, et les prétentions à la légitimité qu'on y rattache, se manifestent spécialement à l'époque relativement ancienne où nous sommes. Un des Pharaons les plus remarquablement fidèles au souvenir de la dynastie antérieure, particulièrement à Amenemhat III, est le roi bien connu de Dahchour, Aouabre Hor, et, comme nous verrons par la suite, ce petit prince était contemporain du grand Khanofirre Sebekhotep de Thèbes. A l'époque des Sebekhotep, le nom solaire d'Amenemhat III reparaît souvent encore en d'autres circonstances, et l'on a une foule d'indices que la tradition de la XIIe dynastie était plus vivante et plus honorée qu'à nulle autre époque. Nous arriverons à apercevoir, en fin de compte, que le souvenir de la grande royauté antérieure n'a jamais été perdu une minute, jusqu'au jour de la restauration définitive.

Avant de quitter le roi Khenzer, il importe de lire le texte consigné par son officier sur les deux stèles du Louvre. Comme ce texte est intéressant, on trouvera sans doute utile qu'il en soit donné la traduction d'un bout à l'autre.

(C. 12.) « Royal don d'offrande à Osiris en l'Occident, le dieu grand Seigneur d'Abydos, pour qu'il donne le repas funéraire de pains, liquides, viandes et volatiles, l'illustration et la richesse en la Cité divine, au double du chef de classe d'Abydos, Amenisenb, Voix Juste, fils de Ouamkaou, né de la dame Nibitatef, qui dit : Vint le scribe du vizir Senb, le fils du vizir, pour m'appeler de la part du vizir. J'allai avec lui, et trouvai le vizir Ankhou dans sa demeure; ce dignitaire pro-

duisit un ordre à mon adresse, disant : «Il est ordonné que «tu purifies le temple d'Abydos; on te donnera des ouvriers, «dans la mesure convenable, pour joindre au personnel des «adorateurs (?) et des gens du sanctuaire attachés aux terres du «domaine sacré (*grenier des divines offrandes*).» Je fis donc cette purification, dans l'édifice inférieur et dans l'édifice supérieur, dans l'enceinte des murs, par derrière, et dans l'intérieur; les inscriptions furent regarnies de couleur, en peinture et en pâte (?), en remise à neuf de ce qui avait été fait par le roi *Kheperkare*, Voix Juste. Or le *Protecteur de l'olivier* (le Pharaon, comme on va voir) s'en vint pour s'asseoir sur son trône dans ce temple; l'officier du chef du sceau, Se-Anhour, était à sa suite. Alors il me fit louange, plus grandement que toute chose, disant : «Salutaire extrêmement, l'accomplissement de «ces choses pour son dieu!» Et il me donna une masse [de présents de la valeur] de 10 *deben*, comprenant (?) des pains de dattes (?) et la moitié d'un bœuf. Et ensuite le chef du . . . s'en vint, en descendant le fleuve; on vit les travaux, et on s'exclama à leur sujet, grandement, plus que toute chose.»

(C. 11.) «Ordre fait à l'adresse du chef de classe d'Abydos, Amenisenb, Voix Juste; savoir : «On a vu les travaux que «tu as faits. Sois chéri du Prince, chéri de son double; fais «une vieillesse heureuse dans le sanctuaire de ton dieu.» — Et on ordonna qu'il me fût livré la partie postérieure d'un bœuf. Et on fit un ordre à mon adresse, disant : «Fais le travail de «tous les comptes dans le temple.» J'agis alors conformément à tout ce qui était ordonné. Je fis prospérer les chapelles de libations de tous les dieux qui sont dans le temple, remettant à neuf leurs tables à sacrifices avec du bois de cèdre, la grande table à sacrifices qui est devant [chacun de ces naos]. Je suis zélé de cœur, sanctifié du dieu, et le Prince fait ma louange.»

Cette petite histoire, faite de menus incidents auxquels l'in-

téressé attachait une importance extrême — il est convoqué par le vizir, il se rend chez lui, est chargé d'une mission, s'en acquitte, voit ses travaux visités par le roi, qui le gratifie de présents, puis par une autre personne, reçoit ensuite, en une lettre officielle, l'expression de la satisfaction royale, et de nouveaux présents, puis est nommé à un poste administratif par lettre officielle encore, — cette histoire est très insignifiante, et c'était un mince personnage que notre héros, récompensé à deux reprises par un quartier de bœuf et quelques livres de dattes. On se demande aussi ce que pouvait être le Pharaon qui faisait de tels présents et que nous ne connaîtrions pas sans la vaniteuse préoccupation de son petit officier d'Abydos. Un regain d'intérêt vient à cette relation, cependant, quand on la rapproche de celle que donne un des décrets royaux de l'Ancien Empire trouvés à Koptos en 1910-1911, et qui est une lettre de félicitations adressée à un officier par le roi Nofirkaouhor [1]. L'histoire n'est pas sans analogie avec celle d'Amenisenb : l'officier avait été chargé d'un travail administratif pour le compte du roi à Koptos, le vizir était venu examiner le travail terminé, avait complimenté l'auteur et rendu compte au Pharaon qui, au reçu de son rapport sans doute, avait envoyé à l'officier la lettre qui devait être reproduite sur pierre. Des analogies d'expressions, entre ce texte et le nôtre, sont remarquables; le roi écrit, à Koptos : «Tu as fait cette détermination en perfection, pour être envoyée par-devant le dieu, et de manière que tu en fusses loué»; et encore : «Tout ce qu'on fit jamais pour le dieu est égalé par ce qui fut fait cette seule fois, quant à l'accomplissement parfait de cette détermination. . . » On voit cependant qu'alors que les faits, à Koptos, sont présentés dans le cadre d'un décret royal non accompagné de commentaires, dans le récit d'Abydos, au contraire, c'est l'intéressé lui-même

[1] Weill, *Les décrets royaux de l'Ancien Empire*, 1912, p. 81-86.

qui parle, en notant seulement, par endroits, le sens des paroles ou des lettres royales qui lui ont été adressées.

Remarquons encore, dans la relation d'Abydos (C. 12), (Senousrit Ier), curieusement semblable à d'un monument de Khanofirre Sebekhotep qu'on examinera plus loin. Pour Khenzer, on voit avec quel soin il profite des occasions d'affirmer sa dévotion aux souvenirs de la XIIe dynastie. Une autre observation de portée historique est que le deuxième visiteur d'Amenisenb à Abydos, un officier venu à la suite de l'inspection royale (bas de la stèle C. 12), était arrivé «en descendant le fleuve», c'est-à-dire, sans nul doute, venant de Thèbes : c'est à Thèbes, d'après cet indice, que Nekhanematre Khenzer régnait, comme le plus grand nombre des Senousrit et «Amenemhat complexes» qui sont voisins de lui chronologiquement.

Il faut porter notre attention, enfin, sur la personne du vizir *Inkhou* nommé aux lignes 4-5 de l'inscription de C. 12, , à cause d'un personnage de même nom, chargé des mêmes fonctions, qui paraît dans un papyrus connu, déjà signalé comme appartenant à l'époque des Sebekhotep. C'est le *papyrus 18 de Boulaq*, un livre des comptes de la maison royale[1] en l'an 3 d'un roi dont la titulature, malheureusement, est perdue presque en totalité : ... (lacune étendue)... ... (lacune)... :

[1] Publié par MARIETTE, *Les papyrus égyptiens du musée de Boulaq*, II, pl. 14-55. Étudié par BORCHARDT, *Ein Rechnungsbuch des Königlichen Hofes aus dem Ende des Mittleren Reichs*, dans *Ä.Z.*, 28 (1890), p. 65-103 — cf. BORCHARDT dans *Aegyptiaca für Ebers*, 1897, p. 8, n. 1 (dans *Ein Rechnungsbuch des Königlichen Hofes aus dem alten Reiche*), — et par GRIFFITH, *The Account Papyrus No. 18 of Bulaq*, dans *Ä.Z.*, 29 (1891), p. 102-116.

il semble bien qu'on ait, dans le cartouche, la fin du nom de *Sebekhotep*, et auparavant, la fin de *Ouazkhaou*, nom de *nibti* de Khanofirre Sebekhotep, ou de *Dadkhaou*, nom de *nibti* de Khaankhre Sebekhotep, et qu'ainsi on puisse restituer la titulature de l'un de ces deux Pharaons; cela est confirmé, en ce qui concerne l'époque, par le retour fréquent, dans les listes de personnes qui remplissent les pages du livre, des noms de *Sebekhotep, Ha-ankh-f, Nofirhotep* et *Se-hâthor*, caractéristiques, comme nous verrons, de l'entourage des rois Khasekhemre et Khanofirre, et l'on peut considérer de la sorte que la datation du document ne fait pas de doute[1]. Or, dans ces listes de personnes, on voit paraître à deux reprises un vizir *Ankhou*, ou [2], dont on a pu se demander s'il est le même que celui de la stèle du Louvre; à supposer l'identité, c'est au même personnage encore qu'appartiendrait un cylindre, aujourd'hui perdu, portant l'inscription [3], et c'est lui qu'on rencontrerait sur la stèle de Saint-Pétersbourg, n° 14, où l'on trouve [4], ainsi que sur une stèle de Budapest[5]. Mais

(1) Borchardt, *loc. cit.* dans *Ä.Z.*, 28, p. 102-103. Par les caractères graphiques, aussi, le manuscrit se classe parmi ceux de la période entre XIIe et XVIIIe dynasties.

(2) Pl. 15, l. 3, pl. 16, l. 3, de la publication de Mariette. Les formes graphiques un peu sommaires, en usage à la fin du Moyen Empire et qu'on trouve dans le document, ont induit en erreur Borchardt (*loc. cit.*, p. 77), qui lisait au lieu de *Ankhou*; la vraie lecture a été donnée par Griffith, *loc. cit.*, p. 106.

(3) Noté par Newberry dans les mss. Hay au British Museum, *Mss. Add.*, n° 29816 : Newberry, *Extracts*..., 10. *A cylinder of the Vezir Ankhu*, dans *P.S.B.A.*, 22 (1900), p. 64, et *Scarabs*, VII, 13 et p. 115.

(4) Lieblein, *Dict. noms hiéroglyphiques*, n° 1452, p. 583.

(5) D'après Breasted, *Anc. Records*, I, p. 342, n. *d*, où Breasted ajoute qu'une statue du personnage a été trouvée par Legrain à Karnak, dans la grande cachette.

n'y a-t-il vraiment eu qu'un seul vizir Ankhou[1]? Pour l'admettre, il faudrait admettre en même temps que Khenzer appartient à l'époque de Khanofirre Sebekhotep, et nous avons vu que, très différemment, il prend place à côté d'un groupe plus ancien, qui vient immédiatement après la XII<sup>e</sup> dynastie. Il faut donc considérer que le vizir Ankhou qui servait le roi Khenzer n'a de commun que le nom avec celui qui est mentionné par le papyrus du temps de Khanofirre; conclusion qui ne peut faire d'ailleurs aucune difficulté, le nom d'Ankhou paraissant avoir été des plus fréquents dans toute cette période.

## III

### CONDITIONS DE LA ROYAUTÉ

### À L'ÉPOQUE CONSÉCUTIVE À LA XII[e] DYNASTIE.

Nous avons passé en revue, au cours des paragraphes qui précèdent, un certain nombre de rois dont le groupement historique est manifesté par de nombreuses analogies dans les séries nominales, par les analogies des monuments et par quelques indications monumentales précises; le plus fréquemment, les titulatures des rois du groupe sont inspirées de celles de la XII[e] dynastie, et l'on sait positivement que les premiers en date d'entre eux, un Sekhemre-Khoutaoui et un Sekhemkare, succédèrent à la XII[e] dynastie immédiatement. La position assurée de ces deux rois détermine la position historique de tout le groupe, dont il sera commode de réunir les éléments sous nos yeux, dans le tableau ci contre.

[1] C'est l'avis de Griffith, *loc. cit.*, p. 106, de Newberry, *Scarabs*, p. 115 de Breasted, *Records*, I, p. 342, n. *d*.

| NOM D'HORUS. | NOM DE NIBTI. | NOM D'HORUS D'OR. | NOM SOLAIRE. | NOM PERSONNEL. | PROVENANCE DES MONUMENTS. |
|---|---|---|---|---|---|
| | Khabaou [1]..... | ......... | Sekhemre-Khoutaoui. | Amenemhat-Sebek-hotep......... | Deir El-Bahri.. } Bubaste, Kahun, Karnak, Semneh-Koummeh [2]. |
| | | ......... | Sekhemre-Khoutaoui. | Penten.......... | Abydos.. } |
| Mehabtaoui.. | Tetisekhemef... | ......... | Sekhemkare........ | Amenemhat-Senbef | ............ } Kahun [3]. |
| Sankhtaoui... | ............ | ......... | Sekhemkare........ | ............... | Athribis, Tanis.. Shatt Er-Rigal.. } |
| Shartaoui.... | Sekhemkhaou... | Hiq-mat-zet. | Sankhabre......... | Ameni-Antef-Amenemhat........ | Karnak. |
| Ouahmankh.. | Sankhtaoui..... | Nofirkhaou. | Snofirabre......... | Senousrit........ | Karnak, Éléphantine. |
| Ouahankh... | Ousir-renpitou.. | Ouaz... | ................ | Rahotep......... | Koptos. |
| | | | Re-Khoutaoui....... | Ougaf........... | Karnak, Éléphantine, Khartoum. |
| Souaztaoui... | ............ | .......... | Menkhaoure......... | Anab........... | Abydos. |
| | | | Ne-kha-Nemaire..... | Khenzer......... | Abydos. |

A quoi nous pouvons adjoindre quelques rois encore dont l'époque est plus incertaine, et dont nous avons été conduits à examiner les monuments :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Herab-shedit. | ............ | ......... | ................ | Amenemhat...... | Fayoum. |
| Herteptaoui [4]. | ............ | ......... | ................ | ............... | ....... |
| | | | Sheka(?)kare........ | ............... | ....... |
| | | | Smenkhkare........ | Mermashaou...... | Tanis. |
| | | | | Nehsi........... | Tanis, Tell-Mokdam. |
| | | | Hotepabre......... | Amou-Se-Hornouz-tefef.......... | Assiout. |

(1) On ne sait auquel des deux Sekhemre-Khoutaoui appartient ce nom de *nibti*. — (2) A part le monument de Deir El-Bahri et la stèle d'Abydos, les monuments au nom de Sekhemre-Khoutaoui ne sont pas susceptibles d'être départagés entre les deux rois. — (3) On ne sait auquel des deux Sekhemkare a trait la mention du papyrus de Kahun. — (4) Ce nom d'Horus appartient peut-être à quelqu'un des autres rois dont les noms sont sous nos yeux.

Les titulatures, malgré leurs analogies fréquentes avec celles de la XII^e^ dynastie, montrent une certaine tendance à l'instauration de formules nouvelles, dont la plus remarquable, nous le savons, est celle du nom solaire des deux Sekhemre-Khoutaoui. On entrevoit que le successeur de la XII^e^ dynastie, sans doute arrivé au trône par usurpation, afficha des intentions novatrices et révolutionnaires, reniant la tradition des grands prédécesseurs d'une manière qui vint promptement, après lui, à paraître imprudente. La formule solaire en *Sekhemre*-[X] devait être reprise, un peu plus tard, et fournir une assez belle carrière; mais les successeurs de l'usurpateur aimèrent mieux la laisser tomber et s'attacher à des formes plus traditionnelles. Ce respect du passé leur était inspiré par la faiblesse de leur royauté réelle. Tandis, en effet, que nous voyons un Sekhemre-Khoutaoui, sans doute l'usurpateur lui-même, dominer sur l'Égypte entière depuis le Delta jusqu'au fond de la Nubie, tandis que son successeur Sekhemkare se manifeste encore à Tanis, à Kahun et en Haute-Égypte, il apparaît que la puissance des rois suivants est limitée à la Haute-Égypte, d'où viennent tous leurs monuments, et que leur domination ne dépasse guère la région d'Abydos du côté du Nord : ces rois qui défilent devant nous forment comme une petite dynastie thébaine, dont les conditions sont exactement celles que nous trouverons à Thèbes, immédiatement après eux, sous les rois Antef. Il ne se présente pas encore chez eux de *noms de famille*, comme étaient les noms d'Amenemhat et de Senousrit pour la XII^e^ dynastie, comme seront les noms d'Antef et de Sebekemsaf un peu plus tard : les rois qui nous occupent ici portent tous des noms de simples particuliers, sans relation entre eux, sauf l'apparition des noms de Senousrit et d'Amenemhat, en composition le plus souvent, et ce curieux mélange de Penten, d'Ougaf, de Senousrit, d'Anab et de Khenzer évoque irrésistiblement l'image d'un temps où des princes quelconques montaient sur le trône

à la hâte et au hasard des circonstances. Que le règne de chacun d'eux fût de peu de durée, cela est assuré par le nombre très petit des monuments qui nous les font connaître : Rahotep, Anab, Khenzer, Penten ne se rencontrent qu'une fois, Amenemhat-Senbef n'a que des cylindres, les autres ne sont guère plus riches. Même les premiers en date, qui détenaient encore l'empire de la XII^e dynastie, n'ont sans doute pas eu un règne très long ni très prospère; on connaît l'an 4 de Sekhemre-Khoutaoui, l'an 2 de Sekhemkare, et l'on est très tenté de croire que leurs durées n'ont guère dépassé ces chiffres.

Il ressort de là que la monarchie égyptienne tomba en dissolution peu d'années après la fin de la XII^e dynastie. Il n'y eut pas, à proprement parler, fractionnement du territoire, mais plutôt émiettement, chute brusque dans l'anarchie par suite de la disparition de toute autorité royale véritable, et cela dans des conditions qui ne nous apparaîtront clairement que plus loin, quand nous ferons l'histoire des Sebekhotep de Thèbes et de leurs contemporains de la Moyenne-Égypte et du Nord. Mais nous entrevoyons déjà que, très vite, les petits rois thébains qui vinrent après Sekhemre-Khoutaoui furent amenés à se désintéresser de tout ce qui n'était pas la principauté méridionale. Leur histoire, d'ailleurs, est la seule de cette époque qui se révèle à nous dans une certaine mesure, l'histoire de la Basse-Égypte se perdant, à partir de là, dans une nuit complète, tellement que nous ne savons pas si c'est au temps des successeurs immédiats de Sekhemre-Khoutaoui, ou plus tard, que doivent être placés les deux Tanites que les monuments nous apportent, Mermashaou et Nehsi, et aussi l'Amenemhat inconnu du Fayoum et le petit Amou d'Assiout.

Cela est d'ailleurs d'importance secondaire au point de vue de la détermination générale de l'histoire, qui résultera de la mise en ordre des règnes et des événements thébains, les seuls qui soient assez bien connus, au moins jusqu'au temps des

Sebekhotep, pour permettre une reconstruction suivie. Cette reconstruction, dans l'ensemble, sera assez facile, dès que nous aurons montré, ce qui sera l'objet du chapitre suivant, l'existence d'une famille thébaine très caractérisée, très cohérente, au sein de laquelle la succession des groupes particuliers et souvent des règnes s'établit par l'observation de faits certains : c'est la famille historique des Antef, des Sebekemsaf et des Sebekhotep. Que les plus anciens d'entre eux succèdent immédiatement, à Thèbes, aux derniers des Senousrit et autres « Amenemhat complexes » étudiés plus haut, cela résultera principalement de ce qu'il ne nous restera ni rois ni monuments, d'aucun côté, qu'on puisse proposer d'intercaler dans un intervalle possible. Aussi bien, comme nous verrons, rien ne ressemble plus à la royauté d'un Ameni-Antef-Amenemhat ou d'un Snofirabre Senousrit, que la royauté des faibles Antef de la principauté thébaine aux premiers temps de sa renaissance.

(*A suivre.*)

# ÉTUDE

SUR

# DEUX PAPYRUS DÉMOTIQUES INÉDITS DE LILLE,

PAR

M. HENRI SOTTAS.

Les deux documents que je présente aux lecteurs du *Journal asiatique* proviennent des fouilles si fructueuses exécutées au Fayoum, il y a une dizaine d'années, sous la direction de M. Pierre Jouguet. Ils sont conservés dans le petit établissement modèle et unique dans notre pays qu'a fondé à Lille le savant helléniste-papyrologue et qu'il faut avoir visité pour se rendre compte des travaux variés auxquels il a dû s'astreindre, même la fouille finie, avant de fournir aux érudits les copies typographiques qu'ils utilisent.

La présente publication doit servir d'annonce à celle qui comprendra l'ensemble des papyrus démotiques faisant partie du fonds lillois. Elle n'est que provisoire et, à ce propos, je dois m'expliquer sur un point. Eugène Revillout exerçait en France, dans les dernières années de sa vie, un quasi-monopole[1] sur les études démotiques. Décédé au début de 1913, il paraît n'avoir laissé après lui aucun successeur actif. Pour des raisons diverses, il n'est pas mauvais que l'on sache dès aujourd'hui, dans les milieux compétents, en France comme à l'étranger, que la plume tombée de la main d'Eugène Revillout a été ressaisie par quelqu'un qui regrette de ne l'avoir point

[1] Exception faite pour les travaux critiques de M. G. Maspero et ses traductions des grands textes littéraires.

connu et admire les grands résultats de son long labeur, tout en ne se sentant guère attiré vers ses méthodes tant critiquées.

N'ayant à l'heure où j'écris que quelques mois de pratique dans cette branche de l'égyptologie et ne pouvant me réclamer d'aucun guide en dehors des excellents ouvrages de mes prédécesseurs, j'en suis réduit à demander l'indulgence des spécialistes pour le cas où ils constateraient des lacunes trop vastes dans mes connaissances. Je les prie aussi de ne pas s'offusquer s'ils estiment superflues quelques-unes des références et explications que j'ai multipliées et détaillées à dessein, voulant suppléer à l'autorité qui me manque par la facilité donnée aux hellénistes et égyptologues non démotisants de vérifier par le menu chacune de mes assertions.

J'avais le choix entre les deux modes de transcription [1] qui se sont développés depuis que, il y a quinze ans environ, on a renoncé à représenter la vocalisation. Celle de M. Griffith tend à se rapprocher de la prononciation du copte; celle qu'a adoptée M. Spiegelberg et à sa suite l'école allemande est moins concrète et rappelle davantage l'ancien égyptien. J'ai adopté ici la première parce qu'elle contient moins de caractères absents de nos fontes, mais j'avoue quelque préférence pour la seconde, et par les raisons suivantes. Suppléer aux imperfections inhérentes à toute transcription par l'adjonction du dérivé copte est toujours plus facile et moins dispendieux que de fournir fréquemment le correspondant étymologique en

[1] Sur cette question de transcription, cf. en particulier : G. Maspero, *Le Roman de Satni en hiéroglyphes* (*Zeitschrift für aeg. Sprache*, XV [1877], p. 132 et suiv.; XVI [1878], p. 72 et suiv.; XVIII [1880], p. 15 et suiv.): — J. Krall, *Studien zur Geschichte des alten Aegypten*, II : *Zur Transcription des Demotischen* (*Sitzber. d. Kais. Akad. d. Wiss. Wien*, 1883, p. 329 et suiv.): — W. Spiegelberg, *Zeitschr. f. aeg. Sprache*, XXXVII (1899), p. 19; F. Ll. Griffith, *Proceedings of the Society of Bibl. Arch.*, 1899, p. 273 et suiv.: *Stories of the High Priests*, p. 69; *Dem. Pap. Rylands*, III, p. 197 et suiv.: N. Reich, *Recueil de travaux*, XXXIII (1911), p. 115 et suiv.

type hiéroglyphique. A ce point de vue, c'est donc de ce dernier que la transcription doit se rapprocher davantage. En second lieu, l'unification avec le système conventionnel admis presque généralement pour la langue pharaonique est une chose en somme désirable. Enfin, la transcription étant avant tout un moyen de s'entendre entre soi et de faciliter les recherches lexicographiques, en pareille matière, je suis, par principe et toute doctrine linguistique mise à part, de l'avis du plus grand nombre.

Selon l'usage établi, les mots considérés comme douteux dans les traductions seront imprimés en plus petits caractères (petits caractères).

Avant d'entamer le commentaire, il me reste à témoigner toute ma gratitude à M. Pierre Jouguet pour la confiance dont il a fait preuve à mon égard en me donnant d'emblée droit de cité à l'Institut papyrologique et en me confiant un grand nombre de ses papyrus avec autorisation de les publier. Je me réjouis de notre future collaboration qui me permettra de profiter de sa grande expérience dans un domaine qui a tant de parcelles communes avec celui que je tente d'exploiter.

Enfin je ne veux pas clore ce préambule sans adresser mes chaleureux remerciements à mon maître et ami Isidore Lévy. Non seulement il a mis maintes fois sa vaste érudition au service de la mienne encore bien restreinte, mais il m'a communiqué par ses conseils le premier élan nécessaire pour aborder cet adversaire redouté qu'est l'écriture démotique. Grâce à lui, si mon effort aboutit, le souhait exprimé par le chef de l'école égyptologique française (*Revue critique*, 30 août 1913, p. 167) aura trouvé, à l'instant précis, un commencement de réalisation.

Nos papyrus étaient englobés dans les cartonnages de la momie dite à couronne qui, dans la publication des papyrus

grecs, porte l'indication Ghoran 9[1]. Ils sont tous deux de la même main. La numérotation provisoire sera LILLE dém. I et II.

I a un fond jaune assez clair, mais l'écriture a beaucoup pâli dans la partie supérieure et la partie gauche. II a conservé une encre d'un beau noir, mais le fond en est presque rouge brique. Tous deux sont vierges au verso. La fibre horizontale est du côté inscrit. Les photographies ci-jointes sont grandeur naturelle et sans aucune retouche. La partie inférieure non inscrite de I se prolonge de o m. 045 en moyenne au-dessous du bord de la reproduction.

Les deux documents présentent une particularité commune : la présence d'un trou au centre de la bande blanche horizontale médiane. Elle n'est pas spéciale au site de Ghoran et j'ai entre les mains un papyrus démotique déterré à Magdola qui la reproduit. Je n'y insiste pas[2], car M. Jouguet en fera l'étude avec les rapprochements nécessaires dans le 3e fascicule du tome I des Papyrus grecs de Lille à paraître dans le courant de 1914. Il suffira de remarquer que les caractères reconnus pour les papyrus grecs à ce propos se retrouvent exactement ici. La *scriptura interior* occupe la partie supérieure. Elle reproduit le même texte que la *scriptura exterior* avec quelques suppressions et abréviations. Elle est écrite plus négligemment. On sait qu'elle était destinée à être repliée, puis scellée par-dessus un lien passant par le petit orifice[3]. A noter encore que deux des documents grecs que M. Jouguet étudiera sur ce

[1] *Institut papyrologique de l'Université de Lille, Papyrus grecs publiés sous la direction de Pierre Jouguet*, etc., t. I. — Sur le site et les fouilles de Ghoran, cf. P. JOUGUET, *Bull. Corr. Hell.*, XXV (1901), p. 380 et suiv.

[2] Pour l'ensemble de la question, cf. L. MITTEIS, *Grundzüge der Papyruskunde*, p. 77 et suiv. La comparaison s'impose avec les tablettes babyloniennes.

[3] Le papyrus démotique n° 11 d'Éléphantine (W. SPIEGELBERG, *Demotische Studien*, II, pl. 8) nous montre une *scriptura interior* avec des traces très visibles de pliure. Le trou central s'y retrouve également.

point sont des pièces administratives (ordres de prêt de semences).

Je désignerai dans chaque papyrus par α la *scriptura exterior* (en bas); par β la *scriptura interior* (en haut).

## Lille I α.

### TRANSCRIPTION.

1. *ḥsp III ('bṭ) III 'ḫ n Pr-ʿo Ptlwmys ʿnḫ z.t sy Ptlwmys*
2. *erme 'Rsyn' n ntr.w sn.w Z mṭy n Ḳmy . . . . . . -Ptḥ*
3. *sy Nḫt-Ṯḥwt nt e-w z n-f Pgm'n mwt-f T-ḥtr.t N Wynn Pylgsns*
4. *p ṭs rs n t t' Tmsts Šp-y a ṭ'.t Pa-'Kš sy P-mr-'ḫ nt ẖn*
5. *n rs.w n(?) p(?) ṭmy Sbk Ṯw(e) (?) nt ẖn te-k t' nt ḥry nt zṭḥ a ṭ'.t-k Ṯe-k s a t'.t-y*
6. *mte-y ṭe e ʿḥ-f m-bḥ-k pe-k rṭ ge n pey ṭmy nt ḥry e-f rs a-f e-f 'r mṭ nb nt e-'r-k z.t-w*
7. *erme-f rn te-f wp rs a pey ṭmy nt ḥry t ḥsp III ('bṭ) III 'ḫ XXVII(?) n Pr-ʿo ʿnḫ z.t*
8. *a ḥry šʿ p ss n wḫ-f nt e-'r-k 'r-f e-'r-k wḫ-f mte-y ḥʿ-y 'n-f n-k a p mʿ*
9. *nt e-'r-k z n-y e-'n-s a-f ẖn hw V n wḫ-f nt e-'r-k 'r-f e-f p bl n rpy n ntr hwy*
10. *Pr-ʿo ʿy n ʿnḫ ʿy nḫt e-'r-k wḫ-f mte-y ḥʿ-y 'n-f n-k a p mʿ*
11. *nt e-'r-k z n-y e-'n-s a-f ẖn hw V n wḫ-f nt e-'r-k 'r-f e-f p bl n rpy n ntr*
12. *ẖwy Pr-ʿo ʿy n ʿnḫ ʿy nḫt e-y 'r mṭ nb nt e-'r-k z.t-w erme-y*
13. *rn n ḥrw-k ẖn hw V m-s p hw V nt ḥry n ḥt nt nb nk nb nt mte-y ḥnʿ n nt e-y*
14. *ṭe ḥp-w t'we n p ḥp n tʿ (?) nt ḥry bn e-y rḫ z 'r-y n-k a-ẖ mṭ nb [nt ḥry] n tʿ (?)*

15. *nt ḥry a t'.t-k pe-k rṭ p nt ṯ-ḥt a mṭ nb nt e-f z.t-w erme-y rn* [*mṭ nb nt ḥry*]

16. *mte-y 'r-w a ḫrw-f n ḥt sẖ Mʿ (sy) Nyt-'w* (?)

TRADUCTION.

(1) L'an iii, au mois d'Athyr, sous Pharaon Ptolémée, éternellement vivant, fils de Ptolémée (2) et d'Arsinoé, les dieux (Phil)adelphes.

Dit le gendarme égyptien...-Ptah, (3) fils de Nechthôtès, surnommé Phégémôn, et de Thatrès,

Au Grec Philoxénos, (4) le commandant des veilleurs du district de Thémistès :

Je me porte garant pour Pakusis, fils de Pelahe, qui fait partie (5) des veilleurs du bourg de Sobek (appelé) Touè dans ton district susnommé et qui est emprisonné à ton ordre. Tu me l'as confié; (6) je ferai qu'il comparaisse devant toi ou ton agent dudit bourg sur lequel il veille. Il se conformera à toute parole que tu prononceras (7) contre lui en raison de son travail de veille dans ledit bourg.

Depuis l'an iii, le 27 (?) Athyr sous Pharaon, éternellement vivant, (8) comme point de départ jusqu'au jour où tu le désireras et le feras savoir. Quand tu le désireras je te le conduirai moi-même à l'endroit (9) où tu diras qu'il soit conduit, dans les cinq jours après que tu en auras exprimé le désir. Il n'aura aucun recours auprès du temple du dieu, de l'autel de (10) Pharaon, du lieu du serment, ni du lieu d'asile. Quand tu le désireras je te le conduirai moi-même à l'endroit (11) où tu diras qu'il soit conduit, dans les cinq jours après que tu en auras exprimé le désir. Il n'aura aucun recours auprès du temple du dieu, (12) de l'autel de Pharaon, du lieu du serment ni du lieu d'asile. Je me conformerai à toute parole que tu prononceras contre moi (13),

comme à un ordre de toi, dans les cinq jours qui suivront les cinq jours ci-dessus, obligatoirement.

Toute chose, tout bien m'appartenant ou que je (14) pourrai acquérir constituera la garantie du droit conféré par l'acte ci-dessus.

Je n'aurai pas le droit de dire : j'ai agi vis-à-vis de toi conformément à toutes les clauses ci-dessus de l'acte (15) ci-dessus à ton ordre.

C'est ton agent qui aura qualité pour rendre exécutoire toute parole qu'il dira contre moi en conformité avec le texte ci-dessus. (16) Je me conformerai à son ordre, obligatoirement.

Écrit par Ma, fils de Neith-ew.

### COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

1. Date : an III d'Évergète Ier = 245-244 av. J.-C. — En comparant Lille II α et Lille II β on voit que la date exacte d'émission est la même que celle qui sert de point de départ à l'obligation. Soit ici le 27 (?) Athyr.

1. *Ptlwmys.* — Nos papyrus distinguent régulièrement *l* et *r*. Si l'on se réfère à la note de M. Griffith (*Pap. Rylands*, III, p. 265), on verra que le fait mérite d'être signalé.

2. *Mzy.* — L'égalité *Md'jw* = φυλακῖται a été proposée par H. Brugsch, *Die Aegyptologie*, p. 244, 299-301. — Sur la nationalité des φυλακῖται, cf. Bouché-Leclercq, *Histoire des Lagides*, IV, p. 68 : « La plupart étaient égyptiens »; J. Lesquier, *Les institutions militaires sous les Lagides*, p. 263 : « Quant aux gendarmes, dès le IIIe siècle, ils étaient souvent indigènes. » La remarque de M. Lesquier sur le peu de fond à faire de l'onomastique pour la détermination de la nationalité des membres du corps de police, semble ici confirmée dans une

certaine mesure (cf. aussi GRENFELL et HUNT, *Tebtunis Papyri*, I, p. 546; — BOUCHÉ-LECLERCQ, *Lagides*, IV, p. 8, n. 3). Je puis affirmer que notre gendarme portait un nom égyptien, mais son père devait avoir sacrifié à la mode ou obéi à une règle de sa profession en prenant un surnom qui presque certainement est un nom grec.

3. *Pgm'n*. — Ce nom ne paraît correspondre à aucun nom grec connu, si ce n'est à *P* – ἡγεμών, nouvel exemple de cette confusion fréquente, où l'article est pris pour la lettre initiale, ou réciproquement. Le meilleur cas à citer ici est *psrtykws* = *P* – σ7ρατηγός (*Pap. Rylands*, III, p. 429). Sur ἡγεμών, transcrit *hgmn*, cf. SPIEGELBERG, *Zeitsch. f. aeg. Sprache*, XLII (1905), p. 50.

3. Φιλόξενος. — Il est à remarquer que notre papyrus rend ici φ par *p*, de même que plus bas θ par *t* dans Θεμίσ7ης et Θάλιος (?). Les textes démotiques plus récents rendent d'ordinaire φ par *p*+*h* et les gloses du papyrus magique de Londres et Leyde établissent cette règle pour le IIIe siècle ap. J.-C. [1]. De même, dans le plus ancien dialecte copte (sahidique), le φ n'a pas d'existence individuelle en dehors de la rencontre de la labiale et de l'aspirée (L. STERN, *Kopt. Gramm.*, § 19; G. STEINDORFF, *Kopt. Gramm.*, § 5). Mêmes remarques pour le θ, rendu au papyrus magique par *th*, sauf devant *i* où on écrit *ts*. Mais il en est autrement à l'époque ptolémaïque [2], où l'on peut si-

(1) J. J. HESS, *Zur Aussprache des Griechischen — griechische Umschriften demotischer Wörter* (*Indogermanische Forschungen*, VI [1896], p. 123 et suiv.). Une seule exception : *p* = φ dans *ptakh* = φθα; mais M. Hess considère l'équivalent grec comme traduit plutôt que transcrit.

(2) J. J. HESS, *Rosettana*, p. 83, avec l'excellent exemple : *Pilins* = Φιλῖνος. On peut y joindre : *'Tny'n* = Ἀθηνίων dans Pap. Caire 30659 (étudié ci-après au commentaire général); *'Wprnys* = Εὐφρόνιος dans *Dem. Pap. Elephantine*, n° 2, l. 2; etc. A l'époque romaine, dans les noms féminins, *ta* est rendu, tantôt par τα, tantôt par θα (SPIEGELBERG, *Dem. Studien*, I. *passim*). Il faut citer

gnaler assez souvent les concordances *p* = φ et *t* = θ, dès le milieu du IIIe siècle. Et ce sont là des phénomènes de nature à intéresser, non seulement la linguistique comparée, mais l'étude de l'origine des dialectes coptes[1]; car le φ et le θ se comportent, au point de vue envisagé, très différemment en boheirique et en sahidique (Stern, *Gramm.*, § 19)[2].

4. *Ts.* — Pour le groupe ainsi transcrit on a le choix pour la lecture comme pour le sens entre *ḥn* et *ts*. *Ḥn* s'écrit le plus souvent avec *n* semi-circulaire comme complément phonétique; de même le syllabique *ts* est presque toujours souligné par l'*s* horizontal. Mais il y a des exceptions. Témoin : Caire 31089, ligne 3, *in fine* (Spiegelberg, *Dem. Inschriften*, p. 21 et pl. 3; consulter la photographie; le fac-similé ne paraît pas rigoureusement exact); *Dem. Texte auf Krügen*, n° 146. Sens de *ḥn* : « ordonner ». Pour *ts*, cf. J. J. Hess, *Dem. Roman von Setne*, p. 185; Rosette, l. 8, etc. Je me décide pour *ts* parce qu'en hiéroglyphes ce vocable est plus susceptible que *ḥn* d'entrer dans la composition d'un titre.

aussi le phénomène inverse Επωνυχος : Απυγχις = ϵϥⲟⲛϭ (*Pap. Rylands*, III, p. 189 et 193).

[1] Je renvoie pour la question des aspirées et de leur traitement selon les dialectes (phonétiquement le fayoumique qui nous intéresse spécialement est voisin du sahidique) à un article posthume d'Eugène Revillout, *La grammaire copte*, à paraître dans la *Revue Égyptologique* (année XIV, fasc. 4), et dont le nouveau directeur de ce périodique, mon maître et ami M. A. Moret, a bien voulu me confier une épreuve à fins de correction et mise au point de quelques détails. — Voir aussi l'intéressante remarque de M. G. Lefebvre (*Annales du Service*, XIII, p. 8) sur le 𓉔 et sa disparition dans les transcriptions grecques. On peut objecter que le correspondant démotique de 𓉔 sert parfois à rendre l'esprit rude. Ex. : *Hrme* = Ῥώμη (*Rosettana*, p. 51).

[2] Dans quelle mesure peut-on invoquer ici la règle phonétique (Stern, 64) selon laquelle sah. ⲡ, ⲧ = boh. ⲫ, ⲑ, devant les liquides et les consonnes faibles? — Le boheirique, parlé dans la région d'Alexandrie, a dû subir fortement l'influence de la prononciation du grec. Or les Septante rendaient *Pr-ʿo*, פַּרְעֹה, par Φαραώ.

4. *Rs.* — Le premier signe de ce groupe est polyphone, mais la seule lecture qui convienne au déterminatif paraît être *rs*[1], soit le mot , *rš*, POGIC «veiller, garder». C'est le vocable qui désigne l'office du service de sûreté dans une armée en campagne (ex. : K. Sethe, *Urkunden*, IV, 656, 9-13). Le terme, qui revient quatre fois dans notre papyrus (l. 4, 5, 6, 7), a plusieurs acceptions. D'abord substantif abstrait dans : *ts rs* (l. 4); *wp rs* (l. 7) : «le service de veille, de garde». Puis nom d'agent : «le veilleur, le garde»[2] (l. 5). Enfin il apparaît (l. 6) comme verbe construit avec la préposition *n* : «veiller sur» (cf. G. Möller, *Bilingue Papyrus Rhind*, lexique n° 234). Le sens précis et l'équivalent grec ne sont pas aisés à déterminer. Au point de vue strictement étymologique on peut admettre qu'un Égyptien ayant à traduire *φρούραρχος* ne l'eût guère mieux rendu que par *ts rs*. Voir cependant plus loin le commentaire général, p. 168 et l'addendum, p. 174.

4. Thémistès. — Sur la division du Fayoum en 3 *μερίδες*, cf. *infra*, le commentaire de Lille II *a* 4.

4. *Šp-y n ṭ'.t.* — Cette expression, trompeuse d'aspect par sa ressemblance avec la formule d'acquit[3] : «j'ai reçu de la main de N», veut certainement dire : «je me porte garant pour, je réponds pour». C'est, paraît-il, le sens auquel aboutit une

(1) La ligature de *r* et *s* est la forme ancienne (voir les exemples du temps de Darius dans *Pap. Ryl.*, III, p. 367). A cette particularité près, notre mot se retrouve, avec exactement la même graphie, dans Spiegelberg, *Demotische Texte auf Krügen*, lexique n° 128. L'avis concordant de M. J. Bigot, ex-élève de Revillout, a contribué à lever quelques doutes que j'avais sur la lecture *rs*.

(2) Le titre qui appartenait à certains membres du sacerdoce de Memphis (Krall, *Sitzber. Akad. Wien*, 1883, p. 376) n'a visiblement rien à faire ici.

(3) A noter que les deux se rencontrent simultanément dans un même texte. Ex. : *Pap. Hauswaldt*, n° 18.

étude spéciale de cette locution entreprise par MM. Partsch et Sethe dans leur ouvrage à paraître sur les *Bürgschaftsurkunden*[1]. Mais M. Spiegelberg en avait déjà reconnu la valeur dans son édition des papyrus du Caire et les exemples tirés de cette collection suffisent à la démonstration[2]. En voici un qui ne laisse guère place au doute : Caire 30647 (Spiegelberg, p. 89; pl. 48)[3] : (Le βασιλικὸς γεωργός Harsiesis a reçu un lot de terre; il s'engage vis-à-vis des fonctionnaires compétents à livrer une certaine quantité de grains.) «Le cultivateur, serviteur de Sobek, Petechons, fils d'Horos et de Senesis, son garant de comparution[4] dit : Je me porte garant pour Harsiesis [quant aux] 16 artabes de froment ci-dessus. S'il ne les livre pas à la mesure, je les livrerai à la mesure... Vous poursuivrez qui vous voudrez de nous deux, jusqu'à ce que nous nous soyons conformés à tout ce qui est dit ci-dessus, obligatoirement et sans délai[5].» — Comme on le voit, l'expression *šp ṭ'.t-f* a pris valeur de substantif. — Je suis un peu sceptique quant au sens littéral proposé par M. Spiegelberg d'abord dans *Pap. Caire* (p. 90) : «die Hand fassen», puis dans *Pap. Hauswaldt* (p. 52) : «Wir ergreifen die Hand in Bezug auf N = wir bürgen für N», où il tient compte, je suppose, des résultats obtenus par MM. Partsch et Sethe dans leur étude spéciale. On peut assurément faire le rapprochement avec Stern, § 198, p. 96,

(1) Annoncé dans K. Sethe, *Sarapis und die sogenannten κάτοχοι des Sarapis*, p. 23; 86, n. 3. Cf. W. Spiegelberg, *Die demotischen Papyri Hauswaldt*, p. 58, n. 4.

(2) M. Spiegelberg donne sa traduction comme douteuse dans Caire 30647 et méconnait la valeur de l'expression dans Caire 30659 (p. 97), où il traduit (avec doute) «prendre pour garant», ce qui est exactement le contraire. Voir *infra* la traduction que je propose pour ce texte.

(3) L'interprétation ci-dessous repose presque entièrement sur celle de M. Spiegelberg.

(4) Sur *'ḥ*, cf. ce qui sera dit à propos de I *a* 6.

(5) Ce texte est de 246-245. Un autre, également du temps d'Évergète, Caire 30780, reproduit en partie les mêmes expressions.

mais je crois la transcription *šp ṯ'.t* incomplète et qu'il faut introduire une préposition entre le verbe et le substantif (cf. les exemples paléographiques, *Pap. Rylands*, III, p. 402). J'imagine que c'est grâce à cette particule que s'opérait dans la langue parlée la distinction entre les deux locutions faciles à confondre. Pour la formule d'acquit ⲛ̄ (ⲙ̄ⲙⲟ), d'où ⲛⲧⲛ̄, ⲛⲧⲟⲟⲧ- (Stern, 535, 2, ablatif). Ici la préposition pourrait être soit ⲛⲧⲛ̄, ⲛⲧⲟⲟⲧ- (Stern, 535, premier sens), soit plutôt, avec ⲉ, ⲉⲧⲉⲛ, ⲉⲧⲟⲟⲧ-. Le *status pronominalis* n'étant pas toujours très nettement différencié en démotique, on peut hésiter ici entre une expression adverbiale du genre ⲛ̄ϩⲏⲧ (Steindorff, 394) et la préposition composée à suffixe sous-entendu. Bien que le copte témoigne dans des cas semblables d'un goût particulier pour les suffixes, même pléonastiques; leur absence est signalée en démotique. Ex. : *Pap. Rylands*, III, p. 402 : *ṯ(-y)* . . . . . . . *m-ṯ'.t(-y)*, où l'abréviation atteint aussi le verbe. De même l'exemple ci-après de Lille II *β* 4 : *šp(-y) a ṯ'.t(y)* (?), alors que Lille II *α* 6 a : *šp-y a ṯ'.t(-y)* (?). Je m'arrête donc provisoirement[1] à un sens comme « prendre en main, prendre en charge, devenir responsable de, etc. ». Revillout (*Revue égyptologique*, V, p. 46) traduit : « réception en main ». D'ailleurs l'équivalent grec paraît être quelquefois παραλαμβάνειν (cf. Mitteis, *Grundzüge*, p. 266), et plus souvent ἐγγυᾶσθαι (étym. ἐν-γυῖον). — On ne peut discuter cette expression sans mentionner un passage présentant à la fois l'inconvénient d'une difficulté paléographique et l'avantage d'une traduction grecque. Il s'agit de *Dem. Pap. Elephantine*, I (Spiegelberg, *Demotische Studien*, II), l. 4-5, où *n ṯ'.t* [*'ir*]-*n* (?) *šp n tj* N équivaut à πρὸς ἐγγύην ἣν ἐνεγυησάμεθα εἰς ἔκτισιν N. Sans oser rien affirmer, je remarque qu'il y a dans ce papyrus

[1] Je dis provisoirement parce que des données nouvelles introduites par l'ouvrage annoncé des savants de Göttingen peuvent venir modifier mon opinion sur ce point.

des graphies tellement différentes de *n ṭ'.t* (aux lignes 3 et 4) qu'on peut se demander si le groupe de la ligne 5 transcrit *n tj* par M. Spiegelberg n'est pas encore une fois *n ṭ'.t*. On aurait ainsi l'expression courante.

5. *Ṭmy Sbk.* — De la graphie irrégulière, mais usuelle, de *ṭmy* je citerai un seul exemple : Caire 30647, l. 8 (pl. 48). Ici il est difficile de distinguer si les traits situés à droite sous le grand signe horizontal représentent l'article (ailleurs il y a le démonstratif *pey*) ou n'ont d'autre raison d'être que l'*horror vacui* commun à toutes les écritures égyptiennes. Pour l'expression *ṭmy Sbk,* cf. *infra* le commentaire de Lille II α 3. Je ne puis lire le nom propre qu'avec de grandes hésitations.

5. *Zṭḥ.* — C'est le terme propre pour dire « arrêter, incarcérer ». En hiéroglyphes [hieroglyphs]. On ne peut mieux faire pour en fournir la preuve que de renvoyer à l'étude spéciale et très documentée de M. Sethe dans son *Sarapis*, p. 90-95, en y ajoutant les exemples très importants tirés de Pap. Caire 30698, l. 2 : *e-w zṭḥ a pe-k zṭḥ* et *Dem. Texte auf Krügen*, A, 6 : *zṭḥ* (*n*) *n. štqy.w Pr-ʿo*. — La préposition composée qui suit ici *zṭḥ* n'est pas aisée à rendre avec précision et peut prendre dans l'interprétation des sens assez divergents. J'emploie à dessein l'expression « à ton ordre » (litt. : à ta main), qui n'est pas très française mais possède dans le cas présent l'avantage de l'ambiguïté.

6. *ʿḥ.* — Le trait oblique au-dessous et à gauche de *ʿḥ*, qui paraît ici appartenir plutôt à la ligne 7, dépend bien de *ʿḥ* : on peut s'en convaincre par l'examen du passage correspondant Lille II β 5. Voir cette forme abrégée de l'affixe dans *Dem. Pap. Elephantine*, n° 6, l. 18 *in fine*. — *ʿḥ m-bḥ* est l'expression propre pour : « comparaître devant les juges ». Ex. : *Pap. Abott*, pl. 7, l. 13. Notre passage peut servir de com-

mentaire à la locution *šp a ṭ't.t ʿḥ* (Pap. Caire 30647, 30780), que plus haut j'ai cherché à rendre par «garant de comparution» (caution *judicio sistendi causa*).

6. *M-bḥ.* — La forme de ce groupe n'est pas très normale; mais notre papyrus présente parfois des graphies assez singulières (ex. : *bl*, l. 9). L'adjonction du suffixe a pu produire un sigle assez différent de celui du *status constructus*. Le sens est d'ailleurs rendu à peu près certain par la variante Lille II β 5, où le scribe a changé de préposition : *a ḥr-tn* (ϩⲣⲁⲧⲛ̄). Cf. Caire 30659 : *a ḥ.t-k* (exemple étudié plus loin au commentaire général). Pour l'échange de *m-bḥ* et *a ḥr*, cf. Brugsch, *Gramm. dém.*, § 348.

6. *Rṭ.* — «Agent, représentant, fondé de pouvoirs». Cf. en dernier lieu K. Sethe, *Sarapis*, p. 88 et suiv., qui établit l'équivalence : *p rṭ* - = ὁ παρὰ (τοῦ δεῖνα).

7. *Erme.* — Sur ce sens, cf. pour *z...erme* : *Pap. Rylands*, III, p. 331; pour *ʿḥ erme* : *ibid.*, p. 336, et Sethe, *Sarapis*, p. 93, n. 8. En copte ϯ-ⲛ̄ⲙ̄ veut dire «combattre» (cf. Spiegelberg, *Petubastisglossar*, n° 447). De même l'impôt est évalué *erme* quelqu'un, c'est-à-dire l'impôt qui doit peser sur quelqu'un (*Dem. Pap. Elephantine*, n° 11, l. 6).

7. *Wp rs.* — Expression analogue à *wpyt sḫt* (Spiegelberg, *Pap. dém. Reinach*, n° 4, l. 11); *wp.t wiᵉ*, ⲉⲓⲉⲛⲟⲩⲟⲉⲓⲉ (Pap. Caire 30734, 2) : «travaux des champs».

7. Athyr 27. — Je ne suis pas sûr du quantième.

8. Tu le (*cum*) désireras, réclameras.

9. Le chiffre de 5 jours revient très fréquemment dans les pièces démotiques ou grecques énonçant des obligations de ce genre.

9. Sur ce passage, cf. SPIEGELBERG, *Dem. Studien*, II, p. 18; SETHE, *Sarapis*, p. 93, n. 7 (notamment pour l'expression *rpy n ntr* et l'adjonction d'une statue à l'énumération); BOUCHÉ-LECLERCQ, *Lagides*, IV, p. 120, n. 1.

10-12. La répétition textuelle d'une clause importante n'est pas chose exceptionnelle dans les contrats démotiques.

13. Cinq jours. — Ce second délai est réduit à deux jours dans Lille II β 8.

14. *Tᶜ*. — Le même mot revient Lille II β 9. Je crois y reconnaître [hiéroglyphes] «pièce, contrat, Urkunde», qui doit être le même mot que [hiéroglyphes], d'époque plus basse. J'ai relevé le même groupe Pap. Caire 30782 (fac-similé, p. 120). La lecture *nᶜ mdt* (?) *nt ḥrj* (?) proposée par M. Spiegelberg me paraît plus que douteuse. Mais la ressemblance est plus frappante avec le correspondant démotique de [hiéroglyphes] dans le célèbre passage du décret de Canope (Kom el-Hisn, *in fine*) où il est question des trois écritures. Cf. HESS, *Rosettana*, p. 86. Au décret de Memphis (Rosette, *in fine*), la graphie est légèrement divergente, sans que l'identité puisse être mise en doute. La lecture *md.t*, défendue par M. Hess, est peu vraisemblable, parce que *mdj* apparaît dans Rosette, l. 4, avec une orthographe et des correspondants hiéroglyphiques et grecs différents. La lecture *šᶜ* paraît également exclue; cf. les orthographes pleines dans HESS, *Setne*, p. 177; SPIEGELBERG, *Petubastisglossar*, n° 396; etc.

14-15. Mêmes expressions, *Pap. dém. Reinach*, nᵒˢ 3 et 4.

15. *A ṯ'.t-k*. — Cf. *Dem. Pap. Elephantine*, n° 2, l. 1 : *nᶜ mkmk n t-.t N*, «eine Denkschrift seitens des N». Le sens n'est pas le même ici.

15-16. Mêmes expressions, *Dem. Pap. Elephantine*, n° 12, l. 6 (Évergète I^er^).

16. Je ne puis lire avec certitude le patronymique du scribe. Le premier sigle équivaut à ou à . Comme noms propres composés de la même manière sont à citer : en démotique *Ṯḥwt-ʾw* «Thot vient» (*Pap. Rylands*, n° 13, verso, l. 5); en hiéroglyphes et (LIEBLEIN, *Dict. des noms*, n° 1263 et 539).

## LILLE I β.

### TRANSCRIPTION.

(1). ... *Pr-ʿo Ptlwmys ʿnḫ* ... *Ptlwmys* ...... (2) *Z Mzy n Ḳmy* ...... *Nḫt-Ṯḥwt* ..[*e*].*w z* ...... *mwt* ... *ḥ*[*tr*] ... (3) [*Plgs*]*ns p t*[*s*] *rs n t tʾ T*[*mst*]*s Šp-y* ...... (4) *rs.w n p ṭmy* ...... *tʾ nt ḥry nt zṯḥ a tʾ.t-k Ṭe-k s* .. ... (5) ...... *ʾr-k* (6) ......... *e-ʾr-k z n-y e-ʾn* ..... (7) ..... *ʿy nḫt e-y ʾr mṭ nb nt e*[*-ʾr-k*] *z.t-w erme-y rn n ḥrw-k ẖn* (8) ...... *nt ḥry n ḥt nt nb nk nb nt mte-y ḥnʿ n nt e-y ṭe ḫp-w t ʾwe* ...... (9) *nt ḥry bn e-y rḫ z ʾr-y n-k a ẖ mṭ nb nt ḥry n tʿ nt ḥry a ṭʾ.t-k pe-k rṭ p nt t-ḥt a mṭ nb nt e-f z.t-w* (10) *rn mṭ nb nt ḥry mte-y ʾr-w a ḫrw-f n ḥt sẖ Mʿ* (*sy*) *Nyt-ʾw* (?)

J'ai donné uniquement ce que j'ai vu sur l'original, sans que les lignes pointillées rendent la longueur des parties effacées et sans aucun essai de restitution. La publication définitive comportera un fac-similé de I β[1]. Pour le moment, il suffit de pouvoir compléter à l'aide de I β les quelques manques

[1] En mouillant l'original et en le débarrassant de quelques légères traces de plâtre il n'est pas douteux qu'on ne puisse y découvrir des lectures nouvelles.

à la fin des lignes 14 et 15 de I α. En comparant II β avec II α et I α on se rendra compte aisément des parties de I α abrégées ou supprimées dans I β.

## Lille II α.

### TRANSCRIPTION.

1. *ḥsp IV nt 'r ḥsp V ('bṭ) III pr IX n Pr-ʿo Ptlwmys ʿnḫ z.t sy Ptlwmys*
2. *[er]me 'Rsyn' n ntr.w sn.w Z Wynn ms n Ḳmy Hrwtn sy Tlys*
3. *[mwt] Mrwt' nt ḫn n mnet.w n p štqy n p ṭmy Sbk p ʿy (n) 'Rsyn'*
4. *n t t' Tmsts n p ʿt rs n p tš n 'Rsyn' N 'Rtmytrs*
5. *[sy .....]n p ts rs n pey ṭmy nt ḥry erme n rs.w n pey ṭmy nt ḥry n wʿ sp n rṭ.w n*
6. *[Hrglte]s p ts rs n p tš nt ḥry Šp-y a ṭ'.t [Pa]-ḫt sy Pa-yr*
7. *[mwt Ta-Z-ḥr] nt zṭḥ a t'.t-tn n p [š]ṭqy n pey ṭmy nt ḥry a h n [hb(?)]-tn Hrgltes*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

### TRADUCTION.

(1) L'an iv, qui est aussi l'an v, le 9 Phamenoth, sous Pharaon Ptolémée, éternellement vivant, fils de Ptolémée (2) et d'Arsinoé, les dieux (Phil)adelphes.

Dit le Grec né en Égypte, Rhodôn (fils de) Thalios (3) [et de] Myrtô, qui fait partie des gardiens de la prison du bourg de Sobek (appelé) Arsinoé (4) du district de Thémistès de la partie sud du nome Arsinoïte,

A Artémidôros (5), [fils de .....]n, le commandant des veilleurs dudit bourg, ainsi qu'aux veilleurs dudit bourg en général et aux agents de (6) [Héraclidè]s, le commandant des veilleurs dudit nome :

Je me porte garant pour [Pa]-ḥt, fils de Pa-yr (7) [et de Ta-]Zeho, qui est emprisonné à votre ordre dans la prison dudit bourg, ainsi qu'(à l'ordre de) votre [supérieur] Héraclidès......

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

1. L'an 4 = l'an 5. — C'est l'expression égyptienne pour indiquer la concordance des années dites fiscales et régnales; cf. Bouché-Leclercq, *Lagides*, IV, p. 291 et suiv.; U. Wilcken, *Grundzüge der Papyruskunde*, I, introduction, p. LVII; J. Lesquier, *Les Papyrus de Magdola* (1912), p. 31 et suiv. — Nous sommes en 244-243.

2. *Ms n Ḳmy*. — Équivalent probable de la locution tant discutée τῆς ἐπιγονῆς. Cf. Bouché-Leclercq, *Lagides*, IV, p. 30, et pour un jour nouveau sur l'ensemble de la question, J. Lesquier, *Les Institutions militaires*, p. 52 et suiv.

3. Θάλιος, plutôt que Τέλης ou Τελέας qui ne fourniraient pas la transcription *y*.

3. Μυρτώ. — Je crois que la lecture *Mrwt'* comporte la «métathèse apparente» si fréquente dans le nom de Ptolémée. Cf. aussi *hrwt.t* = ἑορτή (*I Khamuas*; Griffith, *Stories*, p. 84; la copie de M. Hess est fautive en cet endroit). — Bien que l'υ ne soit pas rendu d'ordinaire par *w* (Griffith, *Zeitschr. für aeg. Sprache*, XLVI [1909], p. 118), il y a des exceptions, notamment pour la syllabe ΜΥ (*ibid.*, p. 121). Le ' final peut soit rendre la voyelle ω, soit servir de support vocalique (Cf. Griffith, *P.S.B.A.*, 1899, p. 275; *Pap. Rylands*, III, p. 200). Le ' est pour η ou α dans Βερενίκη, Ἀρσινόη, Πύῤῥα, etc. On aurait alors *Μύρτη. Quant à Μυρτία, je n'y crois guère, car l'égyptien n'eût pas manqué de transcrire la demi-consonne *i*, surtout accentuée.

3. *Mnet.* — «Gardien» ⲙⲛⲟⲩⲧ. Cf. *I Khamuas*, 5, 7, avec la remarque de Griffith, *Stories*, p. 108, et *Dem. Mag. Pap.*, I, p. 135, 5.

3. *Šṭẏy.* — ϣⲧⲉⲕⲟ; cf. Griffith, *Pap. Rylands*, III, p. 395; Spiegelberg, *Dem. Texte auf Krügen*, n° 219. Un *δεσμοφύλαξ* est cité dans un papyrus grec de l'an 12 d'Auguste[1].

3. Bourg de Sobek. — Il me paraît ressortir assez nettement de ce passage qu'on ne doit pas voir dans cette expression un nom propre, mais une désignation assez générale attribuée à certaines localités comme à certains individus, notamment des cultivateurs qu'on intitule serviteurs de Sobek[2] ou d'autres dieux[3]. Ici, comme dans Lille I *a* 5, le nom propre est en apposition à la mention «bourg de Sobek». De même dans Caire 30647, 8, où M. Spiegelberg a dû introduire une préposition sous-entendue : «die Suchos-Stadt (*auf*)[4] der Insel T(?)gis». Je ne crois pas que cette appellation ait été rencontrée ailleurs qu'au Fayoum, bien que la proximité d'une Crocodilopolis eût rendu sa présence naturelle dans les papyrus de Gebelen. Voir ce qui sera dit au commentaire général sur la provenance des papyrus.

3. *P'y.* — Voir une graphie analogue dans *Pap. Rylands*, p. 334 et *ibid*, p. 226, n. 6, pour le sens large que comporte parfois *'y*. Un *χωρίον Ἀρσινόης* est cité pour l'époque ptolé-

[1] *B.G.U.*, IV, n° 1138, l. 12, 14. Je dois cette référence à l'obligeance de M. le professeur Lewald, de Lausanne, qui, étant de passage à Paris et assistant à la conférence de papyrologie grecque de M. Jouguet à l'École des Hautes Études, a bien voulu s'intéresser à l'exposé de mes recherches sur les documents ici publiés.

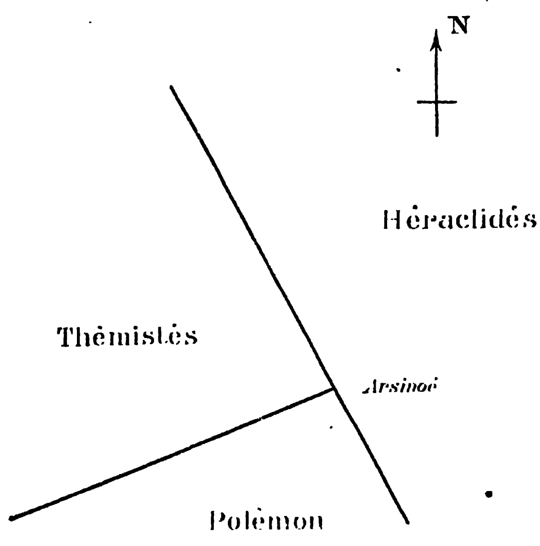
[2] Cf. Pap. Caire, index, p. 377.

[3] Par exemple, d'Horus d'Edfou dans les papyrus provenant de cette ville (Spiegelberg, *Pap. Haussoldt*, p. 2*). Villages et gens devaient être du ressort de la *ἱερὰ γῆ*.

[4] L'*n* donné dans la transcription n'est rien moins que sûr.

maïque dans A. Wessely, *Topographie des Fayum*, p. 41, sans indication de *μερίς*. Wessely (p. 16) cite aussi une Ἀρσινόη τῆς Θεμίστου μερίδος à rapprocher peut-être de l'Ἀρσινόη ἡ ἐπὶ τοῦ χώματος mentionnée dans *Pap. Tebtunis*, II, p. 354. Je penche pour l'avant-dernière localité, parce que, sur la pierre de Rosette (l. 10), *p ʿy ʾLgsʾntrs* équivaut simplement à Ἀλεξάνδρεια (voir p. 174).

4. La partie sud. — Cette indication n'est pas en accord avec les données admises actuellement sur la géographie du Fayoum. Encore tout récemment M. Wilcken (*Grundzüge*,




p. 9, n. 5) maintient la même orientation des μερίδες (Ἡρακλείδης N. et E.; Θεμίστης O.; Πολέμω S.) que les cartes dressées par Grenfell et Hunt[1] (*Fayum Towns*, pl. 18; *Tebtunis Pap.*,

[1] Qui donnent même (*Tebt.*, II, p. 350): Hér., E.; Thém., N. O.; Pol., S. et S. O. D'après la carte, Ghoran est dans Polémon près de la limite de Themistès.

II, pl. 3), et d'où j'extrais les éléments du schéma ci-joint. Le temps me manque pour étudier la topographie du nome Arsinoïte et rechercher une conciliation possible; à première vue la nécessité d'une rotation des axes serait à envisager, si on prenait le texte à la lettre (voir p. 174).

4. *ˁt.* — Sur ce mot, cf. Sethe, *Sarapis*, p. 88, n. 1. Au *Dem. Todtb.* (éd. Lexa, index, n° 50) il signifie «battant (d'une double porte)». Au décret de Rosette (l. 12) il correspond à *ἤπειρος* et s'oppose à *ym*, *θάλασσα*.

5. En général. — *n wˁ sp*, ⲚⲞⲨⲤⲞⲠ «en une fois, ensemble». Cf. Griffith-Thomson, *Dem. Mag. Pap.*, III, n° 740. On pourrait lire aussi *a wˁ sp*, ⲈⲨⲤⲞⲠ. La forme un peu anormale ici de *wˁ* se justifie notamment par *Dem. Texte auf Krügen*, index, n° 47.

5. La mention des agents de Hèraclidès manque à cette place dans II β 4. Leur intervention était accessoire ou sous-entendue. A moins qu'il n'y ait là simplement une apposition attestant qu'Artémidôros et les autres veilleurs sont des agents de Hèraclidès. L'*n* très allongé à la fin de la ligne s'explique par la répugnance qu'éprouvaient les scribes à couper les noms grecs (cf. Sethe, *Sarapis*, p. 87, n. 3).

## Lille II β.

### TRANSCRIPTION.

1. *ḥsp III (ˀbṭ) III pr [n] Pr-ˁo Ptlwmys ˁnḫ z.t sy Ptlwmys erme 'Rsyn' n ntr.w sn.w Z*

2. *Wynn Hrwtn sy Tlys mwt Mr.wt' nt ḥn n mwet.w n p štqy n ṭmy Sbk p ˁy n*



IMPRIMERIE NATIONALE.

3. *'Rsyn' n t t' Tmsts N 'Rtmytrs p ts rs n pey ṭmy nt ḥry erme n rs.w n pey ṭmy*
4. *nt ḥry n wʿ sp Šp-y a ṭ'.t Pa-ḫt sy Pa-yr mwt Ta-Z-Ḥr nt :tḥ a t'.t-tn a ḫ n hb(?)-tn Hrgltes p ts*
5. *rs n p tš 'Rsyn' a tr(?)-f Te-tn s a t'.t-y mte-y ṭe e-ʿḥ-f a-ḥr-tn pe-tn rṭ ge n p ṭmy nt ḥry*
6. *ṯ ḥsp IV nt 'r ḥsp V ('bṭ) III pr IX sᶜ p ss n wḥ-f nt e-tn 'r-f e-'r-tn wḥ-f mte-y ḥʿ-y ʿn-f n-tn a p mʿ nt [e-'r-tn]*
7. *: n-y e 'n-s a-f ḫn hw V n wḥ-f nt e-tn 'r[-f] e-f p bl n rpy n ntr ḫwy Pr-ʿo ʿy n ʿnḫ ʿy nḫt*
8. *e-y 'r mṭ nb nt e-tn :.t-w erme[-y rn n ḥrw-]tn ḫn hw II m-s p hw V nt ḥry n ḥt nt nb nk nb nt mte-y ḥnʿ n nt e-y*
9. *ṭe ḥp-w t 'we n p hp n t ʿ(?) nt ḥry pe-tn rṭ p nt ṯ-ḥt a mṭ nb nt e-f a :.t-w erme-y rn mṭ nb nt ḥry mte-y*
10. *'r-w a ḥrw-f n ḥt sḫ Mʿ (sy) Nyt-'w (?).*

TRADUCTION.

(1) L'an iv, en Phamenoth, [sous] Pharaon Ptolémée, éternellement vivant, fils de Ptolémée et d'Arsinoé, les dieux (Phil)adelphes.

Dit (2) le Grec Rhodôn, fils de Thalios et de Myrtô, qui fait partie des gardiens de la prison du bourg de Sobek (appelé) (3) Arsinoé du district de Thémistès,

A Artémidôros, le commandant des veilleurs dudit (4) bourg ainsi qu'aux veilleurs dudit bourg en général :

(Je) me porte garant pour Pa-ḫt, fils de Pa-yr et de Ta-Z-Ḥr, qui est emprisonné à votre ordre et aussi à (celui de) votre supérieur Hèraclidès, le commandant (5) des veilleurs du nome Arsinoïte en son entier.

Vous me l'aviez confié; je ferai qu'il comparaisse devant vous ou votre agent dudit bourg.

(6) A partir de l'an iv, qui est aussi l'an v, le 9 Phamenot

jusqu'au jour où vous le désirerez et le ferez savoir. Quand vous le désirerez, je vous l'amènerai moi-même à l'endroit où vous (7) direz qu'il soit amené dans les cinq jours après que vous en aurez manifesté le désir. Il n'aura aucun recours auprès du temple du dieu, de l'autel de Pharaon, du lieu du serment, ni du lieu d'asile. (8) Je me conformerai à toutes les paroles que vous direz contre [moi comme à un ordre de] vous, dans les deux jours après les cinq jours ci-dessus, obligatoirement.

Toute chose, tout bien m'appartenant ou que je pourrai (9) acquérir, constituera la garantie du droit conféré par l'acte ci-dessus.

C'est votre agent qui aura qualité pour rendre exécutoire toutes les paroles qu'il dira contre moi en conformité avec le texte ci-dessus. Je me (10) conformerai à son ordre, obligatoirement.

Écrit par Ma, fils de Neith-ew.

COMMENTAIRE PHILOLOGIQUE.

4. *Z-Ḥr*, correspondant grec Τέως, est un nom d'homme ou de femme. C'est pourquoi peut-être on l'a fait précéder ici de la marque du féminin.

4. *Hb-tn*. — La lecture *hb* n'est pas sûre. Si on l'admet, on peut comprendre littéralement : « celui qui vous envoie ». Je crois reconnaître dans *hb* moins un substantif qu'un participe et dans *tn* moins un affixe possessif qu'un pronom régime. En effet, le démotique comme le copte emploie l'affixe seulement après un petit nombre de substantifs (cf. Spiegelberg, *Dem. Studien*, III, n° 135). *Hb*, ⲍⲱⲃ paraît ici en situation, car c'est le verbe qui entre dans la locution fréquente « envoyer en mission » ou plus généralement « conférer une fonction ».

5. *A ṭr-f.* — Lecture hasardée. Mais notre *scriptura interior* a été visiblement écrite sans soin, et je ne conçois guère d'autre leçon possible pour le sens. Voir d'ailleurs un groupe de même apparence dans *Dem. Pap. Elephantine*, n° 5, l. 12.

### COMMENTAIRE GÉNÉRAL.

Avant de chercher à fournir une interprétation de nos textes, il convient d'introduire dans la discussion un document qui s'en rapproche de très près. C'est, je crois, la seule pièce démotique connue qui traite à peu près exactement du même objet[1]. Il s'agit du papyrus 30659 du Caire, dont les sept premières lignes seules nous ont été conservées (publiées par SPIEGELBERG, p. 96 et suiv.; pl. 49) et qui date de 203-202 av. J.-C. La transcription et la traduction ci-dessous s'écartent sensiblement de celle du premier éditeur.

#### TRANSCRIPTION.

2. *Z 'Spnty's a ṭe-w n-f*
3. *yḥ nḥe 'Tny'n sy 'Rtmytrs Pa-wt*
4. *Nḥm-sy-'St p sḥn m' n t t' n Pimn šp-y a ṭ'.t*
5. *wy' Pr-'o Ḥr (sy) Pa-ḥy mw.t-f Nḥt-'S.t nt zṭḥ a t'.t-k*
6. *šp a ṭ'.t n 'ḥ 'n mte-k tsy (?) [a] ṭe 'ḥ-f ḥ.t-k mte-y*
7. *'n.t-f n-k a pe-k m' n zt' hw (?) p nt mḥ 1 (?) n wḫ-f mte-y*

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

#### TRADUCTION.

Dit l'Aspendien (3) doté de terre à perpétuité Athénion, fils d'Artémidòros, à Pauètis, (4) (fils de) Naomsesis, le

[1] Ne pouvant encore prétendre connaître tous les documents démotiques publiés jusqu'à ce jour, je m'appuie ici sur le fait qu'en 1908, M. Spiegelberg a donné du fragment du Caire une interprétation difficile à soutenir en présence des deux pièces complètes de Lille. Sauf erreur, aucun texte du même genre n'a été reproduit ou signalé dans ces cinq dernières années.

loueur d'emplacements du district de Polémon : Je me porte garant pour (5) le *βασιλικὸς γεωργός* Horos, fils de *P'-hy* et de Nechtesis, qui est emprisonné à ton ordre. (6) Caution de comparution. Si tu ordonnes [de] le faire comparaître devant toi, je (7) te l'amènerai dans ton local de sûreté le jour qui sera le premier après que tu l'auras réclamé. Je . . .

COMMENTAIRE.

4. *P shn.* . . . — M. Spiegelberg a vu dans ces quelques mots le début du discours d'Athénion : « (Was) die Pacht des Platzes in dem Teil des Polemon (anlangt). » C'est ce qui l'a conduit à interpréter l'ensemble comme un contrat de louage. La similitude avec les papyrus de Lille montre qu'il s'agit bien ici du titre porté par Pauêtis. L'équivalent grec ne s'en présente pas immédiatement, et je ne m'engagerai pas dans sa recherche. Il suffira de constater qu'un bon commentaire du titre traduit littéralement est fourni par Caire 30753 (SPIEGELBERG, p. 143 et suiv.; pl. 58), où le même fonctionnaire donne à bail à un individu un lot de « champs de Pharaon ». Quant à la mention de la *μερὶς Πολέμωνος*, elle est suffisante, ce me semble, pour prouver que cette pièce provient du Fayoum, et puisque, à défaut d'indication précise, M. Spiegelberg propose Gebelen, l'occasion me paraît propice à cette remarque que l'aspect général et en particulier la couleur des papyrus fournissent d'assez faibles témoignages de leur provenance[1].

4. *Sp-y n t'.t.* — Comme je l'ai déjà fait remarquer (commentaire de Lille I α 4), la traduction de M. Spiegelberg :

[1] Voir cependant SPIEGELBERG, *Pap. Caire*, Vorwort, p. x. — Voici un autre fait menant à la même conclusion. L'ile Tgis*, mentionnée dans Caire 30697 provenant du Fayoum, se retrouve dans Caire 30647 et 30660 que M. Spiegelberg veut faire venir de Gebelen (le premier avec ?: le second avec * ).

«so habe ich N als Bürgen», et plus loin : «nimm du ihn als Bürgen», est en contradiction avec les autres emplois de la même locution.

6. *Šp a ṭ'.t n ʿḥ.* — La graphie avec le déterminatif ꜥ se retrouve Lille II *a* 6; celle avec *t* final dans British Museum 10231 = Revillout, *Corpus Papyrorum Ægypti*, II, 1, col. 2, l. 8 et 11 : *n 'r-w n-f šp a t'.t.* Je crois que cette orthographe indique un substantif composé abstrait, soit «caution». La parenthèse introduite ici tend à préciser la nature du cautionnement. Cf. l'expression que j'ai cru devoir traduire «garant de comparution» dans Caire 30647 et 30780 [1].

6. Il doit y avoir dans la petite lacune, non *'nk* (Spiegelberg), mais le déterminatif de *tsy* et une préposition.

7. *Ḥ.t-k.* — A cette place, Lille I donne *m-bḥ;* Lille II, *a ḥr.* Pour l'échange de *ḥr* et *ḥ.t*, cf. Brugsch, *Gramm. dém.*, § 318, 4°.

7. Local de sûreté. Cf. Spiegelberg, *Demotische Studien*, II, p. 21.

7. La transcription *hr* n'est pas certaine, mais plus vraisemblable, à mon sens, que *'nk* donné par M. Spiegelberg. Quant à *p nt,* je le conserve, faute de mieux. Le groupe lu *mḥt*(?) (Spiegelberg) me paraît devoir se décomposer en *mḥ t.* Le trait, vertical ici, est oblique dans le syllabique *mḥ* habituel.

*Il y a encore un rapprochement* à proposer, mais moins assuré, avec Caire 30698 (p. 117 et suiv., et pl. 55). Il y est question de ὁ δεῖνα et Pa-te-Sbk... «qui sont prisonniers dans

[1] Ce dernier exemple : *pe-f šp a ṭ'.t ʿḥ e-f z* est interprété par M. Spiegelberg : «sein *Bürge, siehe, er sagt*».

ta prison (*zth a pe-k zth*), soit deux individus; plus ὁ δεῖνα, paysan du bourg de Soknebtynis, soit trois personnes ,... [1]. Le jour où tu les désireras, je te les procurerai sans pouvoir recourir à l'autel de Pharaon, ni au lieu d'asile, dans le lieu convenu, dans le bourg convenu du nome convenu. Je donnerai ... jour; obligatoirement ... jusqu'au jour (*š' p hw*) ... ».

Enfin le fragment Caire 31191 (p. 297 et suiv.) donne les dernières lignes d'un document présentant avec ceux de Lille de grandes analogies de rédaction. Sans affirmer qu'il se rapporte au même objet, on peut remarquer que l'attribution « Pachtvertrag über βασιλικὴ γῆ » ne repose que sur la restitution de la ligne 3. A la fin, cette mention pleine d'intérêt : ... ἐγύησεν (*sic*) ......... Λυσιμαχίδος.

Les documents ici étudiés sont des cautionnements et il convient, pour les comprendre, de les replacer dans leur cadre. Sur les cautions en matière civile, je me contenterai de renvoyer, outre les exemples cités plus haut à propos de I *a* 4, aux ouvrages généraux les plus récents : Revillout, *Précis du Droit*, p. 608, 1334 et suiv. et *passim*; Bouché-Leclercq, *Lagides*, *passim* (voir index); Partsch, *Griechisches Bürgschaftsrecht*, *passim*: Mitteis, *Grundzüge*, p. 264 et suiv., sans oublier l'ouvrage annoncé de MM. Partsch et Sethe sur les *Demotische Bürgschaftsurkunden*. Pour les cautions en matière, sinon criminelle, du moins délictueuse, ou lorsque intervient la contrainte par corps, le lecteur aura à se reporter en outre aux textes cités dans Bouché-Leclercq, *Lagides*, IV, p. 266, n. 1; Mitteis, *Grundzüge und Chrestomathie*, chap. II et XI, § 4; enfin aux papyrus démotiques du British Museum publiés par Revillout, *Corpus Papyrorum*, II, 1-4, commentés par le même, *Revue Égyptologique*, V, p. 31 et suiv., et surtout par Sethe,

[1] Jusqu'à cet endroit M. Spiegelberg a transcrit sans traduire.

*Sarapis*, p. 86 et suiv. Un compte rendu, même très sommaire, de cet ensemble de textes m'entraînerait trop loin.

Nos papyrus de Lille, bien que rédigés en termes relativement clairs, ne sont pas d'une interprétation très aisée et je ne me flatte pas de pouvoir les élucider de façon entièrement satisfaisante. Pour en acquérir tout au moins une compréhension approximative, il convient d'examiner séparément la position sociale des divers personnages qui y jouent un rôle, soit : A, ceux qui fournissent la caution; B, ceux qui la reçoivent; C, ceux qui en bénéficient.

Étudions d'abord le groupe B qui nous éclairera sur les autres. Les documents de Lille nous mettent en présence d'un «commandant des veilleurs» du nome, d'un «commandant des veilleurs» de la *μερίς* et d'un troisième du bourg. Les deux «bourgs de Sobek» dont il y est question sont dotés chacun de plusieurs «veilleurs». L'un (I) relève du «commandant des veilleurs» de la *μερίς* qui semble y entretenir un agent à poste fixe. L'autre (II) possède lui-même un «commandant des veilleurs» et en outre est placé sous l'autorité du fonctionnaire étendant ses pouvoirs sur tout le nome, et qui est représenté sur place par plusieurs «agents». Cette différence de traitement doit tenir au degré d'importance de chacune des localités, la deuxième l'emportant sur la première et étant pourvue notamment d'une prison[1] (ϣⲧⲉⲕⲟ), qui paraît faire défaut à l'autre. Quels sont ces fonctionnaires qui avaient ainsi pouvoir de mettre en état d'arrestation ou de détention? Le correspondant littéral *φρούραρχος*, dont j'ai parlé au commentaire de I α 4, paraît ici peu en situation. Il s'applique, comme on sait, aussi bien aux commandants des garnisons établies dans les possessions extérieures qu'à ceux des

[1] Les papyrus grecs en signalent sous différents noms, même dans les villages. Cf. WILCKEN, *Grundzüge*, p. 417.

postes de l'intérieur, soit dans les grandes villes, soit sur les routes stratégiques[1]. Mais on n'imagine guère un corps vraiment militaire disséminé dans les petites localités du Fayoum. On conçoit encore moins qu'un de ces garnisaires ait pu, dans le lieu même où il est stationné et où il continue à faire son service, être confié à la garde d'un *Mzy*.

J'inclinerais plutôt vers une police plus ou moins militarisée, du moins quant aux cadres, car le vocable *ṯsw*, dans la langue ancienne, désigne nettement un chef militaire. Mais ici la recherche de l'équivalent grec devient de plus en plus difficile, car l'organisation de la police est chose fort embrouillée, ou tout au moins mal connue. Étant donné qu'il existe des ἐπιστᾶται τῶν φυλακιτῶν pour le nome[2], la ville et le bourg, on serait tenté de voir dans les *rs* des φυλακῖται. Par contre, d'abord M. Wilcken (*Grundzüge*, p. 412) nous avertit que la lumière est actuellement peu faite sur la hiérarchie ci-dessus. Ensuite M. Sethe (*Sarapis*, p. 89) a reconnu comme équivalent de l'ἀρχιφυλακίτης le *mr mšʿ*, λεΜΗΗϢΕ, λεμεῖσα. Or, l'ἀρχιφυλακίτης est, d'après M. Bouché-Leclerq (*Lagides*, IV, p. 59), le chef d'une brigade de gendarmerie locale. Il faudrait donc admettre que le *mr mšʿ* et le *ts rs* font partie d'une même hiérarchie, ce qui est peu probable, sans être impossible. Enfin si *rs* = φυλακίτης, que faire alors de notre *Mzy* ? Brugsch a admis sur le tard[3] l'équivalence *Mzy* = φυλακίτης, mais je ne crois pas qu'il en ait donné de justification précise. Il se fonde très probablement sur la parité de sens de *Mzy* aux temps pharaoniques et de φυλακίτης, sans pouvoir opérer un rapprochement plus intime. Comme, d'autre part, ΜΑΤΟΙ veut dire

[1] Bouché-Leclercq, *Lagides*, IV, p. 11 et suiv.; Wilcken, *Grundzüge*, p. 383.

[2] D'après Grenfell et Hunt (*Tebtunis Pap.*, II, p. 351), il y avait un seul ἐπιστάτης φυλακιτῶν pour tout le nome, et non un par chaque μερίς.

[3] Dans son *Ægyptologie*; pas dans son *Dictionnaire*, ni dans le *Supplément*.

« soldat » en général, on entrevoit qu'il y eut une période difficile à situer où les indigènes n'ont pas distingué nettement entre les gardiens de l'ordre public et les troupes régulières. A moins d'exemples décisifs que j'ignore, la concordance admise par Brugsch apparaît comme probable, sans plus. Ainsi il est malaisé de faire un choix, tant pour *rs* que pour *Mzy*, entre les termes grecs assez mal définis : *φυλακίτης*, *ἔφοδος*, *φύλαξ*, *μαχαιροφόρος*, etc.

Sans insister davantage, voici mon avis, fondé sur l'impression générale qui se dégage de nos textes. A mon sens, les *Mzy.w* doivent bien être les *φυλακῖται*, les plus militarisés parmi les agents de police, à ce qu'il semble. Quant aux *rs.w*, j'y verrais volontiers ces *φύλακες*, qui, nous le savons pour l'époque romaine, voisinaient dans les villes et villages[1] avec les *φυλακῖται* et les postes militaires, et qui relevaient d'un *νυκτοστράτηγος*. Comme un *νυκτερινὸς στρατηγός* est connu pour Alexandrie à l'époque grecque, il suffirait d'admettre l'existence de toute la hiérarchie dès les Ptolémées pour obtenir un ensemble assez satisfaisant[2]. Mais tout cela, je le répète, est hypothétique.

Quant au personnage B de Caire 30659, son titre, traduit littéralement « loueur d'emplacements », le rapproche des fonc-

[1] WILCKEN, *Grundzüge*, p. 414 et suiv. — Il y avait dans les temples tantôt des *φυλακῖται*, tantôt des *φύλακες* (OTTO, *Priester und Tempel*, I, p. 285). — D'après son sens étymologique, *rs* peut rendre aussi bien *νυκτοφύλαξ* que *ἡμεροφύλαξ* ou *φύλαξ* tout court.

[2] Il n'est pas impossible que dès cette époque les fonctions de *φύλαξ* aient constitué une liturgie (on connaissait déjà alors des *ἐφοδικαὶ λειτουργίαι* : BOUCHÉ-LECLERCQ, *Lagides*, IV, p. 58, n. 4; cf. WILCKEN, *Chrestomathie*, n° 385, l. 18, où l'on voit des *ῥαβδοφόροι* en rapport avec des liturgies au IIIe siècle av. J.-C.). Cela expliquerait que, même en état d'arrestation, un de ces *φύλακες* n'ait pas été dispensé de continuer son service. — Une personnalité intéressante pour ce qui concerne la police au milieu du IIIe siècle est celle d'un certain Ptolémée, petit fonctionnaire dans une localité du nome d'Oxyrhynchos. Voir *Pap. Hibeh*, n° 51, et WITKOWSKI, *Epistulae privatae*, 2e éd., n° 21.

tions d'épimélète, régisseur des terres domaniales (cf. Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, p. 186). Il paraît avoir eu des droits étendus sur ses administrés, les *βασιλικοὶ γεωργοί*, y compris celui d'appliquer la contrainte par corps et d'ordonner l'emprisonnement dans son *ⲙⲁⲛϫⲁⲗⲟ, avec les accommodements dont témoigne le papyrus du Caire.

Le contractant A est dans Lille I le «gendarme» dont la profession vient d'être discutée; dans II, un gardien de la prison locale; dans Caire 30659 (que je désignerai désormais par l'abréviation C 59), un mercenaire d'Aspendos «doté de terre à perpétuité», soit un clérouque (Spiegelberg).

L'individu C, en faveur duquel caution est fournie, est dans I un indigène, fils d'indigène (pourquoi sa mère n'est-elle pas nommée?), qui exerce la fonction de «veilleur» dans un bourg. Dans II, c'est encore un Égyptien, né de parents indigènes, sans qu'on sache de lui autre chose. Dans C 59, C est un *βασιλικὸς γεωργός*. On sait que les paysans de cette catégorie, non assimilables à des serfs attachés à la glèbe (Bouché-Leclercq, *Lagides*, III, p. 183), étaient cependant soumis à des obligations telles qu'un droit d'emprisonnement pouvait être dévolu à l'autorité administrative dont ils relevaient, cela même pour des faits d'ordre quasi-disciplinaire.

A mon sens il y a plusieurs explications possibles auxquelles chacun de nos trois textes confère des degrés divers de vraisemblance :

1° C est lié à B par une dette, soit en argent, soit en nature, contractée par suite d'un emprunt ou d'une redevance[1] inhérente à sa situation sociale. L'insolvabilité a entraîné

[1] On peut faire rentrer dans cette hypothèse le cas d'une amende infligée par une condamnation antérieure. Ce serait le cautionnement *judicatum solvi*, connu aussi pour le vieux droit grec. Cf. T. W. Beasley, *Le Cautionnement dans l'ancien droit grec* (*Bibl. des Hautes Études*, fasc. 143), p. 55 et suiv

la contrainte par corps[1], exercée directement par B, qui a qualité pour ce faire. Dans le but de recouvrer momentanément sa liberté, C prend pour caution A qui, appointé par l'État, présente des garanties de solvabilité, ne fût-ce que la retenue possible des émoluments ou la reprise du bénéfice concédé. En effet A donne en garantie ses biens présents et à venir. C'est là précisément ce qui fait la difficulté, parce que dans les contrats de ce genre la caution se rend solidaire seulement pour la somme qui a motivé l'arrestation, ce qui est d'ailleurs fort naturel. A ce point de vue, cette première hypothèse convient mieux à C 59 qu'à I et II, parce que, la fin manquant, la mention de la somme due ou de la redevance en céréales a pu se perdre.

2° C est un prévenu arrêté pour quelque délit. Il échappe à la prison préventive en fournissant un garant bénévole (cf. Mitteis, *Chrestomathie*, n° 47; mention des cinq jours). La chose est très possible pour C 59, car C pouvait avoir été pris à frauder le fisc; aussi pour II, mais moins pour I. Il est peu admissible qu'un individu appartenant à un corps de police plus ou moins régulier ait eu à s'acquitter de son service, étant dans la situation de prévenu.

3° C est un condamné de droit commun ayant à purger une peine de prison, mais que l'État, bon ménager de ses deniers, préfère donner comme esclave temporaire à un de ses petits fonctionnaires ou vétérans qui en devient responsable, plutôt que d'entretenir de dispendieux établissements pénitentiaires.

[1] Abolie par Bocchoris elle avait reparu et dut être interdite de nouveau par Évergète II. Bouché-Leclercq, *Lagides*, p. 163 et suiv., cite précisément un exemple datant de 243. Sur les exemptions particulières aux *βασιλικοὶ γεωργοί*, cf. Bouché-Leclercq, *Lagides*, p. 165, n. 1; Mitteis, *Grundzüge*, p. 18.

Cela convient pour II et C 59, mais les mêmes difficultés, plus accentuées que dans le cas précédent, se reproduisent pour I.

4° C est bel et bien sous les verrous; A perd son rôle de caution et la pièce qu'il a fait rédiger constitue simplement un reçu du prisonnier confié à sa garde en raison de ses fonctions publiques et dont il doit compte à ses supérieurs[1]. Nous aurions alors affaire à des documents purement administratifs, et l'absence de tout témoin n'est pas pour contredire à cette supposition. La donnée conviendrait surtout à II.

5° Même situation, seulement au lieu d'une condamnation de droit commun il serait question d'une simple peine disciplinaire. C'est l'idée que fait venir à l'esprit Lille I.

Choisir entre ces cinq cas n'est pas facile et une question préalable serait à résoudre : dans quelle mesure doit-il y avoir unité d'interprétation entre les trois documents? Lille I et II sont à coup sûr plus près l'un de l'autre que de Caire 30659. Les légères divergences constatées entre Lille I et II tiennent à peu près uniquement à la situation spéciale de C dans I.

Je ne pousserai pas plus loin cette analyse, estimant que mon rôle pour le moment doit se borner à fournir des traductions aussi fidèles que possible, laissant aux hellénistes ou juristes — sans exclure les démotisants plus exercés — le soin d'en tirer des conclusions d'ensemble[2].

(1) La traduction de *šp-y a ṭ.t* devient alors «je réponds de», plutôt que «je réponds pour».

(2) Il y aurait des comparaisons à faire avec les données du chapitre VI de l'ouvrage de M. Partsch (*Griechisches Bürgschaftsrecht* ; die ἐγγύη im Strafprocess). Il convient d'attendre les travaux de ce savant spécialiste sur le droit grec en dehors de la Grèce propre.

## ADDENDA.

P. 150. Le titre *ts rs* (*n*) *p tš* se retrouve dans le papyrus 30762 du Caire (l. 3; Spiegelberg, p. 150). Cet exemple est important parce que: 1° il confirme pleinement la lecture *rs* proposée, car le mot est ici écrit, non par un sigle polyphone, mais par le groupe usuel pour *rs*; 2° le document. étant indiqué ferme comme provenant de Gebelen, prouve que l'organisation des «veilleurs» existait ailleurs qu'au Fayoum; 3° le titre, voisinant avec celui de greffier (scribe des juges), paraît s'adapter au cadre tracé dans la précédente étude; 4° la ligne 3 du fragment n'ayant pas été lue par M. Spiegelberg, il y a lieu de penser une fois de plus que les deux papyrus de Lille apportent des renseignements inédits. — Même remarque pour Caire 31213, l. 7, où *rs* (Spiegelberg: *ḫn?*), suivi de *ḥrḥ* «garder», confirme le sens.

P. 153. *Tmy* a été étudié par Hess (*Rosettana*, p. 62).

P. 155. *T'*. — Le même mot apparaît encore dans Caire 30762, l. 6. M. Spiegelberg transcrit *š'.t*.

P. 159. Arsinoé. Même nom de localité dans Caire 31178 A, l. 3-4. Le nom de la μερίς s'est perdu et M. Spiegelberg a restitué Polémon. Thémistès serait également possible. Le fait que le document a été trouvé à Tebtynis dans Polémon ne prouve pas grand' chose, puisque Ghoran est aussi dans Polémon. Dans l'espace laissé en blanc avant le nom de la ville dans la traduction de Caire 31178, je crois bien lire: «bourg de Sobek».

P. 160. Il semble qu'on puisse résoudre la petite énigme géographique posée par Lille II *a* 4 au moyen de comparaisons avec les indications situant des localités «sur la rive nord du canal Mœris, dans le district d'Héraclidès, dans le nome d'Arsinoé» (*Dem. Pap. Rylands*, n°s 44 et 45), ou «dans le district de Polémon, du côté sud par rapport au canal Mœris, dans le nome d'Arsinoé» (*Dem. Pap. Caire*, n° 30617 *a*). Ayant à fournir des données topographiques analogues, notre scribe aura omis, volontairement ou non, de mentionner le canal. Dans cette hypothèse, la localisation au midi se rapporterait à la ville et non à l'ensemble du district. Sur le «canal Mœris», cf. les références données par Griffith (*op. cit.*, p. 170, n. 3, et 299, n. 7) et Spiegelberg (*op. cit.*, p. 41, n. 2).

P. 165. Pareille remarque sur une indication de provenance due à Spiegelberg a été faite par Witkowski (*Epist. priv.*, 2° éd., p. 46).

P. 169. D'après Griffith (*Ryl.*, p. 319), ⲙⲁⲧⲟⲓ ne dériverait pas de *Mḏy*, mais plutôt de «Mède».

# MÉLANGES.

## LES DÉSIGNATIONS ETHNIQUES

### *HOUEI-HOUEI* ET *LOLO*.

Dans le dialogue d'une pièce de théâtre intitulée 玉壺春 *Yú hoû tch'oūen*[1], due à un auteur de l'époque mongole (XIII^e et XIV^e siècles), 武漢臣 Woù Hán-tch'ên, on rencontre cette phrase caractéristique : 我將你賣與回回達達虜虜去 *wò tsiāng nì mái yù Hoûei-houei Tà-ta Loù-lou k'iú* « Je vais te « vendre aux Houei-houei (Ouigours), aux Ta-ta (Tartares) « ou aux Lou-lou (ravisseurs, Lolos?) ».

On voit, dans cette phrase, trois exemples successifs du redoublement de la première syllabe d'un nom de race ou de tribu pour former des désignations de facture populaire, suivant le mode usité en Chine pour les appellations familières de parenté. De la même manière sont constituées, en effet, les dénominations : 爸爸 *pá-pa* « papa »; 爹爹 *tiē-tie* « papa », 媽媽 *mā-ma* « maman »; 哥哥 *kō-ko* « frère aîné »; 姐姐 *tsiè-tsie* « sœur aînée »; 叔叔 *chôu-chou* « oncle (frère cadet du « père) »; 老老 *lào-lao* « grand'mère maternelle »; 奶奶 *nài-nai* « grand'mère paternelle », etc. Nos langues d'Europe ont des dénominations de formation analogue, parfois mêmes identiques, et le langage enfantin en connaît d'autres de même structure (*tonton* pour un oncle, *fanfan* pour un enfant, *tata*

[1] Bazin, dans son *Siècle des Youèn*, a donné une analyse de cette comédie (p. 276) sous le titre *Les amours de Yu-hou*. La phrase ici citée se trouve à la page 15 de la pièce, dans le recueil 元人百種曲 *Yuân jên pò tchòng k'iù* « Cent pièces d'auteurs dramatiques de l'époque des Yuân ».

pour une tante, etc.). Le procédé est fréquent en chinois, où il s'applique surtout à des personnes, quelquefois à des animaux et aussi à une étoile. Or il est à remarquer que l'accent tonique porte toujours, dans ces composés par réduplication, sur la première syllabe, comme pour marquer qu'elle seule a une valeur significative. Il en est, d'ailleurs, de même dans les verbes chinois, dont l'usage permet la répétition pour en souligner le sens et leur donner plus d'importance dans une proposition.

Si, dans la phrase citée plus haut, nous considérons les trois groupes 回回 *Hoûei-houei*, 達達 *Tâ-ta* et 虜虜 *Loù-lou*, désignations d'hommes farouches, dont un personnage de la pièce se sert pour en terrifier un autre en le menaçant de le vendre à ces croque-mitaines, nous trouvons tout d'abord le nom courant, aujourd'hui, pour désigner les musulmans et le mahométisme, de Chine ou d'ailleurs. Mais la date à laquelle l'auteur a composé cette pièce nous fait remonter à sept siècles en arrière et, à cette époque, le terme *Hoûei-houei* désignait les mahométans parce que Ouigours. Le nom propre à ces derniers, 回鶻 *Hoûei-hoû*, ou 回紇 *Hoûei-hô*, dont la première syllabe sans doute portait l'accent tonique, subit dans la langue populaire la déformation dont de nombreux exemples ont été rapportés ci-dessus : cette première syllabe dominante subsista; la seconde, voisine comme son, presque homophone, fut remplacée par la première répétée et non accentuée. Telle semble bien être la dérivation du terme *Hoûei-houei* et il peut être admis actuellement comme hors de doute que le nom chinois des musulmans se confond, à l'origine, avec celui des Ouigours.

Je pourrais rappeler ici la dissertation composée par l'écrivain mahométan chinois 劉智 *Lièou Tchê*, qui, au XVIII[e] siècle, se fondant sur un ensemble important d'arguments, historiques et autres, est arrivé à la même conclusion. J'ajouterai seule-

ment qu'il y a là une tradition qui n'est pas perdue en Chine et que nous voyons parfois les noms classiques des Ouigours employés, dans la littérature, pour désigner les musulmans de la Chine actuelle. C'est ainsi que les révoltés mahométans du Yun-nan, au milieu du XIX^e^ siècle — les Panthays — sont qualifiés de 回紇 *Hoûei-hó*, ou d'Ouigours, dans une des préfaces — la troisième, datée de 1901 — qui figurent en tête du 昆明縣志 *K'oūen-mîng hién tchė* «Description officielle «de la sous-préfecture de K'oūen-mîng», qui a son siège dans la capitale provinciale du Yun-nan. Dans cette préface on peut lire des phrases telles que celles-ci :

«Quoique la rédaction de cet ouvrage ait été terminée pen-«dant l'été de l'année *sīn-tch'eòu* de la période *táo-kouāng* «(1841), sa publication n'a eu lieu que durant l'été de l'année «*sīn-tch'eòu* de la période *kouāng-siú* (1901). Dans l'intervalle, «soixante ans se sont écoulés et, de ces soixante ans, ceux «pendant lesquels se sont produits les troubles causés par les «*Hoûei-hó* (Ouigours = musulmans) sont au nombre de dix-«huit[1].»

Populairement, et sans courtoisie, on appelle les mahométans 回子 *Hoûei-dzeu*, comme on appelle les Miâo 苗子 *Miâo-dzeu* et les Mongols 韃子 *Tà-dzeu*. Ce dernier terme est, d'ailleurs, fréquemment précédé à Pékin du qualificatif «sale», 髒韃子 *tsāng Tà-dzeu* «sale Tartare». Le mot «tartare» est écrit, en chinois, 韃靼 *Tà-tà* (ou *Tà-t'ân*), parfois 韃靼兒 *Tà-tà-eûl*, et c'est par une abréviation du premier de ces caractères que nous voyons figurer la forme 達達 *Tà-ta* dans la pièce de théâtre de Woù Hán-tch'ên, forme qui a même structure que *Hoûei-houei*. Cette forme se retrouve dans les documents officiels de l'époque des Yûan (cf. CHAVANNES, dans le *T'oûng pao* de 1905, p. 37).

[1] 此六十年中、値回紇之亂者、一十有八載.

Quant à 虜虜 *Loù-lou*, c'est la répétition du mot *Loù* « ravir, faire prisonnier », « les ravisseurs », ce dernier terme étant employé dans l'histoire et la littérature chinoises pour désigner des ennemis redoutables et méprisés en raison de leurs pillages. De nos jours, il a été très souvent appliqué aux Mantchous par les Chinois de race révoltés contre le pouvoir impérial étranger, concurremment avec le nom de 胡 *Hoû*, rappelant les populations turques du nord-ouest et les 東胡 *Tōng hoû*, ou Tongouses, dont les Mantchous constituent un rameau moderne. Le P. Séraphin Couvreur, dans son *Dictionnaire chinois-français*, fait de 虜 *Loù* le « nom donné aux 北狄 *Pĕ tî*, « Barbares septentrionaux, parce que dans leurs fréquentes « incursions ils enlevaient les personnes et tout ce qu'ils trou- « vaient ». Mais son emploi est beaucoup plus étendu et le *P'éi-wên yún foù*, qui donne à ce mot les équivalents 賊 *tsó* « voleur, ennemi » et 敵虜 *tî loù* « ravisseur-ennemi », en cite des catégories variées, réparties aux quatre points cardinaux de la Chine : les 蜀虜 *Choù loù* « ravisseurs du Sseu-tch'ouan », les 羌虜 *K'iāng loù* « ravisseurs thibétains », les 吳虜 *Woû loù* « ravisseurs de Woû » (Kiang-nân et Tchó-kiang actuels), les 南虜 *Nân loù* « ravisseurs méridionaux », les 蠻虜 *Mân loù* « ravisseurs *mân* » et les 月支虜 *Yué-tchē loù* « ravisseurs *yue-tchē* »[1].

J'incline à croire que les « ravisseurs » 虜虜 *Loù-lou*, dont il est question dans le texte en langue vulgaire reproduit plus haut, ne sont autres que les Lolos, dont le nom s'écrivait primitivement, en chinois, 盧鹿 *Loû-lóu*. L'orthographe de cette désignation ethnique a beaucoup varié depuis. Les deux formes les plus fréquentes sont cependant : 1° 羅羅 *Louô-louo* (ou *Lô-lo*), où nous retrouvons la même structure par

[1] Un travail sur la prononciation correcte des noms historiques et géographiques, inséré dans le 增訂集錄 *Tsēng tíng tsî loú*, indique le nom des *Yué-tchē* comme devant être lu *Jeóu* (ou *joŭ*)-*tchē* (月音肉、支如字).

redoublement d'une syllabe que dans les trois exemples qui nous intéressent particulièrement ici, et que l'on voit souvent augmentée de la clef du Chien 犭 à gauche (玀玀), comme une marque de mépris, assez habituelle chez les auteurs chinois à l'égard des populations moins civilisées, et 2° 猓玀 *Louò-louô*, forme sur laquelle je présenterai quelques remarques.

On rencontre également le nom des Lolos écrit 猓猓 *Louò-louo*, qu'il faudrait se garder de lire *Koùo-kouo*. Le caractère 猓 a, en effet, dans le sud-ouest de la Chine, une acception locale, que ne donnent pas les dictionnaires chinois. C'est l'appellation donnée, par voie de représentation phonétique, aux Lolos, envisagés peut-être comme des « chiens nus », sans poil. Dans les dictionnaires de *K'āng-hī*, *Tseú hoúei* et *Tchéng tséu t'ōng*, ce caractère, dont la prononciation est indiquée, depuis l'époque des T'âng, comme identique à la plus fréquente de celles que possède son élément phonétique 果, soit *kouò*, n'a pas isolément de signification. Il n'en acquiert une que par l'adjonction de 獼 *jân*, le groupe 猓獼 *kouò-jân*, que l'on écrivait primitivement de façon plus simple 果然 *kouò jân* (comme l'expression « en effet, effectivement »), étant le nom d'une certaine espèce de singe. Par ailleurs, il est dit que cette appellation vient à l'animal de son cri, qui rappelle le son de *kouò jân* « en effet ».

Le mot 果 a, d'après les lexiques chinois, plusieurs prononciations, qu'il importe de ne pas perdre de vue pour se rendre compte de son rôle en composition comme élément phonétique. Les principales sont *kouò* et *louò*. Parmi ses significations diverses est celle de « nu, dénuder », pour laquelle les dictionnaires indigènes lui donnent comme équivalent le caractère 裸 *loùo*, qui est, dans le style moderne, le mot usuel pour « nu ». Celui-ci a pour variantes, sans compter le primitif 果 : 倮, 臝, 臝 et 躶, qui tous se prononcent *loùo*.

La phonétique 果 *loùo,* avec subsidiairement le sens de «nudité», était donc d'un emploi tout naturel dans la composition, par voie de transcription du son, du nom des barbares Lolos. On peut rappeler aussi ces deux exemples topiques cités dans le dictionnaire de Giles : 裸蟲 *loùo tch'ông* le «ver nu», c'est-à-dire l'homme, et 裸蟲之屬 *loùo tch'ông tche choû* «des sauvages».

La prononciation de 果 *loùo* est, d'ailleurs, fort ancienne, car le dictionnaire de K'ang-hi en cite un exemple tiré du *Tcheoū lì.*

M. Émile Rocher était donc dans le vrai en écrivant 猓猓 le nom des Lolos, dans son ouvrage intitulé *La province chinoise du Yun-nan,* vol. I, p. 174, 193 et 217, et en accompagnant la dernière de ces mentions de la note suivante : «D'après Williams, ce caractère (猓) se prononce *Kuo.* Nous «avons cru bien faire en conservant la prononciation du Yün-«nan qui est *Lo-lo* (猓猓).»

La première syllabe de ce nom double étant accentuée et la seconde atone, on a très naturellement, en écrivant, remplacé dans la seconde le *loùo* au ton montant par un caractère *louo* plus bref, soit 玀 *louô.* D'où la forme courante 猓玀 *Loùo-louô,* que nous trouvons dans les ouvrages de M. Sainson[1] et de M. E. Rocher[2], mais qu'il faut bien se garder de lire *Kouo-louô.* Devéria en eut l'intuition et le rapprochement fait aux pages 141 et 142 de sa *Frontière sino-annamite* me semble emporter notre conviction par les arguments que j'ai consignés ci-dessus :

«Les Lolos pourraient être les Lô-man 裸 ou barbares Lô[3]

[1] *Nan tchao ye che,* p. 165 : «猓玀 *Kouo-lo,* plus communément connus sous le nom de Lolos.» A la page 15 du même ouvrage, l'auteur observe justement que ce prétendu *Kouo-lo* «est venu, par corruption, de 盧鹿 *Lou-lou*».

[2] *Histoire des princes du Yun-nan,* p. 119.

[3] C'est-à-dire «nus».

« dont parle Ma Touan-lin dans le chapitre qu'il consacre au « royaume de Nan-tchao[1]. Au temps des Han postérieurs « (l'an 224 de notre ère), le général chinois Tchou-ko-leang, « canonisé sous le titre de Wou-heou, entra en campagne « contre un chef nommé Mong-hou qui avait toute la confiance « des barbares du Midi et fut ensuite fait prince de Lô-tien « (principauté ou marche de Lô) 裸甸. Ce fut lui qui ensei- « gna aux tribus Kouô-lo 猓羅 à faire usage du feu[2].

« Ce nom de Kouô-lo désigne bien vraisemblablement les « Lolos : 猓 peut être une altération de 裸 analogue à celle « que nous avons signalée plus haut en parlant des Tchouang[3] « et pourrait donc se prononcer Lo[4]. « *Les Kouô-lo ou Lolos*, « dit l'histoire du Nan-tchao, *sont les descendants de ou des* Lou- « lou 盧鹿 *des barbares Tsouan*[5], *le nom de* Kouô-lo *est une* « *corruption de* Lou-lou. » Ce nom prend au XII^e^ siècle[6] une « nouvelle forme : « *En 1255*, disent les annales mongoles, *le* « *général Ou-leang-kia-taï, venant de chez les Tibétains, alla atta-* « *quer les Karâjan, le Tchaganjan et les* Lo-lo-sse 羅羅斯 *dont* « *le nom s'écrivait primitivement* Lou-lou 盧鹿; *c'est par corrup-* « *tion qu'on l'écrit autrement*[7]. »

On voit que, dans tout ce passage, *kouo* devrait être remplacé par *loüo* (ou *lò*), prononciation de 猓 dans le sud-ouest de la Chine, habité par les Lolos. Il pouvait l'être également dans les remarques que M. le capitaine Lepage a jointes au travail relatif à la *Stèle de Sa Lien*, inséré dans le *Journal asiatique* de

[1] *Ethnographie des peuples étrangers*, traduction du marquis d'Hervey de Saint-Denys, vol. II, p. 147 et 202.

[2] G. M. H. Playfair, *The China Review*, vol. V, p. 92.

[3] 獞 substitué à un primitif 撞.

[4] Le fait avait été affirmé, sept ans auparavant, en ce qui concerne le Yun-nan, par M. Émile Rocher, comme nous l'avons vu un peu plus haut.

[5] 爨 Ts'ouán, le nom classique des Lolos, comme 僰 *P'ó* est le nom classique de la race rivale, les Thai ou Pai-yi.

[6] Pour « XIII^e^ siècle ».

[7] D'après le *Yuan che lei pien*, liv. I^er^, p. 19.

septembre-octobre 1910 (p. 236). Les 猓 *Loùo* qui y sont mentionnés sont assurément des Lolos, hostiles à la domination chinoise des Ming et que l'auteur de l'inscription combattit (quoiqu'un barbare lui-même, originaire de Tá-lì) par suite de sa soumission à la nouvelle dynastie impériale, qui le naturalisa Chinois et changea son nom.

Avant de clore ces remarques, qui ont pour objet, moins d'énoncer des faits nouveaux que de montrer où me semble résider la vérité dans ces questions de prononciation et d'étymologie chinoise, j'ajouterai que le nom des Lolos est encore écrit, dans des livres chinois d'histoire et de géographie, 猓狢 *Loùo-ló* (Devéria, *Frontière*, p. 122, note), et 羅落 *Louò-ló* (Sainson, *Nan-tchao ye che*, p. 55). On trouve 猓果 *Louò-louò* sur la stèle de Sa-lien.

Et maintenant, si le dramaturge Woù Hán-tch'èn mettait, à l'époque des Mongols, le nom des 虜虜 *Loù-lou* dans la bouche d'un de ses personnages en pensant aux Lolos, désignés jusqu'à une époque alors récente comme 盧鹿 *Loû-loù*, il est permis de croire qu'il faisait appel à une licence orthographique, que la similitude assez grande existant entre les caractères initiaux des deux appellations ethniques ne suffit pas à excuser.

A. Vissière.

# COMPTES RENDUS.

Hester Donaldson Jenkins. *Ibrahim Pasha, grand vizir of Suleiman the Magnificent* (*Studies in history, economics and public laws*, vol. XLVI, number 2). — New York, Columbia University, 1911; 1 vol. in-8°, 123 pages.

M. Hester D. Jenkins a été naguère professeur d'histoire au collège américain de jeunes filles, à Constantinople. Son séjour dans la capitale des sultans lui a donné l'idée d'étudier de près certaines parties de l'histoire ottomane, et, entre autres, le règne de Suléïman le Législateur, plus particulièrement encore la carrière d'Ibrahim-pacha, qui fut grand vizir entre 1522 et 1536. On connaît, en général, la carrière de cet homme extraordinaire, qui dut une partie de sa fortune à son talent sur le violon, et plus encore à ses capacités d'homme d'État, qui se révélèrent peu à peu. Il était le fils d'un matelot grec de Parga, alors occupée par les Vénitiens; il fut capturé par des corsaires, et ne faisait donc pas partie de la levée des enfants de tribut, du *devchirmè*, comme le prétendent Baudier et Cantimir; dans ce second cas, il aurait été élevé en qualité de janissaire et, inscrit dans cette troupe, il n'aurait pas été vendu à une veuve de Magnésie, puis au prince Suléïman, qui n'avait pas encore succédé à son père Sélîm I^er^. A son avènement, Suléïman fit de son page son premier fauconnier, poste d'où il s'éleva très rapidement aux plus hauts rangs.

Ayant vu de près l'organisation musulmane, M. Jenkins est à même de porter sur elle un jugement impartial; ses opinions sont même nettement favorables. Toutefois nous n'admettons pas entièrement ce qu'il dit de l'esclavage; il y a dans cette institution certains côtés abominables que l'auteur, évidemment, ne connaît pas. Quant à l'histoire d'Ibrahîm, qui avait mené les armées turques aux portes de Vienne ainsi qu'à Bagdad et à Tebriz, et dont on trouva le corps, un beau matin (6 mars 1536), portant de visibles marques de strangulation, elle est la meilleure illustration de l'absolutisme effréné des souverains orientaux, dont rien ne pouvait contenir le caprice et la volonté.

Deux pages d'*errata*, où les plus minces erreurs typographiques sont relevées, ont néanmoins laissé passer quelques fautes : p. 34, *kol* «Slaves

of the Sultan», est *qoul;* p. 52, Ferad-pasha doit être lu Ferhad-pacha; Koga-bey, lire Koğa-bey = Qodja-bey; p. 53, note 1, Behrman, lire Bernhauer.

P. 91, note 1 : «Imams are Moslem priests, combining with their religious functions those of notary publics.» Les imams ne sont point des prêtres, mais des desservants, et le rôle du notaire est rempli par le qâḍi (ce n'est que depuis peu de temps qu'il y a des notaires, appelés *mouqâvèlât mouḥarriri* «rédacteurs de contrats» auprès des tribunaux de première instance); l'imam de chaque quartier est plutôt une espèce d'officier d'état civil qui délivre aussi des permis de vente d'immeubles. — P. 118, Kiuprelli, lire Kieuprulu.

Cl. Huart.

---

Bahâou'llâh. *L'Épître au Fils du Loup*, traduction française par Hippolyte Dreyfus. — Paris, Champion, 1913; 1 vol. in-12, xvii-185 pages.

Grâce au zèle de M. H. Dreyfus, la littérature des Béhâïs est mise successivement à la portée du grand public par le moyen des élégantes traductions qu'il nous donne. Cette fois il s'agit d'une lettre de Béhâ'oullâh qui est une véritable épître dans laquelle le successeur du Bâb détermine un certain nombre de points de sa doctrine. Une introduction explique à quelle occasion cette lettre a été écrite. Il y avait à Ispahan le grand *moudjtéhid* Chéïkh Bâqir, qui poursuivait de sa haine les Béhâïs et, vers 1880, fit mettre à mort deux riches Séyyids de cette même ville; ses deux victimes furent enterrées au Takht-i Foûlâd, au sud du Zendèroûd, et leurs tombeaux sont devenus des lieux de pèlerinage pour les adeptes. C'est à propos de cette persécution que Chéïkh Bâqir fut surnommé le *Loup,* et c'est au fils et successeur de ce Loup, Chéïkh Moḥammed Taqî, surnommé Agha Nadjafî, que Béhâ'oullâh adressa, vers 1890, l'épître traduite par M. Dreyfus.

L'introduction contient encore un résumé intéressant, c'est celui des querelles entre le béhâïsme naissant et les Bâbis, qui voyaient dans le demi-frère de Béhâ'oullâh, *Çoubḥ-i Ezèl,* le véritable continuateur de l'enseignement du réformateur de Chirâz. M. H. Dreyfus prend parti pour les Béhâïs; et, en effet, si on admet pour critérium de la légitimité d'une cause, son succès, il a tout à fait raison, car le béhâïsme, avec son caractère d'universalité, a complètement supplanté le babisme. Seulement les derniers Bâbis ont un argument qui n'a pas encore été réfuté : le Bâb annonçait l'apparition du personnage futur appelé *Man youẓhi-*

*rouhou 'llâh* «Celui que Dieu manifestera», pour l'an 1511 ou l'an 2001 de l'hégire. Béhâ a de beaucoup devancé cette époque; c'est que pour lui le chiffre 9, c'est-à-dire neuf ans après la manifestation du Bâb, est le seul valable. La contradiction entre les deux données est telle qu'il est impossible de les concilier; il faut laisser aux Béhâïs le soin de prouver dans quels écrits du Bâb on trouve l'annonce de l'an 9. Quant à la manifestation de Béhâ, elle eut lieu à Andrinople en 1280 (1863-1864).

En sa qualité d'opprimé, Béhâ prêche la «préservation et la protection de l'humanité» (p. 14); c'est pour cela qu'il s'adresse à un des principaux soutiens de la religion chi'ïte, sans succès d'ailleurs. Il rappelle les persécutions qu'il a déjà subies, lorsqu'il fut arrêté à la suite de l'enquête faite lors de la tentative d'assassinat contre Nâçir-ed-Dîn Châh, et jeté dans la prison de l'Ambâr à Téhéran, pleine d'odeurs putrides, en compagnie de cent cinquante voleurs et assassins. Son innocence fut néanmoins reconnue, et il quitta la Perse pour la Turquie, où il ne tarda pas à être interné dans la ville de Bagdad. La paix entre les peuples et entre les individus est la plus désirable des choses; en vue d'éviter la guerre, on devra organiser «un grand parlement où seront présents les rois et les ministres... pour se détourner des armes vers la paix». Béhâ avait prévu (il n'est pas le seul utopiste qui l'ait fait) le Tribunal de la Haye; mais ce n'est pas la Perse, c'est la Russie qui devait réaliser l'espoir qu'il formulait avec tant de chaleur.

L'idée d'une langue universelle avait aussi germé dans son esprit (p. 139); il en parla à Kémâl-pacha pendant qu'il était à Constantinople; ce dernier vanta beaucoup l'idée, mais ne fit rien pour la voir aboutir. L'innovateur en fut réduit à mettre son espoir dans l'initiative du gouvernement persan, faible consolation!

Les notes renferment un certain nombre d'explications qui ne sont pas toutes justes. P. 17, le passage «qu'on versât le sang au Hal et au Haram» est interprété en note de la façon suivante : «Deux endroits sacrés à la Mekke, où les criminels prennent refuge, et où, par conséquent, on ne saurait verser le sang». Le texte persan a incontestablement les mots *ḥall* et *harâm*, ce qui signifie *per fas et nefas*. — P. 18, la Ka'bas n'est pas «la pierre noire du temple de la Mecque», mais le réduit central de la mosquée. — P. 21, «un tombeau», en note : «Mot à mot, une Dakmè». Le mot *dakhmè*, qui désigne pour les Parsis le pourrissoir à ciel ouvert appelé communément Tour du Silence, est simplement le tombeau pour les musulmans. — P. 41, note 2. «Hadji Abou Nasr, le fameux moraliste qui avait été le maître de Firdawsi.» Ce n'est

pas cela du tout. Abou-Naçr est la *konya* du fameux mathématicien, médecin et philosophe el-Fârâbî, qui étudia à Bagdad, vécut à Alep et mourut à Damas (950 J.-C.). Il fut le maître d'Avicenne, non de Firdausî. — *Ibid.* Abou 'Ali Sina, lire Abou 'Alî-*i* Sînâ, correspondant à l'arabe Ibn-Sînâ qui a donné Avicenne.

P. 60. La mosquée el-Aqsa n'est pas simplement une des mosquées de Jérusalem; elle fait partie, avec la Qoubbèt-eç-Çakhra, de l'ensemble appelé el-Haram ech-Chérîf, bâti sur l'emplacement du Temple des Juifs. — P. 68. Mahimandar, lire *mihmân-dâr*. — P. 78. Qarakahâr, nom d'une des chaînes de la prison de l'Ambâr à Téhéran; en note : «Mot turc signifiant cheval noir». Va pour *qara;* mais *kahâr?* — P. 82. Le foie de Fâtmah: note 3 : «(mot à mot) le foie de la vierge». Le texte a probablement *djigar* qui, au figuré, signifie le cœur; et quant à Fâtmah, le nom de la fille de Mahomet (*fâṭima*) ne signifie pas étymologiquement la vierge, mais «celle qui a un enfant sevré, ou près d'être sevré». — P. 85, note 1. *Rabbboubiyat* (pour *ruboûbiyyat*) est traduit par «le voile de la prophétie», alors qu'à l'appel de la note il y a correctement «le voile de la divinité».

P. 106. L'expression *habl-é mahdoud,* qui désigne, paraît-il, «la cause du Bâhâïsme», ne peut pas signifier «la corde étendue», mais la corde limitée, bornée, définie. — P. 108. Le fils de Loqmân s'appelait-il «Aanân»? Il n'est pas nommé dans le Qorân, xxxi, 12; le commentaire de Béïḍâwî (éd. Fleischer, t. II, p. 113) donne le choix entre An'am, Achkam ou Mâthân : c'est probablement du premier de ces noms que vient «Aanân». Tabarî, *Tafsir,* t. XXI, p. 40, n'a absolument rien là-dessus. — P. 114, note 1. Zou'l Hadj, lire zou'l-ḥidjdjè, et note 2, Al bîyân, lire *al-bayân,* comme p. 154, par exemple. — P. 128, note 1, les *mimbars* ne sont pas des pupitres, mais des chaires à prêcher.

Cl. Huart.

---

Alî b. 'Uthmân al-Jullâbî al-Hujwîrî. *The Kashf al-Maḥjûb, the oldest Persian treatise on Ṣûfiism,* translated ... by Reynold A. Nicholson (*Gibb Memorial Series,* t. XVII). — Leyde et Londres, 1911; 1 vol. in-8°, xxiv-443 pages.

Au troisième congrès international de l'histoire des religions, qui s'est tenu à Oxford en 1908, M. Nicholson avait piqué l'attention de ses auditeurs en leur signalant l'existence, soit dans diverses bibliothèques publiques d'Europe (Bibliothèque nationale, India Office), soit dans

une édition assez mauvaise exécutée à Lahore, du plus ancien traité de mysticisme écrit en langue persane. En attendant l'apparition d'un texte critique auquel travaille M. Joukovski, la traduction anglaise admise dans la collection du *Gibb Memorial* sera utile à tous ceux qui s'occupent du problème de l'origine du çoufisme, orientalistes ou historiens des religions. En effet, le *Kachf el-maḥdjoûb* contient une partie dogmatique qui expose les bases de l'enseignement du mysticisme, et une partie biographique renfermant quelques données sur la vie des principaux saints de l'Islam.

L'auteur, 'Ali ben 'Othmân, était né à Ghazna, ville qui est encore une des principales de l'Afghanistan, après avoir été, dans le haut moyen âge, la capitale d'un empire musulman dont le rôle fut grand dans la rénovation de la Perse conquise, celui de la dynastie des Ghaznévides. On connaît à peu près la date de sa mort : 465 ou 469 de l'hégire (1072 ou 1076), trente-cinq à quarante ans après celle du sultan Maḥmoûd (421-1030) qu'il avait encore pu voir dans sa jeunesse. Ses deux surnoms ethniques de Djollâbî et de Hodjwîrî sont tirés des noms de deux faubourgs de Ghazna. Après avoir voyagé longtemps et fort loin, car il visita Merw à l'Est et la Syrie à l'Ouest, il mourut à Lahore où il s'était établi. Il a écrit dix ouvrages dont l'un était consacré à expliquer les doctrines de Ḥoséïn ben Mançoûr el-Ḥallâdj, et qui sont tous perdus, sauf le *Kachf el-maḥdjoûb*.

Les sources dont il s'est servi pour ce dernier sont le *Kitâb el-Louma'* d'Abou-Naçr es-Serrâdj (mort en 377 hég.), dont la seule copie actuellement connue est en la possession de M. A. G. Ellis, les *Ṭabaqât eç-Çoûfiyya* d'Abou-'Abd-er-Raḥman es-Solamî et la *Risâla* d'Abou'l-Qâsim el-Qochaïrî. El-Hodjwîrî paraît s'être proposé de réconcilier le mysticisme et l'orthodoxie, car il admet bien la théorie du *fanâ* «annihilation» mais il refuse d'admettre que la personnalité humaine puisse disparaître dans le grand Tout; comme Djounéïd, il préfère la sobriété à l'ivresse, ces deux expressions étant prises dans le sens que leur donnent les çoufis; il ne croit pas que le mystique, même quand il a atteint les stades supérieurs de l'initiation, soit jamais dispensé d'obéir à la loi religieuse. On sent très bien ce que cette thèse a d'artificiel, et M. Nicholson ne manque pas de prémunir ses lecteurs (p. XXI) contre certaines allégations tendancieuses.

Quelques erreurs dans l'orthographe des noms ont échappé au traducteur, comme par exemple, p. XVIII, Ádharbáyaján, lire : Adherbaïdjân. P. 45, *bi labs al-ṣúf*, lire : *bi 'oubs aç-çoûf*. P. 127, al-Inṭákí, lire : el-Anṭâkî (d'Antioche). P. 184, le nom du grand-père d'Abou-Yézîd

Țaïfoûr el-Bisțâmî est Sarôchân, non Surúshàn. Il y a aussi quelques inexactitudes dans les traductions. P. 17, *kalám* correspond à «disputation»; c'est «théologie scolastique» qu'il faut entendre. P. 25, l'arabe *man khalá min al-murád* ne signifie pas «he whose nature is empty of desires», mais «celui qui est vide de l'objet désiré», qui ne peut ou ne sait y atteindre; c'est là le vrai pauvre.

P. 56. *Kursi*, en persan, emporte avec soi l'idée de quelque chose de carré: c'est ainsi qu'on a appelé de ce nom le châssis couvert d'une étoffe de laine ou d'un tapis sous lesquels on place le *brasero*, procédé pour se réchauffer le corps pendant les soirées d'hiver (*tandour* des Turcs). En calligraphie, *kursi-bendi*, c'est tracer un rectangle dans lequel une lettre doit être contenue, et dont les quatre côtés s'appellent *khuțoûț-i kursi* (Huart, *Calligraphes*, p. 352). Le *kursi* d'un vêtement ne saurait être son ourlet (*hem*); c'est bien plutôt sa forme carrée quand on l'étend à plat, les manches écartées (se rappeler la forme du *machlaḥ* - *'abá* des Arabes); c'est donc son gabarit, son galbe.

P. 113. Au sujet de Ma'roûf Karkhî, n'aurait-il pas été à propos de rappeler que le mausolée qui lui a été élevé en 612 (1215) existe encore à Bagdad? — P. 119. *Khaḍrúya* doit être lu *Khiḍroûyè* ou *Khaḍiroûyè*, selon que l'on adopte la prononciation ancienne ou la moderne du nom du dieu des mers (Khaḍir, Khiḍr) dont le nom propre cité est un hypocoristique. — P. 123. La *konya* Abou-Ḥafç indique que 'Amr doit être lu 'Omar. — P. 214. La traduction de *sukhan-i sakht 'ámiyána* par «a very common notion» est un contresens; *'ámiyána* veut dire «d'une façon aveugle»; ce serait agir à la façon d'un aveugle que d'admettre qu'un saint n'aurait pas la notion de sa qualité de saint. — P. 260. Le traducteur ignore auquel des nombreux Muqaddasí se rapporte le nom cité. Il est probable qu'il s'agit de l'auteur du *Livre de la Création et de l'histoire*, Moțahhar ben Țâhir el-Maqdisî, d'autant plus que dans la partie encore inédite de son ouvrage il y a quelques mots sur les çoûfîs où il blâme la doctrine du *ḥuloûl* (incarnation de la divinité dans un corps adulte); son livre est, d'ailleurs, antérieur d'environ un siècle à celui de Hodjwîrî.

Cet ancien manuel de çoufisme est parsemé de détails intéressants et curieux, comme par exemple, p. 317 et suivantes, la définition précise des termes *waqt* et *ḥál*, et p. 407, l'emploi d'un instrument à cordes dans les hôpitaux grecs, pour le traitement des maladies par la musique.

Cl. Huart.

IBN-'ASKAR. *La «Daouhat an-Nâchir», sur les vertus éminentes des Chaïkhs du Maghrib au dixième siècle*, traduction de A. GRAULLE (*Archives marocaines*, vol. XIX). — Paris, Leroux, 1913; 1 vol. gr. in-8°, 342 pages.

Il semble que tout livre doive être illustré, et celui-ci ne manque pas à la règle nouvelle : une photographie, prise d'un peu loin, nous offre l'aspect que présente le tombeau de Sayyidî 'Isâ ben Al-Ḥasan ben 'Isâ al-Miçbâḥî az-Zanâti, à Ad-Da'dâ'a, dans le Gharb. Si vous voulez savoir quel est le personnage qui a eu les honneurs de ce mausolée, ne cherchez pas à la table analytique, le nom de 'Isâ n'y figure pas; mais si vous prenez celle des matières et que vous ayez la patience de la parcourir pendant un bon tiers, vous arriverez à l'article réservé au chéïkh el-Ḥasan ben 'Isâ (p. 149); c'est le père de notre individu, qui «mourut entre 961 et 970 (1553-1562) et fut enterré à Ed-Da'adâa'» [transcription différente de la légende de la phototypie], endroit dans le pays d'Al-Baroûzî. Il laissa un fils vertueux du nom de 'Isâ, qui «mourut martyr aux environs de Tanger, dans le Faḥç, et qui fut enterré à côté de lui». Voilà ce derviche identifié, au double point de vue historique et géographique.

La *Dauḥat en-Nâchir* d'Ibn 'Askar est en effet une suite de biographies des santons du Maroc au x° siècle de l'hégire (xvi° de notre ère). Son auteur, que le *Momatti' el-asmâ'* et le *Salwat al-Anfâs* ont pillé consciencieusement, est peu connu; le *Nozhat el-hâdi* se contente d'annoncer sa mort: c'est dans son propre ouvrage qu'on a pu trouver les quelques indications qui ont permis de fixer sa naissance aux alentours de l'an 920 (1514); il périt sur le champ de bataille de Wâdi 'l-Makhâzin, en 986 (1578), au milieu des troupes portugaises; il avait suivi le sultan Mouley-Moḥammed, surnommé el-Masloûkh (l'écorché), et partagea son sort. C'était un mécontent, et il avait de justes motifs de l'être, car il fut molesté à deux reprises par des qâ'ids marocains, quand il occupait les fonctions de qâḍî et de mufti à Al-Qçar et quand, simple particulier, il était installé au village de Zabdjouka, dans la tribu de Sarîf. Cela explique, sans la justifier, sa défection.

Son recueil nous conduit jusqu'à l'année 985, celle qui précéda l'année où il mourut; c'est dire qu'il n'est pas complet. Le traducteur, pour combler les lacunes laissées dans l'ouvrage primitif, a tiré quelques biographies d'autres traités analogues et en a formé un supplément, qui comprend également la biographie d'ech-Châdhilî empruntée au *Djâmi' el-Oçoûl fi'l-Auliyâ* du religieux Naqychbendî Aḥmed de Gumuch-khânè (el-Koumouchkhânawî), et celle de Djounéïd tirée du *Tabaqât el-kobrâ* (*Lawâqiḥ el-anwâr*) d''Abd-el-Wahhâb ech-Cha'rânî (non Ach-Chou'rânî

comme il est écrit p. 8). C'est au premier de ces deux derniers ouvrages (ainsi qu'il résulte d'une note manuscrite jointe à l'exemplaire que j'ai sous les yeux) que sont empruntées également «quelques maximes de çoufis», calligraphiées en écriture maghrébine et insérées de-ci de-là, au petit bonheur, sans aucun rapport avec le texte. C'est encore de l'illustration. Toutefois, ces «maximes de çoufis» sont accompagnées d'une traduction qui appelle un certain nombre de remarques, étant en général trop lâche et ne serrant pas suffisamment le texte; je sais bien que c'est parfois difficile avec la terminologie des mystiques.

P. 42. «Et dans l'attente la beauté de caractère.» Le mot traduit par *attente* signifie «patience», et à un autre endroit *fermeté de la foi* est la certitude. فعل الخيرات n'est pas la bienfaisance en général, c'est plus spécialement se livrer à de bonnes œuvres, telles que la construction de ponts, de caravansérails, de fontaines sur les routes, etc. — P. 58, note 1. «De la Syrie et des pays plus lointains de la Perse.» Le texte transcrit porte *wa mâ yalihimâ min Bilâd al-'Adjâm* (lire *al-A'djâm*) «et ce qui leur *est contigu* à toutes deux (l'Égypte et la Syrie) en tant que territoire des Persans». — P. 75 et *passim*. L'orthographe El-Wazânî au lieu de Wazzânî qui est plus connu aurait besoin d'être justifiée. — P. 82. «L'amabilité avec les amis» correspond à العذوبة في الصحبة «la douceur dans la conversation»: «le respect du maître, des musulmans» traduit توقير المشايخ والاخوان «le respect des maîtres et des frères» (*Khouans*, membres de la confrérie). القناعة est le contentement *de peu*. «L'amour des musulmans»: l'auteur a lu الإخوة là où il y a clairement الاخرة «l'amour de la vie future» opposé à بغض الدنيا «la haine du monde». La phrase : «le détachement. la quiétude du cœur; le çoufiste doit avoir toujours devant lui l'image de Dieu et dompter son esprit». correspond à ومراقبة للحق والإعراض عن الخَلق وطُمانينة القلب وكسر النَفْس: la traduction ne suit pas l'ordre du texte; le mal n'est pas grand: je constate toutefois que «détachement» ne correspond à rien et que كسر النفس signifie «dompter ses passions», le mot *nafs* étant pris dans ce dernier sens par les mystiques.

P. 87. «Al-Wancharîsî, auteur du *Miyâr al-Moûrib*»: on aurait pu ajouter que l'analyse de cet ouvrage, en français, par M. Émile Amar, a paru dans le même recueil (*Archives marocaines*, t. XII et XIII). — P. 95. Le *mouçallâ* n'est pas un «lieu de prière qui se trouve ordinairement à la mosquée»; il est généralement en dehors des villes; c'est un espace limité de terre battue destiné à contenir la foule pendant l'office des grandes fêtes. — P. 104, note 1. «Plus exactement : au mi-

lieu de la septième dizaine.» En ce cas la date n'est pas entre 961 et 970, c'est 965 ou environ. — P. 106. «Les *zadjliyât* sont des poésies chantées...» La forme régulière est *zadjaliyyât* (Dozy, *Suppl.*). — P. 115. «La pauvreté... consiste dans l'apparition de tout besoin que l'on a en dehors du Seigneur.» Texte : الفقر وقوف الحاجة في القلب ومحوها عما سوى الرب «La [véritable] pauvreté, c'est que le besoin [que l'on a de Dieu] s'installe dans le cœur et s'efface relativement à tout ce qui est en dehors du Seigneur.» Autrement dit, c'est avoir besoin de Dieu et se passer de tout le reste. — P. 116. Les mots وحياء منه ne sont pas traduits : ajouter : «et la honte qu'il ressentait devant lui [le Très-Haut]». — P. 125. «La confiance consiste dans l'abandon de toute préoccupation de soi-même et dans le renoncement à sa puissance et à sa force personnelles.» Ce n'est pas cela que l'auteur de la définition a voulu dire. التوكّل ترك تدبير النفس والانخلاع من الحول والقوة «Le *tawakkoul* consiste à renoncer à diriger ses passions et *à renoncer à se soustraire* (génitif régi par *terk*) à l'effet de la puissance divine.» — P. 127, note 1. «Le *Noûh* est un des rangs de la hiérarchie çoufique.» On serait heureux d'avoir des renseignements plus complets sur ce grade. — P. 133. «Par la parole et par l'esprit.» Le texte porte : «Par le cœur et la langue.»

P. 145. «Les idées (*hawâdjis*) sont les suggestions de l'esprit.» Texte : الهواجس هي الخطرة النفسانية «Les pensées appelées *hawâdjis* sont une obsession de la passion.» — P. 147. Les mystiques donnent à إرادة une acception spéciale, à peu près *bonne volonté*. «La volonté est le principe de l'amour» ne rend pas le sens de الإرادة هي مبادئ المحبة «La bonne volonté est le principe de l'amour [mystique].» Le reste de la définition est emprunté à Djordjânî, *Ta'rifât* (éd. Flügel), p. 15, l. 16, où il faut lire حُرقة au lieu de حرمة. — P. 152. «Le Hâl (l'État).» C'est le nom que les mystiques donnent à leurs extases. Comparer p. 157, où l'auteur emploie le pluriel *ahwâl*, et p. 251, note, où il y a une définition : «surexcitation causée par la présence d'une parcelle de l'essence divine». — P. 168. Le chéikh Al-Ghazwânî n'avait pour toute nourriture que du sel et de l'eau; rien n'autorise le traducteur à ajouter dans une note : «Il faut entendre par là le pain, qui en effet renferme du sel.» On pourrait entendre aussi autre chose : mais où serait le miracle ?

P. 171. Au bas de la page, il s'est passé un phénomène étrange. Le calligraphe habituel, après avoir tracé trois lignes, s'est sans doute senti fatigué et il a passé le *qalam* à son voisin, dont malheureusement le tracé laisse à désirer, au point de vue de la correction et de l'élégance. «Les veines du Malâmati sont remplies», lire «imbibées» تشرّب.

P. 176. «Al-Hîhî», ethnique du cheïkh Sa'îd, originaire de la région des Ḥâḥâ, est singulier (au lieu de Ḥâḥî ou Ḥâḥâ'î); si cette forme est courante au Maroc, il fallait nous l'apprendre par une note. — P. 187. «Ibn Hazm ath-Thâhirî» (= الظاهري) est l'auteur du *Kitâb el-Fiçal fi'l-milal w'èl-ahwâ w'èn-niḥal*, imprimé au Caire, et non *mouhimm as-sounan*. — P. 232, 233 et *passim*. C'est sans doute par mépris que l'auteur appelle Turcomans Khaïr ed-dîn et Bâbâ-'Aroûdj, les fameux pirates et amiraux ottomans, car ils n'ont aucun droit à cette appellation. — P. 262. «Al-Qçar al-Maçmoûda» est impossible; il faut lire Qçar al-Maçmouda. — P. 274. La note repose sur une erreur bien singulière. Elle imagine un verbe *ghatafa* (*sic*) dans le sens de «médire» et s'étonne de ne le trouver avec ce sens dans aucun dictionnaire, ni dans les concordances de Flügel. Je le crois bien, il n'existe pas. Le texte du Qorân (XLIX, 12) porte ولا يَغْتَبْ; c'est la 8ᵉ forme de غاب à l'aoriste-apocopé. On trouve غتب dans Beaussier, il est vrai; c'est une preuve que ce verbe existe dans certains parlers de l'Afrique du Nord, mais il est simplement dérivé de ce passage du Qorân, où il a été pris pour une 1ʳᵉ forme.

Un certain nombre de définitions ont été empruntées par Al-Koumouchkhânawî aux *Ta'rifât* de Djordjânî: ainsi celles du *zâdjir* (p. 145), du *naqîb* (p. 228), du *badîl* (p. 237), du *ghauth* (p. 242), du *qotb* (p. 243), correspondant respectivement aux pages 119, 266, 44, 169 et 185 de l'édition de Flügel. A la page 242, par une étrange méprise du scribe, le mot يلتجى du texte primitif a pris la forme inintelligible يلتى. La comparaison de l'explication du nom des *noudjabâ* (p. 232) avec Djordjânî (p. 259) aurait empêché de commettre les contresens qui déparent la traduction: تصرّف في est «s'occuper de...» (cf. Dozy, *Suppl.*) et il faut comprendre: «Ce sont les quarante personnages qui s'emploient à amender les hommes et à porter le fardeau [de leurs péchés]; ils s'occupent des droits des créatures [pour les soutenir].»

La traduction de M. Graulle comble une lacune; nous sommes maintenant, grâce à son labeur, renseignés sur les marabouts marocains du XVIᵉ siècle. Il est à espérer qu'il pourra continuer les travaux qu'il a si heureusement entrepris et apporter un concours de plus en plus utile à l'œuvre entreprise par la Mission scientifique, l'exploration raisonnée du Maghreb lointain.

Cl. Huart.

Erwin Felber. *Die Indische Musik der Vedischen und der Klassischen Zeit* (*Sitzber. Ak. Wiss. Wien, Phil.-Hist. Klasse*, 170, VII). — 1912; in-8°, 189 pages.

P. R. Bhandarkar. *Contribution to the Study of Ancient Hindu Music* (Repr. from the *Indian Antiquary*, vol. XLI, p. 157-164, 185-195, 254-265). — Bombay, 1912.

Dans la 23e publication du Musée phonographique de Vienne, M. Felber donne la transcription de quarante-six airs enregistrés dans l'Inde en 1904, par le météorologue F. Exner. Les conditions dans lesquelles ces phonogrammes ont été rassemblés les rendent peu utilisables; ce sont, en effet, les tout premiers qui aient été pris en vue d'études linguistiques : on pensait encore à cette époque qu'un seul enregistrement pouvait suffire, et que le texte pouvait se restituer à la simple audition du phonogramme, sans avoir été noté par écrit au moment où on le prenait, ou même d'avance. Aussi a-t-il fallu d'abord laisser tomber plus de vingt phonogrammes sans les utiliser du tout; et même dans ce qui reste, il n'a été possible de restituer le texte que du sanskrit; de deux airs tamouls on n'a que la mélodie, et l'unique texte marathe est incorrect[1]; pour le sanskrit même, M. B. Geiger, chargé de le commenter, avoue les grandes difficultés qu'il a rencontrées à établir et à identifier les textes, et les deux éditeurs se sont plus d'une fois trouvés en contradiction.

La linguistique avait peu à attendre de textes déformés à la fois par le vers et par la musique, sans compter le chanteur et le phonographe; la théorie générale des phonèmes sanskrits, déjà donnée par M. Kirste

[1] Je dois au sujet de ce texte (n° 407) la communication suivante à M. K. K. Joshi, résidant actuellement à Bonn : «La strophe en question est une *sākī* et se trouve dans l'un de nos plus fameux drames lyriques modernes, le *Çāpasaṃbhrama*, composé par M. K. B. Deval, vers 1896; le sujet est celui de la *Kādambarī* de Bāṇabhaṭṭa. Cette *sākī* est dite par le *sūtradhara* après l'invocation et la nāndī; elle sert à introduire l'héroïne. En voici le texte correct :

अवलोकित मधुमासवनश्री येत महाश्वेता ही ।
हंसकन्यका संगें सखिच्या हंसत बोलत कांहीं ।
तिजला मैत्रिण ती : याशि वारं जाउं नको पुरता ॥

(Regardant la beauté du bois éclatant au printemps, s'avance Mahāçvetā, — la fille de Haṃsa, avec une compagne : elle sourit et dit quelque chose; — son amie lui dit : «Il ne faut pas y aller à plusieurs reprises.)

d'après ces phonogrammes (*Sitzber. Wien...*, 160, I, 1908), apporte en somme peu de nouveau; toutefois il est bon de retenir que les «accents expiratoires», marqués par les éditeurs, tombent sur toute espèce de syllabes, même sur des voyelles brèves finales : constatation qui a son importance à propos des théories courantes sur la prononciation moderne du sanskrit et des conséquences qu'on en tire sur le rôle de l'accent d'intensité dans l'histoire de l'indo-aryen moderne. Par contre, le rapport entre le ton ancien et le mouvement de la mélodie est à peu près celui qu'on attend (voir, par exemple, les n°s 429 et 425).

C'est sur les rapports généraux de la parole et du chant que porte l'étude dont M. Felber a fait précéder les transcriptions musicales. En rapprochant les textes anciens des mélodies enregistrées, il montre, par exemple, que la relation générale qu'il y a entre le débit parlé, le débit oratoire et le chant, se retrouve entre la litanie du *yajus*, les tons du *ṛk* et les notes du *sāman;* c'est du même point de vue qu'il analyse les mélodies classiques, ou plutôt — car l'histoire ici est difficile à établir — les mélodies chantées sur des textes classiques. Quant aux rapports entre le mètre et la mélodie, qu'on s'attendrait à voir définir ici, M. Felber avoue que, faute de bons chanteurs, et faute de plan dans l'enquête, elle n'a rien fourni d'utile.

Une série de documents musicaux; une collection de variantes de textes traditionnels en usage aujourd'hui; une théorie générale de l'évolution de la musique dans l'Inde, ou plutôt d'après des documents indiens : voilà, en somme, ce qu'on trouve dans la publication de MM. Felber et B. Geiger, et c'est beaucoup, étant donné la difficulté du sujet.

De portée générale moins vaste, mais plus importante pour l'indianiste, et par contre coup, sinon pour le théoricien, du moins pour l'historien de la musique, sont les articles que publie M. P. R. Bhandarkar dans l'*Indian Antiquary*.

Ils se présentent sous un aspect purement philologique. Leur auteur se propose de dégager des erreurs accumulées depuis plus d'un siècle les lumières que l'examen des textes peut fournir. Il montre comment, dans la période héroïque de l'indianisme, Wilson voyait dans des textes de date moderne — les seuls auxquels il avait accès — les œuvres des ṛsis antiques; mais longtemps après lui, Rājā S. M. Tagore, reprenant le sujet, reprenait aussi, sans les contrôler, les erreurs de Wilson; et, dès lors, couvertes de l'autorité d'un grand sanskritiste européen et d'un Indou cultivé, elles se transmettent de livre en livre; M. Grosset lui-même, qui a eu le premier le mérite de remonter jusqu'au plus ancien

document, le texte de Bharata, s'est cru obligé d'en réconcilier les données avec les théories du Rājā. En réalité la musique a évolué dans l'Inde comme partout ailleurs; les théories modernes étudiées par Wilson, comme les œuvres modernes connues de Rājā S. M. Tagore, reposent sur des principes considérablement différents de ceux que fait reconnaître l'examen direct du texte de Bharata.

Malheureusement ce texte est plein d'obscurités, de contradictions et d'interpolations. La date en est très incertaine : en se fondant sur les valeurs techniques données à certains termes dans différents ouvrages, M. Bhandarkar croit pouvoir placer le chapitre de Bharata consacré à la musique, entre le dictionnaire d'Amara et les drames de Kālidāsa. A vrai dire, cela n'avance guère, car la date d'Amara est inconnue: une tradition le donne comme contemporain de Kālidāsa. M. Bhandarkar se décide pour le IV[e] siècle comme la date la plus haute à laquelle puisse remonter le texte de Bharata.

Il va sans dire que l'usage correspondant peut être bien plus ancien. En fait, les sept notes de la gamme classique, *sa*, *ri*, *ga*, *ma*, *pa*, *dha*, *ni*, sont déjà mentionnées dans l'*Anugītā* et la *Garbhopaniṣad;* or le premier de ces textes date, suivant Telang, du III[e] ou IV[e] siècle avant J.-C. On connaît d'ailleurs l'existence antérieure d'une autre gamme de sept notes: *kruṣṭa*, *prathama*, *dvitīya*, *tṛtīya*, *caturtha*, *mandra*, *atisvara*, où M. Bhandarkar reconnaît une gamme *descendante* de quatre notes augmentée postérieurement de trois autres : en haut la note «criée», en bas, la «profonde» et «l'extrême». Enfin, si cette gamme de quatre notes n'est pas attestée, on sait que, dans la pratique védique, le *ṛk* se chante sur une note, la *gāthā* sur deux, le *sāman* sur trois (on trouve encore dans les phonogrammes de M. Felber des *sāman* sur trois notes). Si loin qu'on remonte ainsi par conjecture dans la période préhistorique de la musique, la gamme classique à sept notes est déjà d'une haute antiquité.

Si d'autre part les noms des notes de cette gamme classique sont restés les mêmes depuis longtemps, les valeurs qu'il représentent ont varié. Aujourd'hui la gamme en usage dans l'Inde du Nord ressemble à la gamme majeure européenne: jadis il en était autrement : et c'est ce que M. Bhandarkar prouve par un minutieux examen de la théorie de la *çruti* ou «audition», c'est-à-dire de l'unité pratique d'intervalle audible (il y en a vingt-deux par octave), et par la disposition de ces *çruti* entre les différentes notes qui constituent les gammes anciennes: de ces gammes Bharata ne décrit que deux, le *ṣadjagrāma* (do, ré, mi bémol, fa, sol, la, si bémol), et le *madhyamagrāma* (do, ré, mi, fa, sol,

la, si bémol); il en est une troisième, le *gāndhāragrāma*, mentionnée dans le Pañcatantra, et peut-être empruntée à la Perse, où la tierce mineure comprise entre le deuxième et le quatrième intervalle (ré-fa) est divisée en deux parties égales.

On voit, par ces indications, combien les articles déjà parus de M. Bhandarkar renouvellent nos connaissances sur l'histoire de la musique dans l'Inde; c'est dire combien les nouveaux articles qu'il promet seront les bienvenus.

J. Bloch.

Friedrich Hirth et W. W. Rockhill. *Chau Ju-kua : His work on the Chinese and Arab trade in the twelfth and thirteenth centuries, entitled Chu-fan-chi.* — Saint-Pétersbourg, Imprimerie de l'Académie impériale des sciences, 1912; un vol. in-4°, x et 288 pages, carte.

L'important ouvrage de MM. Hirth et Rockhill a fait, de la part de M. Paul Pelliot, l'objet d'un examen méthodique qui ne comprend pas moins de trente-cinq pages dans le *T'oung pao* de 1912 (p. 446-481) et auquel les sinologues feront bien de se référer pour l'élucidation d'une quantité de questions de détail que soulève la lecture du traité géographique de Tcháo Joù-koúa, comme aussi pour celle des origines et de l'historique de cet ouvrage. Celui-ci a été, par ailleurs, compris au nombre des extraits de la grande encyclopédie *Yòng-ló tá tièn* analysés par les rédacteurs de la bibliographie impériale *Ssèu k'oú ts'iuân chōu tsòng móu*, publiée en 1790, par ordre de K'ièn-lông. La notice que ceux-ci ont consacrée au 諸 蕃 志 *Tchōu fân tché* figure au livre 71 de la bibliographie, classe de l'Histoire, section de la Géographie. Il m'a semblé que, parallèlement aux travaux de traduction et aux développements explicatifs que nous possédons désormais sur l'œuvre si intéressante de Tcháo Joù-koúa, le lecteur pouvait être curieux de connaître la façon dont les rédacteurs officiels de la Cour de Pékin en avaient fait, vers la fin du XVIII° siècle, la critique littéraire. Je m'empresse d'ajouter que celle-ci témoigne d'une réelle inexpérience en matière géographique et que nous y voyons apparaître des hors-d'œuvre de linguistique que les auteurs chinois, de nos jours, jugeraient inutiles. Telle quelle cependant, cette étude a son intérêt propre, non seulement pour ce qui concerne la personne de Tcháo Joù-koúa et son livre, mais aussi comme nous montrant l'esprit dans lequel les savants chinois pouvaient, dans la pénurie de leur information scientifique, apprécier des œuvres

de ce genre et en rendre compte, il y a quelque cent trente ans. C'est dans cette pensée que je donnerai ici l'interprétation intégrale de la notice bibliographique dont il s'agit.

«TCHŌU FÂN TCHÉ. Deux *kiuán* (livres). Texte du *Yòng-ló tá tièn*.

«Composé par 趙汝适 Tcháo Joù-koúa, de l'époque des Sóng (960 à 1279 de l'ère chrétienne). Sur les débuts et la fin de Joù-koúa il n'y a pas de documents. Cependant, si l'on s'appuie sur les tableaux généalogiques des membres de la famille impériale (宗室 *tsōng-ché*) que contient le *Sóng chè*, ou histoire officielle de la dynastie Sóng[1], on apprend qu'il était le descendant au cinquième degré (*yuân-souēn*) de 仲忽 Tchóng-hōu, prince de K'î (岐王), l'arrière-petit-fils (*tsēng-souēn*) de 士說 Ché-choūo (ou Ché-yué), prince de Ngān-k'āng (安康郡王), le petit-fils de 不柔 Poú-jeôu, dignitaire du titre de *yîn-ts'īng kouāng-loú tái-foū* (銀青光祿大夫)[2] et le fils de 善待 Chán-tái. Il provenait de la maison de 元份 Yuân-fén, prince Kièn (偂王) et était distant de l'empereur T'ái-tsōng (976-997) de huit générations.

«Son livre a été fait au moment où il était chargé (*t'î-kiù*) des navires de commerce du *lóu* du Foû-kién[3]. A cette époque, les Sóng s'étaient déjà transportés dans le sud par la voie des eaux[4] et les étrangers ne communiquaient avec eux que par leurs navires de commerce. Aussi ses récits concernent-ils toujours des pays maritimes. Les monographies consacrées aux nations étrangères dans l'histoire officielle des Sóng[5] les ont certainement invoqués et utilisés dans leur rédaction et, si l'on examine l'ordre des matières, la nature des faits et les années et mois cités, on en reconnaît la coïncidence.

«Cependant l'histoire officielle des Sóng entre dans le détail des événements et est plus sobre de renseignements sur les mœurs et les productions, tandis que le livre dont nous parlons s'étend sur les mœurs

[1] On sait que la dernière dynastie Sóng avait pour nom de famille 趙 Tcháo, qui est celui de notre auteur.

[2] C'est-à-dire qu'il appartenait au second degré du troisième rang du mandarinat (époque Sóng).

[3] 提舉福建路市舶, c'est-à-dire le commissaire (使 *ché*) du commissariat (使司 *ché sseū*, ou 司 *sseū*), chargé (提舉 *t'î kiù*) des navires de commerce dans le *lou* (alors une province) du *Foû-kién*.

[4] Transfert de la capitale à Háng-tchēou, après la défaite des empereurs Sóng par les Tartares Kīn ou Joù-tchēn, en 1129.

[5] 宋史外國列傳.

et les productions pour être plus sommaire dans la relation des événements. L'un des ouvrages est, en effet, formé de traditions historiques, tandis que l'autre appartient à la catégorie des descriptions diverses (雜志 *tsâ tché*). A chacun de ces genres revient ce qui lui convient et ses préférences de choix ne sont pas tenues pour des défauts.

«Parmi les pays passés en revue dans ce livre, le nom de 賓瞳龍 Pīn-t'ông-lông est écrit 賓同隴 *Pīn-t'ông-lòng* dans l'histoire officielle, celui de 登流眉 Tēng-lièou-mêi y est écrit 丹流眉 *Tān-lièou-mêi*, celui de 阿婆羅拔 Ā-p'ô-lô-pâ y est écrit 阿浦羅拔 *Ī-p'oû-lô-pâ* et celui de 麻逸 Mà-yí y est écrit 摩逸 *Mō-yí*[1]. Ce sont là, en effet, des sons correspondants en traduction, pour lesquels il n'y a pas foncièrement de caractères fixes. 龍 *Lông* et 隴 *lòng* sont mis en commun pour trois (*sic*) sons: 登 *tēng* et 丹 *tān*, 浦 *p'ôu* et 婆 *p'ô*, 麻 *mâ* et 摩 *mō*, sont les variantes de deux sons. La prononciation est tantôt légère et tantôt grave; c'est pourquoi des divergences existent dans l'écriture, sans qu'il soit possible de déterminer s'il y a exactitude ou non. On continue, d'ailleurs, toujours de faire aujourd'hui comme par le passé.

«Mais les Sóng méridionaux étant allés au loin se fixer à Lîn-ngān 臨安 (Hàng-tchēou actuelle), c'est la région du sud-est (de la Chine) qui, pour des communications par voie maritime, se trouvait la plus rapprochée (des pays étrangers). Aussi, dans la *Description* (de Tcháo Joù-koúa), est-il fait mention à la fois des pays de 大秦 *Tá-ts'în* et de 天竺 *T'iēn-tchoù*; tandis que, se trouvant séparé du 西域 *Sī-yú*, l'auteur n'en vit personnellement — semble-t-il — aucun habitant. Cependant, si nous consultons le 冊府元龜 *Ts'ó fòu yuân kouēi*[2], nous constatons que cet ouvrage, citant la religion 祆教 *Hiēn kiáo*[3] au temps des T'âng, la désigne comme celle des 大秦寺 *Tá-ts'în sséu* ou temples de Tá-ts'în.

[1] Sur les quatre noms propres ici mentionnés, voir dans le volume de MM. Hirth et Rockhill : 1° p. 51, Panrang (côte de Cochinchine); 2° p. 53 et 57, Ligor (?) (péninsule malaise); 3° p. 117, Abu'l 'Abbás; et 4° p. 159, les îles Philippines.

[2] Encyclopédie rédigée sous la direction personnelle de l'empereur Tchen tsōng, des Sóng, et terminée en l'an 1013 de l'ère chrétienne.

[3] Il est à remarquer, relativement au dieu des Occidentaux d'autrefois, que le dictionnaire de K'āng-hi n'indique pas, pour le caractère 祆 *Hiēn*, la signification de «nom du dieu des barbares Hôu», 胡神名 *Hôu chên ming*, qu'avaient donnée avant lui le *Tséu houéi* et le *Tchéng tséu t'ong*, ni celle de «caractère du dieu des Hôu», 胡神字 *Hoû chên-tséu*, qui figure dans le

«Les 海獠 *Hài-lào* de 廣州 Kouàng-tchēou (Canton), dont une notice existe dans le 桯史 *T'īng chè*[1], appartenaient à cette race.

«En outre, le 佛國記 *Fô kouô ki* de 法顯 Fâ-hièn relate un voyage par terre jusqu'au T'iēn-tchôu avec retour par navire de commerce en Chine (晉 *Tsín*).

On constate par là que les deux États pouvaient communiquer par un détour en mer. C'est pourquoi Joù-koúa put être, à 福州 Foù-tchēou, le témoin de leurs échanges commerciaux. S'il en est ainsi, tout ce qu'il a noté dans son livre, il l'avait obtenu par la vue ou par l'audition et il avait procédé par interrogations et enquêtes personnelles. Il convenait donc que ce qu'il a rapporté, avec détail et précision, fût l'objet de la confiance des historiens».

On remarquera que c'est à Foù-tchēou que l'auteur de cette notice bibliographique place la résidence de Tcháo Joù-koúa, membre de la famille impériale et commissaire chargé de la marine marchande dans le *loú*, ou province, de Foû-kién, dont cette ville était, alors comme aujourd'hui, la capitale[2]. Mais il est permis de penser que c'est là une

*Hóng-woù tchéng yún*. Le dictionnaire 新字典 *Sīn tséu tièn*, qui vient d'être publié à Cháng-hài, par un groupe de sept savants chinois, pour remédier aux imperfections nombreuses des lexiques antérieurs et notamment de celui de *K'ang-hi*, lui donne la prononciation *T'iēn* et l'explique ainsi : «Le «dieu des Hoû. Le nom du dieu de la religion du feu en Perse est *Houò t'iēn*; «c'est pourquoi on appelle cette religion *T'iēn kiaó* (胡神也、波斯火教«神名火祆、故稱其教曰祆教)».

[1] Ouvrage du commencement du XIIIe siècle, traitant de l'histoire des Sóng. Cf. Wylie, *Notes on Chinese literature*, p. 158. Voir sur les Hài-lào de Canton, la note 2 de la page 16, dans le livre de MM. Hirth et Rockhill.

[2] Le 路 *loú*, ou province, du Foû-kién fut constitué pendant la deuxième année 雍熙 *yōng-hī* (985) et comprit les six *tchēou* de Foù, de Kién, de Ts'iuân, de Tcháng, de Tīng et de Kién (福建泉漳汀劍六州) et les deux circonscriptions militaires de Hīng-houa et de Cháo-woù (興化邵武二軍), c'est-à-dire, sous des noms parfois différents, ses divisions territoriales actuelles. 劍州 Kién-tchēou a pris, sous les Mongols, le nom de 延平 Yén-p'ing, qu'il porte encore aujourd'hui. Cette organisation administrative en un *loú*, ayant son chef-lieu à Foù-tchēou, se conserva jusque sous les Yuân, qui, en 1278, en firent une 行中書省 *hîng tchong-chōu chèng*, ou «inspection ambulante du secrétariat central» (province), puis (1285) la rattachèrent à la province de 江浙 *Kiāng-tchô* (cf. *Tá Ts'ïng yī t'òng tchè*, livre 324). Ts'iuân-tchēou ne fut la capitale provinciale que de 1297 à 1299, sous les Mongols. Le Foù-kién ne forma qu'un *loú* sous les Sóng; il en forma

affirmation faite à la légère et que MM. Hirth et Rockhill sont justifiés d'avoir situé à 泉州 Ts'iuân-tchēou le siège de ses fonctions. Outre que c'est toujours dans ce dernier port que l'ouvrage du commissaire chinois se réfère dans ses repérages géographiques, en mentionnant les allées et venues des navigateurs étrangers, l'histoire officielle des Sóng ne fournit aucune donnée en faveur de Foû-tchēou. Le *Sóng chè* consacre une page (livre 167, Administration, p. 19 v°) aux commissaires dont il s'agit et s'exprime ainsi :

«Les Commissariats chargés des navires de commerce (提舉市舶司 *T'i-kiù ché-pó sséu*) avaient le maniement des affaires concernant les marchandises étrangères, les navires de mer, la perception des taxes et les échanges commerciaux. La venue de gens des régions éloignées fit communiquer les objets d'origine lointaine. Au commencement des années 元祐 *yuân-yeóu* (1086), l'ordre impérial fut donné au *loú* du Foû-kién d'établir un commissariat (司 *sséu*) à Ts'iuân-tchēou. Pendant la première année 大觀 *tá-kouán* (1107), on rétablit trois fonctionnaires chargés des navires de commerce (市舶提舉官 *Ché-pó t'i-kiù kouān*) dans les trois *loú* de Tchó (la province des Deux Tchó, 兩浙 *Leang-tchó*, qui, sous les Sóng, comprenait le Tchókiāng et le sud du Kiāng-sōu actuels), de Kouang (Canton, formant alors le *loú* oriental du 廣南 Kouàng-nân) et de Foû-kién. L'année suivante (1108), le *yú-chè tchōng-tch'ēng* nommé 石公弼 Chê Kong-pí demanda que la charge des navires de commerce de tous ces *loú* fût confiée aux Commissariats des transports (轉運司 *Tchouàn-yún sséu*): mais il ne fut pas fait droit à cette requête.

«Au début de la période 建炎 *kién-yên* (1127, établissement de la capitale impériale à Hàng-tchēou), on supprima les Commissariats des navires de commerce dans le Foû-kién (閩 *Min*) et dans les Tchó et ils furent incorporés aux Commissariats des transports; mais on les rétablit peu après.

«La vingt-neuvième année 紹興 *chào-hīng* (1159), des fonctionnaires suggérèrent que le Foû-kién et le Kouàng-nân établissent individuellement des bureaux, 務 *woú*, dans un de leurs *tchēou* (départements), tandis que, pour les navires de commerce du Leàng-tchó, on établirait l'administration les concernant dans cinq 所 *sò* (villes), séparément.

huit sous les Yuân. Cet équivalent de «province» devint celui de «département» ou de «préfecture».

«Au commencement des années 乾道 *k'iên-táo* (1165), des fonctionnaires signalèrent, en outre, les vices résultant des taxations et redevances et des désordres et exactions du Commissariat des navires étrangers du Leàng-tchó. Ils représentèrent, en même temps, que dans le Foû-kién et le Kouāng-nân il y avait aussi des navires de commerce et que, les marchandises y étant en quantités énormes, il convenait réellement d'y maintenir une administration qui en fût chargée, tandis que, dans le Leàng-tchó seulement, on pouvait mettre fin à d'abusives sinécures. Acquiescement fut donné à ces demandes et on délégua, simultanément, en chaque localité, les préfets, préfets adjoints ou sous-préfets (知州通判知縣) pour exercer une surveillance et administrer, mais sous la direction générale du Commissariat des transports.»

A cette année 1165 s'arrête l'historique des Commissariats des navires étrangers des côtes de l'empire des Sóng, dans l'histoire officielle. Il est possible que d'autres remaniements aient eu lieu jusqu'au moment où Tcháo Joù-kouá fut nommé «commissaire au Foû-kién». Un texte que je trouve cité dans le *P'ei-wên yùn foù* — et qui montre, en même temps, la très grande importance que les empereurs chinois attachaient au commerce maritime — affirme qu'un Commissariat des navires marchands existait à Foû-tchēou dès la période *cháo-hīng*, soit un siècle environ avant la date approximative à laquelle MM. Hirth et Rockhill concluent que Tcháo exerça ses fonctions. Voici ce texte, inséré sous le vocable 市舶 *Ché pó* et emprunté au 中興會要 *Tchōng hīng houéi yáo* :

宋紹興間、李敬陳爲福州提舉、上曰市舶司委寄非輕、若用非其人、則海商不至、 Pendant les années *cháo-hīng* des Sóng (1131 à 1162), Lì Kíng-tch'ên fut fait surintendant (*t'i-kiù*) de Foû-tchēou. L'empereur dit : «Ce n'est pas une charge «légère que celle qui est confiée aux Commissariats des navires de com«merce. Si l'on n'y emploie pas les hommes qui leur conviennent, les «marchands d'au delà des mers ne viendront plus.»

Il n'est donc pas impossible que Tcháo Joù-kouá ait eu sa résidence officielle à Foû-tchēou. Toutefois, l'auteur de la notice bibliographique consacrée au *Tchōu fân tché* n'apportant aucune attestation à l'appui de son dire, il est permis de supposer que, par Foû-tchēou, il a voulu faire entendre la province de Foû-kién.

Tcháo Joù-kouá mentionne à plusieurs reprises le dieu des Mahométans et Mahomet lui-même sous le nom de 佛 *Fô*, ou Bouddha (p. 103, 124, de la traduction Hirth-Rockhill), Mahomet étant transcrit sous la forme 麻霞勿 *Mâ-hiâ-woû* (Ma-ha-mo). Cette façon étrange de s'exprimer — puisque *Fô* est essentiellement la transcription phonétique de la première syllabe du mot *Bouddha* — paraît avoir été courante en Chine autrefois et j'en ai rencontré des exemples pour ce qui concerne la ville de Hâng-tchēou[1]. Cette observation montre qu'il ne faudrait pas se hâter de conclure de la présence simultanée, dans un texte ancien, des appellations 回回 *Hoûei-hoûei* (Ouigours ou Musulmans) et 佛 *Fô* «Bouddha», que les faits mentionnés ne peuvent être attribués qu'à des Ouigours appartenant à une époque où ceux-ci n'avaient pas encore abandonné la religion bouddhique.

Le son de la dernière syllabe du nom de l'auteur du *Tchōu fān tché* est sujet à contestation. MM. Hirth, Rockhill et Pelliot le prononcent *koua* et le dictionnaire de M. Giles donne : 适 *kua*$^{4}$. Or, si nous nous reportons aux lexiques chinois, nous trouvons, depuis l'époque des T'âng : «古活切, frottement de *koù* et de *hoŭo* (soit *koŭo*); 音括, se prononce comme 括 *koŭo*», qui a pu fort bien se lire *koua*, puisque ce caractère figure, dans le classement traditionnel par rimes, sous la rime 曷 *hŏ* avec 薩 *să*. Toutefois, si nous consultons le répertoire des mots pékinois de M. Iwamura, nous trouvons à la fois 适 et 括 prononcés *k'uo*$^{4}$ et M. Giles donne aussi au dernier de ces mots le son alternatif *k'uo*$^{4}$.

Par ailleurs, peut-être sommes-nous en présence de deux frères ou cousins (de même degré) de notre commissaire des navires marchands, en vertu de la règle suivie par les Chinois pour l'adoption de leurs noms personnels, lorsque nous rencontrons dans la grande Géographie impériale[2] deux personnages désignés comme 趙汝遇 Tcháo Joù-yú, préfet de Foû-tchéou sous l'empereur Kouāng-tsōng (1190-1194), qui s'y signala par d'utiles travaux d'irrigation, et 趙汝騰 Tcháo Joù t'êng, indiqué comme membre de la famille impériale, habitant Foù-tchēou, et président du ministère des rites sous le règne de Lì-tsōng (1225-1264).

A. Vissière.

(1) *Études sino-mahométanes*, par A. Vissière, IIe série, p. 78.

(2) *Tá Ts'îng yî t'ông tché*, livre 326, Foù-tchéou-foù, Ministres célèbres et hommes notables.

*Hariscandra il Virtuoso* (*Satyahariścandra*), dramma indiano di Râmacandra. Prima versione dall' originale per cura di Mario Vallauri. — (Firenze,) 1913, in-16, 197 pages.

Râmacandra, disciple du célèbre docteur jaina Hemacandra, vivait dans la seconde moitié du xiie siècle. Parmi les cent ouvrages dont il se vante d'être l'auteur figurent trois drames : le *Raghuvilâpa*, le *Nirbhaya-bhîma* et le *Satyahariścandra*. Ce dernier, publié pour la première fois à Bombay en 1898, est un ouvrage édifiant destiné à exalter la vertu de *satya*, c'est-à-dire, non la véracité — car le vertueux Hariścandra ment à plusieurs reprises — mais la fidélité à la parole donnée. Les cruelles épreuves infligées par les dieux à Hariścandra sont racontées en grand détail dans le *Mârkaṇḍeya-Purâṇa* (vii-viii); Râmacandra n'a pas ajouté beaucoup à son modèle, mais il a disposé assez habilement les incidents et son œuvre n'est pas sans un certain mérite littéraire. M. Vallauri a eu raison de la rendre accessible au public dans une traduction agréable et soignée.

L. Finot.

A. Vissière. *Études Sino-Mahométanes* (deuxième série), avec la collaboration de MM. G. Cordier et Cl. Huart et du Révérend A. C. Moule. — Paris, Leroux, 1913: in-8°, 160 pages, avec figures et 12 planches hors texte.

Depuis plusieurs années, M. Vissière poursuit dans la *Revue du monde musulman* l'étude des documents relatifs à l'islam chinois: ce sont les articles donnés dans ce périodique qu'il a réunis en 1911 et en 1913 dans ses deux séries d'*Études sino-mahométanes*. L'islam chinois y est suivi du xiie siècle jusqu'à nos jours. On sait que les documents chinois relatifs à l'islam sont très pauvres et ne rendent qu'un compte très imparfait de l'importance réelle que cette religion étrangère a acquise en Chine depuis pas mal de siècles. Les recherches de M. Vissière, conduites avec la précision que notre confrère apporte à tous ses travaux, nous valent de bons matériaux, mais dont le nombre est encore trop restreint pour qu'on puisse se hasarder à esquisser une histoire de l'expansion musulmane en Extrême-Orient.

Des sept articles qui composent la deuxième série de ces *Études*, le plus important par l'étendue et par le contenu est le dernier, où M. Vissière met en œuvre, en les entourant de renseignements puisés à d'autres sources, des textes qui lui ont été fournis par un de nos confrères anglais, le Rév. A. C. Moule. Grâce à ces textes nous pouvons jalonner, tant bien que mal, le progrès de l'islam dans un des grands ports de Chine,

Hang-tcheou, la capitale des Song méridionaux. Une fois de plus, il faut bien constater que les documents certains ne remontent pas très haut. Une inscription «des T'ang» est illisible, et l'exemple de celle de Si-ngan-fou, manifestement apocryphe, n'est guère encourageant. Il n'est pas douteux qu'il y ait eu à Hang-tcheou une mosquée importante dès l'époque mongole, mais les traditions qui la concernent sont flottantes. L'inscription la plus ancienne qui se rapporte à l'islam de Hang-tcheou n'est en réalité que de 1452; elle est rédigée en persan. Pour atteindre vraiment l'époque mongole, il faut sortir de Chine; M. Vissière a eu grandement raison de reproduire, côte à côte avec ses textes, les pages si vivantes où le voyageur arabe Ibn Batoutah relate la réception chaleureuse que lui firent en 1343 ses coreligionnaires de Khansâ, c'est-à-dire de Hang-tcheou.

Les traductions de M. Vissière sont en général très sûres. Sur un ou deux points cependant, je ne puis me ranger à l'opinion de notre confrère :

P. 95. — «Le *Wen hien t'ong k'ao*, citant le 環行記 *Houan hing ki*, ou *Relation d'un voyage circulaire*, de 杜 Tou, dit...» Il y a là une inadvertance. Le texte cité est en réalité un des fragments du «récit de voyage» (*hing-ki*) de Tou Houan. Tou Houan dut être fait prisonnier par les Arabes en 751 à la bataille de Talas. Il écrivit à son retour en Chine, en 762, une relation de voyage dont son parent Tou Yeou inséra peu après d'assez copieux fragments dans son *T'ong tien*; c'est du *T'ong tien* que ces fragments ont passé dans le *Wen hien t'ong k'ao*. Cf. par exemple Hirth, *Nachworte zur Inschrift des Tonjukuk*, p. 3; Chavannes, *Docum. sur les Tou-kiue occidentaux*, p. 298; Chavannes et Pelliot, *Un traité manichéen*, dans *J. A.*, janv.-févr. 1913, p. 155-156.

P. 97. — «潛邸 *Ts'ien-ti*, hôtel ou palais privé, comme en ont possédé certains empereurs de Chine.» Tel n'est pas le sens, pas plus que dans le texte relatif à Yao Tch'ou que M. Vissière cite en note d'après le *P'ei wen yun fou*. Les passages originaux se trouvent dans le *Yuan che*, chap. 90, fol. 10 v°, et chap. 58, fol. 1 r°. Dans les deux cas, le texte a 世祖在潛邸時, mot à mot «lorsque Che-tsou (Khubilaï) se trouvait dans le palais de [celui qui] est caché»; c'est une allusion au 潛龍 *ts'ien-long*, au «dragon qui est [encore] caché [sous les eaux]», et cette expression s'applique toujours à l'empereur avant son avènement. Le sens est donc : «Lorsque Khubilaï n'était encore que prince héritier», c'est-à-dire sous le règne de Möngkä. Il suffit de se reporter à Giles, *Biogr. Dict.*, n° 2439, pour voir que c'est en 1251, près de dix ans avant son avènement, que Khubilaï fit appeler Yao Tch'ou. La rectifica-

tion a son importance puisque, du passage du *Yuan che* relatif à Jamal ud-dîn, il résulte ainsi que ce n'est pas seulement après 1260, mais du temps même de Möngkä, que Khubilaï fit appel à l'astronome persan.

P. 100. — La poésie que cite le *Ts'i sieou lei kao* se trouve dans le *Chou yuan tsa ki* au chapitre 2, fol. 6 r° (éd. du *Cheou chan ko ts'ong chou*), dans un paragraphe consacré à l'islam, et son intérêt vient de ce qu'elle y est mise dans la bouche des musulmans eux-mêmes.

P. 117-121. — J'ai rappelé plus haut que la plus ancienne inscription d'origine musulmane qu'on ait encore retrouvée à Hang-tcheou date de 1452; cette inscription, rédigée en persan, était déjà connue[1], et sa date exacte avait prêté à la discussion; M. Vissière reprend la question, mais je dois dire que je ne puis accepter entièrement ni les explications antérieures, ni la sienne propre. La date exprimée à la fin du texte persan est «le premier du mois béni de *ramadan*, un vendredi de l'an 856». Vient ensuite une autre date, rédigée en chinois, mais écrite en caractères arabes; sur le déchiffrement qu'en avait donné M. Browne, M. H. Giles avait naguère proposé d'y voir «le neuvième jour du huitième mois de la troisième année *king-t'ai* des grands Ming». M. Browne donna comme équivalence de la date en années de l'hégire le 15 septembre 1452, et M. H. Giles indiqua pour la date chinoise le 18 septembre 1452. M. Chavannes fit remarquer que, d'après les dates de la *Chronologie* du P. Hoang, la date chinoise correspondait au 23 août 1452; dans une note ultérieure, il proposa de lire le 1<sup>er</sup> jour au lieu du 9<sup>e</sup>: par une combinaison de mois intercalaire, il crut pouvoir alors ramener l'une à l'autre les dates arabe et chinoise, à un jour près, car, ajoute-t-il, «les tables de réduction, tant à l'usage des sinologues qu'à l'usage des arabisants, ne sont jamais exactes qu'à un jour près». Il y a, à la solution proposée par M. Chavannes, plusieurs difficultés sérieuses, que M. Vissière signale à bon droit. Mais il n'est plus nécessaire de les étudier ici, car la date chinoise véritable, d'après le nouveau déchiffrement de M. Huart, semble bien n'être ni le 1<sup>er</sup>, ni le 9, mais le 5 du 8<sup>e</sup> mois. Sortons-nous par là d'embarras? Non, puisque les tables du P. Hoang nous amènent alors à mettre le 19 août en face du 15 septembre que donne le comput musulman. Le système de Giles conduirait par contre à proposer pour la date chinoise le 14 septembre, et l'écart ne serait plus que d'un jour entre les deux calendriers.

[1] En outre, M. Huart a signalé que cette inscription de 1452 est identique, aux dernières lignes près, à l'inscription de 1455 provenant de Si-ngan-fou et qu'il a publiée dans le *T'oung Pao* de 1905, p. 269-275.

M. Vissière a fait remarquer que l'équivalence de la date arabe résultait des tables de Wüstenfeld, et il ajoute : « Il semble que l'on n'ait pas, jusqu'ici, signalé d'erreur dans ces dernières; la publication des *Chronologies* du P. Hoang est récente et peut-être n'ont-elles pas encore fait complètement leurs preuves. » En ce qui concerne la date arabe, il n'y a pas lieu en effet de faire intervenir l'approximation d'un jour dont parle M. Chavannes. Le doute existe parfois parce que certains chronologistes arabes placent l'hégire au 15 juillet 622, au lieu de la date usuelle du 16 juillet. Mais toute incertitude cesse naturellement quand le jour de la semaine est indiqué; il s'agit alors d'un système fermé dont les résultats sont certains; rien n'est plus facile que de s'assurer que le 15 septembre 1452, et non le 14, était un vendredi; l'équivalence de la date arabe indiquée par M. Browne est certaine.

La question se ramène donc à savoir, comme le dit M. Vissière, qui a raison, de M. Giles ou de M. Chavannes, ou plutôt des auteurs dont ils se réclament, c'est-à-dire de J. Williams ou du P. Hoang. M. Vissière fait remarquer qu'« un jour d'écart est toujours admissible, en raison de la différence des longitudes des lieux employant des calendriers lunaires » ; sans se prononcer formellement, notre confrère penche manifestement du côté de J. Williams et de M. Giles : il me paraît cependant clair que leur date du 14 septembre 1452 est impossible.

J'ai déjà eu l'occasion de dire récemment [1] que la table de réduction II donnée à la fin du dictionnaire de M. Giles (2e édition) et empruntée à J. Williams ne pouvait pas donner des résultats exacts et était à supprimer; nous en avons ici une preuve nouvelle. On sait que dans le comput chinois, chaque jour est marqué de deux signes cycliques qui constituent un des éléments d'un cycle sexagénaire. Tous les soixante jours, les mêmes indices cycliques recommencent donc et se succèdent dans le même ordre. C'est un système fermé, comme celui de la semaine. Il suffit par suite de savoir quels ont été les signes cycliques d'un jour quelconque d'une année quelconque pour pouvoir reconstituer, à travers toute l'histoire chinoise, le système entier des cycles des jours, et pour pouvoir dire avec certitude quels signes cycliques étaient affectés à une date quelconque de nos calendriers. Le P. Havret et le P. Hoang ont établi naguère ces tableaux; chacun de nous peut les reconstituer sans peine pour lui-même. C'est ainsi que j'ai pris les *Kalendariographische und Chronologische Tafeln* du Dr Robert Schram (Leipzig, 1908, in-8°).

[1] Cf. *Le cycle sexagénaire dans la chronologie tibétaine*, dans *J. A.*, mai-juin 1913, p. 661-662.

où toutes les dates du comput européen sont ramenées au nombre de jours de la période julienne, et j'ai constaté que le 14 septembre 1452, qui est le 2,251,658ᵉ jour de la période julienne, était marqué des signes *sin-mao*, 28ᵉˢ du cycle[1]; on remarquera que ce sont bien là les signes qu'indique pour ce jour la chronologie du P. Hoang. Or reportons-nous au *Ming che*, sous l'année 1452 (chap. 11, fol. 3 rº). Les caractères cycliques du 1ᵉʳ jour du 8ᵉ mois n'y sont pas indiqués, mais il y est fait mention de ceux du 1ᵉʳ jour du 11ᵉ mois, soit *yi-wei*, 56ᵉ jour du cycle. Tel est bien le jour qu'indique également le P. Hoang, qui donne comme équivalence le 11 décembre 1452; le 11 décembre 1452 est le 2,251,746ᵉ jour de la période julienne, et $\frac{2,251,746}{60} - 10$ correspond bien au 56ᵉ jour du cycle; cette date du P. Hoang est donc juste. Or retranchons du 11 décembre 1452 le 10ᵉ mois, le 9ᵉ mois intercalaire et le 9ᵉ mois, enfin 25 jours du 8ᵉ mois (du 5 au 29 inclus); nous aurons 30 + 29 + 30 + 25 = 114 jours, qui, ôtés de 2,251,746, donnent 2,251,632; tel est bien le chiffre des jours de la période julienne pour le 19 août 1452. J'ajouterai que le *Ming che*, s'il ne donne pas les caractères cycliques du 1ᵉʳ jour du 8ᵉ mois de 1452, cite dans ce mois les jours *yi-tch'eou*, *mao-tch'en*, *ting-tch'eou* et *yi-yeou*, 2ᵉ, 5ᵉ, 14ᵉ et 22ᵉ du cycle. Si le 14 septembre 1452, marqué des signes *sin-mao*, 28ᵉˢ du cycle, était bien le 5 du 8ᵉ mois, le 1ᵉʳ de ce mois serait le 24ᵉ jour du cycle et il faudrait forcément rejeter dans le 7ᵉ mois toutes les dates cycliques fournies ici par le *Ming che*; c'est évidemment inadmissible. En résumé, il n'y a qu'une équivalence possible pour la date chinoise, c'est le 19 août 1452 indiqué par le P. Hoang; mais la date arabe répond non moins certainement au 15 septembre 1452. Rien dans le texte n'implique d'ailleurs expressément que les deux dates doivent se recouvrir; il n'en reste pas moins que c'est encore l'hypothèse la plus naturelle, et pour ma part j'incline à admettre que les rédacteurs de l'inscription ont fait erreur[2].

[1] La période julienne se trouve commencer le 51ᵉ jour du cycle chinois. Pour obtenir les signes cycliques d'un jour de la période julienne, il suffit donc de diviser le chiffre de ce jour par 60 et de diminuer le reste de 10. C'est ainsi que 2,251,658 : 60 laisse comme reste 38; retranchons 10; ce jour correspond au 28ᵉ jour du cycle chinois.

[2] Il se peut que la copie manuscrite qui devait servir pour l'inscription ait été préparée un peu à l'avance, au jour qu'indique la date chinoise donnée en transcription; l'érection de la stèle fut ensuite reportée au 1ᵉʳ jour de *ramadan*, mais ces musulmans de langue persane ont laissé telle quelle la ligne antérieurement transcrite du chinois; ce n'est d'ailleurs qu'une hypothèse.

P. 135. — La légende musulmane s'empare ici du croissant qui figure sur la monnaie *k'ai-yuan-t'ong-pao* écrite au début des T'ang par Ngeou-yang Siun (M. Vissière a corrigé lui-même sur les tirages à part l'inadvertance qui faisait intervenir la période *k'ai-yuan*); mais la tradition chinoise veut que ce croissant représente un coup d'ongle donné au modèle par l'impératrice. Certains érudits chinois prétendent en outre qu'on peut lire cette monnaie dans un ordre différent : *K'ai-t'ong-yuan-pao*.

P. Pelliot.

Ed. Chavannes. *Mission archéologique dans la Chine septentrionale*, planches, 1^re^ partie (n^os^ 1 à cclxxvi); 2^e^ partie (n^os^ cclxxvii à cccclxxxviii). — Paris, Leroux, 1909; 2 albums grand in-4°. — T. I, Première partie : *La sculpture à l'époque des Han*, Paris, Leroux, 1913, in-8°, 290 pages + pl. cccclxxxix à dxliii. [*Publications de l'École française d'Extrême-Orient.*]

La mission archéologique si merveilleusement féconde que M. Chavannes a menée à bien dans la Chine du Nord en 1907 nous a valu, deux ans plus tard, les magnifiques albums de planches dont le titre est reproduit en tête de ce compte rendu. Certaines de ces planches ont déjà été invoquées à maintes reprises dans les derniers travaux de la sinologie occidentale, mais on attendait avec impatience le commentaire que M. Chavannes devait joindre à ces monuments figurés, et dont il était mieux qualifié que personne pour réunir et mettre en valeur les éléments. Malgré la complexité des recherches et les tâches multiples qui le sollicitaient par ailleurs, M. Chavannes vient de répondre aux souhaits des orientalistes et des archéologues en donnant la première partie de son texte, celle qui concerne un sujet où il est depuis longtemps passé maître, la sculpture de l'époque des Han.

Pour ancienne que soit la civilisation chinoise, elle ne nous a laissé que des monuments figurés relativement tardifs. Sans doute nous connaissons des jades, des poteries archaïques, et surtout des vases de bronze qui, eux, sont vraiment les chefs-d'œuvre de l'art chinois au temps des Chang ou des Tcheou. Mais les inscriptions antérieures à notre ère font presque complètement défaut; la peinture nous échappe avant le iv^e^ ou peut-être même le vi^e^ siècle; la sculpture enfin, en tant qu'il s'agit de bas-reliefs ou de statues et non plus de sujets modelés sur la panse d'un vase, ne nous est connue par aucun monument antérieur aux piliers et dalles funéraires qui se sont multipliés sous les Han orientaux, dans le cours du i^er^ et surtout du ii^e^ siècle.

Ces sculptures funéraires du IIe siècle, les archéologues chinois les avaient déjà étudiées sous les Song, puis au XVIIIe et au XIXe siècle, et des reproductions en étaient depuis longtemps accessibles dans le *Kin che so.* On peut dire cependant, malgré les notes antérieures de Bushell, de Douglas, d'Edkins, que la connaissance réelle de ces monuments en Europe ne date que de l'apparition, en 1893, du très beau livre où M. Chavannes reproduisait tous les estampages alors accessibles et en entreprenait l'explication. Mais la sinologie a grandement progressé depuis vingt ans; les sources littéraires nous sont mieux connues, les monuments nous sont devenus plus familiers; des dalles nouvelles ont été exhumées, et l'intérêt que le public a pris récemment à l'art ancien de l'Extrême-Orient a permis de faire passer en Europe ou en Amérique un certain nombre d'originaux. Pour mesurer le chemin parcouru, il suffit à quiconque de comparer la *Sculpture sur pierre en Chine* que M. Chavannes publia en 1893 à celle qu'il nous donne en 1913. Vingt ans ont suffi pour que le nombre des monuments ait à peu près doublé et pour que leur aire, jusque-là réduite au Chan-tong (sauf une pierre isolée au Kan-sou), ait gagné le Ho-nan et le moyen Yang-tseu et s'étende jusqu'au Sseu-tch'ouan, dans la partie la plus occidentale de l'empire chinois.

L'enquête, sans doute, est loin d'être achevée. Menée désormais avec plus de méthode, aidée par les sommes élevées qu'on paye aux populations indigènes, elle ne peut manquer de faire surgir de terre, au cours des années prochaines, de nouvelles séries de bas-reliefs et de statues. Mais c'était une condition même du progrès que de dresser un état exact de nos connaissances actuelles et d'en dégager des conclusions au moins provisoires. D'ailleurs, il semble bien qu'en ce qui concerne cette sculpture funéraire prébouddhique, le IIe siècle de notre ère doive rester sa grande époque et le Chan-tong sa terre d'élection : le monument type, c'est toujours l'ensemble des bas-reliefs du Wou-leang-ts'eu. Des sculptures nouvelles aideront à identifier quelques scènes, feront connaître des noms nouveaux, fourniront à l'archéologie l'intelligence de détails dans les costumes ou le mobilier de la Chine ancienne, mais les grandes lignes demeureront. A ce titre, nous ne saurions trop recommander la lecture du chapitre où M. Chavannes étudie «la valeur artistique et archéologique de ces bas-reliefs» (p. 24-40). Après avoir montré que ces bas-reliefs rappellent tantôt des événements saillants dans la vie du défunt, tantôt les épisodes fameux du légendaire chinois, M. Chavannes fait remarquer que cet art «funéraire» n'est pas inspiré d'idées d'outre-tombe, et qu'au fond le «décor» n'est pas différent de celui qui ornait les habitations les

plus luxueuses des Chinois de l'époque des Han». Ici, je ne souscrirais pas au jugement de M. Chavannes sans y apporter un correctif. Son observation est exacte dans sa lettre, plus peut-être que dans son esprit. Tout ce que nous savons aujourd'hui, grâce surtout à M. Laufer, du mobilier funéraire dont on garnissait les tombes en Chine aux premiers siècles de notre ère, nous montre le souci constant de mettre à la disposition du mort, dans l'autre monde, ce qui lui a servi dans celui-ci. Son grenier, son étable, son foyer, ses serviteurs, choses et gens, tous l'accompagnent en réduction dans la vie du tombeau. N'en serait-il pas de même de son habitation? Et si l'on met à ses côtés l'image réduite des objets familiers, n'est-ce pas à la même inspiration qu'il faudrait attribuer la reproduction, sur les parois de sa sépulture, des décors qui ornaient son palais de son vivant? Ces bas-reliefs exécutés uniquement sur les faces internes de la sépulture, à qui sont-ils destinés sinon au défunt? C'est lui, et ici je suis presque en plein accord avec une idée de M. Chavannes, c'est lui dont on veut retenir la présence et l'influence au profit des vivants en lui assurant son entourage familier[1]. Mais si un tel art n'est pas essentiellement funéraire dans ses sujets, peut-on dire qu'il ne l'est pas par sa destination, et l'idée funéraire n'est-elle pas présente au même titre dans les sculptures qui ornent les parois du tombeau et dans le mobilier qui le garnit?

Les dessins au trait gravés sur les parois de la chambre funéraire de Tchou Wei se placent au milieu du Ier siècle; aucun des autres monuments étudiés par M. Chavannes n'est antérieur au IIe siècle. Il y a cependant trace de sculptures sur pierre plus anciennes, et à ce sujet il serait particulièrement intéressant de tirer au clair la question de la «chambre de pierre» de 文翁 Wen Wong, où, dès le milieu du IIe siècle avant notre ère, il y aurait eu des statues de Confucius et de ses soixante-douze disciples. M. Chavannes dit (p. 8) qu'il n'a pas trouvé à ce sujet de témoi-

[1] Il y a cela, mais il y a peut-être aussi autre chose. Les morts ne sont pas toujours bienfaisants, ou plutôt, dans la dissociation qui sépare à la mort les éléments constitutifs d'une personnalité vivante, il est certains éléments dont la malignité est à redouter pour les survivants. C'est donc l'intérêt des vivants d'assurer à ces éléments une demeure familière et agréable, d'où ils ne soient pas tentés de sortir pour revenir troubler leur ancien logis. Une étude systématique des textes relatifs aux coutumes funéraires serait nécessaire pour déterminer quelle est, dans l'aménagement du tombeau, la part respective de deux conceptions en apparence opposées. On trouverait, comme de juste, beaucoup de ces textes déjà groupés dans le *Religious system of China* de M. De Groot.

gnage antérieur à l'époque mongole; il en existe cependant, et c'est ainsi par exemple que le 王逸少 Wang Yi-chao qu'il invoquait à ce sujet dans son ouvrage de 1893 (p. XXIV) nous met déjà au IV^e siècle, puisque ce n'est là qu'une appellation du calligraphe célèbre Wang Hi-tche (cf. GILES, *Biogr. Dict.*, n° 2174). J'avais réuni naguère quelques textes au sujet de la chambre de pierre et de la collégiale de Wen Wong (car il y eut, selon moi, deux édifices), mais leur étude dépasserait les limites d'un compte rendu, et je me borne à les énumérer en note ici; M. Chavannes en tirera d'ailleurs, s'il le veut, meilleur parti que moi[1].

Je signalerai en terminant, pour être jointes aux *Errata*, quelques inadvertances ou fautes d'impression.

P. 8, l. 19. — «L'empereur Wen»; *lire* «l'empereur Wou».

P. 13, n. 1. — C'est naturellement un *lapsus* de mettre Tai Yen-tche sous les Souei, puisque son *Si tcheng ki* est déjà cité en 527 dans le commentaire du *Chouei king tchou.* Tai Yen-tche, de son vrai nom 戴祚 Tai Tsou, vivait au début du V^e siècle; des portions de son *Si tcheng ki* se trouvent dans la 60^e section du *Chouo fou*, et sans doute aussi, malgré l'altération du nom, dans le 五朝小說 *Wou tch'ao siao chouo.* Cf. aussi *Souei king tsi tche k'ao tcheng*, chap. 6, fol. 7 r°, 26 v°-27 r°.

P. 68, n. 2. — Ce procédé de correction me paraît mieux se justifier pour des manuscrits que pour des imprimés; c'est en fait celui qui est employé dans les manuscrits des classiques calligraphiés au VI^e et au VII^e siècle et que j'ai rapportés de Touen-houang.

P. 79, l. 10. — *Au lieu de* Tch'ang Houa, *lire* Tchang Houa.

P. 231. — C'est par un *lapsus* que l'oiseau rouge est mis au Nord et le *hiuan-wou* au Sud.

P. 238. — En ce qui concerne Li Hi, je ne vois pas pourquoi il n'est rien dit de l'inscription apparentée de 172 A.D., reproduite dans le *Tsi kou lou pa wei*, III, 4 r° et v°, en y joignant *Kin che lou pou siu pa*, III, 12.

P. 246. — Je crois bien que la seule prononciation correcte de 乘, comme substantif, est *cheng*: je lirais donc Ts'ien-cheng. Quatre lignes plus loin, le nom de Li Yi-k'i paraît contenir une faute d'impression.

[1] Les principaux textes sont indiqués dans une note du *Souei king tsi tche k'ao tcheng* (chap. 3, fol. 12 r° et v°), d'après des sources qui nous sont toutes accessibles et auxquelles on devra se reporter. Il y faut joindre le *Tsi kou lou mou* (éd. du *Yun tseu tsai k'an ts'ong chou,* chap. 2, fol. 5 v° et 8 v°; chap. 3, fol. 4 v°), une inscription donnée au chapitre 76 du 宋文鑑 *Song wen kien*, et surtout le 東齋紀事 *Tong tchai ki che*, éd. du *Cheou chan ko ts'ong chou*, chap. 4, fol. 1 r° et v°. Naturellement, il doit y avoir aussi des renseignements dans le *Sseu tch'ouan t'ong tche* et le *Tch'eng tou fou tche.*

P. 247. — Dans le système de transcription que suit M. Chavannes, il faut écrire Kiai-hieou et non Kie-hieou.

P. 250. — Wang Yong-fou, plus souvent écrit 汪容甫 Wang Jong-fou, est le *hao* de ce personnage, dont le vrai nom est 汪中 Wang Tchong; il était né à Yang-tcheou et vivait à la fin du règne de K'ien-long. On trouvera quelques renseignements à son sujet dans GILES, *Biogr. Dict.*, n° 2165 (qui indique les dates de 1743-1794), et dans le *Kouo tch'ao ki hien lei tcheng tch'ou pien*, chap. 420, fol. 37 r°. Quant à la Porte de pierre de Chö-yang, elle a été en Chine l'objet d'une monographie, le 漢射陽石門畫像彙攷 *Han chö yang che men houa siang houei k'ao*, en 1 chapitre, par 張寶德 Tchang Pao-tö.

Il me reste à dire à M. Chavannes la gratitude que lui ont tous les sinologues et les archéologues pour les matériaux admirables qu'il leur a mis entre les mains, et à souhaiter la prompte apparition des volumes suivants. Nous savons d'avance qu'avec M. Chavannes pareil vœu sera exaucé avant longtemps.

Paul PELLIOT.

Ed. CHAVANNES. *Les documents chinois découverts par Aurel Stein dans les sables du Turkestan oriental.* — Oxford, Imprimerie de l'Université, 1913; grand in-4°, XXIII + 232 pages + XXXVII planches.

Ce sont des documents bien extraordinaires que les fiches de bois découvertes par Sir Aurel Stein dans les anciens postes de garde qui jalonnaient la route du désert à l'ouest de Touen-houang, dans la direction du Lob. Il y a seulement quinze ans, le manuscrit antérieur à l'an 1000 était pratiquement inconnu des érudits chinois. Les grottes de Touen-houang nous ont récemment valu des milliers de rouleaux qui s'échelonnent du v° siècle au x°. Mais les fiches de Sir A. Stein atteignent beaucoup plus haut : antérieures pour la plupart à l'usage du papier, elles commencent à 98 avant notre ère et descendent jusqu'au milieu du II° siècle après Jésus-Christ. D'autres documents, provenant de la station de Leou-lan, sont un peu postérieurs, et se répartissent sur la seconde moitié du III° siècle et la première moitié du IV°.

Le début du Ier siècle avant notre ère, disions-nous, mais c'est le temps même où le premier des historiens canoniques de la Chine, Sseu-ma Ts'ien, rédigeait ses *Mémoires historiques*. Et ainsi, une occasion inespérée s'offrait à nous de vérifier, pour les faits, pour les noms, pour les dates, la créance que méritait la tradition chinoise. Hâtons-nous d'ajouter que la tradition est sortie victorieuse de cette épreuve; les fiches de Sir

A. Stein n'ont fait que confirmer, en les précisant parfois, les données des *Mémoires historiques* et des deux *Histoires des Han*.

Naturellement il ne fallait pas s'attendre à trouver dans ces corps de garde des œuvres littéraires abondantes. Ce qu'un premier examen révélait, c'étaient avant tout des fragments de comptes, des ordres, des notes de service, des états d'approvisionnements, ce qui correspondait en un mot à la vie quotidienne assez monotone de ces toutes petites garnisons. Quelques indications et un certain nombre de dates furent relevées immédiatement par le lettré chinois qui accompagnait M. Stein. Mais il importait de tirer de ces documents le meilleur parti scientifique. Aussi devons-nous nous féliciter que M. Stein se soit adressé, pour un déchiffrement complet et méthodique, à M. Chavannes, qui vient de faire là, en un sujet très neuf et singulièrement ardu, une œuvre admirable de patience, de conscience, d'ingéniosité et d'érudition.

Les textes «littéraires» comprennent des fragments de traités divinatoires et médicaux et des portions du 急就章 *Ki tsieou tchang*. Le plus curieux fragment divinatoire (n° 59, p. 25) porte sur le 56ᵉ hexagramme du *Yi king*, mais ne concorde pas avec le *Yi king* actuel; nous devons donc avoir là, comme le suppose M. Chavannes, un passage d'un de ces *Yi king* différents de celui des Tcheou et qui ont aujourd'hui disparu, mais dont des témoignages anciens nous affirmaient l'existence. Les quelques fiches médicales ne se rattachent jusqu'ici à aucun ouvrage connu. Restent les fragments du *Ki tsieou tchang*, qui sont d'un haut intérêt.

Le *Ki tsieou tchang* est un vocabulaire, destiné à l'enseignement de l'écriture chinoise, et qui fut rédigé en 48-33 av. J.-C. par 史游 Che Yeou[1]. Ce court ouvrage subsiste, et a été l'objet de nombreux travaux de la part des érudits chinois[2]; mais pour aucune des recensions qui

[1] L'attention avait été appelée sur le *Ki tsieou tchang* par Watters (*Essays on the Chinese language*, p. 29) et par moi-même (*B.E.F.E.-O.*, II, 335-337).

[2] M. Chavannes énumère ces travaux (p. 3-5), mais il omet l'un d'entre eux que j'avais signalé naguère, le 急就章考異 *Ki tsieou tchang k'ao yi* de Souen Sing-yen; le nom même de cet érudit est cependant une garantie de travail consciencieux, et l'examen de son opuscule s'impose. Il faut ajouter un autre travail de même titre, dû à 莊世驥 Tchouang Che-ki, et qui a été édité au Kouang-ya-chou-kiu. En ce qui concerne le *T'ai tsong che lou* cité p. 4, cf. maintenant Aurousseau dans *B.E.F.E.-O.*, XII, IX, 73, 91-94. Pour Houang T'ing-kien, il faut surtout consulter sa collection littéraire, le 山谷集 *Chan kou tsi*, qui nous est accessible, entre autres, dans les éditions du Wou-ying-tien. Les dates de 1043-1103 indiquées par M. Chavannes ne me paraissent pas certaines; Giles (*Biogr. Dict.*, n° 873) donnait 1050-1110, mais sans citer de référence.

nous sont parvenues, nous ne pouvons établir une filiation qui remonte, même indirectement, au delà du IIIe siècle de notre ère; c'est dire l'importance des fiches de Sir A. Stein, dont l'une au moins doit être du Ier siècle de notre ère, et dont les autres ne peuvent guère être postérieures à cette date.

Les fiches de Sir A. Stein paraissent fournir un élément important pour la solution d'une autre question qui est liée, au moins en partie, à l'histoire du *Ki tsicou tchang*; je veux parler de l'origine de l'écriture dite 草書 *ts'ao-chou*, mot à mot l'«écriture [en forme d']herbe». C'est aujourd'hui le nom usuel de l'écriture cursive, mais, anciennement, il semble bien qu'on ait dit presque indifféremment *ts'ao-chou* ou 章草書 *tchang-ts'ao-chou*, «écriture *tchang-ts'ao*». A la page VIII, M. Chavannes dit que les fiches de Sir A. Stein nous permettent pour la première fois d'étudier des spécimens authentiques de l'écriture *tchang-ts'ao*, ainsi désignée «parce qu'elle est l'écriture avec laquelle on avait rédigé le fameux vocabulaire *Ki tsicou tchang*». Seulement ce passage s'accorde mal avec la note 5 de la page 3, où il est dit que le nom de *tchang-ts'ao* viendrait, d'après certains, de ce que 黃象 Houang Siang s'en serait servi pour copier le *Ki tsicou tchang*, mais, selon d'autres, de ce que c'était là l'écriture à demi cursive dont se servaient les scribes du temps des Han pour écrire les rapports officiels appelés 章奏 *tchang-tseou*. Or, dans la première de ces deux hypothèses, il ne s'agirait pas de l'écriture employée au Ier siècle avant notre ère par Che Yeou, mais de celle dont se servit Houang Siang au IIIe siècle[1] pour calligraphier l'œuvre de Che Yeou; dans la seconde hypothèse, nous restons à l'époque des Han, mais le *Ki tsicou tchang* est hors de cause.

En réalité, les trois opinions ont été soutenues par des érudits chinois, mais celle qui fait intervenir Houang Siang ne peut guère être admise. L'expression 眞草 *tchen-ts'ao*, «véritable [écriture en forme d']herbe», se rencontre en effet dès le temps même de Che Yeou, dans la deuxième moitié du Ier siècle avant notre ère; elle est employée à propos de documents officiels, par ce Tch'ou Chao-souen qui suppléa à certaines lacunes des *Mémoires historiques* de Sseu-ma Ts'ien[2]. L'expression

[1] A la page 4 (où 皇象 Houang Siang est une faute d'impression pour 黃象 Houang Siang), M. Chavannes dit que Houang Siang est mort en 230 A. D. Je ne trouve pas de texte qui fournisse cette date, et je me demande s'il ne s'est pas produit là une confusion entre Houang Siang et Tchong Yeou qui, lui, est bien mort en 230. Il n'en est pas moins certain que Houang Siang vivait au IIIe siècle.

[2] Cf. *Che ki*, chap. 60, fol. 4 r°.

s'appliquait donc, au moins dès la fin des Han occidentaux, à un type d'écriture en usage à la Cour. Il n'est pas invraisemblable qu'elle ait désigné l'écriture au pinceau des actes courants, pour lesquels on abandonnait l'écriture plus anguleuse et plus rigide dite *li-chou*, encore que celle-ci se soit maintenue un certain temps, plus ou moins altérée, dans les inscriptions. En ce cas, les fiches de Sir A. Stein, non seulement celles du *Ki tsicou chang*, mais la plupart des autres, seraient écrites en *ts'ao-chou*. Mais il faut admettre alors que le sens de *ts'ao-chou* a évolué par la suite. D'une écriture simplement courante, l'expression en est venue à désigner les cursives de plus en plus débridées dont les recueils d'autographes nous ont transmis des spécimens nombreux. On nous dit par exemple qu'au début des Song, on n'avait plus de «véritable écriture *ts'ao*» que de 張芝 Tchang Tche et de 索靖 So Tsing[1]; or on verra, dans le *Tch'ouen houa ko t'ie*, les fac-similé de l'écriture de So Tsing qui sont parvenus jusqu'à nous; ce n'est plus le *ts'ao-chou* des fiches et sans doute des actes tel qu'on l'employait sous les Han occidentaux; c'est déjà de la cursive à la manière moderne; l'écriture régulière des manuscrits et des pièces officielles a dès lors reçu le nom nouveau qu'elle a gardé jusqu'à nos jours, celui de 楷書 *k'ai-chou*[2].

A côté de ces fragments de livres, il faut faire une place aux calendriers. Un certain nombre de fiches renfermaient l'indication des signes cycliques pour les 1er, 2e, 3e, ... 30e jours du mois à travers les douze mois d'années qui n'étaient pas autrement spécifiées. M. Chavannes a su classer tous ces documents, et reconstituer en particulier, par ces fiches, le calendrier détaillé des années 63 et 59 avant Jésus-Christ. Ici encore, ces fiches nous apportent d'utiles confirmations, puisqu'elles sont en accord absolu avec la chronologie détaillée qui fut calculée au milieu du XIXe siècle par 汪曰楨 Wang Yue-tcheng, et qui est la base du si précieux ouvrage posthume du P. Paul Hoang, la *Concordance des chronologies néoméniques chinoise et européenne*[3].

(1) Cf. *Siu po wou tche*, éd. des «Cent philosophes», chap. 4, fol. 2 r°. Au point de vue de l'expansion de la civilisation chinoise vers l'Ouest, on remarquera que ces deux grands calligraphes étaient originaires du Kan-sou occidental.

(2) On peut dire *k'ai* ou *kiai*, mais la transcription *kie* donnée par M. Chavannes (p. 5) est en désaccord avec le système que nous suivons l'un et l'autre; de même, à la page 6, il faudrait écrire Fou Kiai-tseu et non Fou Kie-tseu.

(3) L'ouvrage de Wang Yue-tcheng, intitulé 長術輯要 *Tch'ang chou tsi yao*, en 10 chapitres, se trouve dans le 荔牆叢刻 *Li tsiang ts'ong k'o*, ainsi qu'une autre œuvre du même auteur, le 古今推步攷 *Kou kin t'ouei pou k'ao*, en 2 chapitres; mais je ne crois pas que cette collection existe

Dans le calendrier de l'an 63 avant Jésus-Christ (p. 10-14), on voit apparaître de douze jours en douze jours dans le cours d'un même mois, et après un intervalle de treize jours entre la mention dernière dans un mois et la première dans le mois suivant, un terme 建 *kien*, que M. Chavannes, après quelque hésitation, s'est décidé à rendre par «point fixe»[1]. Dans une année sans mois intercalaire, il y aura vingt-huit ou, exceptionnellement, vingt-neuf de ces «points fixes». M. Chavannes propose d'y voir «l'indication des positions successives occupées dans l'année par le soleil, en correspondance avec les vingt-huit mansions occupées successivement dans le mois par la lune». Les textes historiques ne paraissent guère fournir d'indications analogues; le jour *kien* est cependant cité au moins une fois dans le *Ts'ien han chou*, et Yen Chekou commente ce passage en disant simplement que, ce jour-là (25 décembre de l'an 8 A.D.), «se produisit le solstice d'hiver, et ce jour correspondait à *kien*»[2].

Lorsque M. Chavannes préparait son édition des fiches de Sir A. Stein, il m'avait dit un mot de cette question du *kien*; je lui avais suggéré qu'il pouvait y avoir un rapport entre ces indications et la série de douze caractères employés dans les calendriers modernes pour désigner les jours de l'année, et dont le premier élément est précisément le mot *kien*. M. Chavannes n'a pas cru devoir s'arrêter à ce rapprochement, à cause de l'intervalle de treize jours qui s'étend entre deux *kien* quand on passe d'un mois au mois suivant. Après examen des textes, je crois bien cependant que c'est de ce côté que nous devons chercher la solution. Malheureusement, l'origine même de la série duodécimale commençant par *kien* est loin d'être élucidée. En attendant la publication des copieux prolégomènes laissés en manuscrit par le P. Hoang et que la piété de ses confrères doit joindre quelque jour à sa *Concordance*, je n'ai pas souvenir

en Europe. Deux autres œuvres de Wang Yue-tcheng, le 疑年表 *Yi nien piao*, en 1 chapitre, et le 太歲超辰表 *T'ai souei tch'ao tch'en piao*, en 3 chapitres, nous sont accessibles dans le 式訓堂叢書 *Che hiun t'ang ts'ong chou*. Ces quatre ouvrages devaient être réimprimés dans la grande collection mathématique 古今算學叢書 *Kou kin souan hio ts'ong chou* de 劉鐸 Lieou To, dont la publication paraît malheureusement interrompue.

[1] Le terme se retrouve également pour des années plus tardives, au sujet desquelles on n'a que des indications fragmentaires : n°s 211 (?), 255, 264, 306, 537.

[2] 當建 *tang kien*. M. Chavannes traduit «dut être le point fixe», donnant ainsi à *tang* un sens dubitatif; je crois qu'il faut le comprendre au sens plus naturel de «correspondre à», «être».

d'avoir vu donner sur cette série d'autres renseignements que les suivants : «Les jours sont en outre désignés par douze caractères de bon augure, qui sont 建 *kien*, 除 *tch'ou*, 滿 *man*, 平 *p'ing*, 定 *ting*, 執 *tche*, 破 *p'o*, 危 *wei*, 成 *tch'eng*, 收 *cheou*, 開 *k'ai*, 閉 *pi*. Le premier jour de 1884 était désigné par le premier caractère *kien* et les suivants par les autres caractères en ordre régulier. Ceux cependant qui correspondent à un 節氣 *tsie-k'i*[1] gardent la désignation du jour précédent[2].»

Il est à présumer que quelque érudit chinois a parlé de cette série; mais ces textes m'ont échappé jusqu'ici. Toutefois, j'ai eu l'occasion de signaler, il y a quelques années, une mention incidente qui se rapporte à la fin du XIII^e^ siècle : le voyageur Tcheou Ta-kouan, parlant de la semaine planétaire qu'il trouvait en usage au Cambodge, dit : «Sept jours font un cycle; c'est analogue à ce que les Chinois appellent *k'ai*, *pi*, *kien*, *tch'ou*[3].» Comme on le voit, Tcheou Ta-kouan, en mentionnant la liste, commence l'énumération par les deux derniers termes de la série qu'indique le P. Hoang.

Si Tcheou Ta-kouan disait vrai, c'est-à-dire si la série *kien*, *tch'ou*, etc., constituait un système fermé comme la semaine planétaire, rien ne serait plus facile que de savoir de quel signe de cette série doit être marqué un jour donné dans une année donnée. Mais un élément de trouble est introduit par ce fait que les *tsie-k'i* ne comptent pas dans la série et

(1) Il y a 24 *tsie-k'i*, qui sont les jours où le soleil entre respectivement dans le premier et le quinzième degré de chacun des signes du zodiaque. Comme ces *tsie-k'i* sont en rapport avec la marche du soleil, on peut en donner les équivalences dans notre calendrier qui est solaire; on les trouvera dans Hoang, *A notice of the Chinese Calendar*, Chang-hai, 2^e^ éd., 1904, in-8°, p. 19. Les solstices et équinoxes sont naturellement des *tsie-k'i*, et à ce propos, le calendrier de 63 avant notre ère étudié par M. Chavannes soulève une difficulté que je ne vois pas comment résoudre. Ce calendrier indiquait les dates des équinoxes, des solstices et du commencement de chacune des quatre saisons; mais les fiches subsistantes ne mentionnent que les dates du commencement de l'été (23^e^ jour du 3^e^ mois), de l'équinoxe d'automne (13^e^ jour du 8^e^ mois) et du commencement de l'hiver (28^e^ jour du 9^e^ mois); ces dates correspondent respectivement aux 9 mai, 23 septembre et 7 novembre. Or le 23 septembre et le 7 novembre sont bien encore les dates actuelles de l'équinoxe d'automne et du commencement de l'hiver; mais, pour le commencement de l'été, le P. Hoang indique le 6 mai et non le 9. Il serait à souhaiter qu'un astronome nous donnât la solution de cette difficulté.

(2) Hoang, *A notice of the Chinese Calendar*, p. 2[illegible]

(3) Cf. *B.E.F.E.-O.*, II, 160.

gardent la désignation du jour précédent. Toutefois cette bizarrerie me paraît bien nous donner, par analogie, la clef du système employé dans le calendrier de 63 avant Jésus-Christ. La succession même des jours *kien* dans un même mois montre qu'ici les *tsie-k'i* sont hors de cause, mais pour expliquer que l'intervalle entre deux *kien* soit de treize jours quand on passe d'un mois à un autre, je ne vois qu'une solution, c'est que le premier jour du mois garde le signe du jour précédent. Le détail même des fiches me paraît confirmer cette hypothèse. Le septième mois de l'an 63 est un «petit mois» de 29 jours, dont le premier jour est le 29ᵉ du cycle, et le dernier le 57ᵉ; le cinquième jour, 33ᵉ du cycle, est marqué *kien*; en vertu même des règles que ces fiches nous obligent à poser, le dix-septième jour, 45ᵉ du cycle, sera aussi un jour *kien*, et, bien que la fiche de ce jour n'ait pas été retrouvée, M. Chavannes n'a pas manqué à l'indiquer. Mais ajoutons encore douze jours, nous arrivons au vingt-neuvième jour du mois, 57ᵉ du cycle, qui doit de toute nécessité être lui aussi un jour *kien*; seulement M. Chavannes ne l'a pas porté comme tel. Pourquoi? C'est que le premier jour du mois suivant, dont la fiche existe, est expressément indiqué comme *kien*, et M. Chavannes n'a pas supposé qu'il pût y avoir deux jours *kien* se faisant suite. C'est cependant ce qui me paraît s'imposer en raison même du fonctionnement du système dans le septième mois. Douze jours après le 17ᵉ jour, le 29ᵉ devait bien être *kien*, et le 1ᵉʳ jour du mois suivant gardait le signe *kien* comme le font les jours de *tsie-k'i* dans les calendriers contemporains.

On voit toutefois quelle est la différence entre le système tel qu'il fonctionnait sous les Han occidentaux et tel que le P. Hoang nous le fait connaître aujourd'hui. Sous les Han, les jours neutres sont les premiers jours du mois; le système est donc mis en rapport avec les mouvements de la lune. Actuellement, ce sont les *tsie-k'i* qui ne comptent pas; or les *tsie-k'i* ne sont liés qu'aux mouvements du soleil. En l'absence de toute indication sur l'origine de la série et de toute interprétation vraisemblable des douze termes qui la composent, il serait vain de vouloir aller plus loin pour l'instant. Mais il n'est déjà pas sans importance, pour l'étude des théories astronomiques des Chinois, de retrouver dès le Iᵉʳ siècle avant notre ère, sous une forme plus ancienne, un système que, sauf une mention épisodique au XIIIᵉ siècle, nous ne connaissions guère que de nos jours [1].

Le déchiffrement des fiches se rapportant à la vie courante présente de

[1] Le jour *kien* est seul indiqué, parce qu'il est le premier de cette série duodécimale, et jouait peut-être d'ailleurs un rôle spécial dans l'ancienne astro-

bien autres difficultés, et la lecture matérielle comme l'interprétation restent souvent fort aléatoires. M. Chavannes a été le premier à dire tout ce que son livre offrait à ce point de vue de provisoire; nous devons cependant nous féliciter que, dans ce «provisoire», il se trouve déjà autant de définitif. Le rapprochement minutieux des diverses fiches, la comparaison constante de leurs données et de celles que nous ont transmises les textes historiques, ont permis à M. Chavannes d'aboutir à des lectures certaines dans nombre de cas où la fiche, prise isolément, semblait ne devoir jamais rien livrer. Difficultés et incertitudes tiennent à des raisons multiples : fiches fragmentaires souvent pâlies ou usées par un séjour de deux mille ans dans le sol, type d'écriture qui s'écarte à maintes reprises de toutes les formes connues, enfin vocabulaire spécial qui fait que même en présence de lectures certaines, nous sommes souvent hors d'état de proposer aucune explication. Demandez à un sinologue ce que signifie 大黃 *ta-houang*, il répondra que c'est la rhubarbe, et tel est bien le sens dans une fiche de recettes médicales; mais sur deux autres fiches (n°s 119, 598), c'est le nom d'une arbalète, comme M. Chavannes a pu l'établir en citant un passage de Sseu-ma Ts'ien[1]. Pour une fois, nous arrivons donc à une solution précise, mais combien d'autres termes résistent à nos recherches! Et qui de nous est actuellement capable de dire ce que sont exactement le 馬夫 *ma-fou* (sorte de mortier?), le 有方 *yeou-fang* ou le 緹紺胡 *t'i-kan-hou*?

Au point de vue paléographique et lexicographique, il faut donc laisser le temps faire son œuvre. Peu à peu, ce qui reste obscur s'éclairera : nos confrères de Chine et du Japon nous apporteront leur bonne part d'informations et de suggestions, et on pourra reprendre en une étude nouvelle un certain nombre de ces courts documents. Pour l'instant, il serait vain de proposer, en place de solutions qui semblent douteuses, d'autres qui le seraient presque autant, et je me bornerai à signaler quelques corrections probables et parfois certaines.

P. 1 (et p. 118). — M. Chavannes, qui avait lu Ts'ang Hie le nom bien connu de 蒼頡, le corrige en Ts'ang Hi aux *Errata*, car, dit-il,

logie. Il en est de même dans les calendriers médiévaux retrouvés à Touen-houang et qui connaissent la semaine planétaire, mais où le dimanche seul est toujours indiqué expressément. [Au dernier moment, je trouve la série *kien*, *tch'ou*, etc., énumérée et glosée dans le chapitre 4 du n° 447 de Nanjio (*Tripit.* de Kyōto, XII, IV, 362 v°); ce paragraphe, que toutes les éditions ne donnent pas, est sûrement interpolé, mais intéressant.]

[1] Je puis ajouter un autre passage où le mot se retrouve, dans le *Ts'ien han chou* (chap. 54, fol. 2 v°); le texte est d'ailleurs parallèle à celui de Sseu-ma Ts'ien.

«cette dernière prononciation est expressément indiquée dans le dictionnaire de *Kang hi*». Je ne crois pas qu'il y ait lieu de modifier la transcription traditionnelle. Le *Dictionnaire de K'ang-hi* spécifie que nous pouvons lire Ts'ang Hie ou Ts'ang Kie, et précisément dans le nom qui nous intéresse ici ; ces deux prononciations représentent une lecture à ancienne dentale finale. Ce n'est qu'en fin d'article que le même *Dictionnaire de K'ang-hi* indique que, par licence poétique (叶韻), on a parfois fait rimer ce nom avec un ancien °*e*, qui a abouti de nos jours à une finale *i*; mais mieux vaut nous en tenir à la prononciation régulière.

P. VII. — On peut hésiter pour l'emplacement de 烏壘 Wou-lei entre Bugur qu'adoptait naguère M. Chavannes (*T'oung Pao*, 1907, p. 200), Cadïr que préfère M. Herrmann (*Die alten Seidenstrassen*, p. 38) à la suite de Wylie, ou encore d'autres sites au nord-ouest du Lob. Mais ce ne peut être qu'une inadvertance de le placer, comme ici, «près de Hami»[1].

P. XII. — Nous n'avons pas le *T'ang lieou tien* à Paris, mais c'est un ouvrage bien connu du VIII° siècle; cf. *B.E.F.E.-O.*, III, 668, et *Catalogue impérial*, chap. 79, fol. 1 v°-3 v°.

P. 10, n° 8. — Le point d'interrogation me paraît à supprimer après 黠; le mot est sûr. Quant au mot 䵮, il n'est pas attesté, je crois, et il faudrait vraisemblablement le considérer comme une variante de 黰 *yang*.

P. 25, n° 60. — La fiche paraît bien porter 地刑 et non 地形: le sens reste d'ailleurs le même, puisque nous savons que la seconde forme s'est employée anciennement au lieu de la première, ce qui n'est plus admis aujourd'hui.

P. 26, n° 62. — Le nom de famille est certainement 孫 Souen.

P. 26, n° 63. — Le second des caractères laissés en blanc doit avoir la clef du char et le mot suivant doit être 九 *kieou* «neuf». Il paraît donc presque sûr que le mot suivant 兩 *leang* est ici pris comme numéral des voitures (= aujourd'hui 輛 *leang*), et toute la traduction est à modifier en conséquence.

P. 29, n° 73. — En principe, je crois qu'il faut plutôt lire 氾 *fan* que 汜 *sseu*; de même à la page 211 où, au lieu de Sseu-tsin, on aura un nom régulier Fan Tsin; le mot correspond à l'actuel 范 *fan*, qui, sous les Han et au temps des six dynasties, s'écrivait constamment sans la clef de l'herbe.

[1] Les références ont été brouillées aux notes 2 et 3; à la note 2, il faut lire p. 567 au lieu de 51; à la note 3, p. 154 au lieu de 194.

P. 31, n° 85. — Le premier mot me paraît être la forme ancienne de 七 *ts'i* «sept», et non de 十 *che* «dix».

P. 42-43. — Pour les formules de ces deux pages, il me semble qu'il eût été bon d'en rapprocher celle qui termine le document de 117 av. J.-C. qui est reproduit dans le *Che ki* (chap. 60, fol. 3 r°) : 下當用者。如律令。

P. 73, n° 311. — Il ne me paraît pas nécessaire de supposer devant 車 *kiu* une faute du copiste pour obtenir 莎車 So-kiu, Yarkand. La lecture la plus naturelle, et qui s'accorde le mieux avec les traits restés sur la fiche, est 車師 Kiu-che, Tourfan.

P. 84, n° 376. — J'inclinerais à voir plutôt dans 章 *tchang* un nom propre.

P. 87, n° 392. — Cette fiche n'est pas reproduite, mais en comparant le déchiffrement publié par M. Chavannes et les indications portées sur d'autres fiches, on est tenté de proposer certaines corrections ou additions. Il semble probable que les caractères par lesquels débutent les premières lignes de chaque registre donnent le nom de la compagnie à laquelle les soldats appartiennent, et non celui de la localité dont ils sont originaires. Sur le quatrième registre, il faudrait alors, au lieu de 宜秘 Yi-pi, lire 宜秋 Yi-ts'ieou qui se retrouve sur huit autres fiches comme nom de compagnie. Le Fou-kouei du cinquième registre serait aussi un nom de compagnie, et cette interprétation serait à adopter pour les fiches n°s 579 et 580. Enfin au lieu de ○隆 ○-*long*, on est tenté de restituer 受降 Cheou-hiang.

P. 123, n° 568. — Tchang Siun est une faute d'impression pour Tchang Kiun.

P. 123, n° 570. *Au lieu de* section orientale, *lire* section occidentale.

P. 129, note 1. — Au lieu de Houang Ki, il faut sans doute lire 黃本驥 Houang Pen-ki; c'est le compilateur du *San tch'ang wou tchai ts'ong chou*.

P. 183, n° 889. — Le nom de Yin-yeou est à écrire Yin Yeou. Yin est un nom de famille connu et qui, des Han aux T'ang, a eu de nombreux représentants dans le Kan-sou occidental.

P. 191, n° 925. — A gauche des trois lignes chinoises de la face A, il y a sur la planche des restes de signes qui paraissent appartenir à une ligne en *kharoṣṭrī*.

P. 214. — En principe, 溫室蘇合 *wen-che sou-ho* doit signifier «le parfum composé [destiné] à la chambre de bains»; je ne vois pas que le contexte s'oppose à cette traduction.

P. 218. — Sur toutes ces fiches, le premier caractère du nom, devant 悉 *si*, me paraît être 屋 *wou*.

P. 231. — Les monnaies *k'ai-yuan-t'ong-pao* étaient encore usitées dans la période *k'ai-yuan* (713-741), mais n'ont en principe rien à voir avec elle; leur création remonte au début des T'ang, dans la première moitié du VII^e^ siècle.

Paul Pelliot.

# CHRONIQUE

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

*A propos des «Corps du Bouddha».* — Je ne suis qu'à demi satisfait de la manière dont M. P. Masson-Oursel, dans un récent article du *Journal asiatique* sur *Les trois corps du Bouddha* (1913, I, p. 583 et 586), a expliqué la position que j'avais prise dans divers articles du *J.R.A.S.* (1908, p. 885, et 1910, p. 133). On me permettra donc de signaler l'étude que je publie dans le *Muséon* (1913, IV) sur cette même question, étude dont voici le sommaire : 1. L'expression *dhammakāya* dans le Dīgha et l'expression *rūpakāya* dans le Divya; 2. La philosophie de l'Abhidharma; 3. «Les *dharmas* qui font un Bouddha» et le *rūpakāya* dans l'Abhidharma; 4. Les philosophies des écoles orthodoxes du Grand Véhicule; 5. La «bouddhologie» de ces écoles; 6. La «bouddhologie» du Mantrayāna. *L. V. P.*

— M. Thomas Plassmann, O. F. M., professeur au séminaire de Saint-Bonaventure à New York, a présenté devant l'Université de Washington, pour l'obtention du grade de docteur en philosophie, une thèse remarquable intitulée : *The Signification of* BERĀKĀ, *a Semasiological Study of the Semitic Stem* B-R-K (New York, J. F. Wagner, 1913).

C'est une étude très approfondie de la racine ברך et de ses dérivés dans toutes les langues sémitiques. Dans l'introduction, M. Plassmann expose les diverses opinions émises jusqu'ici sur ce sujet, et indique la méthode qu'il se propose d'appliquer : méthode à la fois exhaustive et objective, analytique et progressive. Ainsi est-il amené à diviser son travail en trois sections. Dans la première, il retrace l'évolution de la racine ברך avec toutes ses formes et ses dérivés à travers les diverses langues sémitiques. Seule la signification de «bénir, bénédiction» est provisoirement laissée de côté pour être étudiée en détail dans la deuxième partie. L'effort de la recherche porte ici en particulier sur la forme בְּרָכָה. La troisième partie enfin traite des dérivés de la racine ברך avec l'acception de «bénir».

Le travail de M. Plassmann restera comme une des meilleures et des

plus solides contributions à la sémantique sémitique. Il s'appuie, en effet, sur une large documentation, puisée non seulement aux langues sémitiques principales, mais encore dans les divers dialectes.

Un diagramme terminal, fort bien conçu, résume les investigations de l'auteur : d'un regard, on se rend compte comment et par quels intermédiaires la racine ברך, qui signifie primitivement «fléchir les genoux, s'agenouiller», s'est peu à peu acheminée de ce sens concret à la signification abstraite de «bénir, bénédiction».

— Les études de M. J.-A. Decourdemanche sur la métrologie et la numismatique antiques sont familières aux lecteurs du *Journal asiatique*. Mais quelques-uns d'entre eux lui sauront gré de les avoir réunies, complétées et surtout étendues en un volume qui devient de la sorte un *Traité des monnaies, mesures et poids anciens et modernes de l'Inde et de la Chine* (publication de l'Institut ethnographique international de Paris. Ernest Leroux éditeur, 1913).

Cet ouvrage est divisé en quatre parties. Les trois premières ont rapport à l'Inde et s'occupent respectivement des mesures de longueur, des monnaies et des poids mercantiles. Sous le mot Inde, il ne faut pas d'ailleurs entendre seulement l'Hindoustan, mais aussi les pays de civilisation hindoue, comme le Siam, la Cochinchine et la Malaisie.

La section la plus importante est celle que M. Decourdemanche consacre à la numismatique. Il y a là, en quelques pages, un ensemble de renseignements historiques sur les monnaies bactriennes, indo-grecques et indo-parthes, sur celles des Kuṣaṇas et des Guptas, qu'on sera aise de pouvoir facilement consulter, et que résument de judicieuses observations sur les monnayages antérieurs à l'invasion musulmane. On prendra également intérêt aux pages qui traitent du système de Manou.

La quatrième partie forme un tout spécial où l'auteur traite à la fois des mesures, des monnaies et des poids usités en Chine. Le premier chapitre sera particulièrement lu, car il y est question de la sapèque et du taël, monnaies courantes par excellence dans les pays d'Extrême-Orient. Un appendice est réservé aux poids siamois et cochinchinois.

M. Decourdemanche a exposé un peu brièvement ses conclusions. Il fait remarquer que les mesures et les poids en usage dans l'Inde et en Chine se rattachent en définitive aux éléments métriques babyloniens et perses qui étaient en vigueur à l'époque achéménide. C'est donc le système dit égypto-babylonien qui a régné dans l'ancien monde jusqu'à l'apparition du système décimal, et qui prévaut encore presque partout en Extrême-Orient.

— On sait que depuis plusieurs années M. S. Grébaut publie et traduit dans la *Revue de l'Orient chrétien* les textes éthiopiens concernant la littérature pseudo-clémentine. Il a commencé en 1907-1908 par *Le mystère du jugement des pécheurs*, qu'il a fait suivre en 1910 de *La seconde venue du Christ et la Résurrection des morts*. Après quoi, il s'est attaché à l'ouvrage le plus considérable du groupe et qui le représente le mieux, le *Qalêmentos*, souvent désigné sous le nom d'*Apocalypse de Pierre*. L'apôtre Pierre, en effet, y raconte à Clément tout ce que le Christ lui a révélé sur les divers mystères théologiques, depuis la création du ciel et de la terre jusqu'à la destinée du christianisme aux temps futurs. C'est là le sujet des deux premiers livres qui forment la première partie. La seconde en comprend cinq autres, relatifs à la discipline ecclésiastique.

M. Grébaut, ayant déjà achevé de traduire la première partie, a eu l'heureuse idée de réunir son travail en un tirage à part : *Le Qalêmentos, version éthiopienne en sept livres, traduite en français. I : Livres premier et deuxième* (Paris, A. Picard et fils, 1913).

Sa traduction est littérale. Elle est faite d'après le manuscrit n° 78 de la collection d'Abbadie à la Bibliothèque nationale. Les notes qui l'accompagnent sont assez nombreuses et ne paraîtront pas superflues : elles contiennent en effet, outre la forme de tous les noms propres, le texte des passages obscurs ou douteux qui ne sont pas rares dans l'original.

On trouvera de plus, dans une courte introduction, les titres des sept livres du *Qalêmentos*, ainsi que le colophon du manuscrit utilisé.

*A. G.*

## PÉRIODIQUES.

**Anthropos**, vol. VIII, fasc. 4-5 :

M. Roeské. Métrique khmère, *Bat* et *Kalabat*. — O. Frankfurter. Buddhistiche Zeitrechnung in Siam. — Sourv-Lavergne et de la Devèze. La fête nationale du Fandroana en Imerina (Madagascar). — D. Westermann. Die Mossi-Sprachengruppe im westlichen Sudan. — F. Hestermann. Zur ostasiatischen Kunstgeschichte.

Fasc. 6 :

M. Roeské. Métrique khmère, *Bat* et *Kalabat* (*suite*). — F. Hestermann. Sprachen und Völker in Afrika. — G. Koppers. La deuxième semaine d'ethnologie religieuse.



IMPRIMERIE NATIONALE.

**Archives Marocaines :**

Vol. XX : Ed. Michaux-Bellaire. Le Gharb.

Vol. XXI : *Nachr al-Mathânî* de Mouhammad al-Qâdrî, traduit par A. Graulle et P. Maillard, tome I.

**Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine**, Année 1913, 1<sup>re</sup> livraison :

L. Cadière. Mémoire de Bénigne Vachet sur la Cochinchine, publié et annoté. — A. Cabaton. Le quatre-vingtième anniversaire de la naissance du professeur Kern.

**Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient**, vol. XII :

N° 5. N. Peri. Études sur le drame lyrique japonais. III : Le no d'Atsumori. — N° 6. R. Deloustal. La justice dans l'ancien Annam. Traduction et commentaire du code des Lê, livre IV, 2<sup>e</sup> partie. — N° 7. L. Cadière. Documents relatifs à l'époque de Gia-Long. — N° 8. Notes et Mélanges : L. Finot. Les origines de la colonisation indienne en Indochine. – J. Przyluski. Les formes pronominales de l'annamite. – L. Chochod. Les philtres et les talismans d'amour à Huê. – G. Cœdès. Note sur deux inscriptions du Champa. – Ch. Duroiselle. Inventaire des inscriptions pālies, sanskrites, *mōn* et pyū de Birmanie. — N° 9. Bibliographie, chronique, documents administratifs, index et table.

**Der Islam**, vol. IV, fasc. 4 :

P. Kahle. Die Aulād-ʿAli-Beduinen der Libyschen Wüste. — A. Wiener. Die *Farağ baʿd aš-Šidda*-Literatur : von Madā'ini († 225 H.) bis Tanūhi († 384 H.). — S. Flury. Samarra und die Ornamentik der Moschee des Ibn Ṭūlūn.

**Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal**, April 1913 :

C. G. Rodeles. Earliest Jesuit Printing in India, translated from the Spanish by L. Cardon, and edited by H. Hosten. — H. Hosten. Two Portuguese Inscriptions in the Kaplesvara Temple of Malipur (Madras).

May :

Pandit Anand Koul. History of Kasmīr.

July :

Kāshi-Prasād Jāyaswāl. The Plays of Bhāsa, and King Darsaka of Magadha. — R. D. Banerji. Lakṣmanasena. — Hem Chandra Das-Gupta. On two shouldered Stone Implements from Assam. — M. Hidayat Husain. The Life and Works of Muḥibb Allah of Bihār. — A. Westharp. Psychology of Indian Music.

**Journal of the American Oriental Society**, vol. XXXIII, fasc. 3 :

J. von Negelein. Atharvaprāyaścittāni. — M. L. Margolis. Additions to Field from the Lyons Codex of the Old Latin. — R. G. Kent. The Chronology of certain Indo-Iranian sound-changes. — R. Gottheil. The Peshitta Text of Gen. 32, 25. — G. M. Bolling. The Çāntikalpa of the Atharvaveda. — J. N. Epstein. Zum magischen Texte. — L. H. Gray. Iranian Miscellanies. — G. A. Barton. The names of two Kings of Adab; — Kugler's Criterion for determining the Order of the Months in the earliest Babylonian Calendar. — R. Gottheil. Two forged Antiques.

**Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland**, October 1913 :

M. Tseretheli. Sumerian and Georgian : a study in comparative Philology. — H. F. Amedroz. Abbasid Administration in its Decay, from the Tajārib al-Umam. — L. de la Vallée Poussin. Nouveaux fragments de la Collection Stein. — J. D. Anderson. Accent and Prosody in Bengali; — Stress and Pitch in Indian Languages. — G. A. Grierson. Apabhraṁśa according to Mārkaṇḍēya and «Dhakkī» Prakrit. — F. E. Pargiter. Viśvāmitra and Vasiṣṭha. — L. C. Hopkins. A Chinese Pedigree on a Tablet-disk. — Prof. Rapson, J. F. Fleet, J. Kennedy, V. Smith, L. D. Barnett, Lieut-Col. Waddell, M. L. Dames, Dr. Hoey, Dr. Thomas. The Date of Kanishka.

*Miscellaneous Communications*. A. H. Sayce. Notes on the Hittite Language of Boghaz Keui. — A. R. G. A Servian Embassy to Egypt in the Fourteenth Century. — C. H. T. The Queen of Sheba. — M. L. Dames. Coinage of Husain Baikara. — H. Beveridge. The Delhi Elephant Statues. — J. Kennedy. The Later Kushans. — T. C. Hodson. Numeral Systems of the Tibeto-Burman Dialects. — J. F. Fleet. The Vishṇu-Puraṇa and the Planets.

**Al-Machriq**, Octobre 1913 :

Ch. Abela. Deux traités inédits de l'évêque Germanos Farhat (xviii^e siècle). — Béchara Effendi. Projet d'un nouveau chemin de fer

libanais. — I. Armalé. Une excursion au Tour 'Abdin (*suite*). — L. Cheïkho. Le christianisme parmi les anciens Turcs et les Mongols; – Christianisme et littérature avant l'Islam (*suite*) : Deuxième partie, II : Le lexique chrétien; – La divinité de Jésus-Christ (*suite*).

Novembre :

L. Cheïkho. Louis Veuillot. — P. Salman. L'Église d'Antioche sous les Apôtres. — S. Ronzevalle. Fragment de monument funéraire syrien. — I. Armalé. Une excursion au Tour 'Abdin (*fin*). — L. Cheïkho. Christianisme et littérature avant l'Islam (*suite*) : Deuxième partie, II : Le lexique chrétien; – La divinité de Jésus-Christ (*suite*).

Décembre :

Fr. Charmot. L'internat. — P. Salman. Rabbath Ammon ou 'Ammân (*fin*). — L. Cheïkho. Un traité inédit sur la musique par Chams-ad-Dîn al-Irbilî. — E. Schmitz. Les rapaces diurnes en Palestine. — P. Bostani. Le triomphe de la Croix. — P. de Vregille. La rage. — L. Cheïkho. Christianisme et littérature avant l'Islam (*suite*) : Deuxième partie, III : Les noms propres chrétiens. — P. Huvelin. L'ancienne École romaine de droit à Beyrouth et la nouvelle Faculté. — Abi Nader. Une visite à Ma'adi'l Khabîri. — Ch. Abela. Mille et deux Nuits. — L. Cheïkho. La divinité de Jésus-Christ.

**Le Muséon**, vol. XIV, fasc. 1-2 :

L. de la Vallée Poussin. Les quatre odes de Nāgārjuna. — C. de Créqui-Montfort et P. Rivet. Linguistique bolivienne; les dialectes Pano de Bolivie. — A. Roussel. Glanes bibliques; – Les idées religieuses et sociales du Mahābhārata.

**Revue du Monde musulman**, vol. XXIV :

M. Delafosse. Chroniques du Foûta sénégalais. — Fr. Macler. Les Arméniens en Turquie. — R. Majerczak. En Russie. — L. Bouvat. A. Graulle, Ct E. Graulle, J. Cimetière, Neigel, P. Mispoulet, G. Cordier. Notes et Notices. — L. Massignon. Presse arabe. — L. Bouvat, Ed. Michaux-Bellaire. Presse musulmane et livres.

**Revue historique publiée par l'Institut d'Histoire Ottomane**, fasc. 22 :

Abdul-Rahman Eff. Osman Pacha (*suite*). — Safvet Bey. Notre flotte en 1205. — X. Ambassade d'Esseid Ali Effendi à Paris (*suite*).

Fakhreddin Bey. Des restes historiques ottomans en Hongrie. — Ahmed Refik Bey. Lettres de Lady Montagut (*suite*). — Moussa Kiazim Bey. Quelques renseignements sur les institutions religieuses dans l'Empire ottoman. — Aarif Bey. Colloque poétique entre Sélim Ier et Ibni-Kémal sur Andrinople; — Élégie célèbre d'Ibni-Kémal sur la mort de Sélim Ier; — Récits sur la vie du prince Djem.

**T'oung Pao**, vol. XIV, fasc. 1 :

E. Haenisch. Bruchstücke aus der Geschichte Chinas unter der Gegenwärtigen Dynastie.

*Mélanges*. P. Pelliot. Le titre mongol du *Yuan tch'ao pi che*.

Fasc. 2 :

G. Maspero. Le royaume de Champa. — L. Vanhée. Les cent Volailles ou l'Analyse indéterminée en Chine. — L. Giles. The Life of Ch'iu Chin. — H. Cordier. Les correspondants de Bertin. — P. Pelliot. Les prétendus jades de Sou-tcheou (Kan-sou). — Éd. Chavannes. L'exposition d'art bouddhique au Musée Cernuschi.

Fasc. 3 :

B. Laufer. Arabic and Chinese Trade in Walrus and Narwhal Ivory, with Addenda by P. Pelliot. — H. Mueller. Beiträge zur Kenntnis der Han-Skulpturen. — L. de Saussure. Les origines de l'astronomie chinoise.

*Mélanges*. P. Pelliot. Encore à propos du nom de «Chine».

Fasc. 4 :

L. Vanhée. Les cent Volailles ou l'Analyse indéterminée en Chine (*suite*). — C. Notton. Leçons d'un veuf à son fils. — H. Cordier. Les correspondants de Bertin (*suite*). — W. W. Rockhill. Notes on the relations and trade of China with the Eastern Archipelago and the coasts of the Indian Ocean during the fourteenth century.

*Mélanges*. I. Historique complet de la question du Tonkin. — II. Tribut annamite (1877).

**Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes**, vol. XXVII, fasc. 3-4 :

O. Strauss. Zur Geschichte des Sāṃkhya. — O. Franke. Das einheitliche Thema des Dīghanikāya (*fin*). — R. Simon. Die Notationen der vedischen Liedertexte. — Ch. Bartholomae. Mitteliranische Studien, IV.

— O. Rescher. Zum Dîwân des Abû 'l-Aswad ed-Du'alî. — Th. Zachariae. Die Bedeutungen von Sanskrit *nīvi*. — A. Vardanian. Ein Briefwechsel zwischen Proklos und Sahak.

**Zeitschrift der deutschen morgenländischen Gesellschaft**, vol. LXVII, fasc. 4 :

J. Németh. Die Rätsel des Codex Cumanicus. — J. Hertel. Indologische Analekta. — J. Wellhausen. Zum Ḳoran. — A. Marmorstein. Ueber das Gaonat in Palästina. — H. Torczyner. Zur Geschichte des semitischen Verbums. — R. Schmidt. Beiträge zur Flora Sanscritica. — Ed. König. Mose, der Medizinmann. — J. Charpentier. Ueber eine alte Handschrift der Uttārādhyayanaṭīkā des Devendragaṇi. — E. Leumann. Bibliographische Notizen über zwei nordarische und zwei sanskritische Fragmente. — A. Fischer. Die Quitte als Vorzeichen bei den Persern. — H. Bauer. Die כלמו-Inschrift aus Sendschirli. — A. Fischer. Zu arab. *lāta*; arab. ḏāti.

*Kleine Mitteilungen*. Th. Nöldeke. Zum Achiqar. — H. Bauer. Zur Reihenfolge der Alphabetbuchstaben.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## SÉANCE DU 9 JANVIER 1914.

La séance est ouverte à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Chavannes, *vice-président;* Mlle Getty, MM. Allotte de la Fuÿe, Bourdais, Bouvat, Casanova, Contenau, Cordier, Delphin, Dussaud, Ferrand, Foucher, Gaudefroy-Demombynes, Gauthiot, de Genouillac, Huart, Mayer Lambert, I. Lévy, Liber, Macler, Moret, Pelliot, Reby, Rœské, Sidersky, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre est lu et adopté.

M. Senart rend un hommage ému à la mémoire de M. Édouard Huber, mort récemment en Indo-Chine.

Sur la proposition de M. Foucher, appuyée par M. Ferrand, le Bureau de la Société étudiera le projet de réunir en volume les articles publiés par M. Huber.

Est élu membre de la Société :

M. H. Sottas, présenté par MM. Moret et I. Lévy.

La réimpression, à trois cents exemplaires, des tomes II, III et IV de Maçoudi, *Les Prairies d'or*, et des tomes II et III des *Voyages d'Ibn-Batoutah*, est décidée.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société :

Par M. Huart, *Nouvelles recherches sur la légende de Selmân du Fars;* — par M. Rœské, *Métrique khmère, Bat et Kalabat;* — par M. Bouvat, de la part de l'auteur, M. G. Demorgny, jurisconsulte du Ministère persan

de l'Intérieur, l'*Essai sur l'administration de la Perse* et la série des publications officielles dites *Livre vert*, *Livre blanc* et *Livre rouge des réformes administratives*.

M. R. Dussaud discute *Les tarifs sacrificiels de Carthage et leur rapport avec le Lévitique*. Il cherche à préciser les règles rituelles d'après lesquelles les tarifs carthaginois ont été rédigés. De l'analogie très étroite avec les sacrifices du Lévitique, il conclut que les deux rituels dérivent d'une source commune, le rituel cananéen.

Des observations sont présentées par MM. Mayer Lambert, I. Lévy et Liber.

M. Sidersky étudie un passage en hébreu dans le Nouveau Testament (voir l'annexe au procès-verbal).

Par des exemples de transcription du malais en chinois et en arabe, M. Ferrand montre qu'il n'existe pas d'alternance *d* malais > *l* chinois et arabe. L'identification par Van der Lith (*Livre des merveilles de l'Inde*, p. 255-264 et 308) du *Kalah* des géographes arabes au *Kĕdah* de la côte occidentale de la péninsule malaise n'est donc pas à retenir. *Kalah* est, au contraire, *Kĕrah*, le Krah de nos cartes, dans l'ouest de l'isthme de ce nom. Pour une alternance identique, *r* malais > *l* arabe, cf. بالوس *Bālūs* < *Baros* sur la côte occidentale de Sumatra.

Observations de M. Pelliot.

La séance est levée à 6 heures et demie.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

---

### UN PASSAGE HÉBREU DANS LE NOUVEAU TESTAMENT.

Dans l'Évangile de saint Matthieu (xxvii, 46), on lit : «Et environ les neuf heures Jésus s'écria à haute voix : *Eli, eli, lama sabachthani*, c'est-à-dire : mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'as-tu abandonné?». D'après la traduction donnée dans le texte même, ce passage rappelle la parole du psalmiste (xxii, 2) : אֵלִי אֵלִי לָמָה עֲזַבְתָּנִי, dans laquelle le verbe hébreu עזבתני fut remplacé par son équivalent araméen שבקתני.

Dans l'Évangile de saint Marc (xv, 34), l'exclamation attribuée à Jésus revêt une forme entièrement araméenne : *Eloï, eloï, lama sabachthani*, presque identique au *Targum de Jonathan* du psaume cité : אֱלָהִי, אֱלָהִי, מְטוּל מָה שְׁבַקְתַּנִי.

Comme l'Évangile de saint Matthieu est antérieur à celui de saint Marc, on doit admettre que la forme primitive de l'exclamation de Jésus fut *hébraïque* et non *araméenne;* voilà pourquoi le texte hébreu fut reproduit dans la rédaction grecque et dans toutes les versions du Nouveau Testament, ce qu'on n'aurait pas fait pour un passage rédigé dans la langue qui fut parlée à Jérusalem à l'époque des événements dont s'occupent les Évangiles. On se demande pourquoi le verbe hébreu *azabthani* fut remplacé par le verbe araméen *sabachthani*, et pourquoi ce dernier est écrit dans le texte grec *σαβαχθανι*, avec χ pour ק ?

Nous croyons qu'il y a là une erreur de transcription commise par un scribe ignorant l'hébreu. Jésus a dit : לָמָה שְׁכַחְתָּנִי (Ps. XLII, 10) «pourquoi m'as-tu oublié?», et le scribe, ayant confondu la lettre כ avec la lettre ב, qui lui ressemble[1], a transcrit שבחתני, soit en grec *σαβαχθανι*, sans se soucier de la signification de ce mot. Comme la forme générale de la phrase rappelle plutôt le psaume XXII, 2 que le psaume XLII, 10, le rédacteur de l'Évangile de saint Matthieu a traduit *sabachthani* par «pourquoi m'as-tu abandonné?». A son tour, le rédacteur de l'Évangile de saint Marc a utilisé la précédente traduction, et, ayant reconnu le caractère araméen du mot *sabachthani*, a cru devoir donner à l'exclamation de Jésus une forme entièrement araméenne, en remplaçant le mot *Eli* par *Eloï*.

D. Sidersky.

---

## SÉANCE DU 13 FÉVRIER 1914.

La séance est ouverte à 4 heures et demie, sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Chavannes, *vice-président;* MM. Allotte de la Fuÿe, Barrigue de Fontainieu, Bourdais, Bouvat, Cabaton, Casanova, de Charencey, Cor-

[1] Voir M^is de Vogüé, *L'Alphabet hébraïque et l'alphabet araméen* (*Revue archéologique*, 1865, p. 319-341), et le tableau I annexé, col. n° 7 (alphabet araméen des inscriptions de Haouran, de la première moitié du Ier siècle).

dier, Delphin, Foucher, Gaudefroy-Demombynes, Gauthiot, Huart, S. Lévi, I. Lévy, Liber, Macler, Meillet, Périer, Reby, Roeské, Schwab, Sidersky, Sottas, Vinson, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 9 janvier est lu et adopté.

M. M. Delafosse, présenté par MM. Houdas et Huart, est élu membre de la Société.

Le *Journal* sera échangé avec les *Archives d'études orientales* publiées à Upsal.

Les ouvrages suivants sont offerts à la Société : par M. Allotte de la Fuÿe, le second fascicule de la 2ᵉ partie de ses *Documents présargoniques;* — par M. Schwab, son *Rapport sur une mission de philologie en Grèce;* — par M. Huart, au nom de Ali Mohamed Khan Oveicy, *Alphabet de la nouvelle écriture.*

M. Gaudefroy-Demombynes étudie l'étymologie du marocain *mellâh* qui signifie «ghetto» : ce terme aurait été originairement un nom de lieu à Fez.

M. Delphin confirme que ce terme est spécialement marocain et n'est pas usité en Algérie.

Observations de M. Liber.

M. de Charencey présente une série de rapprochements entre les dialectes du Caucase et ceux de l'Himalaya. Il termine sa communication en citant un certain nombre de termes qui auraient été empruntés aux langues du Caucase par le basque, les langues sémitiques, le latin ou le français.

M. Foucher communique la photographie d'un Bouddha cambodgien récemment découvert par M. Commaille.

M. Allotte de la Fuÿe étudie l'origine de quelques idéogrammes sumériens.

La séance est levée à 6 heures.

## NOUVELLES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE[1].

### I. Livres.

Abd-el-Kader. *Le Livre de l'émir Abd-el-Kader intitulé : Rappel à l'intelligent, avis à l'indifférent.* Considérations... traduites par Gustave Dugat. — Paris, Benjamin Duprat, 1858; in-8°.

Allotte de la Fuÿe (Colonel). *Correspondance sumérologique* [Extrait]. Mâcon, Protat frères, 1913; gr. in-8°. [A.]

*Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation*, t. XXXVI. *Conférences faites au Musée Guimet en 1911.* — Paris, Hachette et Cie, 1912; in-18.

*Archæological Survey of India. New Imperial Series*, vol. X. Rai Bahadur V. Venkaya. *South-Indian Inscriptions.* Vol. II. *Tamil Inscriptions... in the Rajarajesvara Temple at Tanjore.* Part. IV. — Madras, Government Presss, 1913; gr. in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Archives Marocaines. Publication de la Mission Scientifique du Maroc.* Vol. XX. Michaux-Bellaire (Éd.). *Le Gharb.* — Vol. XXI. Mouhammad al-Qâdirî, *Nachr-al-Mathânî*, traduction de A. Graulle et P. Maillard. t. I. — Paris, Ernest Leroux, 1913; 2 vol in-8°.

**Bibliotheca Buddhica.** XV. *Kien-Ch'ui-Fan-Tsan* (*Gandistotragāthā*) d'Açvaghoṣa... Versions tibétaine et chinoise publiées et traduites (en russe) par le baron de Staël-Holstein. — XVI. Buddhapālita. *Mūlamadhyamakavṛtti*, Tibetische Übersetzung, herausgegeben von Max Walleser. — XVII. *Suvarṇaprabhāsa*, version originale publiée par V. V. Radloff et S. E. Maloff, I-II. — Saint-Pétersbourg, Académie Impériale des Sciences. 1913; in-8°.

*Bibliothèque de l'École des Hautes Études.* Sciences historiques et philologiques. 203e fascic. Hogu (Louis). *Jean de l'Espine, moraliste et théologien (1505?-1597).* — Paris, Edouard Champion, 1913; in-8°. [M. I. P.]

[1] Les publications marquées d'un astérisque sont celles qui sont reçues par voie d'échange. Les noms des donateurs sont indiqués à la suite des titres : A. = auteur; Éd. = éditeur; Dir. = Direction d'une Société savante, d'un établissement scientifique ou d'une revue; M. I. P. = Ministère de l'Instruction publique.

Brandstetter (Renward). *Monographien zur Indonesischen Sprachforschungen. XI. Indonesisch und Indogermanisch in Satzbau.* — Luzern, E. Haag, 1913; in-8°. [A.]

Chavannes (Edouard). *Mission archéologique dans la Chine septentrionale.* Tome I, 1re partie : *La sculpture à l'époque des Han.* — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [M. I. P.]

*Les documents chinois découverts par Aurel Stein dans les sables du Turkestan oriental, publiés et traduits...* — Oxford, Imprimerie de l'Université, 1913; in-4°. [A.]

Cordier (Henri). *Bibliotheca Japonica.* Dictionnaire bibliographique des ouvrages relatifs à l'empire japonais (Publication de l'École des Langues orientales vivantes). — Paris, Imprimerie Nationale, Ernest Leroux, éditeur, 1912; gr. in-8°. [M. I. P.]

Coryn (Sidney G. P.). *The Faith of ancient Egypt.* — New York, The Theosophical Publishing Company, 1913; in-8°. [Dir.]

Courant (Maurice). *La langue chinoise parlée. Grammaire du Kwanhwa septentrional.* — Paris, Ernest Leroux; Lyon, A. Rey, 1914; gr. in-8°. [Éd.]

Decourdemanche (J.-A.). *Traité des monnaies, mesures et poids anciens et modernes de l'Inde et de la Chine.* — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [A.]

— *Note sur les dimensions des monuments d'Abydos* [Extrait]. — Le Caire, 1913; gr. in-8°. [A.]

— *Note sur les poids carolingiens* [Extrait]. — Paris, C. Rollin et Feuardent, 1913; in-8° [A.]

Demorgny (G.). *Essai sur l'administration de la Perse. Leçons faites à la Classe Impériale et à l'École des Sciences politiques de Téhéran, 1912-1913.* — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [A.]

— *Gouvernement impérial de la Perse. Livre vert des réformes administratives*, 1er fasc. — Téhéran, 1913; in-fol. [A.]

— *Le Fars. La question des tribus. Situation politique générale. Routes du Sud. La réforme administrative* [Extrait]. — Téhéran, juin 1913; pet. in-4°. [A.]

— *Dooulet-é 'Aliyè Irân. Medreseyé-'Oloum-é Siyâsi. Doureyé-Hokoûk idâri 'amali der Memâleké-mokhtalefè.* Cours de droit pratique administratif, traduit en persan par Mîrzâ Seyyed Mohammed Khân. — Téhéran, Imprimerie Impériale, 1913; pet in-4°. [A.]

**Documenta historica quibus res nationum septentrionalium explicantur.*

edidit Academia Scientiarum Fennica, III-IV. - Genève, E. Chaulmontet, 1912; 2 vol. in-8°.

*Documents historiques et géographiques relatifs à l'Indochine, publiés sous la direction de MM. Henri* CORDIER *et Louis* FINOT. FERRAND (Gabriel). *Relations de voyages et textes géographiques arabes, persans et turks relatifs à l'Extrême-Orient, du VIII^e au XVIII^e siècle, traduits, revus et annotés.* Tome I. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [Éd.]

DORA D'ISTRIA. *Les Femmes en Orient.* Zurich, Meyer et Zeller, 1860; 2 vol., pet. in-8°.

*École pratique des Hautes Études, Section des Sciences historiques et philologiques.* Annuaire 1913-1914. -- Paris, Imprimerie Nationale. 1913; in-8°. [M. I. P.]

*École pratique des Hautes Études, Section des Sciences religieuses. Nouvelles recherches sur la légende de Selmân du Fars*, par M. Clément HUART, avec un rapport sommaire sur les conférences de l'exercice 1912-1913. et le programme des conférences pour l'exercice 1913-1914. Paris. Imprimerie Nationale, 1913; in-8°. [Dir.]

EGOROFF (Sophia). *Buddha-Sakya-Muni. A historical Personage, who lived towards B. C. 390-420, the divine Socialist. His Life and Preachings, his salutary Influence on the Civilization of the whole World.* Ceylon. 1910; in-18. [A.]

*Encyclopédie de l'Islam.* 18^e livraison. - Leyde; E. J. Brill; Paris. Auguste Picard, 1913; gr. in-8°. [Dir.]

FONCK (Leopoldo). *I Miracoli del Signore nel Vangelo spiegati esegeticamente e praticamente.* Vol. I : *I Miracoli della natura.* Traduzione di Luigi ROSSI-DI-LUCCA. Roma, Pontificio Instituto Biblico, 1914; in-8°. [Dir.]

FONTON (Félix DE). *La Russie dans l'Asie Mineure, ou campagnes du maréchal Paskévitch en 1828 et 1829, précédées d'un tableau du Caucase.* Paris, Leneveu, 1840; gr. in-8°.

FRANCK (Adolphe). *Études orientales.* Paris. Michel Lévy frères. 1861; in-8°.

**Gazetteers.** *Burma Gazetteers*, Vol. B. N° 9. *Pegu District.* — N° 10, *Prome District.* -- N° 16. *Toungoo District.* - N° 19. *Amherst District.* - N° 20. *Tavoy District.* - N° 21. *Mergui District.* - N° 22, *Thayetmyo District.* - N° 23, *Pakokku District* N° 26, *Mandalay District.* - N° 27, *Bhamo District.* -- N° 29, *Katha District.* — N° 30, *Ruby Mines District.* N° 31, *Shwebo District.* N° 32, *Sagaing District.* — N° 33.

*Lower Chindwin District.* — N° 35, *Kyaukse District.* — N° 36, *Meiktila District.* — N° 37, *Yamethin District.* — N° 38, *Myingyan District.* — Rangoon, Government Printing, 1913; in-8°.

— *Central Province District Gazetteers, Mandla District,* Vol. A. *Descriptive*, by F. R. R. Rudman. — Bombay, The Times Press, 1912; in-8°.

— Vol. B. *Statistical Tables* (1891-1911). — Bombay, The Times Press, 1913; pet. in-4°.

**Guide illustré du Musée Guimet de Lyon.* — Châlon-sur-Saône, Imprimerie française et orientale E. Bertrand, 1913; in-18.

Herrmann (Dr A.). *Ein alter Seeverkehr zwischen Abessinien und Süd-China bis zum Beginn unserer Zeitrechnung* [Extrait]. — Berlin, 1913; in-8°. [A.]

Hita (Ginés Pérez de). *Guerras civiles de Granada.* Primera parte. Reproducción de la edición principe del año 1595, publicada por Paula Blanchard-Demouge. — Madrid, E. Bailly-Baillière, 1913; gr. in-8°. [Don de Mlle Blanchard-Demouge.]

Huart (Cl.) *Superstitions et rites populaires des Arabes anté-islamiques* [Extrait]. — Alençon, Veuve A. Laverdure, 1913; gr. in-8°. [A.]

Kuka (Meherjibhai Nosherawanji). *The Antiquity of the Iranian Calendar and of the Era of Zoroaster* [Extrait]. — Bombay, 1913; pet. in-8°. [A.]

Laufer (Berthold). *Notes on Turquois in the East.* — Chicago, U. S. A., Field Museum of Natural History, 1913; in-8°. [A.]

Ledi Sayadaw (The Venerable). *Five questions on Kamma and subjects relating thereto, with their answers* (en birman). — Mandalay, Society for the Propagation of Buddhism in Foreign Lands, s. d., in-8°. [Dir.]

Longford (Joseph H.). *The Evolution of new Japan.* — Cambridge, at the University Press, 1913; in-16. [Dir.]

Macalister (A. A. Stewart). *The Philistines, their History and Civilization* (The Schweich Lectures, 1911). — London, published for the British Academy, by Humphrey Milford, 1913; in-8°. [Dir.]

Madrolle (A.). *Vers Angkor, Saïgon, Phnom-Penh.* — Paris, Hachette et Cie, 1913; in-16. [Éd.]

Mansour Fahmy. *La Condition de la Femme dans la tradition et l'évolution de l'Islamisme.* — Paris, Félix Alcan, 1913; in-8°. [Éd.]

Meillet (A.). *De la légitimité de la linguistique historique* [Extrait]. Bologna, Nicolas Zanichelli, 1913; in-8°. [A.]

MELONI (Gerardo). *Saggi di filologia semitica (a cura degli amici).* Con dieci tavole in autografia. — A Paris, chez Paul Geuthner, 1913; in-8°. [Ed.]

*Mille et un jours (Les), contes persans traduits en français par* PÉTIS DE LACROIX, suivis de plusieurs autres recueils de contes traduits des langues orientales. Nouv. édit., accompagnée de notes et de notices historiques, par A. LOISELEUR-DESLONCHAMPS. — Paris, Ch. Delagrave, s. d., gr. in-8°.

MIRANDE (Dominique). *Le Code de Hammourabi et ses origines.* Aperçu sommaire du droit chaldéen. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [D.]

MOHAMMED KURD-ALI. *Rasaïl al-boulagha*... (Recueil d'opuscules de divers auteurs arabes.) — Le Caire, Dar Al-Koutoub Al-'Arabiya Al-Koubrâ, 1331-1913; in-8°. [A.]

*Musées et collections archéologiques de l'Algérie et de la Tunisie. Musée Lavigerie de Saint-Louis de Carthage, Collection des Pères Blancs fondée par le R. P.* DELATTRE. Supplément. I, par M.-A. BOULANGER. — Paris, Ernest Leroux, 1913; gr. in-4°. [M. I. P.]

NAU (F.). *Un formulaire de confession madzéen. Le Khuastuanift* [Extrait]. — Paris, A. Picard et fils, 1913; in-8°. [A.]

— *La version syriaque de l'Octateuque de Clément, traduite en français.* Paris, P. Lethielleux, 1913; in-8°. [A.]

*L'Orientalisme rendu classique dans la mesure de l'utile et du possible...* 2e édition augmentée. — Paris et Nancy, 1854; in-8°.

PAGLICCI BROZZI (Antonio). *Teatro e spettacoli dei populi orientali.* — Milano, Fratelli Dumolard, 1887; in-8°.

*Qalêmentos (Le).* Version éthiopienne en sept livres, traduite en français par Sylvain GRÉBAUD. I. — Paris, A. Picard et fils, 1913; in-8°. [A.]

*Recueil de matériaux sur le Caucase, publiés par l'Administration scolaire* (en russe), t. XLII. — Tiflis, 1912; in-8°. [Dir.]

*Recueil de Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine.* 46e et 47e volumes, années 1912-1913. — Constantine, Imprimerie D. Braham, 1913; in-8°. [M. I. P.]

SCHWAB (Mr). *Bibliographie de la Perse.* — Paris, Ernest Leroux, 1876; in-8°.

*Scripta Pontificii Instituti Biblici.* LAMMENS (Henri). *Le Berceau de l'Islam*, 1er vol. — MEZZACASA (Giacomo). *Il Libro dei Proverbi di Salomone. Studio critico sulle aggiunte greco-alessandrine.* — MURILLO (L.). *El Génesis, precedido de una introducción al Pentateuco.* — Roma, Pontificio Instituto Biblico, 1913-1914; in-8°. [Dir.]

SÉDILLOT (L.-Am.). *Des savants arabes et des savants d'aujourd'hui. A propos de quelques rectifications* [Extraits]. — Rome, Imprimerie des Sciences mathématiques et physiques. 1871; in-4°.

THOMAS (E. J.). *Buddhist Scriptures.* A Selection translated from the Pàli with Introduction. — London, John Murray, 1913; in-16. [Éd.]

TUTTLE (Edwin H.). *Some finno-turkish Parallels* [Extrait]. — Baltimore. The John Hopkins Press, 1913; in-8°. [A.]

*University of Pennsylvania, The Museum. Publications of the Babylonian Section.* Vol. III. MONTGOMERY (James A.). *Aramaic Incantions Texts from Nippur.* — Philadelphia. University Museum. 1913; gr. in-8°. [Dir.]

VAÏSSE (Léon). *Essai sur l'histoire de la philologie orientale en France* [Extrait]. — Paris. Firmin Didot frères. 1844; petit in-8°.

VOLNEY. *Œuvres complètes, précédées d'une notice sur la vie et les écrits de l'auteur.* — Paris, Firmin Didot frères, fils et Cie. 1868; gr. in-8°.

II. PÉRIODIQUES.

**Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, août-septembre 1913. — Paris, Auguste Picard, 1912; in-8°.

**L'Afrique française*, novembre-décembre 1913. — Paris. 1913; in-4°.

**American Journal of Philology*, second series, XVII, 3. — Norwood, Mass., The Norwood Press, 1913; in-8°.

**The American Journal of Semitic Languages and Literatures*, XXX. 1. The University of Chicago Press, Chicago, Illinois, 1913; in-8°.

**Annales Academiæ Scientiarum Fennicæ*, Sér. B, Vol. VIII. — Genève. E. Chaulmontet. 1913, in-8°.

**Anthropos*, VIII, 6. — St.-Gabriel Mödlig bei Wien. 1913; in-4°.

**Ararat*, 1913. 8-10. — Etchmiadzin, 1913, in-8°.

**L'Asie française*, octobre-décembre 1913. — Paris, 1913; in-4°.

**Azgagrakan Handess*, XXIV. 1913. — Tiflis, 1913; in-8°.

**Baessler-Archiv*, IV, 3. — Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1913; gr. in-4°.

**Bessarione*, fasc. 124-125. — Roma, Max Bretschneider. 1913, in-8°.

**Bijdragen tot de Taal-, Land-en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, LXIX, 1. — s-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1913; in-8°.

**Boletin de la Real Academia de la Historia*, LXIII, 5-6. — Madrid, Fortanet, 1913; in-8°.

*Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, num. 155-156. — Firenze. presso la Biblioteca Nazionale Centrale, 1913; in-8°. [Dir.]

*Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1913, 2e liv. — Paris, Imprimerie Nationale, 1913; in-8°. [M. I. P.]

*Bulletin de correspondance hellénique*, XXXVII, 1-6. — Paris, Fontemoing, 1913; in-8°. [M. I. P.]

**Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 15 octobre-15 décembre 1913. — Saint-Pétersbourg, 1913; in-4°.

*Bulletin de l'Association amicale franco-chinoise*, V, 2-4. — Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1913; in-8°. [Dir.]

**Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, XII, 9; XIII, 2. — Hanoï; Imprimerie d'Extrême-Orient, 1913; gr. in-8°.

**Bulletin de l'Institut Égyptien*, 5e série, VI, 2; VII, 1. — Le Caire, Imprimerie Paul Barbey, 1913; in-8°.

**Bulletin de littérature ecclésiastique*, mars et octobre-décembre 1913. — Toulouse, Édouard Privat, 1913; in-8°.

*Bulletin économique de l'Indochine*, publié par les soins du chef du service des Affaires économiques. N° 103, nouv. série. — Hanoï–Haïphong, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1913; gr. in-8°. [Dir.]

*Comité des travaux historiques et scientifiques, Bulletin de la section de Géographie*, XXVIII, 1-2. — Paris, Imprimerie Nationale, 1913, in-8°. [M. I. P.]

**Commissie in Nederlandsch-Indië voor Oudheidkundig Onderzoeg op Java en Madoera, Oudheidkundig Verslag*, 1913, 1-3. — Batavia. Albrecht en Co., 1913; in-8°.

**Compte rendu de l'activité de la Société des Orientalistes russes*, année 1913. — Saint-Pétersbourg, N. I. Evotifeff. 1913; in-8°.

**Denkschriften der Kais. Akademie der Wissenschaften in Wien*. Philosophisch-Historische Klasse, LV, 5. — Wien, Alfred Hölder. 1913; in-4°.



IMPRIMERIE NATIONALE.

*The Geographical Journal*, November 1913-January 1914. — London, 1913-1914; in-8°.

**La Géographie*, XXVIII, 4-5. — Paris, Masson et Cie, 1913; gr. in-8°.

**Le Globe*, t. LII. *Mémoires*. — Genève, R. Burkhardt, 1913, in-8°.

**L'Hexagramme*, n° 74-75. — Paris, 1913; in-8°. [Dir.]

*India*, October 24, 1913-January 2, 1914. — London, 1913-1914; in-fol. [Dir.]

**The Indian Antiquary*, September 1913. — Bombay, 1913; in-4°.

**Der Islam*, IV, 4. — Strassburg, Carl J. Trübner, 1913; in-8°.

**Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal*, IX, 6-9. — Calcutta, 1913; in-8°.

*Journal des savants*, septembre-décembre 1913. — Paris, Hachette et Cie, 1913; in-4°. [M. I. P.]

**Journal of the American Oriental Society*, XXXIII, 3. — New Haven, 1913; in-8°.

**The Journal of the Anthropological Society of Bombay*, X, 1. — Bombay, British India Press, 1913; in-8°.

**Journal of the Gipsy Lore Society*, new Series, VII, 1. — Edinburg, University Press, 1913; in-8°.

*Journal of the Manchester Egyptian and Oriental Society*, 1912-1913. — Manchester, at the University Press, 1913; in-8°. [Dir.]

*Leipziger Zeitschrift für Deutsches Recht*, VIII, 1. — Leipzig, 1913; in-4°. [Dir.]

**Luzac's Oriental List and Book Review*, XXIV, 8-10. — London, 1913; in-8°.

**Al-Machriq*, XVI, 11-12. — Beyrouth, Imprimerie Catholique, 1913; in-8°.

*The Maha-Bodhi and the United Buddhist World*, XXI, 11. — Colombo, 1913; in-8°. [Dir.]

*Mècheroutiette* «Constitutionnel Ottoman», n° 49. — Paris, 1913; in-8°. [Dir.]

**Mémoires présentés à l'Institut Égyptien*, VII, 2. — Le Caire, mars 1912; in-4°.

**Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, XIV, 3. — Tokyo, 1913; in-8°.

**Mitteilungen des Seminars für Orientalische Sprachen*, Jahrhang XVI, 1-3. — Berlin, Georg Reimer, 1913; 3 vol. in-8°.

*The Museum Journal*, IV, 2. — Philadelphia, University of Pennsylvania, 1913; in-8°. [Dir.]

*Notulen van de algemeene en directiervergaderingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, LI, 1-2. — Batavia, G. Kolff en Co., 1913; in-8°.

*Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, nouv. série, fasc. 9. — Paris, Imprimerie Nationale, 1913; in-8°. [M. I. P.]

**Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement*, January 1914. — London, 1914; in-8°.

*Polybiblion*, partie littéraire et partie technique, octobre-décembre 1913, — Paris, 1913; in-8°.

**Rendiconti della Reale Academia dei Lincei*, classe di scienze morali, storiche e filologiche. Serie quinta, XXII, 5-6. — Roma, 1913; in-8°.

*Répertoire d'art et d'archéologie*, fasc. 15 et 17. — Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1912-1913; in-4°. [Dir.]

*Revue archéologique*, juillet-octobre 1913. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

**Revue critique*, 47e année, nos 43-52. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

**Revue d'ethnographie et de sociologie*, mai-décembre 1913. — Paris, Ernest Leroux, 1913; gr. in-8°.

*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, IV, 6. — Paris, Emile Nourry, 1913; in-8° [Dir.]

**Revue de l'histoire des religions*, LXVIII, 2. - Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

**Revue de l'Orient chrétien*, 2e série, VIII, 3. — Paris, A. Picard et fils. 1913; in-8°.

**Revue du monde musulman*, XXIV, septembre 1913. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

**Revue historique publiée par l'Institut d'histoire ottomane*, nos 22-23. Constantinople, 1913; in-8°.

**Revue indochinoise*, XVI, 9. — Hanoï, 1913; in-8°.

*Revue sémitique*, octobre 1913. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

*The Rikugo-Zasshi*, nos 388 et 393-394. Tōkyō, Tōitsu Kristokyō Kodōkwai, 1913; in-8°. [Don de M. Nau.]

*Rivista integrale di filologia, giurisprudenzia e filosofia scientifica*, II, 2. — Polistena, 1913; in-8°. [Dir.]

**Sitzungsberichte der Kais. Akademie Wissenschaften in Wien*. Philosophische-Historische Klasse, CLXX, 4; CLXXII, 4; CLXXIII, 2 et 4; CLXXIV, 1. — Wien, Alfred Hölder, 1913; in-8°.

**Sphinx*, XVII, 5-6. Upsala. A.-B. — Akademiska Bokhandeln. 1913; in-8°.

**Tijdschrift voor indische Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, LV, 4-6. — Batavia, Albrecht en Co., 1913; in-8°.

*T'oung Pao*, XIV, 4. — Leyde, E. J. Brill, 1913; in-8°.

**Transactions of the Korea Branch of the Royal Asiatic Society*, IV, 3. — Seoul, 1913; in-8°.

**Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, LX, 1. — Batavia, Albrecht en Co., 1913; in-4°.

**Wiener Zeitschrift für die Kunde der Morgenlandes*, XXVII, 3-4. Wien, Alfred Hölder, 1913; in-8°.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, LXVII, 4. Leipzig, F. A. Brockhaus, 1913; in-8°.

**Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, XXXIII, 4. — Giessen. Alfred Töpelmann, 1913; in-8°.

Le gérant :

L. Finot.

JOURNAL ASIATIQUE.

MAI-JUIN 1914.

# LES DOCUMENTS CHINOIS TROUVÉS PAR LA MISSION KOZLOV À KHARA KHOTO,

PAR

M. PAUL PELLIOT.

On sait quelle magnifique trouvaille d'imprimés et de manuscrits *si-hia* le général Kozlov a faite dans la Mongolie méridionale, à Khara-khoto, en 1908. L'écriture *si-hia*, qu'on ne connaissait jusque-là que par de rares spécimens épigraphiques, par quelques monnaies et par un seul manuscrit, devenait d'un seul coup l'une des langues littéraires dans lesquelles le canon bouddhique avait été traduit en grande partie, sinon même en entier, au cours des XII^e, XIII^e et XIV^e siècles. A vrai dire, l'étude de ces textes est fort peu avancée. Les grosses difficultés qui avaient arrêté les premiers chercheurs n'étaient peut-être pas insurmontables. Mais toute enquête nouvelle sembla vaine quand on sut que, parmi les textes du général Kozlov, il se trouvait un manuel *si-hia* chinois, malheureusement incomplet, et qui avait été rédigé en 1190[1]. De

[1] J'indiquerai dans une prochaine note pourquoi cette date doit être préférée à celle de 1189 que donne M. Ivanov.

ce manuel, intitulé 番漢合時掌中珠 *Fan han ho che tchang tchong tchou*, M. Ivanov fit paraître un spécimen en 1909 [1]; il est à souhaiter que ce qui reste de l'œuvre voie prochainement le jour intégralement; le moment viendra alors d'aborder le déchiffrement des documents *si-hia* qui peuvent aujourd'hui être accessibles même ailleurs qu'à Saint-Pétersbourg.

Mais, en dehors de ces textes rédigés dans leur langue et leur écriture nationales, les princes Si-hia avaient toujours montré un vif intérêt pour la littérature chinoise. Les textes historiques nous l'avaient appris; la collection Kozlov nous le confirme. A côté des textes *si-hia*, les manuscrits et imprimés recueillis à Khara-khoto contiennent en effet une série importante de textes chinois imprimés et manuscrits. Sans doute, certains d'entre eux ont pu être apportés de la Chine propre, mais il en est d'autres dont les colophons attestent qu'ils ont été gravés en pays *si-hia*, et parfois sur l'initiative même des princes de cette dynastie [2].

Un de ces textes fut signalé en 1911 par M. Ivanov [3]; il s'agissait du *Sūtra de la naissance supérieure du Bodhisattva Maitreya chez les dieux Tuṣita* (Nanjio, *Catalogue*, n° 205):

(1) A. Ivanov, *Zur Kenntniss der Hsi-hsia Sprache*, dans les *Извѣстія* de l'Académie des Sciences de Saint-Pétersbourg, 1909, p. 1221-1233.

(2) Un autre texte qui fut primitivement rédigé sous la dynastie Si-hia nous est parvenu sous une forme inattendue. Dans ses *Лекціи по исторіи монгольской литературы* (II, p. 209 et suiv.), M. Pozdněev a étudié un 密呪圓因往生集 *Mi tchou yuan yin wang cheng tsi*, recueil de formules tantriques en *'phags-pa* et en chinois, et dont la rédaction première était en sanscrit et en chinois. L'ouvrage a encore conservé la préface de cette rédaction première, qui avait été imprimée; elle se termine par ces mots : 時大夏天慶七年歲次庚申孟秋望日中書相賀宗壽謹序 «La septième année *t'ien-k'ing* des grands Hia, l'année étant marquée des signes *keng-chen*, le premier mois d'automne, au quinzième jour (26 août 1200), le conseiller d'État Houo Tsong-cheou a écrit respectueusement cette préface.» Ainsi cet ouvrage, dans son premier état, avait été compilé et imprimé en pays *si-hia*.

(3) *Страница изъ исторіи Си-ся*, dans *Извѣстія*, 1911, p. 831-836.

l'édition avait été gravée par ordre du souverain Si-hia en 1189 [1].

Dans cet article de 1911, M. Ivanov annonçait la prochaine publication du document le plus récent qui ait été retrouvé jusqu'ici dans la collection Kozlov, et qui datait, disait-il, de 1352. Il semble que ce soit celui-là même qu'il fait connaître aujourd'hui, dans son article *Документы изъ города Хара-хото* [2], encore que la date en ait passé tacitement de 1352 à 1351. Il s'agit d'une lettre assez curieuse, adressée le 28 juillet 1351 par un certain 陳才卿 Tch'en Ts'ai-k'ing, alors en séjour dans la province de Karakorum, à un de ses amis nommé 陳德昭 Tch'en Tö-tchao, dont il était séparé depuis dix-sept ans, et qui se trouvait dans la région des «Sables mouvants» [3]; Tch'en Ts'ai-k'ing s'y plaint de son sort misérable.

A propos de ce document, M. Ivanov retrace rapidement l'histoire de la région, et montre comment la villle ruinée de Khara-khoto, qui faisait certainement partie sous les Mongols du circuit de Yi-tsi-nai, en pouvait être le chef-lieu et aurait été un peu antérieurement, au temps des Si-hia et tout au début des Mongols, la ville de 黑水 Hei-chouei. Je suis assez

(1) M. Ivanov donnait 1188. De même, pour le manuel que j'ai daté plus haut de 1190, il indiquait 1189. Les deux rectifications ont été signalées successivement par M. Chavannes dans le *T'oung Pao* de 1910, p. 151, et de 1911, p. 441, 444. Cependant, dans l'article de 1913 dont je vais parler tout à l'heure, M. Ivanov, sans autre observation, date les deux textes de 1189; mais, l'un étant de la 20e année *k'ien-yeou*, et l'autre de la 21e, il est naturellement impossible qu'ils soient rapportés à la même année. Pour tout ce colophon de 1189, la traduction de M. Chavannes, différente de celle de M. Ivanov, est seule à consulter.

(2) *Извѣстія*, 1913, p. 811-816. Les difficultés du texte chinois y sont plutôt tournées que résolues.

(3) 流沙 Lieou-cha. M. Ivanov dit que c'est une localité près de Cha-tcheou, mais ne donne pas de références. Le nom de Lieou-cha est en effet connu dans la géographie chinoise jusqu'aux T'ang, mais son application sous les Yuan aurait besoin d'être précisée.

porté à me rallier à ces conclusions, encore que les documents réunis jusqu'ici soient trop peu nombreux et trop peu précis pour autoriser une solution définitive[1].

Dans le cours de son exposé, M. Ivanov fait remarquer que si le dernier document daté trouvé à Khara-khoto est de 1351, il ne s'en est pas rencontré jusqu'ici qui soit antérieur à 1189. Cette remarque me surprend un peu. En 1910, grâce à la grande amabilité de nos confrères, MM. d'Oldenbourg et Salemann, j'ai pu manier pendant quelques heures une grande partie des documents chinois rapportés par le général Kozlov et conservés au Musée asiatique. Je m'étais abstenu de publier les notes très brèves prises au cours d'un examen si rapide, parce que je croyais qu'elles ne pouvaient manquer d'être bientôt dépassées. Telles quelles, et puisqu'elles paraissent encore contenir quelques informations nouvelles, je les reproduirai ici en témoignage de gratitude pour l'excellent accueil qui m'a été fait. Comme on va le voir, elles permettent de remonter de plus d'un siècle et demi la date la plus ancienne indiquée par M. Ivanov.

1° Kozlov, Sin. I, 5. — Manuscrit du chapitre 4 du 四分律行事集要顯用記 *Sseu fen liu hing che tsi yao hien yong ki*. Ce commentaire sur le *Karmavacana* des Dharmaguptaka est inconnu par ailleurs; il ne se trouve ni dans le *Tripiṭaka* chi-

[1] M. Ivanov, pour expliquer le nom de 亦集乃 Yi-tsi-nai, envisage deux hypothèses. La première ferait de Yi-tsi-nai une déformation de 居延 Kiu-yen: celle-là est impossible: la transcription russe du chinois, conforme à la prononciation moderne du chinois du Nord, confond *ts* et *k* devant *i*, mais nous savons que la différence de ces initiales était strictement maintenue à l'époque mongole. L'autre, assez séduisante, verrait dans Yi-tsi-nai une transcription du mot *si-hia* qui signifie «ville» et que le vocabulaire de 1190 transcrit par *tseu-ni*; mais ce n'est naturellement qu'une hypothèse. M. Ivanov ajoute que *tseu-ni* correspond «évidemment» au tibétain *u-lous* «ville»; je suppose qu'il a en vue le mot *groṅ* (pron. *doṅ*); s'il en est ainsi, l'équivalence ne va pas de soi.

nois usuel, ni dans les *Suppléments* de l'édition de Kyōto. C'est une œuvre locale, exécutée dans le royaume Si-hia, comme l'attestent les deux suscriptions : 蘭山通圓國師沙門智冥集, « Compilé par le Maître du Royaume du titre de T'ong-yuan, le *çramaṇa* Tche-ming, du Lan-chan », et 奉天顯道耀武宣文神謀睿智制義去邪惇睦懿恭皇帝詳定 « Fixé par l'empereur Fong-t'ien-hien-tao-yao-wou-siuan-wen-chen-meou-jouei-tche-tche-yi-k'iu-sie-tch'ouen-mou-yi-kong[1].

2° Kozlov, Sin. I, 8. — Texte de divination.

3° Kozlov, Sin. I, 19. — Très bel exemplaire imprimé, en rouleau formé de feuilles (紙 *tche*) d'impression mises bout à bout, et qui contient le chapitre 5 du 金剛般若經鈔 *Kin kang pan jo king tch'ao*, ou *Extraits de la Vajracchedikā*. Cette recension ne nous est pas connue par ailleurs jusqu'ici; il faudra voir si on peut l'identifier à quelqu'une des éditions dont il reste des exemplaires au Japon. Il y a 21 caractères par ligne, 28 lignes par feuille d'impression. Les noms des individus qui ont gravé les diverses planches(?) sont donnés en marge: j'ai relevé l'indication du lieu d'origine de deux d'entre eux, qui étaient natifs des sous-préfectures de 白水 Po-chouei et de 蒲城 P'ou-tch'eng; ces deux sous-préfectures dépendent de la préfecture de 同州 T'ong-tcheou, au Chàn-si.

A la fin du rouleau, un colophon dit: 時大中祥符九年四月八日彫畢 « La gravure a été achevée la neuvième année *ta-tchong-siang-fou*, le 4ᵉ mois, le 8ᵉ jour (16 mai 1016). »

[1] Cette longue titulature honorifique (*houei-hao*) est la même qui se trouve à la fin du colophon du *Sūtra de la naissance supérieure de Maitreya* en 1189: méconnue par M. Ivanov, elle a été exactement interprétée par M. Chavannes (*T'oung Pao*, 1911, p. 447). L'empereur Si-hia ainsi désigné est 仁宗 Jen-tsong, de son nom personnel 李仁孝 Li Jen-hiao, qui régna de 1140 à 1193.

Enfin, une dernière note imprimée est ainsi conçue : 朝散大夫行尙書駕部員外郎知丹州軍州[1]兼管內勸農事輕車都尉借[2]紫梁夙施卷一。 La titulature du personnage ne pourrait être utilement traduite sans un assez long commentaire. Qu'il nous suffise de dire que ce Leang Sou (?)[3], inconnu par ailleurs, était en fonctions à Tan-tcheou, qui correspond à la sous-préfecture actuelle de Yi-tch'ouan, au Chàn-si. En dehors de ses titres, la note nous révèle que c'est lui qui a «donné ce rouleau», c'est-à-dire sans doute qui a fait les frais de la gravure.

Ainsi, il ne s'agit pas d'une édition faite en pays *si-hia*, mais dans la province voisine, au Chàn-si, sous les Song du Nord. Cet imprimé vénérable serait le doyen des imprimés qui soient parvenus en Europe si les grottes de Touen-houang n'en avaient livré à Sir Aurel Stein et à moi-même quelques-uns qui remontent au IX^e et au X^e siècle.

4° Kozlov, Sin. I, 22. — Petit manuscrit de prières populaires où on prie pour l'«Empereur actuel des Kin» (爲當金皇帝聖壽無窮). On s'y adresse à toutes les divinités du panthéon populaire (五道將軍 *wou-tao-tsiang-kiun*, etc). Vers la fin, cette mention : 南贍部州修羅管界大金國陝西路今月日狀告。。。 Ce petit texte, d'une écriture médiocre, a donc été écrit au Chàn-si sous les Kin.

5° Kozlov, Sin. I, 23. — Édition fragmentaire de 莊子 Tchouang-tseu, avec le commentaire usuel de 郭象 Kouo Siang, à 13 lignes par page, 26 caractères par ligne.

(1) Ma copie rapide, que je n'ai pas eu le temps de collationner, omet peut être ici le mot 事 *che*, qui semble appelé par le contexte, à moins qu'on ne fasse porter aussi sur ce membre de phrase le *che* qui apparaît cinq mots plus loin.

(2) Telle est la leçon, peut-être fautive, de mes notes.

(3) J'ai pris comme équivalent de 夙 *sou* le caractère anormal que le texte donne en réalité.

6° Même numéro. — Belle édition en petit format du 呂觀文進莊子外篇義 *Lu kouan wen tsin tchouang tseu wai p'ien yi*, « Explications de la section *Wai-p'ien* de Tchouang-tseu, présentées au trône par le *kouan-wen* Lu ». Texte presque complet. Édition à 10 lignes par page, 18 caractères par ligne. Cette édition nous rend un commentaire perdu de Tchouang-tseu, et que je crois pouvoir identifier d'une manière certaine.

Le *Canon taoïque* actuel comprend une compilation importante, exécutée sous les Song, et pour laquelle ont été utilisés douze commentaires de Tchouang-tseu; les catalogues du *Canon* nous apprennent que l'un de ces commentaires était dû à 呂惠卿 Lu Houei-k'ing[1]. Ce Lu Houei-k'ing n'est pas un inconnu; le *Canon taoïque* actuel contient encore son commentaire de Lao-tseu, dont il a écrit la préface en 1078[2]. L'*Histoire des Song*, dans la section des « traîtres », consacre plusieurs pages à Lu Houei-k'ing[3]. Natif de la région de Ts'iuan-tcheou au Fou-kien, Lu Houei-k'ing (*tseu* 吉甫 Ki-fou) fut, à la fin du XI<sup></sup>e siècle, un des principaux partisans du réformateur Wang Ngan-che. Il connut des alternatives de faveur et de disgrâce, et mourut en 1106 ou peu après.

Les bibliographies des Song mentionnaient le commentaire de Tchouang-tseu que Lu Houei-k'ing avait publié en 10 chapitres sous le titre de 莊子義 *Tchouang tseu yi* ou *Explications de Tchouang-tseu*[4]. En particulier, le *Tche tchai chou lou kiai t'i*, qui fut compilé vers 1240, spécifie que Lu Houei-k'ing

[1] Cf. WIEGER, *Canon taoïste*, n° 728; *Tao tsang mou lou siang tchou*, chap. 3, fol. 14 r°.

[2] Cf. WIEGER, *ibid.*, n° 680; *J.A.*, juillet-août 1912, p. 151; *Chan pen chou che ts'ang chou tche*, chap. 22, fol. 10 r° et v°.

[3] Cf. *Song che*, chap. 471, fol. 4 v°-6 r°; et aussi le 求古錄 *K'ieou kou lou* de Kou Yen-wou, éd. du *Kin che ts'ong chou*, fol. 37 r°-38 v°.

[4] *Tche tchai chou lou kiai t'i*, chap. 9, fol. 24 r°; *Kiun tchai tou chou tche*, éd. de Wang Sien-k'ien, chap. 11, fol. 11 v°.

présenta au trône son commentaire du *Nei-p'ien* en 1084, et que les autres sections ne furent achevées par lui qu'après cette date. On sait que le texte de Tchouang-tseu est divisé en 33 chapitres qui comprennent sept chapitres de *Nei-p'ien* ou «Section interne», quinze chapitres de *Wai-p'ien* ou «Section externe», et neuf chapitres de *Tsa-p'ien*, ou «Section mélangée». Le commentaire retrouvé dans la collection Kozlov porte donc sur une des sections que Lu Houei-k'ing n'acheva d'expliquer qu'après 1084. Resterait à rendre compte du titre de *kouan-wen*. *L'Histoire des Song* nous fournit la solution en nous apprenant que Lu Houei-k'ing avait le titre de «secrétaire du Kouan-wen-tien» (觀文殿學士). Il n'y a donc pas de doute que la collection Kozlov nous a rendu, en une édition qui paraît être du XIII^e^ siècle, un commentaire partiel de Tchouang-tseu rédigé à la fin du XI^e^ siècle et auquel, au moins dès le XIV^e^ siècle, nul en Chine n'avait plus eu accès.

7° Kozlov. Sin. I, 24. — Chap. 13 et 14 du 千金方 *Ts'ien kin fang* du *tchen-jen* 孫 Souen. Édition à 14 lignes par page, qui paraît être de *circa* 1300 A. D. Sur cet ouvrage médical de Souen Sseu-miao (581-682), cf. *B.E.F.E.-O.*, IX, 236, 435-438.

8° Kozlov. Sin. I, 27. — Édition fragmentaire qui paraît être de *circa* 1300 A. D., et qui contient les dernières sections (6, 7 et 8) du 劉知遠傳 *Lieou tche yuan tchouan*. C'est là une pièce de théâtre à airs chantés. Les travaux de Bazin ont révélé à la sinologie européenne, voilà trois quarts de siècle, le grand développement que le théâtre avait pris en Chine à l'époque mongole; mais il n'y a presque pas de pièce actuellement connue et dont nous puissions affirmer qu'elle n'a pas été remaniée depuis le XIV^e^ siècle. Celle-ci mérite donc d'être étudiée de près. Elle semble d'ailleurs être nouvelle, car son titre n'apparaît pas parmi les quelques milliers de titres de pièces que

M. 王國維 Wang Kouo-wei a énumérés en 1909 dans les six chapitres de son 曲錄 *K'iu lou*. Un de nos confrères japonais, M. Kano, professeur de littérature à Kyōto, s'est fait, depuis quelques années, une spécialité de l'étude de l'ancien théâtre chinois; il y aurait intérêt à appeler son attention sur le *Lieou tche yuan tchouan*.

9° Kozlov, Sin. I, 30. — Édition du XIV^e siècle (?) du 佛說報父母恩重經 *Fo chouo pao fou mou ngen tchong king*; des illustrations précèdent le texte. Le titre signifie mot à mot : *Sūtra où on rend à ses père et mère leur grand bienfait, prononcé par le Buddha*. Le *Tripiṭaka chinois* renferme un court ouvrage de titre analogue (NANJIO, *Catalogue*, n° 762), et dont la traduction remonterait aux premiers temps du bouddhisme chinois puisqu'elle aurait été exécutée par Ngan Che-kao, dans la seconde moitié du II^e siècle de notre ère. Mais en réalité, le texte de la collection Kozlov ne se trouve pas dans la collection orthodoxe des écritures chinoises. C'est un de ces nombreux apocryphes qui conquirent dans la Chine du Nord et en Asie centrale la faveur populaire, mais qui n'ont jamais reposé sur un original hindou. Ce texte a existé d'ailleurs en plusieurs recensions; des manuscrits en ont été retrouvés à Touen-houang tant par Sir Aurel Stein que par moi-même[1]. Dès 950, une édition de ce petit traité était gravée en Corée[2]. Les taoïstes, une fois de plus, se sont crus tenus de plagier ici les bouddhistes, et leur *Canon* contient aujourd'hui deux textes de même titre, sauf que le nom du Buddha y a été remplacé par ceux de Lao-tseu et de l'Empereur d'en haut[3]. L'édition de la collection Kozlov paraît plus développée que les manuscrits de

[1] Sur ces apocryphes, cf. *B.E.F.E.-O.*, XI, p. 181-185.

[2] Cf. 平津館讀碑續記 *P'ing tsin kouan tou pei siu ki*, éd. du *Kou che ts'ong chou*, fol. 22-23.

[3] Cf. WIEGER, *Canon taoïste*, n^os 657, 658.

Touen-houang. Elle donne dix exemples en vers de cinq syllabes, dont le dernier commence par ces mots : 第十。究竟憐愍恩, etc. Un autre exemplaire de ce texte, en édition de petit format, se trouve dans la série Kozlov, Sin. II, sans numéro.

10° Kozlov, Sin. I, sans numéro. — Texte fragmentaire d'une pharmacopée.

11° Kozlov, Sin. I, sans numéro. — Rouleau manuscrit, contenant des prières et invocations bouddhiques pour les diverses circonstances de la vie et se terminant par cette note : 皇建元年十二月十五日門資宗密沙門本明依□□門□授中集畢。皇建二年六月二十五日重依觀行對勘定畢。 Les quelques obscurités de cette note n'empêchent pas d'en comprendre de manière certaine le sens général [1] : le recueil a été compilé par le moine Pen-ming le 1er janvier 1211 et collationné à nouveau le 5 août de la même année.

12° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Belle édition de petit format du 高王觀世音經 *Kao wang kouan che yin king*; le type de l'édition paraît antérieur aux éditions de l'époque mongole, et serait peut-être du XIIe siècle. Au début, une introduction commence par ces mots . 昔高歡國王佐相州爲郡有一孫, etc. L'édition doit être locale, faite dans le Kan-sou occidental; la planche initiale représente des donateurs dont les costumes ne sont pas chinois.

On sait que le texte très répandu en Chine et en Asie centrale sous le nom de *Sūtra d'Avalokiteçvara* (*Kouan yin king*) n'est qu'une section du *Lotus de la Bonne Loi*. Mais toute une

[1] Ces obscurités ne résultent pas de ce que le texte est endommagé, mais quelques caractères sont écrits sous des formes abrégées et vulgaires que sur le moment je n'ai pas su lire.

littérature apocryphe s'est développée autour des miracles de Kouan-yin. Le titre de *Kao wang kouan che yin king* se retrouve d'ailleurs dans les manuscrits de Touen-houang. Cet ouvrage est dénoncé comme apocryphe, au ve siècle, dans le *K'ai yuan che kiao lou* (cf. *T'oung Pao*, 1912, p. 404)[1].

13° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Renferme le 佛說轉女身經 *Fo chouo tchouan niu chen king*; c'est le n° 237 du *Catalogue* de Nanjio.

14° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Autre exemplaire du même texte, en édition très soignée. A la fin, long colophon se terminant par ces mots : 天慶乙卯二年九月二十日皇太后羅氏發願謹施 «La deuxième année *t'ien-k'ing*, [marquée des signes] *yi-mao*, le 9e mois, au 20e jour (24 octobre 1195), l'impératrice douairière qui avait pour nom de famille Lo, formulant un vœu, a respectueusement donné (c'est-à-dire a fait les frais de l'édition).» L'impératrice Lo, épouse principale de l'empereur Si-hia Jen-tsong, était devenue impératrice douairière par l'avènement de Houan-tsong en 1194.

15° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Édition du 大方廣佛普賢行願經 *Ta fang kouang fo p'ou hien hing yuan king*. Traduit par Prajña. C'est, sous un titre un peu différent, le même ouvrage que le n° 89 de Nanjio que nous allons retrouver au paragraphe suivant. Ce «vœu de Samantabhadra» est étroitement apparenté à un texte qui a joui en Asie centrale d'une grande célébrité, le *Bhadracarīpraṇidhāna*, dont M. Wa-

[1] Il n'est pas possible de déterminer *a priori* si la version *si-hia* du *Sūtra d'Avalokiteçvara* dont il est question dans l'article de M. Ivanov de 1911 (*Извѣстія*, p. 835; cf. *T'oung Pao*, 1911, p. 445) représente le *sūtra* orthodoxe ou le présent apocryphe; la première opinion me paraît d'ailleurs plus vraisemblable.

tanabe a publié le texte sanscrit en 1912[1] et qui est connu également en chinois, en tibétain et en mongol; j'en ai en outre rapporté de Touen-houang une version en iranien oriental. Le colophon de 1189 étudié par M. Ivanov en mentionne enfin une version *si-hia*[2].

16° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Même texte, mais sous le titre de 大方廣佛華嚴經普賢行願品 *Ta fang kouang fo houa yen king p'ou hien hing yuan p'in*, qui est exactement celui de Nanjio, *Catalogue*, n° 89. Imprimé. A la fin, une note est ainsi conçue : 大夏乾祐二十年歲次己酉三月十五日 正宮 皇后羅氏謹施 «La vingtième année *k'ien-yeou*, l'année étant dans les signes *ki-yeou*, le 3e mois, au 15e jour (2 avril 1189), l'impératrice principale, qui avait pour nom de famille Lo, a respectueusement donné (c'est-à-dire a fait les frais de l'édition).» Le colophon du *Sūtra de la naissance supérieure de Maitreya*[3], dû à l'empereur, parle de la publication en 1189, entre autres textes, d'une version *si-hia* et d'une version chinoise du *Bhadracarīpraṇidhāna*; il est probable que le présent texte représente la version chinoise de ce texte, et la gravure en fut exécutée aux frais non pas de l'empereur, mais de l'impératrice.

17° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Petite édition du *Lotus de la Bonne Loi*. Au début, on retrouve la même titulature de l'empereur Si-hia qui est connue par le colophon final du *Sūtra de la naissance supérieure de Maitreya*.

18° Kozlov, Sin. II, sans numéro. — Un *pen* imprimé contenant le 太上洞玄靈寶天尊說救苦經 *T'ai chang tong*

[1] Kaikioku WATANABE, *Die Bhadracarī*, Leipzig, G. Kreysing, 1912, in 8°, 50 pages + 1 p. s. n. Forme en même temps le 5e fascicule de la collection *Indica* publiée chez Harrassowitz par le professeur Leumann.

[2] Cf. *Hommemin*, 1911, p. 835; *T'oung Pao*, 1911, p. 445.

[3] Cf. *T'oung Pao*, 1911, p. 444.

*hiuan ling pao t'ien tsouen chouo kieou k'ou king*, « Livre saint sur la délivrance des maux, prononcé par le T'ai-chang-tong-hiuan-ling-pao-t'ien-tsouen ».

Le *Canon taoïque* renferme nombre d'œuvres de sujet et de titre analogues; il est vraisemblable qu'il s'agit ici de l'ouvrage qui porte le n° 372 dans l'Index du P. Wieger, encore que le titre actuel donne 濟 *tsi* et non *kieou*; le sens reste le même. On sait que nous n'atteignons directement le *Canon taoïque* que par l'édition de 1598, mais elle reproduisait fidèlement, presque à coup sûr, l'édition de 1445. Il est probable en outre, mais non certain, que l'édition de 1445 suivait exactement, pour tous les textes anciens, l'édition fondamentale de 1016; le texte de la collection Kozlov nous offre, dans un cas donné, un moyen de vérification. Pour remonter enfin au delà de l'édition de 1016, nous disposons maintenant des manuscrits taoïques des VII<sup></sup>e-X<sup></sup>e siècles, que Sir Aurel Stein et moi-même avons rapportés de Touen-houang.

19° Kozlov, Sin. III, sans numéro. — Rouleau coupé à la partie supérieure. D'un côté il est écrit en *si-hia*; de l'autre, il donne en chinois quelques renseignements assez intéressants sur les troupes stationnées au Kan-sou.

20° Kozlov, Sin. III, sans numéro. — Début d'un imprimé contenant une inscription que je crois inconnue par ailleurs, et qui se rapporte peut-être à un religieux du nom de Li-tche, ayant le titre de T'ong-li *ta-che* (通理大師立志銘).

21° Kozlov, Sin. III, sans numéro. — Édition du 佛說無常經 *Fo chouo wou tch'ang king*, aussi appelé 三啓經 *San k'i king*. Traduit par Yi-tsing. Ce doit être là le n° 727 du *Catalogue* de Nanjio.

22° Kozlov, Sin. III, sans numéro. — *Édition du* 金剛般若波羅蜜經 *Kin kang pan jo po lo mi king* (*Vajracchedikā*). A la fin, ce colophon : 大夏乾祐二十年歲次己酉三月十五日 正宮 皇后羅氏謹施 «La vingtième année *k'ien-yeou* des Grands Hia, l'année étant marquée des signes *ki-yeou*, le troisième mois, au quinzième jour (2 avril 1189), l'impératrice principale, qui avait pour nom de famille Lo, a donné respectueusement (c'est-à-dire a fait les frais de l'édition).» L'exemplaire porte le cachet 溫家寺道院記 *Wen-kia-sseu tao-yuan ki*; nous ne savons d'ailleurs pas où se trouvait ce Wen-kia-sseu. Ce doit être là l'édition qui est visée dans le colophon de 1189 étudié en 1911 par M. Ivanov [1].

23° Kozlov, Sin. III, sans numéro. — Fragment de dictionnaire imprimé, par rimes. Se rattache à cette série d'œuvres lexicographiques qui va du *Ts'ie yun* au *Kouang yun*. Des études récentes parues en Chine et au Japon et surtout les matériaux considérables que nous valent les manuscrits de Touen-houang forceront à reprendre quelque jour la question de ces dictionnaires par rimes dans son ensemble. Il sera intéressant de faire connaître le fragment de Saint-Pétersbourg qui peut fournir un chaînon nouveau dans cette longue tradition.

Il y aurait aussi un intérêt historique à dépouiller les feuillets illustrés et les estampes provenant de la collection Kozlov et qui se trouvaient en 1910 au Musée Alexandre III. A côté d'une estampe du dieu de la guerre, j'ai remarqué celle des «Beautés qui, de dynastie en dynastie, [étaient capables] de

(1) Cf. *Извѣстія*, p. 835. M. Chavannes, conformément à la lettre du texte, avait fait des réserves sur cette identification (*T'oung Pao*, 1911, p. 445). Il faut bien admettre cependant qu'elle est juste, malgré l'anomalie de la rédaction.

renverser les empires » (隨朝窈窕呈傾國之芳容), gravée et imprimée par la famille Ki de P'ing-yang (平陽姬家彫印), et qui donne les portraits de 綠珠 Lu-tchou[1], de 王昭君 Wang Tchao-kiun[2], de 趙飛燕 Tchao Fei-yen[3] et de 班姬 Pan Yi[4]. Elle fournit, pour une époque qui semble être *circa* 1300 A.D., un intermédiaire précieux entre les estampes de Touen-houang du xe siècle et celles que nous atteignons beaucoup plus tard par les premiers essais de la gravure japonaise.

Ces notes sont très sommaires et toutes provisoires. Une partie des textes chinois de la mission Kozlov (portions du *Yi king*, de Lao-tseu)[5] se trouvait sans doute en 1910 chez M. Ivanov, et ne m'a pas passé par les mains. Mais on voit que si la collection Kozlov est avant tout, et à bon droit, réputée pour ses textes *si-hia*, ses documents chinois ne sont pas négligeables et auraient paru, hier encore, une aubaine inespérée. Sans doute le hasard de Touen-houang nous a valu des textes beaucoup plus nombreux et plus anciens; mais, en tout état de cause, un imprimé de l'an 1016 est d'autant plus précieux que les éditions des Song du Nord sont extrêmement rares, même au Japon. Il n'est pas non plus sans intérêt d'avoir des témoignages tangibles de la culture chinoise dans l'empire Si-hia. La plupart des textes sont bouddhiques, et attestent la ferveur qu'à la fin du xiie siècle l'empereur Jen-tsong et l'impératrice Lo témoignèrent à cette religion. Mais

(1) Lu-tchou vivait à la fin du iiie siècle de notre ère; cf. Giles, *Biogr. Dictionary*, no 1709. et *B.E.F.E.-O.*, IX, p. 245.

(2) Wang Ts'iang, plus souvent appelée Wang Tchao-kiun, fut donnée en mariage au prince des Hiong-nou (Ier siècle avant notre ère); cf. Giles, *ibid.*, no 2148.

(3) Tchao Fei-yen supplanta Pan Tsie-yu dans la faveur de Tch'eng-ti, des Han, à la fin du Ier siècle avant notre ère; cf. Giles, *ibid.*, no 151.

(4) Pan Yi, « la belle Pan », n'est autre que la Pan Tsie-yu que Tchao Fei-yen remplaça auprès de Tch'eng-ti.

(5) M. Ivanov faisait allusion à ces textes dans son article de 1909 (p. 1[illegible]4).

il y a aussi un texte qui provient du *Canon taoïque*, ce qui nous amène à supposer qu'un monastère taoïque existait dans la région de Khara-khoto. Enfin nous ne pouvons que nous réjouir de voir reparaître, en un pays qui, au moyen âge, ne se rattachait guère à la Chine propre, un commentaire important de Tchouang-tseu qui, en Chine même, était perdu depuis longtemps.

*Note additionnelle.* — J'ai dit plus haut (p. 503) qu'il y avait peut-être eu une traduction complète du *Canon bouddhique* en langue *si-hia*. Un texte de l'*Histoire des Yuan* me permet de préciser; non seulement cette traduction a été effectuée, mais une édition globale en a été entreprise, sinon achevée. On lit en effet dans le *Yuan che* (chap. 18, fol. 4 v°) : «[La 31e année *tche-yuan*, le 11e mois, au jour *ting-sseu* (29 novembre 1294)], ordre fut donné au Siuan-tcheng-yuan de cesser de graver les planches du *Tripiṭaka* [en langue] du Ho-si» (罷宣政院所刻河西藏經板). On sait que Ho-si, «[le pays à] l'ouest du Fleuve [Jaune]», était sous les Yuan la désignation la plus usuelle du pays Si-hia.

# MONUMENTS ET HISTOIRE

## DE LA PÉRIODE COMPRISE

# ENTRE LA FIN DE LA XII^E DYNASTIE ET LA RESTAURATION THÉBAINE,

PAR

M. R. WEILL.

(SUITE.)

## CHAPITRE V.

### LES SEBEKEMSAF ET LEUR GROUPE.

(*Sekhemre-*[*X*]*khaou et Sekhemre-*[*X*]*taoui.*)

### I

### ORDRE CHRONOLOGIQUE DES ROIS SEBEKEMSAF.

Tous renseignements proprement historiques font défaut pour mettre en place exactement le roi Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf. Nous sommes réduits à remarquer qu'un prince Sebekemsaf est son fils, que le nom de *Sebekemsaf*, par suite, a chez lui la valeur d'un vrai nom de famille, et qu'étant, en outre, *Sekhemre*. . . dans son cartouche solaire, il doit très probablement être inscrit à côté de l'autre Sebekemsaf, celui dont le nom solaire est Sekhemre-Seshedtaoui. Pour situer ce dernier, nous sommes dans des conditions sensiblement meilleures. Nous avons vu plus haut (chap. III), grâce aux indications conservées dans les tombeaux seigneuriaux d'Elkab, que Sekhemre-Seshedtaoui précède Sekhemre-Souaztaoui Sebek-

hotep, le premier des rois Sebekhotep, à courte distance, et dans une situation telle qu'on peut admettre que les deux rois appartiennent à deux générations consécutives. Cette indication de voisinage se confirme lorsqu'on observe qu'un contemporain de Sekhemre-Seshedtaoui, le scribe Sebekhotep, a pour femme une certaine *Iouhetab*, dont le nom est précisément celui de la mère de Sekhemre-Souaztaoui (une fille et une nièce de Souaztaoui, plus tard, devaient reprendre ce nom de leur grand'mère); il n'y a rien de commun autrement, nous le verrons, entre la mère de Souaztaoui et la femme de l'officier de Seshedtaoui, mais le fait qu'elles portent toutes deux ce nom caractéristique semble bien indiquer qu'elles étaient contemporaines.

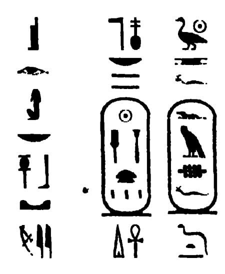
Il n'en est pas moins possible, certes, qu'entre Sekhemre-Seshedtaoui et Sekhemre-Souaztaoui s'intercale le règne de Sekhemre-Ouazkhaou; mais il est beaucoup plus naturel de laisser Seshedtaoui et Souaztaoui en contact immédiat ensemble, d'autant plus que leurs noms solaires, du type commun *Sekhemre-S*[ V ]*taoui*, présentent au sein de la famille *Sekhemre* [A] une toute particulière parenté, dont le nom de Sekhemre-Ouazkhaou est exclu. La situation la plus probable pour ce dernier roi est donc celle de prédécesseur de Seshedtaoui, et nous admettrons cette position relative des deux Sebekemsaf pour étudier leurs monuments et ceux de quelques petits rois évidemment apparentés avec eux par leurs titulatures.

## II

### SEKHEMRE-OUAZKHAOU SEBEKEMSAF
### ET SES VOISINS PROBABLES.

Comme ceux de ses prédécesseurs les Antef, les monuments de Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf viennent tous de la région

d'Abydos, Koptos et Thèbes. Voici d'abord une statue de granite rose trouvée à Abydos par Mariette, maintenant au Caire[1]; le roi est debout, avec, entre ses jambes et marchant devant lui, un fils du nom de Sebekemsaf. Au dos du montant vertical de support on lit, en une colonne : . Sur la face antérieure (la colonne de gauche est gravée face à droite) :



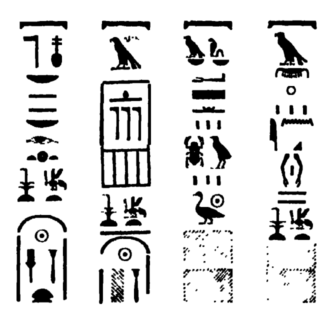
et au-dessous, en une colonne, devant la figure du fils debout :

Les trois autres noms divins du roi nous sont connus depuis peu, en outre, grâce à un petit obélisque en schiste trouvé dans la cachette de Karnak[2] et dont les quatre faces portent respectivement les inscriptions citées ci-dessous.

Dans la titulature qui nous est ainsi révélée on remarque le nom d'Horus, *Hotep-noutirou*, qui est identique au nom

[1] Mariette, *Cat. gén. Abydos*, n° 347, p. 30, et *Abydos*, II, pl. 26 c. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 276, n. 3 (confusion avec l'autre roi Sebekemsaf); Maspero, *Hist.*, I, p. 530, n. 9, 531, et *Hist. ancienne* (1904), p. 144, n. 4 (appelé *Sebekemsaf II*); Petrie, *History*, I (1899), p. 222.

[2] Legrain, *Notes d'inspection*, XXVIII. *Le protocole royal de Sobkoumsaouf I^er* dans *Annales du Service*, VI (1905), p. 284, et autre note relative au même objet dans *Rec. de travaux*, XXVIII (1906), p. 148.



d'Horus d'Or de Senousrit II, et le nom d'Horus d'Or, *Anek-taoui*, qui de manière curieusement semblable reparaîtra, comme nous savons, dans le nom d'Horus *Anek-taou* de Sousirenre Khian. On voit que notre Ouazkhaou et Sousirenre empruntent, pour en faire leur nom d'Horus, le nom d'Horus d'Or d'un prédécesseur; de ce procédé assez remarquable on connaît un troisième exemple, fourni par la titulature du roi Ouahkhaou Rahotep que nous verrons un peu plus loin, dont le nom d'Horus, *Ouah-ankh*, n'est autre que le nom d'Horus d'Or d'Amenemhat III. Évidemment il n'y a pas là une règle impérative; mais on y devine l'application d'un système défini et dont nous arriverons peut-être, plus loin, à apercevoir quelques lois; nous observerons, entre autres phénomènes similaires, qu'à l'époque des Sebekhotep le roi forme volontiers son nom d'Horus, ou son nom de *nibti*, et parfois l'un et l'autre de ces deux noms, en empruntant le deuxième élément du nom solaire de tels ou tels des rois de la famille *Sekhemre*.

Maître de Koptos et du désert environnant, Sekhemre-Ouazkhaou envoya au moins une fois une expédition aux carrières du ouadi Hammamât, où trois inscriptions en conservent le souvenir. La plus étendue [1] est datée du 1er jour de

[1] *L.D.*, II, 151 *k*.

l'an 7 du roi, ; la grossièreté de la gravure rend difficiles à interpréter les derniers signes du cartouche, où il semble qu'on ait voulu inscrire le nom de Sebekemsaf à la suite du nom solaire. Au-dessous, le roi, représenté en face de Min de Koptos, est désigné par deux légendes en plusieurs colonnes :

et

Une deuxième inscription, sans date[1], montre de la même manière le roi en face de Min, avec la légende : (*sic*) , où le dieu paraît qualifié de « [Seigneur] du désert ». La troisième inscription, enfin, est gravée dans un hiératique grossier et difficile à lire[2]; c'est une liste des membres de l'expédition, en tête de laquelle on arrive à déchiffrer et à transcrire ce qui suit (trois premières lignes) : .

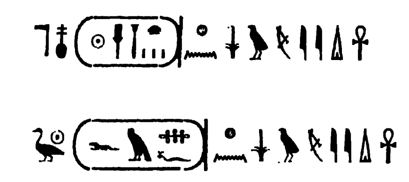
Il existe encore, au nom de Sekhemre-Ouazkhaou, une petite statue au British Museum[3], et une autre statuette dans

(1) *L.D.*, II, 151 *l*; Golénischeff, *Résultats épigraphiques d'une excursion au ouadi Hammamât*, dans *Mémoires de la Section orientale de la Soc. impériale archéologique russe*, II (1888), pl. XVIII, n° 6; Couyat et Montet, *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du ouâdi Hammâmât* (dans *Mém. Inst. français arch. or.*), 1912, n° 111, p. 78.

(2) *L.D.*, VI, 23, n° 9.

(3) Je ne la connais que par la citation d'Ed. Meyer, *Gesch. des Alt.*, I, 2 (1909), p. 283.

la collection Fl. Petrie; cette dernière est en basalte et consacrée à Khonsou: elle porte[1], à droite et à gauche des jambes, en une colonne de chaque côté :



Il semble, en outre, qu'il faille attribuer au roi un certain nombre des monuments connus sur lequels figure le nom d'un *Sebekemsaf* sans le nom solaire, et notamment les deux objets ainsi inscrits qui ne peuvent provenir que du tombeau du Sebekemsaf auquel ils ont appartenu, à savoir le scarabée à monture d'or du British Museum et la boîte à canopes de Leyde. Il n'est pas possible, en effet, que ces objets aient appartenu à l'autre roi Sebekemsaf, Sekhemre-Seshedtaoui, car nous savons, par le papyrus Abbott et par un papyrus Amhurst (voir ci-après), que la tombe de ce Seshedtaoui, dans le courant de la XX^e dynastie, avait été complètement saccagée par les voleurs. Dès lors il faut bien admettre que le scarabée et la boîte proviennent du tombeau de Sekhemre-Ouazkhaou, certainement détruit aujourd'hui et jamais retrouvé, mais dont il faudrait chercher l'emplacement dans le voisinage de celui du tombeau de Noubkhopirre, puisque les Arabes présentèrent le scarabée, en 1827, comme trouvé dans le cercueil qui est celui de Noubkhopirre (voir chapitre précédent, § II) : il est probable que les deux tombes étaient voisines et ont été découvertes en même temps par les fouilleurs indigènes.

[1] Petrie, *History*, I (1899), p. 223 (phot.); Capart, *Rec. de Monuments*, 2^e série, 1905, pl. 61; les inscriptions dans Gauthier, *Livre des Rois*, II, p. 71. Cf. Ed. Meyer, *loc. cit.*

Il a été parlé du scarabée[1] plus haut, à propos des objets du tombeau de Noubkhopirre Antef (précédent chapitre, § II); notons ici, de manière plus exacte, que l'inscription périphérique sur la monture porte la mention du roi sous la forme [hiéroglyphes], sans le cartouche. L'orthographe alphabétique du nom de *Sebek* se retrouve de manière remarquable dans les inscriptions de la boîte à canopes de Leyde[2], le roi est appelé, un grand nombre de fois, [hiéroglyphes], le [hiéroglyphe] et le [hiéroglyphe] étant remplacés à volonté par [hiéroglyphe] et [hiéroglyphe]; nous avons déjà parlé de cet objet et signalé (ci-avant, chap. III) ses grandes analogies avec la boîte de Sekhemre-Apmat Antef-â au Louvre (décrite ci-dessus, chap. IV, § I) et celle de Thouti et de la reine Mentouhotep, à Berlin, dont il sera question plus loin.

A la suite de ces objets dont l'attribution à Sekhemre-Ouazkhaou est certaine, il est sans inconvénient de rassembler ici quelques autres monuments qui portent également le seul cartouche de *Sebekemsaf*, mais dont il est impossible de savoir s'ils ont appartenu à Ouazkhaou ou à Seshedtaoui. Les plus impor-

[1] Br. Museum, n° 7876. Mentions anciennes de Leemans, Prisse, Birch-Chabas, bibliographie détaillée donnée à l'endroit susdit du précédent chapitre. Cf. aussi WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 276-277, n. 6, et *Suppl.*, p. 31; NEWBERRY, *loc. cit.* dans *P.S.B.A.*, XXIV (1902), p. 285; BUDGE, *History*, III, p. 126-127 (où il est parlé, sans doute par erreur, d'un deuxième scarabée du même roi, en pierre verte montée en or) et *A Guide* etc. (1909), p. 223. Voir, enfin, la publication complète des inscriptions que vient de donner HALL, *Catalogue of Egyptian Scarabs... in the British Museum*, I (1913), n° 211, p. 22.

[2] Leyde, AH, 216 : LEEMANS, *Lettre* etc., 1838, p. 121 et pl. XXIII, n° 236, 237, 238. Publication complète de BORCHARDT, *Der Kanopenkasten des Königs Sbk-m-sȝf*, dans *Ä.Z.*, XXXII (1894), p. 23-26. Dernière publication dans BOESER, *Beschreibung der äg. Sammlung... in Leiden; Denkmäler... alten und mittleren Reichs*. II. *Abt.*, 1910, p. 2-3, n° 8, et pl. VII. — Au même objet se rapportent sans doute les mentions et légendes du «sarcophage en bois peint» du musée de Leyde qu'on trouve noté par GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 74.

tants sont deux statues trouvées à Karnak par Legrain; la première, haute de 1 m. 32, provenant du temple et conservant l'inscription :

(1)

l'autre, moins grande, sortie de la grande cachette et portant, en deux colonnes se faisant face :

(2).

Voici encore un petit scarabée du type ordinaire[3], avec , et, pour finir, le cartouche de *Sebekemsaf* relevé à Shatt-er-Rigâl, près de Silsileh, par Petrie[4].

En quittant Sekhemre-Ouazkhaou, notons encore la mention de son nom à la table de Karnak, et passons immédiatement à ce qui concerne un certain roi *Sekhemre-Nofirkhaou Oupouaitoumsaf* dont les deux noms de cartouches présentent avec ceux de Ouazkhaou, comme on voit, les plus marquantes analogies.

Ce pharaon est connu par un seul monument, une stèle de calcaire blanc depuis longtemps au British Museum[5]; on y

[1] Legrain, dans *Annales du Service*, IV (1903), p. 8 (*Second rapport sur les travaux exécutés à Karnak*).

[2] Legrain, *Statues et statuettes* etc., 1906 (dans *Cat. gén. Caire*), p. 18 (Caire, n° 42029).

[3] Ancienne collection Hilton Price : Newberry, *Scarabs*, X, 24 et p. 123.

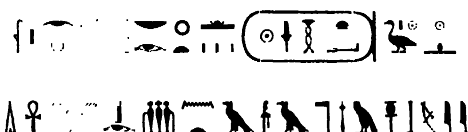
[4] Petrie, *A Season in Egypt*, 1887, p. 385.

[5] Br. Museum, n° 969. Vue dans la collection Harris, à Alexandrie, et publiée par Prisse, *Salle des Ancêtres*, dans *Rev. archéologique*, 1845, p. 19 du tirage, et *Collections d'antiquités égyptiennes au Kaire*, dans *Rev. archéologique*, 1846, p. 27 du tirage. Inscriptions publiées partiellement par Wiedemann dans *Ä.Z.*, XXIII (1885), p. 80 (*Beiträge zur äg. Geschichte*), d'après la copie de Devéria au Louvre. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 278 et *Suppl.*, p. 31; Budge, *A Guide*, 1909, p. 223-224, et *A Guide (Sculpture)*, 1909, p. 81. Publication complète, en dernier lieu, sous forme d'un dessin

voit le roi devant Oupouaitou et, au-dessous, une inscription de sept lignes; les légendes du roi sont :

L'acte du roi devant le dieu est ainsi défini : (?) ; d'où il paraît bien ressortir que le monument a pour lieu de provenance Abydos.

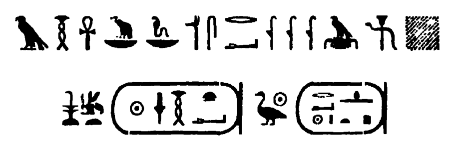
D'Abydos, également, nous vient un dernier roi apparenté aux précédents par son nom solaire en *Sekhemre-[X]khaou*, le *Sekhemre-Ouahkhaou Rahotep* d'une stèle depuis longtemps au British Museum et dont les inscriptions viennent seulement d'être publiées[1]. En tête de la stèle, la titulature royale, en deux lignes :



au trait, dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913), pl. XXV, cf. p. 9.

[1] Br. Museum, n° 833 (coll. Anastasi). La lecture du premier cartouche n'avait pas été, jusqu'à présent, certainement indiquée; BUDGE, *A Guide*, 1909, p. 224, et *A Guide* (*Sculpture*), 1909, p. 82, lisait , tandis que PETRIE, *History*, I (1899), p. XVIII (cf. déjà PETRIE, *Koptos*, p. 12), lisait (?) , et dans le nom personnel, *Rahotep* sans cartouche, retrouvait le Pharaon de ce nom découvert par lui sur une stèle du temple de Koptos. Petrie était suivi par PIEPER, *Die Könige Aegyptens* etc. (n° 16 de sa classification), puis par GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 88; voir de même BURCHARDT et PIEPER, *Handbuch. d. aeg. Königsnamen*, I (1912), p. 51. Mais voici que la stèle de Londres est enfin publiée, sous forme d'un dessin au trait, dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913),

Bien que le nom personnel, *Rahotep*, soit sans le cartouche, il semble qu'il y ait lieu de le reconnaître comme nom du roi, ainsi qu'il est fait par Petrie depuis longtemps[1], et par suite, d'identifier le roi avec le *Rahotep* dont les autres noms divins nous sont connus par une stèle de Koptos que nous avions cru devoir classer dans un autre groupe[2]. Rappelons que la titulature du roi, d'après les deux stèles se complétant, est la suivante :



Considérant les deux rois obscurs que nous venons de voir, Oupouaitemsaf et Rahotep, dont les noms solaires sont si étroitement apparentés avec celui de Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf, il est impossible de savoir s'ils ont régné avant ou après lui, s'ils s'assirent effectivement sur le trône de Thèbes, ou s'ils n'étaient que des rois subalternes sous Ouazkhaou, à moitié indépendants dans la principauté abydénienne[3]. La pauvreté et la rareté des monuments royaux, l'absence de tout vestige architectural à cette époque, iraient bien avec la faiblesse et l'extrême émiettement du territoire qu'on serait conduit à supposer de cette manière.

pl. XXIV (cf. p. 9); cette reproduction oblige à admettre qu'il a existé, effectivement, un roi *Sekhemre-Ouahkhaou Rahotep*. Les doutes que nous exprimions à ce sujet plus haut (chap. II, § 1, à propos du roi *Rahotep* de Koptos classé à cette place) n'ont donc plus de raison d'être; le lecteur voudra bien se reporter à cette place, et transférer ici tout ce qui est dit de ce roi et de sa titulature.

(1) Voir note précédente.

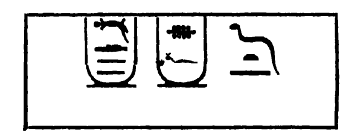
(2) Voir note précédente.

(3) Cette dernière hypothèse est peut-être la plus vraisemblable; voir ce qui est dit à ce sujet plus loin, chap. VIII, § II, à propos de certains contemporains royaux des Sebekhotep.

## III

### SEKHEMRE-SESHEDTAOUI SEBEKEMSAF ET LA REINE NOUBKHAS, ET LEURS VOISINS PROBABLES.

Le règne de Sekhemre-Seshedtaoui n'eut probablement pas beaucoup plus d'importance, bien qu'on sache que le roi inscrivit au moins ses cartouches sur un mur de temple à Abydos; le débris qui nous en reste porte l'inscription qu'on obtiendrait en retournant face à droite, tout entière, la disposition que voici[1] :



Ce qui rend le roi extrêmement intéressant au point de vue des classifications qui sont ici la base de l'histoire, c'est qu'il fut le mari de Noubkhas, et qu'un heureux concours de circonstances nous permet de connaître un assez grand nombre des contemporains et des descendants de cette reine et de la relier, chronologiquement, à plusieurs souverains de l'époque suivante : nous avons expliqué cela complètement plus haut (chap. III). Il est remarquable, d'ailleurs, que la situation de la reine Noubkhas par rapport à Seshedtaoui nous serait complètement inconnue, si nous n'en étions informés par le procès-verbal du papyrus Abbott, où nous trouvons, dans les récapitulations finales (*Abbott*, VI, 2-3) :

[1] PETRIE, *Abydos*, II, XXXII, 5; *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913), p. 8 et pl. XVII.

, «violation du roi *Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaouf,* avec la reine *Noubkhas*, sa Royale Épouse»; de manière détaillée, plus haut, nous trouvons le compte rendu de la visite des enquêteurs royaux et des observations qu'ils firent sur la place (*Abbott*, III, 1-7)[1] : «La pyramide de ; on a trouvé que les voleurs l'avaient violée, au moyen d'un travail en galerie [aboutissant] dans la salle funéraire de cette pyramide, [et amorcé] dans la salle extérieure du tombeau de *Nibamon*, chef des greniers du Roi Menkhopirre; on a trouvé le lieu de la sépulture du roi vide de son maître, ainsi que le lieu de la sépulture de , la Grande Épouse Royale *Noubkhas*, son Épouse Royale, les voleurs ayant fait main basse sur ces sépultures. Le vizir, les *sarou* et les inspecteurs ont fait rapport, en conséquence, de la constatation de l'état de saccage de cette tombe, qu'avaient perpétré les voleurs au préjudice du roi et de son épouse.»

D'intéressants détails sur le tombeau nous sont apportés par une autre pièce du même dossier judiciaire, conservée dans le bien connu *papyrus judiciaire Amhurst*, où l'on trouve des procès-verbaux d'interrogatoire avec les réponses détaillées

[1] Une bibliographie sommaire des publications et études du papyrus Abbott a été donnée, plus haut, à propos des monuments du roi Sekhemre-Apuaît Antef-â (ci-avant, chap. IV, § 1). Voir en outre, pour le passage relatif au tombeau de Sekhemre-Seshedtaoui et de Noubkhas, Newberry, *The Amherst Papyri* (1899), p. 11-12.

des coupables. Voici en quels termes le pillage des sépultures de Noubkhas et de Seshedtaoui y est raconté[1]; le début de l'exposé a disparu avec les premières lignes de la page 2, mais comme il ressort de la suite que le roi et la reine reposaient en deux places voisines, mais distinctes, et que leurs momies furent dépouillées l'une après l'autre, il semble que la narration puisse être rétablie, quant au sens, ainsi qu'il suit: «[Nous nous sommes introduits dans la pyramide, de telle et telle manière. . . et nous sommes arrivés dans la chambre funéraire du roi, qui était construite de telle et telle façon, en démolissant quelque partie des parois; et avons trouvé le roi reposant en la place de sa sépulture. Nous sommes arrivés ensuite jusqu'à la] (*ici commence la partie conservée de la page 2*) : [hiéroglyphes], sa Royale Épouse, dans la salle de son. . . . ., qui était protégée et entourée par. . . et revêtue de dalles de pierre (?); nous la démolîmes complètement, et la trouvâmes (la reine) reposant de même [que le roi]. Nous ouvrîmes les coffres et les cercueils dans lesquels ils étaient. Nous trouvâmes la momie auguste du roi, qui était accompagnée de son glaive (?); il y avait des colliers en grand nombre, des amulettes et des ornements d'or, à son cou; sa tête était recouverte d'or, et l'auguste momie royale était garnie d'or entièrement; [ses cercueils?] étaient revêtus d'or et d'argent au dedans et au dehors, et couverts de pierres précieuses de toute espèce. Nous prîmes l'or que nous trouvâmes avec la momie auguste du dieu, ainsi que les amulettes et ornements

[1] Le document a été publié en reproduction et traduit par CHABAS, *Le papyrus judiciaire Amherst*, dans *Mélanges égyptologiques*, 3e série, II (1873), p. 1-26 et planches; voir, pour le passage qui nous intéresse, pl. II et p. 8-12, et cf., sur ce papyrus, la courte note d'Erman, *loc. cit.* dans *Ä.Z.*, XVII (1879), p. 152. Nouvelle publication intégrale avec reproduction, transcriptions et traduction dans NEWBERRY, *The Amherst Papyri*, 1899, p. 13, 24-25, pl. IV, V, VI.

qui étaient à son cou, et les cercueils dans lesquels il reposait. Ayant trouvé l'Épouse Royale pareillement, nous prîmes tout ce que nous trouvâmes avec elle, de la même manière. [Puis] nous mîmes le feu à leurs cercueils. Nous dérobâmes [de même] les objets mobiliers que nous trouvâmes avec eux, consistant en ustensiles d'or, d'argent et de bronze. Nous partageâmes entre nous; de l'or que nous avions trouvé avec le dieu, sur les momies augustes, y compris les amulettes, les ornements et les cercueils, nous fîmes huit parts.»

Ce curieux texte ne nous apporte point de renseignement sur la configuration intérieure de la pyramide, non plus que sur le travail de mine qu'exécutèrent les voleurs pour y pénétrer; ils le décrivaient, sans doute, tout au début de la relation du crime, dans la partie dont le texte nous manque, de sorte que nous sommes réduits, ici, à l'indication précitée du procès-verbal d'Abbott : *galerie percée jusque dans le caveau central, à partir du vestibule du tombeau de Nibamon, chef des greniers du roi Menkhopirre.* Cette courte note a pris un intérêt considérable depuis la découverte, en 1898, à Drah abou'l Neggah, du tombeau de ce Nibamon, chef des greniers de Thoutmès III : la galerie des voleurs était bien là, amorcée dans le mur de fond de la première salle, et en suivant son tracé il ne fut pas difficile de retrouver, immédiatement à côté du tombeau de la XVIII^e dynastie, les substructions très ruinées de la pyramide antérieure[1]. C'était une petite pyramide en briques, de base carrée, de construction certainement analogue à celles dont nous avons décrit les types, plus haut (chap. IV, § II), à propos du tombeau de Noubkhopirre Antef.

[1] SPIEGELBERG et NEWBERRY, *Report of some Excavations in the Theban Necropolis*, 1898-1899 (Londres, 1908), p. 13-15; plan de détail p. 14. cf. carte générale pl. II. Voir MASPERO, dans *Revue critique*, 1908, II, p. 101-103.

On connaît donc l'emplacement du tombeau de Sekhemre-Seshedtaoui, et l'on est renseigné sur l'histoire de sa dévastation ancienne dans de telles conditions qu'on ne saurait espérer revoir jamais aucun objet funéraire ayant appartenu au roi ou à la reine. Cela explique, dans une certaine mesure, que les monument contemporains aux noms du roi lui-même soient si rares : on n'en connaît à l'heure actuelle que deux, le bloc d'Abydos dont nous avons parlé tout d'abord, et la petite pyramide en pierre du scribe Sebekhotep, dont il sera question plus loin.

Quant à la reine Noubkhas, nous avons vu plus haut (chap. III) qu'elle apparaît au tombeau de Ransenb, à Elkab, comme arrière-grand'mère de la femme de ce gouverneur d'Elkab ; la fille de Noubkhas, c'est-à-dire une fille du roi Seshedtaoui, une princesse Khonsou, avait épousé Ai, prince héréditaire d'Elkab, ce qui jette une rapide et significative lumière dans l'histoire politique de la Haute-Égypte à cette époque. Mais Noubkhas est surtout connue par la célèbre stèle de Paris (Louvre, C. 13) qui lui fut consacrée et où l'on inscrivit les noms et titres de nombreuses personnes de sa famille. Il ne sera pas inutile, en raison de la manière extrêmement indigente dont cet important monument a été publié jusqu'ici[1], de donner au moins une copie des inscriptions inférieures dans leur disposition véritable, de manière à pouvoir reconstituer les généalogies avec plus de certitude.

Voici tout d'abord, en cinq lignes, la formule du *royal don d'offrande*, terminée par : . Les noms des membres de la famille sont rassemblés à la partie inférieure de la stèle.

[1] PIERRET, *Rec. d'inscr. inédites du musée du Louvre*, II, p. 5-6 ; LIEBLEIN, *Dict. des noms hiérogl.*, n° 349.

| | |
|---|---|
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |
| [illegible] | [illegible] |

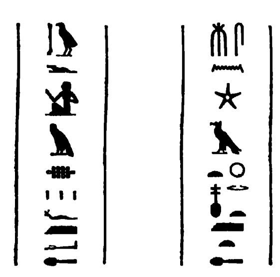
sous les figures, en 44 cases disposées en deux lignes superposées de 22 cases chacune, chaque case renfermant une colonne d'écriture; le cliché ci-contre reproduit exactement cette partie de l'inscription.

Les premières personnes mentionnées sont trois filles, dont la première, sans doute l'aînée, *Khonsou-Khou-f-s-Ransenb*, est évidemment la princesse Khonsou qui épousa l'Ai d'Elkab, comme on le rappelait tout à l'heure, mais ni son mari ni ses enfants ne paraissent ici. Dans la deuxième case, deux autres filles, *Bebites* et *Douaitnofrit*. Puis un oncle paternel, le «frère de son père», un dignitaire nommé *Ankh*, précédant le père lui-même, — frère cadet de Ankh, sans doute, — le «grand des Trente du Sud» *Sebekdoudoubebi*, et la mère, *Douaitnofrit*; le nom de cette dernière a été repris, comme on voit, par une de ses petites-filles, la Douaitnofrit, fille de Noubkhas, par application d'un procédé fréquent à cette époque et dont nous verrons ci-après de nombreux exemples.

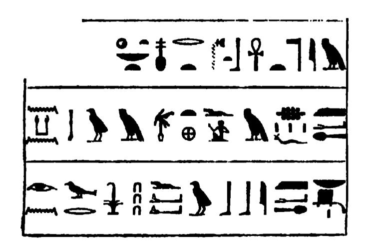
Après le père et la mère viennent cinq frères, les officiers *Ankhit-f-her-Nib-Soumnou*, *Sebekhotep*, *Sebekemsaouf*, *Nibankh* et *Sebekemhat*. Le premier de ces noms est remarquable par sa formation avec *Nib-Soumnou*, qui est, comme nous savons, une dénomination du dieu Sebek très connue au temps du Moyen Empire (voir ci-avant, chap. i^er, § ii, à propos des cylindres de Sekhemre-Khoutaoui); notons, comme nom analogue, celui d'un certain [hiéroglyphes] *Hati-Nib-Soumnou*, à qui appartient une stèle probablement contemporaine de celle de Noubkhas[1], et rappelons que la forme simple *Nib-Soumnou*, comme nom d'homme, est assez fréquente sous le Moyen Empire. Parmi les autres frères du groupe, il convient de remarquer le troisième, le chef des greniers Sebekemsaouf, dont on possède une belle

[1] Coll. Weisz à Kalacz. Wiedemann dans *P.S.B.A.*, IX (1887), p. 191-192 (*On a relative of Queen Nub-χā-s*).

statue de granite noir au musée de Vienne[1]; on lit sur sa poitrine, en deux colonnes verticales inscrites face à droite :



et sur le socle, à plat devant les pieds, en trois lignes également inscrites face à droite :



La mention du père et de la mère exclut toute indécision, comme on voit, en ce qui concerne l'identité de cet officier Sebekemsaouf avec le frère de Noubkhas. C'est encore au même personnage qu'appartient une stèle de Dublin, jadis publiée par Macalister[2], et dont la titulature reproduit exactement celle des deux dernières lignes du socle de la statue de

[1] MASPERO, *Histoire*, I, p. 531, et *Égypte* (dans la collection *Ars Una* 1912), p. 123, avec une photographie de E. von Bergmann (le personnage est appelé la première fois, par erreur, *Harsaouf*): très belle reproduction dans BISSING, *Denkmäler aeg. Sculptur*, 1906, pl. 31. Cf. GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 76.

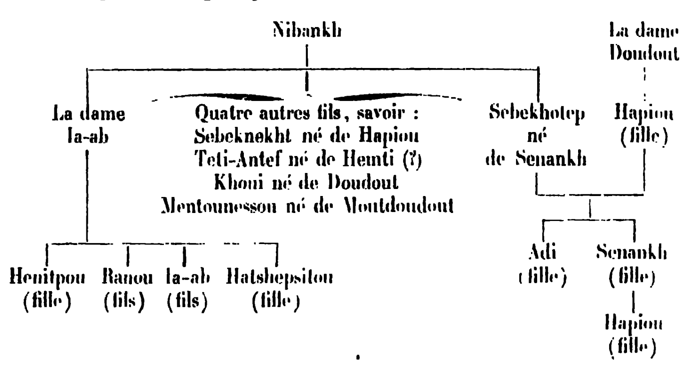
[2] A. MACALISTER, *An Inscription of the Thirteenth Dynasty in the Dublin National Museum*, dans *P.S.B.A.*, IX (1887), p. 125-127.

Vienne : [hieroglyphes].

Après les frères de Noubkhas se présente, sur sa stèle, un groupe de cinq sœurs, *Noubemheb*, *Noubemkhount*, *Nibitemnoub*, *Sebeknofirou* et *Nibpou*. Puis, la « mère de sa mère », c'est-à-dire la grand'mère maternelle de Noubkhas, nommée *Hemou;* après elle, une « nourrice » *Senbitsi*, surnommée *Mentou-pit*, puis « sa fille », la fille de cette Senbitsi, sans doute, *Ransenb-Anni*. Les quatre dernières cases de la ligne sont consacrées à des gens sans relation familiale définie avec la reine, un officier militaire *Sebeknekht*, un autre *Sebeknèkht*, fils d'*Abiou*, et son frère *Se-Sebek*, né de la dame *Senbit*, enfin un officier *Ouahmou*.

La liste des personnes sans relation de parenté avec la reine continue ensuite, et remplit la totalité des 22 cases de la deuxième ligne. On voit se présenter, tout d'abord, une dame *Ia-ab* dont on ne dit point en quelle qualité elle figure à cette place, et à laquelle se réfèrent indubitablement les « filles », « fils » et « frères » dont les noms remplissent les neuf cases qui suivent; car s'il s'agissait d'enfants de Noubkhas, les fils, notamment, ne seraient pas mis dans le tableau à ce rang très subalterne. Nous avons donc, ici, une fille de la dame Ia-ab, *Honitpou*, un fils, *Ranou*, sans doute un autre fils *Ia-ab*, puis une fille *Hatshepsitou*: puis cinq frères de la même Ia-ab, qui présentent cette particularité d'être nés chacun d'une mère différente : *Sebeknekht* né de *Hapiou*, *Teti-Antef* né de *Teti-Hemit* (?), *Khoui* né de *Doudout*, *Mentounessou* né de *Moutdoudout*, enfin *Sebekhotep* né de *Senankh*. A ce dernier est rattachée de manière très curieuse toute sa famille, sa femme, deux filles, une petite-fille; la liste dit, en effet : « Sa femme *Hapiou*, née de *Doudout;* sa fille *Ii*, née de *Hapiou* (bien naturellement); sa fille *Senankh*, née de *Hapiou*: sa fille (-*et-s*,

c'est-à-dire la fille de la Senankh précitée) *Hapiou*, née de *Senankh* (ces répétitions précisent une généalogie dont les circonstances prêteraient à confusion autrement). » On lit ensuite : « Son père *Nibankh* » ; *atef-f*, au masculin, montre qu'il ne peut s'agir que du père de la dernière nommée des personnes masculines, c'est-à-dire Sebekhotep né de Senankh, le dernier dans l'ordre des frères de la dame Ia-ab, de sorte que le Nibankh qui paraît ainsi serait le père aussi des autres frères du groupe, et celui même de la dame Ia-ab dont la personne gouverne toute cette généalogie de la deuxième ligne. La composition de cette famille se comprendra mieux à l'examen du tableau généalogique que voici :




Le Nibankh qui est à l'origine de cette famille, et qui est mort, n'a rien de commun que le nom avec le Nibankh, frère de Noubkhas, que nous avons rencontré tout à l'heure. Celui qui nous occupe ici avait dans son harem, comme nous voyons, au moins cinq épouses légitimes, dont chacune est mentionnée avec un de ses enfants; seul le sixième enfant, la dame Ia-ab elle-même à propos de qui toute la famille est évoquée, est nommée sans sa mère. La branche issue du mariage de Sebekhotep avec la dame Hapiou, née de Doudout, est particulièrement intéressante parce qu'on y voit appliquer deux fois la loi

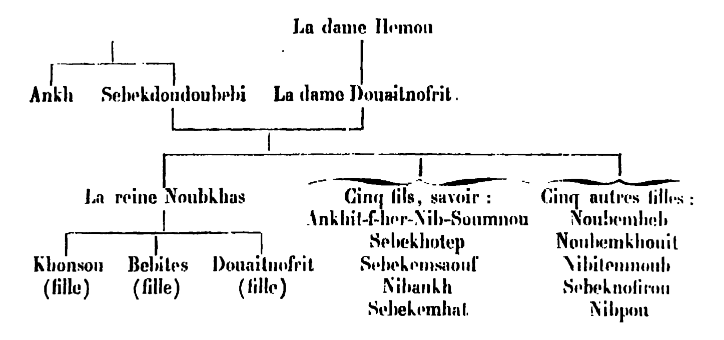
de reviviscence du nom de la grand'mère, déjà observée par nous dans la famille de Noubkhas, de la mère de la reine à une de ses filles; ici, c'est Senankh, fille de Sebekhotep et de Hapiou, qui reçoit le nom de sa grand'mère paternelle, et à la génération suivante Hapiou, fille de cette Senankh, qui reçoit le nom de sa grand'mère maternelle, exactement comme Douaitnofrit, fille de Noubkhas, c'est-à-dire en héritage direct dans la ligne féminine.

Nous avons, par ailleurs, un renseignement supplémentaire sur cette famille, grâce à une stèle de la Bibliothèque Nationale de Paris[1] portant un hymne à Osiris dédié par un certain ; ce *Sebekdoudoubebi*, fils de Sebekhotep et de Hapiou, est donc frère de père et de mère des deux filles Adi et Senankh. Il est assez difficile de supposer qu'il ne fût pas né au moment de la rédaction de la stèle de Noubkhas, car sa nièce Hapiou était déjà de ce monde; selon toute apparence, il est simplement omis, et cette omission attire notre attention sur le fait que des listes familiales de ce genre, pour détaillées qu'on les fasse, ne sont jamais que des sélections, composées à la convenances ou aux intérêts de la personne principale en la circonstance, c'est-à-dire de celle par qui la mention de la famille est amenée sur le monument funéraire. Dans le cas actuel, cette personne est la dame Ia-ab, et il est curieux de voir avec quelle liberté elle procède; elle nomme son père défunt, mais point sa mère, et point non plus son mari à elle, mais ses quatre enfants, puis ses cinq frères, et passe sous silence les familles de quatre d'entre eux pour détailler la maison du seul Sebekhotep, dont on peut supposer qu'il participait avec sa sœur aux bienfaits de l'amitié royale. Ce

[1] Ledrain, *Les monuments égyptiens de la Bibliothèque Nationale*, I (1879), pl. XV.

Sebekhotep, à l'époque du monument, est déjà grand-père, mais les quatre enfants de la dame Ia-ab paraissent ici sans époux ni descendance, ce qui porte à croire qu'ils étaient encore jeunes et que leur mère Ia-ab n'était point une femme très âgée.

Même liberté, mêmes choix arbitraires en ce qui concerne la famille de la reine elle-même. Tout ce que nous avons trouvé, dans ce domaine, aux seize premières cases de la première ligne, se résume dans le tableau suivant :




On voit que la reine nomme ses enfants à elle, mais point ceux de ses dix frères et sœurs, non plus que leurs maris ou leurs femmes; qu'outre son père et sa mère, elle admet dans l'énumération un oncle paternel, et, seule de la génération antérieure, sa grand'mère maternelle. Remarquons, en passant, que la reine Noubkhas n'était point d'extraction princière. Si l'on rapproche, maintenant, ce tableau de celui de la famille de la dame Ia-ab dressé un peu plus haut, on verra tout de suite s'établir le parallélisme chronologique entre les deux familles; car si l'on fait abstraction, chez Noubkhas, de la grand'mère Hemou qui est seule de sa génération, chez Ia-ab, de la jeune Hapiou qui représente seule une génération en voie de formation, il reste, de part et d'autre, trois géné-

rations bien représentées, dont celle du milieu, de part et d'autre, comprend les principales intéressées, la reine Noubkhas et la dame Ia-ab, avec leurs frères et sœurs traités de la même manière, c'est-à-dire nommés, sauf une exception, sans leurs familles particulières. Noubkhas et Ia-ab sont évidemment contemporaines; l'une et l'autre nous présentent leurs enfants, dont aucun n'a encore de descendance : cette dernière particularité est très claire chez Ia-ab, qui n'aurait garde d'oublier les familles de ses enfants, puisqu'elle mentionne la fille de sa nièce Senankh.

On remarque, dans ces tableaux de familles, la particularité si surprenante pour nous de l'*omission des maris* de toutes les femmes qui viennent à être citées. Toute personne admise dans la liste peut y entraîner à sa suite, en principe, ses ascendants directs de l'un et de l'autre sexe, ses frères et sœurs et leurs descendants, ses enfants et les enfants de ses enfants; mais en tout point de la liste, à toute hauteur des généalogies une différence essentielle se constate, suivant que la personne *mariée* dont on vient à détailler la maison est un homme ou une femme : si c'est un homme, on nomme la femme qu'il a épousée, tandis que *s'il s'agit d'une femme, on ne nomme pas son mari*, comme si la notation de l'ascendance maternelle, dans tous les cas. était nécessaire et suffisante pour justifier la mention des enfants dans la liste. Voici par exemple la dame Ia-ab; détaillant la maison de son frère Sebekhotep, qui a deux filles, elle prend grand soin de nous dire que ces enfants ont pour mère Hapiou, que Sebekhotep a épousée, tandis qu'en ce qui la concerne elle-même, elle nomme ses quatre enfants sans faire aucune mention du mari qui est leur père; de même, dans la descendance dudit Sebekhotep, elle note sa petite-fille Hapiou, fille de sa fille Senankh, sans nous dire quel homme cette Senankh eut pour mari. Dans le tableau familial de Noubkhas, de même d'illustres *maris* sont passés

sous silence, dont l'omission serait inexplicable si elle n'était de règle absolue dans les listes de cette nature : c'est, tout d'abord, Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf, le royal époux de Noubkhas elle-même, le père des trois filles; c'est ensuite le mari de l'aînée, la princesse Khonsou, qui est Ai, prince héréditaire d'Elkab. Mais on ignorerait ces dernières relations si l'on n'avait que la stèle de Noubkhas, et l'on voit combien la règle de l'*omission du mari* peut nuire, dans certains cas, à nos documentations historiques; pour suppléer aux lacunes d'un tableau de famille, il faut un tableau de famille voisin et d'axe différent : par exemple, dans le cas de la famille de Noubkhas, une liste partant d'une des trois filles, ou d'un de leurs descendants, et nous donnant l'ascendance complète jusqu'au roi et à la reine. Par chance, une liste de ce genre, à Elkab, remonte à trois générations en arrière à partir d'une petite-fille de la princesse Khonsou, et nous apprend, comme nous savons, que cette fille de Noubkhas avait épousé le prince Ai; mais des rencontres aussi heureuses sont rares, et aujourd'hui encore nous ignorerions de qui la reine Noubkhas fut la femme, sans les mentions miraculeusement conservées du papyrus Abbott.

Une dernière observation, très importante, est que Noubkhas a seulement trois filles, et point de fils : elle n'en a réellement point, car un fils d'elle figurerait au premier rang de la liste de famille, avant même la princesse Khonsou. Il apparaît ainsi que le mari de la reine, *le roi Sekhemre-Seshedtaoui, n'eut point d'héritier mâle*, et cela est extrêmement intéressant lorsqu'on se rappelle que très peu de temps après lui on trouve, sur le trône de Thèbes, un roi Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep dont nous parlerons plus loin, et qui n'est pas d'origine royale.

Avant de quitter la stèle de Noubkhas, notons encore les personnages dont les noms remplissent les sept dernières case-

de la deuxième ligne, à la suite de la famille de la dame Ia-ab. Ce sont deux femmes, *Nofirou* et *Iousenb*, puis un officier *Nofirhotep*, avec sa mère *Ransenb* et son père *Sedmou* (?), enfin un certain *Iounef* et sa sœur *Abitni*. Les dames Nofirou et Iousenb portent un titre qui paraît spécial aux femmes de cette époque, écrit le plus souvent par les deux premiers signes seulement et dont la transcription pourrait être aussi bien , , ou ; on le trouve, notamment, porté par la femme du *Sebeknekht* d'une stèle du Caire[1], et sur une autre stèle du Caire, celle d'un certain *Ranftes*[2], dont la femme est , et dont deux autres parentes, et , sont également . Ces noms de *Noubkhas*, *Noubhotepti* et *Ia-ab*, si on les rapproche de ceux de la reine Noubkhas et de ses sœurs *Noubemheb* et *Noubemkhouit*, ainsi que de la dame Ia-ab qui tient une si grande place sur sa stèle, montrent que Ranftes et les membres de sa famille sont des contemporains de notre reine[3].

Le même titre féminin *souten tepit* (?)[4] va se retrouver, précisément, sur un intéressant objet formellement daté du règne de Sekhemre-Seshedtaoui, *le seul monument contemporain du roi qui nous ait, jusqu'ici, apporté intégralement ses cartouches*. Il s'agit d'un objet en calcaire qu'on est convenu d'appeler une

(1) Caire, n° 20732 : Lange-Schäfer, *Grab- und Denksteine* etc. (dans *Cat. général Caire*), I, p. 362 et pl. LV.

(2) Caire, n° 20322 : Lange-Schäfer, *loc. cit.*, I, p. 334-335.

(3) A propos de la dame *Noubhotepti* qu'on vient de voir, notons l'existence d'une reine de ce nom, connue par un scarabée qui porte (Br. Museum, n° 40699 : Hall, *Cat. of Egyptian Scarabs... in the British Museum*, I [1913], n° 205, p. 21); elle aussi, bien probablement, est de l'époque de Seshedtaoui et de Noubkhas, sans qu'on puisse dire de quels souverains du groupe elle fut l'épouse et la mère.

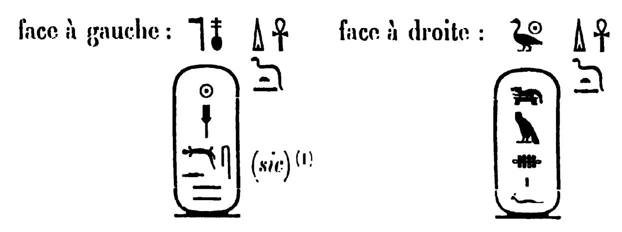
(4) C'est sans doute le même titre qu'on rencontre, sous la forme plus développée , sur la stèle de Sehathor, fils de Ousi-Senousrit, et de sa femme Sensenb, qu'on examinera plus loin (chap. VI, § V).

petite *pyramide*, bien que le mot soit extrêmement impropre; terminé en haut par une section d'arête horizontale, le solide n'est comparable qu'à un ciseau de section quadrangulaire et de profil très ouvert, qu'on placerait le tranchant en l'air. Les faces diffèrent donc de forme : les deux faces opposées qui se recoupent en haut sur l'arête horizontale, sont *trapézoïdales*, les deux autres faces, pointues, sont *triangulaires;* les deux faces triangulaires sont à peu de chose près verticales, les deux faces trapézoïdales sont très inclinées. Les quatre faces[1] sont couvertes d'inscriptions, d'où ressort que le monument appartenait à un officier de Sekhemre-Seshedtaoui, le scribe Sebekhotep, fils de Sebeknekht et de la dame Sebekhotep. Sur l'une des faces triangulaires, par laquelle il semble convenable de commencer et que nous appellerons la *face avant*, on trouve en haut une inscription de cinq lignes, commençant par : [hieroglyphs], et dont le reste est constitué par une prière au Soleil levant. Nous sommes donc en présence du «scribe des sanctuaires de Sebek, Anubis et Khonsou, *Sebekhotep*», à qui ce monument fut donné par faveur royale. Au-dessous de cette inscription, on voit Sebekhotep assis devant le repas funéraire, sa femme derrière lui; devant le défunt, en une colonne : [hieroglyphs] (avec [hieroglyph] sans doute fautif pour [hieroglyph]); au-dessus de la tête de sa femme : [hieroglyphs] *Aouhetab*. La

[1] L'objet, qui provient de Thèbes, est au British Museum, n° 1163. Descriptions et citations hiéroglyphiques de CRUM, *A Stele of the XIIIth dynasty*, dans *P.S.B.A.*, XVIII (1896), p. 272-274. Partiellement dans BUDGE, *History*, III (1902), p. 127, avec reproduction d'une des faces trapézoïdales (notre *face de gauche*), et *A Guide* etc. (1909), p. 223 et pl. XXIX, reproduction d'une des faces triangulaires (notre *face avant*). Cf., du même, *A Guide, Sculpture* (1909), p. 81. Publication intégrale, pour la première fois, dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913), p. 8 et pl. XVIII, XIX, XX, XXI.

face triangulaire opposée, qui est donc la *face arrière*, porte en haut une inscription de six lignes, comportant la prière au Soleil couchant, et au-dessous de laquelle on voit le défunt accompagné de son fils. Légendes : , et , « le scribe des sanctuaires, *Anpounekht* ».

Les deux faces trapézoïdales présentent une disposition différente. Elles sont presque exactement symétriques entre elles. En haut, un petit tableau constitué par deux demi-inscriptions affrontées :




Au-dessous de ce tableau, sur chacune des deux faces, petite inscription en trois lignes horizontales qui donne la formule du *royal don d'offrande*, sur la *face de gauche* à Anubis, sur la *face de droite* à Ptah-Sokaris; pour servir, continuent les inscriptions :

Face de gauche :

(*sic*)

Face de droite :

On trouve donc, d'un côté, le nom de la mère, la dame *Sebekhotep*, de l'autre, le nom du père, *Sebeknekht;* ce dernier

(1) D'après la photographie donnée par Budge en 1902 (voir note précédente), et contrairement à la copie  qu'on trouve chez Crum et dans la récente publication du British Museum.

était « scribe des sanctuaires », comme son fils. De chaque côté, cette fin de texte est en une colonne verticale, devant la figure du défunt que suit sa femme, .

On voit, en résumé, que le scribe Sebekhotep était attaché au service des temples, — pour le compte de l'administration royale, sans doute, — ainsi qu'était son père Sebeknekht et que fut son fils Anpounekht; sa mère, la dame Sebekhotep, et sa femme Aouhetab portent toutes deux ce titre de *souten tepit* (?) que nous avons rencontré tout à l'heure chez d'autres dames contemporaines. Le scribe Sebekhotep est mort sous le règne de Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf, au nom de qui le petit monument fut exécuté et déposé, en don royal, dans son tombeau.

La rencontre du nom d'*Aouhetab* sous le règne de Seshedtaoui tire un intérêt très grand du fait que ce nom appartient également à plusieurs femmes en relation avec Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep, à sa mère, à une de ses filles et à une de ses nièces; car cela confirme ce que nous savons déjà de la situation de voisinage de Seshedtaoui avec Souaztaoui, qui est son proche successeur. Non pas assurément qu'il faille croire que la femme du scribe Sebekhotep était apparentée avec la mère du futur roi Souaztaoui; mais en raison de la rareté relative du nom qu'elles portent, il semble bien probable que les deux dames étaient contemporaines.

Voici un dernier monument où des contemporains de Seshedtaoui et de Noubkhas sont nommés. C'est une petite stèle jadis publiée par Wiedemann[1], qui formule le *don d'offrande* pour le

: nous

[1] Coll. Weisz à Kalacz. WIEDEMANN, *On a relative of Queen Nub-χa-s*, dans *P.S.B.A.*, IX (1887), p. 190-193.

avons parlé du monument plus haut (chap. IV, § III), à propos de la mère du personnage, la princesse *Sebekemsaf.* Son père, le Fils Royal *Khenmes*, surnommé (?) *Niboui*, est chef du domaine de la reine Noubkhas, et par suite contemporain du roi Seshedtaoui Sebekemsaf, dont sa femme, la princesse Sebekemsaf, est très probablement une parente. On est tenté de se demander quel souverain ce Fils Royal Khenmes a eu pour père, mais une observation extrêmement utile de Weigall nous préserve, ici, de considérations illusoires, en nous faisant voir qu'à l'époque où nous sommes, le titre ne correspond pas forcément à la réalité d'une filiation royale, et qu'on le trouve porté par nombre de gens qui étaient fils de simples particuliers de distinction [1]. En ce qui concerne le Mentouhotep de notre stèle, il n'était donc pas obligatoirement petit-fils de roi, comme on pourrait le croire.

Avant d'aller plus loin, il convient de donner place ici à un roi peu connu, remarquablement apparenté avec Sekhemre-Seshedtaoui et Sekhemre-Souaztaoui par la forme de son nom solaire, et que les caractères de son monument le plus remarquable rapprochent des rois Antef et Sebekemsaf des boîtes à canopes du Louvre et de Londres : il s'agit du *Sekhemre-Smentaoui Thouti*, dont les cartouches se lisent intégralement sur un fragment architectural publié, en 1896, par Petrie [2] : . Avant la découverte de cette pierre, on ne connaissait le nom solaire que par la table de Karnak, et le nom de *Thouti* seulement par la boîte à canopes du musée de Berlin dont nous avons signalé, plus haut

[1] WEIGALL, *Miscellaneous Notes*, 1. *The Title* in the Middle Kingdom, dans *Annales du Service*, XI (1911), p. 170.

[2] PETRIE, *Naqada and Ballas*, 1896, pl. XLIII, 4.

(chap. III), *les analogies archéologiques. Elle vient de Thèbes*[1]; le roi y est nommé, plusieurs fois, . On sait qu'après avoir été faite pour renfermer les vases funéraires de ce souverain, la boîte fut affectée au mobilier d'une certaine reine *Mentouhotep*, qui la reçut en présent du roi comme nous l'apprend l'inscription en une ligne horizontale rajoutée, après coup, au sommet de la face antérieure : . Il est naturel de supposer, avec Erman[2], que cette reine défunte était la femme de Thouti, et que du vivant de Thouti le petit coffre, préparé pour lui-même, fut consacré à la souveraine décédée[3]. C'est la même reine, selon toute apparence, qui possédait le cercueil où ses noms et titres figuraient avec ceux de ses père et mère[4] : ; la reine Mentouhotep était donc fille du vizir *Senbhenaf* et d'une princesse *Sebekhotep*. A propos du nom de son père, notons l'existence d'une reine

(1) Berlin, n° 1175. Descriptions d'Ed. Meyer, *Gesch. d. alten Aegyptens* (1re éd.), p. 149, et Erman, *Historische Nachlese*, 2. *Der König Dḥuti*, dans *Ä.Z.*, XXX (1892), p. 45-47. Cf. Borchardt, *loc. cit.* dans *Ä.Z.*, XXXII (1894), p. 23-26, et Steindorff, *loc. cit.* dans *Ä.Z.*, XXXIII (1895), p. 84, 86, 94 : voir encore Erman, *Ausf. Verzeichniss* (1899), p. 108-109. Publication intégrale des inscriptions dans *Aeg. Inschriften aus den Kön. Museen zu Berlin*, I (4e fasc., 1913), p. 253-255.

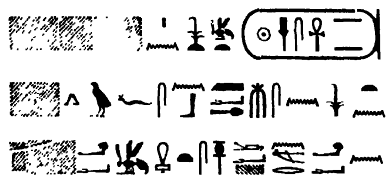
(2) *Ausf. Verzeichniss*, p. 108.

(3) Nous avons signalé plus haut (chap. IV, § 1), à propos du petit obélisque de Sekhemre-Apmat Antef-â au British Museum, la confusion qu'on a faite quelquefois entre la reine au nom perdu qui figurait sur ce dernier monument, et la reine Mentouhotep de la boîte de Berlin.

(4) Griffith, dans *P.S.B.A.*, XIV (1892), p. 41, où Griffith pense encore, comme on faisait généralement à cette époque, que le nom de Mentouhotep caractérise forcément la XIe dynastie.

*Senbhenas*, , dont le souvenir est conservé par quelques scarabées [1].

Qu'était-ce, au juste, que Thouti, et ne conviendrait-il pas de le considérer comme un prince subordonné, Pharaon plus ou moins fictif sous l'autorité du roi véritable de Thèbes? On ne peut le dire [2], et il en va exactement de même pour un dernier roi de la série *Sekhemre-S[X]taoui*, un *Sekhemre-Sankhtaoui* seulement connu par le fragment de stèle trouvé vers 1898 à Gebelein [3]. Le monument appartenait à un personnage nommé *Ioufsenb*, un fils du roi d'après ce qui subsiste de l'inscription :



## IV

### CONDITIONS HISTORIQUES DU GROUPE DES SEBEKEMSAF.

La famille dont nous venons d'étudier les monuments comprend six rois, les deux Sebekemsaf, le roi Oupouaitemsaf

[1] GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 124; HALL, *Cat. of Egyptian Scarabs... in the British Museum*, I (1913), p. 21; NEWBERRY, *Scarabs*, pl. XIII et p. 30, où plusieurs scarabées de cette reine sont notés.

[2] Voir ce qui est dit à ce sujet plus loin, chap. VIII, § II, à propos de certains contemporains royaux de Khanofirre Sebekhotep.

[3] DARESSY, dans *Rec. de travaux*, XX (1898), p. 72, où Daressy confond le cartouche avec celui de Sekhemre-Souaztaoui; erreur qui passe, en 1905, chez GAUTHIER, dans *Bull. Inst. français arch. or.*, V, p. 53. L'erreur est rectifiée, plus tard, par Daressy lui-même, *Sur un nouveau roi du Moyen Empire*, dans *Ann. du Service*, IX (1908), p. 70. L'auteur, de plus, en 1898, avait transcrit le nom solaire , par omission malencontreuse du ; il a rétabli la lecture véritable en 1913, dans une note qu'on trouvera dans *Sphinx*, XVII, p. 102, n. 1.

et le roi Thouti, puis le roi Rahotep, enfin le Sekhemre-Sankhtaoui enregistré en dernier lieu, de nom personnel inconnu et de situation historique problématique. Ces Pharaons, héritiers directs et successeurs des Antef, continuent à bâtir leurs tombeaux dans l'ancienne nécropole de Drah abou'l Neggah; nous connaissons l'emplacement de celui de Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf, et nous possédons la boîte à canopes thébaine de Thouti. Le petit royaume des Antef n'a pas périclité entre leurs mains, mais il ne semble pas non plus qu'ils soient arrivés à l'accroître; comme les monuments de la période antérieure, tous leurs monuments se sont rencontrés dans cette région de la Haute-Égypte dont Abydos, Koptos et Thèbes sont les points principaux. Ces monuments sont la plupart du temps très pauvres; des statues royales, quelques stèles royales et particulières, l'intéressante «pyramide» du scribe Sebekhotep sous Seshedtaoui. Guère de travaux dans les temples; on ne possède dans ce domaine qu'un petit obélisque de Sekhemre-Ouazkhaou à Karnak, et de très rares vestiges de l'activité architecturale de Seshedtaoui à Abydos, de Thouti à Negadah.

«Rois du Sud», ils le sont officiellement comme l'étaient les Antef, et la boîte de Thouti nous en apporte le témoignage; mais ils n'en prennent pas moins, d'une manière courante, les titres royaux complets, ainsi que faisaient les Antef eux-mêmes. Dans le monde de la Haute-Égypte, d'ailleurs, l'autorité thébaine s'affermit, et il n'est pas téméraire de supposer que les Sebekemsaf nourrissaient déjà les rêves d'hégémonie dont les Sebekhotep, à quelque temps de là, devaient faire une réalité. Ce fut un acte de grande politique, en tout cas, bien que sur un petit théâtre, que le mariage de la fille aînée du dernier Sebekemsaf avec le *prince héréditaire* d'Elkab; on réalisait ainsi l'alliance de la principauté thébaine avec un voisin peut-être aussi puissant qu'elle-même, et certainement indépendant depuis le jour de la dissolution de l'empire. Le

loyalisme thébain des seigneurs d'Elkab ne devait plus se démentir par la suite, qu'ils gardassent encore leurs titres de comtes féodaux comme sous le successeur de Seshedtaoui, ou qu'ils les eussent abdiqués entre les mains des Sebekhotep de la période suivante.

L'histoire dynastique du groupe des Sebekemsaf ne peut s'établir que de manière plus ou moins hypothétique dans le détail. Le plus probable est que le premier Sebekemsaf, Sekhemre-Ouazkhaou, était l'héritier direct, sans doute le fils de Noubkhopirre Antef, lequel, nous nous le rappelons, avait épousé une Sebekemsaf. Sur la descendance de Sekhemre-Ouazkhaou, on est très mal renseigné; nous savons seulement qu'il eut un fils nommé Sebekemsaf comme lui-même, et sommes tentés de croire que ce fils est celui qui devint roi sous le nom solaire de Sekhemre-Seshedtaoui. Ne faut-il pas, cependant, intercaler entre les règnes des deux Sebekemsaf celui de l'obscur Sekhemre-Nofirkhaou Oupouaitoumsaf? On est, ici, réduit à l'hypothèse. Quant à Sekhemre-Seshedtaoui, il épousa Noubkhas, fille de simples particuliers de distinction, eut d'elle trois filles, dont la princesse Khonsou qu'il maria, comme nous venons de le rappeler, à Ai, prince d'Elkab, et disparut sans doute sans laisser d'héritiers directs du sexe masculin. C'est peut-être après sa mort que la couronne passa au roi Sekhemre-Smentaoui Thouti, mari probable d'une certaine reine Mentouhotep.

Au temps de Seshedtaoui, on connaît encore une princesse Sebekemsaf, vraisemblablement apparentée avec la famille royale, et dont le nom, en tant que porté par une femme, rappelle celui de la reine Sebekemsaf que Noubkhopirre Antef avait épousée. D'autres reines, une Noubhotepti, une Senbhenas, se rencontrent non loin de là, dans une position historique encore indéterminée.

# CHAPITRE VI.

## LA FIN DE LA FAMILLE SEKHEMRE ET LES PREMIERS SEBEKHOTEP.

(*Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep. Sekhemre - Gergtaoui Sebekhotep.*)

Le roi *Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep* a suivi de près Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf, ainsi qu'il résulte de la généalogie d'Elkab étudiée au chapitre III ci-avant. Cette situation est confirmée par des circonstances onomastiques dont certaines ont déjà été remarquées tout à l'heure. Souaztaoui, qui n'était pas fils de roi, a tenu à conserver à la postérité les noms de ses père et mère, exactement comme feront un peu plus tard Khanofirre Sebekhotep et Khasekhemre Nofirhotep, dans de simples inscriptions de scarabées dont cinq échantillons sont arrivés jusqu'à nous : on possède quatre scarabées avec le nom du père, et deux avec le nom de la mère[1]. Les quatre scarabées du père sont de deux types, dont le premier a fourni trois échantillons, très peu différents par la disposition et de rédaction identique[2] :

[1] Voir, pour l'ensemble de ces scarabées, WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 267, n. 9, et *Suppl.*, p. 29; MASPERO, *Hist.*, I, p. 528, n. 4, et, avec plus de détails, GAUTHIER dans *Bull. Inst. français arch. orientale*, V (1906), p. 51-52 (*Notes et remarques historiques*, VII. *La famille de Sebekhotep III*).

[2] Un scarabée de l'ancienne collection Palin, maintenant au Louvre, E. 3395; cité par PIERRET, *Cat. salle historique*, 1873, p. 106 (n° 4561; publié jadis par DUBOIS, *Choix de pierres antiques gravées*, 1817, pl. V, n° 9, et depuis lors par PRISSE, *Monuments*, p. 2, où l'objet est noté comme acheté à Thèbes, et PETRIE, *Hist. Scarabs*, p. 10, n° 291 : la mauvaise reproduction de Dubois a donné lieu à la fâcheuse copie de GAUTHIER, *Livre des Rois*, II, p. 116, où le caractère du monument n'est pas reconnu. — Un scarabée ana-

[hieroglyphs], et dont le deuxième, composé un peu différemment, est connu par un seul spécimen au musée du Caire[1] : [hieroglyphs].

Les deux scarabées connus de la mère sont absolument identiques; ils portent[2] :

[hieroglyphs]

Le roi, d'après cela, est fils de *Mentouhotep* et de la dame *Aouhetabou*, simples particuliers. Nous avons signalé au précédent chapitre (§ III) l'identité du nom si remarquable de cette *Aouhetabou* avec le nom d'une autre Aouhetabou dont le mari, un certain Sebekhotep, était en faveur auprès de Seshedtaoui Sebekemsaf. Quant au nom du père de notre roi, *Mentouhotep*, il est moins caractéristique, mais on peut remarquer qu'il se présente plusieurs fois parmi les noms princiers de l'époque de Seshedtaoui, d'abord comme nom de la reine Mentouhotep, épouse probable de Sekhemre-Smentaoui Thouti, puis sur la stèle Weisz citée plus haut (précédent chapitre, § III), dont le propriétaire, l'officier Mentouhotep, était fils d'une princesse Sebekemsaf et d'un préposé au domaine de la reine Noubkhas.

logue donné sans références dans *L.D.*, *Text*, I, p. 15. — Un troisième dans la collection Sayce, publié par Wiedemann, *Kleine aeg. Inschriften aus den XIII-XIV Dynastien*, n° 4.

[1] Caire, n° 36011 : Mariette, *Cat. général d'Abydos*, n° 1383, p. 536, et *Abydos*, II, pl. 40 *g*; Petrie, *Hist. Scar.*, p. 10, n° 292, et *History*, I (1899), p. 210; Newberry, *Scarabs*, X, 22 et p. 122, et *Scarab-shaped Seals*, 1907 (dans *Cat. général Caire*), p. 4, pl. I.

[2] Caire, n° 3664 : Mariette, *Mon. divers*, pl. 48 *j*; Petrie, *Hist. Scar.*, p. 10, n° 290; Newberry, *Scarab-shaped Seals*, 1907 (dans *Cat. général Caire*), p. 4, pl. I. — Br. Museum, n° 30506. Newberry. *Scarabs*, X, 3 et p. 122; Hall, *Cat. of Egyptian Scarabs... in the British Museum*, I (1913), n° 157, p. 16.

Ce roi Sebekhotep, premier du nom selon toute apparence et d'extraction non royale, apporte un soin remarquable au choix d'un nom solaire qui affirme sa légitimité; et l'on se rend compte qu'en se nommant *Sekhemre-Souaztaoui*, il entend signifier qu'il continue Sekhemre-Seshedtaoui, Sekhemre-Smentaoui et les autres Pharaons de leur groupe. En fait, il les continue dans leur politique. On se rappelle que Seshedtaoui avait réalisé l'alliance de sa maison avec la famille princière d'Elkab par le mariage de sa fille aînée avec le prince Ai; Souaztaoui fut sans doute le contemporain de cet Ai, et c'est en son nom, peut-être après sa mort, qu'une importante donation territoriale fut faite au Sebeknekht qui succéda à Ai à Elkab[1]. Les rois thébains obligent d'ailleurs les seigneurs d'Elkab sans les assujettir, car Sebeknekht porte encore les titres de comte indépendant ([illegible]) qu'il a hérités d'Ai, et qui ne disparaîtront que sous le gouvernement de son successeur Ransenb, lorsque la royauté thébaine, affermie et grandissante, aura progressé dans l'œuvre de l'unification du Sud par l'absorption des dominations voisines.

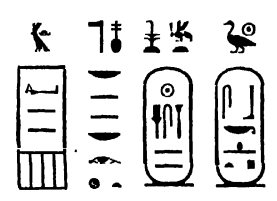
Souaztaoui choisit de la manière la plus intéressante, en outre, son nom d'Horus, *Khoutaoui*, qui n'est autre chose que l'élément personnel du nom de *Sekhemre-Khoutaoui*, le premier successeur de la XII^e dynastie, le créateur de la tradition des noms solaires en *Sekhemre*..., l'usurpateur auquel les rois de Thèbes, à ce qu'on croit comprendre, cherchaient à cette époque à rattacher leurs droits. En allant chercher son nom d'Horus à cette place, Souaztaoui inaugure un procédé qui sera suivi avec une précision parfaite par plusieurs de ses successeurs, notamment Khasekhemre Nofirhotep, dont le nom d'Horus, *Gergtaoui*, est pris dans le nom solaire *Sekhemre*-

(1) Voir ce qui est dit à ce sujet plus haut, chap. III. Le tombeau de Sebeknekht dans Champollion, *Notices*, I, p. 658-659; *L.D.*, III, 13 *b*, *c* et *Text*, IV, p. 55.

*Gergtaoui* d'un Sebekhotep très voisin de notre Souaztaoui et dont nous parlerons tout à l'heure; de même, le roi Dadhotepre Toutoumes évoquera, dans son nom d'Horus *Ouazkhaou*, le souvenir de *Sekhemre-Ouazkhaou* Sebekemsaf. Il est vrai qu'on voit aussi employer le procédé inverse, c'est-à-dire former un nom solaire en *Sekhemre-[X]* avec le nom d'Horus d'un prédécesseur : c'est précisément ce qu'a fait notre *Sekhemre-Souaztaoui*, empruntant pour son premier cartouche le nom d'Horus, *Souaztaoui*, de Menkhaoure Anab qui régna avant lui à Thèbes (voir plus haut, chap. II, § II); c'est également ce qu'avait fait l'obscur *Sekhemre-Sankhtaoui* noté au précédent chapitre (§ III), qui dans son nom solaire avait fait entrer un ancien nom d'Horus *Sankhtaoui*, celui d'un des deux Sekhemkare voisins dudit Menkhaoure Anab (voir chap. II, § I). A l'époque des divers souverains qu'on vient de nommer, on aime tant ce système de rappels onomastiques, que ce n'est pas seulement le nom d'Horus, mais aussi fréquemment le nom de *nibti*, pour lequel on emprunte l'élément personnel de quelque nom solaire en Sekhemre- [X] de la période antérieure; la chose se constate, notamment, chez le Khasekhemre Nofirhotep déjà cité tout à l'heure pour son nom d'Horus et qui pour nom de *nibti* a celui d'*Apmat*, tiré du nom solaire de *Sekhemre-Apmat* Antef-â, et chez son frère Khanofirre Sebekhotep, *nibti Ouazkhaou*, d'après le nom de *Sekhemre-Ouazkhaou* Sebekemsaf. Le système était d'ailleurs d'application très diverse dans le détail, et, à côté de l'emprunt de l'élément personnel des noms en Sekhemre- [X] pour en faire des noms d'Horus ou des noms de *nibti*, ou des noms d'Horus pour en faire l'élément personnel des noms en Sekhemre- [X], on connaît un procédé encore qui consiste à faire un nom d'Horus d'un nom d'Horus d'Or ancien : nous en avons parlé déjà (chap. V, § II) à propos de la titulature de Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf.

Nous n'avons pas dit comment le nom d'Horus de Sekhemre-

Souaztaoui nous est connu. Le monument qui nous l'apporte est la stèle bien connue C. 8 du Louvre[1], qui appartient à deux *Filles Royales* représentées en adoration devant le dieu Min; la titulature du roi Souaztaoui, dans le cintre, montre qu'il est le père des deux princesses. Cette titulature est disposée (face à droite en réalité) de la manière suivante :



Les deux princesses sont :

Elles ont donc la même mère, et cette mère, la reine *Auni*, est forcément la femme de Souaztaoui. La seconde fille s'appelle simplement *Ankittoutou*. L'aînée porte, conformément à une règle dont nous avons rencontré de nombreux exemples dans la famille de Noubkhas et ailleurs, le nom de sa grand'mère *Aouhetabou*, la mère de Souaztaoui[2], et pour se

[1] Prisse, *Notice sur la salle des ancêtres* etc., dans *Rev. archéologique*, 1845, p. 17 du tirage, et *Mon. égyptiens*, pl. VIII; Pierret, *Rec. inscr. inédites*, II, p. 107; Lieblein, *Dict. noms hiérogl.*, n° 385. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 268, Petrie, *History*, I (1899), p. 211, avec une reproduction, et les références données à la note suivante.

[2] On a longtemps commis la faute d'identifier l'*Aouhetabou* de la stèle du Louvre avec celle qui est, d'après les scarabées, la mère du roi Souaztaoui, de

distinguer d'elle sans doute elle a un surnom, *Fen*. Cette princesse devint reine un jour, comme l'indique le cartouche qui entoure son nom sur sa stèle funéraire, et cela tend à indiquer que Souaztaoui, dont nous ne connaissons pas de fils, aurait eu pour successeur le mari de sa fille aînée.

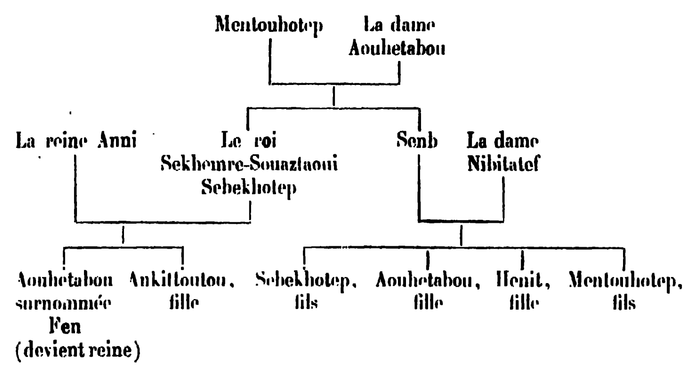
Nos données sur la famille de Souaztaoui sont complétées par la stèle non moins connue de Vienne, n° 64, appartenant à un frère du roi nommé *Senb*[1] : . Le père et la mère sont, comme on voit, ceux mêmes du roi Souaztaoui d'après les scarabées passés en revue plus haut. Quant à Senb, qui prend le titre de *Fils Royal*, on voit qu'il n'y a en réalité aucun droit, et c'est un exemple de plus à l'appui des récentes observations de Weigall, relativement au caractère entièrement illusoire du titre *se souten* à cette époque[2]. Le personnage avait épousé, d'après les autres indications de la même stèle, une dame , et eu d'elle quatre enfants, un fils *Sebekhotep*, une fille , une deuxième fille et

sorte que la reine Auni était considérée, non comme la femme de Souaztaoui, mais comme sa grand'mère : sur cette idée est fondée la généalogie de Brugsch, *Hist. d'Égypte*, I (2$^{e}$ éd.), p. 120, 122, et *Gesch. Aeg.*, p. 180, acceptée par Wiedemann, Ä.Z., XXIII (1885), p. 78-79, *Gesch.*, p. 268, et *Suppl.*, p. 29-30, et par Maspero, *Hist.*, I, p. 528, n. 4, *Hist. anc.* (1904), p. 143, n. 2. La grand'mère et la petite-fille sont différenciées, et les parentés réelles de la stèle du Louvre reconnues par Gauthier, *Notes et remarques historiques*, VII. *La famille de Sebekhotep III*, dans *Bull. Inst. français arch. orientale*, V (1906), p. 51-56. Budge, de même (*Book of the Kings*, 1908, I, p. 71), interprète correctement la stèle.

(1) Wiedemann, dans *Ä.Z.*, XXIII (1885), p. 78-79 (dans *Beiträge zur äg. Gesch.*): E. v. Bergmann, dans *Rec. de travaux*, VII (1886), p. 188; Lieblein, *Dict. noms hiérogl.*, I, p. 140, n° 413. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, *Suppl.*, p. 29-30, et Gauthier, *loc. cit.*, p. 51-52.

(2) Weigall, dans *Annales du Service*, XI (1911), p. 170; déjà cité à propos du même objet plus haut, chap. v, § 1.1.

un autre fils *Mentouhotep*. Le tableau généalogique de la famille entière se présente dès lors ainsi qu'il suit :



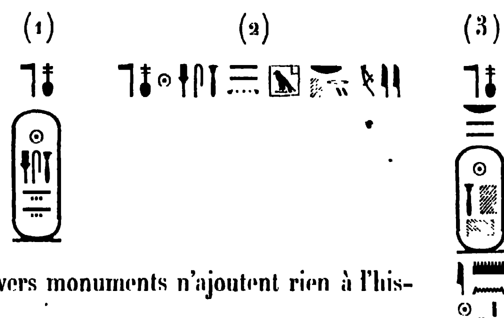

Dans ce tableau figurent, comme on voit, trois *Aouhetabou*, les deux cousines germaines, filles du roi et de son frère, et leur grand'mère commune; rappelons que nous avons rencontré une quatrième dame du même nom, sans doute contemporaine d'Aouhetabou la grand'mère, l'épouse du scribe Sebekhotep qui servit Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf [1].

Les seuls monuments de Souaztaoui connus par ailleurs sont : une statue provenant de Tanis, au British Museum [2]; un

[1] Plusieurs femmes du nom d'Aouhetabou sont encore mentionnées dans des inscriptions de la même époque; la plus intéressante de ces inscriptions est celle de la stèle de Vienne, n° 103, où l'on voit paraître deux *Aouhetabou*, la grand'mère et la petite-fille, comme dans la famille royale des stèles de Paris et Vienne qu'on vient d'examiner.

[2] Brugsch, *Gesch. Aeg.*, p. 182 (le texte de Brugsch, mal compris de Maspero, *Hist.*, I, p. 530, n. 5, et de Petrie, *Tanis*, I, p. 8, les induit à parler d'une *statue de Monthotèp, fils du roi*); cette statue est celle du British Museum, n° 871, en photographie dans Budge, *A Guide*, 1909, pl. XXVII, p. 223 (cf. Budge, *Book of the Kings* (1908), I, p. 72, et *A Guide*, *Sculpture*, 1909, p. 80), copie des inscriptions dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, V (1914), pl. XII, cf. p. 6; la légende royale serait écrite : [hiéroglyphes].

débris de manche de hache, également au British Museum, avec une légende (1) gravée sur l'about[1]; une perle d'améthyste dans la collection MacGregor, avec l'inscription ci-dessous (2)[2]; un fragment de Karnak (3)[3]; enfin, peut-être, un bloc d'architrave à Louxor[4].



Ces divers monuments n'ajoutent rien à l'histoire.

Notons encore la mention du roi à la table de Karnak, où le cartouche *Sekhemre-Souaztaoui*, en partie détérioré, se voit à côté de celui de Sekhemre-Khoutaoui, et au papyrus de Turin, où l'on rencontre, au fragment 79, le nom de , que suivent, circonstance extrêmement remarquable et qu'il faut signaler tout de suite, les noms de Khasekhemre Nofirhotep et Khanofirre Sebekhotep. Rappelons que c'est tout près de là et un peu plus haut, au papyrus,

[1] Budge, *A Guide*, 1904, p. 26, et *A Guide*, 1909, p. 223 : l'inscription m'est connue par une communication directe.

[2] Newberry, dans *P.S.B.A.*, XXVII (1905), p. 104, n° 63 *d*.

[3] Mariette, *Karnak*, pl. 8 *m* et texte, p. 45. C'est une statue de granite rose dont la tête et les pieds manquent.

[4] Nous voulons parler de l'«architrave de Sovkhotpou II à Louqsor» découverte par Grébaut (*Fouilles de Louqsor*, dans *Bull. Institut égyptien*, 2^e série, X, p. 335-336; cf. Virey, *Notice des principaux monuments*, n° 136, p. 44) et dont on ne sait pas autre chose. Une communication verbale de M. Grébaut me donne lieu de croire que ce «Sovkhotpou II» est Sekhemre-Souaztaoui.

que figure le dont nous avons, précédemment (chap. I, § IV), montré l'existence : ce *Sekhemre-Gergtaoui*, toujours confondu, comme nous avons vu, avec Sekhemre-Khoutaoui, est un roi très obscur dont nous n'avons pas de monuments contemporains, mais qui semble apparaître encore une fois dans un papyrus du Nouvel Empire au musée de Vienne. Ajoutons que par son nom de Sebekhotep et par la forme de son nom solaire, il se place aussi près que possible de Souaztaoui : on se demande s'il n'est pas de sa famille, et, comme il est vraisemblable que Souaztaoui n'eut pas de fils, s'il n'a pas été son gendre et successeur, l'époux de la princesse Aouhetabou qui devait devenir reine : allant plus loin dans l'hypothèse, on pourrait même chercher à reconnaître, dans ce deuxième Sebekhotep successeur de Souaztaoui, le neveu du roi, le fils aîné de son frère Senb d'après la stèle de Vienne. Quoi qu'il en soit en réalité, la carrière de Sekhemre-Gergtaoui fut des plus insignifiantes[1], et s'il suivit effectivement Souaztaoui on peut affirmer qu'il disparut sans héritiers, puisque, après eux, on voit une nouvelle famille arriver au trône.

Ces deux premiers en date des *Sebekhotep*, en effet, Sekhemre-Souaztaoui et Sekhemre-Gergtaoui, sont les derniers du groupe des noms solaires en *Sekhemre*. Après eux viennent des rois au nom solaire formé suivant le type *Kha*[X]*re*, dont on a la preuve qu'ils suivirent Souaztaoui à très courte distance, et qui abandonnent brusquement les traditions nominales auxquelles Souaztaoui se rattachait encore. Le plus grand nombre des nouveaux souverains continuent à porter le

[1] Peut-être Sekhemre-Gergtaoui n'a-t-il été qu'un Pharaon nominal, un petit prince vassal de Sekhemre-Souaztaoui, de son époque en tout cas et de sa famille ; voir ce qui est suggéré à ce sujet plus loin, chap. VIII, § II, à propos de certains contemporains royaux de Khanofirre Sebekhotep.

nom de Sebekhotep dans le deuxième cartouche; mais cela est de signification secondaire; le fait important est l'adoption de noms solaires d'une forme neuve, qui semblent indiquer, au moins dans l'esprit des rois qui les assument, une royauté nouvelle et un nouveau régime, ou bien, comme nous verrons, par delà le souvenir des prédécesseurs immédiats, le rattachement à une autre famille plus ancienne et plus illustre.

*Note complémentaire, sur l'élément* Khoutaoui *employé, à l'état isolé, comme nom divin dans une titulature royale.*

Sekhemre-Souaztaoui, avons-nous dit, a pris pour nom d'Horus l'élément personnel du nom solaire de son prédécesseur Sekhemre-Khoutaoui. Mais sa titulature n'est pas la seule dans laquelle le nom *Khoutaoui* se rencontre. On connaît, en effet, un fragment architectural de Karnak portant un lambeau de titulature, [hiéroglyphes], avec le nom *Menkh-ab-f* surchargé par [hiéroglyphes], *Khou-taoui*[1]. Il nous est révélé ainsi, du même coup, l'existence de deux rois complètement inconnus par ailleurs, un premier en date, dont le nom d'Horus d'Or était *Menkh-ab-f*, un deuxième, usurpateur du monument du précédent, dont le nom d'Horus d'Or était *Khoutaoui*. Ce dernier était-il voisin, par l'époque, de Sekhemre-Khoutaoui ou de Sekhemre-Souaztaoui, Horus Khoutaoui? C'est seulement probable. Quant à l'Horus d'Or Menkh-ab-f, plus ancien, son nom ressemble à plusieurs de ceux qu'on rencontre chez les rois de la XI[e] dynastie.

A rapprocher de là est encore une perle émaillée sur laquelle on trouve, gravé face à droite, le cartouche[2] : [cartouche] Il semble qu'on ait là le nom d'un certain *Sa-aou*, un personnage plus ou moins authentiquement « pharaonisé » comme beaucoup de ceux que nous avons vus et verrons

[1] Legrain, dans *Annales du Service*, V (1904), p. 133.
[2] Steindorff, dans *Ä.Z.*, XLIV (1907), p. 96.

par la suite, et dont le nom, dans le cartouche, serait anobli par la préposition de l'élément *Khoutaoui*. On peut supposer aussi que *Khoutaoui* était un des noms divins qu'avait choisis ce Pharaon tout à fait inconnu.

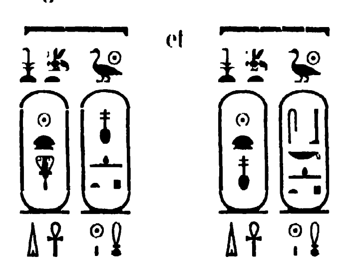
## CHAPITRE VII.

### LES SEBEKHOTEP ET NOFIRHOTEP DE LA FAMILLE KHA-[X]-RE.

### I

#### KHASEKHEMRE NOFIRHOTEP ET KHANOFIRRE SEBEKHOTEP, LEUR POSITION HISTORIQUE ET LEUR PARENTÉ.

La situation d'immédiat voisinage où sont ensemble ces deux rois est manifestée clairement par la pierre cubique trouvée jadis à Karnak, par Mariette, et qui porte sur deux faces opposées, en disposition symétrique, c'est-à-dire inscrites, la première, de gauche à droite, l'autre, de droite à gauche, les deux légendes[1] :



D'après ce fragment architectural, on a pu se demander à plusieurs reprises, non sans vraisemblance, si les deux rois

[1] MARIETTE, *Karnak*, pl. 8, *n*, *o*, et p. 45.

nommés n'avaient point régné ensemble, au moins pendant un certain temps. Comme nous allons voir, ils sont frères de père et de mère; mais il semble bien que leurs règnes furent successifs, car de leurs monuments très nombreux, la pierre de Karnak est le seul sur lequel ils paraissent l'un et l'autre. Le papyrus de Turin les indique aussi comme ayant régné l'un après l'autre; heureusement conservé à l'endroit qui les concerne, le document fournit la succession que voici[1] :

. . . . . . . . . . . . . . . . . . . . .

L'auteur du papyrus travaillait sur des documents historiquement assez bons, mais il les comprenait mal, ou bien ce sont ces sources qui, dans le détail, renfermaient des inexactitudes. Entre Khasekhemre[2] et Khanofirre s'intercale, en effet, un roi au nom étrange et sans signification, *Re-se-Hathor* ou *Se-Hathor-Re*, qui serait embarrassant si nous ne savions, par un monument qu'on verra tout à l'heure, que le roi Khasekhemre Nofirhotep a eu pour fils un prince *Se-Hathor* : le scribe de Turin avait ce nom dans ses listes, et,

[1] Papyrus de Turin, bas du fragment 79.

[2] Il est inutile de mettre le lecteur en garde, une fois de plus, contre une lecture *Khasesheshre* où l'on serait entraîné par l'analogie de forme du *sekhem*, dans ce cartouche, avec le signe du sistre : nous avons longuement parlé, plus haut, de ces formes décorées du *sekhem*, qui sont des variantes purement graphiques, spéciales à l'époque où nous sommes. Voir ce qui est dit à ce sujet ci-avant, chap. I^er, § II, à propos de certains exemples du nom de Sekhemre-Khoutaoui.

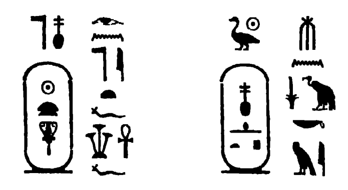
comme il avait coutume de faire, comme on observe qu'il a fait en plusieurs autres places du papyrus, il le transformait en nom solaire par l'absurde et toute machinale addition du signe ☉ en tête[1]. Cela est très intéressant à constater ici; car, de trouver le prince Se-Hathor, au papyrus, sous ce nom de Se-Hathor maladroitement travesti en nom solaire, cela montre que Se-Hathor *n'avait pas de nom solaire,* c'est-à-dire que Se-Hathor n'a jamais régné; et si on enlève alors son nom de la place où il a été abusivement inscrit, on voit que dans la liste épurée Khasekhemre et Khanofirre deviennent voisins comme le bloc de Karnak indique que cela doit être.

Il n'est pas sans intérêt, d'autre part, de voir dans cette liste Khasekhemre Nofirhotep succéder immédiatement au Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep dont les monuments ont été étudiés au précédent chapitre; nous savons en effet, par les données chronologiques mises en lumière au chapitre III ci-avant, que ces deux rois peuvent être considérés comme appartenant réellement à deux générations successives, et cela nous conduit à nous rendre compte que le scribe de Turin était fort exactement renseigné pour la période correspondante. Sur la foi du papyrus ainsi corroboré par les indications monumentales, nous pouvons admettre que les rois Khasekhemre et Khanofirre sont venus immédiatement après Sekhemre-Souaztaoui. Un indice supplémentaire de ce voisinage réside dans l'analogie de certains scarabées de Sekhemre-Souaztaoui, sur lesquels il nomme son père ou sa mère, avec des scarabées de Khasekhemre et de Khanofirre dont les inscriptions, exactement de la même manière, mentionnent le père ou la mère de

[1] Voir ce qui est dit à ce sujet plus haut (chap. Ier, fin du paragraphe III), à propos des noms solaires anormaux, quoique parfaitement authentiques, de *Re-Khoutaoui* et du *Re-Nibtaoui* de la XIe dynastie, nés de la préfixation abusive de *Re* à une appellation pharaonique achevée et correcte, et à propos des écritures, irrégulières celles-là, des noms de *Nofirousebek* et de *Sebekhotep*, lorsqu'on leur impose la surcharge arbitraire et illogique d'un ☉ initial.

ces derniers souverains. Nous allons examiner tout de suite ces petits monuments, qui nous renseignent de la plus heureuse manière sur les relations de parenté du Nofirhotep et du Sebekhotep auxquels ils appartiennent.

Voici d'abord deux scarabées inscrits dont on connaît, pour le premier, celui *du père,* huit exemplaires au moins, et neuf exemplaires pour le deuxième, celui *de la mère;* l'inscription, dans chacun des deux types, est de rédaction et de disposition invariable, les signes tournés face à droite :



« Le dieu bon *Khasekhemre*, fils du père divin *Ha-ankh-f* [1]. »

« Le Fils du Soleil *Nofirhotep*, né de la Mère Royale *Kemi* [2]. »

[1] Un au Caire, n° 36013 : Mariette, *Cat. gén. Abydos*, n° 1383, p. 536, et *Abydos*, II, pl. 40 *g*; Petrie, *Hist. Scar.*, n° 293; Newberry, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 4, pl. I. — Deux au Louvre : Petrie, *Hist. Scar.*, n^os 294, 295; cf. Pierret, *Cat. salle historique* (1873), p. 106, n° 456 (I. 543). — Trois au British Museum, n^os 3932, 3933, 24133 : Hall, *Cat. of Egyptian Scarabs... in the British Museum*, I (1913), n^os 158, 159, 160, p. 17; le n° 24133 est celui signalé antérieurement (Wiedemann) dans la collection Loftie; des deux autres, l'un est certainement celui de la collection Abbott jadis copié au Caire par Prisse, *Notice sur la salle des ancêtres* etc., dans *Rev. archéologique*, 1845, p. 17. — Un dans la collection Fraser, *Cat.*, p. 7, n° 46, et Newberry, *Scarabs*, X, 4 et p. 122. — Un dans la collection Petrie, *History*, I (1899), p. 212, qui est sans doute le même que celui de Petrie, *Kahun, Gurob and Hawara*, X, 15.

Essais de bibliographie de Wiedemann, *Gesch.*, p. 269, n. 1, 2, 3, et Gauthier, *Rois*, II, p. 26, n. 2.

[2] Un au Louvre, E. 7728 : Petrie, *Hist. Scar.*, n° 297. — Un à Turin, n° 30 : Petrie, *Hist. Scar.*, n° 298; cf. Wiedemann, *Gesch.*, *Suppl.*, p. 30. — Un à Stuttgart, au musée archéologique : Wiedemann, *Gesch.*, p. 269 et

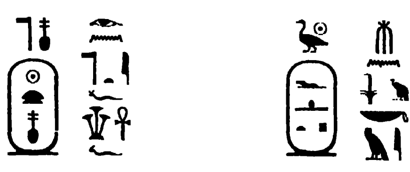
*Ainsi Khasekemre Nofirhotep est fils d'un certain Ha-ankh-f* et d'une dame Kemi. Nous n'avons le droit d'enregistrer ce résultat, remarquons-le bien, qu'à la condition d'être sûrs que les deux légendes appartiennent bien au même roi; ce qui n'est pas absolument évident tout d'abord, malgré l'analogie de disposition et de facture des inscriptions, en raison de la persistance avec laquelle ces scarabées ne nomment jamais que *Khasekhemre* avec Ha-ankh-f, et *Nofirhotep* avec Kemi : car il n'y a pas qu'un seul roi Nofirhotep, et d'après les scarabées eux-mêmes, rien ne nous permettrait d'affirmer en toute rigueur que sur ceux de Kemi il n'est pas question d'un autre Pharaon que Khasekhemre, par exemple le Mersekhemre Nofirhotep dont nous verrons les monuments par la suite. Hâtons-nous d'ajouter qu'on est immédiatement tiré d'incertitude par la grande stèle de l'an 2 de Khasekhemre, à Abydos, dont nous parlerons un peu plus loin, et sur laquelle on trouve, à la fin d'une titulature complète du roi, . On voit que le royal fils de la dame Kemi est bien Khasekhemre.

Ceci une fois établi, on est mieux placé pour interpréter les inscriptions des scarabées du père et de la mère de l'autre roi, Khanofirre Sebekhotep, extrêmement analogues par la disposition et par tous les détails à ceux de Khasekhemre qu'on vient de voir. Comme pour les scarabées de Khasekhemre, il faut supposer les légendes retournées face à droite, symétriquement à ce qui est disposé typographiquement ci-dessous. On connaît vingt

notes. — Deux dans la collection Fraser, n$^{os}$ 47, 48, *Cat.*, p. 7. — Un dans la collection Bissing : Newberry, *Scarabs*, X, 5 et p. 122. — Trois au British Museum, n$^{os}$ 3934, 37660, 40695 : Hall, *Catalogue* etc., I (1913), n$^{os}$ 162, 163, 164, p. 17.

Bibliographies de Wiedemann, *Gesch.*, p. 269, n. 1, 2, 3, et Gauthier, *Rois*, II, p. 26, n° XIX.

et un exemplaires publiés du premier type[1], cinq seulement du deuxième[2] :



L'extrême similitude avec les précédents scarabées, cette disposition commune à tous, par laquelle le nom solaire n'accompagne jamais que la mention paternelle, tandis que, sur

[1] Deux au Caire, n<sup></sup>os 36017 et 36018 : NEWBERRY, *Seals* (dans *Cat. général Caire*), p. 5, pl. I; l'un d'eux dans NEWBERRY, *Scarabs*, X, 8 et p. 122. Un de ces deux scarabées est celui de GAUTIER-JÉQUIER, *Fouilles de Licht*, fig. 134 et p. 107. — Un à Leyde, B. 1365 : LEEMANS, *Lettre à M. Fr. Salvolini* etc., p. 29 et pl. II, n° 23; BOESER, *Besch. der äg. Altertümer* etc., Abt. II (1910), p. 9, n° 74. — Un au Louvre : PIERRET, *Cat. salle historique* (1873), p. 106, n° 456 (I. 544); PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 307; WIEDEMANN, *Kleinere aeg. Inschr.*, n° 6. — Un à Vienne : WIEDEMANN, *ibid.*, n° 7 (références supplémentaires dans WIEDEMANN, *Aeg. Geschichte*, p. 269, n. 6). — Un dans la collection Farman : WIEDEMANN, *Kleinere aeg. Insch.*, n° 8. — Un dans la collection Grant : WIEDEMANN, *ibid.*, n° 21. — Un dans la collection Petrie : PETRIE, *History*, I (1899), p. 215. — Deux dans la collection Fraser : FRASER, *Cat.*, p. 7, nos 52, 53. — Un au musée Steen à Anvers : WIEDEMANN, *ibid.*, n° 22. — Un trouvé à Ballas par QUIBELL, *Naqada and Ballas* (1896), pl. LXXX, n° 19. — Un lot de neuf scarabés, enfin, au British Museum, nos 29992, 30507, 30508, 32313, 37656, 37657, 40696, 40697, 48687 : HALL, *Catalogue* etc., I (1913), nos 165 à 173, p. 17-18.

Le recueil le plus nombreux pour ces scarabées est fourni, comme on voit, par WIEDEMANN, *Kleinere aegyptische Inschriften aus der XIII-XIV. Dynastie*, nos 6-8, 21-23. — Bibliographie abondante mais très confuse, pêle-mêle avec les scarabées d'autres types du même roi, dans WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 269-270, notes. Bibliographie plus spéciale dans GAUTHIER, *Rois*, II, p. 36, n° XXVI.

[2] Un au Caire, n° 36019 : NEWBERRY, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 6, pl. I; c'est PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 309. — Un au Louvre : PIERRET, *Cat. salle hist.* (1873), n° 456; PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 310. — Un au British Museum, n° 3934 : PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 308; NEWBERRY, *Scarabs*, X, 9 et p. 122. — Un dans la collection Fraser, *Cat.*, p. 6, n° 45. — Un à Berlin, n° 1895 : WIEDEMANN, *Kleinere aeg. Inschr.*, n° 23; cf. *Ausf. Verz.*, 1899, p. 416.

Essai de bibliographie dans GAUTHIER, *Rois*, II, p. 36, n° XXVII.

les scarabées de la mère, c'est le nom personnel qui figure, tout cela montre à l'évidence qu'il n'y a qu'un seul Ha-ankh-f et qu'une seule dame Kemi dans ces diverses légendes royales; par où l'on voit, tout d'abord, que Khasekhemre et Khanofirre sont frères de père. Ils ont aussi la même mère; on n'a pas de preuve explicite que le *Sebekhotep* des scarabées du dernier type est bien Khanofirre, et n'est pas un autre des nombreux rois Sebekhotep dont on connaît l'existence; mais si ce roi Sebekhotep n'était pas Khanofirre, il n'en serait pas moins, étant fils de Kemi, fils de Ha-ankh-f, époux de Kemi, de sorte que le seigneur Ha-ankh-f se trouverait le père, non plus de deux rois, mais de trois, Khasekhemre, Khanofirre, et l'autre Sebekhotep supposé différent de Khanofirre. L'invraisemblance de cette complication saute aux yeux, et démontre, en quelque sorte par l'absurde, que dans le dernier couple de légendes il n'est question que d'un seul roi, Khanofirre Sebekhotep. Notons que la fraternité de père et de mère qui unit Khasekhemre et Khanofirre n'a jamais été mise en doute par personne; mais cela ne doit point dispenser d'un minutieux examen des raisons, dans le cas d'une situation plus évidente, à vrai dire, que très rigoureusement démontrable.

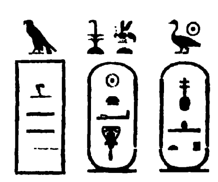
Jamais, nous l'avons dit, les deux rois frères ne paraissent ensemble sur les monuments, sauf dans le cas de la pierre de Karnak, qui décèle une simultanéité et semble indiquer que l'un d'eux, vers la fin de son règne, pour une raison que nous ne connaissons pas, peut-être par l'effet du manque d'héritiers mâles, aurait associé son frère au trône. Lequel des deux fut roi le premier? Khasekhemre, comme nous verrons un peu plus loin, eut trois fils, dont le Se-Hathor que le papyrus de Turin devait enregistrer, bien qu'il n'ait jamais eu la qualité royale; mais Khanofirre, de son côté, eut un fils au moins. Un indice assez sérieux est fourni par le papyrus de Turin lui-même, d'après lequel il semble que Khasekhemre fut roi

d'abord, que son fils Se-Hathor fut désigné pour lui succéder, et que ce prince ayant disparu du vivant de son père, — ses frères étaient-ils morts aussi? — un frère du roi fut substitué à ses neveux dans la position d'héritier du trône. Le détail des événements est inconnu; en ce qui concerne seulement l'ordre de succession des deux souverains, il est confirmé par des circonstances historiques d'un grand poids que nous aurons à examiner plus loin, et qui montrent de façon presque certaine que Khanofirre fut roi après son frère.

## II

### AUTRES MONUMENTS DE KHASEKHEMRE NOFIRHOTEP.

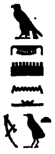
La titulature complète du roi nous est apportée par un monument connu depuis longtemps, la grande stèle placée dans le temple d'Abydos en l'an 2 de Khasekhemre[1]. Dans le cintre, les noms du roi sont disposés en tableau décoratif, à lire vers la droite et vers la gauche à partir du milieu et aboutissant, à chaque extrémité, à l'épithète «aimé d'Osiris». La partie gauche de ce tableau, — écrite de droite à gauche, — donne les trois éléments :



La partie droite, écrite de gauche à droite symétriquement à la précédente, affronte au nom d'Horus le nom d'*Horus d'Or*,

[1] Mariette, *Cat. gén. d'Abydos*, n° 766, p. 233-234, et *Abydos*, II, pl. 28-30. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 268; Maspero, *Hist.*, I, p. 530, n. 7, et *Hist. ancienne* (1904), p. 144, n. 3; Petrie, *History*, I (1899), p. 212-213; Meyer, *Gesch. d. Altertums*, I, II (1909), p. 286-287. Traduction et commentaire de Breasted, *Ancient Records*, I (1906), p. 332-338.

derrière lequel se reproduisent les deux cartouches; ce nom d'Horus d'Or est écrit :



Au-dessous commence un texte en lignes horizontales dont la première est rédigée ainsi qu'il suit : . Plus loin, à la ligne 26, paraissent encore les cartouches du roi, suivis de la mention : . Nous avons signalé déjà l'introduction du nom de la mère du roi dans cette titulature, dont les éléments sont, comme on voit, ceux qui suivent :

Horus *Gerg-taoui;*
*Nibti* *Ap-mat;*
Horus d'Or *Men-mertou;*
Roi du Sud et du Nord *Khasekhemre;*
Fils du Soleil *Nofirhotep.*

Parmi les noms divins, il faut remarquer le nom d'Horus et le nom de *nibti*, choisis l'un et l'autre dans la série des *éléments personnels* des noms solaires de la famille *Sekhemre*-[*X*] : le nom de *nibti* est pris dans le nom solaire de l'ancien Sekhemre-*Apmat* Antef-à, et le nom d'Horus, de même, dans le nom solaire de Sekhemre-*Gergtaoui* Sebekhotep, ce souverain très obscur dont nous avons, à la fin du précédent chapitre, signalé la présence probable à côté de Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep. A propos, d'ailleurs, de ce dernier roi Souaztaoui, qui avait été chercher son nom d'Horus *Khoutaoui*, exactement comme Khasekhemre plus tard, dans le nom solaire en *Se-*

*khemre*-[X] d'un prédécesseur, nous avons déjà attiré l'attention sur ce remarquable procédé de détermination des noms d'Horus et de *nibti* à l'époque où nous sommes. Rappelons immédiatement que Khanofirre Sebekhotep fait son choix de la même manière, au moins en ce qui concerne son nom de *nibti Ouazkhaou*, pris dans le nom solaire de Sekhemre-*Ouazkhaou* Sebekemsaf.

Le texte de la stèle de l'an 2 est la commémoration des actes de dévotion accomplis par le roi, à ce moment de son règne, en l'honneur d'Osiris dans son temple d'Abydos. Il s'agissait principalement, à ce qu'on croit comprendre, de l'organisation de la procession du dieu et de la confection de la statue divine qui était faite à l'occasion de certaines grandes solennités religieuses; le roi prétend avoir, pour cet objet, consulté en personne les livres du dieu Atoum, ce qui impliquerait — à moins qu'il ne faille voir là une allégation illusoire et toute de style, un mensonge d'usage courant en l'honneur du dieu — que le roi est allé à Héliopolis : un messager, de là, fut envoyé à Abydos, *vers le Sud*, précise le narrateur en deux places (l. 13, 14), pour préparer la réception solennelle du roi par le dieu. Au point de vue historique, il semble qu'on puisse tirer de là une observation intéressante. Le roi n'a nullement sa résidence permanente à Héliopolis, comme on a pu un instant le croire[1] ; le voyage à Héliopolis lui-même n'est pas certainement véritable, et l'admet-on, ce qu'on peut faire sans inconvénient, cela ne suffit pas à prouver que le souverain thébain avait Héliopolis dans son domaine; mais si Héliopolis ne lui appartient pas, si le voyage à Héliopolis n'est peut-être qu'un thème narratif sans réalité, il ne résulte pas moins de l'emploi de ce thème, qu'on circulait entre la Haute et la Basse-Égypte sans difficultés, précautions ni obstacles, c'est-

[1] Cf. Breasted, *Records*, I, p. 335, n. *d*.

à-dire qu'au temps de Khasekhemre la paix régnait dans la vallée entière. Peut-être — nous n'avons pas le droit de le nier — la région de Memphis et d'Héliopolis était-elle déjà tombée sous l'autorité thébaine; peut-être aussi d'autres dynastes commandaient-ils dans le pays du Nord, et alors il faut admettre qu'il y avait entente entre les diverses royautés qui se partageaient la vallée, comme au temps de l'ancien Noubkhopirre Antef qui semble, nous l'avons vu plus haut (chap. IV, § II), parler le plus tranquillement du monde de ses collègues royaux en Haute-Égypte.

Ajoutons immédiatement qu'il n'est pas impossible que Khasekhemre ait possédé effectivement, du Delta, au moins sa partie supérieure : une indication dans ce sens, valable, à vrai dire, non pour le Delta lui-même, mais seulement pour le Fayoum, est fournie par un petit monument du roi dont nous parlerons sans plus attendre, une statuette du musée de Bologne[1] portant deux inscriptions symétriquement disposées, dont l'une donne : , et dont l'autre ne diffère de la première que par la substitution de à *Nofirhotep* dans le cartouche. Cette statue, comme on voit, paraît avoir eu sa place à Shedit-Crocodilopolis dans le Fayoum.

Voici maintenant une autre stèle trouvée à Abydos, exactement à El-Amrah, et publiée par les fouilleurs de l'*Egypt Exploration Fund*[2]. Les noms royaux du tableau supérieur étant

(1) Bologne, n° 1799 : ROSELLINI, *Mon. storici*, texte, II, pl. XIII, n° 152; LOLER, *Hermapion*, pl. 26, n° 10 : représentation de la statue dans *L. D.*, III, 291, n°s 20-21, dans PETRIE, *History*, I (1899), p. 213, et dans BISSING, *Denkmäler aegyptischer Sculptur*, pl. 28 A; cf. NAVILLE, dans *Rec. de travaux*, I, p. 109-110, et WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 269.

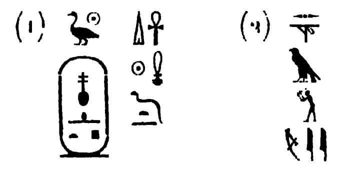
(2) MACIVER et MACE, *El Amrah and Abydos* (1902), pl. XXIX et p. 84; trad. par Griffith dans le même ouvrage, p. 93-94. Traduction et commentaire de BREASTED, *Ancient Records*, I (1906), p. 337-338. La stèle est au musée du Caire.

gravés en surcharge, il n'est pas certain que la date de *l'an 4*, qu'on trouve au début du texte en lignes horizontales au-dessous, se rapporte à notre Nofirhotep, usurpateur du monument. Le roi, dans le libellé de cette titulature rajoutée, est dit «aimé d'Oupouaitou Seigneur du Ta-Zeser»; il est désigné par les deux noms royaux dans les cartouches, orthographiés comme d'habitude, et précédés du nom d'Horus écrit ainsi qu'il suit :



Quant au texte de l'inscription inférieure, il nous apprend que cette stèle avait pour objet, avec une autre semblable, de compléter et de préciser le périmètre d'une certaine zone de la nécropole d'Abydos, dans laquelle il était rigoureusement interdit de construire des tombeaux nouveaux et même de pénétrer.

Voici enfin une troisième stèle d'Abydos[1], de petites dimensions, où l'on voit simplement le roi en adoration devant Min. Au-dessus du tableau, la légende du roi, en deux petites colonnes (1) orientées face à droite, s'affronte avec le complément de la phrase en une colonne face à gauche (2) :



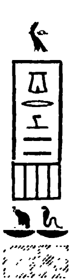
On remarque que le roi n'est désigné que par son nom personnel sur ce petit monument, dont l'attribution à Khasekhemre

[1] Caire, n° 20601 : MARIETTE, *Cat. gén. Abydos*, n° 768, p. 234; LANGE-SCHÄFER, *Grab- und Denksteine des Mittleren Reichs* (dans *Cat. gén. Caire*), II, pl. XLVII et p. 241. Cf. WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 268.

n'est nullement certaine, et qui pourrait tout aussi bien appartenir au Mersekhemre Nofirhotep dont il sera question plus loin.

A Khasekhemre, par contre, appartient très probablement un fragment architectural, d'Abydos également, sur lequel on voit la moitié inférieure d'un cartouche [1] : 
Si le cartouche est à restituer, comme il semble, en la forme : on voit que l'on a dans l'encadrement les deux noms de *Khasekhemre Nofirhotep*, et l'on remarque de plus que le *sekhem*, dans le nom solaire, a sa forme graphique simple, sans les ornements latéraux : c'est le seul cas où cette forme se présente dans les exemplaires connus de ce nom solaire.

Khasekhemre a fait quelques constructions à Karnak, comme nous savons par la pierre aux noms des deux rois que nous avons examinée au précédent paragraphe de ce chapitre. De Karnak vient en outre un remarquable naos en calcaire, brisé, trouvé par Legrain dans la grande cachette [2], et qui fut dédié par Khasekhemre à Amon-Re; la mieux conservée des inscriptions, à l'intérieur du naos, sur son flanc de droite, montre le début d'une titulature en une colonne verticale :



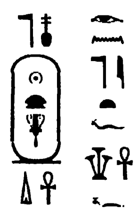
qui se continuait, dans la colonne voisine, par les appellations de :



[1] Petrie, *Abydos*, I, pl. 59.

[2] Caire, n° 42022 : Legrain, dans *Archaeological Report for 1905-1906*, p. 22, et *Statues et statuettes de rois et de particuliers* (dans *Cat. gén. Caire*), I, p. 13 et pl. XIII.

Un autre fragment architectural, malheureusement de provenance inconnue, se trouve à Berlin. C'est le dé de l'extrémité supérieure d'une colonne, dont une face porte l'inscription, tournée face à droite[1] :



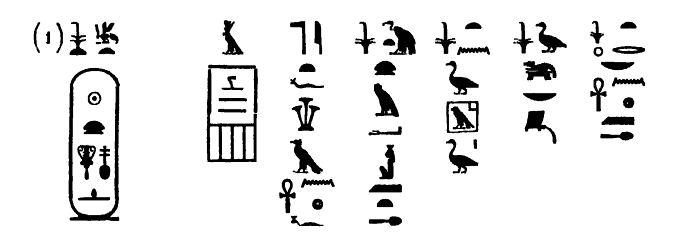
Cette inscription commémorative de Ha-ankh-f, père du roi, est remarquablement analogue à celle des scarabées *du père* que nous avons étudiés au précédent paragraphe de ce chapitre; par elle, nous sommes ramenés aux monuments, remarquablement nombreux sous ce règne, où le souvenir des parents du roi est conservé. On se rappelle que la mère du roi, la dame Kemi, outre les scarabées qui lui sont consacrés, paraît sur la grande stèle d'Abydos en belle place; voici une autre inscription qui paraît faite en son honneur, un graffito de Shatt er-Rigal au nord de Silsileh, qui donne[2] :

Ce sont des inscriptions du même genre, des graffiti en grand nombre qu'on relève sur les rochers du district de la cataracte, aux environs d'Assouân, dans l'île de Sehel et à

[1] Berlin, n° 10839 : *Ausf. Verzeichniss* (1899), p. 78, et *Aeg. Insch. aus den Kön. Museen*, III (1904), p. 140.

[2] PETRIE, *Season*, pl. XV, n° 479, et p. 15; PETRIE, *History*, I (1899), p. 214. Cf. LEGRAIN, dans *Annales du Service*, IV (1903), p. 220-221 et fig. 9, et PETRIE dans *Annales du Service*, V (1904), p. 144.

Konosso, qui nous apportent les renseignements supplémentaires que nous possédons sur la famille de Khasekhemre. Voici d'abord une inscription d'Assouân [1] dans laquelle un cartouche, avec les deux noms royaux, gravés face à droite (1), s'affronte avec le cartouche d'Horus, face à gauche, et suivi d'une liste de famille dans la disposition suivante :

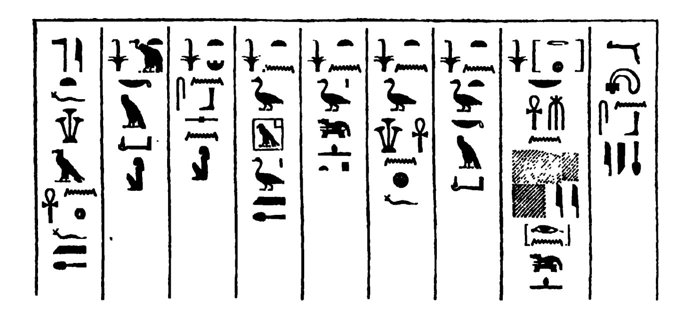


Nous retrouvons ici, comme on voit, le père et la mère du roi, le nom de cette dernière écrit autrement que sur les monuments déjà vus où elle figure, avec un *kha* initial dont il n'y pas d'autre exemple pour elle et qui paraît bien être une erreur du rédacteur de l'inscription. Viennent ensuite deux fils du roi, le *Se-Hathor* dont nous avons déjà parlé à propos de sa mention au papyrus de Turin (paragraphe précédent), et un *Sebek*|*hotep*| dont le nom est moins négligemment écrit dans la deuxième liste de famille que nous allons voir; enfin un certain *Nibankh*. Tous ces personnages figurent également dans la liste plus complète d'une inscription de Sehel, en neuf colonnes face à droite [2]

[1] *L.D.*, II, 151 *e*, et *Text*, IV, p. 121; Petrie, *Season*, n° 337; Morgan, *Frontière de Nubie à Kom Ombos* (dans *Catalogue des monuments* etc.), p. 17, n° 79. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 268, et Maspero, références de la note suivante, à propos de l'inscription similaire de Sehel.

[2] *L.D.*, *Text*, IV, p. 126; Mariette, *Mon. divers*, pl. 70, 3; Morgan, *Frontière de Nubie* etc., p. 87, n° 44. Cf. Wiedemann, *Gesch.*, *Suppl.*, p. 30, et, pour cette inscription et pour la précédente, Maspero, *Hist.*, I, p. 530, n. 1, et *Hist. ancienne* (1904), p. 143, n. 3.

dont nous retournons l'ensemble face à gauche pour la typographie :



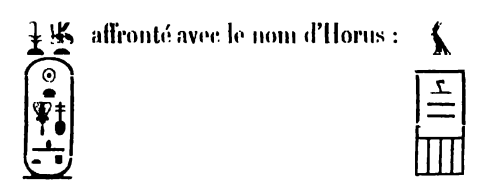
Après le père et la mère, voici paraître la femme du roi, la reine *Sensenb* dont il est fait mention, on se le rappelle, dans les inscriptions d'un tombeau d'Elkab, tout à fait fondamentales pour la détermination de la position qu'occupe le roi Khasekhemre par rapport aux Sebekemsaf de la période antérieure (voir ci-avant, chapitre III). Après la reine viennent trois fils, le *Se-Hathor*[1] et le *Sebekhotep* de l'inscription d'Assouân, puis un *Ha-ankh-f* qui porte le nom de son grand-père paternel; après eux, une fille à laquelle on a donné, de la même manière, le nom de sa grand'mère *Kemi*. Vient ensuite le *Nibankh* de l'inscription précédente, avec mention de sa mère (nom perdu) et de son père *Sebekhotep*; pour finir, un officier du nom de *Senbi*.

Un grand nombre des personnages mentionnés dans ces deux listes sont *mat kherou*, c'est-à-dire probablement défunts; Ha-Ankh-f le père est sans épithète à Assouân, mais *mat*

(1) Le seul monument connu par ailleurs de ce prince Se-Hathor est le scarabée du Caire, n° 36026, qui porte l'inscription : ; Mariette, *Cat. gén. Abydos*, n° 1394; Petrie, *Hist. Scarabs*, n° 299; Newberry, *Scarabs*, XII, 3 et p. 129, et *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), pl. I et p. 7.

*kherou* à Sehel, ce qui tendrait à faire croire que l'inscription de Sehel est postérieure à l'autre, si l'on n'observait immédiatement que c'est l'inverse pour *Kemi* la mère, sans épithète à Sehel et *mat kherou* à Assouân. De même, le fils aîné Se-Hathor est défunt, d'après la mention de Sehel, et aussi Nibankh, d'après celle d'Assouân; seuls sont vivants les deux fils cadets — Sebekhotep est nommé sans l'épithète *mat kherou* dans une inscription et dans l'autre — et Kemi la fille. Dans ce Sebekhotep, fils de Khasekhemre, faut-il essayer de reconnaître un des souverains de la famille qui régnèrent après les deux rois frères? Le nom de Sebekhotep est tellement commun à cette époque que ce serait là hypothèse pure.

Les autres graffiti du roi dans la région sont moins intéressants. A Sehel, on trouve (cartouche) qualifié d'« aimé de sa mère Anoukit », cette légende surmontant le tableau du roi vis-à-vis de la déesse[1]; à Sehel encore :




le tout surmontant la légende connue de Nibânkh, [2]; ailleurs dans la même île, le même groupe du cartouche et du nom d'Horus affrontés, avec cette seule différence que les noms, dans le cartouche, sont écrits comme on le voit ci-contre[3]; à Sehel toujours, d'autres groupes de deux noms royaux disposés verticalement et affron-

[1] *L.D.*, II, 151 *g*, et *Text*, IV, p. 126; Morgan, *Frontière de Nubie* etc. p. 87, n° 40.
[2] Morgan, *loc. cit.*, p. 85, n° 15.
[3] Morgan, *loc. cit.*, p. 85, n° 22.

…tés, une fois : vis-à-vis du nom d'Horus d'Or : [1], une autre fois, le même « Fils du Soleil *Nofirhotep* » vis-à-vis du nom d'Horus [2].

A Konosso, voici un tableau avec figures divines, dédié par le roi , à Khnoumou Seigneur de la cataracte, ; on lit, au-dessous, les légendes du père Ha-Ankh-f et de Nibânkh :

[3]

A Konosso, enfin, un autre tableau met en présence Satit, dame d'Éléphantine, et Montou, avec les deux légendes que voici pour la déesse et pour le dieu :

[4].

Il ne nous reste à noter qu'un petit nombre de monuments du roi ; un scarabée avec les deux cartouches (de droite à gauche) [5] :

[1] MORGAN, *loc. cit.*, p. 85, n° 16.

[2] MORGAN, *loc. cit.*, p. 84, n° 11.

[3] *L.D.*, II, 151 *f*, et *Text*, IV, p. 130 ; MORGAN, *loc. cit.*, p. 73, n° 45. Cf. WIEDEMANN et MASPERO, références des notes précédentes.

[4] *L.D.*, II, 151 *h*, et *Text*, IV, p. 129 : MORGAN, *loc. cit.*, p. 71, n° 30, déjà dans CHAMPOLLION, *Notices*, p. 631, et *Monuments*, I, pl. 95, n° 1.

[5] Collection Jay Gould : NEWBERRY, *Egyptian Historical Notes*, 9 *d*, dans *P.S.B.A.*, XXXVI (1914), p. 37 et pl. IV, 1.

un vase en albâtre de l'ancienne collection Abbott, qui porte l'inscription en une colonne verticale[1], et une petite pièce cylindrique en terre cuite de la collection Stroganoff[2], avec l'inscription :

qui probablement appartient à Khasekhemre. L'attribution n'est pas absolument certaine, rappelons-le encore, car il y a plusieurs rois du nom de Nofirhotep; c'est une circonstance qu'il ne faut pas perdre de vue lorsqu'on rencontre les scarabées, d'ailleurs en petit nombre, où le seul nom de *Nofirhotep* ou *Fils du Soleil Nofirhotep* figure[3].

Les monuments qu'on vient de passer en revue sont en somme assez pauvres, et ne donneraient guère, par eux-mêmes, l'idée d'un très grand progrès réalisé par la royauté thébaine depuis le temps des Sebekemsaf. La portion centrale du royaume est toujours la région d'Abydos et de Thèbes, où se font les seuls travaux dans les temples dont nous ayons trace. Du côté du Sud, les relations de bonne amitié avec les princes d'Elkab, inaugurées par le dernier Sebekemsaf, sont maintenues, et la suzeraineté au moins nominale du roi thébain est sans doute reconnue jusqu'à la cataracte, où ses officiers inscrivent mention de leurs passages; mais en fait, les seigneurs d'Elkab n'ont pas abdiqué leur indépendance, et le Sebeknekht qui est sans doute, à Elkab, le contemporain de Khasekhemre, porte encore son titre féodal de prince hérédi-

(1) Prisse, *Notice sur la salle des ancêtres* etc., dans *Rev. archéologique*, 1845, p. 17.

(2) Wiedemann, *Kleinere aegyptische Inschriften* etc., n° 16, et *Gesch., Suppl.* p. 30.

(3) En voir quelques-uns cités par Gauthier, *Rois*, II, p. 27.

taire[1]. Dans une autre direction, cependant, la statue que Khasekhemre consacrait à Sebek du Fayoum nous donne lieu de nous demander si les Thébains n'avaient pas étendu leur autorité dans la Moyenne-Égypte, et une indication encore plus large, nous l'avons vu, ressort peut-être du fait que Khasekhemre, dans son inscription de l'an 2 à Abydos, fait allusion à un voyage à Héliopolis. Ce qui en résulte véritablement est toutefois très problématique, et il semble en fin de compte que les conditions du royaume soient bien meilleures sous Khanofirre Sebekhotep, dont les monuments se rencontrent à Tanis aussi bien que dans la région thébaine : ce progrès réalisé est sans doute la meilleure vérification qu'on puisse trouver de l'ordre de succession des deux rois frères, dont Khanofirre Sebekhotep a bien été l'héritier de l'autre.

## III

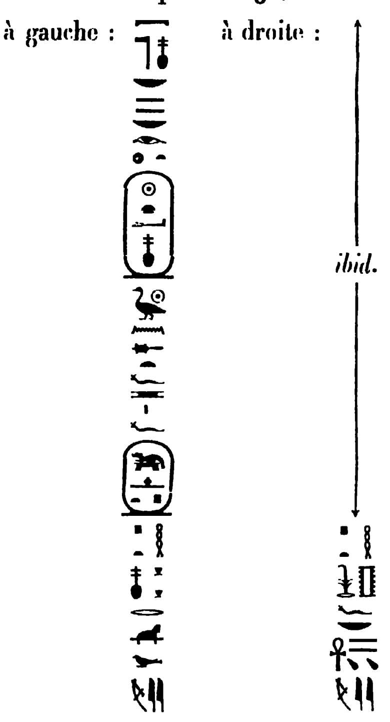
### MONUMENTS DE KHANOFIRRE SEBEKHOTEP.

Parmi les monuments les plus intéressants de Khanofirre sont quatre grandes statues en granite d'un type très uniforme, assises, avec inscriptions sur le socle, disposées symétriquement en une colonne de chaque côté des jambes. Les deux plus grandes de ces statues, absolument identiques entre elles, décoraient un temple de Tanis; l'une est au Louvre depuis longtemps, l'autre a récemment été transportée au Caire. La troisième statue est celle bien connue d'Argo en Nubie. La quatrième est au Louvre, et vient, comme nous verrons, des environs d'Hermonthis.

Des deux statues de Tanis, la mieux conservée est celle

[1] Au sujet des relations de la royauté thébaine renaissante avec les princes d'Elkab, voir l'analyse générale faite au chapitre III ci-avant, et ce qui concerne l'histoire des rois Sekhemre-Seshedtaoui Sebekemsaf (chap. V, § III) et Sekhemre-Souaztaoui Sebekhotep (chap. VI).

qu'on voyait encore sur place il y a une dizaine d'années [1]. Comme la statue jumelle, elle est en granite rose. Les inscriptions symétriques du socle, en une colonne de chaque côté, les signes tournés face au personnage, se lisent :




[1] Cf. Rosellini, *Mon. stor.*, texte, III, pl. I, n° 8 (les inscriptions, seulement le début); Mariette, *Deuxième lettre à Monsieur le Vic. de Rougé* etc., dans *Rev. arch.*, 2e série, V (1862), p. 298; Rougé, *Inscr. hiéroglyphiques*, pl. 76 (les inscriptions); Petrie, *Tanis*, I (1889), p. 8 et pl. III, 16 *a*, 16 *b* (les inscriptions). Cf. Wiedemann, *Gesch.*, p. 269, n. 8, et Maspero, *Hist.*, I, p. 530, n. 5, et *Hist. ancienne* (1904), p. 144, n. 2. — La statue a été rapportée au Caire en même temps que les autres gros monuments de Tanis jusqu'alors laissés sur place : Maspero-Barsanti, *Transport des gros monuments de Sân au musée du Caire*, dans *Annales du Service*, V (1904), voir p. 210-212 tableau des monuments transportés.

Sur la statue jumelle du Louvre [1], les inscriptions étaient sans doute identiques signe pour signe, à en juger par la partie subsistante; ces inscriptions sont détruites au-dessous du deuxième cartouche, sous lequel on reconnaît seulement encore, du côté gauche, les deux premiers signes du nom de *Ptah* [2].

L'autre statue du Louvre [3] est en granite noir, de grandeur naturelle; les deux inscriptions symétriques sont identiquement pareilles, sauf un seul signe; celle de gauche donne, toujours en une colonne sous le signe —, les signes tournés face au personnage :

[1] C'est la grande statue A. 16, tout d'abord mentionnée par Rougé, *Notice sommaire des monuments* etc., 1849, p. 3-4. La question de provenance a été longtemps obscurcie par des confusions : Rougé, en 1879 encore, signale la statue comme provenant de *Tell Basta* ou de *Thèbes* (*Notice sommaire* etc., 1879, p. 37), et, bien qu'il ait dès l'année suivante reconnu la provenance «probable» de Tanis (Rougé, *Notice* etc., 1880, p. 16), l'indication erronée de *Bubaste* a passé chez Brugsch (*Gesch. Aeg.*, p. 182), chez Wiedemann (*Gesch.*, p. 269) — Wiedemann, un peu plus tard, se corrige et note «Tanis probablement» (*Gesch. Suppl.*, p. 30), d'après de Rougé, — et elle reparaît encore, en 1909, chez Ed. Meyer (*Gesch. d. Alt.*, I, II, p. 281). Cf. encore Petrie, *Tanis*, I, p. 8, à propos de l'autre statue. Le monument est reproduit, sous forme de dessins médiocres, dans Meyer, *Gesch. Aeg.*, p. 189, Perrot et Chipiez, *Hist. de l'art* etc., I, p. 679, et Maspero, *Hist.*, I, p. 529, d'après un dessin de Faucher-Gudin : sur ce dernier dessin, par une inexplicable confusion, les inscriptions véritables ont été remplacées par celles d'un monument, inconnu par ailleurs, du roi Khaankhre Sebekhotep, auquel nous reviendrons au paragraphe suivant. Photographie très belle dans Bissing, *Denkmäler äg. Sculptur*, pl. 28 (1906). Les inscriptions n'ont jamais fait l'objet d'aucune publication spéciale; sans doute leur identité exacte avec celles de la statue de Tanis en est-elle la cause.

[2] L'une des deux statues identiques a été connue de Sharpe, d'après la reproduction qu'il donne d'une titulature royale identique signe pour signe : Sharpe, *Egyptian Inscriptions*, I, pl. 38, n° 30.

[3] Louvre A. 17 : Rosellini, *Mon. Stor.*, texte, III, pl. I, n° 7 (l'inscription, jusqu'au bas du deuxième cartouche); Pierret, *Rec. d'inscr. inédites* etc., II (1878), p. 19. — Pour les statues A. 16 et 17 du Louvre, cf. encore Prisse dans *Rev. archéologique*, 1845 (*Notice sur la Salle des ancêtres* etc., p. 17).

*(l'inscription de droite intercale* [hieroglyph] *après le nom de la déesse Hemen, avant* [hieroglyph]*)* : «Le roi Khanofirre Sebekhotep, aimé de Hemen en son Sépulcre (*hât nofirou*) de *Hefat*.» La ville de Hefat, on le sait, est *Tuphium* de l'époque gréco-romaine, aujourd'hui Toût, sur la rive droite du fleuve et à peu près en face d'Erment; c'est de là que provient forcément la statue. Sur la déesse Hemen, dame d'un temple de la localité d'après l'inscription, on a quelques renseignements obscurs et rares [1].

Voici enfin la statue d'Argo [2]. Des deux inscriptions symé-

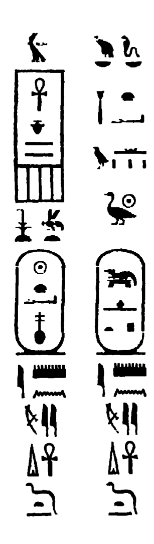
(1) [hieroglyph] ou [hieroglyph] (dieu ou déesse ?) figure dans une liste de divinités qu'on rencontre sur les monuments funéraires du Moyen Empire et que cite Brugsch (*Dict. géogr.*, p. 1255-1256) d'après une stèle de Turin et la stèle C. 15 du Louvre. [hieroglyph], d'autre part, dans une liste des dieux de la Haute-Égypte à Esneh (BRUGSCH, *ibid.*, p. 547). C'est encore «Hemen Dame (ou *Seigneur*) de Tuphium» qu'on retrouve, à ce qu'il semble, dans un texte d'Edfou qui donne (BRUGSCH, *ibid.*, p. 494-495) : [hieroglyph]; l'analogie avec le texte de notre statue du Louvre porte à croire qu'à Edfou, le graveur a pris le nom de [hieroglyph] pour celui de [hieroglyph], peut-être par suite de l'analogie des deux signes verticaux en hiératique. Quant au «sépulcre» de Tuphium, il reparaît probablement sur une statuette trouvée à Asfoun en 1908, dédiée par Thoutmès III à «son père» Thoutmès II, et sur laquelle l'un des deux rois est dit [hieroglyph] (WEIGALL, *Upper Egyptian Notes*, 6, dans *Annales du Service*, IX, 1908, p. 107-108); l'inscription est transcrite de la sorte par Weigall, avec ces indications dubitatives, d'après un estampage, et l'on se demande si le nom de la divinité ne doit pas être corrigé en [hieroglyph]. On songe aussi que [hieroglyph] est le propre nom, très connu, de la localité même où la statue fut trouvée, et il paraît alors possible que le graveur ait écrit ce nom, par mégarde, en place du nom divin Hemen. De toute manière, la rédaction véritable restituée nous donne, encore une fois : «Hemen en son Sépulcre», et l'on voit que cette divinité, en même temps qu'à Tuphium, avait un culte dans la ville voisine d'Asphynis, située sur la rive opposée du fleuve, à une quinzaine de kilomètres de distance vers le Sud.

(2) CAILLAUD, *Voyage à Méroé*, II, p. 5; *L. D.*, II, 120 *h*, *i* (dessins de la statue, cf. BUDGE, *The Egyptian Sudan*, I, p. 557), 151 *i* (les inscriptions); WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 269, n. 10; MASPERO, *Hist.*, I, p. 532-533 (figure), et *Hist. ancienne* (1904) p. 143; BREASTED, *Sudanese Nubia*, dans *The American Journal of Semitic languages* etc., XXV (1908), p. 43, fig. 26 (bonne

triques du socle, en une colonne chacune sous le signe —, celle de gauche donne :

et celle de droite ne diffère de la première que par la substitution de à *souten baiti Khanofirre.*

Par cette dernière statue nous connaissons donc le nom de *nibti* du roi. Son nom d'Horus, en outre, nous est apporté par deux montants de porte en granite rose, trouvés à Karnak il y a une dizaine d'années, et dont les inscriptions, exactement semblables et symétriquement disposées, donnent, sur chacun des deux montants, en deux colonnes [1] :



photographie), et Breasted, *A history of Egypt*, p. 216-217, fig. 99 (photographie analogue).

[1] Legrain, *Second rapport sur les travaux exécutés à Karnak*, dans *Annales du Service*, IV (1903), p. 26.

D'après tout cela, les éléments connus de la titulature de notre Sebekhotep sont les suivants :

Horus *Ankh-ab-taoui* ;
*Nibti Ouaz-khaou* ;
Roi du Sud et du Nord *Khanofirre* ;
Fils du Soleil *Sebekhotep*.

Le nom d'Horus d'Or fait encore défaut. Des quatre autres noms de la titulature, les deux premiers sont particulièrement remarquables par l'analogie de construction qu'ils présentent avec des noms de même ordre portés par certains de ces « Amenemhat complexes », proches successeurs, à Thèbes, de la XII^e dynastie, et que nous avons passés en revue au chapitre II (§ I) ci-avant. Le nom d'Horus *Ankh-ab-taoui*, en effet, est exactement du modèle de *Meh-ab-taoui*, nom d'Horus de l'ancien Amenemhat-Senbef, et quant au nom de *nibti* de Khanofirre, *Ouazkhaou*, il faut le rapprocher de *Sekhemkhaou*, qui était le nom de *nibti* d'Ameni-Antef-Amenemhat (cf. aussi *Nofirkhaou*, nom d'Horus d'Or de Snofirabre Senousrit). Chose remarquable, on relève les mêmes principes de construction dans la titulature du roi Aouabre Hor dont on parlera plus loin, et dont le nom d'Horus est *Hotep-ab-taoui*, tandis que son nom de *nibti* est *Nofirkhaou* ; mais en ce qui concerne Aouabre Hor, on doit avoir imité, tout simplement, les types de la titulature de Khanofirre, dont le roi Hor, comme nous verrons, a été le contemporain et en quelque manière le vassal. Plus singulières sont les relations de titulature de Khanofirre lui-même avec les rois du groupe des « Amenemhat complexes », et il est assez difficile d'imaginer pourquoi Khanofirre s'attache à rappeler le souvenir de ces prédécesseurs chétifs et déjà quelque peu lointains. Il devait courir, du haut en bas des groupes royaux de la série thébaine, entre la XII^e et la XVIII^e dynastie, des filiations réelles ou prétendues.

que chaque souverain invoquait pour justifier la légitimité de son règne, et par lesquelles un Pharaon pouvait avoir intérêt, dans des circonstances déterminées, à se réclamer d'un prédécesseur moins puissant que lui-même. N'avons-nous pas vu qu'au début même de la XVIIIe dynastie, un officier de la reine Ahhotep était chargé de réparer le tombeau d'une reine Sebekemsaf, du temps des rois Sebekemsaf ou des rois Antef[1]? Ahhotep se considérait, évidemment, comme en relation de descendance avec l'obscure reine thébaine des temps passés, et ne voulait pas qu'on l'oubliât : c'est très probablement une noblesse du même genre que cherche à affirmer notre Khanofirre, dont on n'oublie pas qu'il est fils de simples particuliers, lorsqu'il va chercher certains éléments de sa titulature dans celles des modestes prédécesseurs des Antef.

Il faut retenir de là, cependant, que Khanofirre Sebekhotep ne peut être très éloigné, chronologiquement, des Amenemhat-Senbef et Ameni-Antef-Amenemhat auxquels il se rattache de cette manière; l'observation sera sans doute, pour nous, d'une certaine importance au point de vue des considérations historiques générales.

Outre les montants de porte qu'on a vus tout à l'heure, Karnak a fourni deux monuments intéressants du roi; le premier, connu depuis longtemps, est la base d'une statue en grès appartenant à un officier du nom d'Amenemhat, et qui lui fut donnée par la faveur royale : [2]; l'autre est une grossière statue, trouvée par Legrain en 1905, et que notre Khanofirre déclare avoir remise à neuf : elle avait été faite en l'honneur de Nibkheroure, de la XIe dynastie, par les rois Khakaoure (Senousrit III) et Kha-

(1) Voir ci-avant, chap. IV, § III.
(2) Mariette, *Karnak*, pl. VIII p, et p. 45.

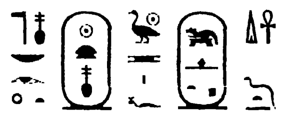
khopirre (Senousrit II) de la XIIe, comme on voit par l'inscription en sept lignes horizontales qui se lit sur le ventre[1] :

Il semble bien que c'est le vieux roi Nibkheroure, le possesseur de la statue, que Khanofirre appelle «son père»; malgré la banalité de la formule, on peut voir là une intéressante affirmation de la continuité dynastique dont les Thébains de cette époque soutenaient certainement la théorie, et que leurs prédécesseurs les Antef, les premiers artisans de la reconstitution thébaine, manifestaient par l'identité de ce nom de famille avec celui des Antef de l'ancienne dynastie. Ce n'est pas à dire, certes, qu'Antef, Sebekemsaf et Sebekhotep aient renié l'héritage des Senousrit et des Amenemhat, plus fayoumites que vraiment thébains; bien loin de là, nous verrons que le souvenir et le culte de la XIIe dynastie n'ont jamais été plus vivants, que la succession légitime de la XIIe dynastie n'a jamais été

(1) Legrain, *Notes d'inspection*, XXX. *Une statue de Montouhotpou Nibhepetré*, dans *Annales du Service*, VII (1906), p. 33-34.

plus soigneusement revendiquée qu'au temps de notre Khanofirre, qui prend bien soin de dire, sur le monument que nous venons de voir, que ce sont les travaux des Senousrit qu'il renouvelle.

A Abydos, où Khasekhemre avait pris soin officiellement de l'accomplissement des grands rites, Khanofirre bâtit dans le temple d'Osiris une chapelle, dont des débris ont été trouvés en 1901-1902 par Petrie. Voici d'abord les deux montants d'une belle porte, avec trois larges colonnes d'écriture de chaque côté [1]; on lit d'abord les noms du roi : (montant de droite, première colonne), puis la mention de la construction en monument à Osiris : (montant de droite, deuxième colonne; texte analogue à la place symétrique du montant de gauche), enfin, dans la troisième colonne à droite et à gauche : « . . . Osiris projette son fluide derrière lui, chaque jour, et fait qu'il Donne la Vie. » Sur un autre fragment [2], en un tableau disposé face à droite, on voit le roi debout, derrière lui son cartouche d'Horus, au-dessus de sa tête la titulature :



Un autre monument de Khanofirre, une dalle portant un fragment d'inscription en colonnes, est au British Museum [3];

[1] Petrie, *Abydos*, II (1903), pl. XXVIII. Ces deux pierres ont été trouvées en miettes, surtout celle de gauche, et partiellement reconstituées.

[2] Petrie, *Abydos*, I (1902), pl. LIX.

[3] Br. Museum, n° 1060; cité par Budge, *A Guide*, 1909, p. 223, et *A Guide, Sculpture*, 1909, p. 80, et publié dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913), p. 8 et pl. XXIII.

*on y lit le nom de* , *et dans le texte on remarque* la mention de , qui paraît se rapporter à un compte rendu de victoires sur les Nubiens.

La Moyenne-Égypte est représentée, dans le catalogue des monuments du roi, par un petit sphinx en granite noir qui vient d'Atfieh d'après l'inscription qu'il porte[1] :

Quant à la Basse-Égypte, elle a fourni du roi, outre les grandes statues de Tanis décrites au début de ce paragraphe, une pierre récemment découverte, employée dans la construction d'une maison au Caire[2], et qui porte les titulatures :

et

Outre les vestiges d'édifices et grands monuments en pierre que nous venons de voir, on possède de Khanofirre une intéressante série de petits objets avec inscriptions. Voici un support de vase de forme annulaire, en terre émaillée bleu, portant à l'encre noire, peinte en une bande circulaire, la titulature[3] :

(1) D'après GAUTHIER, *Rois*, II, p. 34. L'objet est au musée du Caire. Petrie, je ne sais sur quelle indication, dit (*History*, I, 1899, p. 215-216) qu'il fut trouvé à Gebelein.

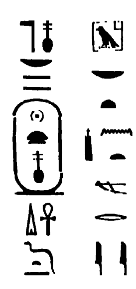
(2) DARESSY, *Annales du Service*, XII (1913), p. 285 (dans *Note sur des pierres antiques du Caire*).

(3) NEWBERRY, *Extracts* etc., 24 *a*, dans *P.S.B.A.*, XXIII (1901), p. 220.

Voici ensuite une coupe, également en terre émaillée bleu, également inscrite à l'encre noire, sous l'émail, en une ligne circulaire[1] :

(sic)

Voici encore un petit vase en marbre bleuâtre trouvé à Denderah; de forme singulière et très fantaisiste, il porte l'inscription suivante en deux colonnes tournées face à droite[2] :



Au musée du Caire, on trouve un fragment de planchette en bois[3] qui porte le bas d'une colonne d'écriture gravée dans des conditions de très grand soin; on lit :

C'est, comme on voit, un objet ayant appartenu à un prince au nom en partie perdu, . . . *hotep*, fils de Khanofirre et de la reine *Zan*, que nous ne connaissions pas et dont le nom nous

(1) Collection Dattari : Newberry, *ibid.*, 42, dans *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 134-135.

(2) Weigall, *Upper Egyptian Notes*, 5. «*A Vase of Sebekhotep III from Dendereh*», dans *Annales du Service*, IX (1908), p. 107.

(3) Ma copie. Cf. Newberry, *Extracts* etc., 49. *The Queen of Kha-nefer-Ra Sebek-hetep III*, dans *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 358, et Gauthier, *Rois*, II, p. 38.

est ainsi apporté. Elle paraît encore une fois, avec une de ses filles, dans l'inscription, malheureusement détruite en partie, d'un vase en terre émaillée bleu actuellement à Oxford[1] et qui porte :

On ne sait si le groupe *nibit tnit* fait partie du nom de la princesse, ou si c'est un titre de la déesse Hâthor, à qui aurait été consacré le vase.

Il ne reste plus à noter, maintenant, que les scarabées du roi, dont nous avons déjà enregistré un certain nombre au paragraphe I du présent chapitre, ceux qui portent les noms du père ou de la mère du souverain, Ha-ankh-f et Kemi. En voici d'autres, fort nombreux, dont l'inscription très simple donne seulement les deux noms de cartouches du roi, sans encadrement ni ornements d'aucune espèce. Le type rencontré le plus fréquemment (on en connaît au moins vingt exemplaires[2]), porte : ; plus rarement, on trouve : , une

[1] NEWBERRY, *Extracts* etc., 59. *The Queen of Sebekhetep III*, dans *P. S. B. A.*, XXVII (1905), p. 101-102, et GAUTHIER, *Rois*, II, p. 38.

[2] Deux au Caire, n^os 36015 et 36016 : NEWBERRY, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 5 et pl. I; l'un d'eux est certainement celui de MARIETTE, *Mon. divers*, pl. 48 *u*, et p. 15, qu'on retrouve dans PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 304, et que connait WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 269, n° 12. — Un dans la collection Nash : NEWBERRY, *Scarabs*, X, 6 et p. 122. — Un trouvé à Tarquinii : GHIRARDINI, dans *Atti dell' Accademia dei Lincei*, mémoires de la série morale-historie philosophie, X (1881-1882), p. 301. — Trois autres chez PETRIE, *Hist. Scar.*, n^os 301, 302, 303. — Un dans la collection Stroganoff : WIEDEMANN, *Gesch.*, *Suppl.*, p. 30, et *Kleinere äg. Inschriften* etc., n° 13. — Un dans la collection Wiedemann : *Kleinere äg. Inschriften* etc., n° 12. — Deux dans la collection Grant : WIEDEMANN, *ibid.*, n^os 9 et 11, et PETRIE, *Hist. Scar.*, n^os 315, 316.

seule fois à notre connaissance[1]; puis, des formes défectivement écrites, telles que [hiéroglyphes], une fois[2], [hiéroglyphes], une fois aussi[3], et toute une collection de formes plus fantaisistes encore et sans intérêt pour l'histoire de notre Sebekhotep, étant donné que l'identité de sa personne, dans ces inscriptions trop irrégulières, n'est plus assurée[4]. Plus intéressant est un scarabée de dessin correct et sobre, proche parent des scarabées *du père* et *de la mère*, et sur lequel on trouve l'inscription : [hiéroglyphes] tournée face à droite[5]; l'importance de cet objet réside dans sa grande analogie avec certains scarabées du roi *Mernofirre* qu'on verra plus loin, ce qui contribuera à nous donner le moyen de situer, historiquement, le groupe dont le roi Mernofirre fait partie.

Un autre scarabée de Khanofirre, qui mérite une attention

Trois au Louvre, n^os 6298, 6311, 6376 : PETRIE, *Hist. Scar.*, n^os 311, 312, 313. — Un lot de neuf scarabées, enfin, au British Museum, n^os 24135, 32434, 37658, 38575, 38694, 40377, 40693, 41874, 43007 : HALL, *Catalogue* etc., I (1913), n^os 176 à 184, p. 19. Le premier, le n° 24135, vient de la collection Loftie : on le retrouve dans PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 318, et LOFTIE, *A ride in Egypt*, p. 145.

La plupart de ces scarabées, ainsi que de ceux qui font l'objet des notes suivantes, sont notés par GAUTHIER, *Rois*, II, p. 34 et suiv., mais il y a dans la classification de Gauthier un peu de confusion.

[1] Coll. Fraser, *Cat.*, p. 7, n° 49.

[2] Coll. Grant : WIEDEMANN, *Kleinere äg. Inschriften*, n° 10.

[3] Coll. Wilbour : WIEDEMANN, *ibid.*, n° 14. Est-ce le même scarabée qui figure aujourd'hui au British Museum, n^os 42307 : HALL, *Catalogue* etc., I (1913), n° 185, p. 19?

[4] Voir GAUTHIER, *Rois*, II, § XXII à XXV, p. 35-36. Citons cependant encore le [hiéroglyphes] d'un scarabée de la collection Edwards (PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 305) et d'un scarabée de la collection Fraser, n° 50, *Cat.*, p. 7, les deux notés par GAUTHIER, *Rois*, II, § XX, p. 35. Certainement analogue de type est un scarabée *Ra-chā-nefer-ui*, sans nul doute [hiéroglyphes], vu par Wiedemann (*Gesch.*, p. 269, n. 12) dans la collection Farman. Noter enfin, d'après Wiedemann (même place), — mais de quel type? — encore un scarabée Wiedemann et encore un scarabée Loftie.

[5] Ancienne collection Hilton Price : NEWBERRY, *Scarabs*, X, 10 et p. 122.

toute spéciale, est celui que nous avons déjà rencontré et étudié[1] au cours de nos investigations sur les scarabées des types dits «hyksôs». Renvoyons le lecteur à la reproduction donnée à ce moment, et rappelons que cet étonnant objet, si purement *hyksôs* et du *type d'Anra* par tous ses caractères, et qui désigne le roi par ses deux noms de cartouches, *Khanofirre Sebekhotep*, nous permet de constater qu'au temps de Khanofirre les scarabées du *type d'Anra* étaient déjà en usage, et, par suite, que les chefs asiatiques pour qui ces scarabées étaient faits, en Basse-Égypte, régnaient déjà dans leurs principautés à l'époque où Khanofirre était roi d'Égypte. Ce scarabée «hyksôs» de Khanofirre, avec les symboles du royaume du Nord, n'est d'ailleurs pas le seul de ce type qu'on connaisse pour le roi, qui nous en a laissé au moins deux autres, également cités et décrits plus haut[2]. Comme nous l'avons indiqué, ces scarabées sont évidemment fabriqués dans le Nord comme tous les objets de la même catégorie, et si Khanofirre — qui règne à Tanis, ne l'oublions pas — possède ces monuments d'apparence paradoxale, cela s'explique sans doute en admettant que dans certains cantons du Delta, très routiniers dans l'application des types une fois établis, on faisait ces petits objets en hommage au roi du Sud devenu le maître de la Basse-Égypte. Peut-être aussi Khanofirre lui-même voulut-il avoir ses sceaux de roi du Nord, en signe de cette autorité nouvellement étendue. Quoi qu'il en soit, Khanofirre est le contemporain des Anra, Iakebher et autres principicules asia-

[1] Voir ci-avant, *Les Hyksôs*, compléments, § III, D. Le scarabée en question, que nous avons reproduit à cette place, est de la collection Grant : on le trouvera aussi dans NEWBERRY, *Scarabs*, X, 7.

[2] D'après NEWBERRY, *Scarabs*, X, 11, 12 ; le deuxième est au Louvre : le premier est celui du British Museum, n° 25554 : HALL, *Catalogue* etc., I (1913), n° 175, p. 18. A noter l'existence d'un troisième scarabée *Khanofirre* du même type «hyksôs», au British Museum, n° 17934 : HALL, *loc. cit.*, n° 174, p. 18.

tiques des scarabées de la même famille, prédécesseurs des Apopi et des Khian à courte distance; ces « Hyksôs » très modestes de la première période, le roi thébain a implanté son autorité au milieu d'eux, il leur a fait accepter, peut-être, une situation de vassalité plus ou moins complète, en attendant que par un renversement des rôles, et sans doute point très longtemps après notre Sebekhotep, les Apopi et les Khian de Tanis prissent l'hégémonie, et, aidés des Asiatiques établis autour d'eux, s'avançassent victorieux jusqu'au fond de la Thébaïde.

Nous avons précédemment, autant qu'il est possible, reconstruit l'histoire vraie de cette dernière invasion et de ce qui s'ensuivit, le retour offensif, couronné de succès et, cette fois, durable, des Thébains dont la victoire devait permettre la reconstitution nationale. A la minute actuelle, nous faisons un pas de plus en remontant le long de la chaîne des événements historiques; nous découvrons le lien historique et chronologique qui met en contact la royauté thébaine, arrivée à l'apogée de sa fortune, avec les forces encore inorganisées qui se préparaient en Basse-Égypte. A-t-on le moyen de préciser quelque peu les choses? Peut-on savoir comment on passa, dans la région de Tanis, du stade d'*Iura* à celui des Apopi conquérants du Sud, et d'autre part, à Thèbes, peut-on trouver un lien visible entre les Sebekhotep un instant maîtres du Nord et les artisans ultérieurs de la grande restauration? Du côté tanite, nous ne trouverons guère de renseignements dans ce sens. A Thèbes, non plus, nous n'arriverons à établir une relation directe entre les Sebekhotep et la famille de Tiouâ et d'Ahmès; toutefois nous apercevrons, de manière à vrai dire très générale, comment la monarchie thébaine a évolué après Khanofirre Sebekhotep, et nous mettrons en place, sans trop de peine, quelques familles royales qui firent, à ce moment, une apparition plus ou moins brève. En ce qui concerne

les successeurs immédiats de Khanofirre, le rangement est facile et peut être fait tout de suite.

La famille des Sebekhotep et des Nofirhotep, en effet, qui est celle des rois *Kha*-[*X*]-*re*, est assez cohérente par tous ses caractères pour qu'il soit certain que tous les souverains qui en font partie ont régné sans discontinuité. Or on sait — nous avons résumé la question au début du présent chapitre — que les deux rois frères, Khasekhemre et Khanofirre, sont venus immédiatement après Sekhemre-Souaztaoui, c'est-à-dire les premiers du groupe *Kha*-[*X*]-*re*. La place des autres *Kha*-[*X*]-*re*, tous Sebekhotep lorsque leur nom personnel nous est connu, est par suite absolument certaine : ils sont à mettre après Khanofirre et en contact avec lui. Nous examinerons d'abord les monuments du seul d'entre eux sous lequel il semble que l'œuvre de Khasekhemre et de Khanofirre se soit plus ou moins complètement maintenue.

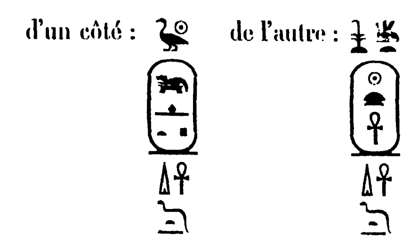
## IV

### KHAANKHRE SEBEKHOTEP.

La titulature complète de Khaankhre nous est fournie par le socle de statue bien connu du musée de Leyde, que le roi avait consacré — dans quel temple? — pour le dieu Min[1]. Chacune des quatre faces latérales est décorée d'un tableau dont le motif central est le cartouche d'Horus, avec la figure du roi debout, face à ce cartouche,

[1] Leyde C. 13 : PRISSE, *Notice sur la salle des ancêtres* etc., dans *Rev. arch.*, 1845, p. 18 du tirage; LEEMANS, *Lettre à M. Fr. Salvolini* etc., p. 119-120, pl. XXIII, nos 233-235, et *Monuments* etc., I (1842), pl. 37; BOESER, *Besch. der äg. Sammlung... in Leiden* (Ancien et Moyen Empire, IIe partie, 1910), no 7, p. 2 et pl. VI, fig. 3-5. Cf. RANKE dans *O.L.Z.*, 1911, p. 308, n. 2.

à droite et à gauche; encadrant le tout, sur les bords, en une colonne de chaque côté, face au centre :




Sur la table supérieure, gravée à plat sur une bande faisant le tour des quatre côtés, une inscription formée de deux moitiés rigoureusement identiques et symétriques signe pour signe; le texte part du milieu d'un des petits côtés du rectangle, diverge, à droite et à gauche, à partir d'un signe ☥ central, suit, parallèlement et dans le même sens, les deux longs côtés, puis les deux inscriptions marchent à la rencontre l'une de l'autre sur le petit côté opposé à celui de l'origine, et joignent, au point milieu, leurs derniers signes. Le texte est une titulature complète qui se lit :



D'après cela, les divers noms du roi sont les suivants :

Horus *Sam-taoui* ;
*Nibti Dad-khaou* ;
Horus d'Or *Kaou-noutirou* ;
Roi du Sud et du Nord *Kha-ankh-re* ;
Fils du Soleil *Sebekhotep*.

Le nom d'Horus, analogue à celui de Khasekhemre, qui est *Gerg-taoui*, et, d'un peu plus loin, à celui de Khanofirre.

*Ankh-ab-taoui*, présente en outre cette particularité qu'il est renouvelé du Nibkheroure Mentouhotep de la XI^e dynastie, *Sam-taoui* comme Horus et comme *nibti* simultanément; la même épithète devait plus tard être reprise, comme nom d'Horus, par un Piankhi, et ensuite par Cambyses. Le nom d'Horus d'Or, transcrit comme nous venons de le faire, est singulier et à peu près dénué de sens, car «les Doubles des dieux» n'exprime ni une qualité, ni l'accomplissement d'un acte; il paraît indispensable de couper le titre autrement, de manière à comprendre : «Horus *Noub-kaou-noutirou*», «Or des Doubles des dieux». Que cette explication soit nécessaire et vraie dans certains cas, cela ressort du nom d'Horus d'Or d'un autre roi de la XI^e dynastie, voisin du Nibkheroure qu'on citait tout à l'heure, le roi Nibtaouire Mentouhotep, Horus et *nibti Nib-taoui*, remarquons-le, de même que Nibkheroure est *Sam-taoui*, et qui a pour nom d'Horus d'Or : cela est extrêmemement analogue, comme on voit, au nom d'Horus d'Or de notre Khaankhre, mais encore plus simple, et tel qu'on ne peut traduire autrement que : «Horus *Noub-noutirou*», «Or des dieux». On arrive ainsi à constater l'existence d'un type dans lequel le nom d'Horus d'Or n'est plus, à proprement parler, un nom d'*Horus d'Or*, mais une sorte de deuxième nom d'*Horus*, assujetti seulement à l'obligation de commencer par le mot *noub*[1]. La remarque une fois faite, on s'aperçoit immédiatement que l'invention des noms d'Horus d'Or de ce type remonte à l'Ancien Empire. Celui de Nousirre, , est parti-

(1) Qu'on ne s'étonne pas de voir ainsi la dernière partie du titre *Horus d'Or* s'en détacher pour former le début du nom propre. Un fait analogue et très remarquable se rencontre, sous l'Ancien Empire, dans les noms de *nibti* si curieux de Khephrèn et d'Ounas,  et , qu'il faut absolument lire *Ousir m nibti*, *Ouaz m nibti*, et traduire : «Puissant en la Double Seigneurie», «Florissant en la Double Seigneurie» : ici, on le voit, c'est le titre *nibti*, comme dans les cas signalés ci-dessus le mot *noub*, qui est absorbé et passe dans la formation du nom propre.

culièrement remarquable par son analogie avec celui de Nibtaouire, mais il doit sans doute être expliqué un peu différemment, « Horus d'*Or divin* »; tout à fait semblables sont ceux de Dadkare, , « Horus d'*Or ferme* », d'Ounas, , « Horus d'*Or florissant* », de Nofirkare Papi, , « Horus d'*Or puissant* ». En ce qui concerne maintenant le nom d'Horus d'Or de Khaankhre, qui nous a induit en ces remarques, il faut encore noter son analogie avec le nom d'Horus d'Or de Senousrit II, , — qui servait de nom d'Horus à Sekhemre-Ouazkhaou Sebekemsaf, — et avec le nom d'Horus d'Or du roi Aouabre Hor que nous rencontrerons plus loin, .

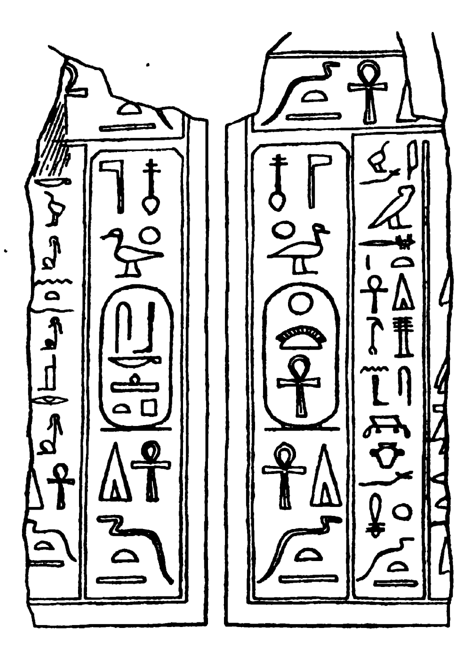
Khaankhre Sebekhotep, à l'exemple de son prédécesseur Khanofirre, avait construit, à Abydos, une chapelle dont quelques fragments très beaux furent recueillis, jadis, dans la collection Mimaut, et sont aujourd'hui au Louvre. La sculpture et la disposition des tableaux et des inscriptions, sur ces beaux panneaux de calcaire, rappellent tout à fait l'exécution des reliefs de Noubkhopirre Antef à Abydos et à Koptos. Voici d'abord un admirable montant d'angle, scié, sur les deux faces perpendiculaires, avec une extraordinaire barbarie; le croquis ci-après [1] donnera une idée de la disposition des inscriptions de chaque côté de l'arête. Dans la colonne de gauche de la face de gauche, on reconnaît la mention de la consécration de l'édifice « à son père Osiris ». Dans le cartouche de Fils du Soleil, on remarquera l'orthographe alphabétique du nom de *Sebekhotep*, orthographe qui paraît ne point se rencontrer ailleurs que sur les monuments de Khaankhre. Voici ensuite

[1] D'après mon dessin. Le monument est Louvre C. 9. Voir DUBOIS, *Descr. des antiquités égyptiennes de la collection Mimaut*, 1837, n° 209; WIEDEMANN, *Kleinere äg. Insch.*, p. 7. Pour cette pierre et celles de même provenance dont on va parler, Louvre B. 3, 4, 5, C. 10, cf. PETRIE, *History*. I (1899), p. 219, et NEWBERRY, dans *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 136.



IMPRIMERIE NATIONALE.

une large dalle[1], brisée en haut et sciée, sur les côtés, avec une netteté parfaite et sans nul souci de ne point mutiler les figures; le long tableau d'où cette pierre fut détachée représentait, en une succession de scènes, le roi debout, face à droite, devant différents dieux accompagnés de leurs légendes

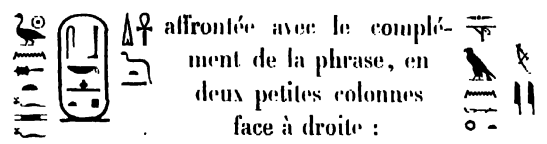


respectives, et surmonté lui-même, chaque fois, du vautour aux ailes éployées sur le nom royal. Sur le fragment qui nous est conservé, on voit le chacal, , projetant le signe de Vie vers le Pharaon et disant : (*sic*) ; quant au roi, . il

[1] Louvre B. 5 : Dubois, *loc. cit.*, n° 208; Wiedemann, *loc. cit.*

fait la quadruple adoration, [hieroglyphs]. Du même édifice et sans doute du même mur viennent deux autres fragments, également au Louvre [1], dont l'un montre le roi devant Ptah Sokar Osiris, l'autre le roi devant Horus : ces deux derniers fragments s'assemblent exactement.

L'attribution de ces panneaux au nom de *Sebekhotep*, au roi *Khaankhre*, résulte de leur grande analogie avec le montant aux cartouches complets que nous avons décrit d'abord; mais elle résulte aussi de l'écriture alphabétique du nom de *Sebekhotep* dans son cartouche. Sur la foi de ce caractère il convient d'attribuer à Khaankhre, de même, la stèle 20146 du Caire, en provenance d'Abydos également [2], et sur laquelle on voit le roi en adoration devant Min, avec la légende royale en trois petites colonnes face à gauche :




Ce monument est très analogue à une petite stèle d'Abydos au nom de *Nofirhotep*, décrite au paragraphe II du présent chapitre avec les monuments de Khasekhemre Nofirhotep; Mariette, à Abydos, classait les deux stèles sous deux numéros voisins de son *Catalogue*.

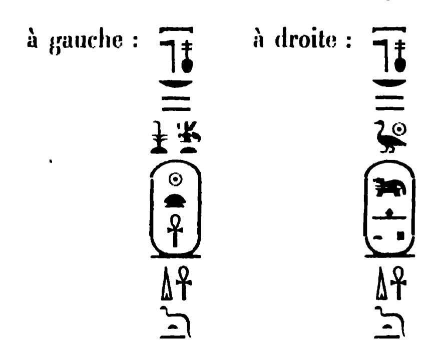
Un dernier panneau de calcaire, au Louvre, porte un texte religieux surmonté d'un titre en une ligne horizontale qui donne, de droite à gauche [3] : [hieroglyphs]; on reconnaît deux noms de la titulature de Khaankhre.

(1) Louvre B. 4 et 5 : Rougé, *Notice des monuments*, 1849, p. 29.

(2) Mariette, *Cat. gén. Abydos*, n° 767, p. 234; Lange-Schäfer, *Grab- und Denksteine* (dans *Cat. gén. Caire*), I, p. 172 et pl. XIII.

(3) Dubois, *loc. cit.*, n° 197; Pierret, *Inscr. inédites du musée du Louvre*, II (1878), p. 34; Wiedemann, *Kleiner äg. Insch.*, p. 8.

Un autre monument remarquable de Khaankhre — si son existence était certaine et si la reproduction qu'on en a ne posait, au contraire, une irritante énigme — serait une statue assise, du type que nous avons appris à connaître par les spécimens nombreux que Khanofirre en possède, avec inscriptions symétriques sur le siège, de chaque côté des jambes en une seule colonne. Le dessinateur Faucher-Gudin, à ce qu'il semble, a vu cette statue, dont les inscriptions seraient :

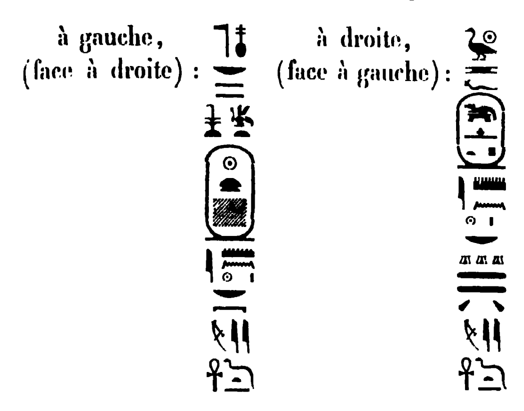



Mais ces inscriptions, par une confusion difficilement explicable et qui paraît s'être produite dans les notes du dessinateur, il les a transportées sur la statue colossale A. 16 du Louvre, décrite au précédent paragraphe, et dont nous savons que les inscriptions, aux noms de Khanofirre, sont par ailleurs extrêmement différentes de celles que le dessin de Faucher-Gudin montre[1]. Une simple erreur graphique n'est pas possible à admettre, et l'on doit croire que le dessinateur a effectivement rencontré, quelque part, la statue de Khaankhre dont les légendes nous sont ainsi apportées.

Voici une autre statue qui pourrait appartenir à Khaankhre.

[1] Ce dessin de Faucher-Gudin dans Maspero, *Hist.*, I, p. 529; cf. Maspero, *ibid.*, p. 531 et n. 1.

mais dont l'attribution à Khanofirre, nous allons le voir, serait tout aussi possible. Cette statue, en granite gris, représentant le roi assis, porte [1], comme la précédente et comme toutes celles de Khanofirre vues plus haut, deux colonnes d'inscription, courant symétriquement, de haut en bas, de chaque côté des jambes sur les parois du siège, face au spectateur :




Le nom personnel, comme on voit, est *Sebekhotep:* quant au nom solaire, son dernier signe est détruit, et il subsiste seulement, dans la lacune, les traces d'un signe vertical qui pourrait être ☥ ou ☥; si bien qu'on ne peut décider entre *Khanofirre* et *Khaankhre*. La statue a été trouvée, jadis, à Thèbes, et ses formules en l'honneur d'Amon-Re sont extrêmement semblables à celles que nous trouverons plus loin, pareillement disposées, sur deux statues thébaines de Mersekhemre Nofirhotep.

Une toute pareille incertitude d'attribution se présente en ce qui concerne un document d'un autre genre, un papyrus du Caire dont nous avons été conduit à parler déjà plus haut

[1] MARIETTE, *Karnak*, pl. 8, *k* et texte, p. 44-45. Cf. WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 273, n. 1, et MASPERO, *Hist.*, I, p. 530, n. 2.

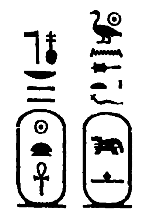
(chap. II, § II), à propos des stèles de Nekhanematre Khenzer et du vizir Ankhou dont le nom paraît dans leurs inscriptions : car un vizir Ankhou, pareillement, se présente dans le papyrus du Caire, et il fallait examiner s'il pouvait être question, d'une part et de l'autre, de la même personne. Rappelons que le document[1], un livre des comptes de la maison royale, est daté de l'an 3 d'un roi dont la titulature est perdue presque en totalité; il en reste ce qui suit : … . . . . (lacune) . . . . . … . . . . . (lacune) . . . . . … ☉. Comme nous l'avons dit, on a là, presque certainement, la fin du cartouche *Sebekhotep*, et auparavant, la dernière partie de … ou de …, qui sont, respectivement, les noms de *nibti* de Khanofirre et de Khaankhre. Ajoutons qu'ailleurs, dans le corps du texte, paraît peut-être encore une fois le nom royal …, en composition dans le nom d'un domaine[2]. Rappelons aussi que dans les listes de personnages qui remplissent les pages du livre, reviennent avec fréquence ceux de *Sebekhotep*, *Ha-ankh-f*, *Nofirhotep* et *Se-Hathor*, caractéristiques, comme nous savons, de l'époque de Khasekhemre et de Khanofirre, de sorte que la date définie par le règne de Khanofirre est en somme, pour le document, la plus probable. Quant au vizir Ankhou qui paraît dans les mêmes listes, il ne peut évi-

[1] MARIETTE, *Les papyrus égyptiens du Musée de Boulaq*, II, pl. 14-55. Étudié par BORCHARDT, *Ein Rechnungsbuch des Königlichen Hofes aus dem Ende des Mittleren Reichs*, dans *Ä.Z.*, XXVIII (1890), p. 65-103, — cf. BORCHARDT, *Ein Rechnungsbuch des Königlichen Hofes aus dem alten Reiche*, dans *Aegyptiaca für Ebers*, 1897, p. 8, n. 1, — et par GRIFFITH, *The Account Papyrus n° 18 of Bulaq*, dans *Ä.Z.*, XXIX (1891), p. 102-116.

[2] D'après BORCHARDT, *loc. cit.* dans *Aegyptiaca für Ebers*. Au papyrus, l'endroit est à chercher au revers du document, fragments donnés aux planches 31 et 32 de la publication des *Papyrus de Boulaq*.

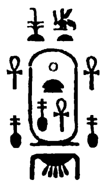
demment rien avoir de commun avec son homonyme du temps de Khenzer, de date beaucoup antérieure.

Revenons, maintenant, aux documents certains de Khaankhre Sebekhotep, pour noter que les petits monuments à son nom sont extrêmement rares. On a de lui un fragment de la base d'une statuette en granite [1], avec cette portion d'inscription conservée dans l'angle inférieur gauche d'une face :



(à retourner de droite à gauche)

Après quoi l'on ne trouve plus à noter qu'un curieux scarabée d'Ashmolean Museum, dont l'inscription se présente comme il suit [2] :



Ainsi que Newberry l'a remarqué déjà, on a là, non fusionnés à proprement parler, mais juxtaposés dans le même cartouche, les noms de *Khanofirre* et de *Khaankhre* : cela semble indiquer que les deux rois ont vécu et régné, au moins pendant un cer-

[1] Acheté à Thèbes en 1898 et passé dans la collection Amherst : NEWBERRY, *Extracts* etc., 45. *A Monument of Kha-ankh-ra Sebekhotep*, dans *P.S.B.A*, XXV (1903), p. 136, et planche pour mars 1903, n° 3.

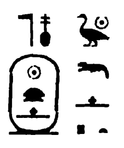
[2] NEWBERRY, *Scarabs*, X, 13 et p. 123; cf. NEWBERRY, *loc. cit.* dans *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 131.

tain temps, simultanément[1], et l'on ne serait pas étonné d'apprendre que Khaankhre fut l'héritier et l'associé au trône de son prédécesseur. Quant au scarabée lui-même, la composition fantaisiste de l'inscription, la forme irrégulière de l'embàse du cartouche (dont la reproduction typographique ne rend que très imparfaitement compte), enfin la présence des ☥ ornementaux en encadrement à droite et à gauche, toutes ces particularités constituent autant de caractères qui apparentent l'objet avec les scarabées du début de la période «hyksôs» longuement étudiés précédemment[2], et il faut lui donner place à côté des scarabées du *type d'Aura* que possède Khanofirre et dont on a rappelé l'existence au précédent paragraphe.

## V

### AUTRES ROIS DE LA FAMILLE KHA-[X]-RE ET AUTRES PERSONNAGES ROYAUX DE LA MÊME ÉPOQUE.

Un roi *Khahotepre Sebekhotep*, dont le nom solaire figure au papyrus de Turin (fragment 81) et à la table de Karnak, nous est connu historiquement par la légende d'un scarabée dont on possède deux exemplaires[3] :



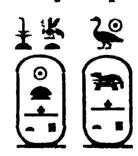
(à retourner face à droite)

[1] Tout à fait analogue, par les conséquences historiques qu'elle semble entrainer, est la pierre de Karnak qui porte les noms des deux rois frères. Khasekhemre et Khanofirre : voir ci-avant, même chapitre, § 1.

[2] Voir surtout, ci-avant, *Les Hyksôs*, Compléments, § III.

[3] Un au Caire, n° 36020 : MARIETTE, *Cat. gén. Abydos*, n° 520, et *Mon. divers*, pl. 48 p ; PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 322, et *History*, I (1899), p. 219 ; NEWBERRY, *Scarabs*, X, 16 et p. 123, et *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 6 et pl I. — Un au Louvre, n° 6348 : PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 321 : cf. WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 270.

Il paraît de plus, d'après Prisse[1], que la mention du même roi aurait été rencontrée à Abydos par Rosellini, sous la forme :



On ne sait point de lui autre chose.

Un peu différemment se présente à nous un certain *Khakare*, qui figure à la table de Karnak, et dont le nom, écrit sans cartouche ni ornements, se rencontre sur un scarabée dont on possède trois exemplaires[2]. Un autre type, dont on a un exemplaire seulement[3], porte . Plus importantes à observer sont les particularités de quelques autres petits monuments, un scarabée du Caire, un scarabée de la collection Amherst et une petite plaquette carrée du Louvre, sur lesquels le nom de Khakare, avec ou sans l'encadrement du cartouche, est entouré des pseudo-hiéroglyphes décoratifs, ou des symboles de la royauté du Nord, que nous connaissons bien comme caractéristiques des scarabées « hyksôs » et particulièrement de ceux dits de l'*époque d'Aura* : nous avons, précédemment, reproduit et étudié ces deux scarabées et cette plaquette[4], aux-

[1] PRISSE, *Notice sur la Salle des ancêtres* etc., dans *Rev. archéologique*, 1845, p. 18 du tirage.

[2] Un dans la collection Grant : NEWBERRY, *Scarabs*, X, 14 et p. 123. — Un au Louvre, I. 545. — Un au Caire : PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 236; NEWBERRY, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 7 et pl. I.

[3] Coll. Hilton Price (aujourd'hui dispersée), *Cat.*, n° 182, p. 26.

[4] Voir ci-avant, *Les Hyksôs*, Compléments, § III, E. — Le scarabée de la collection Amherst est NEWBERRY, *Scarabs*, X, 15. — Celui du Caire, n° 36009, se trouve dans PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 148, et *History*, I (1899), p. 218; NEWBERRY, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 3 et pl. I. — La plaquette du Louvre (reproduite ci-avant, *loc. cit.*, d'après l'original) est le n° 704 de la collection Anastasi; cf. PETRIE, *Hist. Scar.*, n° 250, et GAUTHIER, *Rois*, I, p. 308.

quels on est en mesure, aujourd'hui, d'adjoindre un scarabée de plus du même type, *Khakare* dans le cartouche encadré par les pseudo-hiéroglyphes[1]; nous appellerons seulement l'attention, ici, sur le fait que Khanofirre possédant, lui aussi, des scarabées du *type d'Anra*, Khakare se présente comme relié à Khanofirre par une analogie remarquable. Rappelons aussi que sur la plaquette du Louvre, le nom d'*Anra* lui-même sert d'encadrement, à droite et à gauche, au nom solaire inscrit au milieu, ce qui semble établir l'existence d'un roi *Khakare Anra*, c'est-à-dire le fait que notre Anra, dont le nom paraît sur des scarabées si nombreux, se serait «pharaonisé» en *Khakare*, de la même manière que le Iakeb-her contemporain qui avait pris *Merousirre* pour nom solaire. Un autre Anra, nous le savons d'ailleurs, avait pris pour nom solaire *Nofirabre*[2], et cela est intéressant parce qu'il en résulte que ce nom d'Anra appartenait à plusieurs personnages de la même époque[3].

Un autre Pharaon du groupe *Kha-[X]-re* est le *Khaousirre* de huit ou neuf scarabées dont le plus grand nombre, d'un type très uniforme, portent la mention 𓇓𓆤𓇳𓈍𓊃𓄊𓋹, sans cartouche, en une colonne médiane qu'encadrent des signes pseudo-hiéroglyphiques ou décoratifs d'un caractère «hyksôs» indéniable[4]; dans le nom royal, le 𓄊 n'est jamais bipède,

[1] Br. Museum, n° 36365 : Hall, *Catalogue* etc., I (1913), n° 123, p. 12.

[2] Scarabée de Turin, d'après Petrie, *History*, I (1899), p. 229; cf. ci-avant, *Les Hyksôs*, Compléments, § III, E.

[3] D'autres scarabées du *type Anra*, qui viennent à ma connaissance au dernier moment, semblent montrer décidément qu'*Anra* n'est pas un nom propre; ils seront publiés et étudiés ultérieurement.

[4] Deux dans la collection Petrie : Newberry, *Scarabs*, XXI, 25, 27. — Un d'Ashmolean Museum : Newberry, *ibid.*, XXI, 29. — Deux dans la collection Grant : Petrie, *Hist. Scar.*, n°s 127, 128; Wiedemann, *Gesch.*, p. 280, et *Kleinere äg. Insch.*, n° 30; Newberry, *Scarabs*, XXI, 26, 28. — Un au Caire, n° 36041 : Newberry, *Seals* (dans *Cat. gén. Caire*), p. 11, pl. I; déjà donné par Petrie, *History*, I (1899), p. 117, qui dit qu'au Caire il s'en trouve non pas un, mais deux semblables.

mais les [hiéroglyphe] sont régulièrement bouclés à l'extrémité de la main. Plus soigné, d'apparence plus pharaonique mais indubitablement contemporain des précédents, est un beau scarabée[1], avec [hiéroglyphes] dans la colonne médiane, encadrée, à droite et à gauche, d'un décor spiraloïde régulier qui rappelle les scarabées de la XII<sup>e</sup> dynastie. Du même type, peut-être, si l'on s'en rapporte à la citation de Budge : [hiéroglyphes], est un dernier scarabée au British Museum[2].

Outre ces trois rois apparentés aux Sebekhotep plus connus par la forme du nom solaire, il semble y avoir lieu de noter ici, comme contemporains, un certain nombre de personnages royaux ou de famille royale, et d'abord la reine *Ha-ankh-s*, [hiéroglyphes], dont le nom rappelle de manière si frappante celui de *Ha-ankh-f*, le père de Khasekhemre et de Khanofirre, et qui paraît dans le texte d'une stèle de Koptos[3]. Ce monument, dont un seul fragment nous reste, avait été fait pour un homme au nom perdu, fils de l'officier royal *Ameni* et de l'Épouse Royale *Ha-ankh-s* qu'on vient de dire, et, à ce qu'on croit comprendre, pour sa femme, [hiéroglyphes], la Fille Royale *Sebekemheb;* cette dernière était en rapport avec une autre princesse; peut-être une Épouse Royale et peut-être la mère de la précédente, [hiéroglyphes], *Noubemhat*. Ces noms de princesses, on le remarque, ne sont pas sans analogie avec ceux qu'on rencontre sur la stèle de Noubkhas.

De même qu'en ce qui concerne la reine Ha-ankh-s, c'est l'analogie et le rapprochement de certains noms propres qui nous conduit à attribuer à l'époque des deux rois frères la

(1) Coll. Piers : NEWBERRY, *Scarabs*, XLIV, 7.

(2) Br. Mus., n° 32331 : BUDGE, *Kings*, I, p. 43.

(3) PETRIE, *Koptos* (1896), pl. XII 2 et p. 12. Les explications données à cette dernière place sont correctes; la traduction d'abord indiquée par Petrie dans *History*, I, renfermait d'importantes erreurs, qui subsistent encore dans l'édition de 1899 de ce volume, p. 218-219.

stèle d'un personnage nommé, fils de et époux d'une nommée [1] : car ces noms de *Sehathor* et de *Sensenb* rappellent bien vivement ceux de la reine Sensenb qui est la femme de Khasekhemre Nofirhotep, et du Sehathor qui fut leur fils. Le titre de la dame Sensenb n'est probablement pas sans rapport avec le titre féminin plus oncis *souten tepit*, , ou autres formes, que nous avons rencontré sur plusieurs monuments du règne de Sekhemre-Seshedtaoui (ci-avant, chap. v, § III). Notons aussi que sur la stèle de Sehathor qui nous occupe, figure un nom royal, , et qu'ainsi, d'après ce qui précède, ce *Ia-ab* doit être le proche voisin de Khasekhemre; on connaît son nom solaire grâce au papyrus de Turin, qui note dans un seul cartouche, au fragment 81, *Ouahabre Ia-ab*, de telle manière que, Ia-ab ainsi identifié avec Ouahabre, on peut lui restituer les scarabées ou cylindres qui portent le nom solaire, dans les légendes [2] ou [3]. Ouahabre Ia-ab est donc un adorateur de Sebek de Soumnou [4], et l'on voit, par la stèle de Se-Hathor où son nom figure, que des noms propres formés avec celui de *Senousrit* se rencontraient sous son règne : ces particularités sont de nature à faire voir que Ouahabre Ia-ab, et par suite

[1] Br. Museum, n° 1348 : Budge, *History*, III, p. 104-105; Newberry, *Extracts* etc., XLI. *A Stele dated in the reign of Ab-aa*, dans *P.S.B.A.*, XXV (1903), p. 130-134; Budge, *A Guide*, 1909, p. 242, et *A Guide (Sculpture)*, 1909, p. 80-81. Publication sous forme d'un dessin au trait, enfin, dans *Hieroglyphic texts... in the British Museum*, IV (1913), pl. XXVII, cf. p. 9.

[2] Petrie, *Hist. Scar.*, n° 323, et *History*, I, p. 219; Newberry, *Scarabs*, X, 17 et p. 123.

[3] Coll. Grant : Newberry, *Scarabs*, VII, 5 et p. 115.

[4] Le titre du dieu qu'on lit sur le précédent cylindre, «Sebek Seigneur de *Soumnou*», et les circonstances relatives à la localité de *Soumnou*, ont été examinées ci-avant (chap. Ier, § II), à propos des cylindres de Sekhemre-Khoutaoui sur lesquels la même appellation de Sebek se présente.

ses contemporains les Sebekhotep, n'ont pas suivi à très grande distance les «Amenemhat complexes» qui à Thèbes ont précédé les Antef, et l'on se rappelle qu'une observation dans le même sens s'est déjà présentée à nous au cours même de ce chapitre (ci-avant, § III, à propos des analogies de la titulature de Khanofirre Sebekhotep). Noter encore, en ce qui concerne Ia-ab, l'analogie de ce nom personnel avec celui du roi Menkhaoure *Iu-ab*, contemporain, nous l'avons vu, des Sekhemkare et autres «Amenemhat complexes» (voir ci-avant, chap. II, § II), et l'analogie du nom solaire *Ouah-ab-re* avec celui du «Hyksôs» *Nofir-ab-re* Anra, autre contemporain de Khanofirre signalé un peu plus haut.

Voici un roi encore, un *Sebekhotep* certainement très obscur et dont le nom solaire était *Mat-re*, qu'il faut ranger à côté de ses grands homonymes de Thèbes, pour les caractères de quelques-uns de ses scarabées portant, face à droite, l'inscription[1] : ; ces objets sont analogues aux scarabées portant *Khanofirre Sebekhotep*, sans décor ni cartouche, et qu'on a examinés à la fin du paragraphe III du présent chapitre. Au même Matre appartient un scarabée d'un deuxième type[2], avec encadré, à droite et à gauche, de ce décor pseudo-hiéroglyphique que nous connaissons bien comme caractéristique de l'*époque d'Anra*; on voit que c'est tout près des scarabées «hyksôs» de Khakare, de Khaousirre, de Khanofirre lui-même, que les petits monuments de Matre Sebekhotep prennent place. A noter enfin, comme portant son nom, un fragment de plaquette en calcaire (modèle de sculpteur) découvert et recueilli au Caire en 1913[3].

[1] Un dans la collection Grant : NEWBERRY, *Scarabs*, X, 22 et p. 123. Un dans l'ancienne collection H. Price : PETRIE, *History*, I (1899), p. 208.

[2] Coll. MacGregor : NEWBERRY, *Scarabs*, X, 23 et p. 123.

[3] WEILL, *Monuments égyptiens divers*, V. *Le roi Matre Sebekhotep*, dans *Rec. de travaux*, XXXVI (1914), p. 87-88.

L'existence de ce petit roi attire notre attention sur une foule de scarabées connus par ailleurs, qui portent le seul nom de *Sebekhotep* avec ou sans titres royaux, hors du cartouche ou dans le cartouche, et dont beaucoup, certainement, sont encore à attribuer à la même époque. Voici, par exemple, [hiéroglyphes] sur deux scarabées du British Museum[1], [hiéroglyphes] sur un autre scarabée du même musée[2]; voici un scarabée avec la rédaction incomplète ou anormale [hiéroglyphes][3]; des objets analogues en grand nombre, avec le nom de *Sebekhotep*, existent au Louvre, à Berlin, dans les collections Posno, Grant, Sayce, Stroganoff, au musée Steen à Anvers, ailleurs encore[4]. Il faut en rapprocher des scarabées d'une autre série, également nombreuse, qui présentent le nom royal sous la forme étrange *Re-Sebekhotep*, [hiéroglyphes] ou simplement [hiéroglyphes][5]; contrairement à ce qu'on pourrait croire, cette forme n'est ni abusive ni erronée, car [hiéroglyphes] a été rencontré, récemment, sur un bloc de Deir El-Bahri[6].

(1) Br. Museum, 15701 et 32434 : BUDGE, *Kings*, I, p. 69, 75.

(2) Br. Museum, 30506 : BUDGE, *Kings*, I, p. 70. — Cette citation de Budge, et celle des deux scarabées qui précèdent, sont extrêmement suspectes : aucun des trois objets ne figure dans le récent *Catalogue* de Hall, où, des trois numéros, on ne rencontre que le n° 32434 (n° 181 du *Catalogue*, p. 19), avec une inscription tout à fait différente de celle que Budge rapporte.

(3) NEWBERRY, *Scarabs*, X, 27 et p. 123.

(4) Bibliographie dans WIEDEMANN, *Gesch.*, p. 273, n. 5, 6, et *Suppl.* p. 30 : noter aussi un scarabée de la même série à Tanis, PETRIE, *Tanis*, XII, 2.

(5) Un nombre important réunis par GAUTHIER, *Rois*, II, p. 12.

(6) NAVILLE, dans *Arch. Report for 1906-1907*, p. 6; cf. GAUTHIER, *loc. cit.* — Se reporter aussi, pour ce qui concerne les noms solaires ou pseudo-solaires formés en inscrivant le ⊙ en avant d'un nom déjà formé ou en avant d'un groupe qui ne semblait pas destiné à cet emploi, à ce que nous avons observé plus haut, à propos du nom du roi *Re-Khoutaoui* (ci-avant, chap. Ier, fin du paragraphe III).

Il faut se garder, ici, d'être trop affirmatif en ce qui concerne la date, car, outre les Pharaons de la grande famille *Kha-*[*X*]*-re* étudiée au cours de ce chapitre, on connaît d'autres *Sebekhotep* encore, plus obscurs certes, mais mieux définis que ceux des scarabées qu'on vient d'énumérer rapidement; les rois dont nous voulons parler font partie d'une famille onomastique spéciale, celle du nom solaire de la forme *Mer-*[*X*]*-re*. Nettement différenciés des *Kha-*[*X*]*-re* et pourtant, comme nous verrons, apparentés avec eux par des caractères très certains, les *Mer-*[*X*]*-re* constituent un groupe qui a régné, en Haute-Égypte, immédiatement à la suite de l'autre, et lorsqu'on rencontre un monument, de date peu caractérisée par ailleurs, qui porte le nom d'un Sebekhotep indéterminé, il y a la possibilité qu'il appartienne, non à l'époque des *Kha-*[*X*]*-re*, mais à l'époque des *Mer-*[*X*]*-re*, un peu plus tardive.

## VI

### CONDITIONS HISTORIQUES DE LA FAMILLE DES ROIS KHA-[X]-RE.

Le nom de *Sebekhotep*, que ces rois portent le plus souvent, avait appartenu avant eux au Sekhemre-Souaztaoui que nous connaissons bien, et aussi à un Sekhemre-Gergtaoui très obscur avec lequel la famille de Souaztaoui s'éteignit peut-être; mais les nouveaux souverains semblent avoir eu le désir d'établir une démarcation nette entre ces prédécesseurs immédiats et eux-mêmes. Le premier d'entre eux, Nofirhotep, était fils de simples particuliers, et son arrivée au trône fut le résultat d'une usurpation plus ou moins violemment effectuée; de même alors qu'avait fait Sekhemre-Khoutaoui, l'ancêtre déjà lointain de la famille *Sekhemre*, qui prit le pouvoir à la fin de la XII^e dynastie et souligna l'instauration d'un nouvel état de choses en prenant un nom solaire sans relation avec ceux de ses prédécesseurs, de même le nouveau roi Nofirhotep signifia ses inten-

tions en abandonnant la tradition du nom solaire en *Sekhemre*, pour revenir à une forme délaissée depuis longtemps et qu'on se remettait à trouver plus belle. Il prit le nom de *Kha-sekhem-re*, et son successeur devait être *Kha-nofir-re* : lorsque l'on cherche des analogues anciens à ces noms solaires, on les trouve dans ceux de Senousrit II et de Senousrit III, *Kha-khopir-re* et *Kha-kaou-re*, et l'on découvre ainsi que la nouvelle famille thébaine prétendait se rattacher directement à la XII^e dynastie [1].

Sous Khasekhemre déjà, les progrès de la monarchie thébaine s'étaient accentués du côté du Nord, et avaient probablement atteint la Moyenne-Égypte et le Fayoum. Son successeur, qui était son frère de père et de mère, Khanofirre Sebekhotep, acheva l'œuvre de reconstitution nationale en imposant son autorité d'un bout à l'autre du pays, de Tanis à la cataracte, et l'on peut admettre que sous son règne prit fin, définitivement, l'indépendance féodale de ces comtes d'Elkab, alliés à la famille thébaine depuis plusieurs générations, et dont les descendants devaient être de si fidèles serviteurs des rois du Sud au cours de l'ultérieure guerre de revanche contre les Tanites et les étrangers. Ces étrangers, Khanofirre a déjà connu leurs pères. Les plus anciens d'entre eux, des Sémites dont nous avons appris à comprendre et à utiliser les petits monuments seigneuriaux, étaient arrivés dans le Delta dès cette époque [2], et le roi du Sud, qui les trouva installés, n'eut sans

[1] Rappelons d'ailleurs que Khanofirre Sebekhotep cherche également, par d'autres de ses noms, à se rattacher au groupe des Amenemhat-Senbef et Ameni-Antef-Amenemhat, prédécesseurs des Antef à Thèbes (voir même chapitre, § III).

[2] La première installation dans la Basse-Égypte de tribus asiatiques, sous leurs chefs, est sans doute notablement antérieure à l'époque des Sebekhotep: d'après ce que nous avons vu plus haut (*Les Hyksôs*, Compléments, § III, C) des caractères des scarabées des «chefs de tribus» Anther et Semken, ces derniers pourraient être contemporains de la XII^e dynastie.

doute ni les moyens ni le désir de modifier l'état de choses existant dans cette partie de l'Égypte; d'ailleurs ces Anra, Iakebher, et autres prédécesseurs des Khian et des Asiatiques d'Apopi, n'étaient pas redoutables, n'avaient d'autre but certainement que de se maintenir sur les territoires auparavant concédés par les petits princes indigènes du Nord, et ils ne purent que se soumettre avec docilité à la suzeraineté des Thébains conquérants. Si cette situation, favorable à la paix du monde égyptien, se fût maintenue et consolidée, c'est Khanofirre et son frère, au lieu des Thébains de la famille d'Amosis, qui figureraient dans l'histoire comme restaurateurs de l'unité pharaonique, et il n'y aurait jamais eu de « Hyksôs ».

Khasekhemre et Khanofirre, qui réparaient les monuments détériorés de la XII^e dynastie, n'étaient pas seuls à se réclamer, par leurs noms, de la grande maison ancienne. A l'époque de Khanofirre, et peut-être avant lui, les petits princes asiatiques du Delta se paraient de noms solaires simplement empruntés aux titulatures de Senousrit et des Amenemhat, et nous avons longuement étudié, précédemment[1], les scarabées de ces *Nematre* et de ces *Khakhopirre*, contemporains très évidents d'« Anra » et sans le moindre rapport avec les illustres personnes d'Amenemhat III et de Senousrit II. De l'espèce de ces usurpateurs inoffensifs est aussi, sans doute, le *Khakare*, — un des Anra, — connu par des scarabées de même type, qu'on est tenté de considérer comme un *Kha-*[*X*]*-re* du groupe de son contemporain Khanofirre, mais qui a peut-être simplement voulu reprendre le nom solaire de Senousrit III. Il semble ressortir de là qu'à cette époque le souvenir de la XII^e dynastie jouissait d'un très grand prestige dans l'Égypte entière.

Cette situation ne serait-elle pas, en réalité, beaucoup plus ancienne? Nous avons vu qu'après les usurpateurs qui prirent

[1] Voir ci-avant, *Les Hyksôs*. Compléments, § III, C.



IMPRIMERIE NATIONALE.

la place de la XII^e^ dynastie, et qui portent le nom solaire de nouveau type *Sekhemre-Khoutaoui*, le trône de Thèbes fut relevé par une famille de princes dont beaucoup s'appelaient *Amenemhat* et *Senousrit*, et qui reprirent fidèlement, dans leurs titulatures, les usages de la grande dynastie disparue. Il est indéniable qu'après ceux-là, cependant, les tendances changent, et l'on voit leurs successeurs thébains, les Antef et les Sebekemsaf, se rattacher par leurs noms solaires à la tradition créée par Sekhemre-Khoutaoui l'usurpateur; mais au milieu même de ces nombreux rois Sekhemre on rencontre, nous le savons, le roi Noubkhopirre Antef, qui forme résolument son nom d'Horus et son nom solaire à l'image des types de la XII^e^ dynastie[1]. On arrive ainsi à se demander si la tradition des grands rois antérieurs avait vraiment été oblitérée à une certaine époque, et s'il ne faudrait pas croire, au contraire, que leur souvenir s'était toujours conservé très vivant, au moins dans certaines parties de l'Égypte, depuis le jour où la dynastie avait disparu du trône.

La puissance des Sebekhotep était destinée à décliner vite. Khaankhre Sebekhotep, le successeur de Khanofirre et le continuateur de ses remarquables travaux dans le temple d'Abydos, est peut-être le seul sous lequel la monarchie thébaine se soit encore maintenue. Une multitude de petits Pharaons les entoure déjà, Khanofirre et lui; d'abord les Asiatiques de Basse-Egypte dont on parlait tout à l'heure, tous ces Anra, Iakebher, Ouazed, Nesebekre, dont plusieurs ont des noms solaires pharaoniques, — Khakare Anra, Nofirabre Anra, Merousirre Iakebher, — et parmi lesquels se rencontrent les Nematre et Khakhopirre imitateurs de la XII^e^ dynastie, puis un petit roi Khahotepre Sebekhotep d'apparence plus vraiment «pharaonique», puis un Khaousirre et un Matre Sebekhotep aux sca-

[1] Voir plus haut, chap. IV, § IV.

rabées « hyksôs », puis encore Ouahabre Ia-ab. Pour la plupart d'entre eux, des scarabées du type étranger sont leurs seuls monuments, et l'on sent bien que les successeurs de Khanofirre et Khaankhre à Thèbes ne sont pas à chercher de ce côté. Ce que furent ces successeurs, les rois de la décadence thébaine et de la soumission des Méridionaux aux Khian et aux Apopi de Tanis, nous le verrons plus loin, lorsque nous en aurons fini avec les recherches complémentaires dans lesquelles les relations du siècle de Khanofirre avec la XIIe dynastie vont nous engager maintenant.

(*A suivre.*)

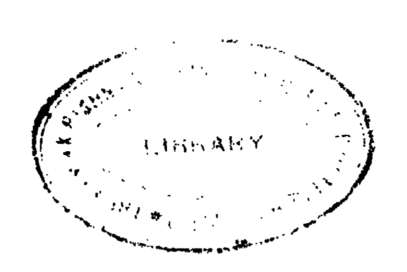
LA COUR ET LA MAISONNÉE

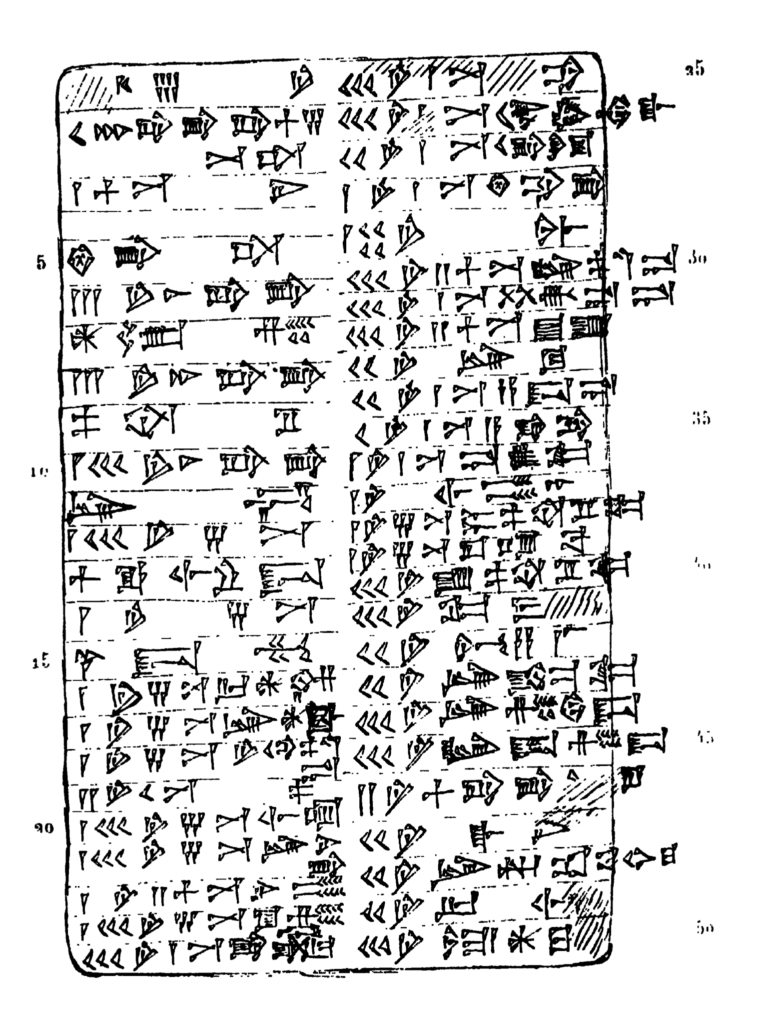
# D'UN PATÉSI D'UMMA

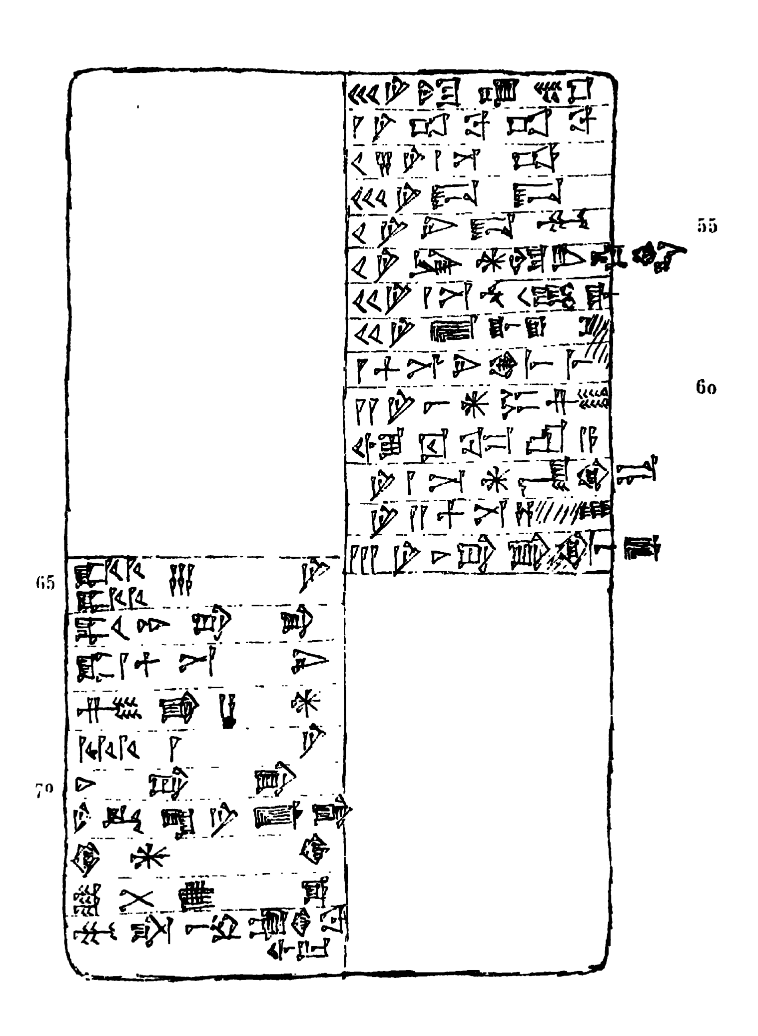
AU TEMPS DU ROI DUNGI,

PAR

LE D^r G. CONTENAU.







## Colonne I.

| | |
|---|---|
| 3,600] 60 × 10 7 *gar* | 4.207 pains, |
| 10 + 3 *dug kaš dug* 10 + 5 *qa ta* | 13 pots de boisson, à 15 *qa* par pot. |
| 1 ½ *qa iá* | 1 *qa* ½ d'huile; |
| *ša(g)-bi-ta* | là-dessus: |
| 180 *gar* 1 *dug kaš* | 180 pains, 1 pot de boisson, |
| *Dingir Dun-gi* | au divin Dungi: |
| 180 *gar* 2 *dug kaš* | 180 pains, 2 pots de boisson, |
| *pa-te-si* | au patési: |
| 60 + 30 *gar* 1 *dug kaš* | 90 pains, 1 pot de boisson, |
| *lù-maḫ* | au bourgmestre: |
| 60 + 30 *gar* 5 *qa* | 90 pains, 5 *qa*, |
| *maš-e-pa(d)-da* | au devin; |
| 60 *gar* 5 *qa* | 60 pains, 5 *qa*, |
| *Kud-da-mu* | à Kud-da-mu; |
| 60 *gar* 5 *qa Ur-(d)-Iškur* | 60 pains, 5 *qa* à Ur-Iškur; |
| 60 *gar* 5 *qa Lù-(d)-X* | 60 pains, 5 *qa* à Lù-X; |
| 60 *gar* 5 *qa Nig-dú-pa-è* | 60 pains, 5 *qa* à Nig-dú-pa-è; |
| 120 *gar* 10 *qa pa* | 120 pains, 10 *qa* au surveillant; |
| 60 + 30 *gar* 5 *qa agrig* | 90 pains, 5 *qa* au majordome(?); |
| 60 + 30 *gar* 5 *qa lù-ni-kaš* | 90 pains, 5 *qa* au brasseur(?); |
| 60 *gar* 2 ½ *qa ni-gab* | 60 pains, 2 *qa* ½ au portier; |
| 60 + 30 *gar* 5 *qa zid-zi-maḫ* | 90 pains, 5 *qa* au meunier-chef(?); |
| 30 *gar* 1 *qa ga-il* | 30 pains, 1 *qa* au *ga-il*; |

## Colonne II.

| | |
|---|---|
| 30 *gar* 1 *qa* [ ] *gú* | 30 pains, 1 *qa* à [ ] gú; |
| 30 *gar* 1 *qa x-x-na-gal* | 30 pains, 1 *qa* au grand x; |
| 20 *gar* 1 *qa u-edin* | 20 pains, 1 *qa* au garde champêtre(?); |
| 60 *gar* 1 *qa ša(g)-gú-bi* | 60 pains, 1 *qa* au *ša(g)-gú-bi*. |
| 60 + 40 *gar sal-me* | 100 pains à la favorite(?); |
| 30 *gar* 2 ½ *qa Lugal-pa-è* | 30 pains, 2 *qa* ½ à Lugal-pa-è; |
| 30 *gar* 1 *qa muš-laḫ* | 30 pains, 1 *qa* au charmeur de serpents; |

| | |
|---|---|
| 30 *gar* 2 $\frac{1}{2}$ *qa kisal-luḫ* | 30 pains, 2 *qa* $\frac{1}{2}$ au frotteur de planchers; |
| 20 *gar lù-túg* | 20 pains au délégué à la garde-robe: |
| 20 *gar* 1 *qa Za-da-du* | 20 pains, 1 *qa* à Za-da-du: |
| 10 *gar* 1 *qa a-ga-am* | 10 pains, 1 *qa* à la servante du temple; |
| 60 *gar* 1 *qa Du-ú-ka* | 60 pains, 1 *qa* à Du-ú-ka; |
| 60 *gar igi-gab-2* | 60 pains aux deux (?) gardiens; |
| 60 *gar* 5 *qa dumu pa-te-si-ka* | 60 pains, 5 *qa* au fils du patési: |
| 60 *gar* 5 *qa pisàn-dub-ba* | 60 pains, 5 *qa* au greffier; |
| 30 *gar sukkal pa-te-si-ka* | 30 pains au délégué du patési: |
| 30 *gar sag-ṭu* | 30 pains au *sag-ṭu;* |
| 20 *gar gu-za-lal* | 20 pains au porte-trône (?): |
| 20 *gar lù-bil-ka* | 20 pains à l'incantateur par le feu (?); |
| 30 *gar lù gi-di-da* | 30 pains au vérificateur des mesures (?); |
| 30 *gar Lugal-á-zi-da* | 30 pains à Lugal-á-zi-da; |
| 120 *gar*, $\frac{1}{2}$ *dug kaš* \| \| *si* | 120 pains, $\frac{1}{2}$ pot de boisson à \| \| si; |
| 20 *gar Gal-ni* | 20 pains à Gal-ni; |
| 20 *gar Lù-Innana-ab-ba utul* | 20 pains à Lù-Innana-ab-ba, vacher: |
| 20 *gar Ur-x* | 20 pains à Ur-x: |
| 30 *gar Dam-(d)-Ku* \| \| | 30 pains à Dam-Ku \| \|: |

## Colonne I v°.

| | |
|---|---|
| 30 *gra Nin-dub-sar* | 30 pains à Nin-dub-sar: |
| 60 *gar ab-ba-ab-ba* | 60 pains aux Anciens: |
| 15 *gar* 1 *qa x* | 15 pains, 1 *qa* à x; |
| 30 *gar Da-da* | 30 pains à Da-da: |
| 10 *gar Ni-da-mu* | 10 pains à Ni-da-mu: |
| 10 *gar Lù-(d)-Nin-ŭr-ra nar* | 10 pains à Lù-Nin-ŭr-ra, chanteur; |
| 20 *gar* 1 *qa nu-gig-gal* | 20 pains, 1 *qa* à la Grande Prostituée; |
| 20 *gar é-gal-e-s*[*i*(?)] | 20 pains à l'E-gal-e-s[i (?)]: |

| | |
|---|---|
| 1 $\frac{1}{2}$ *qa iá aḫ-me-me* | 1 *qa* $\frac{1}{2}$ d'huile aux prêtres faisant les onctions; |
| 120 *gar* 1-(*d*)-*Dumu-zi u tul-sag uru-a* | 120 pains au Premier(?) du dieu Dumu-zi, et au Directeur du service des eaux; |
| *gar* 1 *qa* (*d*)-*En-ḫar-du* | pain, 1 *qa* à En-ḫar-du; |
| *gar* $\frac{1}{2}$ *qa Ḫa* [ ] *lum* | pain, 2 *qa* $\frac{1}{2}$ à Ḫa [ ] lum; |
| 180 *gar* 1 *dug kaš Ḫar-me-dág* | 180 pains, 1 pot de boisson à Ḫar-me-dág; |

## Colonne II v°.

| | |
|---|---|
| *Šunigin* 60 × 10 × 2 + 6 *gar* | Total: 2.406 pains; |
| *Šunigin* 60 × 10 × 2 | |
| *Šunigin* 12 *dug kaš* | Total: 12 pots de boisson; |
| *Šunigin* 1 $\frac{1}{2}$ *qa iá* | Total: 1 *qa* $\frac{1}{2}$ d'huile, |
| *zi(g)-ga-a-an* | dépensés; |
| 60 × 10 × 3 + 1 *gar* | 1.861 pains; |
| 1 *dug kaš* | 1 pot de boisson; |
| *nig-gál-la nig-dág-ga* | compte de ce qu'il y a et de ce qui manque; |
| *Ki-an-ki* | de Ki-An-ki. |
| *itu pap-ú-e* | Mois Pap-ú-e. |
| *mu Sa-aš-ru-um-ki ba-ḫúl.* | l'année où Sa-aš-ru-um a été ravagé. (Mois 11, année 52 de Dungi.) |

Cette tablette, écrite entièrement sur la face et en partie sur le revers, mesure 13 centimètres sur 8; elle est de couleur brune, bien cuite, et de conservation parfaite. Elle provient vraisemblablement de Djokha, que les communications du P. Scheil[1] ont identifié sans conteste avec le site d'Umma, situé à 30 kilomètres à vol d'oiseau au nord-ouest de Tello. C'est, en effet, l'écriture des tablettes de Djokha, dont nous connaissons assez d'exemplaires pour qu'il soit possible d'instituer des

[1] *Rec. de trav.*, XIX, note 28; *ibid.*, XXI, p. 125; *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1911, p. 318.

comparaisons; certains signes enfin (*edin*, par exemple) sont tracés de la façon un peu différente qui était habituelle à Umma; d'autre part, un personnage porte un nom théophore (ligne 17), dont l'élément divin est représenté par cet idéogramme (*šig* dans *migin*), à lecture encore inconnue, mais qui indique la divinité particulière d'Umma. Le mois enfin, mentionné par le scribe (*pap-ú-e*), fait partie du calendrier propre à Umma [1], et l'indication du lieu où la tablette a été rédigée (*Ki-An-ki*) nous avertit qu'il s'agit d'Umma, sans aucun doute.

Cet écrit est daté de l'année où le pays de Ša-aš-ru a été ravagé; c'est une année du règne de Dungi, roi d'Ur [2]; nous sommes donc environ au XXIII^e siècle [3]; Umma était alors dans l'obédience des rois d'Ur; son patési en reconnaissait la souveraineté.

Le contenu de notre tablette correspondrait assez à ce que nous appelions en France les Comptes de la maison du Roi; nous y trouvons mention de denrées alimentaires fournies au patési d'Umma et à tous les gens de sa maisonnée; nous connaissons ainsi quels fonctionnaires entouraient le patési, et quels étaient les subalternes nécessaires à son train de maison, au moins dans l'ordre civil, car il n'est point question de sa maison militaire.

Rien n'est plus évocateur que cette suite de noms qui fait

(1) *Rev. d'Assyriologie*, 1912, p. 152 : THUREAU-DANGIN, *Les noms des mois sur les tablettes de Djokha*, note 4, et KUGLER, *Sternkunde und Sterndienst in Babel*, Ergänzungen, 1913, p. 136.

(2) Voir *Babylonian Expedition*, vol. III, p. 36 et suiv. : la chronologie de Myrhman (d'après elle, c'est la 52^e). Pour M. THUREAU-DANGIN, *Rev. d'Assyr.*, t. VII, p. 184, ces dates doivent être réduites; ce serait la 43^e ou 44^e année seulement.

(3) Selon la chronologie de Ed. MEYER, *Histoire de l'Antiquité*, t. I, 2^e édit., 1909, tableaux, p. 459 et 506, Dungi aurait régné de 2286 à 2229.

revivre pour nous une petite cour provinciale, bien avant l'âge du fer. Société déjà raffinée et pourtant, par bien des points, primitive. Malgré la majesté qui s'attache au caractère du patési, fonctionnaire royal à l'époque d'Ur, mais dont les relations avec la divinité sont encore étroites, malgré le lustre qu'il peut communiquer aux gens de son entourage, l'appel de tous ces noms et de ces fonctions diverses évoque la vie de famille, la vie orientale, où le maître ne dédaigne pas de se mêler à ceux qui pourvoient à sa subsistance, à sa sûreté, à ses plaisirs même. Le culte des dieux, les superstitions à leur égard sont alors dans toute leur force, et nombreux sont les devins, les exorcistes, les prêtres, qui vivent avec les familiers de la maison.

Mention est donc faite de donations de vivres à tous ces personnages, vivres pris vraisemblablement sur ces réserves constituées par les apports des contribuables et dans lesquelles rois, patésis et grands prêtres puisent selon les besoins du culte ou selon les nécessités de la vie quotidienne.

Ces denrées sont, dans le cas présent, le *gar*, le *kaš* et, d'une façon accessoire, l'*ià*. Le *gar*, c'est la nourriture en général, sans doute même une substance assez pâteuse pour être mesurée à l'unité de capacité, puisque certaines tablettes comptent le *gar* au *qa*; c'est aussi le pain. Ici c'est le second sens qui doit prévaloir; le *gar* est compté par unités et non plus au boisseau. Si tant est que le *gar* soit du pain, sa quantité à chaque individu, et la date de la tablette qui semble nous indiquer que la fourniture est faite pour le mois de *pap-ù-e*, et non pour tel ou tel jour, nous feraient présumer que ce *gar* constitue la ration mensuelle; or il est peu probable que la consommation du *gar* puisse se répartir dans un mois; un pain de trente jours se conçoit difficilement, quelque différent qu'il fût du nôtre; d'autre part, en même temps que du pain, les gens du patési reçoivent de la boisson; or, beaucoup n'en

touchent qu'une quantité qui serait dérisoire s'il s'agissait d'un mois. L'endroit où est faite cette distribution : *An-ki* (ou *Ki-an-ki*), quartier ou lieu de culte d'Umma, peut-être même résidence temporaire du patési, fait penser qu'il s'agit d'une gratification extraordinaire, une fois faite, et ne rentrant pas dans les payements habituels.

Vers la fin de la liste, la tablette trahit une hésitation du scribe; aux lignes 62 et 63, le *gar* est encore noté, mais sans sa quantité, et la place où l'on aurait dû la marquer reste libre; sans doute le scribe ne possédait-il pas à ce moment cet élément de comptabilité qu'il n'a point pensé d'ajouter un peu plus tard.

Le *kaš*, sans doute la bière, mais d'une façon certaine une boisson alcoolisée à la suite de fermentation, n'est pas ici qualifié. S'agit-il de *kaš* d'orge, ou d'autre origine? est-il doux, fermenté? Nous l'ignorons; il est compté par pots (*dug*, *karpatu*), pots dont nous savons la contenance, puisque la tablette nous apprend qu'il faut compter 15 *qa* par pot. Les travaux de M. Thureau-Dangin[1] ayant fixé la capacité du *qa* à un peu plus de 0 lit. 81, le pot contient donc environ 13 litres.

Peu de bénéficiaires reçoivent un pot de boisson, la plupart n'obtiennent que quelques *qa*; leur addition, au total, reproduira les pots.

La troisième substance délivrée est l'huile (*iá*); il ne semble pas qu'elle le soit ici à titre alimentaire: elle n'est fournie qu'une fois, en petite quantité d'ailleurs (1 *qa* $\frac{1}{2}$ = 1 lit. 30 environ), à une catégorie de prêtres (*Iḫ-me-me*), qui, leur nom l'indique, pratiquent les onctions; c'est sans doute pour les besoins rituels que cette huile leur est fournie; aucun qualificatif ne nous éclaire sur sa nature.

[1] *La mesure du qa* (*Revue d'Assyriologie*, t. IX, p. 24, 1909).

Quels sont les bénéficiaires de cette distribution? En premier lieu, le roi lui-même : Dungi. Qu'est-ce-à-dire? Dungi résidait à Ur, et notre fourniture se fait à Umma; serait-ce une distribution consentie à l'occasion d'un voyage royal dans les provinces? Il faut écarter cette hypothèse. En même temps que le roi, figureraient sur la tablette tout son entourage, ses *manzaz pâni*, depuis le vizir jusqu'aux gardes du corps; ce n'est pas le cas; les fonctionnaires ou employés sont ceux d'un patésiat provincial; d'autre part, la ration royale, pour le pain, est seulement égale à celle du patési; pour la boisson, elle n'est que de la moitié: la hiérarchie ne serait pas observée.

Dons en nature destinés à être transmis au roi? Passe encore pour la boisson, mais il est moins plausible qu'on ait transporté le pain à pareille distance.

Il s'agit sans doute d'une sorte de redevance de vassal à suzerain, à moins que ces aliments, Dungi étant qualifié de «divin», ne soient des offrandes comme celles qu'on faisait aux Dieux. Cette vue n'est d'ailleurs pas nouvelle; nous connaissons les hommages divins rendus au roi et même à son trône.

Après le roi, dont l'esprit plane sur la cité, le patési, son vassal, dont le caractère est à demi religieux. Ce patési n'est autre qu'Ur-ne-gún. Déjà en fonctions plusieurs années auparavant[1], Ur-ne-gún est encore patési la première année de Bur-Sin (tablette personnelle). Après lui, le bourgmestre, celui qui administre plus particulièrement les affaires de la ville (*lù-mah*). Viennent ensuite une foule d'individus dont les salaires sont inégaux; le scribe ne s'est pas proposé de les classer suivant l'importance des libéralités dont ils sont l'objet; serait-ce d'après une certaine hiérarchie? Je ne saurais

[1] Scheil, *Recueil de travaux*, t. XIX, p. 62.

l'affirmer; la lecture de la tablette ne donne point cette impression; il semble plutôt que ce soit une liste récapitulative, où chaque nom a été écrit à mesure qu'il revenait à l'esprit du scribe; peut-être même est-ce l'ordre dans lequel les rétribués se sont présentés à la caisse.

En tout cas, nous y trouvons confirmation d'un fait, déjà mis en lumière[1], que ce ne sont pas les fonctions les plus honorifiques les mieux rémunérées; l'incantateur, par exemple, reçoit autant qu'un garde champêtre, et trois fois moins qu'un meunier ou qu'un portier. Le salaire ou la gratification paraît donc réparti d'après le travail et l'utilité de la fonction; c'est ainsi que les gens de métier voisinent dans le rôle avec des officiers et des prêtres: dans une société encore assez primitive, tout ce qui a trait à son entretien et à sa subsistance offre plus d'intérêt qu'à nos yeux; l'individu qui a soin des vêtements, du vin, des étables, est utile au premier chef; au reste, la plupart des charges de la monarchie n'ont-elles pas eu semblable origine, et n'a-t-on pas connu le grand bouteiller, le chambellan, le connétable?

Il est d'ailleurs possible, pour certaines fonctions qui paraissent fortement rétribuées, que le salarié ait dû retourner aux hommes placés sous ses ordres partie de la ration qu'il avait reçue.

Tour à tour se présentent à nous (ligne 13) : le *maš-e-pad-(da)*, le prêtre spécialement chargé d'interroger le destin, l'homme des formules magiques (cf. *Inscriptions de Sumer et d'Akkad*, p. 13, note 8).

Ligne 19, le *pa*: sa fonction nous est connue[2]; c'est le commis (*aklu*); c'est aussi le surveillant d'une équipe de tra-

[1] De Genouillac. *Tablettes sumériennes archaïques*, Paris, 1909. introduction.

[2] L. Legrain, *Le temps des Rois d'Ur*, Paris, 1912, p. 32.

vailleurs, le contremaître; chaque catégorie d'ouvriers a son *pa*, que ce soient des laboureurs, des vachers, etc. Ici, sans doute, s'agit-il du préposé aux manœuvres du palais.

Ligne 20, l'*agrig*[1]. C'est l'*abarakku*, le majordome, le grand chambellan (cf. CLAY, *Babyl. Exped.*, X, p. 14, qui traduit «keeper of the seal» [?]).

Ligne 21, le *lù-ni-kaš*, peut-être le brasseur.

Ligne 22, le *ni-gab*; c'est le portier (*atû*) [*Rev. crit.*, 1901, n° 28, p. 26, et MEISSNER, *S. A. I.*, n° 3682].

Ligne 23, le *zid-zi-maḫ*, le meunier en chef (?).

Ligne 24, le *ga-il*; ce pourrait être le collecteur du lait (*il* = lever [?]).

Ligne 26, le *x-x-na-gal*. Signes indéterminés.

Ligne 27, l'*u-edin*: c'est le *bêl-ṣêri*, le gardien de la plaine; toutes proportions gardées, l'analogue de notre garde champêtre (?).

Ligne 28, *ša(g)-gú-bi*; le terme est cité dans *Gud. Cyl.*, A I, 5-7; on le rend par *našû-ša-mîli* «la hauteur du flot, la crue»; s'agit-il d'un fonctionnaire dont le nom serait ici abrégé, chargé d'une surveillance des canaux? Est-il fortuit ou voulu que ce nom soit rapproché de celui du *u-edin*, celui qui garde la plaine?

Ligne 29, *sal-me*; le signe *me* fait ici corps avec le signe précédent; il s'agit peut-être de la favorite du patési.

Ligne 31, le *mušlaḫ* (*du-du* = *laḫ*); nous connaissons le métier du *mušlaḫ* ou *muššulah* (*K.B.*, III, 1 *Agum K.*, p. 147), un psylle, un charmeur de serpents.

[1] Pour la lecture *agrig*, cf. MEISSNER, *Assyriologische Studien*, V, 1910, p. 42, dans *M.V.A.G.*

Ligne 32, le *kisal-luḫ* ; c'est le nettoyeur de planchers, celui qui frotte en oignant (*luḫ* = *pāšišu*) les planchers (*kisallu*) des temples; d'ailleurs ces deux termes réunis ont une lecture, celle de *kisalluḫu* (cf. DELITZSCH, *Handwörterbuch*, p. 344).

Ligne 33, le *lù-túg*. Le signe *ku* a de nombreuses valeurs; je pense qu'il faut retenir ici celle de *túg* : *lubuštu* «vêtement». L'homme des vêtements, c'est le préposé à la garde-robe, sinon le tailleur.

Ligne 35, l'*a-ga-am*; servante du temple, selon REISNER, *Tempelurkunden aus Telloh*, 1901, p. 1.

Ligne 37, *igi-gab-2*. *Igi-gab* est «regarder, observer»; c'est le gardien. Le signe qui suit ne peut être qu'un chiffre; à l'époque de Dungi, le signe *ḫal*, qui donnerait un très bon sens, ne se fait pas de cette façon. Ici, c'est le chiffre 2, soit ordinal, et il s'agirait du deuxième gardien, bien qu'on n'ait point mentionné le premier, soit plutôt cardinal, et il faudrait lire : «les deux gardiens».

Ligne 38, *dumu patesi(ka)*, voici venir le fils du patési.

Ligne 39, le *pisàn-dub-ba*; c'est le préposé à la tablette, le greffier, l'homme (sous-entendu) du «panier aux tablettes» (*Lettres et Contrats*, p. 12, note 2).

Ligne 40, le *sukkal-patesi(ka)*; c'est le délégué du patési.

Ligne 41, le *sag-ṭu*, si la lecture de *ṭu* est bonne; voir HILPRECHT, *Anniversary Volume*, p. 157, note 2. Mais est-ce bien le signe *ṭu*? Pour Hrozný (*W.Z.K.M.*, XXIII, p. 203), il s'agit d'un signe *x* (n° 447 du Rec. Thureau-Dangin) composé de *mal* + *áš* que les syllabaires rendent par *iḳu ša nâri* «canal». Le *sag-mal* + *áš* est le surveillant du canal comme le *gán-gíd-da* est le surveillant des champs; chaque ville avait son *sag-mal* + *áš*. Lupa est qualifié ainsi que son père de *sag-x*. Pour

Toscane (*Recueil de travaux*, vol. XXX, 1908, *Textes divers babyloniens*), qui lit *nanga* d'après Brünnow, n° 10143, c'est le chef du district.

Ligne 42, le *gu-za-lal*; l'interprétation habituelle de cette fonction est porte-trône; ce qui rend hésitant sur la justesse de cette traduction est la quantité d'individus ainsi qualifiés; il semble difficile d'admettre que les porte-trône aient été si nombreux. D'après Jensen, *K.B.*, VI, 1, p. 482, ce serait le « hérant » ou « messager ».

Ligne 43, le *lù-bil-ka*; l'assimilation est assez malaisée. Étant données les valeurs *qabû*, *tamû* de *ka*, ne faut-il pas y voir une catégorie de prêtres tirant leurs oracles de la flamme? Car s'il est vrai que le terme *lù* indique souvent un nom de métier manuel plutôt qu'une variété de sacerdoce, ce n'est en rien obligatoire.

Ligne 44, le *lù-gi-di-da*; *gi*, c'est le roseau (*qanû*), mais c'est aussi la mesure; n'avons-nous pas affaire à une sorte de vérificateur (*di?*) des mesures?

Ligne 48, *Lù-Innana-ab-ba* est qualifié de *utul* (*ab* + *ku*): c'est le vacher (*utullu*).

Ligne 52, *ab-ba ab-ba*, « les anciens »; titre religieux; nous connaissons, par les cachets, des « anciens » du dieu tel ou tel.

Ligne 53, signe que je n'identifie pas.

Ligne 57, *nu-gig-gal* « la grande prostituée ». Il s'agit évidemment d'une hiérodule attachée au temple, et cette fonction, si je puis dire, revêt un caractère légal et quasi sacré. Déjà, dans *P. S.* I., 5; dans le *Code XXVI*, 61; dans Brünnow, n° 2017, nous avons *nu-gig* (*qadištu*). Au reste, sans remonter si loin dans le passé, quelque sévère qu'ait été au moyen

âge la législation à l'égard des prostituées, les chartes ne feignent pas de les ignorer et de les exclure des professions générales. Occasionnellement, nous verrons les relations avec une fille publique, à date déterminée, faire partie du salaire, dans un contrat; le rôle de la prostituée était, comme on le voit, encore plus généralement reconnu dans la société antique.

Ligne 59, *aḫ-me-me;* les prêtres pratiquant les onctions. La lecture de *aḫ-me* est *gu-du*, valeur *pa-ši-šu* (Meissner, *S. A. I.*, n° 6198, et Thureau-Dangin, *Rev. d'Assyriologie*, X, p. 96, n. 1). S'agit-il pour le second *me* d'un simple redoublement? Je ne le crois pas, bien que le pluriel en *me* soit un pluriel défini (Langdon, *Sumerian grammar*, 1911, p. 82); peut-être le scribe a-t-il par exception employé *me* au lieu de *ne*, par suite du terme final de *aḫ-me*, faisant ainsi une sorte de pluriel par redoublement sur le modèle de l'ancien pluriel sumérien (*gud-tūr-tūr*, *umun-kur-kur-ra*, etc.). Il est à remarquer que ces prêtres sont seuls à bénéficier d'une distribution d'huile; cette huile sera évidemment employée pour les besoins du culte.

Ligne 60, *aš-(d)-Dumu-zi*. Encore une qualification religieuse; on était «premier (?)» (*aš*) d'un dieu, comme on en était «ancien» (*ab*). Il y a lieu, en tout cas, de tenir compte de ce fait que Dumuzi était le dieu de la végétation et que son *aš* est rapproché ici (l. 61) de la citerne sans laquelle il n'est pas de fertilité, comme plus haut, lignes 27 et 28, l'*a-edin* et le *ša(g)-gú-bi* (Meissner, cf. var., *S. A. I.*, n° 7815).

Ligne 61, *tul-sag-uru-a*. *Tul-sag* a la valeur *kurpu*, c'est le puits. Je crois ici qu'il s'agit de la grande citerne de la ville, et sans doute, comme nous l'avons vu plus haut pour *pisan-dub-ba* (ligne 39), du chef de cette citerne.

En plus de ces noms de métiers, figurent un certain nombre de noms propres; pourquoi sont-ils là? Je me hâte de dire que sans doute avec le temps il deviendra possible d'en réduire quelques-uns à leurs éléments et de leur trouver une signification; ce peuvent être de faux noms propres. La raison d'être des autres noms est sans doute qu'ils appartenaient à des personnages tellement connus de la petite cour, que point n'était besoin d'indiquer à quel titre on les rémunérait, ou bien s'agit-il de retraités qui touchent une pension après avoir abandonné leur fonction.

C'est ainsi que nous avons tour à tour :

Ligne 16, *Ur-Iškur*; ce nom s'est déjà rencontré dans Huber, *Personennamen in den Keilschrifturkunden*, 1907, p. 71 (lu *Ur-Im*), et dans de Genouillac, *Tablettes de Drehem*, n° 5498 FI, et *Trouvaille de Drehem*, 87, 68, où il est lu *Ur-Adad*.

Ligne 17, *Lù-X*. L'idéogramme que je rends ainsi n'a pas encore trouvé sa lecture; il représente le dieu particulier d'Umma et entre fréquemment dans la composition des noms propres des tablettes de Djokha; c'est le signe *šĭg* dans *nigin*.

Ligne 18, *Nig-dú-pa-è*.

Ligne 30, *Lugal-pa-è*. Nous est déjà donné par Huber, p. 133, et par *Trouvaille de Drehem*, 91, sceau.

Ligne 36, *Du-ú-ka*. Nous trouvons deux des composants de ce nom dans *Du-ú-šag-ga* (Huber, p. 159).

Ligne 45, *Lugal-á-zi-da*. Est noté aussi dans Huber, p. 129.

Ligne 48, *Lù-Innana ab-ba*. Ce nom, si tant est que le dernier terme soit bien lu, car il est un peu fruste, se retrouve en partie dans les *Tablettes de Drehem*, 5530, sous la forme *Lù-Innana*. Il se peut que *ab-ba* fasse déjà partie de la qua-

lification de l'individu. A cette haute époque, la charge de l'entretien des étables n'est pas indigne d'un *abba;* bien plus près de nous, Eumée le porcher n'était-il pas qualifié de divin?

Ligne 49, *Ur-x.*

Ligne 50, *Dam-Ku*[ ].

Ligne 51, *Nin-dub-šar* (Huber, p. 144).

Ligne 54, *Da-da* (*Tablettes de Drehem*, 4689, 5504 r. I, 5508 r. I; *Trouvaille de Drehem*, 16, 75).

Ligne 55, *Ni-da-mu.* Huber relève ce nom, p. 159.

Ligne 56, *Lù-Nin-ŭr-ra.* Huber rapporte, p. 80 : *Ur-Nin-ùr.*

Ligne 58, *É-gal-e-s*[*i*(?)]. Huber donne *É-gal-ša*, p. 157.

Ligne 62, *En-ḫar-du.*

Cette liste établie, le scribe récapitule ce qui a été dépensé (*zi*(*g*)-*ga*), et ce qui reste, faisant suivre le tout de cette mention : «compte de ce qu'il y a (*nig-gál-la*), compte de ce qui manque (*nig-dág-ga*)».

Comme il a pris la précaution, au début de la tablette, d'indiquer les quantités de vivres dont il disposait, les résultats doivent corroborer. En effet, il a été dépensé 12 pots de boisson, il en reste un, soit 13 indiqués au commencement; dépense de 1 *qa* $\frac{1}{2}$ d'huile, ce qui correspond au chiffre du début. Pour les pains, 2,406 manquent, et il en reste 1,801 : je dis 1,801 bien que la lecture semble appeler 1,860, mais il faut de toute évidence que le dernier clou droit vaille ici 1 et non 60, car nous avons ainsi un total de 4,207 pains qui cadre, au moins pour la fin, avec le chiffre du début à moitié

effacé, mais dont la dernière partie : $60 \times 10 + 7$, est parfaitement visible; il faut donc restaurer, au début, 3,600.

Le scribe, ensuite, date sa tablette de l'endroit où elle a été rédigée : *Ki-An-ki;* c'est un point particulier d'Umma, sans doute un quartier, comme Girsu à Lagaš; nous connaissons *Ki-An-ki* (ou *An-ki*) par les tablettes 26, 52 et 93 de la collection de l'École des Hautes Études; à la tablette 52, nous trouvons peut-être même mention de l'*É-an-ki*.

Toute cette dépense est du mois de *pap-ú-e* (*pap-e-ú*), le 11[e] mois du calendrier d'Umma, de l'année où Dungi, le vieux souverain qui porta la dynastie d'Ur à son apogée, ravagea le pays de *Ša-aš-ru-um*.

# LES INSCRIPTIONS BOUDDHIQUES DU MONT KOULEN,

PAR

M. ROESKÉ.

---

## PO'N PRÁḤ PŬT LO'.

(INVENTAIRE COEDÈS, 173, 174.)

Les monts Koulen furent le séjour de rois heureux ou malheureux et un centre de piété, d'abord visṇuite, puis bouddhique.

Jayavarman II, le grand roi du Cambodge, après avoir réuni le Cambodge de Terre et le Cambodge d'Eau, établit sa purī sur le mont Mahendra = Koulen. Plus tard, un roi atteint de lèpre, identifié, avec peu de certitude, à Yaçovarman, se retira sur cette montagne.

Parmi les cinq grottes du mont Koulen, qui furent des sanctuaires hindouistes vénérés, celle de Práḥ Pŭt lo' est la plus célèbre. Elle était dédiée à la Trimurti. Sous le règne de Jayavarman II, c'est dans cette grotte que fut consacrée la victoire religieuse des bouddhistes sur les visṇuites.

Les deux inscriptions sur roc qui confirment cet événement ne forment qu'un seul document. Dans l'inscription n° 173, la strophe sanscrite célèbre l'éloge du Buddha, la strophe khmère enregistre la fondation; dans l'inscription n° 174, le texte khmèr donne la date de ce triomphe du Buddha. Ce sont là, praśasti, śāsana, saṃvatsara, les trois pièces d'un acte complet et authentique.

Ces inscriptions inédites ont été étudiées par Abel Bergaigne (*Journ. as.*, 1885, I, 58).

M. A. Barth a eu la bonté de m'indiquer les recherches qu'il y avait à faire, et, m'appuyant sur ses remarques, j'ai repris le travail au point où M. Bergaigne l'avait laissé.

Le nom de la grotte est moderne : Poṅ Práḥ Püt lo̕. A l'époque où l'inscription fut gravée, elle devait s'appeler Guha Vráḥ Vuddha le, car dans l'inscription sanscrite et les deux inscriptions khmères de la grotte nous trouvons trois fois le mot *guhā* et non *poṅ* < *boṅ*. Le mot *guhā*, par son origine sanscrite, devait être préféré des yatis.

*Le* ancien correspond à *lo̕* moderne «sur, au-dessus». Le nom se traduit par : «la sainte grotte bouddhique du haut». Au pied du mont Koulen, au-dessous de la grotte en question, il y a une autre grotte, appelée Poṅ Práḥ Put Kròṃ «la sainte grotte bouddhique du bas».

### INSCRIPTION N° 173.

L'inscription est inscrite dans un tableau de 2 m. 20 de long sur 0 m. 50 de large. Elle est double. Il y a une strophe sanscrite et une strophe khmère de quatre pādas chacune, séparées par deux lignes perpendiculaires qui divisent le tableau en deux registres. Les caractères de 0 m. 03 de hauteur sont en écriture cursive, bien conservés. Elle se trouve «sur la paroi du rocher, dans la partie O. de la grotte» (De Lajonquière, *Inventaire descriptif des monuments du Cambodge*, I, 315).

#### STROPHE COMPOSÉE AVEC DES MOTS SANSCRITS.

*ācāryyakīrttivara sāddhyata bhaktistotraṃ*
*saṃpātra-janma-guṇa bhakti tathāga-cāryya*
*māheśvarasya pitṛvaṅśa-prasaṅga-bhaktaḥ*
*vuddhaḥ sphuṭasya varasāddhya-guhāsya varddhe* ||
– – ◡ | – ◡ ◡ | ◡ – ◡ | ◡ – ◡ | – – || (Vasantatilaka).

«Cette stance sanscrite, ou à peu près, dans le mètre Vasantatilakä, présente tout au moins une faute de quantité à la fin du premier pāda, terminé par le mot *bhaktistotraṃ*. Mais, si j'en crois ma transcription, ce n'est pas seulement une irrégularité métrique, ce sont aussi des barbarismes et des solécismes qu'il y aurait à relever dans cette stance» (A. BERGAIGNE[1], *op. cit.*).

Pāda 1 : *bhaktĭstotraṃ*. — P. 3 : *pitṛvaṅśă prasaṅga*.

M. A. Meillet vient d'expliquer cette manière de scander (*Mémoires de la Société de Linguistique de Paris*, t. XVIII, fasc. IV, p. 311 : *De la valeur prosodique des groupes du type* -TR- *en sanskrit*). La voyelle est longue devant *-tr-*, *-sr-*, dans les langues indo-européennes jusqu'au VIe siècle. Dans la langue homérique et le védique on a *pātrŏs* et *pitrē*. Dès le VIe siècle on trouve chez les Grecs *patros* scandé – ᴗ et ᴗ ᴗ, et plus tard en latin, par imitation des Grecs, *patrem* – ᴗ et ᴗ ᴗ. Il en fut de même dans l'Inde, dans le sanscrit des bouddhistes.

M. S. Lévi (*Népal*, II, 190) avait fait remarquer qu'un colophon de manuscrit de 1015 après J.-C. scande *śatamăpragate* et *labdhăśrī*, et que, en 1077, l'auteur de l'*Ādikarmapradīpa*, dans la stance de signature de son œuvre, scande *cirăbrahma-*: enfin qu'une inscription funéraire d'Eran de 510-511 après J.-C. scande *bhaktānuraktā că priyā ca*. De même dans le *Dharmapada* sanscrit :

XII, 20 : *amṛtasyă prāptaye*.

XV, 19-26 : *gautamă śrāvakāḥ*.

XVII, 86 (ms. 503) : *sthale tiṣṭhatĭ brāhmaṇaḥ*.

La voyelle est brève devant les groupes *-pr-*, *-br-*, *-tr-*, *-śr-*, *-sr-*.

[1] Je me suis servi des lectures de M. Finot pour corriger la transcription de Bergaigne.

Le fait a pu être étendu à d'autres groupes, surtout après coupure intérieure, *bhaktī stotram*.

Le lexique et la syntaxe sont maltraités.

P. 1 : *kirtti* pour *kīrti*; *saddhyata* pour *sādhita*. — P. 2 : *cāryya* pour *caryā*. — P. 4 : corr. *vuddhaḥ* pour *vuddhi*; *varddhe* pour *varddhet*.

« Les mots paraissent disposés selon la syntaxe de la langue cambodgienne » (Aymonier, *Le Cambodge*, I, 426). En effet, l'acārya a cru qu'il suffisait de remplacer les mots khmèrs par des mots sanscrits pour faire une phrase sanscrite. Les mots sans flexion, sans désinence, sans rapport entre eux, sont intraduisibles par la méthode sanscrite. La correction des solécismes ramène à un thème différent du texte primitif. Si on traduit en suivant l'ordre des mots, on peut donner à la phrase tous les sens que l'on désire. Le plus prudent pour l'instant est de ne pas traduire[1].

Cette strophe pseudo-sanscrite, au point de vue grammatical, ne peut échapper aux critiques de A. Bergaigne. Au point de vue khmèr, je lui montrerai de l'indulgence. C'est sous cette forme barbare que le sanscrit a commencé à entrer dans la langue khmère pour compléter le vocabulaire indigène.

Nous sommes à l'origine du mélange des deux lexiques, à la période des inscriptions. Les mots ne suivent plus les règles de la syntaxe sanscrite, ils valent par leur position. Plus tard, après la chute de la voyelle finale, lorsque les mots auront été

[1] M. Finot a bien voulu me communiquer, à titre personnel toutefois, un essai de traduction que je prends la liberté de publier, sans avoir pu le consulter en raison de son éloignement. Quelques réserves qu'on soit tenté de faire sur certains détails, l'interprétation dans l'ensemble est certainement exacte : « L'ācārya Kīrttivara a composé l'hymne pieux. Il possède les qualités de puissance et de naissance, la piété, et il suit la carrière des Tathāgatas. Il est dévot à Maheśvara par tradition de famille. Que cette grotte, entreprise excellente de cet homme à la pénétrante intelligence, soit prospère ! »

ramenés à un monosyllabe ou à une forme approchée, mélangés aux mots khmèrs, ils seront tout à fait méconnaissables; on aura des formes réduites comme :

*ācārya* = *ačàr* អាចារ

*kīrti* = *ker* កេរ

*sampātra* = *sambàt* សំបាត់

*janma* = *čŏnma* ជុន្មា

*guṇa* *kŭṇ* et *kŭn* គុណ et គុន

*māheśvara* *mohesór* ម៉ហិស្វរ

*pitra* = *beïda* បិតា

*raṁśa* = *roṅ* វ៉ង

*saṃgha* *saṅgh* សង្ឃ

*Vuddha* = *Pŭt* ពុទ

*guhā* = *kôha* គោហា et គុហា

A la période des manuscrits, il y aura fusion complète. Enrichie du vocabulaire de la littérature sanscrite et pālie, aidée des «petits mots» qui indiqueront les rapports de temps, de lieu, de dépendance, soutenue par une syntaxe rudimentaire, la langue khmère paraîtra moins barbare.

### STROPHE KHMÈRE.

*Yati gaṇa sādhu sajjana ta lraḥ vraḥ guhā ta pavitra* | *smita hita vrahmavishnu* (sic) *parameśvara vuddha prayatna* | *vyatta man na vuddha mūrtti gun na kāra vraṃ daiy ti leṅ mvāya* | *sphutta man na śuddha mvāya ta pañcavāya gi kalpa ta prāna* ⁞

◡ ◡ ◡ | ◡ – ◡ | – ◡ ◡ | ◡ – ◡ | ◡ – ◡ | ◡ – ◡ ⁞ (Nandana).

La communauté des ascètes sainte [et] sage, dans cette grotte pure, a offert en don un Buddha, un Br.hmā, un Viṣṇu, un Parameśvara souriants et bienfaisants. Clairement (*vyakta*), il y a là une statue. . produit des mérites: il n'y en a pas d'autres en dehors d'elle. Nettement, elle est la seule pure. On a donc établi ces quatre fondations.

M. Finot propose de rétablir *vuddha* au lieu de *vaddha*, *vyakta* au lieu de *vyatta*, *maṇi* au lieu de *manna*; il considère aussi *gunnakāra* comme une transcription fautive de *guṇākara*. Il est disposé à croire que le scribe de cette inscription a, pour représenter la nasale cérébrale du sanscrit (dans *maṇi* et *guṇa*), employé par extension un procédé qui se retrouve ailleurs appliqué à deux autres lettres de la même série: pour *ṭ* et pour *ḍ*, on trouve en effet la notation *tt* et *dd*.

Au Cambodge, les inscriptions sanscrites sont en vers, les inscriptions khmères sont en prose. Cette inscription khmère de Po'n Práḥ Păt lo' est la première inscription en vers qui ait été trouvée. Le mérite en revient à A. Bergaigne. Ce savant avait remarqué que «les quatre pādas présentent chacun la même succession de brèves et de longues, si on observe : 1° que la règle de position n'est appliquée qu'aux mots sanscrits introduits dans le contexte; 2° que, selon la remarque de M. Aymonier (*Journ. as.*, avril-juin 1883, p. 444), *va* équivaut souvent dans l'écriture des inscriptions à *ū*; 3° que l'*e* khmèr est compté comme brève».

En reprenant l'étude métrique de cette strophe avec les restrictions indiquées par A. Bergaigne, je m'attendais à trouver un mètre khmèr ancien et analogue à ceux que j'avais publiés (*Anthropos*, 1913, VIII, 680: Métrique khmère). J'ai rencontré un mètre indien, peu usité, du groupe Dhṛti, le Nandana. Cette strophe khmère composée sur un mode indien est une imitation pédantesque de la prosodie sanscrite. La stance en tout cas, du point de vue métrique, n'est pas sans intérêt, si barbare que puisse en être la forme. L'auteur connaît bien les règles de la prosodie sanscrite et même, pour s'y conformer rigoureusement, il n'hésite pas à donner une entorse à la correction verbale; il substitue par exemple *māheśvara* à *măheśvara*. En introduisant des mots khmèrs dans cette prosodie si rigoureuse, il a dû se préoccuper d'établir une corres-

pondance entre le timbre des voyelles dans les syllabes du khmèr et la quantité réclamée par le mètre sanscrit ; les indications qu'il nous fournit par là sont donc à retenir. La prosodie sanscrite n'a pas de prise sur une langue monosyllabique, où, même quand la voyelle est brève, la syllabe à finale consonantique devient presque toujours longue par position. Voilà pourquoi la métrique khmère est si différente de la métrique sanscrite. On ne saurait affirmer sur la foi d'un exemple encore unique que la métrique khmère n'est pas ancienne ; nous ne l'atteignons jusqu'ici que dans les manuscrits de la période littéraire.

Les remarques sur la grammaire et le vocabulaire, que j'ai faites à propos de l'inscription sanscrite qui précède, s'appliquent aussi bien à cette inscription khmère qu'à celle qui suit :

P. 1 : *lvaḥ* : *lvaḥh* > *lvaḥ* > *luḥ* លុះ; *vraḥ* : *práḥ* ព្រះ; *guhā* : *gŭhà* គុហា.

P. 2 : *prayatna* pour *prayata* « offert ». Métathèse de l'infixe nasal. En khmèr, on aurait *prayata* « offert », *pra-(n)yata* « offrande » ; kh. *kal* កល « appuyer », *khnal* ខ្នល់ « étai » ; kh. *sĕt* សិត « peigner », *snĕt* ស្និត « peigne ».

P. 3 : *man*, *màn* មាន : *vaddha*, *baddha*, BANDH : *na* > *nau* > *nou* នៅ : *kāra*, *kàr* ការ : *vrum* pour *puṃ* ពុម *mvāya*, *muy* មួយ.

P. 4 : *pañcrāya* *pañcuḥ* « disposer » : *kalpa* < *kalpana* « fondation » : *prāna* > *pran* > *pūan* > *buon* បួន.

INSCRIPTION N° 174.

« Cette inscription de cinq lignes est gravée sur la paroi du rocher, dans la partie O. de la grotte, entre le personnage central du groupe des sculptures et le signe qui surmonte la tête de Śiva. Elle paraît être assez nette; cependant quelques lettres ont été séparées par une large fissure qui s'est produite dans le roc. » (De Lajonquière, *loc. cit.*)

« Cette inscription comptait peut-être six ou sept lignes et n'en a conservé que cinq, très fragmentaires, peu déchiffrables, où nous ne lisons guère que ce passage « . . . en la « grotte sacrée. » (Aymonier, *loc. cit.*)

L'écriture, bien conservée, est en caractères cursifs.

INSCRIPTION KHMÈRE.

*nava rasa mūrtti śā*[*kena*]
*man na bhāyta vraḥ guhā ta mahi*[(*e*)*ndra*]
*deṅ gi ta na tathāga Rudra*
. . . . .*jra sa ta mi bhakteditā*
. . . . . . . . . . .*ta bhakta*. . .

L'année du roi Śaka, neuf, les saveurs, les formes,
dans la brillante grotte sainte du Mahendra,
[fut] élevée [l'image] du Tathāgata, Rudra. . . . .
. . . . .jra, érigée là par ses adorateurs,
. . . . . . . . . . . . . . . . là honoré. . . . . .

L. 1 : Année *śaka* 869; *śākena* pour *śakena*; *mūrtti* pour *mūrti*.

L. 2 : *bhayta* pour *bhāta*.

L. 3 : *deṅ*, *tèṅ* តើង; *gi ta*, explétif « là »; *tathāga* = *Tathāgata*, avec chute de la syllabe finale.

L. 4 : *sa* « trouver »; *mi* « ériger », *bhakteditā* « adorateurs (?) ».

# MÉLANGES.

## VÉRIFICATION

### D'UNE DATE DE L'ÈRE ARMÉNIENNE

### (894 ÈRE CHRÉTIENNE)[1].

Le manuscrit arménien n° 59[2] de la Bibliothèque nationale contient la biographie du catholicos Machtotz[3], rédigé par son élève Stepanos Vanaghan de Sevan, d'où j'extrais ce passage qui constitue le memento de l'auteur.

*Յամի վեցհարիւր ըներրորդի[4] հարիւրերրորդի վաթսու-ունեերրորդի ամի յինելութեան աշխարհի, ըստ եւ թա-*

[1] Je désigne l'ère de Horom par E. H., l'ère arménienne par E. A., et l'ère chrétienne par E. Ch.

[2] Cf. *Catalogue des manuscrits arméniens et géorgiens*, par F. Macler, p. 28, Paris, 1908.

[3] Le catholicos Machtotz vivait dans la deuxième moitié du IX<sup></sup>e siècle. Né dans le bourg d'Eghivart (province d'Arakatzoden), d'un certain eretz Grégoire, il menait une vie austère, loin du monde. Puis, il se retira dans l'île de Sevan, dans la mer de Kegham: c'est là que Mariam, fille d'Achod Ier, le pria de bâtir une église et de construire un couvent en souvenir de son mari Vasak, prince de Siounie, décédé à la fleur de l'âge. Machtotz céda à la prière de la princesse et fit la construction demandée. Il forma une école de prières, de pénitences et d'études. Achod Ier, au retour de la guerre contre les Géorgiens, campait dans l'endroit dit Panaghadéli (*բանակատեղի*), au bord de la mer de Kegham. Là se rencontrèrent Machtotz et Achod. Ce dernier lui offrit comme cadeau la relique de la Sainte Croix (que l'empereur de Byzance, Basile, lui avait envoyée), conservée dans une masse d'or et d'argent et embellie de perles. Machtotz, en plusieurs circonstances, intervint dans les querelles entre les rois, leur écrivit des lettres, ainsi qu'à la population de Dovin, éprouvée par un terrible tremblement de terre. A la mort du catholicos Kévork, en 897, le roi Sempad et le peuple le placèrent sur le trône catholical, mais, sept mois après, Machtotz lui-même mourait.

[4] C'est un *lapsus calami* du copiste; il faut lire *վեցհարիւրերրորդի*.

Նոտոնից աւանդութեանց։ յորում ամի Հոռոմ Թուականութիւնն զճ՛ եւ խզ էր ։ եւ Հայոց Նոր տումարիս յխբ, կատարեցի զնուաստ գրկունքս զայս ։ յառաջ քան զհինգ կաղանդին ապրիլի, որ աւր ժզ էր հրոտիցամսոյ, ի մեծի հինգշաբաթին, ի վեցերորդ ժամու ։

J'ai achevé cet humble petit ouvrage en l'année 6160 de la création du monde, d'après la tradition des Septante, l'année ou l'ère de Horom marquait 646 et la nouvelle ère des Arméniens 342, le v^e^ des calendes d'avril, qui était le 16 du mois de hroditz, le jeudi saint, à six heures.

Ce memento de Stepanos Vanaghan est un des exemples rares et exacts de la chronologie arménienne avant le x^e^ siècle. Dans les deux dernières ères, tout s'accorde : les mois, les quantièmes du mois, le jour de la semaine; la première ère seulement n'est pas d'accord avec les autres[1]. Les scribes, ignorants peut-être, ont changé les lettres alphabétiques qui représentaient des chiffres numériques.

Donc ce memento dit qu'il a été achevé en 646 E. H., le v des calendes d'avril = 342 E. A., le 16 hroditz 894 E. Ch., le 28 mars, jeudi saint.

Le P. N. Akinian, dans la revue *Hantess Amsoria*[2] de l'année dernière, résumant l'ouvrage de M. Gr. Der Bogossian[3], rapportait ce memento de Stepanos Vanaghan, et ajoutait : « Ces trois ères chronologiques ne sont pas d'accord, l'auteur s'en est aperçu lui-même, mais il n'a pas pu les vérifier. »

Ensuite il cherche à vérifier les données chronologiques. D'abord, il discute l'ère de la création *ad libitum*; et ainsi il

(1) M. Conybeare suppose que ces trois dates sont fausses, sauf la dernière. (*Rituale Armenorum*, p. xxxiii, *b*, Oxford, 1905).

(2) *Hantess Amsoria*, 27^e^ année, 1913, n° 8, août, p. 496-499.

(3) Գր. Տէր Պօղոսեան՝ Լեւոն Շանթի Հին աստուածներ ։ Եւ Ստեփանոս Վանականի Յիշատակարանը : Շուշի, 1913, in-8°, p. 6.

arrivait à démontrer que l'ère susmentionnée se confondait avec l'année 893 E. Ch. Puis il continuait :

« L'ère de Horom 646 est celle de la fondation de Rome qui a commencé au temps de Philippe l'Arabe en 247, donc 247 + 646 = 893, qui équivalent à l'ère arménienne 342 + 551 = 893.

« A ce calcul correspond le quantième du mois d'avril, le 5 = jeudi saint, car en 893 Pâques tombe le 8 avril. Cependant, il est impossible d'accorder ce jour avec le 16[1] hroditz (28 mars). D'après le calcul hémérologique, le 5 avril devait être identique au 24 hroditz. Peut-être est-ce une erreur de copiste. »

Donc, d'après le P. Akinian, ce memento a été écrit en 646 E. H. = 342 E. A., le 24 hroditz = 893 E. Ch., le 5 avril, jeudi saint.

Dans le n° 9 d'*Handess Amsoria* (1913), le même auteur corrige ce qu'il a imprimé précédemment, en proposant quelques améliorations qu'il doit au professeur Lüdtke de Kiel. De mon côté, j'étais arrivé aux mêmes résultats. Je les consignerai très brièvement dans les lignes suivantes.

### ÈRE DE HOROM.

L'ère de Horom ou Horomatz est l'ère de la fondation de Rome d'après Varron, employée par Eusèbe, et suivie par les historiens arméniens. L'année de Horom commençait aux fêtes de Palès, Palilia, le XI des calendes de mai (21 avril). Les Arméniens se servirent de cette ère jusqu'au X^e siècle, époque où l'E. A. était généralement employée par les historiens arméniens. Cependant, ils ne la calculaient pas comme les autres nations : la 1000^e année accomplie, la 1001^e était supposée

(1) Dans le texte il y a 13 au lieu de 16. C'est une faute d'impression.

égale à la 1re du second millénaire ou du nouveau cycle, puisque la 1000e année était égale à 247 E. Ch., qui commençait en 247, le 21 avril, et finissait le 20 avril 248. Par conséquent, la 1re année de Horom du second millénaire, devait commencer le 21 avril 248 et finissait le 20 avril 249[1].

Donc Stepanos Vanaghan connaissait à fond la chronologie de l'E. H. et il nous a donné une date très précise, c'est-à-dire 646 + 249 − 1 = 894, le 28 mars, un jeudi.

La lettre dominicale de l'ère julienne[2] est F, le 1er mars est un vendredi, le 28 est un jeudi (v des calendes d'avril).

### ÈRE ARMÉNIENNE.

*Première méthode.* — L'année arménienne 342 commence le 17 avril 893 et finit le 16 avril 894. Dans l'année 893, la fête de Pâques étant le 8 avril, il serait inutile d'insister pour qu'elle tombât dans l'année arménienne 342. Au contraire, la même fête en 894 étant le 31 mars, le jeudi saint de 342 E. A. doit être le 28 mars (v des calendes d'avril).

Le mois de hroditz est le 12e de l'année arménienne. Les mois de cette ère sont de 30 jours chacun, plus 5 jours épagomènes. Mais le 16 hroditz est le 346e jour de l'année arménienne (= 11 mois × 30 + 16 jours), il faut chercher le jour correspondant dans l'E. Ch.

Du 17 avril jusqu'à la fin de l'année il y a 259 jours. Ajoutez les jours des mois de janvier, février et mars, le 28 inclus, on aura 87 jours. Par conséquent, 259 + 87 = 346. Donc 342 E. A., le 16 hroditz = 894 E. Ch., le 28 mars, un jeudi.

(1) Cf. Dulaurier, *Recherches sur la chronologie arménienne*, p. 151-152. Alishan, *Sisakan*, p. 204, n. 1.

(2) *Annuaire du Bureau des Longitudes*, 1913, p. 59 et suiv.

*Deuxième méthode.* — L'année 894 a comme lettre annuelle[1] J; Pâques tombe le 31 mars; le jeudi saint, le 28 mars.

La lettre dominicale de l'ère julienne est F, le 28 mars est un jeudi.

Le premier de l'an arménien 342 est un mardi (342 : 7 = 48, reste 6 = mardi)[2].

Le 16 hroditz ou 346e jour de l'année 342 est un jeudi (346 — 1 + 6 = 351 : 7 = 50, reste 1 = jeudi)[3].

*Troisième méthode.* — L'année vague arménienne, comme celle des Égyptiens, des Persans, etc., se compose exactement de 365 jours et n'admet pas d'intercalation : ainsi 1,461 années de E. A. = 1,460 années E. Ch. L'année arménienne s'ouvrant en un jour du mois, le 21 mars par exemple, au bout de quatre ans, commencera le 20 mars, et ainsi de suite; en remontant d'un jour tous les quatre ans, il arrive que, après 1,461 ans, tous les jours de l'année julienne passent au 1er de l'an arménien.

Pour réduire l'ère arménienne à l'année chrétienne, j'ai trouvé un procédé de calcul, fondé sur les études des auteurs

(1) D'après le calcul de la néoménie pascale, la fête de Pâques n'arrive jamais avant le 22 mars, ni après le 25 avril. Du 22 mars au 25 avril, il y a 35 jours ou variations. Dans le calendrier arménien ces 35 jours correspondent aux 35 lettres alphabétiques; chacune représente le jour de la fête de Pâques, par exemple : ա, 22 mars; բ, 23 mars; գ, 24 mars; ...... ւ, 24 avril; փ, 25 avril. On les appelle *lettres annuelles*. Elles régissent l'année; une fois qu'on les connaît, on peut régler toutes les fêtes mobiles et immobiles ou fixes, ainsi que les jours fériés et les fêtes des saints.

(2) Le I de l'an arménien. — Le comput arménien a commencé de fonctionner un jeudi. Pour trouver l'initiale hebdomadaire de l'année dans l'E. A., il faut la diviser par 7 et appeler le reste : jeudi 1, vendredi 2, samedi 3, etc.

(3) Pour trouver l'hebdomadaire d'une date mensuelle, il faut compter les jours depuis le 1er navasard, moins un, et ajouter le reste du 1er navasard, diviser le tout par 7, le reste est l'hebdomadaire cherché, en comptant toujours : jeudi 1, vendredi 2, etc.

qui ont longuement traité cette partie de l'hémérologie. Ce procédé m'a donné un résultat exact et précis, et je m'en suis servi dans mon ouvrage en préparation, intitulé : *Recherches pratiques de l'ère arménienne*. Voici le procédé :

*Conversion d'une date arménienne en date julienne.* Multipliez le millésime arménien par 365, ajoutez 191 (ou 192) et la date annuelle de la date arménienne proposée, et vous aurez un nombre que j'appellerai *a*. — Divisez *a* par 1461, et vous aurez un quotient que j'appellerai *b* et un reste que j'appellerai *c*. — Multipliez *b* par 4, ajoutez un des nombres 0, 1, 2, 3, selon que *c* égalera ou dépassera 0, 365, 730, 1095, et vous aurez un nombre que j'appellerai *d*. — Ajoutez 551 à *d* et vous aurez l'année julienne dans laquelle tombe la date arménienne proposée. — Retranchez de *c* un des nombres 0, 365, 730, 1095 selon qu'il égalera ou dépassera le 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de ces nombres, et vous aurez dans l'année julienne déjà trouvée la date annuelle de la date arménienne proposée.

342 E.A., hroditz 16

$342 \times 365 + 191 + 346 = 125367 = a$

$a : 1461 = 85 = b$, reste $1182 = c$

$85 \times 4 = 340 + 3 = 343 = d$

$343 + 551 = 894$

$1182 - 1095 = 87 =$ le 28 mars

Une fois trouvé le quantième du mois pour les deux ères, il faut chercher le jour de la semaine qui y correspond : pour E.A. par les calculs de la deuxième méthode, et pour l'année julienne par la lettre dominicale et la lettre annuelle.

Après avoir constaté l'érudition chronographique de Stepanos Vanaghan, ne faudrait-il pas aussi publier dans ce journal le texte et la biographie de Machtotz, d'après le n° 59 des manuscrits arméniens de la Bibliothèque nationale de Paris? M. Thopdjian en a donné une version dans le *Catalogue des*

*manuscrits de la collection Hatchik Vartabed*[1]; je suis obligé d'y renvoyer les personnes que la vie de Machtotz intéresse.

Séraphin Abdullah.

## MAROCAIN *MELLAH*.

Le quartier juif des villes marocaines est appelé *mellāh* : l'origine de ce mot est restée obscure : on peut essayer de l'éclaircir en quelque mesure.

Tout d'abord, l'appellation est purement marocaine : elle n'a été signalée, hors du Maroc, qu'à Alger où *melāhin* (*sic*) a désigné jadis un groupement juif[2]. Le mot n'est pas juif; la source est à chercher en terrain berbère ou arabe, plutôt arabe puisqu'il s'agit d'un mot citadin. Or cette recherche n'a conduit à rien, sauf à accepter, provisoirement, une étymologie populaire. Dans le précieux lexique de ses *Textes arabes de Tanger*, W. Marçais repousse avec raison l'hypothèse de Dozy (محلّ) et ajoute que celle de Budgett Meakin, suivie par Louis Mercier, « quartier des Juifs forcés de *saler* les têtes des rebelles pour l'exposition publique, lui semble de beaucoup la plus vraisemblable ». Cette étymologie jouit d'ailleurs au Maroc d'une popularité si complète qu'elle a conduit à l'emploi d'un euphémisme péjoratif : le *mellāh* « saleur, salé (?) », est appelé *massūs* « fade », class. مَسُوس[3].

Le mot est purement marocain : les quartiers habités par

[1] Cf. Յակոբ Յ. Թօփճեան, ցուցակ ձեռագրաց Խաչիկ վարդապետի Դաղեանի. Ժողովածոյ 1878-1898 (Վաղարշապատ, 1898), in-4°, p. 43-45.

[2] Marcel Cohen, *Le parler arabe des juifs d'Alger*, Paris, 1912, p. 4, note, citant Cahen : voir ci-dessous.

[3] W. Marçais, *op. laud.*, p. 466 et 470, et référ.

des Juifs dans le reste du Maghreb s'appellent *ḥārat ĕl-Ihūd, derb lehūd, šāra*. L'institution qu'il désigne paraît, elle aussi, être purement marocaine : le *mellāḥ* est en effet un organisme politique, créé et conservé par le souverain, alors que les autres groupements juifs du Maghreb paraissent avoir été de simples agglomérations formées par les affinités communes de religion et de mœurs et par des fonctions économiques semblables (bijoutiers, armuriers, changeurs, etc.), où les institutions communes sont purement religieuses ou économiques.

Le *mellāḥ* de Fez est considéré comme le plus ancien exemple d'un quartier juif organisé administrativement, surveillé et protégé par le souverain; on admet aussi, sans preuves, que les autres *mellāḥ* en sont une imitation. S'il en est ainsi, c'est à Fez qu'il faut chercher l'origine du mot qui se serait étendu, avec l'institution même, aux autres cités marocaines. C'est donc dans l'histoire des origines du *mellāḥ* de Fez que l'on peut trouver quelques indications[1].

Le *mellāḥ* de Fez fait partie d'un ensemble de constructions, élevées hors de l'ancienne capitale idriside, par les souverains mérinides qui y établirent le siège de leur gouvernement, à distance respectueuse des turbulents « Andalous » et « Qarawiyin ». En face du vieux Fez, *Fas el-Bāli*, Abou Ya'qoub Youssef ben 'Abd el-Ḥaqq, construisit, en 1276, la Cité blanche *el-medīnat el-beiḍa*, groupe de palais et de jardins, destinés à la famille mérinide. A côté de la Cité blanche, dite simplement la Blanche, s'élevèrent des édifices qu'occupent aujourd'hui les bureaux du gouvernement, les troupes royales, et le quartier juif. Ces différents quartiers, isolés les uns des

[1] Il n'y a malheureusement rien à tirer des 167 pages de Slouschz, *Étude sur l'histoire des Juifs au Maroc*, in *Archives marocaines*, 1905. L'auteur reproduit, on ne sait d'où, les indications du Qirṭās en écrivant 1234 au lieu de 1275 (p. 479); ailleurs (p. 42, note 1), il paraît croire que le Mellāḥ de Fez existe tout de suite après Idris Ier (?), etc.

autres, mais réunis pourtant sous la main du maître, forment la ville neuve de Fez, *Fās el-Jdīd*.

On a cru, d'après des indications assez vagues du Rudḍ el-Qirṭās, que la ville neuve avait été construite tout entière en 1276 et que le sultan Abou Yaʿqoub Youssef y avait aussitôt installé la communauté juive, resserrée et exposée dans l'ʿAduat el-Qarawiyin du vieux Fez : c'est l'opinion qu'a très clairement exposée M. Henri Gaillard dans un petit volume, d'ailleurs excellent[1]. Le massacre des Juifs, relaté par le Qirṭās à la date de 1275, rend en effet très vraisemblable la création d'un quartier spécial où le souverain aurait gardé, bien en sûreté, mais à portée de sa main, une population dont il appréciait les aptitudes industrielles, commerciales et financières.

M. Louis Massignon[2], reprenant la question avec une documentation plus étendue, a identifié avec raison le *mellāḥ* avec un quartier de la nouvelle ville, «la cité de Himç», fondée par le sultan Abou Saʿïd Othman à côté de la «Cité blanche». M. Massignon a pensé que ç'avait été la qasba des archers Ghouzz dont parle Léon l'Africain; que ces archers avaient été supprimés en 1320 pour faire place à des arbalétriers, et que vers cette époque, entre 1310 et 1325, le sultan avait établi le *mellāḥ* dans la qasba abandonnée. Cette hypothèse vraisemblable paraissait être confirmée par un texte d'Ibn Khaldoun, auquel renvoyait M. Massignon, et qui prouverait qu'en 1360 les Juifs étaient installés dans le *mellāḥ* de la cité neuve de Fez. C'était en effet le texte le plus ancien qui contînt le mot ملاح, que de Slane, en l'absence de *chedda* dans les manuscrits, a transcrit *melāḥ*[3].

[1] Henri Gaillard, *Une ville de l'Islam : Fez*, Paris, 1905, p. 43 et suiv.

[2] Louis Massignon, *Le Maroc dans les premières années du XVIᵉ siècle*, Alger, 1906, p. 227 et 175.

[3] Il ne faut tenir aucun compte d'un texte d'Es-Salawi : *Kitab el Istiqçā*, où l'auteur emploie le mot *melaḥ* à propos d'un événement de 1302 (t. II,

Ibn Khaldoun raconte qu'au milieu des désordres politiques de l'année 1361, des intrigues de palais mirent en présence, dans la ville neuve de Fez, la milice chrétienne et la milice andalouse, et que le caïd de la milice chrétienne et les soldats qui l'accompagnaient furent tués après un combat acharné. «Les autres s'enfuirent vers leur camp, appelé le melāh et voisin de la ville neuve. Dans la *medina*, la populace répandit le bruit qu'Ibn Antoun (caïd de la milice chrétienne) avait trahi le vizir, et se mit à tuer les soldats de la milice chrétienne partout où on les trouva dans les rues de la *medina*. Puis on se rua sur le melah pour égorger les miliciens qui s'y trouvaient. Les Mérinides montèrent à cheval pour protéger leur milice contre la fureur de la populace. La milice perdit ce jour-là la plus grande partie de son argent et de son mobilier. Mais les chrétiens tuèrent une foule de furieux qui se livraient à la boisson dans le melah[1].»

Loin de prouver que les Juifs étaient installés en 1361 dans le *mellāh* de la ville neuve, ce texte démontre au contraire que ce quartier était occupé par la milice chrétienne; la pre-

p. 39) : كان بنو وقاصة هولاء من يهود ملاح فاس; car Es-Salawi ne fait, dans tout ce récit, que décalquer Ibn Khaldoun (trad., t. IV, p. 167; de Slane lit Rocasa et non Waqāsa ou Waqqāsa, «un de ces Juifs *moaheds* [voir la note] qui habitent la ville de Fez»), où le texte ne prononce pas le mot ملاح : وقاصة من اليهود المعاهدين بفاس (Le Caire, VII, 232). Es-Salawi est entraîné, comme tous les indigènes dépourvus de sens critique, à considérer *mellāh* comme très ancien.

[1] J'ai cru devoir traduire à nouveau ces lignes en serrant le texte de plus près, aux dépens de la correction: on lira avec plus d'agrément la traduction, d'ailleurs très exacte, de M. de Slane. J'attire l'attention sur le mot *medina* qui, selon l'usage courant d'Ibn Khaldoun et la vraisemblance même du récit, me paraît s'appliquer à la vieille ville de Fez, Fas el-Bāli, où les soldats de la milice chrétienne se promenaient. — On comprend qu'il y eût, auprès de la caserne de la milice, des cabarets où les Fasis peu scrupuleux venaient se griser; il en est de même aujourd'hui dans le *mellah* juif (GAILLARD, *op. laud.*, p. 91). — Par les Mérinides, il faut entendre les chefs des grandes familles et leurs gens qui, dans el-Beida, restaient les maîtres de l'empire. — Ce texte est reproduit par Es-Salawi, t. II, p. 125.

mière phrase semble indiquer que le mot *el-melāh* est simplement un lieu-dit de Fas el-Jdid. C'est ce que précise nettement un texte plus ancien, dont l'auteur, Ibn Fadl Allah el-ʿOmari, vécut au Caire et en Syrie sans jamais aller au Maroc; mais intelligent et soucieux d'exactitude, il n'a point cherché, en général, à copier suivant la mode arabe les auteurs plus anciens; il s'est efforcé de se renseigner oralement auprès des étrangers qui venaient à la cour des sultans mamelouks du Caire et avec lesquels ses fonctions de secrétaire d'État le mettaient tout naturellement en relation[1].

El-ʿOmari explique que, de son temps, c'est-à-dire vers 1338, outre la «Cité blanche» qui, fondée par Abou Yaʿqoub Youssef, donne souvent son nom à la nouvelle ville tout entière, et le *ribāṭ ĕn Nĕṣārā* «la caserne des chrétiens», la ville neuve de Fez se compose «de la cité de *Himç* dont l'emplacement s'appelait *ĕl-Melāh* et qui fut construite par Abou Saʿid ʿOthman ben Abi Youssef, père du sultan actuellement régnant. Il la construisit à côté d'*el-Beiḍa*». En voulant préciser la position de *Himç* = *el-Melāh*, El-ʿOmari paraît s'embrouiller un peu dans la description des cours d'eau, fort emmêlés d'ailleurs, qui forment en cet endroit l'oued Fas. Pourtant ses indications concordent fort bien avec la position actuelle du *mellāh*, au sud du Dar el-Maghzen et de la Qasba.

Du texte mieux étudié d'Ibn Khaldoun et de celui d'El-ʿOmari, il ne paraît pas audacieux de conclure que le mot *mellāh* tire simplement son origine du vieux nom de l'un des territoires sur lesquels les Mérinides construisirent la ville neuve

[1] Chihab ed-din ibn Fadlallah el-ʿOmari, *Masālik el-abṣar fi mamālik el-amṣar*, encyclopédie en 22 volumes. L'auteur a vécu de 1301 à 1349, et a écrit après 1338 les volumes relatifs à l'Égypte, la Syrie, l'Arabie et l'Afrique du Nord qui seront publiés prochainement (texte et traduction) dans la collection de l'École des langues orientales. Voir Brockelmann, *Gesch. Ar. Lit.*, II, 141, et Horowitz in *Mitt. Sem. Or. Sp.*, t. X (1907), p. 43. Le texte cité se trouve notamment dans un manuscrit de la collection Schéfer.

de Fez. — Rien n'autorise d'ailleurs à lire dans ces textes *mellāh* plutôt que *melāh*; les manuscrits ont ملاح sans chedda, et de Slane a transcrit *melāh*. M. Cahen[1], qui signale l'appellation d'une partie du quartier juif d'Alger, l'écrit *melahin*. On peut donc penser que la forme primitive du nom de lieu est *el-mlāh* et qu'il rentrerait dans la masse des termes qui, dans l'onomastique de l'Afrique du Nord, désignent des terrains, des cours d'eau ou des bassins où affleurent les sels de soude, de potasse, de magnésie, etc.[2].

Mais il resterait à préciser la date où les Juifs ont été installés en communauté organisée dans *el-mlāh* de la ville neuve de Fās, et aussi celle où le mot, faisant corps avec l'institution, s'est appliqué à tous les ghettos de l'empire marocain. Or ce que l'on peut dire sur ces questions se réduit à quelques indications vagues.

A côté de la Cité blanche créée par Abou Ya'qoub Youssef, en 1276, le sultan Abou Sa'id 'Othman construit, dans le premier tiers du XIV^e^ siècle (1311-1331), sur un lieu dit *el-Mlāh*, une cité ou une qasba appelée *Himç* (Emèse) : M. Massignon a pensé, suivant un texte de Léon, que le sultan y avait installé les archers Ghouzz qui, depuis la dynastie almohade, jouaient un rôle important dans les armées marocaines; il suppose que, remplacés vers 1320 par les arbalétriers, ils firent place nette aux juifs; cette hypothèse plau-

[1] *Les Juifs dans l'Afrique septentrionale*, Soc. Arch. Constantine, 1867, tir. à p., p. 99.

[2] On peut croire qu'un groupe de Juifs marocains soient venus s'établir à Alger, et que pour les distinguer du reste de leurs coréligionnaires, on les ait appelés «les gens du *mellāh*», *mellahin*. Cahen écrit *melahin*, mais il serait sans doute imprudent de donner de l'importance à une transcription cueillie dans un travail déjà ancien et extérieur à la linguistique. On peut donc nier que ce soit un argument pour consolider l'hypothèse selon laquelle on vient de conclure que l'ancienne forme est *el-melah* et que la prononciation *mellah*, seule vivante aujourd'hui, est récente (?).

sible n'explique pas l'appellation de Ḥimç=Emèse=Séville donnée à la nouvelle qasba. L'importance du rôle que, dans El-ʿOmari et Ibn Khaldoun, joue la milice andalouse, à côté de la milice chrétienne, permet de risquer une autre hypothèse : Ḥimç aurait été bâtie pour la milice andalouse qui aurait été, en majeure partie, originaire de Séville, perdue pour l'Islam en 1248. Il est possible que ce soit là que le sultan établit à une date inconnue des ateliers où des artisans juifs fabriquèrent la monnaie, les bijoux et sans doute les armes de la cour. En 1361, le *ĕl-melāh* est occupé par la milice chrétienne. Plus tard, les sultans affaiblis renoncent à protéger leurs Juifs dans la vieille ville de Fez et les installent à *ĕl-melāh;* mais je suis incapable de fixer, même vaguement, la date de cet événement, dont la réalité ne m'est attestée que par un texte de la seconde moitié du xv^e^ siècle. En 1464-1465, un Juif ayant maltraité une femme musulmane à Fez l'ancienne, les habitants conduits par le khatib de la mosquée d'el-Qarawiyin marchent «sur Fas el-Jdid, se ruent sur le quartier des Juifs, les tuent, les pillent, prennent leurs biens et se les partagent, le sultan étant absent de la ville». Ce texte est très précis pour l'installation du quartier juif à la ville neuve, mais, fait curieux, Es-Salawi, qui copie un ancien texte, laisse pour exprimer les mots «quartier des Juifs», l'expression *ḥārat ĕl-Ihoūd,* qui est courante hors du Maroc (cf. la «rue aux Juifs» des villes françaises), et n'écrit pas *el-melāh*. Il semblerait donc que le mot n'est pas encore consacré pour désigner le quartier juif.

Léon l'Africain (vers 1516) connaît bien le quartier juif de la ville neuve de Fez et indique nettement qu'il n'a pas été installé à l'époque de la fondation de la ville par Abou Yaʿqoub Youssef, renseignement qui concorde avec celui d'El-ʿOmari, et qu'on n'avait cependant pas noté avant M. Massignon. Mais Léon ignore le mot *mellāh*.

Les documents des siècles suivants ne parlent guère des communautés juives, et je n'ai pas encore trouvé un texte posant un jalon sûr pour l'histoire du mot[1]. Si son étymologie paraît donc être déterminée par les indications qui précèdent, son âge et celui même de l'institution qu'il désigne ne sont, ni l'un ni l'autre, précisés[2].

M. Gaudefroy-Demombynes.

## UN DOCUMENT PERSAN RETROUVÉ AU JAPON.

Dans un récent article intitulé : *Les plus anciens monuments de l'écriture arabe en Chine*, paru dans le numéro de juillet-août 1913 du *Journal asiatique*, M. Pelliot s'est occupé d'un document conservé au Japon, dont l'intérêt résidait pour lui en ce qu'il porte deux quatrains persans et qu'il est sûrement daté de 1217. La reproduction qu'il en possédait n'était malheureusement pas aussi nette qu'on eût pu le désirer, et quelques points lui sont demeurés obscurs. Il est possible de les éclaircir et de compléter ses informations. Ce document a été étudié de façon très détaillée en 1909 par M. Haneda Toru 羽田亨, de l'Université de Kyoto, dans un article intitulé *Nihon ni tsutawareru Persia-bun ni tsuite* 日本に傳はれる波斯文に就て « A propos d'un document persan conservé au Japon », paru dans le troisième volume du *Shigaku kenkyūkwai kōen shu*

[1] Il n'apparaît, par exemple, ni dans le *Nozhet el-Hadi*, ni dans le texte portugais publié par de Castries, ni dans Mouette, ni dans Chénier, etc.

[2] Mon collègue et ami, M. Delphin, veut bien me dire sa conviction que le vieil Alger n'a connu qu'un *hammam el-melah* qui devait son nom à une source salée, et un *sūq ĕl-mellahin*, qui était le quartier des marchands de sel. Tout ce qui concerne les *melāhin* de Cahen devrait donc disparaître des pages précédentes. — Il est bien entendu qu'Alger n'eut jamais un quartier juif organisé, un *mellah*.

史學研究會講演集. C'est de lui que je tire la majeure partie des renseignements qui suivent.

Jusque peu après la Restauration, cette pièce fut conservée au Hōbenchi-in 方便智院, dont elle porte le cachet. Le Hōbenchi-in est un petit temple dépendant du monastère Kozan-ji 高山寺 près de Kyōto, dont il fait partie. Après la Restauration, beaucoup de temples se trouvèrent dans l'obligation de faire argent de leurs objets précieux. Le Kozan-ji fut de ce nombre, et entre autres choses il vendit le document en question, auquel les premiers caractères de la note explicative qu'il porte avaient fait donner le nom de Namban moji 南番文字 «écriture des barbares méridionaux». Il passa en plusieurs mains, et fut acquis en dernier lieu par M. Yamada Nagatoshi 山田永年 qui consentit à l'exposer au musée de Kyoto. C'est là que M. Haneda put le photographier et l'étudier. Il remarqua d'abord que le papier était de fabrication japonaise et de l'époque de Kamakura, et que tous les caractères, même les caractères persans, étaient écrits à l'encre de Chine et au pinceau. Ils étaient d'ailleurs suffisamment nets, et l'imperfection de la reproduction qu'en possédait M. Pelliot est seule responsable des difficultés qu'il a rencontrées dans leur lecture. Voici d'abord, d'après M. Haneda, la note qu'il n'a pu restituer qu'en partie :

爲送遣本朝弁和尙禪庵乞筆之。彼和尙殊芳印度之風故也。沙門慶政謹記之。

Pour l'envoyer à la retraite de dhyāna du maître (*upādhyāya*) Ben de notre pays, j'ai demandé à ces maîtres d'écrire ceci, comme étant bien au fait des coutumes de l'Inde. Le çramaṇa Kyōjō a respectueusement noté ceci.

En dépit de l'insuffisance de la reproduction, l'autre note a été bien lue par M. Pelliot, sauf un caractère qui doit être 望. Quant aux «noms des trois joyaux [dans la langue] des bar-

bares méridionaux », les caractères *katakana* qui les transcrivent sont assez nets pour ne laisser place à aucun doute; mais deux de ces mots n'offrent aucun sens. Les voici : バスッタラ丶ボダラム丶ビク[1].

ビク *biku* est la prononciation japonaise de 比丘, transcription ordinaire de *bhikṣu*; à ce titre, il n'est pas impossible d'y voir une sorte d'équivalent de *saṃgha*. ボダラム *bodaramu* pourrait-il passer pour une corruption de *buddha*, la prononciation japonaise de 佛陀 étant *budda*? En tout cas, バスッタラ *basuttara*, de quelque façon qu'on s'y prenne, ne paraît pouvoir correspondre à rien en japonais.

Quant aux deux personnages cités, le rédacteur des notes et le destinataire du document, ce ne sont pas des inconnus. On ne connaît à la vérité ni la date ni le lieu de la naissance du premier. Mais il est cité par le *Mii zoku-chōki* 三井續灯記 comme un moine instruit, appartenant à la secte Tendai 天台 et ayant vécu un certain temps au monastère Onjo-ji 園城寺, plus connu sous le nom de Mii-dera 三井寺, dans la province d'Ōmi. Il se retira dans la suite au Hokkezan-ji 法華山寺, sur les collines à l'ouest de Kyōto, comme en témoignent quelques poésies. Car Kyōjō fut un poète de quelque talent, et on retrouve un certain nombre de *tanka* de sa façon dans plusieurs des grandes anthologies classiques. Le VIIIe livre du *Fūga-shū* 風雅集 contient un *tanka* de Kōmyohō-ji Nyūdō 光明峰寺入道[2] adressé « à Kyojō shonin 慶政上人 qui habite une hutte sur les collines occidentales », et la réponse de celui-ci. Au XVIIIe livre du même ouvrage, on en lit un

[1] Noter que sur l'original les signes de sonorisation, *nigori*, sont placés à gauche des caractères, et non à droite.

[2] Fujiwara Michiiye 藤原道家 (1192-1252), qui fut régent de l'empire, prit l'habit religieux en 1235 sous le nom de Gyoe 行惠, et fonda l'année suivante le grand monastère Tofuku-ji 東福寺, au sud-est de Kyōto.

autre de Kyōjō lui-même, composé «lorsque Shikiken-mon-in 式乾門院 [1], dans la treizième année de sa profession, ayant fait don au Hokkezan-ji d'une collection des livres sacrés copiée sous les T'ang [2] 唐本一切經供養, on entendit de la musique dans les airs».

Un autre encore de Fujiwara Motoiye 藤原基家, ancien ministre, inséré au livre XIX du *Zoku shūi-shū* 續拾遺集, porte ce titre : «[Composé] lorsque plusieurs personnes composèrent des poésies au Hokkezan-ji où habitait Kyōjō shōnin.» On trouve ailleurs l'indication précise de l'ermitage qu'il occupait : c'était le *Tōgwatsubō* 澄月房, à Matsu-no-o 松尾. Ces quelques citations suffisent à déterminer le lieu où vécut Kyōjō; et en même temps le titre de *shōnin* et les noms des personnages avec lesquels on le voit en relations montrent en quelle considération il était tenu [3].

D'autre part, une poésie de Fujiwara Iyetaka 藤原家隆 [4] et la réponse de Kyōjō insérées au livre IX du *Zoku Kokin-shū* 續古今集, une autre de Kyōjō insérée au livre IV des *Poésies diverses du Bandai-shū* 萬代集, attestent qu'il fit bien un voyage en Chine.

Le *Nihon Bukka jimmei jisho* 日本佛家人名辭書 le fait mourir en 1268. La date, sans être absolument inadmissible, paraît un peu tardive, et force à admettre qu'il était encore jeune lorsqu'il alla en Chine, puisque le document qu'il nous a laissé porte celle de 1217.

Le «maître» Ben, ou, pour lui donner son nom sous sa

(1) Toshi-ko 利子 (1197-1251), fille aînée du prince Morisada 守貞, qui fut déclarée princesse impériale puis impératrice, et qui prit l'habit religieux en 1239 sous le nom de Shinjochi 眞性智.

(2) Ou simplement copiée en Chine.

(3) Une autre poésie, signée d'un «régent ancien ministre de gauche» et adressée à Kyojo, ainsi que la réponse de celui-ci, sont insérées au livre XVI du *Zoku Kokin-shū*.

(4) Un des poètes les plus estimés de son temps (1158-1237).

forme complète, Kōben 高辨, est mieux connu encore. Né en 1173 d'une famille illustre, mais orphelin de bonne heure, il se fit moine et après avoir passé en différents monastères, se retira à Toga-no-o 栂尾, à l'ouest de Kyōto, non loin du Saibō-ji 西芳寺, où avait pris l'habit en 822 le prince Takaoka mort quelques années après sur la route de l'Inde. Ce souvenir exerça-t-il quelque influence sur Kōben? Toujours est-il qu'en 1205, il forma avec quelques amis le projet de se rendre au berceau du bouddhisme; le Kōzan-ji a conservé un *Tō yori Tenjiku ni itaru riteisho* 自唐至天竺里程書 qui lui est attribué et qu'il aurait dressé dans ce but[1]. La maladie l'empêcha de donner suite à ce projet, et l'année suivante il fondait le Kozan-ji sur les terrains que l'empereur lui octroyait à Toga-no-o. Koben acquit d'ailleurs une grande célébrité par son ardeur à propager les doctrines de Ryobu shinto, et reçut dans la suite le nom de Myōe 明惠[2].

Matsu-no-o, où demeura Kyōjō, est tout voisin de Toga-no-o; des relations assez intimes s'établirent entre Koben et lui. On en a une excellente preuve dans une poésie de Kyojo insérée au livre XVI du *Zoku Kokin-shū* et la note qui l'accompagne : « Par une nuit de lune, il était allé à la demeure de Myoe shōnin, et ils s'étaient entretenus des commencements de leur vocation 發心. Après la mort de celui-ci, au jour anniversaire de cet entretien, il s'en souvint et composa [la poésie suivante]. » Dans ces conditions, Kyojo ne put ignorer le projet de pèlerinage en Inde qu'avait formé son ami, et les préparatifs de son départ pour la Chine durent ramener souvent ce sujet dans leurs conversations. Combien de temps Kyojō demeura-t-il en Chine, et qu'y fit-il? Quelle raison

[1] Ce curieux document est inscrit au catalogue du musée de Kyoto sous le numéro 25 de la deuxième classe *bunsho* 文書 de la première division *tosho* 圖書 de la section historique 歷史部.

[2] On écrit aussi 明慧.

l'amena jusqu'à Ts'iuan-tcheou? On ne le sait. Songea-t-il un instant à reprendre pour son compte le projet de Kōben et à pousser jusqu'en Inde? Ce n'est pas invraisemblable, mais rien ne permet de décider la question. Toujours est-il qu'à Ts'iuan-tcheou, le seul port avec Kouang-tcheou qui possédât encore, au début du XIII[e] siècle, un bureau des bateaux de commerce avec l'étranger 市舶司, il eut connaissance de l'arrivée d'un bateau venant des mers du Sud. C'était certainement un bateau arabe; mais au dire d'Abu-'l-Féda, des Persans faisaient souvent partie des équipages de ces bateaux, dont on voyait encore quelques-uns tous les ans à Ts'iuan-tcheou. Les connaissances géographiques du moine japonais étaient à coup sûr assez vagues. Il devait en particulier connaître peu la Perse, le rôle qu'elle avait joué, celui qu'elle continuait de jouer dans la navigation des mers du Sud. Mais il savait que l'Inde, le berceau du bouddhisme, était quelque part au loin dans ces régions mal déterminées qu'on appelait les mers du Sud. Soit qu'il ait trop aisément pris son désir pour une réalité, soit qu'il se soit trop laissé aller à son imagination ou qu'il ait mal compris les explications qu'il put recueillir, il crut voir dans ces « deux ou trois » Persans sinon des Hindous, des hommes venus directement de la terre sainte du bouddhisme, au moins des bouddhistes, des moines 和尚[1], au courant des choses de l'Inde. Il tenta de lier connaissance avec eux; l'obligation d'y employer des interprètes rendit la chose malaisée. Au moins l'occasion lui parut bonne d'envoyer à son ami que tourmentait le regret de n'avoir pu aller visiter l'Inde, quelque chose qu'il croyait hindou. Il s'efforça d'obtenir quelques renseignements, le nom des trois joyaux entre autres. Il n'y réussit guère, on l'a vu. Sans doute essaya-t-il,

[1] Cette expression semble bien prouver que ces gens n'étaient ni des matelots, ni de simples trafiquants.

dans l'espoir de se faire comprendre, de donner successivement toutes les formes de lui connues, des noms dont il voulait entendre la véritable prononciation par ceux qu'il prenait pour des upādhyaya. Ceux-ci, comme il arrive lorsqu'on ne comprend pas, durent répéter plus ou moins exactement des séries de sons n'offrant pour eux aucun sens. Et le bon moine s'empressa de noter de son mieux ce qu'il entendit ou crut entendre. De là vraisemblablement ces étranges « noms des trois joyaux ».

Il demanda de plus qu'on voulût bien lui écrire, sur le papier qu'il présentait, les formules révérées : *Namaḥ-Çākya-Tathāgatāya*, *Nama 'Mitābha-Buddhāya*. Les Persans ne le comprirent naturellement pas davantage; ils se rendirent compte pourtant qu'il désirait qu'on lui écrivît quelque chose, et, avisant un pinceau, ils lui écrivirent deux quatrains. A la demande de M. Pelliot, M. Huart en a donné une traduction. Voici à titre de comparaison, celle qu'avait donnée M. Haneda :

The world of joy will last with no one for ever.
The Heaven gives (fortune) to-day, and takes it to-morrow[1].
The world is a memory, and we are all to depart:
Nothing will remain of man besides his noble deeds.

If there be indulgence in regard to my life,
I shall brighten my eyes by looking on your face;
But if this blue (sky) were to turn against me,
You bid me farewell and I bid you the same.

Les deux traductions concordent pour le premier quatrain, à l'exception du dernier mot; mais elles présentent des différences considérables pour le second. Je n'ai aucune compétence pour décider laquelle il faut préférer; toutefois celle de M. Haneda offre un sens suivi et très acceptable; et de plus, il disposait de l'original, tandis que M. Huart n'avait sous les

[1] Au lieu de « to day » et « to-morrow », la traduction littérale dont M. Haneda fait précéder celle que je reproduis ici, donne correctement : « one day... one day ».

yeux qu'une reproduction. M. Huart propose une correction au troisième vers; M. Haneda en avait proposé une autre, *khelāf* « contradiction, opposition » au lieu de *khalēf*.

Ces poésies sont incorrectes, au dire de M. Huart, et celui qui les a transcrites se les rappelait mal. M. Muhammad Barahatulla, professeur d'hindoustani à l'École des langues étrangères de Tōkyō, a pourtant prétendu reconnaître dans la première un passage du *Chāh Nameh*. M. Haneda avoue l'avoir vainement cherché dans la traduction d'Atkinson; je n'ai pas été plus heureux avec celle de Mohl. Tout ce qu'on peut dire, c'est que cette poésie est bien dans le goût des réflexions morales par lesquelles Firdousi termine souvent le récit de la vie de ses héros.

Puisque l'occasion m'est donnée de parler de textes en écritures étrangères conservés au Japon, j'en profite pour mentionner les caractères vraisemblablement syriaques que portent deux morceaux de bois d'aloès déposés à Nara durant des siècles. J'en emprunte la description à un article de M. Furuya Kiyoshi 古谷淸, paru en janvier 1911 dans la revue archéologique *Kōkogaku zasshi* 考古學雜誌. Ces deux morceaux appartenaient au célèbre temple Horyu-ji 法隆寺. En 1877, celui-ci en fit don à la Maison impériale, et ils sont actuellement exposés au musée de Tōkyō.

Le premier est long de 0 m. 68 et large de 0 m. 12, il pèse environ 5 kilogr. 600. Le second a 0 m. 60 de longueur sur 0 m. 09 de largeur, il pèse un peu moins de 3 kilogrammes. Tous deux portent des inscriptions à l'encre de Chine relatant les dates des inventaires et des vérifications auxquels ils furent soumis. La date la plus ancienne qu'on relève sur le premier est Ten-ō 天應 deuxième année, soit 782; sur le second, on lit 字五年, abréviation d'un genre connu par ailleurs, pour Tembyo-hoji 天平寶字, cinquième année, soit 762. On n'a

malheureusement aucune donnée sur la façon dont ces fragments arrivèrent au Japon.

Ils portent des caractères gravés et un sceau pyrogravé dont on n'a pas encore établi la nature d'une façon sûre. M. Hoita Tadatomo 穗井田忠友 y avait vu d'anciens caractères coréens. Cette opinion est combattue par M. Furuya qui trouve de grandes similitudes entre eux et les caractères syriaques de la stèle de Si-ngan-fou, et fait d'ailleurs honneur de l'idée de ce rapprochement à M. Shiratori. Le déchiffrement de ces quelques caractères et du sceau que portent ces fragments de bois précieux, assez fréquemment offerts en présent, nous apprendrait peut-être quelque chose touchant leur origine, qui vraisemblablement doit être cherchée en Asie centrale, dans ces régions en rapports suivis avec la Chine à cette époque.

Noël Péri.

[Je suis heureux que M. Péri m'ait devancé dans la rédaction de cette note additionnelle à l'article que j'ai publié en 1913 dans le *Journal asiatique*: son excellente connaissance des choses et des gens du Japon lui a permis de préciser plusieurs points que j'aurais forcément laissés dans le vague. Entre temps, j'avais reçu de mon côté l'article de M. Haneda et une lettre explicative. Il ne faut pas trop opposer la version de M. Haneda à celle de M. Huart. M. Haneda lui-même m'avertit qu'il a fait un premier déchiffrement assez conjectural; il suffit d'ailleurs de comparer ce déchiffrement au fac-similé même médiocre que j'ai pu donner pour y reconnaître à coup sûr plusieurs inexactitudes. J'ajoute que, sur l'exemplaire que j'ai reçu, M. Haneda a rayé tout ce qu'il disait des noms des «trois joyaux» écrits en *katakana* pour y substituer une simple phrase où il déclare qu'on ne sait à quelle langue appartiennent ces mots mystérieux.

En dehors des renseignements si précis que nous devons à MM. Haneda et Péri sur les moines nommés par notre feuillet, l'article de M. Péri pique doublement notre curiosité. On aimerait à en savoir plus long sur cet itinéraire du Japon en Inde qu'avait préparé Kōben et qui est aujourd'hui conservé au musée de Kyoto. De même, il serait bien désirable qu'on nous fît tenir des photographies de ces courtes inscrip-

tions peut-être «syriaques» portées sur les deux morceaux de bois d'aloès de Tōkyō. J'ajouterai seulement que, contrairement à ce que M. Péri paraît supposer, on s'attend plutôt à voir du bois d'aloès arriver en Chine par les mers du Sud que par l'Asie centrale. Le Champa était au moyen âge, pour tout l'Extrême-Orient, un des pays grands producteurs d'aloès. Nous savons qu'il y avait des rapports directs entre le Lin-yi (Champa) et le Japon. Aurions-nous là les plus anciens caractères chams manuscrits? — P. Pelliot. |

# COMPTES RENDUS.

Louis Massignon. *Mission en Mésopotamie (1907-1908)*, t. II, *Épigraphie et topographie historique* (*Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale*, t. XXXI). — Le Caire, 1912 : 1 vol. gr. in-4°, VIII-144 pages, 28 planches.

Après l'exposé de son intéressante découverte des ruines d'el-Okhaïdir, un de ces palais du désert où les Oméyyades, pris de nostalgie, venaient se retremper dans l'air pur et vivifiant du désert (on allait *au sable* comme on va aujourd'hui à la mer, et on appelait cela *bâdiya*), et du résultat de ses recherches sur différents sites de la Babylonie, M. L. Massignon, tout en poursuivant ses études sur el-Ḥallâdj et ses œuvres mystiques, nous donne le second volume de sa mission, réservé à une étude sur la topographie de Bagdad et sur certains des monuments de cette ancienne capitale. La mosquée Mirdjâniyya a fourni quinze inscriptions du XIVe siècle : à la même époque remonte également l'inscription tombale d'el-'Aqoûlî. Un relevé des inscriptions antérieures à cette période donne tout ce que l'on peut trouver, c'est-à-dire, en résumé, fort peu de chose.

On sait qu'il ne reste rien, en dehors de quelques tombeaux, de la cité des Khalifes (El-Karkh et la ville ronde d'el-Mançoûr) située tout entière sur la rive droite du Tigre. Les reconstitutions de Maximilien Streck et de Guy Le Strange sont hypothétiques; la traduction de la préface de l'histoire de Bagdad d'el-Khaṭîb par Georges Salmon offre d'importants documents qu'il faudra mettre en œuvre sur place. M. Massignon n'est pas resté assez longtemps pour pouvoir identifier complètement sur le terrain les repères déjà signalés avant lui, mais il a recueilli un certain nombre de résultats précis qui serviront de base aux recherches ultérieures. Il analyse, entre autres, deux sources inédites pour la topographie historique, le *Djâmi' el-anwâr fi manâqib el-akhyâr*, écrit en turc par Çafâ ed-din 'Isà el-Bandanidjî en 1077 (1666) et traduit en arabe, avant 1286 (1869), par Moḥammed ben 'Alawî : et une monographie des mosquées par Chokrî el-Aloûsî, auteur contemporain. Sa tentative de reconstitution des parcelles cadastrales est fort ingénieuse : étant donné que les actes authentiques de fondations de *waqfs* n'existent plus à la suite des désastres causés par les invasions et les

inondations, et qu'on ne peut représenter à leur place que des faux grossiers, le jeune savant s'est porté, sur les lieux mêmes, en tournées à cheval, en compagnie d'un Bédouin, et a noté sous la dictée de celui-ci les noms des propriétaires des parcelles. Les monuments encore debout (mausolées de Ma'roûf Karkhî, de Djonéïd, de Zobéïde, la mosquée chîïte de Kâzhiméïn et le tumulus d''Aqarqoûf) servaient de points de repère pour un relevé à la boussole. De tous les noms cités, il n'y en a plus que sept qui conservent encore le souvenir de l'ancienne ville: les autres sont modernes.

Il me sera permis d'indiquer ici quelques modifications que je propose et quelques corrections indispensables. P. 7, l. 14 : «ou les modifiera contrairement à ce qui a été convenu»: le texte dit, p. 6, أو تصرّف فيها «ou en fera usage...». — P. 8, l. 4 de l'inscription, متوازذا (l'élif est de trop) n'est pas «réchappant de...» mais «abordant les dangers». Même page, l. 1 de l'inscription, المخلصين «vertueux», lire «sincères»: دور الطاعات «demeures où se pratique l'*obéissance*», traduire plutôt «les actes d'obédience (tels que la prière canonique, etc.)». — P. 10, à la ligne 5 de la même inscription : «...je reconnus pour quel motif il fallait d'abord dépenser toute richesse et quel était le but le plus convenable pour les efforts des hommes. Quel était le moyen d'atteindre aux portes de la miséricorde divine, etc.». La phrase est mal coupée, par inadvertance ou faute typographique probablement, car il n'y a pas de point d'interrogation à la fin de la seconde phrase. Il faut entendre : «Je reconnus que le but méritant davantage qu'on dépense pour lui toute richesse et le plus digne d'attirer les préoccupations (*himam*) des hommes était ce qui peut servir de moyen pour atteindre aux portes, etc., et de provision pour le jour de la reddition de comptes». Même inscription, l. 6 : «J'ai entrepris les formalités légales voulues», correspond à شرعت في عمارة qui veut dire simplement «j'ai commencé à construire».

P. 11, الافلاك n'est pas «horizons», mais «les cieux»: «qui va planter les bornes de l'empire jusqu'au Pêcheur», et en note : «constellation de l'Épi (Spica virginis)». Le texte porte السماك qui n'est pas *sammâk*, mais *simâk*, nom de l'étoile Arcturus, qui est en effet voisine de la constellation de la Vierge. — P. 16, الرّكن de la ligne 3 de l'inscription n° VI (p. 14) est traduit par «le Pilier (al Yamanî)»: lire «pierre d'angle»: la Ka'ba ne comporte pas de piliers. Cf. p. 31, où il faut lire *ṭawâf* au lieu de *ṭawwâf*.

P. 18, «notre conduite sera nécessairement rétribuée», plutôt «naturellement», من الطبيعة. A la ligne 1 de la même page, il est intéressant de rencontrer dans un texte lapidaire de l'an 758 hég., l'expression al-

gaire واخذه pour آخذه «il l'a repris, réprimandé» (cette forme a été influencée par le nom d'action مُواخذة). — P. 24. Si le mot turc *ourtmè* est prononcé Aortmeh à Bagdad, il faut admettre une influence de la graphie اورتمه sur la prononciation, car autrement les Arabes prononceraient naturellement *ortma*, comme le prouve l'ancienne transcription *orthmân* de nos voyageurs (cf. p. 29).

P. 25, l. 7. Le calligraphe et graveur qui a tracé l'inscription de 758, Aḥmed-Châh Naqqâch de Tébrîz, porte le surnom persan de *zerrîn-qalèm* «à la plume d'or»; il doit être le même que Mobârek-Châh de Tébrîz, qui portait le même surnom et a tracé l'inscription qui surmonte la porte de l'hospice élevé à Nédjef par le sultan Oweïs (mes *Calligraphes*, p. 251). — P. 35. ايتام يتلقون القرآن ne signifie pas des «orphelins à qui on dicterait le Qorân» et en note : «Pour en répandre des copies». L'auteur a été entraîné par l'arabe vulgaire (pour la Syrie, cf. Cache) à un sens inadmissible. La phrase signifie : «des orphelins à qui on enseignerait le Qorân». Il serait imprudent de multiplier par la dictée les copies du livre sacré!

P. 79. Dans les deux vers cités d'après Ibn-el-Athîr, منيّة est une faute d'impression pour مُيّتة que porte d'ailleurs l'édition Tornberg, t. X, p. 37, laquelle a aussi فضل à la place de فعل. — P. 105. El-Farqadâni «les deux veaux» ne sont pas le «soleil et la lune, couple astronomique», mais les gardes de la petite Ourse. Au troisième vers, au lieu de مِن يخسر, il faut lire مَن يحسر : d'ailleurs, s'il en était besoin, le chronogramme oblige à cette lecture (j'ai refait l'addition, mais je ne trouve que 1234 au lieu de 1240). — P. 109. Dans l'inscription funéraire de Zobéide reproduite d'après Niebuhr, il n'y a pas lieu d'ajouter entre parenthèses (بن) devant Dja'far : Zobéide était fille de Dja'far, fils lui-même du khalife (el-)Mançoûr (Abou-Dja'far). Cf. Niebuhr, *Voyage en Arabie*, trad. française, t. II, p. 245. A la même page, مضاحب est une faute d'impression pour مصاحب. — P. 119. Lire ESE au lieu de SES.

Le mètre des vers cités n'est jamais indiqué; il pourrait être utile, pour la vérification du texte, de le connaître : p. 79, *ṭawîl*; p. 83, *basîṭ*; p. 95, *kâmil* (au second vers اَيا est trop long : il faut يا ou quelque chose d'analogue : cette mauvaise leçon peut servir à démontrer l'inauthenticité des vers attribués à 'Abd-el-Qâdir el-Gîlânî) : p. 100, *wâfir* (chronogramme donnant la date de 993 hég.) : p. 105, *sarî'*. A la page 100, كنبد est une faute d'impression pour گنبد «coupole» (en persan). Le vers signifie : «La coupole (du tombeau) de l'imâm Moûsâ, fils de Dja'far, a paru dorée dans le monde.»

Nous félicitons vivement M. L. Massignon d'avoir mené à bien sa tâche difficile : grâce à son labeur intelligent, nous avons maintenant, en topographie, un certain nombre de points acquis, base de recherches et de découvertes ultérieures.

Cl. Huart.

L. Bouvat. *Les Barmécides, d'après les historiens arabes et persans.* Paris, Leroux, 1912 : 1 vol. in-8°, 146 pages.

M. L. Bouvat a publié à part son mémoire sur les Barmécides, qui, présenté en manuscrit à l'École pratique des hautes études, lui a valu en 1902 le titre d'élève diplômé, et que la *Revue du monde musulman* avait accueilli. Les Barmécides sont célèbres par leur infortune, non pas tant à cause de la tragédie fort oubliée de La Harpe qu'à raison du mystère qui s'attache à cette catastrophe politique ; le roman historique de Moḥammed Diyâb el-Itlîdî, *I'lâm en-nâs*, n'a pas cessé d'être fort lu en Orient. On voudrait connaître l'origine de cette famille : on remonte bien, grâce aux documents arabes, jusqu'à un ancêtre éponyme Barmek qui était pontife du Naubehâr, « célèbre temple d'idoles » de Balkh, c'est-à-dire, étant donné la phraséologie habituelle aux traditions revêtues du vêtement musulman, chef d'un monastère bouddhique (*nava vihâra*) établi à Bactres depuis un temps indéterminé. Comprise ainsi, la légende concorde entièrement avec ce que nous savons par la relation de Hiouen-tsang ; mais les documents chinois ne disent rien d'une famille de Barmek, nom qui pourrait parfaitement n'être que le sanscrit *paramaka* « supérieur » comme l'a proposé M. H. Kern.

Pour M. Bouvat, « la vraie cause de la chute des Barmécides fut le pouvoir étendu qu'ils avaient pris peu à peu » (p. 75). Après la mort de Khaïzorân, sa mère, Hâroûn er-Rachîd fait de Yaḥya ben Khâlid le maître absolu de l'empire, et celui-ci gouverne avec le concours de ses deux fils Faḍl et Dja'far. La famille avait amassé des richesses considérables, elle écrasait le monde par son faste : elle s'était créé des ennemis acharnés à sa perte, tels que Faḍl ben Rébî', chambellan du khalife, qui avait à venger des affronts, les théologiens qui suspectaient la religion de ces anciens bouddhistes, les partisans des 'Abbassides qui estimaient que Dja'far avait eu tort de protéger l'alide Yaḥya ben 'Abdallah. Hâroûn dissimula son projet jusqu'au moment où il put faire arrêter et décapiter Dja'far (28 ou 29 janvier 803).

Une confiscation générale des biens de la famille s'en suivit, la plupart des parents de Dja'far furent emprisonnés, mais il n'y eut pas d'exé-

cutions capitales, ce qui prouve que l'accusation de trahison ne portait que sur le seul Dja'far: du reste, Hâroûn paraît s'être exprimé lui-même dans ce sens (p. 92). Grâce à l'appui du ministre Faḍl ben Sehl, ancien protégé de Yaḥya, les Barmécides occupèrent des postes de gouverneurs sous le khalifat d'el-Ma'moûn: on avait cessé de les suspecter, mais on ne leur rendit pas leurs biens.

En réunissant tout ce que l'on sait de cette famille et en jetant la lumière de la critique sur le fatras des innombrables légendes qui obscurcissent son histoire, M. Bouvat a rendu un grand service aux études historiques. On pourrait, il est vrai, lui reprocher d'avoir recueilli une foule d'anecdotes sans grand intérêt et pour la plupart controuvées: mais il a voulu offrir une monographie complète et épuiser le sujet: on ne saurait lui en vouloir. Si, par la découverte de nouveaux documents, la question doit être jamais reprise, la thèse de M. Bouvat sera le point de départ des recherches ultérieures.

Cl. Huart.

---

Magan Lal and Jessie Duncan Westbrook. *The Diwan of Zeb-un-nissa*, the first fifty Ghazals rendered from the Persian, with an introduction and notes (fait partie de la série *Wisdom of the East*). — Londres, J. Murray, 1913; 1 vol in-16, 112 pages.

La princesse Zeb-un-Nissa (*zēb-un-nisā* «l'Ornement du sexe féminin», hybride persan-arabe), était la fille aînée du Grand-Mogol Aureng-Zēb: elle naquit en 1639: à sept ans, elle savait déjà le Qor'ân par cœur; plus tard, sous la direction de la dame Miyabai, elle étudia avec succès les mathématiques et l'astronomie. Dès son enfance elle se mit à composer des vers, et commença par des poésies arabes: mais elle se découragea quand on eut fait voir ses productions à un savant arabe, qui reconnut immédiatement que l'auteur était un Indien: elle se mit alors à écrire en persan, suivant les conseils de son précepteur Châh-Rustèm Ghâzî. Elle était la nièce favorite de son oncle Dârâ-Chikoh, qui a inséré dans son diwân des vers qui étaient de sa composition à elle.

Il ne fut pas facile de la marier. Elle avait été promise par son grand-père Châh-Djéhân au fils de Dârâ-Chikōh, son cousin par conséquent; mais Aureng-Zēb ne voulut pas de ce mariage, et le jeune prince mourut empoisonné. Mîrzâ Farrukh, fils de Châh 'Abbâs II, se mit sur les rangs pour prétendre à sa main: comme elle exigeait que les prétendants se fissent voir avant de conclure un arrangement, le prince persan vint à Delhi, mais ne plut pas.

Ses amours avec 'Âqil-Khân furent tragiques. Il était le fils du grand vizir, et gouverneur de Lahore: Aureng-Zēb le fit venir à Delhi, pour procéder à la cérémonie du mariage; mais 'Âqil prit peur: il refusa l'honneur qu'on lui faisait et donna sa démission. Il continua toutefois à voir la princesse en secret; surpris un jour par l'empereur, il se cacha dans une grande marmite à faire bouillir l'eau; Aureng-Zēb ordonna de faire chauffer l'eau qu'on lui disait se trouver dans cette marmite; c'est ainsi que périt l'amoureux de Zēb-un-nisa, qui, craignant pour sa réputation, ne put pas le sauver. La princesse, emprisonnée dans la forteresse de Salimgarh, y resta recluse de longues années. Après sa mise en liberté, elle vécut solitairement à Delhi et mourut en 1689; elle fut enterrée à Nawakat près de Lahore, où les ruines de son tombeau se voient encore.

Elle était sunnite, comme son père, et s'amusait à discuter théologie avec un de ses frères, Mohammed Ma'uzam (Mo'azhzham?). Son *takhalloç* était *makhfî* «la cachée»: ses poésies sont purement çoûfies, mais se ressentent de l'éclectisme d'Akbar.

On peut voir son portrait au musée de Lahore: quel dommage que nos deux traducteurs n'aient pas jugé à propos de dispenser le lecteur d'un voyage dans ces contrées lointaines, en nous en donnant une bonne reproduction photographique!

Le diwan de Makhfî n'existe qu'en manuscrit, et aucun spécimen ne nous est fourni. Je suppose que la traduction suit de près l'original. On pourra la comparer à celle de M. P. Walley, qui vient de nous donner des extraits du diwan sous le titre de *The Tears of Zebunnisa*. Quatre pages de notes expliquent certains noms et mots arabes qui se rencontrent dans le texte et pourraient offrir des difficultés au lecteur novice: les définitions sont en général exactes; je ferai pourtant remarquer qu'à l'exemple de Gobineau les auteurs placent Kerbelâ «near the Western bank of the *Tigris*» (p. 111), non loin des ruines de Babylone, que chacun sait être sur les bords de l'Euphrate.

Cl. Huart.

Mahmoud Fathy. *La Doctrine musulmane de l'abus des droits. Étude d'histoire juridique et de droit comparé* (*Travaux du Séminaire oriental d'études juridiques et sociales* [dépendant de l'Université de Lyon], fasc. 1). Lyon et Paris, H. Georg et P. Geuthner, 1913; 1 vol. in-8°, LXXX-276 pages.

Jusqu'en 1875, la Cour de cassation affirmait, malgré de nombreux jugements et arrêts, que l'exercice d'un droit reconnu par la loi ne peut

jamais constituer une faute ni, par conséquent, soumettre à des réparations celui qui use de ce droit. Il a fallu la loi du 27 décembre 1890, modifiant l'article 1780 du Code civil, pour faire admettre que l'exercice abusif d'un droit, par exemple s'il a été intempestif ou dénué de motifs sérieux, engendre une obligation de dommages-intérêts. Cependant, dès 1876, un avocat français établi à Alexandrie d'Égypte, M. Maunoury, chargé de la rédaction des codes égyptiens, introduisait ce principe dans l'article 492 du code civil des tribunaux mixtes: c'est qu'il l'avait trouvé établi dans la jurisprudence musulmane.

M. Maḥmoûd Fatḥy, avocat au tribunal de Beni-Souëf (Égypte) et docteur en droit (sciences juridiques) de l'Université de Lyon, sous les auspices de M. Édouard Lambert, professeur à cette Université et ancien directeur de l'École khédiviale de droit du Caire, a consacré sa thèse, devenue un assez gros volume, à l'étude de l'abus des droits chez les juristes musulmans. La préface de M. Lambert est très intéressante, très claire et mettra rapidement le public non initié, mais qui se préoccupe de cet ordre de recherches, au courant de cette question de droit théorique. M. Fatḥy a cherché dans le Qor'ân, source de tout le droit islamique, les passages qui pouvaient étayer sa thèse: il est évident qu'ils ne sont pas fort explicites, ni surtout très précis, mais il est certain qu'à la lumière des commentaires et de l'application juridique qui en a été faite, ils sont assez significatifs; par exemple, IV, 16-17, où la part de l'héritier ne lui est dévolue qu'après le payement des dettes non préjudiciables [aux parents réservataires]; II, 176, où le testament doit être fait avec équité, c'est-à-dire, comme l'ajoute Ṭabari, *Tafsir*, II, 68, ne pas être inspiré par l'intention de nuire; les prescriptions relatives aux biens des orphelins (IV, 2, 4, 11; II, 218-219). On lira avec attachement la manière dont les fondateurs des quatre rites orthodoxes et leurs continuateurs ont tiré de ces quelques prescriptions, la défense d'abuser de son droit.

Il paraît que les imprimeries de Lyon ne disposent pas de caractères typographiques arabes, ou n'ont pas à leur service des compositeurs assez habiles pour en tirer parti. M. Fatḥy, qui tenait à citer les titres des ouvrages compris dans sa bibliographie et les passages du Qor'ân contenus dans les notes, dans le texte original, les a écrits de sa propre main et fait reproduire par un procédé technique, de sorte que nous pouvons juger de sa calligraphie et aussi de ses transcriptions, dont la plus extraordinaire est d'avoir créé, sous le nom d'Al-Djaouazian, un personnage qui joue un grand rôle dans tout l'ouvrage et qui n'est autre que Chems-ed-din Abou-'Abdallah Moḥammed ben Abi-Bekr Ayyoûb

ez-Zer'î, plus connu sous le nom de «Fils de l'administrateur de la medressé Djauziyya de Damas», *Ibn-qayyim el-djauziyya*, l'élève d'Ibn-Téïmiyya. Le nom de l'établissement est ainsi devenu un nom d'homme (comparer p. 16, *ad imum*, Abou-al-Qaïîm Al-Djaouaziah). Le nom de l'aïeul d'El-Bokhârî, Yazadh-bih, est méconnaissable sous la forme بردزبه de la page LXXII; mais l'erreur est peut-être imputable aux éditeurs du Caire (imprimerie Charqiyya, 1304). P. LXXVI, au lieu de Al-Marghaïany, lire el-Marghînâni, comme le porte le texte arabe. P. LXXVIII, *Al-Medjallah*, code civil ottoman, lire Al-Madjalla, ou mieux Medjellé(-ï ahkâm-i 'âdiliyyé), car c'est un ouvrage écrit en turc.

Pour l'auteur, le droit musulman, envisagé au point de vue sociologique, se présente «comme une puissante force dynamique qui a tendu à révolutionner les situations juridiques préexistantes» en substituant à l'esprit de clan des temps de l'ignorance «une conception de vie sociale dominée par un sentiment profond de solidarité» (p. 75); c'est vrai de l'Arabie au temps du prophète, mais ne saurait être admis pour les autres contrées conquises par l'expansion islamique, qui se trouvait alors en contact avec des civilisations infiniment plus développées. On comprend aisément qu'un juriste musulman soit rempli d'enthousiasme pour une législation dont il est appelé à demander l'application des principes, en tant qu'ils ne sont pas modifiés par les lois modernes qui régissent actuellement l'Égypte; mais on ne peut oublier que toutes ces belles prescriptions, inspirées par le désir de protéger les pauvres et les faibles contre les entreprises des forts et des riches, sont, dans le cours de l'histoire, restées lettre morte, par l'incertitude de la situation politique, l'abus de l'autorité et la prévarication admise par les mœurs.

Quoi qu'il en soit, en apportant à la controverse qui règne entre les juristes au sujet de la théorie traitée dans ce volume un document nouveau, dont la lecture est attrayante, M. Maḥmoûd Fatḥy a eu le grand mérite de dégager un certain nombre de principes dont sa thèse démontre l'existence latente chez les jurisconsultes musulmans. Les diverses tentatives de codification de ce droit qui ont été faites, de-ci de-là, ne peuvent que profiter de travaux du genre de celui que l'avocat égyptien a consacré à l'étude de la doctrine de l'abus des droits.

Cl. Huart.

---

Henri Bruno. *Le régime des eaux en droit musulman.* — Paris, Arthur Rousseau, 1913; 1 vol. in-8°, xvi-200 pages.

On n'a que de vagues notions sur le régime coutumier des eaux en Arabie avant Mahomet. A côté des sources jaillissant naturellement, il y

avait des puits creusés de main d'homme et même, dans les territoires des Himyarites, d'importants travaux de captage et d'irrigation dont l'exemple le plus célèbre nous est fourni par la digue de Ma'reb. Pour les sources naturelles, l'appropriation n'en était probablement que temporaire; tant qu'une tribu occupait en force un point d'eau, elle était en état d'en interdire l'accès à qui ne lui plaisait pas; mais une fois partie avec ses troupeaux à la recherche de pâturages, la source redevenait *res nullius* et l'accès en était libre. Pour les puits forés de main d'homme, il y avait au contraire un droit de propriété reconnu par tout le monde. Ce qu'on ignore, c'est sur quelle base se faisait la distribution de l'eau, par exemple pour Zemzem à la Mecque, creusé par 'Abd el-Moṭṭalib; l'existence d'une fonction dite *siqâya* indique que l'eau se distribuait contre argent comptant. Tout d'abord, les Qoréïchites contestèrent le droit de l'inventeur, peut-être en se fondant sur le fait de la découverte d'antiquités lors des fouilles, qui prouvait qu'on avait affaire à un ancien point d'eau, et que 'Abd el-Moṭṭalib, en le découvrant à nouveau, devait réserver sa part à la tribu, propriétaire collectif. Les Qoréïchites, au lieu de faire trancher le différend par un arbitre (*ḥakam*), eurent le tort de se fier au tirage au sort par les flèches : on sait que les parts furent attribuées par le destin, peut-être habilement corrigé, les unes à l'inventeur et les autres au sanctuaire.

Cet exemple topique d'un différend touchant un droit de propriété relatif à l'eau aurait gagné à être examiné par un docteur en droit tel que M. Henri Bruno; loin de là, il ne le cite même pas dans sa thèse, et se borne à des considérations générales sur les querelles et les contestations que suscitait l'existence des puits. Il faut dire qu'en histoire et en géographie, l'auteur n'a que des notions vagues de la distribution des nomades dans la péninsule, quand il dit que «les Arabes..... habitaient, anciennement comme de nos jours, les régions du Nord, du Nord-Ouest et de l'Est» (p. 7) tandis que l'Arabie du Sud «était habitée par des populations sédentaires» (p. 9): et il fait rentrer dans cette Arabie du Sud des contrées qui n'en font incontestablement pas partie, comme le plateau de Ṭâïf, le Wâdi 'l-Qorâ, l'oasis de Fadak, les environs de Médine.

Mais cela n'est qu'un hors-d'œuvre dans le travail de M. Bruno, qui est avant tout juriste. Il s'agit de réalités pratiques, et l'auteur étudie successivement, dans les diverses branches du droit canonique, c'est-à-dire dans les écoles orthodoxes, ainsi que chez les Chî'ites et les Khârédjites (ces derniers fort intéressants pour nous à cause du Mzab, du Djebel Nefoûsa et de l'île de Djerba), les solutions données par les auteurs. Le

droit coutumier et les usages de l'Afrique du Nord complètent cette étude. Enfin les législations, algérienne et tunisienne, les codes ottomans et égyptiens sont passés en revue et les principes qu'ils posent examinés et appréciés. M. Bruno aura sans doute, au Maroc, l'occasion d'appliquer plus d'une fois les principes qu'il a retrouvés dans les auteurs.

Faut-il relever un certain nombre d'inexactitudes échappées, au cours de la thèse, à la plume de l'auteur? Il reconnaît lui-même (p. 3) que *sonna* est mal traduit par «révélation orale»; pourquoi se sert-il de cette traduction évidemment mauvaise? *Chafa* ne signifie pas «le droit de la soif» (p. 27 et *passim*), mais «lèvre», donc le droit d'appliquer ses lèvres sur l'eau, produit naturel et *res nullius*, en cas de besoin. L'accusation de fabriquer de toutes pièces, pour justifier les théories émises, des *ḥadîth* du prophète (p. 124) ne saurait sans injustice être portée contre les Hanéfites seuls: quelle est l'école, quelle est la secte musulmane qui peut se flatter d'appuyer ses doctrines sur des apophtegmes de Mahomet absolument authentiques?

On remarquera l'absence d'organisation économique et administrative de la propriété de l'eau qui semble distinguer l'Afrique du Nord en général: mais on peut citer comme exceptions, en Tunisie, Tozeur et les oasis du Djérîd (p. 97), et comparer avec le système de distribution de l'eau du Baradâ dans la ville et la campagne de Damas, confiée à la corporation des *châwî* (*J. as.*, VIII^e^ sér., t. I, 1883, p. 64).

Cl. Huart.

---

B. Manassewitsch. *Lehrbuch die arabische Sprache* durch Selbstunterricht schnell und leicht zu erlernen; 4^e^ édition revue (t. XXIII de la série appelée sur la couverture *Bibliothek der Sprachenkunde* et sur le titre *Die Kunst der Polyglottie*). — Vienne et Leipzig, A. Hartleben, s. d. [1913]; 1 vol. in-16, 186 pages.

L'auteur est mort avant d'avoir vu paraître la quatrième édition de son petit manuel; c'est le D^r^ H. Bohatta qui a entrepris de corriger cet ouvrage et d'en faire disparaître un certain nombre de fautes typographiques. La grammaire se compose d'une morphologie très résumée: l'étudiant se formera sa syntaxe lui-même en lisant les morceaux d'une courte chrestomathie (p. 144-154) comprenant quatre fragments du Qor'ân et quelques fables de Loqmân: un glossaire allemand-arabe vulgaire (probablement dialecte égyptien, *Affe* étant traduit par *schâdi*, p. 155; toutefois ج est transcrit *dsch*, non *g*) pourra rendre des servi-

à des commençants : les débuts sont pénibles en matière de grammaire arabe, et tout ce qui les facilitera sera le bienvenu.

Cl. HUART.

Karl WIED. *Leichtfassliche Anleitung zur Erlernung der TÜRKISCHEN SPRACHE* für den Schul- und Selbstunterricht (t. XV de la série indiquée ci-dessus). — Vienne et Leipzig, A. Hartleben, s. d. [1913]; 1 vol. in-16, VIII-184 pages.

M. Wied nous donne la quatrième édition de son excellent manuel du turc-osmanli, dans lequel il traite de la langue habituellement parlée, sans se préoccuper du style écrit et des mots techniques empruntés à l'arabe; le turc est donné en transcription latine. Un chapitre spécial est consacré à une introduction à la lecture des textes turcs imprimés, laissant de côté l'écriture calligraphiée, qui nécessite une autre pratique. Un vocabulaire allemand-turc termine ce petit ouvrage. La correction des épreuves a laissé passer encore quelques fautes : ainsi پاش «rouille» (p. 123) est pour *pās* dans le proverbe *altun pās tutmaz* «l'or ne se rouille pas» (cf. Chinâsi-Abou 'z-Ziyâ, n° 236), et pourtant *pās* est donné correctement au vocabulaire (p. 175) : la vocalisation n'est pas, par endroits, celle du pur turc de Stamboul : ainsi *merdüwen* «escalier», lire *merdiwen; tuniz* «Tunis», lire *tünüs*. Uniforme ne se dit pas *uniforma*, mais *elbisè-ï rèsmiyyé*, mot savant en même temps que technique (p. 180).

Cl. HUART.

Dott. Eugenio GRIFFINI. *L'ARABO PARLATO DELLA LIBIA*, cenni grammaticali e repertorio di oltre 10.000 vocaboli, frasi et modi di dire raccolti in Tripolitania (de la série des *Manuali Hoepli*). — Milan, Hoepli, 1913; 1 vol. in-16, LII-378 pages.

M. Stumme est à peu près le seul savant qui jusqu'ici ait étudié le dialecte arabe parlé à Tripoli de Barbarie : aussi le petit ouvrage de M. E. Griffini est appelé à rendre les plus utiles services. Il se compose en grande partie d'un vocabulaire italien-arabe où cette dernière langue est notée en caractères latins, seul moyen de rendre compte des particularités d'un dialecte; cette transcription est l'œuvre d'un linguiste et ce vocabulaire, ainsi que la grammaire qui le précède, sera le bienvenu auprès des philologues qui s'occupent de comparer entre eux les innombrables parlers de l'arabe vulgaire. Les renseignements que ce petit



IMPRIMERIE NATIONALE

volume renferme ont été recueillis par l'auteur lui-même pendant les premiers cinq mois de son séjour à Tripoli en 1912.

Une partie qui n'est pas moins intéressante que le reste et qui attirera particulièrement l'attention des géographes, c'est un premier essai de tableau alphabétique (p. 315-352) donnant les noms des tribus de la Libye italienne, au nombre de 474. Un petit nombre seulement s'en retrouve dans le *Kitâb el-Manhal el-'Adhb* d'Ahmed-bey en-Nâïb, imprimé à Constantinople en 1317 hég. (1901).

Cl. Huart.

Cav. Giuseppe Scialhub, già professore nel Collegio patriarcale di Beyruth. *Grammatica italo-araba*, con i rapporti e le differenze tra l' arabo letterario e il dialetto libico (de la série des *Manuali Hoepli*). — Milan, Hoepli, 1913; 1 vol. in-16, xiii-398 pages.

Il y a deux parties dans le petit volume du curé Yoûsouf Chalhoûb: une grammaire de l'arabe littéral composée dans un but pratique et où la morphologie et la syntaxe voisinent agréablement (p. 1-190), et une grammaire du dialecte de la Tripolitaine (p. 193-396). Dans la seconde partie, l'arabe est accompagné d'une transcription en lettres latines, qui peut servir pour l'usage courant, mais n'a pas la précision de celle de M. Griffini. La différence de ponctuation entre le *qâf* de l'arabe littéral et celui du dialecte libyen tient à une graphie, non à une différence de langage (p. 195). L'affirmation que l'arabe n'a que trois voyelles, *comme toutes les langues antiques* (p. 197), fera sourire plus d'un. Néanmoins cette petite grammaire sera fort utile aux Italiens qui se rendent en Libye et qui n'ont ni le loisir, ni le désir de pénétrer plus avant les arcanes du dialecte parlé autour d'eux.

Cl. Huart.

L. Massignon. *Kitâb al-Tawâsîn*, *par Aboû al Moghîth al Hosayn ibn Mansoûr al Hallâj*..... texte arabe, publié pour la première fois d'après les manuscrits de Stamboul et de Londres, avec la version persane d'al Baqlî. Paris, Paul Geuthner, 1913; 1 vol. in-8°, xxiv-223 pages.

M. L. Massignon étudie depuis longtemps la vie et les œuvres du fameux mystique El-Hoséïn ben Mançoûr el-Hallâdj «le cardeur de coton» et nous a promis, sous le nom de *Passion d'al-Hallâj* (*Revue de l'hist. des religions*, t. LXIII, 2, p. 195) un travail d'ensemble sur ce sujet. En attendant, il publie un traité à peu près entier composé par ce martyr

de la pensée libre, le *Kitâb et-Tawâsîn* «Livre des lettres *ṭâ* et *sîn*», avec traduction et commentaire. El-Ḥallâdj formula sa doctrine en arabe, mais il était né vers 244 (858) sur le sol iranien, à El-Béïḍâ dans le Fârs, localité qui fut plus tard le lieu d'origine d'un des plus célèbres commentateurs du Qo'rân, El-Béïḍâwî. Élève, à Chouster et à Baçra, de divers çoûfis, il arriva à Baghdad où il devint le disciple d'El-Djonéïd. Après une série de prédications qui le conduisirent dans l'Inde et jusqu'au Turkestan, il revint, pour son malheur, à Baghdad, où, jugé et condamné par l'autorité canonique, il fut supplicié en face de Bâb eṭ-Ṭâq, le 24 dhoû 'l-qa'da 309 (26 mars 922) après avoir répété un mot qui est resté célèbre : *Ana 'l-ḥaqq* «Je suis Dieu!»

Si obscure, si abstruse que paraisse au premier abord l'expression des idées de ce docteur çoûfi, il est important, au point de vue de l'histoire du développement d'une mystique qui a joué et joue encore un si grand rôle chez les Musulmans, de s'en rendre compte, et nous savons le plus grand gré à M. Massignon d'avoir essayé de débrouiller ce chaos un peu effrayant. C'est qu'aussi nous ne possédons que des fragments des œuvres d'El-Ḥallâdj, sur les 47 titres énumérés dans la liste du *Fihrist:* en dehors du *Kitâb et-Tawâsîn*, M. Massignon en a retrouvé cinq, dispersés dans divers ouvrages, sans compter des fragments poétiques épars (ses diwans arabe et persan sont apocryphes), des lettres et des discours.

Le texte original et jusqu'ici unique a été retrouvé dans un manuscrit arabe du British Museum: un hasard heureux a permis à M. Massignon de reconnaître, dans un manuscrit persan de la bibliothèque de Dâmâd-Zâdè Qâḍi-'asker, à Constantinople, le commentaire écrit à la fin du XII<sup>e</sup> siècle par Roûzbahân el-Baqlî: il a été facile d'en extraire la traduction persane de l'original arabe et de les imprimer tous deux sur deux colonnes, en face l'un de l'autre; le commentaire proprement dit a été simplement résumé en français.

Une analyse des chapitres facilite au lecteur la compréhension du texte, et restera d'ailleurs indispensable au philosophe qui ne posséderait ni l'arabe ni le persan, car l'œuvre d'El-Ḥallâdj n'est pas traduite. On se rendra compte aisément, en parcourant cette analyse, du rôle qu'a joué la mystique dans la canonisation ou plutôt la divinisation de Mahomet : on y retrouve cette image aimée des poètes persans qui sont tous plus ou moins mystiques, le papillon volant vers la lumière pour s'y consumer et devenir, lui aussi, une flamme; on lira avec intérêt le sixième fragment, qui est une apologie du rôle d'Iblîs par rapport à Adam, lorsque Dieu lui ordonna de se prosterner devant sa créature et qu'il s'y refusa (légende coranique bien connue): El-Ḥallâdj met dans la

bouche du Diable des arguments vraiment saisissants, comme lorsque Satan reproche à Dieu de l'obliger à se prosterner devant un autre que lui. Un certain nombre de figures schématiques, qui sont un procédé de l'esprit oriental, toujours en usage d'ailleurs, pour se représenter les *limites* respectives (les *définitions*, *ḥodoûd*) des concepts de l'intellect, ont été reproduites d'après les originaux.

Sous le titre modeste d'*Observations*, l'auteur a réuni cinq exposés des théories d'El-Ḥallâdj, ce qui, en attendant la publication de la thèse définitive, aidera grandement le lecteur à se former un tableau moins imprécis des idées théologiques et métaphysiques du célèbre çoûfi. L'orthodoxie n'admet pas de communications constantes et directes entre Dieu et l'homme, les prophètes suffisent à la transmission des codes religieux et moraux imposés par la Divinité; pour les çoûfis du temps d'El-Ḥallâdj, au contraire, la prière est une mise en contact de l'âme avec son Créateur. La création est un rayonnement de l'amour (p. 129): Dieu regarda dans la prééternité et y amena du néant une image de lui-même, qui est Adam; l'homme peut retrouver en lui, par l'ascèse, cette image de Dieu: c'est la théorie du *howa howa* هو هو, ou identité du Créateur et de la créature. «Longueur et largeur», ce sont les deux dimensions de l'entendement (extension et compréhension) correspondant à la dualité du monde, spirituel et matériel. Quant à l'expression *el-Ḥaqq* «la Vérité suprême» pour désigner Dieu, M. Massignon établit (p. 174) qu'elle se répand au cours du III<sup></sup>e siècle de l'hégire et doit son existence à une adaptation des œuvres plotiniennes, alors traduites en arabe.

Un imposant cénacle, composé de MM. Goldziher, Martin Hartmann, A. Nicholson, Miguel Asín Palacios et Mirzâ Moḥammed-Khân Qazwînî et dans lequel ne figure pas un seul nom de chez nous, a fourni à l'auteur un certain nombre de corrections. Il faut croire que ses besicles n'étaient pas bien nettes, car d'autres rectifications s'imposent encore. Voici les incorrections que j'ai relevées dans la colonne B qui renferme la traduction persane de Roûzbahân :

P. 13, n° 11, قطرة بحر, غرفة نهر, lire قطرةً بحر et غرفةً نهر. — P. 16, col. A, n° 2, la traduction بياميزد indique que يمرح du texte arabe doit être lu يمزج «il se mélange»: col. B., à la ligne 21, lire فرا ـ گِرْد مصباح گردد «le papillon tourne autour de la lampe»; la correction du second mot en كردد est inadmissible. — P. 17, n° 3, effacer le premier است. — P. 29, n° 4, بنداړد, lire پنداړد. — P. 35, n° 25, ظن نبزده, lire ظن نبردم. — P. 44, l. 4, تو اشنا ختة ام, lire ترا شناختة ام. — P. 106, l. 18, كيمياى, lire كيمياى.

A la page 96, la note 4 fait remarquer une citation précédée des mots:

«Dieu a dit», et qui «n'est pourtant pas coranique». Il suffit de corriger احتبا en أحْيَاءٌ pour retrouver un passage fort connu du *Qorân*, III, 163.

Le mètre des vers cités dans les *Observations* est soigneusement indiqué, sauf p. 134, l. 8 et suiv., qui est un *basîṭ*: le texte est mauvais, il faut lire معانٍ au premier vers au lieu de معان; le deuxième hémistiche du second vers se scande bien en supprimant و et en pratiquant la césure avant لخاطرٍ, mais le premier hémistiche ne tient pas debout. P. 162, le vers d'El-Ḥallâdj est du mètre *basîṭ*; lire إِنْ; p. 170, il faut suppléer لي au premier hémistiche :

أَنْتَ المُوَلِّهُ لي لا الذِّكْرُ وَلَّهَنِي

«C'est toi qui me causes des distractions, non le *dhikr*.»

Au second hémistiche, lire تَقْلَى et أَنْ يَعْلَقَ. Au deuxième vers, lire واسطةٌ تحجبك et إذا. La phrase d'Et-Tirmidhî citée même page est inintelligible; que signifient على من اصطنعت الله et واتربه على موسى? Faut-il lire ce dernier mot وأَتْرَبَهُ «et il en couvrit Moïse de poussière (?)»? — Le sens des trois lignes en persan de la page 177 a été complètement méconnu; ce passage pourrait se rendre ainsi : «Ce pauvre Abou Yézîd [Bisṭâmî] était au début de son élocution; il parlait comme si son discours venait du côté de Dieu, qui est voilé. Bâ-yézîd, dans cette occasion, s'imagine que le mystique entend parler Dieu; Bâ-yézîd ne le voit pas [c'est-à-dire n'est pas arrivé au stade d'initiation où l'on voit Dieu], et pour cela il ne le nie pas, et il ne voit pas que c'est beaucoup [d'avoir dit *sobḥânî* «Los à moi!»].» Le texte n'est peut-être pas non plus très sûr. — P. 182, l. 3, «l'Homme Type de l'essence de l'existence» traduit انسانُ عَيْنِ الوجود (p. 181, l. 3), où l'auteur voit l'embryon de la théorie de l'*insân kâmil*, mais le texte veut dire simplement «l'image qui se forme sur la pupille de l'existence», ce qui est différent. Comparer le passage curieux et décisif du *Livre de la Création* de Moṭahhar ben Ṭâhir el-Maqdisî, t. II, p. 81, l. 14 et suiv. — Même page, les vers cités sont du mètre *ramal*.

P. 184. Les vers sont encore du même mètre : il y a une longue de trop au premier hémistiche du second vers; lire الأشيا sans *hamza* (?). — P. 195, l. 6, lire عَجْلَة; l. 20, lire عدوًا لله. A la ligne précédente, العافية سَيْرَة, définition de la raison par Sahl et-Tostarî, ne peut guère se rendre par «bonne santé de l'esprit qui est capable de le rendre malade!» ce serait plutôt : «bonne santé de l'esprit quand il continue ses tournées (ses investigations)». — P. 196. Les vers sont du mètre *radjaz* (non pas *basîṭ*); il manque une brève au deuxième pied du premier hémistiche du

second vers. — P. 199, *tadjauhor* est traduit par «essentialisation», ce qui est inexact : il faut comprendre «transsubstantiation» comme l'auteur l'a fait lui-même dans *Der Islam*, III, 3, p. 251, l. 19 et note 7. — P. 207, note 5, *barriyah*, lire *bariyya*. — A l'*errata*, p. 122, 4e ligne d'en bas, «*tawḥid*, lire : *fawḥid*». Je ne saisis pas.

Cl. Huart.

Paul Casanova. *L'Enseignement de l'arabe au Collège de France* (Leçons du 22 avril et du 7 décembre 1909). — Paris, Geuthner, 1910; une plaquette in-8°, 68 pages.

La chaire d'arabe du Collège de France a une histoire qui est intimement liée à celle du progrès des études orientales en France, car, jusqu'à la création de l'École des langues orientales vivantes en 1795, elle fut à peu près le seul endroit où l'on pût, chez nous, voir enseigner le rudiment de la plus développée des langues sémitiques. Dès 1538, lorsque Guillaume Postel revint de son voyage en Orient, François Ier le chargea d'enseigner, avec le titre de lecteur royal, le grec, l'hébreu et l'arabe; mais il fallut attendre la nomination d'Arnoul de L'Isle en 1587 pour que cet enseignement fût assuré d'une façon continue. Des Maronites, Gabriel Sionite et Abraham Ecchellensis, des secrétaires-interprètes du Roi, Pétis de la Croix et Antoine Galland, et plus près de nous, les deux Caussin de Perceval, Defrémery, Stanislas Guyard, Barbier de Meynard, assurèrent pendant trois siècles à cette chaire une renommée universelle. M. Casanova a bien fait de publier la leçon d'ouverture qu'il a consacrée à cet historique, en complétant sur des points de détails l'*Histoire du Collège de France* de M. Abel Lefranc.

La première partie de cet opuscule est réservée à un exposé très général du rôle joué par la littérature arabe. Il est bien entendu que cette littérature comprend tout ce qui a été écrit en langue arabe, quelles que soient les origines ethniques, les états d'âme et la mentalité de ceux qui se sont servis de ce véhicule pour exprimer leur pensée. Il faudrait, en ce cas, éviter de prononcer le mot d'*Arabes*, qui peut prêter à confusion : les Arabes proprement dits, les habitants de la péninsule arabique, ont été les facteurs utilisés par Mahomet pour le mouvement islamique, mais en dehors de leur langue, leur rôle a été bien peu considérable dans la création du mouvement littéraire : car, en dehors du Qorân, œuvre d'un seul homme, et des poésies anté-islamiques et contemporaines du prophète et de ses premiers successeurs, malheureusement retouchées par les grammairiens de la région du Tigre, qu'avons-nous de proprement

arabe? Ce point n'a pas été suffisamment éclairci (cf. p. 18-19); la comparaison avec ce qui s'est passé en France n'est pas exacte. Les Arabes ont dominé — très peu de temps — un immense empire composé des nationalités les plus diverses; ils ont imposé leur langue et la religion qu'ils apportaient, et c'est tout. Le reste est l'œuvre de ces nationalités vaincues, soumises, mais non étouffées, qui ont repris en sous-main, avec l'instrument exigé par les gouvernants, l'édifice fondé par le dévouement fanatique des néo-musulmans.

Cl. Huart.

Frédéric Peltier, professeur à la Faculté de droit d'Alger. *Le livre des ventes du Çahîh' d'El-Bokhârî*, suivi du *Livre de la vente à terme* (*selem*) et du *Livre du retrait* (*choufʿa*), traduction avec éclaircissements et commentaire. — Alger, Fontana, 1910; 1 vol. in-8°, viii-243 pages.

C'est par le livre des ventes que débute le second volume des *Traditions islamiques* de M. Houdas (la collaboration de M. W. Marçais ne s'étend pas à cette partie du volume): M. Peltier reprend l'œuvre du savant professeur, étudie à nouveau le *Çaḥîḥ* de Bokhârî et en tire des lumières nouvelles grâce au commentaire d'El-Qasṭallânî: il y ajoute, à la fin de chaque chapitre, un *Examen* de la plus grande utilité pour se rendre compte des procédés dont s'est servi El-Bokhârî pour classer sa matière; il cherche à le défendre contre le reproche de manque de logique et de conséquence qu'on pourrait fréquemment lui imputer; c'est faire œuvre d'habile défenseur; je doute qu'il emporte toujours la conviction du juge, c'est-à-dire, en l'espèce, du public.

Quelques fautes d'impression ont échappé au correcteur. P. 37, note 3, le mot الجزّار est expliqué par الذى ينجز الابل, définition tirée du commentaire d'El-Qasṭallânî, mais qui n'offre, sous cette forme, aucun sens appréciable: l'édition de Boulaq de 1288 hégire a la bonne leçon : ينحر (t. IV, p. 28). — P. 58, l. 28, *chemeau*, lire «chameau». — P. 61. La transcription *houiâm* adoptée pour هُيَام a l'inconvénient de se servir d'un *î* surmonté d'un accent circonflexe, pour translitérer à la fois l'ī long et la semi-voyelle *y*; *houyâm* aurait été préférable, l'*y* étant déjà indiqué dans la table de la page viii. — P. 112, نجس «enchère simulée», lire نجش. — P. 137, note 1, effacer لا en trop, avant la parenthèse. — P. 145, note 2, çanf; l'orthographe *çinf* est plus répandue en Orient. — P. 177, l. 2, Mirdouâs, lire Mirdâs, comme dans la traduction de M. Houdas.

Certaines notes auraient gagné à être plus développées. P. 3, note 2,

«قوم», on le sait de reste, est l'expression technique pour dire «faire la prière». *Faire la prière* canonique, c'est صلى; dans le Qorân, on trouve parfois قام avec ce sens, indice d'une époque où la série des génuflexions et attitudes constituant la *rak'a* n'avait pas encore reçu sa forme définitive et où l'orant se tenait debout. — P. 91, note 1, *'adjoua* désigne, à Médine, certaines espèces de dattes. En Syrie, *'adjwa* indique des dattes brunes, très mûres et assez belles, qui sont vendues sous forme de conglomérat (cf. Cuche, «dattes conservées en pâte humide et gluante»; Kazimirski, *idem;* la définition paraît être empruntée par le premier [1862] au second [1860]: Dozy, *Supplément* «pâte de dattes sans noyaux», et les autorités citées, *ibid.*); c'est sans doute le transport qui les met dans cet état. — P. 186, note 4. L'histoire de Selmân du Fârs est résumée en dix lignes, sans référence au travail spécial qui lui a été consacré dans les *Mélanges H. Derenbourg* et qui vient d'être complété par de nouvelles recherches. Il y a une inexactitude : «Rachète-toi de l'esclavage» rend mal l'expression كَاتِبْ qui signifie : «Conclus avec ton maître, par écrit, le contrat de rachat dit *mokâtaba*» qui comporte un payement à terme, soit en espèces, soit en prestations.

Je signalerai encore une légère erreur dans la traduction, p. 52, second paragraphe. «Le tronc de palmier sur lequel le Prophète se plaçait pour le prône...» Ce ne serait pas une situation commode pour un prédicateur de se placer sur un tronc de palmier si celui-ci était debout, ou même s'il était couché à terre; cette dernière supposition est invraisemblable, car nous savons par ailleurs que le tronc en question est un de ceux qui servaient de colonnes à la mosquée de Médine. Le texte ne dit rien de pareil : يخطب عندها, porte le passage cité dans le commentaire de Qasṭallânî (t. IV, p. 38), ce que M. Houdas (*Les Traditions islamiques*, t. II, p. 18) rend très exactement par «*auprès duquel* le prophète faisait le prône...». — P. 57, note 2, «Il faut se rappeler que dans la vente des hadits...» Les *ḥadîth* ne se vendent point; l'auteur a employé une ellipse, mais celle-ci est vraiment un peu forte. Entendez : «Dans la vente telle que la définit le droit musulman non développé, quand il en est encore à l'étage des *ḥadîth*.»

Cl. Huart.

A.-G.-P. Martin. *Géographie nouvelle de l'Afrique du Nord*, avec 4 cartes. Paris, Forgeot et Cie, 1912; 1 vol. in-8°, 177 pages.

L'Afrique du Nord ne forme qu'un seul ensemble, surtout au point de vue géographique, et si elle se trouve encore actuellement divisée en

trois grandes régions organisées chacune d'une manière différente, ce retard est dû uniquement à des raisons historiques qui sont dans la mémoire de tous. M. A.-G.-P. Martin a donc eu raison de grouper dans une seule étude l'Algérie, la Tunisie et le Maroc; son petit livre est un bon résumé de ce qu'il faut savoir à propos de ces trois contrées. Après avoir traité de la géographie physique (orogénie, orographie, hydrographie, climatologie, flore et faune), il consacre une bonne partie de l'ouvrage à la géographie politique (ethnologie et sociologie), à l'étude d'une question brûlante qu'il appelle le binome nord-africain (juxtaposition de deux civilisations qui n'arrivent pas à se pénétrer l'une l'autre), et à des renseignements très complets sur l'empire musulman d'Occident ou Maroc, divisé en «pays ouvert» et «pays à ouvrir», un état musulman amélioré qui est la Tunisie et un état franco-musulman que forment nos départements d'Algérie. L'examen de l'outillage économique et des régions utilisables pour l'exploitation forme la partie de la «géographie économique», suivie par un résumé qui termine l'ouvrage sous le titre de *Position actuelle de l'Afrique du Nord*: c'est la conclusion, où nous remarquons cette indication que les règles du statut personnel du droit français empêchent les musulmans de recourir plus fréquemment à la naturalisation qui leur est pourtant ouverte; l'auteur préconise, pour remédier à cet état de choses, un élargissement des lois françaises, analogue à ce qu'a fait la Russie, c'est-à-dire la reconnaissance légale de la polygamie telle qu'elle est réglée par le droit musulman (maximum de quatre femmes légitimes). L'énorme disproportion numérique entre les indigènes et les colons européens soulèvera tôt ou tard bien des questions de ce genre; il est bon que M. Martin attire l'attention de ses lecteurs sur des problèmes qui n'ont encore préoccupé qu'un petit nombre d'esprits avisés.

Cl. Huart.

---

A.-G.-P. Martin. *Précis de Sociologie nord-africaine* (première partie). — Paris, E. Leroux, 1913; 1 vol. in-18, 208 pages.

On connaît si peu le monde musulman que tout livre destiné à vulgariser les renseignements qu'on en possède sera de la plus grande utilité, quand même les connaissances de l'auteur en matière de langue arabe seraient insuffisantes, ce qui, dans le cas présent, nous vaut des graphies telles que حيزب (pour حزْب), p. 23 et 33, بتوة (pour بتَوى), p. 30, العسر (pour العصر), p. 32, عشورة (pour عاشوراء), p. 34, حرار (pour احرار), p. 85, refaites sur la prononciation dialectale *hizeb*, *fetoua*, *âcer*, *âchoura*,

*harar*. Mais ce n'est qu'un détail sans rapport avec le contenu de l'ouvrage, qui traite de matières beaucoup plus vastes que ne semble le promettre son titre. En effet, la sociologie peut à bon droit revendiquer les leçons (car ce petit volume est divisé en leçons) consacrées à l'étude des castes sociales, du peuplement européen, de l'état politique du Maroc, des poids, monnaies et mesures dans ce dernier pays, mais l'histoire réclamera les quatre premières leçons qui traitent de la fondation de la religion et de l'empire de l'Islam, la 39ᵉ et la 40ᵉ qui s'occupent de la conquête de l'Algérie, de même que la diplomatie et l'histoire diplomatique trouveront leur compte dans les parties qui nous entretiennent du droit de protection et d'association au Maroc, de l'internationalisation de ce dernier pays avec mention de l'intérêt spécial de la France; enfin les leçons qui résument les cinq obligations légales, les bases fondamentales de la croyance musulmane, les dispositions générales de la loi canonique, l'accession des Européens à la propriété immobilière, rentrent dans le droit musulman.

Ce genre d'ouvrages convient à des personnes qui ignorent tout de l'islamisme et ne peut que leur donner des clartés générales sur les points qui les intéressent. La partie qui traite de l'état moderne des pays musulmans est fort bien faite: on passera condamnation sur les parties purement historiques nous reportant au haut moyen âge, où l'auteur n'a pas tenu suffisamment compte des progrès dont nous sommes redevables à la critique et à l'étude comparée des documents.

Cl. Huart.

*Vāsavadattā, a Sanskrit Romance by* Subandhu, translated, with an introduction and notes, by Louis H. Gray (*Columbia University Indo-Iranian Series*, vol. 8). — New-York, Columbia University Press, 1913; in-8° VIII-214 pages.

L'auteur de la *Vāsavadattā*, Subandhu, appartient à l'âge d'or de la littérature sanskrite : il se place dans la seconde moitié du VIᵉ siècle ou au commencement du VIIᵉ. Ses contemporains et la postérité l'ont tenu en haute estime: les stances des anthologies l'énumèrent parmi les grands classiques, à côté de Bhāsa, de Kālidāsa, de Bhavabhuti, etc. Son succès n'est même pas épuisé aujourd'hui, si on en juge par lè nombre des éditions de son ouvrage, publiées de 1859 à 1908 : quatre à Calcutta, trois à Madras, une à Srirangam, une à Trichinopoly. Toutefois Subandhu n'a jamais reçu d'hommage comparable à celui que lui a rendu M. Gray en consacrant à le traduire tous ses loisirs pendant douze ans Douze ans en compagnie de ce Trissotin de génie, qui réussit à perpétrer

trois cents pages de calembours sur un thème d'une rigoureuse nullité! Il faut s'incliner devant une telle patience. M. Gray n'a rien épargné pour mettre son auteur en belle lumière; il a soigneusement recherché tous les témoignages, toutes les allusions qui se rapportent à sa personne ou à son œuvre, il a classé les figures de rhétorique employées par lui, il a relevé les mots ou les sens nouveaux que le texte de la *Vāsavadattā* permet d'ajouter au dictionnaire de Böhtlingk. Si sa traduction est peu intelligible, cela tient simplement à ce que les jeux de mots ne se transposent pas d'une langue dans une autre; il eût fallu, pour faire entendre ces laborieuses futilités, un commentaire perpétuel. Au moins M. Gray a-t-il reproduit le texte d'une édition sanskrite (Madras, 1862), auquel on peut se reporter pour comprendre la version anglaise : celle-ci il est vrai, est faite sur l'édition de Fitzedward Hall, mais le texte de Madras ne diffère guère de celui de Calcutta que par l'addition de nouveaux ornements. Le travail de M. Gray a été exécuté avec un scrupule auquel il convient de rendre hommage; si la *Vāsavadattā* ne répond guère à notre conception de la poésie, elle est tout au moins un document important pour l'histoire de l'*estilo culto* dans l'Inde et, à ce titre, mérite une étude qui sera grandement facilitée par la nouvelle traduction.

L. Finot.

Moussa Travélé. *Petit dictionnaire français-bambara et bambara-français.* — Paris, Paul Geuthner, 1913; in-12, xii-282 pages.

Père Sauvant. *Grammaire bambara.* — Maison-Carrée (Alger). Imprimerie des Missionnaires d'Afrique, 1913: in-12, xii-143 pages.

Le même. *Lexique bambara-français.* - *Ibid.*, 1913; in-12, 239 pages. (Ce dernier ouvrage est réuni au précédent sous le titre global de *Manuel bambara.*)

Le bambara est l'un des principaux dialectes de la langue dite mandingue, qui comprend en outre le dioula et le malinké ou mandingue proprement dit. D'assez nombreuses publications ont été consacrées déjà à cet idiome, l'un des plus répandus dans notre vaste colonie du Haut-Sénégal-Niger ou Soudan français. Les trois petits volumes qui viennent de paraître complètent de façon très heureuse ce que nous savions par ailleurs de ce parler fort important, et ils méritent d'être également bien accueillis par les linguistes et par les personnes désireuses de se familiariser avec le dialecte bambara dans un but pratique.

M. Moussa Travélé est lui-même un Bambara, originaire de la ville de Ségou sur le Niger et depuis plusieurs années interprète à Bamako. Il avait publié déjà, en 1910, un *Petit manuel français-bambara*, dont le format commode et l'heureuse conception avaient eu beaucoup de succès. Il vient de nous donner cette année un petit dictionnaire sans prétention, qui a l'avantage de posséder à la fois la partie «français-bambara» et la partie «bambara-français»: jusqu'à présent nous n'avions pas de dictionnaire français-bambara, en dehors de celui de Dard, qui date de 1825 et dont les rééditions postérieures n'avaient pas marqué un progrès sensible. Assurément, le dictionnaire de Moussa Travélé n'atteint pas à la perfection et n'est pas exempt de tout reproche. L'auteur ne peut encourir celui de nous avoir fourni des mots et expressions impropres, car il est de toute évidence qu'il connaît mieux sa langue maternelle que n'importe quel Européen, même le plus versé en bambara; mais, précisément parce qu'il est Bambara et que sa culture française n'est qu'élémentaire, il n'a pas toujours su rendre le mot français par l'expression bambara rigoureusement correspondante, et *vice versa*. Par ailleurs, il a cru devoir faire figurer dans son dictionnaire français-bambara certains mots qui sont d'un emploi assez fréquent dans notre langue mais qui ne répondent pas à une conception courante de la mentalité bambara et dont la traduction, par suite, est ou peu usitée ou d'une exactitude seulement approchée. D'autre part, on est étonné de ne pas voir figurer au dictionnaire bambara-français un certain nombre de termes qui, pour n'avoir pas de correspondants exacts en français, n'en sont pas moins d'un usage fort répandu en bambara.

Ces quelques imperfections de détail n'empêcheront pas du reste le travail de Moussa Travélé de rendre de très appréciables services et nous devons nous montrer reconnaissants envers cet indigène des louables efforts qu'il a réalisés en vue de nous faire connaître sa langue.

Le P. Sauvant nous avait donné, en 1905, un *Manuel de la langue bambara* qui avait été fort apprécié. La *Grammaire bambara* qu'il vient de faire paraître n'est qu'une seconde édition de ce manuel, dans laquelle il a supprimé les exercices qui accompagnaient chaque leçon; de plus, il a apporté quelques rectifications heureuses dans l'exposé de certaines règles de la langue, et surtout il a complété son travail primitif en y ajoutant un *Lexique bambara-français* qui est fort abondant et que de très nombreux exemples rendent éminemment pratique.

L'auteur, à la faveur des longues années qu'il a passées en pays bambara, a acquis une excellente connaissance de la langue. Il a su nous en faire profiter en exposant de façon très claire les procédés et les particu-

larités de cet idiome plus facile à parler qu'à bien expliquer. Peut-être les linguistes professionnels trouveront-ils que la méthode du P. Sauvant n'est pas suffisamment scientifique, mais ils ne sauraient lui en faire un reproche que s'il se posait en linguiste, ce qui n'est pas le cas. Il n'a d'autre prétention que d'apprendre à ses lecteurs à parler et à comprendre le bambara et, à mon avis, il a atteint le but qu'il s'est assigné : il ne mérite donc que des éloges.

Ceux qui, dans un autre ordre d'idées, voudront faire du bambara une étude véritablement scientifique trouveront dans le manuel du P. Sauvant toute la documentation qui leur sera nécessaire : c'est tout ce qu'ils sont en droit de demander à un livre de ce genre. J'oserais même ajouter qu'il est regrettable que bien des auteurs, mal préparés à un rôle difficile, aient voulu donner une tournure savante à leurs travaux sur les langues africaines : ils ont fait ainsi de mauvaise besogne linguistique et n'ont rendu aucun service pratique. Il convient de louer sans réserve le P. Sauvant d'avoir évité cet écueil et de nous avoir exposé très simplement, avec une parfaite précision, les connaissances considérables qu'il avait acquises, et il serait à désirer qu'il trouvât parmi ses collègues beaucoup d'imitateurs pour nous révéler les nombreuses langues de l'Afrique occidentale qui sont encore ignorées à l'heure actuelle.

M. Delafosse.

Northcote W. Thomas. *Anthropological Report on the Edo-speaking peoples of Nigeria*; Part I : *Law and custom*; Part II : *Linguistics*. — London, Harrison and Sons, 1910; 2 vol. pet. in-8°, 164 et x-252 pages.

Le même. *Anthropological Report on the Ibo-speaking peoples of Nigeria*; Part I : *Law and custom*; Part II : *English-Ibo and Ibo-English dictionary*; Part III : *Proverbs, narratives, vocabularies and grammar*. — London, Harrison and Sons, 1913; 3 vol. pet. in-8°, 162, viii-392 et vi-200 pages.

Sous le titre d'*Anthropological Reports*, le gouvernement de la Nigéria anglaise vient de publier plusieurs études concernant l'ethnographie et le langage des populations de cette colonie. M. Northcote W. Thomas a été chargé de deux de ces études : celle relative aux *Edo*, ou habitants du district de Bénin, et celle relative aux *Ibo*, qui sont répandus principalement à l'est du Bas-Niger, à hauteur d'Onitsha. Il rattache aux Edo proprement dits les Sobo ou Isoubou, les Ishan, les Ora, les Koukoukoukou, les Ibié et les Oupila. De même il range sous le nom d'Ibo les tribus d'Onitsha, d'Abouadja, d'Amansi et d'Awka.

La partie linguistique de ses deux ouvrages est fort importante et mérite d'être connue. A la vérité, nous possédions déjà plusieurs publications sur la langue edo et sur la langue ibo, mais M. Northcote W. Thomas a singulièrement enrichi notre documentation en nous donnant de nombreux textes originaux en ces deux langues et en les accompagnant d'observations nouvelles.

Le premier volume de son étude sur les *Edo*, principalement consacré à l'ethnographie, renferme dans son premier chapitre un aperçu sur le langage et contient des appendices destinés à donner aux voyageurs d'utiles indications sur le moyen de recueillir des documents linguistiques. Le second volume, après une préface et une explication du système de transcription adopté, contient 27 textes en edo propre, 10 textes en dialecte ishan, 36 en koukouroukou et 7 en sobo, chacun accompagné d'une traduction, puis une grammaire edo et un abrégé de grammaire wano (sous-dialecte du koukouroukou), et enfin un dictionnaire anglais-edo et edo-anglais.

De la lecture de l'ouvrage, il appert que l'edo est à ranger, avec le yorouba, dans cette catégorie de langues mi-juxtaposantes mi-agglutinantes à tons musicaux qui marquent une étape intermédiaire entre l'ewe et les langues bantou et qui ont adopté en partie le système des classes de noms distinguées les unes des autres au moyen de préfixes spéciaux. L'auteur ne semble pas avoir saisi bien exactement ce système, tel qu'il est pratiqué en edo : ce qu'il prend pour un verbe précédé du pronom sujet de la troisième personne n'est autre chose qu'un nom formé en préfixant à la racine une sorte de pronom de classe, selon la méthode usitée en bantou, en dyola, et dans nombre de langues africaines, avec cette restriction que le mode d'application du système est moins développé en edo qu'il ne l'est en dyola et en bantou. C'est ainsi que l'on a *owro* «femme» faisant au pluriel *iwo* par changement de préfixe de classe, *eko* «dent» faisant au pluriel *ako*, etc. L'abrégé de grammaire wano, reproduit par l'auteur d'après le P. Strub, est fort instructif à cet égard.

En ce qui concerne l'ordre des mots, l'adjectif suit le nom, le sujet précède le verbe et le régime du nom ou du verbe suit ce nom ou ce verbe. Les temps verbaux sont indiqués à l'aide de particules préfixées au verbe, sauf en ce qui concerne le parfait, qui a recours à une particule suffixée, ainsi que la chose a lieu dans la plupart des langues de cette partie de l'Afrique. La négation s'obtient au moyen d'une particule négative préfixée au verbe ou par un simple changement dans l'accentuation ou dans le ton musical.

J'aurais quelques critiques d'ordre général à faire à M. Northcote W. Thomas : sa grammaire est tout à fait insuffisante, les faits linguistiques sont simplement énumérés et ne font l'objet d'aucune explication; son système de transcription est, à mon avis, trop compliqué, surtout étant donné que l'auteur fait observer, dans sa préface, que la prononciation varie notablement avec les individus, d'où je conclus qu'il ne peut pas être toujours absolument certain des phonèmes indiqués par lui et qu'il était inutile d'en multiplier les variantes sans plus de certitude; enfin les mots, dans les textes comme dans le dictionnaire, sont mal présentés : rien n'aide le lecteur à séparer le pronom du verbe, le régime du mot régi, l'affixe de la racine, en sorte que les documents fournis par l'auteur, malgré leur abondance, se prêtent fort mal à une étude analytique de la langue.

L'ouvrage relatif aux Ibo et à leur langue me paraît en général bien supérieur au précédent; il est facile de voir que M. Northcote W. Thomas possède une pratique bien plus grande de l'ibo que de l'edo.

Dans le premier volume, qui est surtout ethnographique, on trouve à la fin une sorte d'abrégé de grammaire comparée des langues de la Nigéria du Sud. L'auteur les répartit en six groupes : 1° le *yorouba*, avec l'igara et le shekri : 2° l'*edo*, avec le sobo, l'ishan, l'ora, le koukouroukou, l'ibié et l'oupila : 3° l'*ibo*, avec l'ika; 4° l'*idjo*; 5° l'*efik*, avec l'ibibio; 6° les langues *semi-bantou* (ekoï, mounshi et autres dialectes répandus entre le Calabar et le territoire des Douala). Ces divers groupes se tiennent d'assez près les uns aux autres et, à l'exception du dernier, ils pourraient être réunis en un seul groupe, possédant en commun les mêmes caractéristiques : tons musicaux, classes de noms marquées par des préfixes, pluriel des noms obtenus par un changement de préfixe, placement du régime après le mot régi. Avec les langues semi-bantou, on conserve le même système grammatical et syntaxique, mais les tons musicaux disparaissent, et on arrive ainsi progressivement aux langues proprement bantou, dans lesquelles le système des classes de noms parvient à son entier développement. L'auteur est muet à ce sujet, mais il aurait pu observer qu'une évolution analogue se rencontre en allant vers l'Ouest et que le dyola de la Casamance, par exemple, est, par rapport aux langues du Bas-Niger, un aboutissement identique à celui constitué par le bantou propre, tandis qu'en partant du cap des Palmes et en allant vers le Nord, on a comme point de départ une langue (le krou) à tons musicaux, mais à classes de noms distinguées par des modifications désinencielles, pour aboutir, avec le peul, à une langue dont le système correspond exactement à celui du bantou, sauf que les préfixes y sont

remplacés par des suffixes. Il y aurait là toute une série de constatations très intéressantes à faire.

Le dictionnaire anglais-ibo et ibo-anglais, qui forme le second volume, est remarquablement copieux. Je lui reproche seulement de manquer d'exemples, ce qui, malgré son abondance, lui donne une allure squelettique et le rend peu utilisable. Il eût été bien préférable aussi de ranger les mots, dans la partie ibo-anglaise, par ordre de racines et de donner, à chaque racine, tous ses dérivés. Par exemple, au lieu de placer le mot *iru* «esclaves» et le mot *oru* «esclave» respectivement sous les lettres I et O, il m'eût semblé meilleur de donner la racine *ru* sous la lettre R et d'indiquer qu'elle fournissait un dérivé (*o-ru* au singulier, *i-ru* au pluriel) signifiant «esclave».

Le troisième volume renferme les textes et la grammaire. Les premiers sont nombreux et intéressants : 381 proverbes, quelques bribes de conversation, des phrases en trois dialectes (onitsha, awka et bendi), quelques chants, de nombreux récits et contes en dialectes onitsha et awka, de courts vocabulaires en cinq dialectes (onitsha, awka, abo, isiténou et odja). Il est regrettable que, comme pour les textes edo, le système de transcription soit un peu trop compliqué et que les mots ne soient pas séparés en leurs éléments; toutefois ce défaut est moins prononcé dans les textes ibo que dans les textes edo.

La grammaire qui termine le troisième volume est beaucoup trop réduite. L'auteur n'y parle pas des classes de noms, qui constituent cependant l'un des aspects les plus intéressants de la langue. Il se contente de dire que les noms se forment en préfixant à une racine verbale une voyelle ou une nasale et que l'infinitif peut être employé substantivement. Il aurait pu observer tout au moins que la plupart des noms ont un préfixe au singulier et un préfixe différent au pluriel et qu'ils se répartissent en catégories selon la nature du préfixe formatif : par exemple à *o* au singulier correspond *i* au pluriel, à *e* au singulier correspond *nde* au pluriel, etc. (*o-ru* «esclave», plur. *i-ru*; *e-ze* «prêtre», plur. *nde-ze*); il aurait pu remarquer aussi que le préfixe de l'adjectif varie selon le préfixe — ou la classe — du substantif qualifié.

Il est plus explicite en ce qui concerne les suffixes servant à former des verbes dérivés, dont il donne un tableau qui paraît assez complet.

La conjugaison du verbe procède en ibo du même système qu'en edo, ainsi que la syntaxe. Quant à la façon de rendre les propositions négatives, elle est multiple, mais l'auteur n'a pas indiqué de façon bien claire les divers procédés en usage.

Parlant en terminant du ton musical qui caractérise l'ibo comme

l'edo, le yorouba et les autres langues du Bénin et du delta du Niger, l'auteur donne une liste de mots qui sont orthographiquement identiques, mais dont le sens varie complètement selon que telle ou telle syllabe est émise sur une note plus élevée ou plus basse que le ton général de la phrase, ou sur ce ton lui-même.

Pour me résumer, je dirai que la partie linguistique des deux publications de M. Northcote W. Thomas constitue une très remarquable contribution à la connaissance des langues africaines et peut être très utile à ceux qui étudient la grammaire comparée de ces idiomes et les rapports entre les langues dites soudanaises et les langues dites bantou. Les quelques critiques que j'ai cru devoir formuler ne sont motivées que par le désir que j'aurais de voir des travaux de ce genre atteindre à la perfection, mais sans doute suis-je trop exigeant et devrais-je me contenter de souhaiter voir continuer l'œuvre entreprise par l'éminent anthropologiste de la Nigéria du Sud.

M. Delafosse.

F. K. Ginzel. *Handbuch der mathematischen und technischen Chronologie. Das Zeitrechnungswesen der Völker.* II. Band. *Zeitrechnung der Juden, der Naturvölker, der Römer und Griechen*, sowie Nachträge zum I. Bande. - Leipzig. J. C. Hinrich. 1911.

Les déchiffrements des inscriptions égyptiennes et assyro-babyloniennes, ainsi que les nombreuses études archéologiques, ont puissamment contribué aux études de la chronologie des peuples anciens, au point que le fameux *Traité de chronologie de Ideler*, paru en 1824 et réimprimé en 1864, était à refaire entièrement. L'astronome orientaliste F. K. Ginzel s'est chargé de combler cette lacune, par la publication d'un nouveau *Traité de chronologie mathématique et technique*, rédigé en allemand, dont le premier volume, paru en 1906, expose les systèmes de supputation du temps des Babyloniens, Égyptiens, Mahométans, Perses, Indiens, Chinois, Japonais et des peuples de l'Amérique centrale, avec de nombreuses notes bibliographiques et diverses tables astronomiques. Le deuxième volume, paru en dernier lieu, et consacré aux peuples de l'antiquité classique, nous paraît particulièrement intéressant, à cause de la grande richesse des matériaux archéologiques utilisés que l'auteur a exposés avec clarté et méthode.

Ce volume débute par la chronologie juive, à laquelle sont consacrées 119 pages. Bien que dans cette partie il n'eût presque pas de matériaux archéologiques à utiliser (en dehors des *Papyri araméens d'Assouan*

de Sayce et Cowley), l'auteur avait néanmoins à résumer les différentes opinions émises par divers auteurs sur quelques points particuliers, et il n'a rien négligé pour rendre son travail aussi complet que possible, en exposant et en discutant les différentes opinions, et il y a ajouté les systèmes de chronologie utilisés par les *Samaritains* et les *Caraïtes*, ainsi qu'un *exposé sur les doubles dates*, araméennes et *égyptiennes*, des papyri d'Assouan. Une bibliographie très complète termine cette partie de l'ouvrage.

L'impression de ce volume a coïncidé avec celle de notre *Étude sur l'origine astronomique de la chronologie juive* publiée par l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres (*Mémoires présentés par divers savants*, t. XII, 2e partie, p. 595-683), de sorte que l'auteur n'a pu en prendre connaissance que tardivement pour y consacrer quelques lignes à la fin de ses additions, p. 514, en constatant que chacun de nous a émis de son côté l'idée que *la base de la chronologie juive était d'origine babylonienne.*

Après la chronologie juive, l'auteur expose, en 38 pages, les systèmes employés par quelques peuples primitifs d'Asie, d'Australie, d'Afrique et d'Amérique. Il traite ensuite, avec l'ampleur nécessaire, des systèmes chronologiques des Romains et des Grecs, avec une remarquable documentation et de nombreuses notes bibliographiques. Quelques tables astronomiques terminent cet important volume. Les historiens sauront gré à l'auteur d'avoir publié dans ces deux volumes des listes complètes des néoménies et des pleines lunes de la grande période historique, ainsi que celles des éclipses de soleil et de lune de 800 av. J.-C. à 300 ap. J.-C., avec les annotations nécessaires : ce sont des auxiliaires précieux pour ceux qui s'occupent de recherches historiques.

Le troisième volume, qui est actuellement en préparation, traitera de la chronologie moderne, et apportera sans doute les additions nécessaires aux deux volumes publiés. L'ouvrage complet formera alors une véritable encyclopédie des travaux de chronologie, que nul n'était mieux qualifié à rédiger que le savant auteur du *Spezieller Kanon der historischen Finsternisse.*

D. Sidersky.

---

Dominique Mirande, président de chambre honoraire à la cour d'appel de Paris. *Le code d'Hammourabi et ses origines. Aperçu sommaire du droit chaldéen.* Paris, Ernest Leroux, 1913.

Après plus d'un demi-siècle (1851-1905) consacré à l'étude et à l'application du droit français, l'auteur a subi l'attirance de cet Orient.

«d'où nous est venue toute lumière : arts, science, poésie, droit, morale, religion», et courageusement il a repris le chemin de l'école et est allé s'asseoir sur les bancs du Collège de France, pour s'initier aux merveilleuses découvertes qui viennent chaque jour enrichir le domaine de l'assyriologie.

Naturellement, le code d'Hammourabi, cet ancêtre de tous les codes, qui précède de cinq cents ans le code mosaïque, devait fixer spécialement son attention : il a jugé qu'un document de pareille importance n'intéressait pas seulement les assyriologues et qu'on ne saurait trop le faire connaître au grand public : c'est à cette pensée que nous devons le livre, où dans quelques pages d'une lecture attrayante, il nous donne un résumé d'une clarté parfaite du fameux monument que nous devons à la mission de Morgan.

Un code, tel que celui d'Hammourabi, ne s'improvise pas, et très certainement les lois édictées par le monarque babylonien doivent se retrouver, en germe, dans les anciennes coutumes des populations qui ont précédé les Babyloniens en Mésopotamie. Non content d'étudier et de commenter, avec la science éclairée du jurisconsulte, le code d'Hammourabi, M. Mirande s'est plu à en rechercher les origines : pour ce faire, il remonte le cours des siècles et fait un voyage d'exploration à travers la primitive histoire des vieilles cités sumériennes; sa curiosité scientifique va même plus loin, et, par delà l'antiquité connue par les textes, il scrute les obscurités de la préhistoire : son premier chapitre est consacré à la Chaldée préhistorique.

Pour rentrer sur un terrain plus solide, il nous parle des premiers souverains sumériens, d'Ournina et de ses successeurs, et insiste tout particulièrement sur l'un d'eux, le roi Ouroukagina, véritable précurseur d'Hammourabi, qui, quelques centaines d'années avant lui, édicte dans les cônes dont M. Thureau-Dangin nous a donné la traduction, un véritable code de morale, où il se pose comme le protecteur du faible et proclame le droit du plus humble de ses sujets de jouir en paix de la petite propriété qu'il cultive.

S'il m'était permis de faire une légère critique, je signalerais dans la partie du livre qui traite de l'époque sumérienne quelques lacunes et quelques inexactitudes chronologiques : l'auteur nous dit (p. 36) qu'Ournina est antérieur à Sargon l'Ancien de près de mille ans, et que d'autre part Manistousou, roi de Kich, est antérieur à Ournina : ce sont là deux opinions qui ne peuvent plus être soutenues, depuis que l'on a découvert et publié une nombreuse collection de tablettes qui font connaître la suite complète des souverains de Lagach depuis Ournina

jusqu'à Ouroukagina, ce qui établit qu'entre Ournina et Ouroukagina il y a au plus un intervalle de 200 ans, et, comme l'on sait par d'autres documents récemment découverts qu'Ouroukagina précède de quelques années seulement Sargon, il faut réduire considérablement l'intervalle qui sépare Ournina de Sargon; quant à Manistousou, il est prouvé actuellement que, loin d'être antérieur à Ournina, il est postérieur à Sargon dont il est le fils.

ALLOTTE DE LA FUŸE.

---

P. Nersès DIRATZOUYAN e Augusto BÉGUINOT. *CONTRIBUTO ALLA FLORA DELL' ARMENIA.* — Venezia, 1912, Tipografia Armena di S. Lazzaro; gr. in-8°, 120 pages et 12 tables.

Après un travail patient, les auteurs N. Diratzouyan et A. Béguinot ont pu réunir dans ce livre toutes les plantes qui leur sont parvenues des différentes régions de l'Arménie, et nous possédons ainsi la flore de l'Arménie entière, avec la description scientifique de chaque plante, avec les noms arméniens populaires et leurs équivalents latins, ainsi que leurs appellations d'origine.

Au point de vue de la forme, le volume présente un classement systématique, ce qui lui donne plus de clarté et ce qui facilite la recherche des différentes plantes.

Félicitons les auteurs d'avoir si heureusement complété les beaux travaux de l'éminent botaniste de l'Orient, M. Edmond Boissier.

K. J. BASMADJIAN.

# CHRONIQUE

## ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.

### PÉRIODIQUES.

**The Asiatic Review**, January 1914 :

J. H. Polak. The British-Indian Question in South Africa. — G. D. Turner. The ominous Quiet of Persia. — B. Sands. Turkey after the War. — H. P. The maritime Defence of India. — E. Aubry. The Case for Albania. — E. H. Parker. Yüans «Coup d'État» in China. — Shah Mohammed Naimatullah. Lord Hardinge and South Africa. — Kh. Kamaluddin. Islam, Christianity and other Religions.

February :

R. Lethbridge. The Feudatory States of India. — Kh. Kamaluddin. Islam, Christianity and other Religions (*suite*).

April :

A. Herbert. Turkey and the Sicilian Vespers. — H. M. H. Egyptian Darkness. — T. G. Komai. Progress or Reverse in Japan. — J. W. Petavel. Rabindranath Tagore and Social Reform. — X... How did Nazim Pacha die?

**Bulletin de la Commission archéologique de l'Indochine**, année 1913, 2ᵉ livraison :

G. Coedès. Les inscriptions du Bayon. — A. Foucher. Matériaux pour servir à l'étude de l'art khmèr. — G. Coedès. Trois piédroits d'Angkor-Vat. — L. Finot. L'archéologie en Indochine (1911-1912).

**Epigraphia indica**, vol. XI, fasc. vi :

23. R. Sewell. Dates of Chola kings. — 24. R. Sewell. Dates of Pandya kings. — 25. A. H. Francke. The Tibetan Alphabet. — 26. A. H. Francke. List of ministers' names found in the Tibetan Inscription in front of the Ta-chao-ssu-temple (Jo-khang) in Lhasa,

822 A. D. — 27. Rai Bahadur HIRALAL. Tiwarkhed plates of the Rashtrakuta Nannaraja, Saka 553. — 28. R. D. BANERJI. The Parikud plates of Madhyamarajadeva. — 29. L. D. Swami KANNU PILLAI. Eight Chola Dates.

**Indian Antiquary**, January 1914 :

V. RANGACHARI. The History of the Naik Kingdom of Madura. — J. CHARPENTIER. A Note on the Padariya or Rummindei Inscription. — K. P. J. Kayastha and Kayathan. — R. HOERNLE. The date of the writing of the Bower Manuscript.

February :

L. P. TESSITORI. Notes on the Grammar of the Old Western Rajasthani with special reference to Apabhramça and to Gujarati and Marwari. — V. RANGACHARI. The History of the Naik Kingdom of Madura (*suite*). — H. HOSTEN. Bezoar : Manucci's «Cordial Stone». — R. HOERNLE. On the Sources and the Date of the Navanitaka.

March :

L. A. WADDELL. «Dharani» or Indian Buddhist protective Spells. — V. RANGACHARI. The History of the Naik Kingdom of Madura (*suite*). — R. HOERNLE. Language and Composition in the treatises of the Bower Manuscript.

**Der Islam**, vol. V, fasc. 1 :

Th. MENZEL. Das höchste Gericht. Zwei jungtürkische Traumgesichte. — J. HOROVITZ. Zur Muhammadlegende. — A. J. WENSINCK. Die Entstehung der muslimischen Reinheitsgesetzgebung. — C. H. BECKER. Steuerpacht und Lehnwesen. Eine historische Studie über die Entstehung des islamischen Lehnswesens. — G. JACOB, P. KAHLE, H. LITTMANN und E. GRAEFE. Der Qarrād.

**Journal and Proceedings of the Asiatic Society of Bengal**, November 1913 :

JIVANJI JAMSHEDJI MODI. India in the Avesta of the Parsis. — Rev. H. HOSTEN. The Twelve Bhuiyas or Landlords of Bengal.

December :

Rev. H. HOSTEN. The Pitt Diamond and the Eyes of Jagannath, Puri.

**Journal of the American Oriental Society,** vol. XXXIII, fasc. 4 :

S. B. Scott. Mohammedanism in Borneo : Notes for a Study of the local modifications of Islam and the Extent of Its Influence on the Native Tribes. — J. D. Prince. A Tammuz Fragment. — W. H. Schoff. The name of the Erythraean Sea. — P. P. Peters. The Cock. — S. G. Ylvisaker. Dialectic Differences between Assyrian and Babylonian, and some Problems they present. — I. M. Price. The Animal DUN in the Sumerian Inscriptions.

**Journal of the Royal Asiatic Society of Great Britain and Ireland,** January 1914 :

M. Tseretheli. Sumerian and Georgian : a study in Comparative Philology (*suite*). — Rev. A. H. Francke. Notes on Sir Aurel Stein's Collection of Tibetan Documents from Chinese Turkestan. — Sir C. J. Lyall. Ancient Arabian Poetry as a Source of Historical Information. — A. H. Sayce. A new Inscription of the Vannic King Menuas. — A. von Staël-Holstein. Was there a Kuṣana Race?

*Miscellaneous Communications.* — J. F. Fleet. The Pabhosa Inscriptions. — E. Hultzsch. Ginger. — F. J. Monahan. Varendra. — J. S. Speyer. Some critical Notes on Aśvaghoṣa's Buddhacarita. — A. B. Keith. The Brahmanic and Kṣatriya Tradition. — F. E. Pargiter. The Phonetics of the Wardak Vase; — Inscription on the Wardak Vase : two corrections. — G. A. Grierson. Nasā - lintel. — J. D. A. The Bengali Passive; — Accent in Indian Languages. — L. A. Waddell. Early use of Paper in India; — Date of the Bharaut Stupa Sculptures. — R. Bern. A Dictionary of Central Pahaṛī. — H. Beveridge. The Coinage of Husain Baikara. — T. C. Hodson. Note on the word for «Water» in Tibeto-Burman Dialects. — W. W. Cochrane and Taw Sein Ko. The Origin of the Āhoms. — C. J. Lyall. The meaning of the words *'alā ḥubbihi* in *Qur.* II, 172. — E. Blochet. Sur l'aridité et la sécheresse du Turkestan.

April 1914 :

Sir C. J. Lyall. The Relation of the Old Arabian Poetry to the Hebrew Literature of the Old Testament. — F. E. Pargiter. Earliest Indian Traditional «History». — G. A. Jacob. Gleanings from Shaṅkara. — C. E. Luard. Gazetteer Gleanings in Central India. — Vincent A. Smith. The Vakāṭaka Dynasty of Berar in the Fourth and Fifth Centuries A. C. — S. Konow. Khotan Studies. — A. Venkatasubbiah and E. Müller.

The Kalās. — J. F. FLEET. The Name Kushan. — F. W. THOMAS. Notes on the Edicts of Aśoka.

*Miscellaneous Communications.* — E. HULTZSCH. Supplementary Note on a Tamil Inscription in Siām. — O. FRANKE. The Five Hundred and Nine Hundred Years. — L. D. BARNETT. A Seal of Śrī-vadra. — J. ALLAN. A Note on the Name Kushan. — F. E. PARGITER. Brahmanic and Kshatriya Tradition. — F. W. THOMAS. Mālava-gaṇa-sthiti. — L. A. WADDELL. «Kusa» Cakravartins. — J. F. FLEET. Stēros Su. — SĪTĀ RĀM. The Originality of the Rāmāyaṇa of Tulasi Dāsa. — P. PELLIOT. Les grottes des Mille Bouddhas. — H. F. AMEDROZ. Caves of a Thousand Buddhas. — F. LEGGE. Caves of a Thousand Buddhas. — L. C. HOPKINS. Notes on «Les documents chinois découverts par Aurel Stein dans les sables du Turkestan oriental», by Ed. Chavannes. — T. G. PINCHES. Further Light upon the Sumerian Language. — A. S. BEVERIDGE. Notes on the Babur-Nāma. — G. A. GRIERSON. Duryōdhana and the Queen of Sheba.

**Al-Machriq**, Janvier 1914 :

L. RONZEVALLE. Bilan de l'année 1913. — I. HARFOUCHE. Notre bibliothèque maronite d'Alep. — L. CHEÏKHO. Une homélie inédite de saint Cyrille de Jérusalem sur la Circoncision. — P. ARISSE. Deux centenaires arméniens. — G. MANACHE. Les prêtres maronites d'Alep aux derniers siècles. — L. CHEÏKHO. Christianisme et littérature avant l'Islam. Les noms propres chrétiens (*suite*) : Les noms théophores.

Février :

G. MANACHE. Le vartabed Paul Balît. — I. HARFOUCHE. La bibliothèque maronite d'Alep : Écriture sainte, Sermonnaires. — L. CHEÏKHO. L'ambassade de Méhémed Effendi auprès de Louis XV (1721) ; – Christianisme et littérature avant l'Islam. Les noms propres chrétiens (*suite*) : Les noms religieux ; – La Somme de saint Thomas contre les Gentils.

Mars :

L. CHEÏKHO. L'ambassade de Méhémed Effendi auprès de Louis XV (*suite*), avec un extrait des Mémoires de Saint-Simon ; – Christianisme et littérature avant l'Islam. Les noms propres chrétiens (*suite*) : Les qualificatifs chrétiens.

Avril :

A. SALHANI. Les deux nouveaux Diwans de 'Abîd ibn al-Abras et Amîr ibn Tofeil. — L. CHEÏKHO. L'ambassade de Méhémed Effendi

auprès de Louis XV (*fin*). — P. SALMAN. La poésie arabe dans la Transjordane. — L. CHEÏKHO. Une homélie inédite d'Isaac d'Antioche sur l'Annonciation; – Christianisme et littérature avant l'Islam. Les noms propres chrétiens (*suite*) : Les emprunts des Arabes aux Livres saints.

**The Moslem World**, January 1914 :

J. TAKLE. Islam in Bengal. — Ch. T. RIGGS. Constitutional Government in Turkey. — W. A. RICE. 'Ali in Shi'ah Tradition. — G. SWAN. The Tanta Mûlid. — P. SMITH. A plea for the Vulgar Arabic. — S. M. ZWEMER. The dying Forces of Islam. — A. WATSON. Our only Gospel. — R. THOMSON. Conditions in Bulgaria. — L. V. SÖDERSTRÖM. The Mohammedan Women of China. — F. WÜRZ. The Bethel Conference.

April :

C. T. ERIKSON. Albania, the Key to the Moslem World. — J. W. ROOME. The dead Weight of Islam in the Western and Eastern Sudan. — Miss J. VON MAYER. Islam and National Responsibility. — D. WESTERMANN and S. M. ZWEMER. A new statistical Survey. — H. E. HAYES. The real Tendency of Mysticism. — C. L. OGILVIE. The present Status of Mohammedanism in Peking. — «JURIST». Waqf. — W. ST. CLAIR TISDALL. Islam as a Missionary Religion. — H. U. WEITBRECHT. A Moslem Mission to England.

**Le Muséon**, vol. XIV, fasc. 3-4 :

Ad. HEBBELYNCK. Fragments inédits de la version copte sahidique d'Isaïe. — J. MANSION. La finale indo-européenne. — L. DE LA VALLÉE POUSSIN. Notes sur les Corps du Bouddha; – Une nouvelle traduction du Dighanikâya. — A. CARNOY. Celta. Gallus. Belga.

**Revue africaine**, 1er trimestre 1914 :

G. YVER. Lettres de Ben Allal au Maréchal Valée. — R. BASSET. Une nouvelle inscription libyque. — E. LÉVY-PROVENÇAL. Note sur un fragment de Cursus sénatorial relevé à Constantine. — S. CAUVET. La culture du palmier au Sous. — ICARD. Station berbère d'Aïn-Guettar (Maroc). — A. COUR. Note sur une collection d'autographes arabes de l'ancien ministre de France au Maroc, Charles Féraud. — Dr E. VIDAL. Notes sur la peinture arabe d'après les fresques de la Tour des Dames dans l'Alhambra de Grenade.

**Revue du Monde musulman**, vol. XXVI (mars 1914) :

L. Bouvat. Le chevalier d'Arvieux (1635-1702), d'après ses *Mémoires*. — G. Cordier et L. Bouvat. Études sino-mahométanes (3e série). — H.-L. Rabino et L. Bouvat. Notes sur la Perse. — Mirza Mohammad Qazwini et L. Bouvat. Deux documents inédits relatifs à Behzâd. — R. Majerczak. Section russe. — R. M. M. La politique orientale de la Russie. — L. Bouvat. Statistique des publications musulmanes de Russie. — Azéri. En Anatolie; — A travers les journaux. — F. Arin. Essai sur les démembrements de la propriété foncière en droit musulman. — Stefano Colosio. Contribution à l'étude d'Ibn Khaldoûn. — L. Bouvat. Une lettre d'El-Hiba; — Publications récentes.

**Revue historique de l'Institut d'Histoire ottomane**, n° 23 :

Abdur-Rahman Eff. Osman Pacha (*suite*). — Safvet Bey. Le duché de Naxos, des îles Cyclades. — X... Ambassade d'Esseid Ali Effendi à Paris (*suite*). — Ahmed Refik Bey. Lettres de Lady Montagut (*suite*). — X... Récits sur la vie du prince Djem.

N° 24 :

Abdur-Rahman Eff. Osman Pacha (*suite*). — Nédjib Assim Bey. Nécrologie : Safvet Bey. — Safvet Bey. Les Levendis. Documents sur l'expédition contre Sumatra. — Ahmed Refik Bey. Lettres de Lady Montagut (*suite*). — X... Ambassade d'Esseid Ali Effendi à Paris (*fin*).

N° 25 :

Abdur-Rahman Eff. Osman Pacha (*fin*). — Ahmed Tevhid Bey. Béni-Eretna. — Ahmed Refik Bey. Lettres de Lady Montagut (*suite*). — Efdal-Eddin Bey. Recherches sur la date de l'Indépendance ottomane. — Y. Hodji Eff. La reddition de Galata aux Ottomans. — Moussa Kiazim Bey. La métropole d'Akhtamar. — Hafiz Cadri Bey. Antiquités de la principauté de Menteché. — Khalil Edhem Bey. Bibliographie. — X... Récits sur la vie du prince Djem.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft**, vol. LXVIII, fasc. 1 :

A. Grohmann. Die im Äthiopischen, Arabischen und Koptischen erhaltenen Visionen Apa Schenute's von Atripe. Text und Uebersetzung. II : Die arabische Homilie des Cyrillus (*fin*). — O. Rescher. Notizen über einige arabische Handschriften aus Brussaer Bibliotheken. Nebst Manu

skripten der Selīm Aġá (Skutari). — J. HERTEL. Indologische Analekta. — S. KONOW. On the nationality of the Kuṣaṇas. — F. O. SCHRADER. Das Ṣaṣṭitantra. — F. SCHWALLY. Zum hebräischen Nominalsatz. — S. POZNAŃSKI. Zur Geschichte der palästinensischen Geonim (943-1138). — J. H. MORDTMANN. Türkischer Lehensbrief aus dem Jahre 1682. — G. JAHN. Antwort auf die Besprechung meiner Schrift über die Elephantiner Papyri durch Prof. J. W. Rothstein, *Z. D. M. G.*, 67, 718. — L. H. MILLS. Yasna XXX. — C. FRANK. Rm. 155. — B. VANDENHOFF. Zu den von G. Bickell, *Z. D. M. G.*, 27, 566 ff. veröffentlichten Gedichten des Syrers Cyrillonas.

*Kleine Mitteilungen.* — J. BARTH. Zur arab. *raḥmān* und *buhtān*. — I. EISENBERG. Zur Quitte und Traumdeutung. — C. FRANK. Der sumerische Gott *KU* + *šig*. — H. BAUER. Nachtrag zu meinem Aufsatze über die כלמו-Inschrift.

# SOCIÉTÉ ASIATIQUE.

## SÉANCE DU 8 MAI.

La séance est ouverte à 4 heures et demie sous la présidence de M. Senart.

Étaient présents :

M. Chavannes, *vice-président ;* M^lle^ Deromps ; MM. Allotte de la Fuÿe, Barrigue de Fontainieu, Basmadjian, Bloch, Bourdais, Bouvat, A.-M. Boyer, Cabaton, Decourdemanche, Delphin, Deny, Foucher, Gaudefroy-Demombynes, Gauthiot, Gelthner, de Goloubew, Guimet, Hackin, Huart, Mayer Lambert, S. Lévi, I. Lévy, Macler, Meillet, Pelliot, Périer, Reby, Roeské, Schwab, Sidersky, Sottas, Weill, *membres;* Thureau-Dangin, *secrétaire.*

Le procès-verbal de la séance du 8 avril est lu et adopté.

M. le Président annonce la mort de M. Jean Spiro, professeur à l'Université de Lausanne et membre de la Société.

M. G. Jouveau-Dubreuil, présenté par MM. Senart et Foucher, est élu membre de la Société.

Une lettre du Ministère de l'Instruction publique annonce l'ordonnancement de la somme de 500 francs, subvention à la Société pour le deuxième trimestre de 1914.

M. le Président dépose sur le bureau les deux premiers volumes des *Œuvres de Auguste Barth.*

M. Decourdemanche offre à la Société une note sur les poids égyptiens.

M. Deny fait une communication sur des documents turcs inédits relatifs à l'Algérie des années 1754 à 1829. Observations de M. Delphin (voir l'annexe au procès-verbal).

M. Gauthiot présente quelques observations sur la langue iranienne qui était sans doute parlée dans la partie méridionale du Turkestan chinois et que l'on appelle ordinairement «langue II».

Le caractère iranien de cette langue est maintenant hors de doute; mais il s'agit de préciser sa position. Par suite d'une tendance très générale et d'une curiosité très naturelle, on cherche le plus souvent à déterminer sa place dans l'histoire; or les faits linguistiques ne peuvent par eux-mêmes renseigner que sur l'histoire des langues. Même le fait intéressant, publié par M. Lüders, de l'usage de la même ligature *ys-* par les Kṣatrapas de l'Inde et les scribes qui ont écrit les textes en langue II, ne peut servir à prouver qu'une chose : l'existence d'une tradition orthographique sur les confins occidentaux de l'Inde, à l'usage de langues iraniennes.

D'autre part, l'iranien oriental, qui est le plus souvent rattaché aux parlers de l'Est de l'Iran, et cela non sans raisons, mérite d'être examiné aussi à d'autres points de vue. Si l'on observe que le domaine linguistique iranien se divise en quelque sorte en trois zones parallèles en allant du Nord au Sud, on est amené à classer le sogdien, en usage dans la partie septentrionale du Turkestan, parmi les dialectes scythiques qui s'étendent du Caucase au Pamir, et l'iranien oriental (langue II) parmi les parlers de la zone moyenne, qui vont du Kurdistan à l'Hindou-Kouch.

Enfin il est remarquable que les deux dialectes extrêmes de l'iranien, le perse au Sud-Ouest, l'iranien oriental à l'Est, présentent des traitements particuliers tout à fait pareils. Il faut voir dans cette ressemblance une manifestation de la forte unité de l'iranien, un effet de la persistance des tendances communes anciennes; malgré les différences de temps et de lieu, des circonstances pareilles ont encore amené des altérations pareilles.

La séance est levée à 6 heures.

## ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL.

---

### DOCUMENTS TURCS INÉDITS RELATIFS À L'ALGÉRIE DES ANNÉES 1754 À 1829.

J'ai fait récemment l'acquisition d'un lot d'environ 200 documents manuscrits relatifs aux soixante-quinze dernières années de la domination ottomane en Algérie.

Ces pièces sont toutes adressées aux Deys et aux autorités de l'*Odjak*

d'Alger. Elles comprennent 25 firmans. Les autres lettres émanent des *vekils* de la Régence — ou, si l'on veut, de ses agents consulaires, — établis à Dulcigno, aux deux Villes Saintes et à Smyrne; du capitan-pacha (Mehemet Izzet): des commandants de la flotte ou de navires algériens isolés. Deux missives sont signées de Mehemet Ali, le vice-roi d'Égypte. Il existe également quelques rapports d'officiers de janissaires en garnison, en province, et un petit nombre de pièces de comptabilité militaire, navale et douanière.

Le tout contient des renseignements intéressants sur les rapports de la Régence avec l'Empire Ottoman et les autres puissances européennes, sur le statut personnel des Algériens et les représentants de la Régence en Turquie, sur la guerre de Morée et les guerres russo-turques. Les documents les plus récents sont contemporains du blocus français qu'ils ont dû éviter pour parvenir à leurs destinataires.

Toutes les pièces portent au dos un numéro d'ordre et la reproduction de leur date — ou l'indication de l'absence d'une date — en arabe, d'une main maghrébine. Les numéros, dont l'ordre suit celui des dates, sont reproduits en chiffres européens, d'une main différente. Le lot est incomplet : la première pièce porte le n° 2, la dernière le n° 470, avec des lacunes.

J'ai tout lieu de croire que ces documents, achetés chez un bouquiniste de Paris, proviennent de la succession d'Albert Devoulx, conservateur des Archives arabes du service de l'Enregistrement et des Domaines. Je trouve, en effet, dans l'un de ses ouvrages, — *le Raïs Hamidou*, Alger, 1858, — à la page 60, la traduction d'un firman «d'une importance capitale et entièrement inédit» qui se trouve être la reproduction d'une des pièces que je possède. C'est une lettre adressée par le sultan Mahmoud II au dey Omar et datée du mois de Ramazan 1230 (août 1815). A la page 41 du même ouvrage, Devoulx fait allusion à des «documents inédits dont il s'occupe à former un recueil aussi complet que possible».

Il semble difficile de ne pas rapprocher ces indications de la mention suivante, qui figure sur la couverture d'une brochure du même auteur (*Épigraphie indigène*, 1874), parmi les *ouvrages à paraître* : «L'Odjak d'Alger, étude sur l'organisation politique et militaire de la régence d'Alger, accompagnée *d'environ 500* documents inédits et authentiques.» On se rappelle que la dernière de mes pièces porte le n° 470.

En résumé, je crois que les documents que je possède devaient figurer dans l'ouvrage de Devoulx dont je viens de parler.

J. Deny.

### AU SUJET DES MÊMES DOCUMENTS.

Les pièces turques auxquelles M. Deny a fait allusion dans sa communication du 8 mai, font bien partie du recueil dont Devoulx préparait la publication sous le titre de «L'Odjak d'Alger».

Je possède, en effet, une partie des papiers provenant de la succession de ce savant. Il résulte de leur examen, auquel j'ai procédé avec M. Deny, que les documents afférents à l'ouvrage en question — désignés par Devoulx par les lettres P. T. (pièces turques) — sont représentés dans ma collection par 457 feuilles volantes dont chacune contient une lettre rédigée en arabe. 120 de ces pièces sont recopiées en écriture calligraphiée et 200 ont été retraduites en français. Il existe également une feuille de notes pour la première lettre.

Les pièces arabes se trouvent être la traduction des pièces turques que possède M. Deny. Devoulx, ne connaissant pas le turc, travaillait sur les documents rédigés en cette langue, d'après les traductions arabes qu'il faisait établir par les khodjas d'Alger.

L'ouvrage projeté par Devoulx est donc représenté, utilement, par 190 pièces originales appartenant à M. Deny et par 457 — 190 267 traductions arabes, documents qui devaient servir probablement d'annexe à cette publication, dont il semble qu'aucune autre trace n'ait subsisté.

J'ajouterai que je possède un original turc qui porte le n° 20 et où l'on trouve, au verso, les mêmes indications que celles dont parle M. Deny, indications dans lesquelles j'ai reconnu la main de Devoulx.

G. Delphin.

---

## NOUVELLES ACQUISITIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE [1].

### I. Livres.

Ali Mohammed Khan Oveicy. *Alphabet de la nouvelle écriture. Projet de réforme alphabétique du Monde Musulman, basé sur l'histoire générale des*

[1] Les publications marquées d'un astérisque sont celles qui sont reçues par voie d'échange. Les noms des donateurs sont indiqués à la suite des titres : A. = auteur; Éd. = éditeur; Dir. = Direction d'une Société savante, d'un établissement scientifique ou d'une revue; M.I.P. = Ministère de l'Instruction publique.

*alphabets de l'univers.* — Constantinople, Imprimerie Schams, 1913; pet. in-8°. [A.]

Allotte de la Fuÿe (Colonel). *Documents présargoniques.* Fasc. 2, 2e partie. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-fol. [A.]

*Annales du Musée Guimet. Bibliothèque d'études,* t. XXVI-XXVII. Jouveau-Dubreuil (G.). *Archéologie du Sud de l'Inde.* — Paris, Paul Geuthner, 1913; 2 vol. in-8°. [Dir.]

*Annales du Musée Guimet. Bibliothèque de vulgarisation,* t. XXXIX. *Conférences faites au Musée Guimet en 1912.* — Paris, Hachette et Cie, s. d.; in-18. [Dir.]

*Annual Progress Report of the Superintendent, Muhammadan and British Monuments, Northern Circle, for the year ending 31st March 1913.* — Allahabad, Government Press, 1913; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Annual Report of the Archæological Department, Southern Circle, Madras, for the year 1912-1913.* — Madras, Government Press, 1913; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

*Annual Report of the Archæological Survey of India, Eastern Circle, for 1912-1913.* — Calcutta, The Bengal Secretariat Book Depot, 1913; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

* *Annual Report of the Smithsonian Institution, 1912.* — Washington, Government Printing Office, 1913; in-8°.

* *Archæological Survey of India. Annual Report, 1911-12,* Part I. — Calcutta, Superintendent Government Printing, 1914; in-4°. [Gouvernement de l'Inde.]

**Archives d'Études orientales,* publiées par J.-A. Lundell. Vol. 5, 1 : Kolmodin (Johannes). *Traditions de Tsazzega et Hazzega.* Textes tigrigna, publiés... — Vol. 6 : Charpentier (Jarl). *Die Desiderativbildungen der indoiranischen Sprachen.* — Vol. 7 : Agrell (Sigurd). *Intonation und Auslaut im Slavischen.* — Uppsala, K. W. Appelberg, 1912-1913; in-8°.

Argentieri (Sac. Dolf. Domenico). *Nuova determinazione della cronologica neotestamentaria, e identificazione della stella dei Magi con la cometa di Halley.* — Aquila, Unione Editrice «Scrutamini Scripturas», 1914; in-8°. [A.]

Baerlein (Henry). *Abu'l Ala, the Syrian.* — London, John Murray, 1914; in-16. [Éd.]

Barnett (L. D.). *A Catalogue of the Burmese Books in the British Museum.* London, sold at the British Museum, 1913; in-4°. [Dir.]

BASTIAN (L.). *Iwé adura lati gbó misa, pelu awọn epistoli ati ihin rere ti ọjọ ọsẹ kokan.* — S. l., 1895; in-18. [Don de M. de Charencey.]

BAUDIN (Le R. P.). *Katekismu l'ede yoruba, traduit du Catéchisme de Cambrai.* — Paris, Poussielgue frères, 1884; in-8°. [Don de M. de Charencey.]

*Le Bayon d'Angkor Thom. Bas-reliefs publiés par les soins de la Commission archéologique de l'Indochine, d'après les documents recueillis par la Mission* HENRI DUFOUR, *avec la collaboration de* CHARLES CARPEAUX. Deuxième partie. — Paris, Ernest Leroux, 1914; gr. in-4°. [M. I. P.]

BECKH (Dr. Hermann). *Die Handschriften-Verzeichnisse der Königlichen Bibliothek zu Berlin. XXIVter Band : Verzeichniss der tibetischen Handschriften*, I. — Berlin, Behrend und Co., 1913; in-4°. [Bibliothèque royale de Berlin.]

*Bibliothèque de l'École des Hautes Études, Sciences historiques et philologiques.* 206e fasc.: Jean MARX. *L'Inquisition en Dauphiné.* — 207e fasc. : Charles BRUNEAU. *Enquête linguistique sur les patois d'Ardenne*, t. Ier. A.-L. — 208e fasc. : V. SCHEIL. *Le Prisme d'Assuraddon, roi d'Assyrie, 681-668.* — 209e fas. : L. HOMBURGER. *Étude sur la phonétique historique du bantou.* — Paris, Édouard Champion, 1913; in-8°. [M. I. P.]

BORELLI (Jules). *Éthiopie méridionale. Journal de mon voyage aux pays Amhara, Oromo et Sidama, septembre 1885-novembre 1888.* — Paris, May et Motteroz, 1890; in-4°.

CAETANI (Leone), principe DI TEANO. *Annali dell' Islam*, compilati ...., t. III-VI. — Milano, Ulrico Hoepli, 1910-1913; 4 vol. in-fol. [A.]

CASTRIES (Comte Henry DE). *Les sources inédites de l'histoire du Maroc*, 1re série, t. IV. — Paris, Ernest Leroux, 1913, in-4°. [Éd.]

*Catalogue de la collection importante H. T. Grogan à Londres. Monnaies émises par ou pour les colonies des États européens (excepté l'Angleterre), nommées par M. Grogan « Foreign Colonial Coins ».* — Amsterdam, J. Schulmann, 1914; in-8°. [Dir.]

CHAINE (M.). *Bibliothèque nationale, Département des manuscrits. Catalogue des manuscrits éthiopiens de la collection Mondon-Vidailhet.* — Paris, Ernest Leroux, 1913; gr. in-8°. [M. I. P.]

CHARENCEY (Comte DE). *De la formation des voix verbales en tzotzil* (Extrait). — Buenos Aires, Coni frères, 1912; gr. in-8°. [A.]

— *Etymologies françaises* (Extr.). — Paris, Éd. Rahir, 1913; in-8°. [A.]

*Collected Sanskrit Writings of the Parsis.* Part IV. *Skanda-Gumâni-Gujâra*, by ERVAD SHERIARJI DADABHAI BHARUCHA. — Bombay, R. Y. Shedge, 1913 A. D.; in-8°. [Parsee Punchayet.]

*Collections Ithiel J. Michael. Quetta* (2<sup>de</sup> *partie*), *D. P. Moos* (*Bombay*); *W. H. Porter, Roseau* (*Dominica W. I.*). *Monnaies orientales, monnaies coloniales, monnaies des États-Unis, monnaies du Brésil.* Mars 1914. — Amsterdam, J. Schulman, 1914; in-8°. [Dir.]

**Columbia University, Indo-Iranian Series*, Vol. I. Jackson (A. V. W.) and Yohannan (A.). *A Catalogue of the Collection of Persian Manuscripts, including also some Turkish and Arabic, presented to the Metropolitan Museum of Art, New York, by Alexander Smith Cochran.* — New York, Columbia University Press, 1914; in-8°.

Contenau (Dr. Georges). *La déesse nue babylonienne. Étude d'iconographie comparée*, avec 127 figures dans le texte. — Paris, Paul Geuthner, 1914; in-8°. [Éd.]

Crasset (R. P.). *Histoire de l'Église du Japon.* Seconde édition. — Paris, François Montalant, 1715; 2 vol. in-4°.

Dieulafoy (M<sup>me</sup> Jane). *La Perse, la Chaldée et la Susiane. Relation de voyage...* — Paris, Hachette et C<sup>ie</sup>, 1887; gr. in-4°.

Djuvara (T. D.). *Cent projets de partage de la Turquie.* Préface de M. Louis Renault. — Paris, Félix Alcan, 1914; in-8°. [Éd.]

*Délimitation afghane. Négociations entre la Russie et la Grande-Bretagne*, 1872-1885. — Édition du Ministère des Affaires étrangères, Saint-Pétersbourg, 1886; in-4°.

*Description de l'Afrique du Nord. Atlas archéologique de la Tunisie. Édition spéciale des cartes topographiques publiées par le Ministère de la Guerre*, accompagnées d'un texte explicatif par MM. R. Cagnat et Alfr. Merlin. Deuxième série, 1<sup>re</sup> livraison. — Paris, Ernest Leroux, 1914; in-fol. [M. I. P.]

*École pratique des Hautes Études, Section des Sciences religieuses.* L. Marillier. *La survivance de l'âme et l'idée de justice chez les peuples non civilisés*, avec un Rapport sommaire sur les conférences de l'exercice 1893-1894 et le programme des conférences pour l'exercice 1894-1895. — Paris, Imprimerie nationale, 1894; in-8°. [Don de M. A. Foucher.]

*Encyclopédie de l'Islam*, 19<sup>e</sup> livraison. — Leyde, E. J. Brill; Paris, Auguste Picard, 1914; gr. in-8°. [Dir.]

*Essai de grammaire de la langue de Viti, d'après les travaux des missionnaires maristes coordonnés*, par le P. A. C., S. M. — Paris, Poussielgue frères, 1884; in-8°. [Don de M. de Charencey.]

Field (Dorothy). *The Religion of the Sikhs.* — London, John Murray, 1914; in-16. [Éd.]

**Gazetteers.** *Bengal District Gazetteer*, B. Volume. *Statistics, 1900-01 to 1910-11. Birbhum, Bogra, Darjeeling, Dinajpur, Faridpur, Howrah, Jalpaiguri, Khulna, Midnapore, Murshidabad, 24-Parganas, Rajshahi Districts.* — Calcutta, The Bengal Secretariat Book Depôt, 1913; 11 vol. in-8°.

*Burma Gazetteers*, vol. A. *Amherst District*, compiled by P. E. Jamieson. — Rangoon, Government Printing, 1913; in-8°.

*Gazetteer of the Bombay Presidency.* Vol. B. IV. *Ahmedabad.* — X. *Ratnágiri and Sáwantwádi.* — XI. *Kolába and Janjira.* — XIII. *Thána and Jawhár.* — XV. *Kánara.* — XVII. *Ahmednagar* (2nd Edition). — XXII. *Dhárwár and Savanúr.* — Bombay, Government Central Press, 1913; in-8°.

*Punjab State Gazetteers*, vol. B, *Statistical Tables.* — V. *Delhi District.* — IX. *Sirmur State.* — XIII. *Hoshiarpur District.* — XVI. *Ferozepore District and Faridkot State.* — XVIII. *Montgomery District.* — XX. *Amritsar District.* — XXVII. *Jhelum District.* — XXXIII. *Multan District.* — Lahore, «Civil and Military Gazette Press», 1913; gr. in-8°.

*Government of Madras, Public Department. Epigraphy.* G. O. No. 961. 2nd August 1913. — S. l. n. d.; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Griffith (F. Ll.). *The Nubian Texts of the Christian Period, edited* (Extrait). — Berlin, Verlag der Königl. Akademie der Wissenschaften, 1913; in-4°. [A.]

Guimet (E.). *Les Portraits d'Antinoé au Musée Guimet.* — Paris, Hachette et Cie, s. d.; in-4°. [Dir.]

**Gypsy Lore Society Monographs.* No. I. *A Gypsy Bibliography*, by George F. Black. — London, Bernard Quaritch, 1914; in-8°.

Herrmann (Dr. Albert). *Das Buch des Tschau Ju-kua über die fremden Völker und ihr Seeverkehr mit China bis zum 13. Jahrhundert* (Extrait). — Gotha, Justus Perthes, 1913; in-4°. [A.]

— *Die alten Verkehrswege zwischen Indien und Süd-China nach Ptolemäus* (Extrait). — Berlin, 1913; gr. in-8°. [A.]

Huart (Clément). *Nouvelles recherches sur la légende de Selmân du Fars.* — Paris, Imprimerie Nationale, 1913; in-8°. [A.]

Hurwitz (Solomon Theodore Halévy). *Root-Determinatives in Semitic Speech. A contribution to Semitic Philology.* — New York, Columbia University Press, 1913; in-8°. [Dir.]

*Iwé orin mimo l'ede yoruba, ou Manuel de chants religieux de la Mission du Benin...* par les Missionnaires. — S. l., 1892; in-8°. [Don de M. de Charencey.]

JAMASP-ASANA (Jamaspji Dastur Minocherji). *Pahlavi Texts, edited...* I-II. — Bombay, «Fort Printing Press», 1897; in-8°. [Parsee Punchayet.]

*Katekismu l'ede yoruba, traduit du Catéchisme de Cambrai par les Missionnaires des Missions africaines de Lyon.* — Alençon, E. Renaut de Broise, 1894; in-18. [Don de M. de Charencey.]

KERN (Prof. H.). *Verspreide Geschriften*, II. — 's Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1913; in-8°. [Éd.]

**Koloniaal Instituut*, Amsterdam. LOEBER (J. A.). *Het bladwerk en zijn versiering in Nederlandsch-Indië.* — *Textiele Versieringen in Nederlandsch-Indië.* — Amsterdam, 1914; 2 vol. in-8°.

KÖNIG (Eduard). *Das antisemitische Hauptdogma, beleuchtet...* — Bonn, A. Marcus und E. Webers Verlag, 1914; in 8°. [Éd.]

KOSCHWITZ (Dr. Eduard). *Sechs Bearbeitungen des altfranzösischen Gedichts von Karls des Grossen Reise nach Jerusalem und Constantinopel, herausgegeben...* — Heilbronn, Gebr. Henninger, 1879; in-8°.

KÜCHLER (F.). *Tell-el Amarna* (Extrait). — Tübingen, Verlag von J. C. B. Mohr (Paul Siebeck), 1914; pet. in-4. [Éd.]

LECLÈRE (Adhémard). *Histoire du Cambodge depuis le 1er siècle de notre ère, d'après les inscriptions lapidaires, les Annales chinoises et annamites et les documents européens des six derniers siècles.* — Paris, Paul Geuthner, 1914; in-8°. [Éd.]

MADROLLE (C.). *Guides Madrolle. Le Mont O-Mei, lieu de pèlerinage bouddhique.* — Paris, Hachette et Cie, 1914; in-16. [Éd.]

MAHLER (Ed.). *Beöthy zsolt Egyiptologiai gyüjteménye, a Budapesti Kir a Magyar Tudományi-Egyetemen.* — Budapest, Franklin-Társulat, 1913; in-8°. [Éd.]

MARESTANG (Pierre). *Les écritures égyptiennes et l'antiquité classique.* Paris, Paul Geuthner, 1913; in-8°. (Éd.)

MARQUARDT (Jos.). *Die Benin-Sammlung des Reichsmuseums für Völkerkunde in Leiden, beschreiben und mit ausführlichen Prolegomena zur Geschichte der Handelswege und Völkerbewegungen in Nordafrica versehen.* — Leiden, E. J. Brill, 1913; gr. in-4°. [Ministère hollandais de l'Intérieur.]

MARINI (Mons. Niccolò). *Impressioni e ricordi di viagi. Oriente.* — Romo, Max Bretschneider, 1913; in-8° [Éd.]

MASSIEU (Isabelle). *Népal et pays himalayens.* — Paris, Félix Alcan, 1914; in-8°. [Éd.]

MASSIGNON (Louis). *Quatre textes inédits, relatifs à la biographie d'al Hosayn-Ibn Mansoūr al Hallāj*, publiés avec tables, analyses et index. — Paris, Paul Geuthner, 1914; gr. in-8°. [Éd.]

*Mémoires publiés par les membres de l'Institut français d'archéologie orientale du Caire.* XXXIII. MAQRÎZÎ. *El-Mawâ'iz wa' l-I'tibâr...* II, 1, chap. XXXVI-XLVI. — XXXIV. J. COUYAT et P. MONTET. *Les inscriptions hiéroglyphiques et hiératiques du Ouadi Hamâmât*, 2e fasc. — Max VAN BERCHEM et Edmond FATIO. *Voyage en Syrie*, I, 1. — Le Caire, Imprimerie de l'Institut français d'archéologie orientale, 1913; gr. in-4°. [M. I. P.]

*MENOUTCHEHRI, poète persan du 11e siècle de notre ère (du 5e de l'hégire).* Texte, traduction, notes et introduction historique par A. DE BIBERSTEIN KAZIMIRSKI. - Paris, C. Klincksieck, 1887; in-8°.

MILLS (Dr. Laurence). *Our own Religion in ancient Persia, being Lectures delivered in Oxford...* — Published in the United States by the Open Court Publishing Company, 1913; gr. in-8°. [Parsee Punchayet.]

*Mission Audemard. Chine. Haut Yang-Tseu et Yalong.* Levé exécuté en 1910 par M. AUDEMARD, capitaine de frégate. Atlas de 37 feuilles à l'échelle de 1/37.500 et d'une feuille d'assemblage. — Service hydrographique de la Marine, 1914. [M. I. P.]

MOSER (Henri). *A travers l'Asie centrale... Impressions de voyage.* Paris, Plon et Cie, s. d.; pet. in-4°.

NERVAL (Gérard de). *Voyage en Orient.* Seule édition complète. — Paris, Michel Lévy frères, 1867; 2 vol. in-18.

NIEBUHR. *Description de l'Arabie, d'après les observations et recherches faites dans le pays même.* Nouvelle édition, revue et corrigée. — Paris, Brunet, 1779; 2 vol. in-4°.

*Œuvres du Congrès national égyptien, tenu à Bruxelles les 22, 23, 24 septembre 1910.* — S. l. n. d.; in-16.

*Pigeon English ou Bichelamar parlé universellement dans le Pacifique recueilli par un Missionnaire mariste et mis en ordre par le* P. A. C., S. M. — Paris, Klincksieck, 1913; in-8°. [A.]

*Publications de l'École des Langues orientales vivantes. Documents arabes relatifs à l'histoire du Soudan. Tarîkh el-Fettâch fî Akhbâr el-Boul-dân oua-l-Djouyoûch-oua-Akâbir en-Nâs*, par MAHMOÛD KÂTI BEN EL-HÂDJ EL-MOUTAOUAKKEL KÂTI et l'un de ses petits-fils. Texte arabe et traduc

tion française par O. Houdas et M. Delafosse. — Paris, Ernest Leroux, 1913; 2 vol. gr. in-8. [A.]

Rangacharya (M.) and Kuppuswami Sastri (S.). *A triennal Catalogue of Manuscripts collected during the Triennum 1910-11 to 1912-13 for the Government Oriental Manuscripts Library, Madras.* Part 2, *Tamil.* Part 3, *Telugu.* — Madras, Government Press, 1913; 2 vol. in-8°. [Gouvernement de l'Inde.]

*Records of Fort St. George. Country Correspondence, Military Department,* 1757. — Madras, Government Press, 1913; in-fol. [Gouvernement de l'Inde.]

Reinach (Adolphe). *Catalogue des antiquités égyptiennes recueillies dans les fouilles de* Koptos *en 1910 et 1911, exposées au Musée Guimet de Lyon.* — Chalon-sur-Saône, E. Bertrand, 1913; in-18. [Dir.]

Renan (Ernest). *Feuilles détachées, faisant suite aux Souvenirs d'enfance et de jeunesse.* 9e édition. — Paris, Calmann-Lévy, 1892; in-18.

Roeské (M.). *Métrique khmère,* Bat *et* Kalabat (Extrait). — St. Gabriel-Mödling bei Wien, « Anthropos »-Administration, 1913; in-4°. [A.]

Rouquette (L'abbé). *Les Sociétés secrètes chez les Musulmans.* — Lyon et Paris, J. Briguet, 1899; in-12.

Scheil (Le P.) et Dieulafoy (Marcel). *Esagil, ou le temple de Bêl-Marduk à Babylone* [Extrait]. — Paris, C. Klincksieck, 1913; in-4°. [Éd.]

Schwab (Moïse). *Livre de comptes de Mardoché Joseph (manuscrit hébréo-provençal)* [Extrait]. — Paris, Imprimerie nationale, 1913; in-4°. [A.]

— *Le manuscrit hébreu n° 1408 de la Bibliothèque nationale* (Extrait). — Paris, Imprimerie nationale, 1913; in-4°. [A.]

— *Rapport sur une mission de philologie en Grèce. Épigraphie et chirographie* (Extrait). — Imprimerie nationale, 1913; in-8°. [A.]

Shaler (William). *Esquisse de l'État d'Alger...* traduit de l'anglais et enrichi de notes par M. X. Bianchi. — Paris, Ladvocat, 1830; in-8°.

Siré-Abbâs-Soh. *Chroniques du Foûta sénégalais, traduites de deux manuscrits arabes inédits* et accompagnées de notes, documents, annexes et commentaires, d'un glossaire et de cartes, par Maurice Delafosse, avec la collaboration de Henri Gaden. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°. [A.]

Soane (E. B.). *Grammar of the Kurmanji or Kurdish Language.* — London, Luzac and Co., 1913; in-16. [Éd.]

Stein (M. Aurel). *In memoriam Theodore Duka (1825-1908).* (A Lecture read before the Hungarian Academy of Sciences, October 27, 1913.) — S. l., 1914; in-8°. [A.]

Svâmin (A. Govindacharya). *Mazdaism in the light of Vishnuism.* — Mysore, The G. T. A. Press, 1913 (A. C.); in-12. [Parsee Punchayet.]

Tisserant (Eugenius). *Specimina codicum orientalium.* — Bonnae, A. Marcus et E. Weber, 1914; in-4°. [A.]

Uppström (W.). *Miscellanea.* — Upsaliae, Almqvist & Wiksell, 1914; in-4°. [A.]

Vogel (Dr. J. Ph.). *Bronnen tot de Kennis van het oude Indië.* — Leiden, E. J. Brill, 1914; in-8°. [A.]

Whitehead (R. B.). *Catalogue of Coins in the Punjab Museum, Lahore.* Vol. I : *Indo-Greek Coins.* Vol. II : *Coins of the Mughal Emperors.* Oxford, at the Clarendon Press, 1914; 2 vol. in-8°. [Dir.]

Wiedemann (Alfred). *Ägyptische Religion*, I (1910-1913) [Extrait]. — Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1914; in-8° [A.]

## II. Périodiques.

* *Abhandlungen der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, Jahrgang 1913, Philosophisch-historische Classe, Nr. 8-10; Jahrgang 1914, Nr. 1. — Berlin, 1913-1914; in-4°.

* *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Comptes rendus des séances*, novembre-décembre 1913. — Paris, Auguste Picard, 1913 : in-8°.

* *L'Afrique française*, janvier-avril 1914. — Paris, 1914; in-4°.

* *American Journal of Archæology*, XVII, 2; XVIII, 1. — The Norwood Press, 1914; in-8°.

* *The American Journal of Philology*, Nos. 136-137. — Baltimore, The John Hopkins Press, 1913 : in-8°.

* *The American Journal of Semitic Languages and Literature*, XXX, 2. — Chicago, The University of Chicago Press, 1913; in-8°.

* *Analecta Bollandiana*, XXII, 4; XXXIII, 1. — Bruxelles, 1913-1914 : in-8°.

* *Ararat*, 1913, nos 11-12; 1914, nos 2-3. — Etchmiadzin, 1913 : in-8°.

* *Archiv für Religionswissenschaft*, XVII, 1-2. — Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1914; in-8°.

* *The Asiatic Review*, New Series, III, 5-7. — London, 1914 : in-8°.

**L'Asie française*, janvier-mars 1914. — Paris, 1914; in-4°.

**Atti della R. Accademia dei Lincei. Notizie degli scavi di antichità*, X, 4-8. — Roma, 1913; in-4°.

**Azgagrakan Handess*, XXV, 2. — Tiflis, 1913; in-8°.

**Baessler-Archiv*, IV, 4-5. — Leipzig und Berlin, B. G. Teubner, 1914; in-4°.

**Bessarione*, fasc. 126. — Roma, Max Bretschneider, 1913; in-8°.

**Bijdragen tot de Taal-, Land- en Volkenkunde van Nederlandsch-Indië*, LXIX, 3-4. — 's-Gravenhage, Martinus Nijhoff, 1913; in-8°.

**Boletin de la Real Academia de la História*, LXIV, 1-4. — Madrid, Fortanet, 1914; in-8°.

*Bollettino delle pubblicazioni italiane ricevute per diritto di stampa*, Num. 157-160. — Firenze, presso la Biblioteca Nazionale Centrale, 1914; in-8°. [Dir.]

**Bulletin de correspondance hellénique*, XXXVII, 7-12. — Paris, Fontemoing, 1913, in-8°.

**Bulletin de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, 1914, n°s 1-5. — Saint-Pétersbourg, 1914; in-4°.

*Bulletin de l'Association amicale franco-chinoise*, VI, 1. — Paris, Imprimerie Paul Dupont, 1914; in-8°. [Dir.]

**Bulletin de l'École française d'Extrême-Orient*, XIII, 3. — Hanoï, Imprimerie d'Extrême-Orient, 1913; gr. in-8°.

**Bulletin de la Société des Études indochinoises de Saïgon*, n° 64. — Saïgon, C. Ardin, 1913; in-8°.

**Bulletin de littérature ecclésiastique*, janvier-avril 1913. — Toulouse et Paris, 1914; in-8°.

**Byzantinische Zeitschrift*, XXII, 3-4. — Leipzig, B. G. Teubner, 1914; in-8°.

**The Geographical Journal*, February-April 1914. — London, 1914; in-8°.

**La Géographie*, XVIII, 6; XIX, 1-3. — Paris, Masson et Cie, 1913; gr. in-8°.

**Le Globe*, t. LII, numero spécial. XVIIe Congrès des Sociétés suisses de géographie. — Genève, R. Burckhardt, 1913; in-8°.

*L'Hexagramme*, n°s 76-77. — Paris, 1913; in-8°. [Dir.]

*India*, August 1-8, 1913, January 9-April 17, 1914. — London, 1913-1914; in-fol. [Dir.]

**The Indian Antiquary*, October 1913-April 1914. — Bombay, British India Press, 1914; in-4°.

**Der Islam*, V, 1. — Strassburg, Karl J. Trübner, 1914; in-8°.

**The Jewish Quarterly Review*, New Series, I-III. — Philadelphia, Dropsie College, 1910-1913; in-8°.

**Journal and Proceedings of the Royal Asiatic Society of Bengal*, IX, 10-11. — Calcutta, 1914; in-8°.

*Journal des Savants*, janvier-mars 1914. — Paris, Hachette et Cie, 1914; in-4°. [M. I. P.]

**Journal of the American Oriental Society*, XXXIII, 4. — New Haven, 1913; in-8°.

**Journal of the Gypsy Lore Society*, VI, 5; VII, 2. — Edinburg, University Press, 1913-1914; in-8°.

**The Journal of the Royal Asiatic Society*, January-April 1914. — London, 1914; in-8°.

**Das Land der Bibel*, I, 1-2. — Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1914; in-8°.

**Luzac's Oriental List and Book Review*, XXIV, 11-12. — London, 1913; in-8°.

**Al-Machriq*, XVII, 1-4. — Beyrouth, Imprimerie catholique, 1914; in-8°.

*The Maha-Bodhi and the United Buddhist World*, XXI, 12; XXII, 1-2. — Ceylan, The Maha-Bodhi Society, 1913; in-8° [Dir.]

*Mècheroutiette «Constitutionnel Ottoman»*, nos 50-53. — Paris, 1913; in-8°. [Dir.]

**Mémoires de l'Académie impériale des Sciences de Saint-Pétersbourg*, Classe historico-philologique, XII, 1. — Saint-Pétersbourg, 1913; pet. in-fol.

**Memoirs of the Asiatic Society of Bengal*, V, 1. — Calcutta, 1913; in-4°.

**Mitteilungen der Deutschen Gesellschaft für Natur- und Völkerkunde Ostasiens*, XV, Teil A. — Tokyo, 1913; in-8°.

**Le Monde oriental*, VII, 2. — Uppsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1913; gr. in-8°.

*The Moslem World*, IV, 1-2. — London, Christian Literature Society for India, 1914; in-8°.

*Le Muséon*, nouvelle série, XIV, 3-4. — Louvain, J.-B. Istas, 1913; in-8°. [Dir.]

*Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*, nouvelle série, fasc. 7, 8 et 10. — Paris, Imprimerie nationale, 1913; in-8°. [M. I. P.]

*Orientalische Bibliographie*, XXIII-XXIV, 2. — Berlin, Reuther und Reichard, 1914; in-8°.

*Oudheidkundig Dienst in Nederlandsch-Indië. Oudheidkundig-Verslag*, 1913, IV. — Batavia, 's-Hage, 1914; in-8°.

*Palestine Exploration Fund. Quarterly Statement*, April 1914. — *Annual Report and Accounts... for the year 1913*. — London, 1913-1914; in-8°.

*Le Petit Touriste*, avril 1914. — Paris, 1914; in-4°. [Dir.]

*Polybiblion*, janvier-mars 1913. — Paris, 1913; in-8°.

*Recueil sur l'Orient, publié par la Société des Orientalistes russes* (en russe), t. Ier. — Saint-Pétersbourg, 1913; in-8°.

*Rendiconti della R. Accademia dei Lincei, Classe di scienze morali, storiche e filologiche*, serie quinta, XXII, 7-10. — Roma, 1913; in-8°.

*Répertoire d'art et d'archéologie*, fasc. 18. — Paris, Bibliothèque d'art et d'archéologie, 1913; in-4°. [Dir.]

*Revue africaine*, nos 290-291. — Alger, Adolphe Jourdan, 1913; in-8°.

*Revue archéologique*, novembre 1913-février 1914. — Paris, Ernest Leroux, 1913-1914; in-8°.

*Revue biblique internationale*, janvier-avril 1914. — Paris, Victor Lecoffre, 1914; in-8°.

*Revue critique*, 48e année, nos 1-16. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

*Revue d'ethnographie et de sociologie*, janvier-février 1914. — Paris, Ernest Leroux, 1914; in-8°.

*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, V, 1-2. — Paris, Émile Nourry, 1914; in-8°. [Dir.]

*Revue de l'histoire des religions*, LXVIII, 2-3. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

*Revue de l'Orient chrétien*, 1913, n° 4. — Paris, A. Picard et fils, 1913; in-8°.

*Revue des études juives*, nos 131-132. — Paris, Durlacher, 1913; in-8°.

*Revue du Monde musulman*, vol. XXV, décembre 1913. — Paris, Ernest Leroux, 1913; in-8°.

**Revue historique publiée par l'Institut d'histoire ottomane*, n° 24. — Constantinople, Imprimerie Ahmed Ihsan et C^ie, 1913; in-8°.

**Revue indochinoise*, XVI, 10-12; XVII, 1 2. — Hanoï, 1913; in-8°.

*Revue sémitique*, janvier 1914. — Paris, Ernest Leroux, 1914; in-8°.

*The Rikugo-Zasshi*, N° 397. — Tōkyō, Tōitsu Kristokyō Kōdōkwai, 1914; in-8°. [Don de M. Nau.]

**Rivista degli studi orientali*, VI, 2. — Roma, presso la Regia Università, 1913; in-8°.

**Sitzungsberichte der Kais. Akademie der Wissenschaften zu Wien*, philosophisch-historische Klasse, CLXXII, 2; CLXXIII, 6; CLXXIV, 3; CLXXV, 1; — Wien, Alfred Hölder, 1913; in-8°.

**Sitzungsberichte der Königlich Preussischen Akademie der Wissenschaften*, 1913, XLI-LIII. — Berlin, Georg Reimer, 1913; in-8°.

**Sphinx*, XVIII, 1. — Upsala, A.-B. Akademiska Bokhandeln, 1913; in-8°.

*T'oung Pao*, XIV, 5. — Leide, E. J. Brill, 1913; in-8°.

**Transactions and Proceedings of the American Philological Association*, vol. XLIII. — Boston, Gin and Co., 1912, in-8°.

**Transactions of the Asiatic Society of Japan*, XLI, 3-5. — Tokyo, 1913; in-8°.

**Verhandelingen van het Bataviaasch Genootschap van Kunsten en Wetenschappen*, LX, 2. — Batavia, 's Hage, 1913; in-8°.

*Die Welt des Islams*, I, 1-4. — Berlin, Dietrich Reimer, 1913; in-8°.

**Yaçovijaya-jaina-grantha-mala*, n^os 44-45. — Bénarès, Veer Era 2439; in-8°.

**Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft*, LXVIII, 1. — Leipzig, F. A. Brockhaus, 1914; in-8°.

**Zeitschrift des Deutschen Palästina-Vereins*, XXVII, 1. — Leipzig, J. C. Hinrichs'sche Buchhandlung, 1914; in-8°.

**Zeitschrift für Assyriologie und verwandte Gebiete*, XXVIII, 2-4. — Strassburg, Karl J. Trübner, 1914; in-8°.

**Zeitschrift für die alttestamentliche Wissenschaft*, XXXIV, 1. — Giessen, Alfred Töpelmann, 1914; in-8°.

**Zeitschrift für hebræische Bibliographie*, XVI, 4-6. — Frankfurt a. M., J. Kauffmann, 1913; in-8°.

*Az-Zouhour*, IV, 8. — Le Caire, 1913; in-8°. [Dir.]

# TABLE DES MATIÈRES

## CONTENUES DANS LE TOME III, XIE SÉRIE.

### MÉMOIRES ET TRADUCTIONS.



### MÉLANGES.

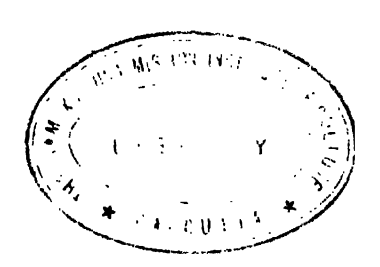
## COMPTES RENDUS.

## CHRONIQUE ET NOTES BIBLIOGRAPHIQUES.



## SOCIÉTÉ ASIATIQUE.





*Le gérant :*

L. Finot.